
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828851 7

LETTRES

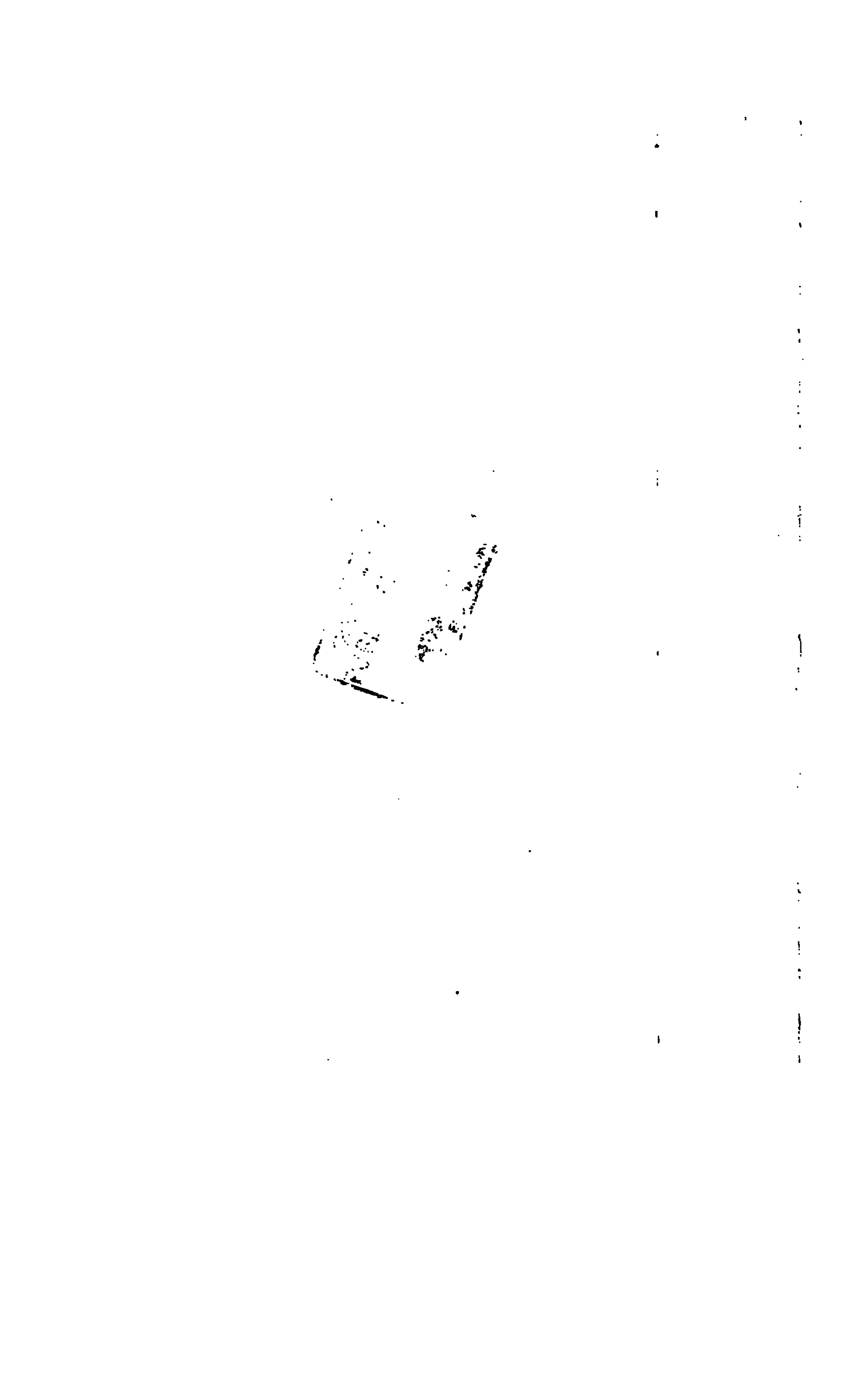
DE

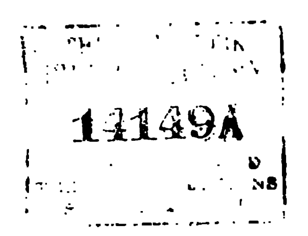
SAINT FRANÇOIS-XAVIER.

Propriété de

Vve Poussielgue-Rusand

PARIS. — IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET Cie,
Rue Garancière, 5, derrière Saint-Sulpice.




14149A

La nation indienne, autant que j'ai pu m'en convaincre,

Tome II. P. 1ère.

105 110

40

40

E

LETTRES

DE

SAINT FRANÇOIS XAVIER.

LIVRE V.

Dernières dispositions avant le voyage du Japon. — Administration de la Compagnie. — Instructions au P. Gaspard Barzée et aux autres religieux.

(1549.)

LETTRE PREMIÈRE.

Au P. Me Ignace de Loyola, général de la Compagnie, à Rome.

Que la grâce et la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient toujours avec nous ! Amen.

O mon unique père dans les entrailles de Jésus-Christ !

Les lettres de nos confrères, que nous avons récemment envoyées à Rome, vous auront fait connaître les fruits admirables recueillis dans ces contrées, par la grâce divine et avec le secours de vos prières : il me reste encore un devoir à remplir, qui est d'ajouter quelques détails sur ces terres, si éloignées de la métropole du monde.

La nation indienne, autant que j'ai pu m'en convaincre,

est entièrement sauvage, et ne prête l'oreille qu'aux discours qui flattent sa nature, c'est-à-dire, la barbarie. La connaissance des vérités divines et des choses du salut la trouve indifférente; et le sens pervers des indigènes est ennemi de la vertu. Mobiles à l'extrême et sans consistance dans leurs pensées, ils n'ont aucune justice et aucune bonne foi; le mensonge et le péché remplissent toute leur vie. C'est donc pour nous une œuvre immense que de cultiver les chrétientés anciennes, et de convertir les païens; et nous avons droit, nous qui sommes vos fils, au premier rang dans vos sollicitudes, et à l'assistance continuelle de vos prières devant Dieu. Vous savez combien il est difficile d'enseigner des hommes qui ne connaissent point Dieu et qui sont rebelles à la raison : ils se révoltent même et ils s'indignent si notre voix les appelle à sortir du péché, qui est leur existence, et que la prescription du temps leur a rendu naturel.

Ces contrées éprouvent singulièrement la personne humaine, en raison des ardeurs de la saison d'été, des vents glacés et des pluies de l'hiver. Les aliments, et tout ce qui est nécessaire à la vie, sont rares à Socotora, aux Moluques et au cap Comorin; et les travaux du corps et de l'esprit, qu'occasionne la nature des hommes avec qui l'on se trouve engagé, sont infinis et pour ainsi dire incroyables. J'ajouterai que les idiomes de ces peuples sont des plus difficiles à connaître. Mais surtout les dangers, qui regardent la vie céleste et la vie terrestre, sont sans mesure et sans nombre. Cependant, que les membres de la Compagnie de Jésus rendent à Dieu d'infinies actions de grâces; car je puis déclarer à la face du ciel que tous nos confrères des Indes, que tous vos enfants, sont redevables à la divine miséricorde d'avoir toujours été préservés des dangers de l'âme et de ceux du corps; en même temps nous possédons les bonnes grâces et l'affection des Portugais, magistrats et simples citoyens; des prélats, des populations indiennes, tant chrétiennes qu'idolâtres; et tout le

monde admire cette bienveillance extraordinaire envers nous.

Tous les Indiens, mahométans et idolâtres, autant que je l'ai pu connaître, sont profondément ignorants. Aussi les personnes qui se destinent à parcourir ces contrées pour y répandre l'Évangile, ont un moindre besoin de science que de vertus; mais surtout ils doivent posséder l'obéissance, la persévérance, la patience, la charité; la chasteté la plus inviolable, en présence des occasions de péché qui sont sans nombre; la prudence et le discernement les plus parfaits dans le cours de leur ministère; enfin une santé et une vigueur spirituelles et corporelles qui puissent résister à tous les travaux et à toutes les souffrances. Je vous parle de ces besoins spirituels, à cause du choix que je crois qu'on doit faire, et de la vertu nécessaire à ceux qui seront envoyés dans les Indes: s'il en est qui ne soient pas encore assez éprouvés, qu'au moins ils possèdent votre confiance tout entière. Les Indes exigent des hommes remplis de chasteté et d'humilité, qui soient exempts de toute apparence d'orgueil ou de présomption.

Le recteur que vous enverrez à ce collége de Goa, pour diriger les élèves indigènes et nos propres confrères, doit posséder deux principales qualités, entre toutes celles qui sont nécessaires à un recteur ordinaire. Il doit avoir, dans un éminent degré, la vertu de l'obéissance, et se concilier, par sa soumission et son humilité, la bienveillance des magistrats et celle des supérieurs ecclésiastiques. Ces deux classes de personnes exigent ici, plus qu'en aucun lieu du monde, la déférence et la soumission de leurs inférieurs. S'ils nous voient respectueux et dociles à leurs volontés, ils nous aimeront tendrement; sans ces égards, ils nous seront toujours contraires. Le recteur de Goa doit être gracieux dans ses relations avec les personnes du monde, affable en actions et en paroles, plutôt que sérieux et sévère, afin de montrer son désir de se concilier

tous les esprits de nos élèves, et de nos confrères, dont il doit être le supérieur, et s'il y veut réussir, que jamais il ne paraisse désirer d'être plus redouté qu'aimé; qu'il n'essaie jamais de gouverner par la sévérité, par la crainte, les confrères dont il est chargé, comme s'ils étaient des esclaves soumis à son domaine absolu. Ces rigueurs feraient sortir de la Compagnie beaucoup de nos frères, et n'en laisseraient entrer qu'un petit nombre. Avec nulle personne, à mon sens, la contrainte ne doit être employée, si ce n'est celle tout aimable de la charité, et personne ne doit être retenu contre son gré parmi nous; laissons plutôt aller, tel est mon sentiment, et renvoyons malgré eux, s'il le faut, ceux à qui l'Institut ne saurait convenir; traitons en même temps avec douceur, avec amour, les sujets qui conviennent à la Compagnie, afin que le lien de la charité les conserve parmi nous et leur donne les moyens de multiplier leurs vertus et leurs mérites, surtout en vue des épreuves infinies qui les attendent en ces contrées, pour la cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ. En vérité, je le déclare, la Société de Jésus n'est autre qu'une société d'amour et d'union, et la trop grande sévérité, comme la crainte servile, en doivent être bannies. Dans mes paroles, je n'ai pour objet que de vous conseiller de choisir un confrère, ayant les talents et la force nécessaires pour c fardeau, et qui soit tel enfin, que son commandement paraisse plutôt dicté par l'esprit d'obéissance que par le sentiment de l'autorité.

La connaissance que j'ai de ces contrées me permet d'affirmer que les naturels de l'Inde ne laissent aucun espoir de voir notre Société se perpétuer par des indigènes; et la religion chrétienne pourra survivre à peine à nous et à nos frères qui existent dans le pays. Il est donc nécessaire de nous envoyer de nouveaux sujets. Dans toutes les parties des Indes qui contiennent des chrétiens, nous avons quelques-uns de nos Pères : quatre aux Moluques, deux à Malacca, six au cap Comorin, deux à Coulam, deux

à Baçaim (1), quatre à Socotora; et toutes ces places sont séparées les unes des autres par de considérables distances; ainsi, les Moluques sont à plus de mille lieues de la ville de Goa, Malacca à cinq cents, le cap Comorin à deux cents, Coulam à cent vingt-cinq, Baçaïm à soixante, Socotora à trois cents; dans toutes ces résidences, un de nos confrères est le supérieur des autres: et ces supérieurs sont assez remplis de sagesse et de vertu, pour qu'ils ne laissent point défaillir la vertu de leurs frères.

Dans ces contrées, les Portugais ne sont les maîtres que de la mer et des côtes: sur le continent, ils ne possèdent que les forteresses qu'ils occupent. Les indigènes sont tellement livrés au péché, qu'ils ne nous donnent aucun espoir de les voir se rendre chrétiens; ils s'en montrent même si éloignés, qu'ils s'irritent lorsque nos paroles ont trait à la religion. Leur demander de se faire chrétiens, c'est à leurs yeux la plus mortelle injure. Notre unique soin est donc de conserver les anciens chrétiens. Si les Portugais témoignaient plus d'égards aux nouveaux convertis, sans doute nous ferions un plus grand nombre de conquêtes; mais les païens, témoins du mépris souverain des Portugais pour les néophytes, refusent d'entrer dans le sein de l'Église. Mes efforts ici deviennent donc moins utiles; et sachant de source certaine que le Japon, pays qui touche à la Chine, est entièrement peuplé d'infidèles, parmi lesquels n'ont jamais pénétré ni les Sarrasins ni les Juifs (2), et qui désirent avidement s'instruire dans toutes

(1) Baçaïm, port de mer, à 27 milles au N. de Bombay, par 19° 20′ lat. N., avait été cédée, en 1531, aux Portugais par le sultan de Cambaïe.

(2) Les docteurs mahométans exercent encore leur déplorable prosélytisme sur le continent des Indes et dans les archipels environnants. La propagande qui, sous les premiers khalifes, pénétrait, le sabre à la main, dans toute l'Asie, pour n'être plus meurtrière, n'en est pas moins active, et tous les ans il arrive de ces missionnaires infidèles, de la Perse et du centre de l'Asie, pour se répandre dans les régions du midi. Devons-nous dire ici que le gouvernement néerlandais, même dans notre siècle, les attire à prix d'or, pour les employer comme instruments de sa politique dans ses

les sciences divines et humaines, je vais me rendre dans cet empire. J'entreprends ce voyage avec une joie spirituelle indicible, avec plus d'espérance encore, me promettant les fruits les plus abondants et les plus durables de nos travaux au milieu de ces peuples.

Au collége de Goa, appelé le collége de Sainte-Foi, sont trois élèves japonais, venus de Malacca avec moi au mois d'avril dernier. Ils font des récits merveilleux du Japon. Ce sont des jeunes gens d'une conduite irréprochable, d'une vive intelligence, surtout Paul qui vous adresse une longue lettre. Dans l'espace de huit mois il a appris à lire et à écrire en portugais; à présent il s'exerce, avec de grands fruits, au moyen des méditations spirituelles. Il est assez instruit touchant les mystères de la religion chrétienne. J'espère qu'avec la grâce de Dieu il devra se faire, au Japon, un grand nombre de chrétiens. J'ai résolu d'aller dès mon arrivée vers le souverain, et de me rendre ensuite dans les universités et dans les colléges, et je présume y devoir recueillir une abondante moisson spirituelle. Les doctrines religieuses des Japonais sont, d'après le récit de Paul, venues de l'université de Cénic (1), ville située au delà de la Chine et du Cathaï (2), et éloignée du Japon d'une

possessions des Indes? Le même gouvernement, en 1650, envoyait chercher, pour l'île de Ceylan, des lamas bouddhistes, afin d'y restaurer le culte de leur idole, en même temps qu'il décrétait la peine de mort contre les missionnaires catholiques qui pénétraient dans l'île, alors entièrement chrétienne.

Le judaïsme ne fait plus de progrès dans les Indes : nous avons vu que ses dernières traces disparaissaient en Chine. Pour les enfants d'Israël, il est permis de pressentir l'heure bénie du retour.

(1) Cénic. Les Japonais paraissent avoir reçu des Chinois les premiers éléments de leurs sciences ; mais des erreurs fabuleuses planent sur ces origines, et la révélation prochaine de la littérature japonaise nous permet à peine d'espérer un éclaircissement, que nos vénérables missionnaires du XVIIe siècle n'ont pu se procurer avec les livres chinois. Nous n'avons pu connaître quelle était cette université de Cénic, dont le Saint fera souvent mention, et sur laquelle les témoignages japonais eux-mêmes étaient tout à fait vagues.

(2) Nom donné, dans le moyen âge, à la partie septentrionale de la Chine, ou au Thibet.

année et demie de voyage. Etant au Japon, je vous instruirai plus positivement des coutumes et de la littérature des Japonais, des doctrines et des usages de l'université de Cénic. En effet, on rapporte que, dans la Chine entière et dans le Cathaï, on suit uniquement les usages de cette université, la plus illustre entre toutes, et je n'oublierai point d'écrire à ce sujet à l'université de Paris, afin que par elle, les autres universités d'Europe soient informées de nos nouvelles. Je n'ai le dessein d'emmener avec moi qu'un seul confrère européen, Cosme de Torrez, Valencien (1), qui est entré ici dans notre Compagnie; et aussi les trois jeunes Japonais dont je vous ai parlé (2). Nous partirons, si Dieu le permet, au mois d'avril prochain.

Le Japon est éloigné de Goa de plus de treize cents milles, et l'on touche, en passant, à Malacca et à la Chine. Je ne saurais exprimer par aucunes paroles combien cette pieuse entreprise me remplit de consolation spirituelle. Il est avéré que la route est semée de dangers infinis, à cause

(1) Le P. Cosme de Torrez, l'un des hommes les plus savants de son siècle, était déjà prêtre lorsqu'il passa au Mexique, et de là aux Moluques, sans rencontrer encore le véritable terme de sa vocation. Les admirables exemples du P. Xavier le lui révélèrent. Déposant la dignité de vicaire-général, dont l'évêque de Goa venait de l'investir, il fut admis dans la Compagnie par le P. Xavier.

Il accompagna le Saint dans son apostolat du Japon, et rendit d'éminents services à la cause divine. Sa science et son éloquence lui procurèrent d'éclatantes victoires dans ses conférences avec les Bonzes. Il existe un résumé de ses controverses, adressé par lui au P. Xavier en octobre 1551 : les PP. Lucena et Grasset nous l'ont transmis.

Le P. de Torrez fut laissé au Japon en qualité de supérieur : après vingt-et-un ans de précieux travaux, il mourut saintement à Chequi, dans l'île d'Amacusa, le 2 octobre 1570, quelques semaines après l'arrivée du successeur qu'il avait demandé, et qui était le P. François Cabral.

Trente mille personnes baptisées de ses mains, et cinquante églises fondées par ses soins étaient la gerbe spirituelle que cet ardent ouvrier allait présenter à son Dieu, et il rendit l'âme dans ces transports de joie, dit le P. de Charlevoix, qui inaugurent, dès cette vie, la souveraine félicité des saints.

(2) Anger et ses deux serviteurs, le premier baptisé sous le nom de Jean, le second, sous celui d'Antoine.

des tempêtes et des écueils, ainsi que des pirates, et l'on considère comme un heureux sort, quand sur deux navires un seul achève sa course jusqu'au Japon. Mais j'éprouve intérieurement un tel sentiment de joie et de zèle, que je ne croirai jamais devoir abandonner mon dessein, non pas même quand je serais assuré d'y courir de plus grands périls qu'en aucune autre occasion de ma vie : tant les discours du Japonais Paul, ou plutôt l'inspiration de Dieu même, m'ont fait concevoir d'espérances pour la propagation de la religion chrétienne. La relation que je vous transmets avec cette lettre vous fera suffisamment connaître à quel point cet empire est heureusement disposé pour recevoir la semence de l'Évangile.

Dans les Indes se trouvent environ quinze places de Portugais, où l'on pourrait établir autant de maisons de la Compagnie, si le roi daignait assigner à leur fondation quelques fonds puisés dans le trésor public. J'en ai fait part à ce prince en lui écrivant moi-même à cet égard. En même temps j'ai informé de tout Simon Rodriguez, et je lui ai fait connaître combien il serait avantageux pour la religion chrétienne si, avec votre permission, il venait ici lui-même avec un grand nombre de nos confrères, et surtout avec un renfort puissant de prédicateurs; j'ajouterai que son arrivée, s'il est soutenu de la protection royale, donnera les moyens de fonder plusieurs colléges de la Compagnie. A mes yeux, ô mon Père! la venue de Simon aux Indes, à cause de la faveur dont il jouit près de S. M., nous sera très-avantageuse. Il arriverait, en effet muni des pouvoirs du roi, soit pour établir des colléges, soit pour protéger les chrétiens existants, et les indigènes qui se convertiraient à J.-C., s'ils étaient protégés. Je vous prie à cet égard, d'informer Simon de vos volontés. Antonio Gomez (1), m'a fait savoir que l'intention positive du

(1) Antonio Gomez, docteur de la Faculté de Sorbonne, éminent prédicateur, passa aux Indes en 1549. Destiné d'abord par le Saint à la mission d'Ormuz, il fut ensuite choisi pour demeurer à Goa en qualité de recteur

P. Simon était de passer aux Indes avec un grand nombre de sujets du collége de Coïmbre. Il ne manque, ni à Rome ni ailleurs, de confrères qui n'ont point le talent de la prédication et le mérite de la science, et qui pourraient ici servir efficacement la religion chrétienne, s'ils avaient seulement l'expérience du monde, et s'ils possédaient, avec les autres vertus nécessaires au ministère en pays infidèle, le principal mérite d'une chasteté parfaite, et l'éminente force d'âme et de corps qui est indispensable pour résister aux immenses travaux de ces contrées. Vous daignerez donc nous choisir, vous-même, des confrères de cette nature.

Vous accomplirez encore une œuvre très-utile, et, je le pense, très-agréable à Dieu, si vous nous adressez à tous, à nous membres de la Compagnie, qui vivons dans les Indes, une lettre de direction spirituelle, qui serait comme un testament où vous feriez part aux derniers de vos enfants, exilés de votre présence, des trésors de bénédictions que vous avez reçus de Dieu. Je vous prie, lorsque vous en aurez le loisir, de satisfaire à nos vœux.

Henri Henriquez (1), prêtre de la Compagnie, originaire de Portugal, est doué d'une éminente vertu et donne d'excellents exemples. Il réside au cap Comorin. Il écrit et parle parfaitement la langue malabare; et lui seul accomplit avec fruit le travail de plusieurs. Par ses prédications et par ses entretiens familiers, il s'est concilié la vénération

du collége de Sainte-Foi. Mais l'esprit propre qui dominait en ce Père, le rendit indocile à l'autorité du P. Paul de Camerino, supérieur de toutes les missions des Indes, en l'absence du P. Xavier.

Le P. Xavier, à son retour, se vit obligé de faire un exemple en la personne de Gomez, et de le renvoyer en Portugal; mais l'infortuné religieux périt dans la traversée, avec le navire qui le portait.

(1) Le P. Henri Henriquez exerça son apostolat à la côte de la Pêcherie et dans toute la contrée voisine du cap Comorin : il convertit un grand nombre de Pallawars. Il endura des travaux excessifs, et l'épreuve de la captivité de la part des mahométans.

En 1552, un frère laïque de la Compagnie, compagnon du P. Henriquez, fut martyrisé par les gentils qu'il instruisait.

et l'amour des chrétiens indigènes. Je vous prie d'accorder la consolation d'une de vos lettres, à cet excellent religieux, à cet ouvrier si laborieux et si utile de la vigne de J.-C., *qui porte ainsi le poids du jour et de la chaleur* (1).

La place de Cranganor, qui appartient aux Portugais, est à vingt milles de Cochin. Le frère Vincent, de la très-sainte Observance de Saint-François, coadjuteur de l'évêque de Goa, et très-grand ami de notre Compagnie, y a institué un séminaire où sont convenablement entretenus cent enfants indigènes, et où ils sont formés à la piété et aux lettres. L'évêque de Goa ne le cède pas au frère Vincent en affection pour la Compagnie, et comme ce prélat est le chef spirituel de toute l'Inde, et qu'il aime singulièrement nos Pères, il désire vivement votre amitié. Je vous prie donc de daigner lui écrire.

Mais je reviens au frère Vincent. Dans un épanchement amical, il m'a confié son dessein de remettre l'administration de son collége à notre Compagnie. En même temps il m'a prié, avec des instances réitérées, de vous faire part de ses intentions, et de vous demander un prêtre de la Compagnie, qui serait chargé d'enseigner les lettres aux élèves du séminaire, et de prêcher aux habitants de la maison : les dimanches et les jours de fête, il prêcherait pour le peuple. Car outre les habitants portugais, il existe beaucoup d'indigènes chrétiens répandus dans les villages, et qui tirent leur origine de ceux qu'a convertis saint Thomas. Plusieurs des élèves du séminaire appartiennent aux premières familles du pays.

Dans cette ville sont deux églises, l'une dédiée à saint Thomas, et l'autre à saint Jacques. Le frère Vincent désire que vous fassiez accorder par le souverain pontife une indulgence plénière annuelle à chacune de ces deux églises, pour les jours de la fête des saints Jacques et Thomas, et pour toute l'Octave : afin d'accroître la piété des indigènes,

(1) Matth. xx, 12.

qui sont appelés, à cause de leur origine, chrétiens de Saint-Thomas. Il attend aussi, en même temps que le bref pour ces indulgences, la venue d'un prêtre qui sera à la fois prédicateur et professeur de belles-lettres. Ces grâces nous l'attacheront à un tel point, qu'il sera tout entier à nous, pendant la vie et après la mort. Il m'a très-vivement recommandé cette affaire, et je ne saurais vous dire avec combien d'ardeur il désire les indulgences.

Je vous demande moi-même une grâce, qui est de faire célébrer, une fois chaque mois, par un prêtre de la Compagnie, le Saint-Sacrifice à mon intention dans la chapelle de Saint-Pierre au mont Janicule, au lieu même où l'on dit que l'apôtre a été mis en croix. Vous pouvez aussi charger un Père de la maison professe de nous écrire touchant les collèges de la Compagnie, de nous apprendre quels sont les nouveaux profès, leurs différents emplois, les travaux et les succès de nos frères. J'ai recommandé à Goa, que l'on m'adressât à Malacca les lettres de Rome; et à Malacca, qu'après les avoir transcrites, on m'en envoyât les copies, par différentes voies, au Japon.

Enfin, ô père de mon âme, et à mes yeux le plus vénérable des hommes, je vous supplie, les genoux en terre, ainsi que je vous écris cette lettre, je vous supplie, dis-je, comme si j'étais en votre présence, de ne cesser d'implorer Dieu dans vos Saints-Sacrifices et dans vos prières, afin que, pendant la durée de mon existence, il m'accorde la connaissance de sa très-sainte volonté et la force de l'accomplir. J'adresse la même prière à tous nos confrères.

Cochin, 14 janvier 1549.

LETTRE II.

A Jean III, roi de Portugal.

Je ne ferai pas à votre majesté le récit des calomnies, des injustices, des persécutions qui ne cessent d'accabler ici les nouveaux enfants de notre sainte religion. Le P. F. Joam de Villa de Conde, qui se rend en Portugal, vous exposera tous ces maux avec une éloquence pleine de vérité; et ses peintures les représenteront, d'une manière sensible, aux yeux de votre majesté. Ce religieux vous a rendu, seigneur, d'éminents services, par ses travaux immenses, infinis, accomplis dans les pays des Indes, pour la gloire de Dieu et pour l'intérêt de votre âme; ils auront eu pour effet d'acquitter envers Dieu, non-seulement le devoir de sa propre conscience, mais encore celui de votre majesté vis-à-vis du souverain Juge. Votre majesté ne saurait apprécier uniquement les mérites du P. F. Joam, au point de vue des angoisses, des souffrances, des veilles, et des autres épreuves corporelles qu'il a endurées, si grandes qu'elles aient été d'ailleurs. En effet, ce n'est là qu'une distraction et un repos, si on les compare aux douleurs morales, et à l'amertume déchirante qui pénétrait le fond de son cœur à la vue des maux dont il était le spectateur absolument impuissant: tandis que les commandants des places et les intendants du revenu royal traitaient avec la rigueur la plus inhumaine, et spoliaient avec une rapacité sans bornes ses tristes néophytes. Ceux-ci, encore mal affermis dans la foi de J.-C., qu'ils venaient à peine d'embrasser, avaient droit, par cette raison même, de la part des magistrats chrétiens, leurs persécuteurs, à une vive affection et à des bienfaits sans mesure. Croyez, seigneur, que cette amertume est infiniment supérieure à toutes les douleurs du corps, et que c'est, si je puis le dire, un martyre plus cruel et plus odieux que toutes les

tortures des tyrans, que de se voir dans la nécessité d'assister, témoin impuissant, à la ruine actuelle et instantanée de l'ouvrage, qui se trouvait, pour ainsi dire, accompli par nos efforts, et par ceux d'autrui, après un long intervalle de temps, et par la persévérance la plus laborieuse.

On annonçait ici, comme un fait certain, que le roi de Ceylan envoyait à votre majesté des dons magnifiques, en retour des bienfaits sans nombre qu'il reçoit de vous tous les jours. Que votre majesté considère qu'en sa personne règne à Ceylan l'ennemi le plus violent et le plus acharné de J.-C. : et ce qui est pour ainsi dire inouï, pour combattre la cause de J.-C., et pour opprimer la religion de tout son pouvoir, il s'autorise et il s'arme de votre protection, de votre faveur et de vos bienfaits. Les faits parlent d'eux-mêmes; mais peut-être il vous déplaira de les entendre; aussi je ne les exprime qu'à regret, craignant, sur toutes choses, de le faire inutilement. Car les personnes qui préjugent l'avenir, par l'expérience qu'elles ont du passé, ont de graves motifs de craindre que votre majesté ne continue à témoigner par la suite, à cet ennemi public et passionné de J.-C., plus de faveur, qu'aux saints prêtres qui se consacrent aux intérêts de la religion dans l'île de Ceylan; les témoins du scandale trouvent, dans l'évidence des faits, une occasion naturelle de s'exprimer ouvertement, et de proclamer très-haut ce que je vous demande, seigneur, la permission d'exposer ici : que l'empire des Indes n'est plus une occasion pour vous d'étendre le règne de J.-C., mais celle d'amasser de nouveaux trésors, et d'acquérir pour vous et vos serviteurs les seuls avantages temporels.

Je supplie votre majesté de me pardonner, si j'exprime la réalité dans toute son évidence et sans voiles. Je m'y vois obligé par le véritable et sincère amour, et par le zèle dont je me sens, seigneur, animé pour votre personne et pour votre salut : et je crois entendre la sentence divine

qui sera prononcée au dernier jugement, ou plutôt qui doit se révéler à vous à l'heure même de votre mort ; personne, si puissant qu'il soit, ne saurait échapper à cette nécessité suprême ; personne par ses propres ressources, ou par le secours d'autrui, n'a la vertu de s'y soustraire. Je conjure donc votre majesté de ne point mettre sa confiance dans les ordres solennels et multipliés que sa piété pleine de sagesse fait exprimer dans les lettres royales adressées au vice-roi, aux gouverneurs, et à tous les officiers royaux dans les Indes, dans lesquels sont recommandés sur toutes choses les intérêts de la religion, et la protection qui lui est due. En effet, seigneur, moi qui juge des faits par mes propres yeux et dans la réalité, je sens véritablement qu'il ne reste plus aucune espérance que vos ordres soient jamais effectivement et sérieusement obéis ; et ce n'est pas une des moindres raisons qui m'ont fait diriger mes pensées vers le Japon, et m'ont inspiré de fuir jusqu'aux îles de l'extrême Orient, afin d'y employer plus utilement mes efforts que je n'ai pu le faire ici. Le P. F. Joam doit soumettre à votre majesté différentes observations touchant nos malheureux chrétiens de la côte de Comorin. Daigne votre majesté concevoir envers eux des sentiments de miséricorde, et condescendre à devenir leur père : ne sont-ils pas orphelins depuis la mort de Miguel Vaz, leur excellent et très-véritable père ?

Voici quarante-cinq ans déjà qu'un évêque arménien, appelé Jacques Abbuna (1), travaille ici pour le service de Dieu et pour celui de votre majesté : ce personnage est aussi chéri de Dieu pour ses vertus et sa sainteté, qu'il se trouve négligé et dédaigné de votre majesté et de la plupart des personnes qui représentent votre autorité dans les Indes. Mais ses mérites sont l'objet d'une spéciale

(1) Le titre d'*abbuna* se donne fréquemment aux évêques orientaux. En arabe, *abbuna* signifie *notre père*.

Le prélat, dont il est ici parlé, reconnaissait la suprématie du Saint-Siége.

protection de Dieu; sans doute nous n'avons pas été jugés dignes de servir d'instruments à la Providence pour consoler ses serviteurs. Seuls, en effet, les Pères de Saint-François se sont chargés du prélat, et lui prodiguent de tels soins de charité que rien ne saurait les égaler; sans leur secours, depuis longtemps le saint vieillard aurait cessé de vivre par l'effet de la misère. Qu'il me soit permis de vous exprimer les sentiments de mon âme : je prends la liberté de conseiller à votre majesté de faire écrire à ce vénérable prélat, en votre nom et dans des termes remplis d'égards et de bienveillance : ces lettres pourraient contenir une invitation, que l'on montrerait au besoin, adressée aux gouverneurs et aux trésoriers royaux, et spécialement au gouverneur de Cochin, afin qu'on rendît honneur à l'évêque, qu'on lui offrît une généreuse hospitalité, qu'on l'entourât d'égards et de bons offices, en tout ce qu'il pourrait demander ou désirer. En vous écrivant ces choses, je n'ai point en vue les seuls intérêts du pieux prélat, ni le désir de lui être agréable, et j'ai cru plutôt servir votre majesté. En effet, grâce à la parfaite charité des Pères Franciscains, rien ne manque à cette heure à Jacques Abbuna; mais votre majesté a grandement besoin de la protection et des prières d'une personne aussi avancée dans la faveur de Dieu: et par ce bienfait elle s'en peut rendre digne. L'évêque a droit à toute votre faveur à cause des travaux infinis de son apostolat dans la chrétienté de Saint-Thomas : et maintenant, au seuil de la décrépitude, il s'est soumis avec une parfaite obéissance à tous les rites et à toutes les pratiques de notre sainte mère l'Église romaine. Je sais que votre majesté est dans la coutume d'écrire aux Pères de Saint-François : sous le même couvert pourrait être adressée la lettre à l'évêque arménien, que je vous prie de faire écrire dans les termes les plus bienveillants et les plus affectueux.

Que Dieu Notre-Seigneur fasse profondément pénétrer en l'esprit de votre majesté la connaissance parfaite de sa

très-sainte volonté, et qu'en même temps il vous donne les forces, et vous accorde les grâces qui vous sont nécessaires pour l'accomplir avec plénitude et dans sa perfection, ainsi que votre majesté serait heureuse, à l'heure de sa mort, de l'avoir accomplie, lorsque, seigneur, vous serez appelé pour rendre le compte de votre existence entière. Ce moment décisif pour toute l'éternité sera plus prochain que ne le pense votre majesté (1) : vous devez vous préparer de bonne heure à ce passage, et vous en préoccuper à l'avance. Les empires et les souverainetés passent : à leur place doit apparaître une forme nouvelle et imprévue d'existence, telle que jamais votre majesté ne l'a soupçonnée ni imaginée. Vous vous verrez à la mort dépouillé de tous vos États, déchu de toute souveraineté, et violemment entraîné dans un empire formidable et plein de ténèbres, absolument différent de ce monde terrestre. C'est là qu'il sera très-amer et très-douloureux d'être exilé, au sortir de l'autre empire, surtout si ce devait être pour vous voir à jamais, ce dont Dieu vous préserve, exclu du Paradis et de son espérance.

Cochin, le 26 janvier 1549.

L'inutile serviteur de votre majesté.

FRANÇOIS.



LETTRE III.

A Mᵉ Simon Rodriguez, en Portugal.

Que la grâce et la charité de J.-C.-N.-S. soient toujours avec nous ! Amen.

Je ne saurais exprimer en paroles, ô mon frère bien-

(1) Le roi Jean III mourut, dans de profonds sentiments de piété, le 11 juillet 1557. Ce grand prince rendit à la religion d'éclatants services, mais son âme vertueuse ne put toujours connaître la vérité, et vaincre les passions de ses ministres dans les Indes.

aimé, Simon, toute la joie que m'a causée l'arrivée d'Antonio Gomez et de ses compagnons. Sachez donc qu'ils font des progrès considérables dans la piété, et que l'exemple de leur vie, leurs prédications, leur zèle pour entendre les confessions, pour donner en public des exercices de méditations, et pour accueillir les personnes dans le particulier, sont d'un merveilleux fruit pour la religion chrétienne, et causent une satisfaction générale. Ici d'éminents sujets de la Compagnie sont très-nécessaires, et principalement dans la cité d'Ormuz et dans la forteresse de Diu; ces villes exigent de vertueux prédicateurs, plus encore que Goa, à cause du grand nombre de leurs habitants portugais, chrétiens dégénérés dans leurs mœurs comme dans la pratique de la religion. Prenant conseil de la nécessité, j'ai résolu d'envoyer à Ormuz Antonio Gomez, religieux éminent par le don de la parole, et par sa capacité pour les autres ministères de la Compagnie. Me Gaspard (1) demeurera dans le collége de Sainte-Foi.

Vous aurez acquis de grands mérites en présence de Dieu, si vous passez vous-même dans les Indes, accompagné de plusieurs de nos frères, et si vous amenez avec vous sept ou huit prédicateurs et d'autres sujets de grande expérience et sagesse. Ce n'est point là profondeur de la science qui convertit les infidèles; les peuples de ces con-

(1) Le P. Gaspard Barzée, né à Goeza en Zélande, fut l'apôtre d'Ormuz. Il y opéra de merveilleux fruits parmi les infidèles de toute secte et de toute nation qui, des quatre vents du monde, affluaient dans cette grande cité. Les schismatiques d'Arménie et d'Abyssinie, de Grèce et de Moscovie, les hérétiques d'Allemagne et de Hongrie, les mahométans et les païens, toutes ces races infidèles donnèrent, par l'effet de sa parole et de ses vertus évangéliques, de nombreux enfants à l'Église. Un apostat, nommé Jean de Cologne, lui dut son retour, et mourut martyr en 1550 à Catifa, près Ormuz.

La réputation de sainteté du P. Barzée s'était répandue au loin dans l'Asie, et les catholiques de Constantinople l'envoyèrent saluer, en témoignage de leur admiration.

Plusieurs miracles sont attribués au P. Barzée par les historiens.

A la mort du P. Xavier, le P. Barzée devint provincial des Indes. Cet homme apostolique mourut saintement à Goa, le 18 octobre 1553.

trées sont gens barbares et sans culture; et des sujets sans grande science, mais éminents en vertu et robustes de tempérament, pourront opérer de grands fruits pour le service de Dieu. Dans toutes les places des Indes, où serait un prédicateur de la Compagnie, avec un confrère pour l'assister dans le ministère de la confession et dans les autres œuvres de la Compagnie, on pourrait établir une résidence de nos Pères, pour l'éducation des enfants portugais et indigènes.

J'ai écrit à notre P. Ignace pour lui demander qu'il vous autorise à venir, et au roi pour le prier de vous envoyer aux Indes, en même temps qu'un grand nombre de nos frères, et de vous revêtir d'une imposante autorité. Si vous venez en effet, votre présence sera singulièrement féconde pour la religion chrétienne. Un autre sujet de ma lettre au roi, c'était de lui recommander les intérêts des orphelins portugais, que leurs parents morts au service du prince ont laissés sans famille et dépourvus de ressources; ils ne reçoivent même pas l'arriéré de la paye et des subsides qui demeuraient dus à leurs parents. Il ne serait pas sans utilité d'établir, dans les Indes, quelques colléges où ces orphelins seraient non-seulement élevés, mais encore instruits. Et ainsi que le roi ne doit pas moins s'intéresser au salut des indigènes, il serait utile pour la religion que sa majesté commandât qu'en différents lieux les enfants des chrétiens indigènes reçussent l'enseignement du catéchisme. J'écris à sa majesté pour la prier, si elle le juge convenable, d'assigner, sur les revenus de Baçaïm, environ 5,000 écus d'or, pour l'érection d'une maison de cette nature.

J'ai récemment obtenu des informations touchant l'empire du Japon, situé à plus de six cents milles de la Chine. Les habitants en paraissent doués d'un esprit subtil, et désireux de s'instruire, non-seulement des choses de la religion, mais de toutes les sciences naturelles qui composent un cours entier d'études. C'est le commun récit de tous les

Portugais qui en sont revenus, et il se trouve confirmé par les discours de plusieurs Japonais qui, l'année dernière, m'ont suivi de Malacca aux Indes, et qui viennent d'être initiés aux sacrés mystères, dans le collége de Sainte-Foi de Goa. Vous pourrez en juger vous-même par la relation que nous vous envoyons concernant cet empire, et qui émane du Japonais Paul, surnommé de Sainte-Foi, personnage véritablement pieux et digne de confiance. Il vous raconte aussi les événements de son existence et les bienfaits dont Dieu l'a rendu l'objet. J'ai résolu, d'après ces nouvelles, de me rendre au Japon, au mois d'avril prochain, accompagné de Cosme de Torrez, prêtre de notre Compagnie. Je suis en effet convaincu que la religion chrétienne fera de merveilleux progrès dans cet empire. Ajoutez à ces motifs qu'ici je commence à me sentir oisif; nos confrères venus cette année rendent mon ministère inutile aux Indes, surtout quand je prévois votre prochaine arrivée, ou celle du Père que vous enverrez en votre place, avec toute une armée de notre Compagnie. J'espère néanmoins toujours que vous viendrez vous-même. Enfin je présume qu'au temps de votre arrivée j'aurai déjà vérifié les dispositions des Japonais, et lorsque, ainsi que je vous le demande, vous aurez tout mis en état dans les Indes (si Dieu, comme je l'espère, favorise notre expédition au Japon), nous nous reverrons à Goa.

Dans la suite des temps, un grand nombre de membres de la Compagnie pénétreront, avec l'assistance divine, jusque dans la Chine, et de la Chine dans la célèbre université de Cénic, située au delà de la Chine et du Cathaï.

D'après les récits de Paul, les Japonais, les Chinois et tous les Tartares se font initier à leur sacerdoce dans l'université de Cénic. Les doctrines religieuses des Japonais sont renfermées dans des livres tenus secrets, et écrites dans un langage inconnu du vulgaire, comme est chez nous la langue latine. De là vient que Paul, homme sans lettres, et tout à fait étranger à ces livres, ne peut donner aucune in-

formation sur la religion de son pays. Lorsque je serai dans la contrée, s'il plaît à Dieu, je vous écrirai dans de grands détails ce que renferment les annales sacrées du Japon. J'ai résolu, dès mon arrivée, de me rendre immédiatement auprès du souverain et dans les principaux colléges, qui sont dans les villes royales, et d'écrire tout ce que j'aurai étudié et connu, non-seulement à nos frères des Indes, mais à toutes les universités de Portugal et d'Italie, et surtout à celle de Paris, en leur exposant que les études et la science, auxquelles ils dévouent tous leurs efforts, ne doivent point laisser leur esprit dans une sécurité trompeuse, mais qu'ils ne prennent aucun souci de l'ignorance et de la perdition des infidèles.

Pero [illegible]ves, vicaire épiscopal à Cochin, et grand ami de notre compagnie, vous écrit pour vous recommander une affaire qui lui est personnelle. Je vous prie de ne rien négliger de ce qui vous sera possible en sa faveur, non-seulement parce que l'affaire dépend du roi, mais parce qu'elle aura pour résultat le bien des chrétiens qui sont sous l'administration du vicaire. Soyez persuadé qu'il est sincèrement et profondément notre ami, et que tous nos confrères qui s'arrêtent à Cochin, reçoivent dans sa demeure l'hospitalité la plus affectueuse.

Veuillez faire envoyer, pour les Pères de Goa et pour ceux qui sont disséminés dans tout l'Orient, huit ou dix barils de vin pour le Saint-Sacrifice. Ici le vin, dont nous ne pouvons nous passer, non-seulement est d'un prix excessif, mais souvent nous manque entièrement : ainsi nos frères de Malacca, de Comorin, de Socotora, des Moluques, n'ont de vin pour le Saint-Sacrifice que celui qui leur est adressé des Indes. Et de même que l'évêque de Goa et les Pères Franciscains reçoivent leur vin de Portugal, aux frais du trésor royal, il serait utile que le roi voulût bien accorder un pareil privilége au collége de Sainte-Foi de Goa, qui serait chargé de pourvoir aux besoins des autres colléges.

Le P. Cypriano (1) doit cette année se rendre à Socotora, avec un autre prêtre et deux coadjuteurs. Dans cette île, un souverain mahométan règne par la violence, et gouverne en foulant aux pieds les lois divines et humaines. Il opprime et persécute cruellement les habitants chrétiens : il leur ravit leurs enfants pour les faire instruire dans la religion mahométane ; il les accable eux-mêmes de vexations et de maux. Je vous prie d'insister auprès de sa majesté, afin que, dans son zèle si éminent pour la défense de la religion, elle ne perde point de vue ces chrétiens. Elle est assurée du succès, sans accroissement de dépenses et sans embarras nouveaux, si elle donne ordre à une flotte portugaise qui se dirigera vers le détroit de la Mecque, de réprimer l'insolence des Sarrasins. Les naturels du pays, qui sont dépouillés de leurs armes, et qui languissent sous le joug d'une dure servitude, ont en horreur le nom de Mahomet. Je vous prie donc, pour l'amour du Seigneur Jésus, de prendre à cœur la délivrance des Socotoréens, et de les aider à sortir de cet injuste et douloureux esclavage. L'aspect de leur île est profondément affligeant. Il y a quelques années, lorsque, en venant ici, j'y suis descendu, j'ai pris en grande compassion leur malheureux sort, à la vue des épreuves que leur faisaient endurer les Arabes établis sur le littoral. Toute cette entreprise peut être accomplie, sans dépenses pour le roi, et sur la seule expression de sa volonté. Alphonse de Souza, qui a gouverné les

(1) Alonzo Cypriano, Espagnol, avait connu le P. Ignace à Barcelone ; il fut [illegible] des premiers membres admis dans la Compagnie. Malgré son âge mûr, il devint un excellent religieux ; mais quelquefois un saint zèle et le feu de l'éloquence emportaient un peu loin le vertueux missionnaire, ainsi que nous le verrons par une lettre que le Saint lui adresse.

Le P. Cypriano avait reçu de Dieu l'esprit prophétique et en donna de mémorables signes.

Arrivé aux Indes en 1546, il fut d'abord envoyé à la côte de la Pêcherie, puis à Socotora ; et il passa les douze dernières années de sa vie à Méliapour, où il mourut saintement, le 31 juillet 1559.

Indes, est le témoin le plus compétent de ces faits, qu'il a vus de ses propres yeux.

J'ai invité Miguel Vaz à revenir à Goa, considérant qu'il était inutile de le laisser repartir encore pour le Portugal. Après avoir conversé, dans cette ville, avec Antonio Gomez, j'ai jugé préférable de mettre le P. Gaspard à la tête du collége, afin qu'Antonio, affranchi d'autres occupations, s'employât tout entier à la prédication, à la confession des habitants et aux retraites spirituelles. Non pas qu'il ait, je p[illegible]re, une plus grande aptitude pour ces fonctions que pour l'administration; mais le P. Gaspard porte, avec une rare supériorité, le fardeau de l'administration intérieure.

Je vous prie de recommander que l'on nous envoie, tous les ans, plusieurs membres de la Compagnie, et que ce soient, pour la plupart, des prêtres de grande expérience et d'une vertu très-éprouvée; de ceux qui ne sont pas d'une grande utilité en Europe, parce que leur science et leur éloquence ne sont point assez éminentes pour la prédication, ou pour les emplois de nos colléges, et qui rendraient ici d'éminents services pour la conversion des infidèles. Ils peuvent bien à la vérité vous être de quelque assistance; mais ici leurs travaux auront des fruits bien plus abondants. Si vous avez des sujets qui aient accompli leurs cours d'études à Coïmbre, vous pouvez également nous les envoyer. Je vous prie de faire en sorte qu'aucune année ne se passe sans que nous recevions un renfort de nos frères. Ceux qui résident au collége de Goa n'ont point encore assez d'instruction et de forces spirituelles [illegible] le ministère de la conversion des païens.

A la prière de Miguel Vaz, ancien vicaire général des Indes, le roi a attribué à Baçaïm 3,000 écus d'or, pour la fondation d'une maison, où seront instruits les enfants des chrétiens indigènes. Ici l'on est persuadé que l'intention du souverain a été que l'administration de cette maison fût remise à notre Compagnie. Miguel Vaz a ramené avec

lui huit ou neuf de nos membres avec six Franciscains. Mais Vaz a remis aux Franciscains venus à Baçaïm l'argent qu'à la prière du vice-roi Joam de Castro le roi avait assigné pour la conversion des païens, afin que ces Pères en fissent l'emploi qu'ils jugeraient à propos et en disposassent entièrement. Sur ces entrefaites, je suis parti pour Baçaïm, afin de terminer des affaires concernant les chrétiens des Moluques; et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les Franciscains: réduits à un très-petit nombre, ils m'ont instamment prié d'envoyer à Baçaïm quelqu'un de la Compagnie, pour être chargé de distribuer entre les néophytes la somme assignée et d'administrer le séminaire. J'y ai donc laissé Melchior Gonçalez (1) avec un coadjuteur.

Miguel Vaz et le P. Diogo de Borba étant morts, il y a peu de temps, la surveillance du collége de Goa s'est trouvée dévolue à Cosme Anes, qui s'était déjà chargé de l'administration des revenus et de l'achèvement des bâtiments, mais qui a trop d'occupations, à cause des affaires du roi; aussi, dès l'arrivée d'Antonio Gomez, il s'est absolument déchargé de cette administration entre les mains de la Compagnie. Cependant il convient, d'après les usages, que cette cession soit ratifiée au nom de sa majesté. Veuillez en faire expédier le diplôme et nous l'apporter aux Indes.

A quinze milles de Cochin est une place de S. M., appelée Cranganor. Il s'y trouve un superbe collége, élevé par le frère Vincent, coadjuteur de l'évêque, où sont instruits cent enfants des chrétiens indigènes, appelés chrétiens de Saint-Thomas. Autour de la ville sont répandus soixante villages environ des mêmes chrétiens, où l'on choisit les élèves du collége. Vous saurez que cet édifice est magnifique d'aspect, soit à cause du site, soit par la belle ordonnance des bâtiments. C'est un service immense que le frère Vincent

(1) Melchior Gonçalez, Portugais, fut un infatigable ouvrier dans la vigne du Seigneur : arrivé en 1548, il dirigea les missions et le collége de Baçaïm, et mourut, empoisonné par les infidèles, à la fin d'octobre 1551.

a rendu à ce pays. Il m'est profondément attaché, ainsi qu'à toute la Compagnie. Il déclare qu'il a tout disposé pour nous laisser en mourant l'administration de son collége. Il désire singulièrement la venue d'un prêtre de la Compagnie, instruit dans les lettres, pour enseigner aux enfants les humanités, et prêcher au peuple les jours de fête. On doit déférer à ses désirs; je vous prie donc d'envoyer un prêtre doué de ces talents, qui dépendra de lui pour toutes choses.

Il y a deux églises à Cranganor : l'une dédiée à saint Thomas, et qui est l'objet d'une grande dévotion de la part des chrétiens de Saint-Thomas, l'autre dédiée à saint Jacques, et qui fait partie du collége. Le frère Vincent désire vivement que des indulgences du souverain pontife soient accordées à ces deux églises, pour la consolation des chrétiens et l'accroissement de leur piété. Je vous prie donc, comme d'une chose capitale, d'inviter, soit nos frères qui sont à Rome, soit le nonce apostolique qui réside en Portugal, à faire obtenir une indulgence plénière annuelle, à commencer des veilles de Saint-Jacques et de Saint-Thomas, pour se continuer durant les octaves : je désire que cette indulgence soit seulement accordée à ceux qui, ayant participé dignement aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, visiteront avec piété et avec dévotion les églises de Cranganor. Si vous remplissez ces deux objets, que je vous recommande au nom du frère Vincent, l'envoi d'un prêtre et l'obtention des indulgences, et si vous voulez en même temps lui écrire avec amitié, vous vous l'attacherez pour toujours, ainsi qu'à la Compagnie. Je vous prie avec les mêmes instances d'écrire à l'évêque qui nous est profondément dévoué.

J'ai écrit à sa majesté pour la prier de nommer comme l'un de ses chapelains un prêtre appelé Étienne Louis Borralho. Je l'ai moins fait à cause de lui-même, que dans l'intérêt de ses sœurs qui sont orphelines et pauvres; si le frère jouit de la considération dont sont revêtues les per-

sonnes attachées au service du roi, il trouvera facilement un établissement pour ses sœurs. Dans ces contrées, pour les mariages, on estime singulièrement l'alliance des gens de distinction et de ceux qui ont l'estime du souverain. Si vous obtenez ce bienfait, vous aurez assuré l'existence de trois jeunes orphelines. La mère de ce prêtre est remariée à Gonçalo Fernandez, habitant de Cochin. Et Borralho désire, pour se concilier, ainsi qu'à ses sœurs, la bienveillance de leur beau-père, qu'il soit aussi accordé quelque faveur à ce dernier. Il sollicite donc de la part du roi que sa majesté daigne faire inscrire Gonçalo, à titre honoraire et sans émoluments, au rang de ses officiers. Car il est convaincu que si son beau-père reçoit le titre d'officier royal, celui-ci le traitera, ainsi que ses sœurs, avec une affection toute paternelle.

Tous les Franciscains sont nos amis, mais surtout leur gardien, F. Antonio de Casal. Lorsqu'il sortira de charge, c'est-à-dire dans deux ans, il désire vivement retourner en Portugal; je vous prie d'obtenir pour lui de sa majesté une autorisation authentique de se retirer après le temps de son administration. En effet, voici déjà cinq ans qu'il travaille dans les Indes, pour le service de Dieu et du roi.

Le P. Nicolas Lancilotti, que j'ai envoyé à Coulan pour y rétablir sa santé, se remet de jour en jour et plaît merveilleusement aux Coulanais. Déjà même il est question de fonder un collége, où seront élevés de préférence les orphelins portugais, mais où seront également admis les orphelins chrétiens de Comorin et de Saint-Thomas; car les habitants, peu nombreux et mal partagés sous le rapport des biens temporels, ne peuvent entreprendre la formation d'un séminaire avec leurs propres ressources. J'en ai écrit à sa majesté, en lui représentant combien cet établissement aurait, dans l'avenir, d'utilité pour la religion. Vous ferez en sorte d'obtenir de sa majesté qu'elle ordonne au vice-roi des Indes, et à son trésorier, de faire élever cette maison aux frais de l'État, dans des proportions assez

étendues pour qu'elle puisse recevoir un grand nombre d'orphelins portugais et indigènes.

A Coulan, tout est en abondance et à vil prix, et une dépense peu considérable doit faire vivre un très-grand nombre d'élèves. Si vous venez ici, mon bien-aimé frère Simon, votre venue sera l'occasion d'un grand avancement pour la religion, et d'un grand bonheur pour vous-même; mais il est nécessaire qu'avant votre départ vous soyez revêtu de l'autorité nécessaire, afin de vous rendre utile pour le service de Dieu et secourable aux chrétiens indigènes. Je vous recommande encore de vous assurer à l'avance toute la protection de LL. MM., afin de pouvoir retenir dans le devoir les gouverneurs et les trésoriers du roi. C'est ainsi que, de l'avis universel, vous rendrez, dans les Indes, le plus de services à la religion de J.-C.

J'ai reçu de Malacca d'heureuses nouvelles touchant les travaux spirituels de François Perez et de Roch d'Oliveira. Leurs lettres vous en donneront le détail. D'excellentes nouvelles sont venues aussi des Moluques, où Joam de Beira (1) et ses compagnons sont éprouvés par des souffrances excessives, et des dangers continuels pour leur vie, avec d'éclatants succès pour la religion chrétienne. Le bruit qui avait couru de la mort de Beira me paraît être sans fondement. Lui-même, peu de temps auparavant, m'avait écrit dans le plus grand détail sur ses travaux, ses souffrances et ses dangers. Ses compagnons, après que les vais-

(1) Le P. Joam de Beira, après dix ans de travaux vraiment apostoliques, épuisé dans ses forces et jusque dans son intelligence, acheva ses jours à Tana, près de Baçaïm, et y fut l'objet de la vénération de ses frères, qui contemplaient en cet homme si éprouvé le renouvellement des exemples de la primitive Église. Souvent alors des confesseurs de la foi, mutilés par le fer et la flamme, exercés par la douleur, conservaient, dans un corps qui avait survécu à l'intelligence, les empreintes sacrées du martyre, jusqu'au jour glorieux de leur délivrance terrestre. Ainsi nous avons vu nous-même de saints missionnaires revenir du lieu de leur mission, épuisés pour un temps, ou mis à bout de leurs forces humaines, après les longues souffrances d'un glorieux apostolat.

seaux eurent quitté les Moluques, ont passé trois mois d'hiver à Amboine. Pendant ce temps, Joam de Beira est venu des îles du More à Amboine, pour demander au commandant de la place d'envoyer une troupe de Portugais au secours des chrétiens du More. Lorsqu'il retournait des Moluques au More, on dit qu'un grave accident lui est survenu ; mais ni ses lettres ni aucun rapport digne de foi ne me l'ont confirmé. Ce que je puis vous dire de certain, c'est que ceux qui aiment Dieu et leurs frères sont éprouvés comme l'or dans la fournaise. Mais en vérité j'ignore si, dans tout l'univers chrétien, les personnes qui se sont dévouées à Dieu et au salut des âmes sont éprouvées par autant de travaux et de dangers mortels que dans les îles du More. Veuillez prier Dieu pour ceux qui y sont allés déjà, et pour ceux qui iront dans la suite ; car j'ai résolu d'y envoyer bientôt deux ou trois de nos frères. J'ai la persuasion que ces îles enfanteront de nombreux martyrs à notre Compagnie, et que bientôt on ne les appellera plus les îles du More, mais les îles du Martyre. Que nos confrères, qui brûlent de répandre leur vie pour J.-C., s'arment de confiance, et conçoivent une joie sincère, à la vue de ce séminaire de martyrs qui les attend et qui doit combler tous leurs vœux.

Le voyage de mer pour le Japon et la Chine est, si j'en crois le témoignage universel, rempli de difficultés et de périls : je n'en ai pas encore fait l'épreuve, et lorsque je m'y serai rendu, c'est-à-dire sans doute dans deux mois et demi, je vous informerai de la vérité de tous ces récits. Ainsi lorsqu'avec la permission de Dieu, vous serez venu dans les Indes, c'est-à-dire dans une année, vous recevrez une lettre de moi, datée du Japon.

Nuno Ribeiro est à Amboine, place très-sûre, et qui compte beaucoup de chrétiens : j'ai connu par ses lettres les fruits abondants qu'il recueille dans ses travaux.

Les deux confrères établis au cap Comorin y rendent d'importants services à la religion chrétienne. Vous pourrez

vous en convaincre par les lettres que je vous envoie, et où ils vous rendent compte de toutes leurs affaires.

Il a plu à Dieu de rappeler de cette vie notre bien-aimé frère Francisco Adami, afin de lui accorder la récompense de ses longs et excessifs travaux. Sa mort a été digne de toute sa vie, qui, de l'opinion de tous, et comme j'en ai moi-même été le témoin, était éminemment parfaite. Il était d'une piété consommée, et rempli d'ardeur pour convertir les païens à J.-C. En vérité, je me recommande plutôt à lui que je ne le recommande à Dieu, car j'ai la persuasion qu'il jouit déjà de la béatitude pour laquelle il était né.

Je me rends présentement à Goa, pour me disposer d'avance au voyage du Japon, que je dois entreprendre au mois d'avril prochain. De Goa, j'irai à Cambaïe (1), où je sais devoir rencontrer le vice-roi des Indes, qui se trouve en ce moment à Baçaïm, afin d'en obtenir qu'il protége les chrétiens des Moluques et les confrères que je dois bientôt envoyer dans ces îles. L'un de ces Pères fera l'office de prédicateur et résidera dans la ville de S. M.; il y présidera à l'établissement du collége pour les orphelins enfants des Portugais et des chrétiens du More; on commencera, dans le même temps, la fondation d'une autre maison, où seront instruits, sur les mystères de la religion chrétienne, non-seulement les orphelins portugais, mais les Japonais, qu'avec la grâce de Dieu j'espère y envoyer. Et comme dans les Indes, nos confrères se sont rendus agréables et chers, non-seulement à l'évêque et à son clergé, mais aux ordres religieux, à tous les chrétiens et aux infidèles,

(1) Cambaïe (22° 24′ lat. N.); ville ancienne, sur le golfe du même nom, dans la province de Guzerate, citée par Marc Pol.

Après les victoires remportées en 1546 sur le roi de Surate par D. Joam de Castro, le sultan de Cambaïe, enflammé de fureur, fit mettre à mort Simam Feo, ancien envoyé du gouverneur, et plusieurs autres Portugais, ses prisonniers, au nombre de vingt ou trente, sur leur refus d'abjurer la foi de Jésus-Christ.

Peu de temps après, Cambaïe fut conquise par les Portugais.

j'ai lieu de croire que la Compagnie fera d'immenses progrès dans ces contrées.

C'est pourquoi, mon bien-aimé frère Simon, songez à venir bientôt ici avec une armée de confrères, de prédicateurs et d'autres. Prenez garde seulement de ne point amener un trop grand nombre de jeunes gens; car nous désirons ici des hommes de trente ans au moins jusqu'à quarante, remplis de toutes les vertus, mais surtout d'humilité, de douceur, de patience et de chasteté.

Je dois ici m'accuser de ne cesser jamais lorsque je vous écris; par là vous pouvez juger combien j'y prends de plaisir, surtout lorsque ce sont vos lettres qui m'en ont donné l'exemple.

Je cesse aujourd'hui, quoique j'aie peine à le faire: j'ai l'espérance qu'un jour nous nous reverrons, en Chine, au Japon, ou du moins au ciel: au ciel, où, je l'espère, appelés ensemble par un bienfait gratuit et infini de Dieu, pour régner à jamais avec lui, nous jouirons, pendant l'éternité tout entière, de la source suprême de tous les biens. Amen.

Cochin, 28 janvier 1549.

LETTRE IV.

Au P. Simon Rodrigues, de la Compagnie de Jésus.

Celui qui vous remettra cette lettre, m'est connu déjà par d'anciennes relations. Il se rend en Portugal dans le dessein de solliciter du roi la récompense des services qu'il a rendus à l'État; et il m'a vivement prié de lui donner à ce sujet une recommandation près de vous. Je reconnais, et je ne le lui ai point célé, qu'il pouvait concevoir une ambition infiniment supérieure, en servant Dieu lui-même, et en obtenir le pardon de ses propres

péchés, plutôt que de rechercher, de la part d'un souverain mortel, une récompense humaine de ses mérites et de ses belles actions; je n'ai pu toutefois lui faire abandonner ses espérances et ses projets; vous ferez bien d'éprouver en Portugal, s'il a changé de dessein et s'il s'est tourné vers les pensées du ciel. Si les épreuves et les dangers de la navigation l'ont rendu plus docile aux inspirations divines, conseillez-lui de demeurer en Portugal sous l'habit monastique, plutôt que de revenir vers nous dans la profession militaire. Si vous parvenez à le convaincre, vous rendrez à sa pauvre âme un service immense, et vous l'aurez sauvée de sa perte; mais si son esprit conserve son attache aux intérêts qui passent, et ne peut s'élever à une philosophie plus haute, vous pourrez l'assister en sa légitime requête; et vous l'aiderez, autant qu'il sera dans votre pouvoir, à obtenir au moins, comme récompense de ses longs et honorables services dans les camps, une pension suffisante pour son existence en ces contrées. Je vous demande avec instance, au nom de la charité divine, de faire ces justes démarches.

J'avais achevé d'écrire les lettres pour le Portugal, que je devais remettre à Pero Fernandez, qui a rempli dans les Indes les fonctions de vicaire général, lorsque des navires, venant de Malacca, nous ont annoncé comme une nouvelle certaine, que les ports de la Chine étaient entièrement fermés aux Portugais, et disposés à les recevoir en ennemis (1). Cependant je ne veux pas renoncer au projet que j'ai formé de me rendre au Japon, dont je vous ai déjà fait part, et que j'espère accomplir avec la grâce de Dieu.

(1) Les excès, commis en Chine par les Portugais furent l'occasion de sanglantes représailles. La cruauté de Simam d'Andrade fut le signal du massacre de trois cents Portugais à Liampou en 1542, et une succession de faits déplorables amena la fermeture des ports, à l'exception de Macao, et l'isolement de la Chine d'avec le reste du monde civilisé. Ce n'est qu'après trois cents ans que les révolutions de cet empire immense vont de nouveau l'ouvrir à la politique et au commerce, et, avec la grâce de Dieu, à la religion de J.-C.

Il n'existe pas, en cette misérable vie, de consolations spirituelles plus abondantes que celles que l'on trouve au milieu des périls de mort les plus évidents, encourus par le seul et unique motif de l'amour de Dieu, du zèle pour son service, et du désir le plus pur de propager notre sainte religion. En vérité, l'homme rencontre plus de douceurs dans les épreuves de cette carrière que dans la paix et les loisirs de toute autre existence.

Que Dieu Notre-Seigneur nous réunisse dans sa sainte gloire ! Adieu.

Cochin, le 2 février 1549.

Votre frère très-affectionné en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE V.

Au R. P. Me Ignace de Loyola, supérieur général, à Rome.

Que la grâce et la charité de J.-C. N.-S. soient toujours avec nous ! Amen.

O mon unique Père dans les entrailles de J.-C. !

Je vous ai adressé trois lettres presque semblables, et toutes d'une grande étendue : elles étaient recommandées à Me Simon.

Antonio Criminale réside au cap Comorin avec six autres membres de la Compagnie. Je vous déclare en vérité, mon Père, que c'est un homme saint, et né pour cultiver ces contrées : envoyez-nous beaucoup de ses pareils, comme nous en avons déjà. Nos frères de Comorin sont sous son obéissance. Il est également cher aux chrétiens indigènes, aux païens et aux mahométans. Quant aux confrères qu'il dirige, je ne saurais vous exprimer quelle affection ils ont pour lui.

Le P. Cypriano, qui est déjà sur le retour de l'âge, part pour l'île de Socotora. Il doit nous quitter à la fin de janvier :

li emmène avec lui trois personnes de la Compagnie, un prêtre et deux coadjuteurs. L'île de Socotora a environ cent milles de tour. Elle est entièrement habitée par des chrétiens qui, privés de prêtres depuis un temps infini, n'ont plus de chrétien que le nom. Ils se disent les descendants de ceux qui furent convertis par l'apôtre saint Thomas. J'espère qu'avec le secours du P. Cypriano et de ses confrères ces peuples reviendront dans la bonne voie.

L'île est très-pauvre en fruits de la terre et en productions nécessaires à la vie; elle est aride et dure à habiter. Cependant le P. Cypriano, vieillard sexagénaire, s'y rend avec joie, dans la confiance qu'il y pourra rendre à Dieu d'importants services, et en même temps effacer les péchés de sa première existence. Quoique dès l'abord il eût allégué l'excuse de son âge, déjà avancé, et qui le rendait impropre à des travaux pénibles, il déclara bientôt être heureux de partir, puisque c'était nécessaire.

Le P. Nicolas Lancilotti, quoique d'une faible santé, paraît se rétablir; il habite à Coulan, ville située sous un climat très-salubre, à quatre-vingts milles de Cochin. Il y préside à la fondation d'un collége de la Compagnie.

On pourrait établir dans ces contrées un grand nombre de colléges, si Mᵉ Simon, ainsi que je vous l'ai écrit, venait ici revêtu d'une grande autorité de la part du roi, et amenait avec lui un nombre suffisant de nos frères, parmi lesquels seraient six à sept prédicateurs et d'autres sujets capables de recevoir les confessions, de donner les exercices spirituels, et de convertir les païens à la foi de J.-C.; mais tous doivent être remplis de sagesse et d'expérience. J'ai moi-même écrit à sa majesté au sujet de Mᵉ Simon; j'ai prié le roi de nous l'envoyer avec assez d'autorité, pour qu'il puisse non-seulement fonder des colléges, mais encore protéger les chrétiens indigènes, et les païens eux-mêmes, que la plus faible apparence de faveur concilierait sans peine à J.-C.

Je vous transmets les caractères de l'écriture japonaise;

car ce peuple diffère considérablement des autres pour la manière d'écrire. Ils commencent au haut de la page, et tracent de haut en bas des lignes parallèles. Je demandais au Japonais Paul pourquoi sa nation n'écrivait point comme nous? Mais vous-même, répondit-il, que ne consentez-vous à nous imiter? Comme les hommes ont la tête élevée, et les pieds sur la terre, ainsi, dans leur écriture, ils devraient tracer des lignes verticales. Je vous envoie aussi la description du Japon et des mœurs de ses habitants, ouvrage du Japonais Paul, homme vraiment pieux et digne de confiance. Dans deux mois, si Dieu daigne approuver mon dessein, je m'embarquerai pour le Japon avec le P. Cosme de Torrez, Paul et deux autres Japonais. Je vous écrirai, du pays même, ce que renferment les livres japonais. Je n'ai pu l'apprendre de Paul; il est sans littérature, et n'a jamais eu entre les mains les monuments écrits de sa nation, qui (de même qu'en Europe les livres écrits en langue latine) sont rédigés dans une langue, pour ainsi dire, étrangère au peuple.

Que Jésus Notre-Seigneur nous *enseigne de faire sa volonté* (1), et qu'après l'accomplissement de nos travaux en cette vie, il nous transfère dans l'éternel séjour de la béatitude! Amen.

Goa, 15 février 1549.

LETTRE VI.

Au P. Gaspard Barzée, de la Compagnie de Jésus, à son départ pour Ormuz (2).

Avant toutes choses, souvenez-vous de vous-même, rendant le devoir à Dieu d'abord, et ensuite à votre conscience.

(1) Ps. CXLII, 10.

(2) Il existe plusieurs rédactions de ce mémorable enseignement : nous avons suivi la plus complète, donnée dans l'édition de Bologne; mais nous

Celui qui aura pleinement satisfait à cette double loi, se verra sans peine en état de faire produire des fruits spirituels abondants aux âmes de ses frères (1). Faites en sorte d'être toujours disposé et comme incliné, pour remplir les ministères les plus humbles, comme par l'effet d'un poids qui vous attire et que vous portez avec amour. En vous y exerçant, vous devez posséder, et faire croître en vous-même, la véritable humilité du cœur. Ne confiez à personne, mais accomplissez vous-même la fonction sans éclat d'inculquer, dans l'intelligence des ignorants, les prières que tous les chrétiens doivent savoir par cœur. Ayez la patience de les réciter le premier, parole à parole, et de les faire apprendre aux fils et aux filles des Portugais, à leurs serviteurs et à leurs servantes, et aux enfants des indigènes (2). Ceux qui vous auront vu vous appliquer assidûment à ce devoir, ne sauraient plus tard vous soupçonner de pensées orgueilleuses, — et l'opinion que l'on a conçue de la modestie d'une personne, lui concilie le respect d'autrui ; — par là même les hommes vous jugeront plus digne de les avoir pour disciples dans la science qu'ils

avons, en même temps recueilli toutes les variantes de Lucena et de Tursellin, qui différaient de notre texte, ou qui donnaient à l'idée primitive une forme plus étendue.

(1) Tursellin. — Dans cette province d'Ormuz, que le premier, le suprême devoir soit pour vous le service de Dieu, et ensuite le soin de votre conscience. De ces deux sources fondamentales dériveront avec plénitude les autres devoirs qui ont rapport au bien du prochain.

Vous aurez soin, par la même raison, d'examiner votre conscience une fois ou deux chaque jour : et, juge de vous-même, vous passerez en revue toutes vos pensées et vos actions de ce jour, surtout les pensées et les actions que, dans l'intervalle écoulé, vous deviez plus particulièrement éviter, amender, ou rendre plus parfaites.

(2) Tursellin. — Vous rechercherez, pour les remplir avec zèle et avec joie, les ministères que d'autres négligent, les considérant comme inférieurs et sans éclat. Tel est le catéchisme, dont vous ne devez remettre le devoir à aucun autre. Tous les jours, vers midi, vous parcourrez en personne, avec votre compagnon, les places de la ville, et vous appellerez à haute voix le peuple dans l'église. Là vous enseignerez les vérités du salut et les devoirs de la religion aux enfants des Portugais, etc.

ignorent, qui est celle des mystères de la religion chrétienne.

Vous visiterez les pauvres dans les hospices et dans les infirmeries, et vous les exhorterez fréquemment à régler les comptes de leur conscience. Vous les encouragerez à la confession et à la réception de la sainte Eucharistie : à la confession, qui efface les péchés déjà commis; à l'Eucharistie, qui préserve de ceux que l'on pourrait commettre; ces deux sacrements feront, en effet, disparaître les véritables causes des misères qui les affligent dans le présent et qui les menacent pour l'avenir : les afflictions qu'ils éprouvent, sont-elles autre chose que la peine de leurs péchés? Lorsqu'ils voudront purifier leurs âmes par l'aveu de leurs fautes, donnez-leur audience, autant que vous en aurez le loisir. Après vous être occupé de ce qui regarde leur âme, prenez intérêt aux nécessités corporelles de ces infortunés, dans la mesure de votre pouvoir, en les recommandant aux administrateurs des établissements où ils sont, ou en sollicitant ce dont ils ont besoin, de la part des personnes qui peuvent les assister.

Vous aurez soin également de visiter les prisonniers; vous leur ferez entendre de fréquentes instructions; vous les exhorterez surtout à passer en revue, dans le sacrement de la Pénitence, leur vie tout entière. Cette classe de personnes a besoin, plus qu'une autre, de cet enseignement salutaire; un grand nombre, si ce n'est la plupart d'entre elles, n'ont pas encore accompli, depuis qu'elles sont au monde, le devoir d'une confession exacte de leurs péchés; ce premier soin acquitté, ne manquez pas de prier les confrères de la Miséricorde de s'intéresser à ces malheureux; de s'adresser aux juges, afin que leur cause soit diligemment examinée; enfin, de procurer, à ceux qui sont dénués de ressources, les moyens d'exister, et de pourvoir à leurs autres besoins.

Vous rendrez à la Société de la Miséricorde (1) tous les

(1) Lucena. — Vous servirez et vous assisterez, autant que vous le pourrez, et avec amour, la maison et la Société de la Miséricorde.

bons offices qui seront en votre pouvoir, et vous lui témoignerez une bienveillance toute particulière, la faisant valoir, la recommandant, et apportant, à la seconder dans ses œuvres, les soins les plus empressés et les plus assidus.

S'il arrive, dans cette place, qu'en entendant la confession de personnes riches, vous ayez découvert que leur conscience est grevée d'un bien mal acquis, et qu'elles soient dans l'obligation et dans l'intention de le rendre : sans néanmoins qu'elles le puissent faire à ceux-là mêmes qui ont éprouvé le dommage, par l'effet de leur mort, ou parce qu'on ignore quels ils sont et où ils sont ; lors même que les sommes vous seraient offertes volontairement, ou que l'on voudrait vous obliger à les prendre, remettez-les tout entières à la Société de la Miséricorde, malgré qu'il se présentât à votre pensée diverses infortunes bien connues de vous, et dans le sein desquelles cette aumône serait, à votre avis, parfaitement employée.

Ainsi, vous éviterez le danger d'être abusé par les artifices sans nombre de ces personnes qui excellent à simuler la pauvreté et la vertu (1), de ces personnes remplies de ruse et de malice, qui ne séduiront pas aussi facilement les membres de la Miséricorde. En vous déchargeant sur cette Compagnie, vous vous dispenserez, avec autant de sécurité que de convenance, d'un examen qui peut être mal interprété et qui est toujours difficile. Les aumônes parviendront aux véritables pauvres, et les confrères sauront déjouer les mensonges intéressés des gens frauduleux et avides (2) ; vous serez vous-même plus libre et plus indépendant, pour vous adonner au ministère spécial à votre

(1) Lucena. — Parmi les pauvres, et inconnus de vous dans le grand nombre, il en est qui se couvrent des dehors de la pauvreté, afin de subvenir aux dépenses d'une vie très-criminelle ; ces pauvres, et les autres, sont mieux connus des confrères de la Miséricorde, qui les visitent, et qui vivent au milieu d'eux, que de vous-mêmes.

(2) Lucena. — Si l'on vient à apprendre que vous avez des aumônes à distribuer, plusieurs viendront vous trouver, plutôt en vue d'être assistés de

état, c'est-à-dire à l'affaire du salut des âmes; autrement, une partie considérable du temps, que votre devoir exige tout entier, peut être dissipée, dans le détail infini de la distribution des aumônes (1). Enfin, vous préviendrez de la sorte les plaintes et les soupçons du vulgaire, à qui la nature humaine, toujours inclinée vers le mal, donnerait sujet de vous juger avec défaveur, et de présumer que, sous le prétexte de servir le prochain, vous servez votre propre intérêt, et que vous gardez une [illegible]s deniers que vous avez reçus pour les employer en a[illegible] détournant, par un larcin criminel, le bien même et la substance des pauvres (2).

Vis-à-vis des personnes avec lesquelles les intérêts de la religion, ou ceux de la vie civile, les affaires intérieures ou celles du dehors, vous occasionnent des rapports ou des conversations, dans les différentes circonstances de la vie, — que ces personnes aient plus ou moins rec[illegible]otre intimité, — agissez toujours avec elles comme si vous étiez persuadé que l'amitié qu'elles vous témoignent doit se tourner en inimitié: ne vous avancez jamais à ce point, qu'ayant la connaissance de certains faits ou de certaines paroles de votre part, elles puissent vous les opposer, dans l'effusion de leur mauvaise humeur, et vous mettre ainsi dans le cas de les regretter, si vous êtes compromis en apparence, ou de vous sentir contrarié ou arrêté dans vos voies. Cette vigilance assidue sur vous-même est rendue nécessaire par la malice d'un siècle pervers; car les enfants du siècle obs[illegible]t continuellement les enfants de lumière, avec une

vous, par des secours temporels, que dans l'intérêt spirituel de leurs âmes; et il importe que les personnes qui ont des rapports avec vous soient bien pénétrées de [illegible] vérité, que vous ne les pouvez servir que dans le ministère spirituel.

(1) Tursellin. — Il n'est pas équitable, qu'étant venu pour prêcher l'Évangile, vous délaissiez la parole divine pour le ministère de Marthe.

(2) Lucena. — Toutefois, si, dans quelques cas, vous jugez qu'il convient d'agir différemment, dans l'intérêt du service de Dieu, et pour l'avantage du prochain, je ne dis pas que vous ne le puissiez faire.

mer, et avoir toujours présente à l'esprit, d'un discours véritablement fécond en fruits spirituels.

Evitez surtout vis-à-vis d'une ou de plusieurs personnes éminentes en dignité, surtout de celles qui sont dans les charges du gouvernement, de les réprimander en face, du haut de la chaire, ou de les atteindre par allusion. Si vous remarquez en elles quelque chose d'irrégulier, dont vous pensiez les devoir avertir, voyez-les en particulier pour le leur faire connaître ; ou, lorsque d'elles-mêmes elles viendront se confesser, faites pénétrer cet avis dans leur oreille, au secret tribunal de la Pénitence. Gardez-vous absolument de les compromettre en public : cette classe d'hommes est ombrageuse et irritable, et des témérités de langage, loin de les ramener, seraient pour eux un aiguillon nouveau, et, ainsi que le taon qui pique le taureau, les mettraient hors d'eux-mêmes, et les précipiteraient dans des excès déplorables.

Avec eux, n'allez pas non plus entrer témérairement dans la voie des avis particuliers, avant de vous l'être frayée par de précédentes relations, et par une certaine familiarité qui vous ouvre l'accès auprès de ceux que vous voulez ramener; il convient également d'élever ou d'abaisser le ton de vos représentations, selon le degré de faveur ou d'autorité que vous rencontrez auprès de ceux que vous voulez censurer : que votre censure soit plus libre et plus ouverte avec une personne favorablement disposée, plus réservée et plus méticuleuse avec une personne moins bienveillante. Ne manquez jamais d'adoucir l'apparence austère des conseils, par la sérénité de votre front, par un visage souriant, par des regards pleins de douceur, et bien plus encore par l'aménité de votre langage, et par l'expression orale de la charité sincère qui vous a porté seule à un effort pénible, mais indispensable, afin d'effacer dans un ami l'imperfection qui ternit son âme. En ces entretiens, serrez cet ami dans vos bras, donnez-lui des témoignages d'une vive tendresse, des égards les plus affec-

tueux, de la déférence la plus profonde : toutes ces précautions et tous ces soins étant mis en usage, pourront, comme le miel ou le sésame, tempérer l'amertume d'une médecine qui déplaît par elle-même, et qui ne produirait aucun effet salutaire, étant offerte isolément, et comme imposée au malade, qui n'en éprouverait que de l'horreur. Que si la répugnance, que vous rencontrez souvent, en remplissant un pareil devoir, est accrue, de votre côté, par une voix sévère, un visage redoutable, un front menaçant et contracté, vous verrez, je le crains, éclater une répulsion violente, dans les personnes d'un goût difficile et d'une oreille délicate : l'autorité du rang, sur laquelle est fondée leur assurance, et qui les entoure d'adulations, les expose à secouer tout frein de modération et à chasser injurieusement de leur présence un censeur devenu l'objet de leur haine et de leur courroux (1).

Dans cette contrée, où la licence du péché ne connaît point de frein, et où la pénitence est rarement en usage, voici, pour la sainte confession, les règles qui me paraissent les meilleures, à conseiller par vous, à pratiquer par les autres. Lorsque vous verrez une personne qui désire faire entendre à votre oreille le nombre infini de péchés longtemps accumulé dans sa conscience coupable (2), vous aurez soin de l'exhorter d'abord à séparer de sa vie deux ou trois jours, pour s'examiner tout entière, en se reprenant aux premiers souvenirs de l'enfance; à repasser les

(1) Tursellin.—A l'égard des riches et des puissants, classe en général délicate et fière, lorsque vous aurez à les avertir, vous irez, s'il le faut, jusqu'à embrasser leurs genoux, ou, si l'occasion le conseille, vous les presserez affectueusement dans vos bras : il faut qu'ils reconnaissent que ce n'est point un esprit morose ou altier, ni curieux de se mêler d'affaires, mais une bienveillance et une charité sincère, qui vous ont fait agir. Déjà vos relations journalières avec ces personnes vous ont rendu ce devoir plus désagréable et plus ardu : vous y devez apporter des précautions extrêmes.

(2) Lucena. — Dans les confessions des commerçants et des gens d'affaires, des personnes qui vivent dans l'inimitié du prochain, ou dans les désordres des sens....

traces de son existence entière, à travers les époques successives de ses âges et de ses emplois divers; à résumer, pour ainsi dire, la somme de tous ses péchés d'action, de parole et de pensée; et si c'était nécessaire pour seconder sa mémoire, à recourir à des notes écrites (1); après s'être ainsi préparé, le pénitent se présentera pour que vous l'entendiez; vous ferez bien, en général, de ne point l'absoudre immédiatement, mais de l'engager à isoler encore son esprit, pendant l'espace de deux ou trois jours; à l'éloigner de ses occupations ordinaires, afin de le disposer à recueillir des fruits plus abondants de l'absolution sacramentelle, par des méditations faites pour exciter en lui la douleur de ses péchés, en vue du seul amour de Dieu. Pendant ces trois jours, vous exercerez le pénitent, par quelques-unes des méditations de la première semaine du mois ascétique : vous lui en expliquerez les sujets, et vous lui donnerez une méthode pour méditer et pour prier; vous lui conseillerez aussi d'accomplir quelque pénitence volontaire, comme de jeûner ou de prendre la discipline, afin de se pénétrer plus profondément d'une horreur très-sincère de ses péchés; et même il fera bien de s'exciter à l'exprimer par des larmes.

Pendant le même intervalle, vous aurez soin qu'il restitue (2), au légitime propriétaire, le bien d'autrui dont il serait le détenteur injuste; s'il a offensé la réputation d'autrui, qu'il rétracte ses discours; s'il a vécu dans les liens d'un commerce illicite, qu'il rompe toutes les relations coupables avec les personnes, et, dès à présent, qu'il retranche toutes les occasions qu'il aurait de pécher. Les promesses de ce genre (3), si multipliées et si sé-

(1) Lucena. — Le meilleur sera de les mettre par écrit.

(2) Lucena. — Qu'ils fassent, avant de recevoir l'absolution, ce qu'ils sont dans l'obligation de faire ensuite, en restituant ce qu'ils doivent, en retranchant les occasions d'une vie sensuelle, en se réconciliant avec le prochain.

(3) Lucena.— On fait d'ordinaire de grandes promesses dans la confession, afin de recevoir l'absolution, et après l'absolution on ne les réalise point;

rieuses qu'elles puissent être, ne méritent aucune confiance, si on n'en donne des gages effectifs et irréfragables. Faites-vous donner des garanties de ce qui est promis pour l'avenir; aucun moment n'est plus favorable à ces sortes de sacrifices, aussi difficiles que nécessaires; quand le zèle et la première émotion se seront refroidis dans une âme, que les séductions habituelles se renouvelleront avec leur attrait perfide, et commenceront à faire renaître en l'esprit l'habitude invétérée du péché, vous réclamerez en vain la garantie de ces promesses. Avant d'absoudre un pécheur de tous ses péchés, par une sentence de salut, exigez absolument qu'il rompe définitivement avec toutes les occasions de ses chutes. Autrement, si grande est la fragilité de l'homme, que bientôt vous le verrez retomber dans le précipice, dont vous ne lui aviez pas suffisamment fermé les accès; vos regrets, hélas, se trouveront stériles!

Lorsqu'au tribunal sacré de la Pénitence vous prêterez l'oreille aux aveux d'un pécheur, évitez avec soin d'effrayer, par une imprudente sévérité (1), celui qui commence à vous découvrir ses plaies; quelle que soit l'énormité de son récit, écoutez-le, non seulement avec patience, mais encore avec indulgence; allez au-devant de la honte, qui rend les aveux difficiles, par l'empressement de votre charité; ne laissez voir aucun étonnement: qu'il paraisse plutôt qu'il vous est arrivé d'entendre des récits, encore plus énormes et plus honteux; et afin que le pénitent ne déses-

afin donc de faire supporter par le pénitent le délai de l'absolution, et de lui faire accomplir ses obligations, vous lui donnerez à méditer, pendant les jours d'intervalle, différents sujets, tirés des exercices de la première semaine.

(1) Lucena. — Il existe un grand nombre de personnes à qui le démon inspire une si forte honte de leurs vices et de leurs péchés, qu'ils ne sauraient en compléter l'aveu, comme le confesseur le jugerait nécessaire: le démon en décourage d'autres, et les remplit de désespoir, afin d'arriver au même résultat. Avec toutes ces personnes, il convient d'employer une extrême douceur, jusqu'à ce qu'elles aient terminé leur confession; il convient de ne pas les laisser s'effrayer de la justice de Dieu: il faut plutôt leur faire envisager, afin de les mettre à l'aise, les trésors infinis de la divine miséricorde...

père point du pardon, faites-lui considérer les trésors infinis de la divine miséricorde. S'il arrive qu'il soit en proie à une agitation profonde pour la révélation de certains péchés, faites-lui entendre que ces péchés n'ont pas l'immense culpabilité qu'il leur attribue, et que vous avez le pouvoir, en vertu de la grâce divine, de remédier à des crimes infiniment plus graves: qu'il poursuive sans effroi; qu'il ne craigne de rien découvrir. C'est cette indulgence, pour ainsi dire maternelle, qui réussit à opérer la délivrance des pauvres âmes, dans leur douloureux enfantement à l'esprit de vie, jusqu'au moment où l'abîme de leur conscience a fini d'exhaler tout ce qu'il renfermait en son sein.

Quelques personnes, à cause de la faiblesse de leur âge ou de leur sexe, seront vivement tentées par la honte, afin de ne point déclarer les désordres honteux de la chair, dans lesquels elles se sont plongées. Si vous trouvez de ces pécheurs, prévenez-les avec bonté, rappelez-leur qu'ils ne sont ni les seuls, ni les premiers, qui soient tombés dans cette fange impure; que vous avez connu des péchés du même genre, plus énormes, selon toute apparence, que ceux qu'ils craignent d'exprimer... Attribuez la principale part dans leurs fautes, à la violence de la tentation, à l'attrait funeste de l'occasion, à la concupiscence enfin, naturelle à tous les hommes. Croyez-moi, quelquefois il est nécessaire, afin d'affranchir les âmes d'une honte qui leur deviendrait fatale, et de délier la langue de ces pauvres victimes, enchainées par la malice du démon, de leur découvrir nous-mêmes, d'une manière générale, les propres misères de notre vie passée, si ce remède est nécessaire, afin d'en obtenir la confession indispensable des péchés qu'ils nous cèleraient, pour leur éternel malheur : en effet, à quoi peut se refuser le véritable et ardent amour de Dieu, quand ce sacrifice doit être le gage du salut des âmes, qui ont été rachetées par le sang de Jésus-Christ? Mais le temps favorable pour ce remède, la mesure et les précautions

qu'on y doit employer, vous seront conseillés, à l'heure même, et dans l'occasion présente, par l'inspiration intérieure de l'Esprit-Saint et par votre expérience des âmes.

Vous rencontrerez aussi des personnes, — et Dieu veuille que le nombre en soit rare, — qui auront conçu des doutes sur la vertu et sur l'efficacité des Sacrements, et principalement sur la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Ce malheur est causé par la rare participation de ces personnes aux sacrés mystères, et par la fréquentation habituelle des idolâtres, des mahométans et des hérétiques, par les mauvais exemples de certains d'entre les chrétiens, et même de quelques membres de notre ordre sacerdotal, je le dis avec regret et confusion ; en effet, en voyant des prêtres qui ne diffèrent point des gens du monde par leur existence, et qui ne craignent point de monter à l'autel, sans la révérence et la gravité nécessaires, ces personnes conçoivent la pensée que nous leur prêchons comme une vaine doctrine, la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrifice de la Messe : Jésus-Christ présent à l'autel, pourrait-il permettre à des mains aussi impures de toucher sa personne sacrée ?

Pour les guérir, voici le moyen que vous devez employer. Par des paroles bienveillantes et des manières affectueuses, vous ferez en sorte de vous concilier leur amitié ; et, dans un entretien familier, vous chercherez à découvrir les pensées intimes de leur âme ; si vous y surprenez les erreurs dont je parle, vous en rechercherez l'origine, la génération et les causes. Vous connaîtrez ainsi la plaie où devra s'appliquer le remède ; vous agirez alors sans perdre de temps, et vous vous servirez des moyens que l'expérience vous a enseignés pour la circonstance : vous emploierez votre principal effort à démontrer, avec évidence, la vérité du dogme sacré ; et vous insisterez, jusqu'à ce que vos auditeurs, vaincus par vos raisons, confessent qu'il ne leur reste aucun doute, et qu'ils croient fermement que le corps et le sang de Jésus-Christ, Notre-

Seigneur et notre Rédempteur, réside très-réellement sous les espèces du pain et du vin consacrées à l'autel. Après cette victoire, vous en obtiendrez sans peine qu'ils purifient sincèrement leur âme par la confession, et qu'ils s'approchent souvent, avec la dévotion nécessaire, du sacré banquet de la Table Eucharistique.

Au saint Tribunal, après avoir entendu l'aveu complet que le pécheur, après s'être examiné, est venu faire de ses fautes, ne croyez point la confession terminée et votre ministère accompli : vous devez pénétrer plus avant, sonder profondément par vos questions, et obtenir ainsi les révélations qui doivent encore être faites, qui sont nécessaires pour la guérison des pécheurs, et qui souvent échappent à leur ignorance. Demandez l'origine de leurs gains et les voies qu'ils y ont suivies. Quelle méthode ils emploient dans l'échange des marchandises, dans les fournitures et dans l'ensemble de leurs contrats. Vous trouverez, en général, que tout est entaché d'usure, et que la majeure partie des fortunes est le fruit des rapines, chez ceux-là même qui vous déclaraient en toute assurance qu'ils se sentent exempts et purs de tout gain illicite, et que jamais leur conscience ne leur a fait le plus léger reproche : ainsi, chez un grand nombre, la conscience est si fort endurcie, que les fruits du vol, si considérables qu'ils soient, qu'on a recueillis de toutes parts, ne font éprouver que de légers scrupules, si même on en éprouve.

En cette matière, votre diligence doit être encore plus grande, lorsque se présenteront, au saint Tribunal, des officiers royaux, des préfets, des intendants de finances, des greffiers, des receveurs de l'impôt, et de ces personnes enfin qui, sous un titre quelconque, et dans quelque degré que ce soit, représentent l'autorité ou administrent les finances de l'État (1). Demandez-leur à tous, avec une

(1) Lucens. —Lorsque vous entendrez en confession des gouverneurs, des intendants, ou d'autres officiers royaux, et des personnes qui gèrent les

attention extrême, par quelles voies ils sont parvenus à augmenter leur fortune, dans l'exercice et avec les produits de leur magistrature ou de leur emploi ? Hésitent-ils à parler, interrogez avec adresse et dans un langage affectueux, étudiez le terrain, et vous n'irez pas loin dans vos recherches, avant d'avoir, par des données certaines, pénétré les origines sécrètes et les mystères de tant de fraudes et de monopoles, qui servent à un petit nombre, pour faire affluer dans leurs maisons la majeure partie des recettes publiques ; ils afferment les revenus du roi, et leurs agents les recueillent, en leur laissant d'immenses bénéfices : ces derniers, à leur tour, perçoivent des gains monstrueux sur tous ceux que leurs différents emplois obligent de prendre part à ce trafic de finance. Pendant ce temps, on fait éprouver des retards et des déceptions sans nombre aux créanciers du trésor ; on les oblige par là même à compromettre tous leurs intérêts, en abandonnant une partie de ce qui leur est dû ; les gens de finance s'attribuent cette part, qu'ils disent être le fruit de leur industrie, mais qui n'est, réellement, qu'une proie ravie par leur improbité.

Avez-vous obtenu ces aveux, ou d'autres du même genre, par un interrogatoire pénétrant et habile, vous apprécierez bien plus sûrement quelle somme du bien d'autrui ces personnes possèdent entre leurs mains, et quelles restitutions, afin de rentrer en grâce avec Dieu, elles sont dans l'obligation d'accomplir entre les mains de ceux qu'elles ont lésés (1).

biens d'autrui, vous apporterez un grand soin, afin de bien connaître comment ils ont gagné leur fortune, leur demandant s'ils payent à ceux qui ont droit, s'ils pratiquent des monopoles, s'ils se servent des deniers du roi pour leurs propres entreprises ; et tous les faits de la même nature.

Tursellin.— Interrogez-les sur les fonds qui sont détournés de leur application légitime, ou même qui sont enlevés ; sur les monopoles effectués par violence, et contre toutes les lois ; sur tous les actes commis dans l'administration, contre la volonté du roi, et les règles de la justice, et qu'un grand nombre de gens se permettent, en vertu de leur office et de leur autorité.

(1) Tursellin. —Après la confession, si le pécheur vous paraît encore insensible et rebelle, vous devrez différer de l'absoudre : vous lui donnerez quelques points à méditer, afin que leur considération, agissant sur la dure

Si vous leur demandez envers qui ils se souviennent d'avoir été injustes, ils nieront dès l'abord, car chez eux l'usage est devenu la loi, et, ce qu'ils voient accomplir aux autres, leur paraît de toute justice : les mœurs corrompues du siècle acquièrent, de la prescription du temps, une autorité toute-puissante. Mais vous n'admettrez point le droit de ces coutumes : aux pécheurs convaincus, vous dénoncerez que, s'ils veulent remédier aux plaies de leurs âmes, ils doivent cesser de posséder les biens qu'ils ont acquis contre la justice et le droit. Vous leur ferez connaître quels sont ces biens, d'après les lumières que vous aura données leur propre confession (1).

Vous apporterez une attention extrême à vous montrer obéissant, et en tous points docile, vis-à-vis du vicaire épiscopal. Dès votre arrivée, vous lui rendrez visite, et, vous agenouillant devant lui, vous lui baiserez humblement la main. Ce ne sera qu'avec son consentement que vous prêcherez, que vous entendrez les confessions, que vous exposerez les vérités de l'enseignement chrétien, et que vous accomplirez les autres ministères de notre Institut : vous ne lui ferez jamais éprouver de contrariété d'aucun genre; jamais vous ne serez en dissentiment avec lui ; et par votre zèle à lui rendre toute espèce de devoirs, vous vous efforcerez de vous l'attacher, d'une amitié sincère, afin, par cette voie d'amour, de l'amener à pratiquer, sous votre direction, la méthode des méditations ascétiques; et s'il n'en suit pas la série tout entière, qu'il accomplisse au moins les exercices de la première semaine. Vous vous appliquerez, de même, à vous rendre favorables les autres prêtres, par tous les bons offices d'une charité réelle ; vous éviterez, plus que tout au monde, les occasions d'être en

enveloppe de ce cœur, par des atteintes réitérées, en fasse jaillir de pieux sentiments, et des étincelles d'amour divin.

(1) Tursellin.— Enfin, après que le pénitent aura satisfait à sa conscience, vous l'absoudrez, à l'égard de la peine éternelle; et vous le renverrez, après lui avoir imposé, selon la règle, une légère peine temporelle.

désaccord ou en lutte avec l'un d'entre eux : tous devront être, au contraire, l'objet de vos profonds respects, et recevoirde vous les témoignages les plus apparents de votre déférence, afin que vous puissiez par là vous concilier leur amour, et en obtenir tout naturellement qu'ils vous confient d'eux-mêmes la culture de leurs âmes et qu'ils accueillent la proposition de faire les exercices ascétiques, si ce n'est durant le mois entier, selon notre méthode, au moins pendant une retraite de quelques jours, dans leur propre demeure ; ils en goûteront ainsi les avantages, étant visités par vous chaque jour, et recevant de vous l'explication des points à méditer, choisis parmi les sujets indiqués pour la première semaine.

Montrez-vous également rempli de respect et de déférence envers le gouverneur, et par les témoignages de votre soumission très-profonde, appliquez-vous à le convaincre de vos sentiments intérieurs à son égard. Évitez surtout d'être, pour quelque cause que ce soit, en dissentiment avec lui, lors même que vous auriez reconnu, d'une manière évidente, qu'il a commis une erreur, et ce dans les circonstances les plus graves. En ce cas, et seulement après que vous en aurez fait votre ami par des marques sensibles de votre respect, vous pourrez vous permettre de l'aller voir en particulier : vous entrerez en matière par les assurances très-sincères de votre charité vis-à-vis de lui, et de votre zèle pour son salut et pour son honneur ; et dans un langage plein de modestie, avec une parfaite sérénité de visage, vous lui exposerez la vive douleur que vous avez ressentie de le voir encourir la perte de son âme et la ruine de sa réputation, par telle ou telle action qui est mal envisagée dans le monde. Vous lui ferez part des discours des hommes à son sujet, discours qui pourraient devenir le sujet de mémoires, et être envoyés plus loin qu'il ne le désirerait, s'il ne prévenait les effets du mécontentement public par une satisfaction légitime. Mais ce devoir même, vous ne le prendrez sur vous, que lorsque vous aurez connu, par des signes

très-certains, que ses dispositions sont telles envers vous, que vos avis seront pris en bonne part et que vous pouvez espérer sans témérité qu'il en retirera quelque fruit.

Vous résisterez encore davantage aux prières de toutes les personnes qui vous demanderont d'être l'interprète de leurs réclamations et de leurs doléances auprès du gouverneur. Vous vous refuserez à ce genre de services avec toute la fermeté qui sera en vous, vous excusant sur vos occupations continuelles de la prédication, de l'enseignement de la doctrine, du ministère de la confession, et de la préparation à tous ces devoirs par l'étude et par la méditation. Vos travaux, direz-vous, ne vous laissent aucun intervalle pour l'affaire laborieuse et longue d'assiéger la maison des grands, pour les patients loisirs [illegible]s leurs vestibules, afin d'épier les rares occasions d'[illegible]u-dience toujours difficile. Vous ajouterez que, mê[illegible] vous le temps nécessaire, et l'entrée du palais vous f[illegible]-elle ouverte à toute heure, vous n'êtes pas suffisamment assuré du succès de vos représentations ; que si le gouverneur est tel qu'ils le dépeignent dans leurs plaintes, c'est concevoir de vaines espérances que de présumer ainsi que celui que rien ne peut émouvoir, ni la crainte de Dieu ni la conscience du devoir, comme ils le proclament, sera sensible à vos sages conseils.

Vous consacrerez à l'œuvre de la conversion des infidèles à la religion de J.-C. tout le temps que vous auront laissé vos devoirs nécessaires de chaque jour. Ayez soin, surtout dans le choix (1) de vos différentes occupations, de juger toujours préférable aux autres, et comme devant passer avant elles, celles dont l'utilité vous paraîtra la plus étendue.

(1) Tursellin. — Dans l'œuvre de la religion, et pour le choix entre vos différents travaux, vous éviterez de donner la préférence aux ministères qui sont d'un intérêt individuel, [illegible]rofitables seulement à un petit nombre, sur ceux qui doivent servir à [illegible]rand nombre, ou même à la généralité. Les ministères dont la porté[illegible] plus étendue doivent être préférés de vous et vous être les plus préc[illegible].

Cette règle vous apprendra que jamais, à la prédication publique, on ne doit préférer l'audition des confessions; que jamais on ne doit omettre l'école doctrinale à son heure régulière de chaque jour, afin d'instruire une seule personne dans le particulier; ou pour tout autre ministère, en vue d'un bien individuel. Dans l'heure qui précédera la leçon de catéchisme, vous ou votre compagnon, vous parcourrez les places et les lieux principaux de la ville, et vous inviterez à haute voix tous les habitants à venir entendre l'explication de la doctrine sainte.

Vous écrirez de temps en temps au collége de Goa, et vous rendrez compte des différents ministères que vous accomplissez en vue de la gloire divine et de son accroissement; de l'ordre que vous y suivez; des fruits spirituels par lesquels Dieu couronne vos faibles efforts. Que ces lettres soient écrites avec assez de soin pour que nos frères de Goa les puissent envoyer en Europe, afin d'y servir de témoignage de notre zèle dans ces contrées, et des succès que la divine miséricorde daigne accorder aux humbles travaux de notre petite Compagnie. Que rien n'y paraisse qui puisse justement offenser personne, rien dont la lecture ne doive inspirer, à la première vue, la pensée de glorifier Dieu, et de tout entreprendre pour son service. Vous écrirez encore de temps en temps sur les mêmes sujets, dans une mesure et un style différents, selon les personnes, au seigneur évêque et à Cosme Anès; vous ferez part à tous les deux des heureuses nouvelles qui concernent le champ spirituel que vous cultivez, et des fruits qui s'y recueillent, avec la bénédiction divine.

Dès votre arrivée à Ormuz (1), je vous engage à consulter

(1) Tursellin. — Dès le temps de la traversée, et aussitôt après votre arrivée, vous ferez en sorte de vous rendre parfaitement familières, au moyen des informations qui vous seront données par des personnes sûres et expérimentées, les mœurs du peuple d'Ormuz; vous vous instruirez des principaux vices qui règnent dans la vie publique et privée; vous vous mettrez au courant de la nature des contrats et des bénéfices; de la corruption en

en particulier les plus gens de bien que vous y rencontrerez, les gens les plus véridiques, en même temps que les plus éclairés, sur l'existence des habitants et sur la manière dont se fait le commerce : vous leur demanderez avec soin quels sont les vices dominants, quelles espèces de fraude règnent dans les contrats et dans les affaires de banque. Lorsque vous serez parfaitement renseigné et mis au courant de tout, vous serez à même d'avoir pour votre usage des raisons toutes prêtes et des avis conçus mûrement, afin d'éclairer et de reprendre sévèrement ceux qui, dans le particulier ou au sacré tribunal, se présenteront à vous coupables de ces usures déguisées, de ces contrats frauduleux, ou de toutes ces industries criminelles, si fréquentes en cette place, rendez-vous général des nations.

Toutes les nuits, vous passerez au milieu des habitations, et vous recommanderez aux suffrages des vivants les âmes des défunts qui achèvent d'expier leurs péchés dans le purgatoire : vous le ferez en peu de paroles, choisies avec discernement, pour exciter la charité des personnes qui les entendront, et faire naître en elles des sentiments de miséricorde. Vous y ajouterez quelques paroles, afin d'inviter tout le monde à prier pour les âmes souillées du péché mortel, et à leur obtenir la grâce de se relever d'un état aussi déplorable : vous terminerez cette double recommandation, en indiquant et en commençant vous-même la récitation de l'Oraison Dominicale et de la Salutation Angélique.

Vous ne cesserez d'être attentif, dans vos conversations avec tout le monde, à montrer toujours un visage bienveillant et serein ; éloignez de vous toute apparence de sévé-

justice, des intrigues, des calomnies et des autres artifices qui étouffent la vérité : par là, vous pourrez plus tard y apporter, en connaissance de cause, les soins et les remèdes appropriés. Et cette étude sera bien plus efficace, pour le succès de vos affaires, que l'étude approfondie des livres ; quoique les livres ne doivent point être négligés. J'ai toujours et partout, vérifié l'immense avantage de ces informations préliminaires.

rité, de hauteur, de tristesse et de défiance, ou de vivacité et de menace. Si les personnes qui vous visitent reconnaissent à ces signes que vos humeurs ne sont pas constantes et dans un juste tempérament, et qu'elles vous disposent à les mal recevoir, infailliblement elles se replieront sur elles-mêmes et s'éloigneront de vous; elles ne s'ouvriront point à cette confiance vis-à-vis de vous, qui serait nécessaire pour les faire profiter de vos entretiens; vous devrez au contraire mettre une exacte application à vous montrer avec les dehors d'une affabilité gracieuse, à être d'un accueil toujours souriant et aimable; lorsqu'il vous arrivera dans le particulier de faire entendre à quelqu'un les reproches que sa faute a rendus nécessaires, dans ces occasions surtout vous emploierez tous vos efforts, afin de faire reluire en vos yeux et sur votre visage la douceur et la charité qui seules vous inspirent de rendre service à celui que vous censurez, en effaçant la tache qui ternit son âme : qu'il soit visible en même temps, qu'aucune irritation, aucun sentiment de colère ne se fait jour en vous par cet acte de sévérité.

Si des prêtres, des clercs ou des laïques désirent être admis dans la Compagnie, et être exercés dans les méditations ascétiques, et que vous ayez jugé qu'ils en sont capables, vous pourrez les envoyer à Goa avec une lettre où vous ferez connaître leur caractère et leurs intentions; ou si vous pensez que leur secours doit vous être utile où vous êtes, vous pourrez les accueillir dans votre maison et les soumettre, en consultant vos propres lumières, aux épreuves ordinaires du noviciat.

Les dimanches et les jours de fête, vers la deuxième heure après midi, vous prêcherez, soit dans la chapelle de la confrérie de la Miséricorde, soit dans l'église, et vous expliquerez les articles du symbole aux serviteurs, aux servantes et aux chrétiens libres, ainsi qu'aux fils et aux filles des Portugais : auparavant vous aurez eu soin d'envoyer, dans les places de la ville, un confrère porteur d'une clochette; il fera résonner sa clochette, et en même temps

il invitera à haute voix tous les habitants à venir entendre l'explication des articles de la Foi chrétienne; à moins que vous ne préfériez vous acquitter vous-même de ce ministère dans les différentes parties de la ville. Vous aurez soin de prendre à la maison, avant de vous rendre au lieu qui sera choisi pour votre prédication, un abrégé de la doctrine chrétienne, et l'explication des articles du symbole, ainsi que la règle que j'ai rédigée par écrit, pour passer tous les jours de la vie d'une manière chrétienne et sainte; elle contient la forme d'existence que doivent observer les âmes qui font profession de la religion de J.-C., et qui veulent fermement leur salut éternel, afin de rendre à Dieu leur hommage de chaque jour, et de l'invoquer par la prière, en même temps que pour se préserver de chutes, pour accomplir des œuvres vertueuses, et arriver avec certitude à leur fin suprême, c'est-à-dire à la grâce divine et à l'éternelle félicité du ciel.

Vous remettrez un exemplaire de cette règle aux personnes dont vous recevrez les confessions, et vous leur prescrirez, au lieu de pénitence, de réitérer, pendant un certain nombre de jours, les exercices qui y sont recommandés. Ils en contracteront l'habitude, et dans la suite, par l'effet même de cette habitude, ils seront aisément fidèles à pratiquer ce qui, dans l'origine, était un devoir imposé par le Père spirituel: ils auront goûté le bienfait de cette pratique et en auront apprécié la douceur, par l'effet des méditations précieuses qui en sont le fruit. L'expérience nous a appris qu'un grand nombre de personnes, qui, au sortir de la confession de leurs péchés, avaient adopté cette forme de vie, y ont persévéré longtemps, avec un fruit infini pour leurs âmes: aussi je considère que ce sera pour vous une méthode excellente que de ne point vous borner à donner cette règle à ceux qui se seront purifiés par votre ministère des souillures de leur vie passée, mais de la communiquer et de la conseiller à tous ceux qui ne demeurent pas dans l'indifférence

touchant leur salut et qui vous prendront pour arbitre de leur conscience. Et comme je prévois que vous n'aurez point d'abord à votre disposition des exemplaires de cet écrit, en quantité suffisante pour ce grand nombre de personnes, je vous conseille de le faire transcrire sur un tableau, et de le faire exposer dans un endroit public, par exemple dans l'église de Notre-Dame-de-la-Miséricorde (1), afin qu'il soit permis à ceux qui voudront en faire usage d'en tirer des copies pour eux-mêmes.

Les sujets que vous aurez jugés capables d'être utiles à la Compagnie, et que vous y aurez régulièrement admis, après qu'ils auront, selon notre coutume, employé un mois dans les exercices spirituels, vous les soumettrez à des épreuves de nature à ne prêter en aucune manière à la dérision et au mépris du vulgaire, qui en serait le témoin. Vous leur prescrirez naturellement de s'employer auprès des malades à l'hôpital, et de s'abaisser à tous les ministères que réclament ce genre de maison et la guérison des différentes maladies, quelque humiliants et révoltants qu'ils puissent être. Vous leur commanderez de visiter les prisonniers dans leur captivité; de s'appliquer à consoler et à réconforter ces personnes malheureuses, avec tout le zèle qu'inspire la charité religieuse; enfin vous leur ordonnerez d'accomplir publiquement toutes les œuvres de la même nature, qui réuniront en elles l'anéantissement de l'amour-propre avec le désir de servir le prochain.

Ne commandez point, ne permettez même point qu'ils se donnent en spectacle devant le peuple, de manière à prendre sans aucun avantage l'apparence de la folie : je n'approuve point qu'ils soient en butte à l'ironie d'une vile populace, et que leur personne, ainsi que celle des histrions du théâtre, soit l'objet d'une parodie et d'un divertissement ridicules; je veux que le peuple, à leur vue, se sente comme

(1) Tursellin. — Dans l'église de Notre-Dame et dans celle de la Miséricorde.

averti de son propre devoir, et qu'il soit porté au bien par leur exemple salutaire. C'est ce qui arrivera naturellement s'ils ne se montrent jamais en public qu'au milieu d'attributs extérieurs en rapport avec une œuvre sainte, par exemple en portant sur l'épaule le sac du quêteur, mendiant de porte en porte en faveur des indigents, et remettant ostensiblement tout le produit de leur quête à la prison ou à la maison de charité. Enfin, qu'ils remportent de ces sortes de victoires sur eux-mêmes et sur le monde, dont le spectacle édifiera le vulgaire et dont les fruits serviront au soulagement des pauvres.

Observez encore, à l'égard des expériences qui causent le plus d'horreur à la nature, de ne point y soumettre tous les sujets indifféremment; considérez d'abord quelle est la force d'âme de chacun, et quelle est la mesure de ses ressources; tous ne possèdent point les mêmes facultés; les natures sont diverses, différente est l'éducation; les progrès dans la vertu ne sont point les mêmes; et toutes ces circonstances occasionnent parmi les novices des différences considérables, dont le supérieur chargé de les former doit tênir compte avant toute chose, afin de déterminer quel genre d'exercice convient à chacun d'eux, c'est-à-dire quelle est la nature d'épreuves à laquelle chacun doit être soumis, de manière à donner une légitime espérance qu'il recueillera des fruits abondants de la tentation même, dans la mesure des grâces divines qui lui seront communiquées. Sans ce discernement de la part du maître des novices, il doit arriver que ceux qui seront chargés d'un poids supérieur à leurs forces, sentiront leur courage faiblir; ils tourneront leurs regards en arrière, et seront prêts à rétrograder dans leurs voies : tandis qu'ils auraient pu, sous la main d'un guide plus éclairé, accomplir avec le temps de merveilleux progrès dans la vie religieuse (1).

(1) Tursellin. — Ceux que vous aurez admis à la règle de notre Compagnie, vous ne devez pas les éprouver dans la voie spirituelle, par des expériences plus pénibles que l'esprit encore mal affermi du novice, comme le tempé-

Considérez encore que ce défaut de discernement, qui fait prescrire des mortifications au delà des facultés et de l'état spirituel des novices, tandis qu'ils sont encore faibles et délicats pour courir dans la voie spirituelle, leur inspire un grand éloignement de leur maître, et leur ôte la confiance de lui découvrir leur intérieur et toute leur âme. Or, vous devez faire en sorte, et tout maître chargé de former des novices dans la vie religieuse doit le faire, que ces novices s'empressent de vous révéler, aussitôt qu'elles naissent en leur esprit, les inspirations de la nature dépravée ou du malin esprit, qui tendraient à les détourner du bien; qu'ils vous en fassent l'aveu plein de sincérité : s'ils n'observent point cette règle, ils ne s'affranchiront jamais des piéges qui les entourent, jamais ils n'atteindront à la perfection qui est leur but, et ne dissiperont les obstacles semés dans leur voie; au contraire ces premières semences, ces premiers éléments de mal, qu'ils ont eu le malheur de laisser s'insinuer auprès d'eux, et auxquels ils ont, sans s'en apercevoir, permis de s'alimenter en secret, croîtront pour devenir des agitations de plus en plus douloureuses; à la fin l'ennui, comme une vapeur, obscurcira dans leur esprit la pensée salutaire de la discipline; vaincus en leur courage, ils regarderont en arrière, et rejetant

rament d'un malade, ne saurait le supporter. Mais les épreuves doivent toujours être inférieures plutôt que supérieures aux forces. Plusieurs éprouvent de l'amertume, et se désespèrent insensiblement; ils finissent par secouer leur frein, et se précipitent dans des extrémités sans issue. Surtout je pense que l'on doit éviter les épreuves extraordinaires et d'une singularité sans objet, celles surtout qui paraissent aller au delà des convenances et de l'opinion, au point d'offenser témérairement et de scandaliser le peuple. Vous vous attacherez à celles qui sont connues et appréciées par le monde, et qui sont d'accord à la fois avec la raison et la piété. Telles sont les œuvres que j'ai indiquées plus haut; les fréquentes visites dans la prison et dans l'hôpital; un ministère charitable et persévérant auprès des prisonniers et des malades, dans leur personne spirituelle et dans leur être humain; en même temps, comme un enseignement de la pauvreté volontaire, l'acte de mendier publiquement du pain et de faibles aumônes; enfin les épreuves de même nature, qui sont propres surtout à instruire les novices et à les faire avancer dans la vertu.

le joug de J.-C., s'échapperont pour rentrer dans leur liberté primitive (1).

Les sujets en qui, de leur propre aveu ou par d'autres indices, vous reconnaîtrez une inclination pour les vaines jouissances de l'amour-propre, pour les satisfactions des sens, enfin en qui vous verrez de la tendance à quelque autre passion, voici le moyen que je vous enseignera pour les secourir utilement. Ordonnez-leur de prendre leur temps, et de rechercher les arguments de toute nature qui leur paraîtront les plus solides et les plus puissants, pour être employés avec une personne enivrée d'orgueil, adonnée à l'intempérance, ou atteinte d'une autre maladie de l'âme, qui serait celle qu'ils éprouvent eux-mêmes : afin de guérir la personne, si la maladie est déjà formée, ou de la préserver, si elle n'est que menacée. Vous indiquerez vous-même les textes et les auteurs se rapportant au sujet, et vous dirigerez les novices pour leur faire trouver les arguments les plus concluants. Lorsqu'ils auront rassemblé leur matière, prescrivez-leur d'en composer des discours, comme pour être prononcés, soit à l'église dans l'assemblée des fidèles, ou sur la place publique, soit aux convalescents de l'hôpital ou aux prisonniers; et faites qu'ils prononcent effectivement ces discours. Il est permis d'espérer qu'ils feront personnellement usage des remèdes qu'ils auront ainsi recommandés pour autrui, et que ces antidotes contre les venins de l'âme feront premièrement sentir leur énergie salutaire à ces âmes, qui en ont été profondément imprégnées par une attention studieuse et une méditation péné-

(1) Tursellin. — Encouragez-les avec douceur, et avec toutes les marques d'une paternelle bienveillance, à vous révéler entièrement les secrets de leur âme, de sorte qu'ils n'hésitent jamais à vous confier, à leur origine, toutes les pensées qui seraient des tentations de la nature corrompue ou du malin esprit. Cette confiance et cette habitude de rendre compte et de communiquer est admirable dans ses résultats de toute nature. En effet, si les artifices de nos secrets ennemis, si leurs perfides attaques paraissent au grand jour, souvent ils s'évanouissent par l'effet seul de la lumière; et s'ils continuent à se rendre importuns, divers remèdes en peuvent triompher.

trante, avant même de faire effet sur les auditeurs qui ne feront qu'entendre, comme en passant, les conceptions d'autrui exposées inopinément. En effet n'auraient-ils pas honte de commettre des fautes, dont ils ont essayé d'affranchir le prochain avec des efforts infinis (1) ?

Vous pourrez employer la même industrie, avec un sage tempérament, afin de guérir les pécheurs d'une perversité pour ainsi dire désespérée, qui déclarent ne pouvoir prendre assez d'empire sur eux-mêmes pour éloigner d'eux les occasions de péchés, ou pour restituer le bien d'autrui qu'ils retiennent avec mauvaise foi; persistant ainsi volontairement dans les crimes dont ils ont la conscience, et privés fatalement de l'absolution sacramentelle, sans ignorer qu'ils ont encouru cette peine: mais néanmoins l'infamie qui s'attache à l'anathème encouru volontairement, le scandale public qu'ils savent accompagner leur personne, leur inspire quelquefois comme un dégoût de leur propre malice, et des terreurs passagères causées par le péril de la damnation éternelle qui plane sur leur tête (2).

Après vous les être conciliés par des paroles affectueuses, vous les engagerez à rentrer en eux-mêmes, à se tenir le langage qu'ils tiendraient à un ami qu'ils verraient en butte à de pareilles épreuves, afin de le déterminer à se relever et à sortir énergiquement de l'abîme. Priez-les

(1) Tursellin. — Et voici l'un de ces remèdes, d'une vertu très-éprouvée. Lorsque vous reconnaissez en quelqu'un des tentations de vaine gloire, un attrait pour les apparences extérieures, ou pour une autre passion dont il devrait rougir, prescrivez-lui de prendre un intervalle de temps pour méditer sur la réforme de ces défauts, et ordonnez-lui d'exposer au peuple, dans la forme d'une homélie, la substance de ses méditations; un double fruit doit en résulter : d'abord un souvenir plus durable en l'esprit, après qu'on a approfondi et exprimé sa pensée, ce qui la fait pénétrer plus avant dans la mémoire; ensuite une confusion salutaire, et la honte qu'on doit éprouver, de ne pas accomplir soi-même ce que l'on recommande aux autres.

(2) Lucena.—Vous rencontrerez des hommes tellement endurcis et aveuglés, qu'on ne peut les détacher soit du bien d'autrui, qu'ils ne veulent point restituer, soit de la vie sensuelle où ils vivent d'une existence tout animale, soit de la haine où le démon les tient captifs.

amicalement de condescendre, comme par un exercice de parole, et dans un entretien familier avec vous, à faire un essai des facultés de leur esprit et à produire des arguments persuasifs pour des cas semblables. Entendez et approuvez les idées qu'ils auront émises, opposez-leur doucement ces idées, les conjurant avec tendresse de vouloir bien être secourables à eux-mêmes : de se pénétrer profondément de leurs propres avis, et de faire couler sur leurs blessures les baumes qu'ils ont jugés salutaires pour des amis. Dans sa miséricorde envers les âmes qu'il a créées pour le glorifier et pour arriver ainsi au bonheur, et qu'il voit se précipiter à leur perte à travers les sentiers du vice, notre Dieu si plein de bonté leur a réservé ce dernier moyen de salut, qui est d'aimer à procurer le salut d'autrui ; et si la véritable et première charité qu'ils devaient avoir pour eux-mêmes se trouve enfin égaler, dans leur âme, celle qu'ils portent à leur prochain ; ce dernier sentiment, qui a subsisté en eux, les aura ramenés vers leur intérêt le plus nécessaire, qu'ils ont criminellement négligé, et où réside leur propre salut : nous ne devons pas renoncer à cette industrie, nous ne devons omettre aucun moyen sans en avoir fait l'épreuve, afin de ramener les âmes à l'obéissance envers leur Créateur, et de prévenir leur perte éternelle, tandis que le temps de leur existence nous en laisse la faculté (1).

Il vous arrivera quelquefois, au sacré tribunal de la Pénitence, de voir se présenter de ces hommes qui vivent engagés dans de honteuses liaisons, ou qui sont inondés de richesses, qu'ils ont acquises par le vol et qu'ils possèdent avec amour ; essayez de leur faire chasser les créatures qui déshonorent

(1) Lucena. — Cette règle, qui est excellente, vous pourrez de même en faire usage vis-à-vis des personnes que vous ne trouverez pas en état de recevoir l'absolution, lorsqu'elles se seront confessées ; et vous les engagerez à chercher en elles-mêmes les remèdes qu'elles emploieraient avec le prochain, pour les faire sortir de l'état où le démon les retient elles-mêmes : et après avoir entendu ces moyens de leur bouche, il vous sera facile de leur en faire faire un usage personnel.

leur maison, de leur faire restituer leurs larcins, de leur faire réparer les désastres de leurs victimes. Ni l'amour ou le respect de Dieu, vertus qu'ils ont absolument perdues, ni la crainte de la mort et de l'enfer, dont l'impression n'a plus d'effet sur eux, ne les y déterminera. Il ne reste qu'un moyen de les effrayer, c'est de leur présenter le redoutable spectacle des maux de cette vie; les seuls qu'ils craignent encore. Alors vous leur dénoncerez que s'ils ne se hâtent pas d'apaiser la colère de Dieu, bientôt vont fondre sur eux les calamités des naufrages, les justes rigueurs des officiers du roi, les procès et les mille accusations qui en sont la suite, les condamnations judiciaires, les longues misères de la captivité, les amertumes des maladies incurables, souffertes au sein d'une profonde misère et d'un délaissement absolu, sans le remède bienfaisant d'aucune consolation; au milieu de l'infamie, qui étendra sa flétrissure indélébile de leur personne même à celle de leurs enfants, de la haine et de l'exécration publiques; tous ces maux enfin qu'ils se souviennent d'avoir vus s'appesantir sur tels et tels qu'ils ont bien connus, et qui ne les avaient pas mérités davantage qu'eux-mêmes ne les méritent. En effet, Dieu ne saurait être méprisé impunément; et les rigueurs de sa justice sont d'autant plus inexorables qu'elles sont plus longtemps demeurées en suspens; la saisissante image de tous les malheurs dont ils sont menacés doit ébranler infailliblement ces pécheurs et leur inspirer un vif sentiment de la crainte de Dieu : ce sera pour eux, si malheureusement égarés jusqu'alors, le commencement et le principe de leur retour à la sagesse (1).

Toutes les fois que vous devrez entamer avec une per-

(1) Lucena.—Mais la continuité des mêmes péchés, et l'oubli continuel de Dieu et des images de l'autre vie, altèrent à ce point la conscience de quelques-uns, et diminuent tellement leur foi, qu'ils ne croient plus qu'en ce qui est visible, et sont, pour les choses de foi, comme s'ils ne croyaient point, ou s'ils demeuraient dans l'incertitude; avec ceux-là vous emploierez un dernier moyen, qui est de leur représenter les châtiments actuels que

sonne une affaire ayant rapport à la religion et aux intérêts du salut éternel, vous aurez la prudence de ne dire aucune parole, avant d'avoir pénétré, et d'avoir connu par des signes évidents, l'état intérieur et spirituel de la personne (1) : si elle est en paix, ou agitée par une passion violente ; si elle est disposée à suivre la voie du bien que vous lui aurez enseignée, ou si elle veut persévérer dans l'erreur de ses anciennes voies, et demeurer engagée sans espérance de retour dans des pensées inférieures et mondaines, qu'elle a jusqu'à ce jour fait passer avant les devoirs de la religion ; et si elle entretient les mêmes résolutions pour l'avenir : si elle est assiégée par les tentations du démon, ou si, laissée à elle-même et aux inspirations de sa nature, elle est disposée à écouter vos avis ; enfin si rétive et irritable, elle donnerait à craindre de la voir éclater en emportements, au son d'une parole imprudente.

Vous devrez conformer votre langage à la connaissance que vous aurez acquise, afin que vos paroles soient pleines de douceur avec les violents, modérées avec les natures agitées, habiles et pénétrantes avec les esprits prévenus ou remplis de préjugés ; ayez plus d'ouverture et de liberté

Dieu dès cette vie envoie sur les pécheurs, quand aux uns il abrége leurs jours par la maladie, à d'autres il les tranche par un accident prématuré, à d'autres il enlève leurs enfants et leurs femmes, etc.... Sachez donc que plusieurs ont été plus touchés de la pensée de ces maux que du sentiment des destinées éternelles : et il est salutaire que, demeurés insensibles à d'autres remèdes, ils soient ramenés par ce dernier de tous dans les voies de la pénitence.

Tursellin. — Il faudra surtout les effrayer par la crainte de l'enfer et du jugement futur ; mais certains hommes insensés n'envisagent ces redoutables châtiments que dans un lointain extrême, et d'autres, à cause de la faiblesse de leur foi, ne rougissent pas d'en mettre en question l'existence ; vous pouvez présenter successivement à leurs yeux les maladies, les afflictions, les fléaux naturels, l'exil, la captivité, la mort violente, la perte des parents, les naufrages, la confiscation des biens, le pillage, et mille autres espèces de malheurs, dont Dieu, pendant cette vie même, châtie les impies et les individus endurcis dans le mal ; et par ce solennel avertissement, vous vous efforcerez d'arracher à leur folie ces criminels insensés.

(1) Tursellin. — Si elle a soif de la justice, et si elle est dans les dispositions d'un disciple fidèle.

vis-à-vis des personnes bien disposées, et inclinées à suivre vos conseils pour tout ce qui est vertueux; toutefois ne flattez personne par de vaines louanges, et ne vous laissez point aller à des compliments frivoles : versez avec discernement vos salutaires antidotes à tous ces malades, malgré leurs répugnances, afin de préparer de loin leur retour à la santé.

Ainsi, telle personne est enflammée de ressentiment, sous la vive impression d'une récente injure : si le fait dont elle se plaint est réellement coupable, improuvez-le vous-même; mais faites entendre à cette personne que le coupable ne l'est que par ignorance, et n'a point péché par malice et avec intention; faites valoir les raisons qui s'offriront à vous; s'il vous paraît que vous êtes écouté sans avoir déplu, vous ajouterez que Dieu peut-être aura permis cette offense, pour la réparation d'une autre semblable, commise autrefois par votre auditeur lui-même (1).

Interrogez alors avec amitié : ne se souvient-on pas d'avoir jamais offensé personne par des actes ou par des paroles? Tout au moins dans l'enfance, ne fut-on pas quelquefois désobéissant et murmurateur envers ses parents, indocile envers ses maîtres, irascible avec ses camarades: n'a-t-on jamais donné à autrui de légitimes sujets de plainte? On le reconnaîtra, et vous ferez voir alors que c'est un juste retour, et qu'on doit l'accepter en esprit de justice : c'est une occasion précieuse que Dieu présente à cette heure d'expier des fautes anciennes. Que si la personne se plaint injustement, faites en sorte de dissiper insensiblement les raisons pleines d'erreurs par lesquelles elle se persuade une évidente fausseté; si sa confiance devient plus grande, élevez-vous doucement contre elle, et censurez sa faute; enfin, lorsque vous sentirez que vous le



(1) Lucena. — Que si, en effet, quelqu'un nous traite injustement, nous sommes, dans un sens général, toujours justement traités, et selon nos mérites, pour acquitter la dette de nos fautes antérieures: alors nous subissons un jugement divin : et n'est-il pas préférable que ce soit en cette vie plutôt que dans l'autre?

pouvez sans danger, faites entendre un blâme plus sévère. Qu'au milieu de vos discours paraisse toujours en votre visage une sérénité pleine d'amour et la vivante apparence du zèle. Par ces industries, secondées de la bénédiction divine, souvent vous romprez le charme qui tenait captifs des esprits égarés et pleins d'illusions; ce linceul d'erreur qui les enveloppait tombera de lui-même et leur permettra de suivre la vérité : vous pourrez les guider en cette voie désormais affranchie, et les faire avancer vers la perfection, en tendant toujours au sommet; vous donnerez une ample carrière au zèle de la gloire de Dieu, mettant aux pieds du Seigneur l'amour et la vénération suprêmes de ces intelligences, créées pour l'aimer et pour lui rendre hommage (1).

Quant à l'avis que je vous ai donné plus haut, d'apprendre de personnes d'expérience quels sont les vices, quelles sont les fraudes commerciales qui dominent à Ormuz, vous l'étendrez à tous les lieux et à toutes les espèces de péchés. Partout où vous serez, même en passant et dans vos voyages, vous consulterez les gens de bien et les personnes ayant l'expérience du monde, afin de vous instruire à fond, non-seulement des actes de nature criminelle, et des différentes espèces de vol usitées dans la contrée; mais des usages ordinaires du peuple, de ses préjugés vulgaires, de ses inclinations, des coutumes locales, des formes de l'administration, de la pratique judiciaire, des errements

(1) Lucena.— Ce que je dis de la colère, je l'entends de toutes les passions et des sentiments violents, dont on doit avant tout faire sortir les âmes, par des considérations plus vraies que celles qui sont ordinaires chez les hommes, dans les circonstances de la vie. Une estime plus réelle, un jugement plus calme, feront voir le peu de sagesse qu'il y a de s'abandonner ainsi soi-même : vos auditeurs étant à ce point, vous les amènerez insensiblement aux pensées du salut....

Tursellin. — Vous vous servirez de remèdes semblables pour calmer les profondes douleurs, les découragements et les autres maladies des âmes. Tel est votre devoir avec ceux qui portent le nom de chrétiens. Pour la conversion à Jésus-Christ des juifs et des païens, vous consacrerez une autre partie de votre temps et de vos travaux ; mais afin d'abréger mon discours, je vous engage à leur faire une application convenable de la plupart des avis qui précèdent.

de la procédure, des subtilités des gens d'affaires, enfin de tout ce qui fait l'essence de la société politique et civile : aucune de ces connaissances, croyez-en mon expérience, n'est une connaissance inutile au médecin des âmes : afin que d'un regard il discerne les maladies, qu'il démêle sans peine le remède qui doit les guérir, et qu'il ait toujours en sa main le secours facile et prêt à employer pour tous les besoins des âmes.

Par là, vous connaîtrez les points sur lesquels vous devez le plus insister dans vos prédications, et ce que vous devez recommander le plus au tribunal de la pénitence. Cette science vous rendra fort, dans les conversations que vous devez avoir avec les gens du monde. Elle vous donnera ce privilége, de n'être surpris par la nouveauté d'aucun fait, de ne jamais rencontrer un cas imprévu qui vous pourrait troubler. Là vous puiserez la présence d'esprit, pour tous les cas divers qui peuvent naître sous vos pas, la force de génie qui censure toujours avec une égale supériorité, enfin l'autorité qui impose à tous. L'homme du monde qu'un religieux veut censurer se prend d'ordinaire à le mépriser ; en effet, il le croit ignorant et sans expérience. Mais s'il lui reconnaît à l'épreuve une connaissance et une expérience des affaires de la vie commune égales à la sienne, il demeure surpris, et l'admiration fait qu'il se livre à lui ; bientôt il n'hésitera pas à le prendre pour guide, à se faire violence et à s'engager dans les voies ardues conseillées par ce maître. Reconnaissez donc les merveilleux fruits de cette science : et considérez avec moi, que vous ne devez pas faire moins d'efforts pour la posséder, qu'anciennement vous n'en avez faits pour acquérir la science philosophique ou théologique ; or, vous trouverez cette science, non dans les livres morts, écrits sur le papier et le parchemin, mais sur les exemplaires vivants, je veux dire dans l'esprit des hommes consommés dans les affaires et profondément instruits des mœurs de leur contrée. Elle vous donnera plus de fruits que n'en produirait la révéla-

tion aux yeux du peuple, de tous les savants mystères que recèlent les bibliothèques.

Souvenez-vous toujours à l'égard des personnes, sur qui ces avantages vous ont donné de l'autorité, en vous conciliant leur bonne opinion et leur respect, de faire sur elles une première épreuve de cette autorité, pour les amener à la résolution finale de considérer, par un examen approfondi, tous les péchés de leur existence, et de les confier à votre oreille dans la confession sacramentelle; vous aurez soin de les y disposer, et de leur faire concevoir un repentir profond de leurs fautes, par des motifs tirés de la Majesté divine, et de l'amour que lui doivent ses créatures, dans une retraite et par des exercices appropriés à cette fin; c'est là le fondement de la vie parfaite, son principe, et ce qui doit passer avant tout.

Appliquez-vous ensuite à retirer les individus des embarras des procès, ces pépinières de haines et de calomnies. Conseillez-leur de terminer leurs différends par l'arbitrage d'un ami, réalisant ainsi de grandes économies d'argent, de peines et de réputation; ne refusez pas de connaître de leurs affaires, s'ils vous en sollicitent; vous pourez vous en occuper, à votre loisir et au leur, les dimanches ou les jours fériés. Vous entendrez avec attention les réclamations et les plaintes de ceux qui se préparaient à plaider, et vous leur proposerez des termes d'arrangement, qu'il leur sera bien préférable d'accueillir, que de se jeter à grands frais, au prix de mille ennuis et de mille dangers, parmi tous les mensonges des faux témoins, les demandes frauduleuses des plaideurs de mauvaise foi, les subtilités infinies des gens de loi, le labyrinthe sans issue de toutes les procédures, l'émotion des jugements, le flux et le reflux des cerveaux qui s'altèrent et éprouvent une confusion semblable à l'agitation de la mer : ils iraient ainsi chaque jour compromettre leur existence et livrer leur réputation aux chances presque assurées d'un naufrage. Ces discours venant de votre part, feront renoncer à plaider ceux qui

tout à l'heure ne parlaient que d'assignations. Ils convaincront plutôt encore ceux qui ont respiré l'air du tribunal, et qui sont fatigués des clameurs judiciaires : vous leur ferez sans peine accueillir l'avis, de renoncer d'eux-mêmes aux instances déjà commencées.

Ceci, je le sais, doit déplaire aux écrivains, aux avocats et à toutes les autres sangsues de palais, de différents noms, qui réalisent d'énormes bénéfices par le grand nombre et par la durée des affaires. Vous devez, à l'égard de ces gens, mépriser leurs plaintes; mais si vous voyez jour à les attaquer avec avantage, attaquez-les par les moyens à votre portée; faites-leur envisager, en les effrayant, leur criminelle industrie pour éterniser les procès. Avertissez-les du péril auquel ils s'exposent, qui est de perdre la félicité du ciel; et, afin qu'ils s'éclairent sur de si grands intérêts, engagez-les à consacrer une retraite de quelques jours à des méditations ascétiques.

Vous demeurerez à Ormuz jusqu'à ce que vous receviez une lettre de ma part, qui vous ordonne de vous rendre ailleurs. Vous m'écrirez par les navires qui vont d'Ormuz à Malacca, et vous adresserez votre pli à François Pérez. Je veux que dans vos lettres vous exposiez avec un détail scrupuleux tous les fruits utiles qu'auront produits vos travaux; Francois Pérez me fera passer au Japon vos lettres, si Dieu juge que le service de sa divine Majesté m'appelle dans cet empire. Si dans un intervalle de trois ans, vous ne recevez aucune lettre de ma part, vous demeurerez néanmoins tout ce temps à Ormuz, encore même que l'on vous invite ou que l'on vous appelle pour aller ailleurs; car je considère utile pour la gloire de Dieu que vous y demeuriez pendant ces trois ans, et je vous l'ordonne formellement.

Après les trois ans révolus, si vous n'avez encore reçu de ma part aucune lettre, vous resterez de même, jusqu'à ce que le recteur du collége de Sainte-Foi vous ait donné l'ordre de revenir; et alors vous lui écrirez en termes étendus tout ce que jusqu'alors vous aurez fait à Ormuz;

les fruits que, avec la grâce de Dieu, vous aurez recueillis; ceux que l'avenir permet d'entrevoir; vous ferez part au recteur de Goa du commandement précis que je vous ai donné à mon départ, touchant ce séjour de trois ans, à quelque époque de ces trois ans qu'il vous rappelle; et vous lui déclarerez, qu'après ce temps écoulé, vous entendez être absolument à sa disposition, et prêt à accomplir tous ses ordres, au premier signe de sa part; vous lui soumettrez néanmoins les motifs qui, après une profonde considération devant Dieu, vous paraîtraient assez graves pour motiver une décision nouvelle touchant la convenance, ou même la nécessité de votre séjour prolongé dans cette résidence. Les ordres qu'il vous adressera en réponse à cette lettre, vous les accomplirez sans réplique et sans délai. Ce que je vous ai dit au sujet des lettres que vous devez m'envoyer d'Ormuz à Malacca, vous ne devez pas l'entendre, comme si chaque année une seule lettre devait suffire : je ne veux point que vous laissiez aucun navire faire voile pour Malacca, sans qu'il m'apporte une lettre de vous, sous le couvert, ainsi que je l'ai dit, de François Pérez.

Sur le navire où vous devez monter pour vous rendre à Ormuz, vous aurez, je vous le demande, un soin tout spécial du séculier (1) qui vous est donné pour vous accompagner, et vous l'inviterez à faire la confession de ses péchés; lorsque par vos avis il sera rentré dans la bonne voie, vous veillerez avec zèle à ce que désormais il ne s'en éloigne plus. Sur le navire, vous prêcherez tous les dimanches, et les autres jours quand vous le jugerez à propos. Je laisse entièrement à votre sagesse d'apprécier les circonstances, de considérer les avantages de cet exercice, et de prendre à cet égard telle décision qu'il appartiendra. Dans vos prédications, vous ne ferez point une vaine parade de votre

(1) Le P. Barzée avait avec lui le F. Raymond Pereira : mais le passage se rapporte sans doute à un laïque donné comme interprète ou serviteur au Père.

érudition et de votre mémoire, en récitant une infinité de témoignages et d'autorités pris dans les anciennes Écritures. Peu de textes, mais des textes choisis et bien appropriés suffiront, et le principal du discours devra consister dans la peinture pathétique de l'état intérieur et du désordre des âmes pécheresses; vous devrez faire en sorte que vos auditeurs reconnaissent dans votre instruction les ambitions fiévreuses, les malins artifices, les espérances et les pensées pleines de vanité, les desseins pervers qu'ils nourrissent en leur imagination, et qu'ils se considèrent, pour ainsi dire, en un miroir fidèle. Ajoutez à votre peinture la déplorable fin de toutes ces conceptions; réduisez en poussière les captieux sophismes et les insinuations de leur mortel ennemi, le démon; donnez-leur les moyens de rompre leur chaîne; s'ils sont sourds à votre parole, multipliez vos terreurs.

En réalité, les hommes n'accordent leur attention qu'aux discours qui vont au fond même de leur conscience; les théories sublimes, les matières difficiles, les thèses de l'école, échappant à l'intelligence comme à l'attention du monde, qui vit terre à terre, sont un vain bruit qui se perd après avoir retenti; leur passage est éphémère et stérile. Vous devez révéler les hommes à eux-mêmes, si vous les voulez captiver, si vous voulez attacher leur intérêt à vos lèvres; mais afin de bien exprimer leur pensée, il vous est nécessaire de la connaître; or pour la connaître, il n'est qu'un seul moyen, qui est de vivre en leur société, de les étudier, de les approfondir, de les pénétrer. Tels sont les livres vivants que vous devez incessamment parcourir, et vous y puiserez des raisons pour enseigner avec autorité; des moyens d'émouvoir, d'entraîner, de convaincre, et de diriger les pécheurs dans les voies du salut.

Cependant je n'interdis pas la lecture des livres morts. Les Saintes-Écritures, les Pères de l'Église, les sacrés Canons, les livres ascétiques et ceux qui renferment la doctrine des devoirs et des différents ministères, doivent sans

doute être consultés, chacun en leur temps. On y recueille avec tout avantage, des remèdes aux tentations, des preuves pour convaincre un adversaire, des aiguillons pour faire naître des sentiments héroïques, des exemples de toutes les vertus dans les actes des saints (1). Mais ces leçons demeurent froides et d'un faible secours, si vous n'avez d'abord ouvert les esprits des auditeurs, et profondément creusé la place pour semer; je dois vous dire encore que les âmes s'ouvriront tout entières, si vous en prenez la clef, c'est-à-dire, si vous révélez l'état intérieur de chacune d'elles, avec cet art que donne au prédicateur l'expérience consommée de la nature humaine, et si vous rendez la vérité lumineuse, et pour ainsi dire sensible.

Le roi, dans sa munificence, a ordonné que vous receviez, à Ormuz, tout ce qui serait nécessaire à votre existence, des fonds de son trésor; vous userez des bienfaits de cet excellent prince, et vous recevrez de ses seuls ministres les subsides qui vous sont indispensables (2); vous refuserez de la part des autres personnes ce qu'elles-mêmes vous offriraient. En effet il est essentiel, pour l'autorité et pour la liberté d'un médecin spirituel, qu'envers aucun de ceux qu'il doit diriger dans les voies du salut, qu'il doit corriger et faire revenir de leurs égarements, il ne se trouve obligé par un don gratuit d'aliments, et ne leur soit redevable de l'existence même et de l'air qu'il respire. C'est bien, en vérité, de ces natures de services que l'on peut dire : *celui qui prend est pris* : dès lors il perd toute assurance, et le privilége d'un censeur, pour agir avec ceux devant lesquels il s'est humilié, et auxquels il a laissé prendre les droits de protecteur. De là notre embarras à

(1) Lucena. — Je ne dis point que vous ne deviez lire les anciens livres, ou chercher des textes en la Sainte-Écriture, ni recueillir les exemples des saints, afin d'autoriser vos discours, et d'offrir le remède aux vices et aux péchés, que vous ont révélés, ou que vous révèlent les livres vivants.

(2) Tursellin. — Usez de la bonté du roi, mais avec une grande réserve : demeurez même en deçà de la modération la plus sévère, afin qu'il soit évident que vous avez fait, en religion, profession de la pauvreté.

trouver des paroles, pour corriger, lorsqu'ils le méritent, ceux qui nous ont nourris : que si nous faisons violence à notre réserve, par l'effet de notre zèle et de l'empire du devoir, nous n'obtenons qu'un faible succès : on nous envisage fièrement, et avec la hauteur sérieuse de gens qui se payent par là des bienfaits qu'ils nous ont prodigués.

Et si mes paroles sont vraies en général, elles le sont plus encore à l'égard de certaines personnes, contre lesquelles je crois nécessaire de vous mettre en garde; qui, plongées dans toutes sortes de crimes, essaieront néanmoins de se lier avec vous, et s'appliqueront, par divers bons offices de la vie du monde, à se concilier votre amitié; non point qu'elles aient le désir de profiter de ces rapports et de vos entretiens, afin de s'amender et de se convertir : elles sont très-résolues à persévérer jusqu'à la fin; mais c'est pour vous fermer les lèvres, et pour lier votre langue, dont la conscience de leur vie coupable leur fait redouter les censures (1). Je ne suis point d'avis que vous les repoussiez tout à fait, et que vous rejetiez leurs avances d'une manière absolue : ne refusez même pas une invitation à leur table, ou un présent, s'il est sans importance et de peu de valeur, comme serait de l'eau fraîche (2), des fruits nouveaux et d'autres objets de même genre : un refus passerait pour une offense, d'après les usages reçus parmi les Portugais des Indes. Au surplus, vous pouvez faire connaître, et déclarer hautement, que vous n'admettez ces légers présents de leur part, qu'à la condition qu'ils se montreront disposés à accueillir vos bons conseils et vos

(1) Tursellin. Il se rencontrera des personnes, profondément gangrenées en leur âme, qui, dans la crainte d'être pénétrées par vous, ou pour obtenir votre recommandation près d'autrui, s'empresseront de rechercher votre amitié.

(2) Dans les pays d'Orient, l'eau limpide et fraîche est une chose très-appréciée. Des marchands d'eau froide parcourent les rues à toutes les heures du jour : souvent même on voit des musulmans riches et charitables payer de ces colporteurs, pour distribuer gratuitement aux passants le contenu de leurs jarres.

exhortations : promettez aussi d'aller vous asseoir à leur table, si vous y êtes invité, à la condition qu'eux-mêmes se prépareront d'après votre invitation, à faire la confession de leurs péchés, et à venir s'asseoir au banquet Eucharistique (1). Vous devez aussi ne pas refuser, afin de ne pas offenser l'amitié des personnes, de légers présents d'aliments en nature; mais après les avoir reçus, vous devez aussitôt les remettre aux malades dans l'hôpital, aux détenus dans la prison, ou à d'autres indigents. Le peuple qui en sera témoin, approuvera et louera cet usage des dons que vous aurez reçus, et vous absoudra de tout soupçon de vie délicate, ou de pensées intéressées.

Pour le choix de votre demeure, à votre arrivée à Ormuz, vous prendrez sagement conseil des circonstances, et vous déciderez en connaissance de cause, si vous aurez votre résidence dans l'hospice public, dans la maison des Confrères de la Miséricorde, ou dans une petite habitation voisine de l'église, selon ce qui vous semblera préférable.

S'il arrive que je vous appelle au Japon, vous écrirez à l'heure même au recteur de Goa, par deux ou trois occasions différentes, vous servant des navires qui font voile d'Ormuz pour Goa : vous prierez le recteur de choisir quelqu'un de nos frères pour assister et consoler les habitants de cette ville, et de faire partir au plus tôt ce successeur qui vous sera donné.

Enfin et souverainement, je vous recommande avec les plus vives instances votre propre personne (2) : ne perdez jamais de vue que vous êtes un membre de la Compagnie de Jésus. Dans les occasions spéciales qui s'offriront à vous d'accomplir vos œuvres, l'expérience des choses et votre

(1) Tursellin. Cette conduite aura pour effet de les faire désister, à l'avenir, de prévenances devenues sans objet, ou, ce qui est le plus désirable, de leur faire embrasser une vie plus régulière, sous votre conduite et votre direction.

(2) Tursellin. Je termine par où j'ai commencé : occupez-vous de la guérison d'autrui, mon bien cher Gaspard, en continuant à pourvoir, avec un zèle infatigable, à votre propre perfection et à votre salut.

discernement actuel vous inspireront ce qui est le plus conforme au service de Dieu Notre-Seigneur : je ne sais point de conseillers plus sages et plus autorisés.

Vous ne manquerez point de me recommander, et de me faire recommander par tous ceux que vous dirigerez dans la religion, à notre commun maître, dans vos prières de chaque jour.

Et le dernier précepte de cette longue instruction sera celui-ci : chaque semaine, au moins une fois, vous relirez attentivement tout ce cahier, afin qu'aucun des avis qu'il renferme ne s'efface de votre mémoire.

Que Dieu Notre-Seigneur vous accompagne, et qu'il vous conduise au terme de votre voyage : qu'en même temps il daigne demeurer avec nous !

Adieu. De Goa, au mois de mars 1549.

FRANÇOIS.



LETTRE VII.

Au P. Paul de Camerino, de la Compagnie de Jésus, recteur du collége de Goa.

Au moment de partir pour le Japon, je vous mets à la tête du collége de Goa, et au nom de votre zèle pour le service de Dieu Notre-Seigneur, de votre ardent amour envers notre P. Ignace et envers la Société de Jésus, je vous prie et je vous conjure très-instamment de pratiquer toujours une humilité profonde, et une attention scrupuleuse à l'égard de vous-même; d'apporter en toutes les affaires la solide maturité d'un jugement parfait; de vivre enfin dans l'union la plus sincère et la plus affectueuse avec Antonio Gomez et avec nos Frères qui sont répandus dans les différentes parties des Indes. A la vérité, d'après la connais-

sance intime que j'ai acquise de tous les ouvriers de la Compagnie de Jésus, qui servent à cette heure dans ces contrées Dieu et son Église, je n'ai point de peine à me persuader qu'ils pourraient se passer d'un supérieur pour les diriger dans les voies du service de Dieu; désirant cependant ne point les priver de cette occasion d'acquérir de plus grands mérites par leur obéissance, et parce que les règles de la discipline l'exigent ainsi, je considère utile qu'ils reçoivent un supérieur pour lui rendre leur obéissance. Étant donc parfaitement assuré de votre modération, de votre sagesse et de votre science, j'ai cru faire le choix le plus excellent, en vous mettant à leur tête, en qualité de recteur et de chef; et sous votre autorité, limitée ainsi que je vais le dire, demeureront tous nos frères et nos élèves séculiers de Goa et d'ailleurs, qui ont jusqu'à ce jour dépendu du recteur du collége de Sainte-Foi, et qui ont obéi à sa parole et à sa volonté. Vous aurez sur eux cette autorité, jusqu'à ce qu'elle vous soit retirée dans les formes régulières de l'Institut.

Voici maintenant les restrictions que, pour de justes causes, je mets à cette autorité. En premier lieu, je veux qu'Antonio Gomez possède les droits les plus étendus, les plus absolus, et un pouvoir illimité sur les élèves externes du séminaire, tant Portugais qu'indigènes. Je lui confie également l'administration sans contrôle des revenus et de tout le bien du collége; il fera verser les revenus par les débiteurs, et dans sa sagesse en réglera l'emploi pour l'utilité de la maison : vous aurez soin de ne vous point immiscer dans son administration, de ne lui demander aucune raison de ses actes. De même pour le renvoi comme pour l'admission des élèves de race portugaise ou indienne, vous en laisserez la décision absolue à son examen et à sa prudence, approuvant tout ce qu'il aura fait, et n'interposant votre autorité dans aucune occasion. Que s'il vous arrive d'être d'une opinion autre que la sienne, les seules voies que vous emploierez seront le conseil ou la prière.

Vous ne lui prescrirez rien par autorité dans les affaires de son ressort. C'est également à lui seul que je remets le soin de corriger les enfants des deux nations, ainsi que le règlement absolu de leur discipline dans la maison, la répartition des offices, l'attribution des ministères, l'élection et le renvoi des serviteurs du pensionnat; et il remplira librement cette charge, sans que ni vous ni personne ne s'immisce en ses actes, ou n'y mette opposition : j'ordonne qu'il en soit ainsi.

Et ici je vous prie de nouveau, à cause de la gravité du cas, et en vertu de l'obéissance que vous avez volontairement promise à notre P. Ignace, par l'autorité de qui je vous donne ce commandement, je vous adjure et vous supplie aussi énergiquement que je le puis faire, de ne laisser s'élever entre vous et Antonio Gomez aucune division de sentiments, aucune contestation en paroles, aucun commencement et aucune apparence de désunion : qu'il paraisse plutôt, par les mutuels témoignages de l'unité constante entre vos volontés, et de votre profond et mutuel amour, que vous vivez dans une fraternité parfaite, et que vous conspirez, avec un zèle sans réserve, au bien général et à l'avancement de toute la famille confiée à chacun de vous, dans des limites différentes; que cette union se révèle toujours par des marques si apparentes, qu'il ne puisse naître, soit dans la maison, soit au dehors, aucune occasion de scandale et de murmure.

Toutes les fois que ceux de nos frères qui cultivent les chrétientés du cap Comorin, et qui en visitent assidûment tous les villages, que Nicolas qui est à Coulan, Cyprien à Méliapour, Melchior Gonzalez à Baçaïm, François Pérez à Malacca, Jean de Beira et ses compagnons aux Moluques, vous écriront pour solliciter votre protection auprès du gouverneur ou de l'évêque, de qui la faveur pourrait leur être nécessaire en quelque circonstance, ou qu'ils vous demanderont quelque autre service ou secours, spirituel ou temporel, dont il arrivera qu'ils aient besoin, faites en sorte,

toute affaire cessante, de satisfaire à ce qu'ils demandent, avec un zèle et une charité sans mesure; adressez-vous également à Antonio Gomez, afin que, dans son ressort, il agisse pour eux avec un dévouement absolu et une parfaite libéralité. Dans les lettres que vous aurez l'occasion d'écrire à ces hommes si éprouvés, et qui portent sous le soleil et au milieu de la poussière, le poids du jour et de la chaleur, avec des sueurs infinies de leur part : évitez avec soin de répandre une goutte d'amertume, même la plus légère : que les moindres linéaments tracés par votre plume respirent la suavité de l'amour fraternel.

Que le sentiment et jusqu'à l'ombre du reproche, de la plainte, d'une expression même qui pourrait les blesser ou les affliger, en soient scrupuleusement bannis. Procurez-leur avec empressement, en abondance et libéralement, tout ce qu'ils réclament pour les besoins de leur existence, pour leur vêtement, pour la conservation et le rétablissement de leur santé. Ayez compassion des travaux continuels et presque immenses qu'ils supportent avec tant de courage dans le service de Dieu, s'épuisant la nuit et le jour, sans éprouver aucune consolation de la part des hommes. Mes paroles regardent principalement ceux qui prennent soin des églises des Moluques et du Comorin : ceux-là portent véritablement le douloureux fardeau d'une croix très-pesante; afin donc que l'épreuve ne leur arrache point de gémissements, ayez soin, je vous en prie au nom de Dieu, d'employer envers eux toute votre sollicitude, et de ne point souffrir qu'ils demandent en vain, ou qu'ils demandent deux fois, ce que vous leur savez nécessaire, soit pour la consolation de leurs âmes, soit pour le soulagement de leurs personnes, et dont la privation laisserait leurs esprits tomber en langueur, et peut-être défaillir. Le devoir de secourir vos frères qui combattent dans les rangs, est si légitime et domine à ce point tous les autres, pour vous qui gardez le camp, que je n'hésite point à vous conjurer de nouveau, au nom de Dieu Notre-Seigneur, et pour

l'amour de notre P. Ignace, de déployer tout votre zèle, et d'accomplir de suprêmes efforts, afin d'acquitter cette obligation avec dévouement, et dans sa plénitude.

En ce qui vous regarde personnellement, je vous prie de nouveau très-instamment, mon cher frère, de faire toujours de nouveaux progrès et de grandir dans la vertu, comme vous avez fait jusqu'à ce jour, servant de lumière au monde par vos exemples édifiants. Vous ne négligerez aucune occasion de m'écrire; j'attends de votre part des lettres très-étendues, qui me donneront de vous d'excellentes nouvelles; qui me parleront de toute votre famille religieuse, du parfait accord, de l'union pleine de charité, qui règnent entre vous et Antonio Gomez; de chacun de nos Pères qui cultivent la chrétienté de Comorin; de Cypriano qui habite Méliapour; des membres de la Compagnie, que les navires du Portugal nous auront amenés cette année; s'il s'en trouve, et combien, qui possèdent les éminentes facultés nécessaires pour prêcher dans les assemblées; lesquels d'entre eux sont initiés au sacerdoce, et lesquels sont laïques. Je tiens essentiellement à cette distinction des différents ordres de personnes, à l'énonciation du nombre des sujets, et du rang hiérarchique auquel ils appartiennent; enfin au détail des noms, des talents, des forces et des vertus de chacun.

Pour cette correspondance avec moi, vous êtes assuré de deux occasions au moins. En effet, deux fois par année, un navire fait voile de Goa, en septembre, pour aller à Banda (1), et au mois d'avril, dans la direction des Moluques; mais les deux navires touchent à Malacca, où notre frère François Pérez recevra les lettres qui me seront adressées; et il ne manquera pas d'occasion pour me les faire parvenir directement au Japon.

Faites en sorte, pour l'amour de moi, de relire, au moins

(1) L'archipel de Banda, groupe de dix îles, à 120 milles E.-S.-E. d'Amboine, et vers 4° 30' de lat. S. La principale production de ces îles était la muscade.

une fois la semaine, cette lettre que je vous laisse en m'éloignant de vous; par là vous renouvellerez en vous-même le souvenir non-seulement de mes préceptes, mais de ma personne absente; et je désire que ce soit pour vous une occasion toujours nouvelle de me recommander à Dieu dans vos prières, et par vos soins dans celles de nos frères de Goa, et de tous vos amis spirituels des deux sexes.

J'ai prescrit à Antonio Gomez, s'il vient du Portugal des prédicateurs, d'envoyer quelques-uns d'entre eux dans les places voisines, telles que Cochin, où l'on éprouve un si pressant besoin d'un bon prédicateur de notre Compagnie; telles encore qu'une des villes de la contrée de Cambaïe, comme serait la ville même de Diu. Je vous le recommande instamment: si donc les navires qui doivent arriver cette année nous amènent un certain nombre de confrères exercés dans la prédication, vous vous entendrez avec Gomez, afin de les distribuer utilement, de manière qu'ils reçoivent, par les soins de l'un d'entre vous, la destination que j'ai indiquée.

Dans la crainte que les grandes occupations d'une si vaste administration ne vous laissent point un loisir suffisant pour m'écrire avec un scrupuleux détail tout ce que je désire et veux connaître, je vous conseille de vous y faire suppléer par notre Dominique, ou par quelque autre de nos frères laïques portugais : vous lui prescrirez de recueillir avec soin, et de transcrire en forme de mémoires, toutes les nouvelles intéressantes qui seront reçues à Goa, à diverses époques et par différentes voies, concernant tous nos frères qui sont dans les Missions, ou dans les résidences portugaises, et plus spécialement les nouvelles venant de Gaspard, qui réside à Ormuz. Au temps où les navires, qui se rendent régulièrement à Malacca, seront sur leur départ, vous réunirez toutes ces feuilles en un pli que vous m'adresserez, après y avoir ajouté de votre main les communications plus secrètes que vous auriez à me faire.

Attendu que vous n'avez pu connaître par une expérience personnelle, ce qui se passe dans les différentes résidences

dépendant de votre collége, et quelle est la situation de toutes ces contrées; que vous ignorez encore quelle existence on mène sur la côte de Comorin, à Méliapour, à Coulan, aux Moluques, à Malacca, à Ormuz, vous n'appellerez auprès de vous, par un commandement absolu, aucun des religieux qui travaillent dans ces pays; car il pourrait arriver, par l'effet de votre ignorance touchant l'état des affaires, que vous missiez la hache dans une œuvre heureusement commencée, qu'avaient avancée considérablement d'héroïques efforts, et qu'après de longues espérances le succès allait couronner; tout serait ruiné, si les ministres étaient rappelés par vous; et le salut des âmes ainsi que la gloire divine en éprouveraient un dommage, pour ainsi dire, irréparable. Par ce motif je veux écrire, et je le ferai très-incessamment, au P. Antonio Criminale, afin qu'il ne se déplace sur l'ordre de personne, et qu'il ne permette à aucun de ceux qui instruisent avec lui, dans la science de la religion, les chrétiens de Comorin, de quitter cette résidence, quelle que fût la personne qui les appellerait, si lui-même, par un jugement approfondi des affaires, n'estime qu'il n'en doit naître aucun inconvénient. J'écris dans le même sens aux Pères qui résident dans les autres places : ils ne doivent pas interrompre les œuvres qu'ils ont commencées, ni permettre que les compagnons de leurs travaux, qui sont nécessaires auprès d'eux, soient arrachés à leurs entreprises et envoyés ailleurs; ce qui serait la ruine de magnifiques espérances et ferait évanouir des occasions précieuses d'étendre l'empire de J.-C.; leur retraite intempestive serait contraire à tous les intérêts du service de Dieu. Il sera donc plus sage, en ces circonstances, de ne point faire usage de votre autorité; de ne rien ordonner en vertu de vos pouvoirs, avant d'avoir vérifié, d'une manière indubitable, si l'accomplissement en doit être utile.

Mais, ainsi que je vous recommande de n'appeler personnellement à Goa aucun de nos frères qui travaillent dans les terres éloignées, avant de vous être assuré de leur opi-

nion et de leur consentement; néanmoins, si quelques-uns d'entre eux, par de graves motifs, venaient vers vous sans y être appelés, je vous ordonne de les accueillir avec bonté et de les traiter avec une charité parfaite; enfin de leur témoigner une sollicitude infinie, soit qu'ils aient besoin de remèdes ou de soulagement dans leurs corps; ou que leur esprit éprouvé par la souffrance les ait fait venir, soit de leur propre mouvement, et dans l'appréhension d'un péril spirituel, ou d'après les conseils ou les ordres de leurs confrères, émus à leur égard d'un charitable intérêt; que, dis-je, ils soient venus chercher la médecine spirituelle, les exercices de la pénitence, une correction salutaire, ou la retraite ascétique de quelques jours; vous leur prodiguerez tous ces bons offices, et vous veillerez avec une charité toute paternelle à ce qu'ils ne périssent point et à ce qu'ils n'éprouvent aucun dommage en leur âme.

Observez scrupuleusement tous ces conseils, je vous en prie très-instamment, ô Paul, mon bien-aimé frère !

Avril 1549.

Tout entier à vous.

FRANÇOIS.



LETTRE VIII.

Aux Pères et Frères du collége de Coïmbre (1).

Je vous ai longuement écrit, au mois de janvier de l'année dernière, et j'ai la confiance que nos frères répandus de tous côtés sur la surface des Indes vous auront de même écrit de leurs différentes résidences, ainsi que j'en

(1) Le Saint écrivit deux lettres presque identiques sous la même date. La première était adressée aux Pères de la maison professe à Rome : la seconde, que nous traduisons ici, contenait les mêmes faits, dans une forme un peu plus étendue. Nous donnons, en notes, les différences.

avais fait un devoir à tous, pour vous instruire des fruits abondants et précieux que la vigne des Indes porte pour le salut; ce n'est point seulement dans les citadelles royales, mais aussi dans les autres places occupées par les infidèles, que la très-sainte Foi de Jésus-Christ prend un merveilleux accroissement.

Devant m'embarquer à Malacca pour le Japon, j'ai quitté les Indes au mois d'avril de cette année, accompagné de deux membres de notre Compagnie, l'un prêtre et l'autre coadjuteur laïque, et de trois néophytes japonais. Ces derniers, après avoir été initiés par une instruction suffisante dans la connaissance, essentielle au salut, des mystères de Jésus-Christ Notre-Seigneur et de la Foi catholique, avaient déjà, par mes soins, reçu le saint baptême à Goa. Ils ont été nourris des éléments de la doctrine chrétienne dans notre collége de Sainte-Foi, où ils ont appris également à lire nos caractères et à les tracer de leur main. Ils ont pratiqué pendant un mois entier les exercices spirituels avec une profonde application et le plus ardent désir d'en recueillir des fruits abondants : Dieu n'a point manqué de récompenser les intentions si parfaites que lui-même avait formées en eux; et il a pénétré leurs âmes d'un sentiment si vif des bienfaits immenses dont ils étaient redevables envers leur Créateur plein de miséricorde, que faisant alors pour la première fois éclater leur reconnaissance, ils condamnaient et déploraient sans cesse leur aveuglement ancien, qui avait méconnu tant de grâces; en même temps ils éprouvaient des impressions si vives de tendresse reconnaissante envers Dieu, de piété, de toutes les vertus chrétiennes, que nous tous qui vivions auprès d'eux, nous serions crus grandement privilégiés d'éprouver des impressions aussi pénétrantes (1).

(1) Lettre adressée aux Pères de Rome :— Ces derniers ont reçu les premiers éléments de la religion dans le collége de la Sainte-Foi, et s'y sont pénétrés à fond des saints mystères du Christianisme; après qu'ils ont été solennellement régénérés par le baptême, ils se sont exercés avec une fer-

A cette heure ils emploient les connaissances qu'ils ont acquises de nos caractères et de notre écriture, et lisent couramment les livres qui contiennent les mystères de la religion. Chaque jour, à des heures réglées, ils récitent dans les livres de l'Église les Psaumes et les autres prières : lorsqu'ils étaient dans ces saintes occupations, un jour je leur demandai quelle était la partie de ces livres sacrés qu'ils lisaient avec un attrait plus sensible; ils me répondirent que c'était l'histoire de la Passion et de la Mort de J.-C., et nous nous sommes convaincus de la sincérité de leurs paroles, en les voyant non-seulement donner toutes les marques d'un profond attendrissement, dans toutes les occasions où la mention et le souvenir des souffrances et de la Mort du Seigneur Jésus se présentaient à leur esprit; mais encore ils s'y portaient d'eux-mêmes et en nourrissaient leur pensée, sans manquer jamais d'en éprouver une très-vive émotion. Pendant cette retraite d'un mois qu'ils ont faite à Goa, comme je vous l'ai dit, souvent nous les avons vus pour ainsi dire inondés de consolations célestes, et révélant leur bonheur par une abondante effusion de saintes larmes (1).

Avant de les faire exercer dans cette arène des méditations ascétiques, nous les avions occupés, durant plusieurs mois, à faire pénétrer en leur mémoire tous les articles de la Foi Chrétienne et les mystères de la Vie de J.-C., et à

veur insigne et des fruits infinis dans la méditation des choses de la terre et du ciel. Par un rare effet de la souveraine miséricorde, ils se sont élevés à une si profonde intelligence des bienfaits divins, ils ont été comblés d'une telle abondance de grâces, qu'en vérité nous aurions désiré vous procurer une part de cette pleine moisson de bénédictions, dont Dieu les a comblés, pour ainsi dire, sans réserve.

(1) Lettre adressée à Rome : — Je leur demandais quel sujet dans leurs méditations leur inspirait une impression plus profonde et un goût plus sensible de dévotion : Les souffrances de J.-C., me répondirent-ils, et les horreurs de sa Mort. C'est, en effet, le principal sujet de leurs lectures et de leurs méditations. Pendant le temps qu'ils ont consacré aux Exercices spirituels, ils y ont puisé de célestes consolations, et y ont trouvé l'occasion de saintes larmes, dont l'effet surabondait en eux après plusieurs mois.

connaître à fond les causes de l'Incarnation du Fils de Dieu dans le sein de la Vierge Marie, et tout le dessein de la Rédemption du genre humain, accomplie par la mort volontaire du Seigneur Jésus.

Souvent je leur ai demandé quels étaient, parmi tous les Sacrements de la Loi Chrétienne, ceux qui leur paraissaient les plus salutaires. Ils nous ont constamment répondu qu'ils donnaient la prééminence, en raison de leur utilité si universelle, et qui s'étendait à toutes les conditions, comme à tous les temps de l'existence, aux deux vénérables mystères de la Pénitence sacramentelle et de la réception du Corps de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie : ajoutant qu'ils reconnaissaient une si merveilleuse harmonie entre tous les dogmes de la religion chrétienne et le corps entier de ses institutions, qu'ils croiraient dépourvu de sens celui qui, les ayant connus, refuserait de les professer.

L'un d'entre eux se nomme Paul de Sainte-Foi : je l'entendis un jour gémir profondément, et s'écrier avec amertume : Oh! Japonais, que vous êtes infortunés, de faire vos divinités de ce que Dieu créa pour l'usage de l'homme! Qu'entendez-vous, lui dis-je, par ces paroles? Vous me le demandez? répondit-il; mais ne sont-ce pas des aveugles ceux qui mettent au rang des divinités le soleil et la lune, qui sont les serviteurs des chrétiens? Ces grands luminaires du monde ont-ils un autre usage que de marquer les espaces du jour et de la nuit, afin que les êtres humains, se sentant élevés au-dessus d'eux-mêmes à la vue de splendeurs aussi merveilleuses, confessent en l'adorant le Dieu tout-puissant, auteur de la lumière, et son Fils Jésus-Christ?

Le 31 mai 1549 nous sommes arrivés à Malacca. En descendant du navire, j'ai reçu des lettres de marchands portugais, établis au Japon, qui m'apprenaient qu'un prince de ce pays voulait se faire chrétien, et qu'il avait envoyé des députés au vice-roi des Indes, avec la mission de lui

demander quelques membres de notre Compagnie, pour enseigner à ses sujets la loi de Jésus-Christ (1).

Nous trouvâmes aussi ce fait dans les lettres : en une place du Japon, des marchands portugais avaient été logés par ordre du roi dans une maison infestée des démons, et abandonnée pour ce motif. Ignorant cette circonstance, les Portugais se sentirent la nuit tirés par leurs vêtements, et malgré leurs recherches, ne purent rien découvrir : saisis d'étonnement, ils se demandaient en vain ce que ce pouvait être. Mais une nuit, leur serviteur, effrayé par une apparition, fit entendre des cris; tous se levèrent au bruit, et coururent à leurs armes, imaginant d'autres causes que la véritable; ils demandèrent à leur serviteur la raison de ses plaintes : celui-ci leur répondit qu'un fantôme l'avait frappé et qu'il s'était écrié; mais que le spectre avait disparu, dès que lui-même avait fait le signe de la croix. Sur le champ ce serviteur alla disposer un grand nombre de croix dans toute la maison, et les apparitions cessèrent : ce fut alors que les habitants apprirent aux Portugais que les démons hantaient cette demeure, et leur demandèrent par quels moyens ils avaient pu s'en débarrasser : les Portugais leur dirent qu'il n'existait aucun remède plus efficace que la Croix. En effet, dès que les Portugais eurent muni de croix la maison même et ses abords, les habitants, suivant leur exemple, placèrent des croix au-devant de toutes leurs demeures : et depuis lors, les gens de ce pays, qui précédemment étaient visités par des manifestations diaboliques, s'empressèrent de mettre en usage le signe mystérieux qui leur était offert pour les en préserver (2).

(1) Il y a bien de l'apparence, dit le P. de Charlevoix, que c'était le roi de Saxuma, ou celui de Bungo; mais aucun des anciens écrivains ne s'exprime positivement à cet égard.

Nous avons, dans la *Vie,* raconté la découverte du Japon par des aventuriers Portugais, au nombre desquels se trouvait Fernam Mendez Pinto.

(2) L'Église nous enseigne, et l'expérience des missionnaires l'atteste continuellement, que dans les pays d'infidélité, c'est-à-dire dans les parties de cet univers où la bonne nouvelle de l'Évangile n'a point encore péné-

Les lettres qui m'étaient adressées ajoutaient encore, que le Japon offrait un vaste champ à la prédication de l'Évangile; que ses peuples étaient circonspects et judicieux, appréciant toutes choses au poids de la raison, sages, infiniment curieux de s'instruire de toute nouveauté. Aussi je conçois, si nous avons l'appui de la grâce divine, un merveilleux espoir de recueillir des fruits immenses par la conversion d'un grand nombre de Japonais, et peut-être de tous, et de voir une foule innombrable de ces âmes errantes se rassembler dans le sein de l'Église, si nos péchés ne s'opposent à ce que Dieu se serve de nous pour être les ministres de sa gloire.

Quoique ces nouvelles m'eussent de plus en plus confirmé dans mon dessein, j'ai de nouveau réfléchi longtemps et profondément, recherchant tous les signes qui pouvaient me révéler la volonté de Dieu touchant cette entreprise.

Mais après que des indices extérieurs et sensibles m'eurent démontré que ce voyage tendait à servir la gloire et la volonté divines, je m'y suis arrêté d'une manière irrévocable; et je me serais cru, si j'avais abandonné cette œuvre, plus criminel cent fois que les Japonais infidèles. Je me sens encore plus affermi, quand je vois l'ennemi de notre salut faire d'infinis efforts pour changer nos sentiments et rompre nos desseins. Je ne sais ce qu'il craint de notre part, mais il est certain qu'il tremble pour lui-même et pour sa puissance. En vain il s'agite

tré, le démon règne sur les peuples avec un empire inconnu de nos races chrétiennes. Ses sinistres apparitions, la possession qu'il exerce sur des individus, les prestiges dont il entoure son culte sont les signes douloureux de la malédiction prononcée sur Adam notre père, et de la corruption de notre nature, signes surtout visibles chez les peuples qui n'ont pas cessé d'être assis à l'ombre de la mort. Mais le Saint-Sacrifice, où le Sauveur du monde renouvelle l'immolation du Calvaire, et apporte, pour ainsi dire, lui-même son précieux Sang à ces peuples, afin qu'ils en soient lavés et régénérés; le signe de la Croix, c'est-à-dire le signe de notre salut; quelquefois même, on l'a vu, la seule présence des prêtres, ministres de Jésus-Christ, celle des saintes âmes vivant en l'état de grâce, font évanouir les illusions de l'ennemi, dissolvent sa puissance et le relèguent au fond des enfers.

et s'efforce de nous arrêter, nous bravons ses vaines menaces, et déjà nous sommes au moment de mettre à la voile. Nous avons rassemblé tous les objets nécessaires pour la célébration du Sacrifice non sanglant; et quand nous offrirons, pour la première fois, dans ce nouvel empire, la Victime sacrée, nous prendrons possession de cette terre et de ses habitants, au nom de notre roi Jésus-Christ. Si les premiers succès répondent à nos espérances, l'année prochaine, avec la grâce de Dieu, nos lettres vous en apprendront les heureuses nouvelles.

A notre arrivée au Japon, nous avons résolu d'aller directement trouver le souverain de cet empire, et de lui déclarer avec confiance les ordres que nous avons reçus de J.-C., le Roi des rois. Nous nous avançons, remplis d'espérance et de confiance en Dieu, dans l'assurance que sous sa conduite nous triompherons de ses ennemis.

On dit qu'à la cour de ce prince se trouve toujours un grand nombre de docteurs, pleins de confiance dans leur génie, dans leur savoir et dans leur éloquence. Nous ne craignons point d'engager le combat avec toute leur science. Quelle est en effet la science de ceux qui ignorent Jésus-Christ? Et nous, qui n'avons en vue et qui ne cherchons que la gloire de Dieu et la manifestation de J.-C. pour le salut des âmes, quels maux et quels dangers peuvent nous inspirer de véritables craintes?

Si nous sommes nus et sans défense, au milieu non-seulement de ces peuples barbares, mais des armées conjurées de l'enfer, Dieu, s'il le veut, peut d'un signe de sa volonté, nous préserver de toute atteinte et nous donner la victoire; et, s'il lui plaît qu'il en soit différemment, rien dans sa volonté ne nous est amer (1).

(1) Lettre adressée à Rome : — Quelle science, en effet, possède celui qui ignore Dieu et son Fils Jésus-Christ? Que peut vouloir éviter ou que doit craindre celui qui ne considère autre chose que la grâce divine, la prédication de l'Évangile et le salut des âmes? Que si nous vivons au milieu des nations barbares, et dans le domaine des démons, ni la fureur des barbares, ni les dé-

Dans cette guerre, celui qui tombe est vainqueur, si son corps seul, sans son âme, succombe : la seule plaie redoutable à l'âme est celle que le consentement fait devenir un péché (1). Mais, ainsi qu'il est vrai que Dieu Notre-Seigneur nous donne à tous la grâce suffisante pour le servir et pour fuir le péché, nous espérons, de sa miséricorde, qu'elle ne nous refusera pas ce secours. Tout repose en un point : si nous userons dignement, ou si nous abuserons des bienfaits divins. Or nous avons placé notre principale espérance dans les prières de la sainte Église notre mère, épouse de J.-C. N.-S., et spécialement dans les mérites de tous les membres de la Compagnie de Jésus, de toutes les personnes des deux sexes qui servent Dieu sous leur direction et avec leurs conseils (2) ; et grâce à cette union tutélaire et à ces fervents suffrages devant le Seigneur, nous espérons coopérer dignement, et par un fidèle usage, à la grâce de Dieu Notre-Seigneur, grâce qui nous sera donnée à l'heure de sa Providence (3).

Notre principale consolation est de savoir que Dieu, sou-

mons conjurés ne sauraient nous nuire, que par la permission souveraine de Dieu tout-puissant.

(1) Lettre à Rome : — Nous ne craignons qu'une chose au monde, qui est d'offenser Dieu lui-même : et si nous évitons de l'offenser, nous sommes assurés de la victoire, par la protection de sa grâce.

(2) Lettre à Rome : — Et les prières de ses amis spirituels.

(3) L'éditeur de Bologne, le P. Roch Menchiaca, cite ici le texte original, en témoignage de l'opinion du Saint touchant la grâce suffisante, et pour répondre d'avance aux interprétations équivoques que les Jansénistes auraient pu donner de la traduction latine : quoique l'hérésie janséniste n'existe plus, à vrai dire, qu'à l'état historique, nous croyons utile de produire dans son expression originale la doctrine de notre Saint, antérieure à l'hérésie, et confirmée plus tard par les jugements de l'Église :

« E pois a todos Deos Nosso Senhor dá graça sufficiente para o servirem, « e gardaremse de peccar, esperamos em sua divina magestade que nola « dará, e porque todo nosso bem ou mal está em usar bem ou mal de sua « graça, confiamos muito em os merecimentos da Santa Madre Igreja esposa « de Christo Nosso Senhor, e em special em os merecimentos de todos os « da Companhia de Jesus, e de todos seus devotos, que nos abranjerão « tanto seus merecimentos, que viremos a usar bem da graça do Senhor « Deos. »

verain Juge des pensées intimes du cœur humain, connaît parfaitement nos désirs et nos sentiments, les intentions et le zèle qui nous attirent vers cette expédition japonaise. En vérité, nous avons la conscience de ne rien désirer, de ne rien ambitionner, si ce n'est d'attirer à la connaissance de leur Créateur les âmes humaines faites à son image; nous voulons que le suprême Auteur de l'univers soit loué comme il en est digne, par les créatures qu'il a formées à sa ressemblance; enfin, nous voulons étendre les limites de notre sainte mère l'Église, épouse de J.-C., et dilater son souverain domaine. Nous allons en avant, pleins d'ardeur et de confiance, et nous possédons comme un gage du succès, dans cette espérance, qui entrevoit la palme de l'entreprise, et qui la saisit déjà. Oui, nous n'en doutons pas, ce voyage du Japon sera couronné d'un glorieux succès.

De son côté, le démon nous oppose toutes ses menaces et le formidable appareil de ses guerres. Nous démêlons les signes de sa fureur; nous l'entendons qui sonne le combat, afin de rompre notre dessein et de nous obliger à la retraite. Mais deux raisons m'encouragent: l'une est, ainsi que je l'ai dit, la persuasion où je suis que Dieu connaît à fond la pureté de mes intentions touchant ce voyage; l'autre est la science infaillible qui nous est donnée, du souverain et absolu domaine de la divine Providence sur tous les êtres de la création. Aucun d'eux ne saurait se mouvoir et agir sans la permission divine; l'empire de cette loi s'étend sur les démons eux-mêmes; et si grand qu'en soit leur désir, ils ne peuvent nuire à personne, si la faculté de le faire souffrir ne leur est concédée par Dieu, ainsi que nous l'enseignent les récits de la vie de Job; car, selon le témoignage des Saintes-Écritures, Satan, son formidable ennemi, ne put, sans un signe d'acquiescement de la part de Dieu, l'offenser par la plus légère atteinte (1).

(1) Lettre à Rome : — Deux raisons surtout nous font présumer de la victoire sur les oppositions du démon, la conscience d'une généreuse en-

Et néanmoins je vois dans notre expédition, non-seulement des travaux excessifs et infinis, mais des périls évidents de mort. En effet, dans ces régions, la violence des tempêtes est extraordinaire; la mer est semée d'écueils et pleine de courants et de gouffres; des pirates sans nombre, insatiables de butin et pleins de férocité, parcourent tous les passages. Ces mortels dangers que j'annonce ne sont point de vaines terreurs; on sait les exemples des naufragés, des captifs, dont le nombre s'accroît avec celui des audacieux qui affrontent les événements de ces mers. Un tiers des navires qui font voile de Malacca ou des ports voisins pour le Japon, périt par la tempête, par les écueils ou par les pirates; c'est une expérience acquise, et c'est d'un accord unanime, une chance humainement inévitable (1).

Souvent, au milieu de ces pensées, il m'est arrivé d'appréhender que la plupart des membres de la Compagnie, qui sont pleins de science, s'ils étaient envoyés ici pour annoncer l'Évangile, et qu'ils connussent, par une expérience présente et personnelle, nos fatigues infinies, les périls extrêmes qui menacent notre tête et notre existence, et auxquels nous expose tous les jours l'intérêt de notre vocation et de notre ministère, que ces grands docteurs,

treprise, et la Providence de Dieu, dont les mouvements dirigent non-seulement les hommes, mais aussi les démons. Satan lui-même, sans la permission que Dieu lui donna, n'aurait pu toucher à la personne de Job.

(1) La piraterie, de nos jours encore, est l'existence de nombreuses populations malaises et chinoises. Les habitants du littoral sont pêcheurs pendant une partie de l'année, et pendant l'autre, pirates. Souvent les marchands, pour liquider leurs comptes annuels, font la course dans les derniers mois, afin de réaliser les sommes qui leur manquent. Il existe des associations entre les négociants de terre, bâilleurs de fonds et dénonciateurs d'un butin à faire, et les hommes de mer qui exercent la course. En 1850, on a saisi des livres tenus commercialement entre des associés de ce genre. Des primes annuelles sont payées aux pirates, à titre d'assurances, par des individus, et même par des villages entiers. Jamais la répression des pirates n'a été dans l'intention ni dans le pouvoir des gouvernements indigènes. Les colonies européennes elles-mêmes ont été impuissantes jusqu'à ce jour pour exterminer un fléau trop universel : on détruit des flottes de pirates, sans cesse il en renait; c'est dans les mœurs et dans la vie de ces peuples.

dis-je, éprouvassent de certains scrupules, et fussent tentés de nous accuser d'être téméraires, et d'aller contre la censure des saintes Lettres, qui interdisent de tenter Dieu. Mais après une mûre et profonde considération, je reviens sans peine de ces craintes, et je me remets entièrement : j'ai la confiance que la Providence paternelle de Dieu Notre-Seigneur envers la Compagnie disposera toutes choses avec suavité ; en sorte que ces membres qui seront venus au milieu de nous, privilégiés dans un éminent degré, des dons de la science et de l'éloquence, verront ces dons influencés et tempérés par notre discipline et par l'éducation de notre maison, et qu'ils demeureront toujours en la puissance de l'Esprit-Saint qui doit les animer, ainsi que les autres membres de la Compagnie (1).

S'il en était différemment, je concevrais sur eux de grandes craintes, et je ne pourrais maîtriser mon inquiétude ; les yeux de ma pensée ne cesseraient de voir ces paroles qui me sont si présentes, de notre P. Ignace : « *Que les véritables enfants de la Compagnie de Jésus doivent apporter leur application tout entière à se vaincre eux-mêmes, et à découvrir les moyens de dissiper les vaines terreurs qui pourraient empêcher les hommes d'établir en Dieu seul leur parfaite espérance et leur confiance la plus absolue.* » En effet, quoique la confiance et l'espérance parfaites soient des dons gratuits de Dieu, qu'il accorde selon sa volonté, ces bienfaits de sa part se répandent le plus souvent sur ceux qui s'efforcent courageusement de se commander à eux-mêmes, et qui ne négligent rien afin d'acquérir un absolu domaine sur toutes leurs facultés, par un effet de la vraie charité, qui soumet tout aux intérêts du service et de la gloire de Dieu.

En vérité, croyez qu'il existe une différence immense entre ceux qui ont leur confiance en Dieu, lorsqu'ils ont

(1) Lettre à Rome : — Je crois que l'esprit de Dieu, qui habite en l'esprit de nos sages et de nos docteurs, modérera leurs craintes.

dans leurs mains tous les secours nécessaires à l'existence et aux usages de la vie, et ceux qui agissent de même dans le délaissement, et dans la pénurie extrême de toutes les nécessités de la vie, où ils se sont placés volontairement et pour imiter l'exemple de Jésus-Christ. Par une conséquence naturelle, une distance infinie sépare ceux qui placent leur foi, leur espérance et leur confiance en Dieu, en dehors des périls de mort, et ceux qui se confient en Dieu et qui espèrent en lui, en même temps que d'eux-mêmes et de leur pleine volonté, dans la vue de lui plaire, ils s'exposent à des dangers évidents de mort, lorsqu'ils auraient le pouvoir et l'absolue liberté d'éviter ces dangers ou de les fuir (1). Je considère donc que ceux qui, pour l'amour de Dieu seul, ont choisi de vivre dans des périls continuels de mort, négligeront bientôt toute autre vue et tout autre intérêt, et trouveront l'existence amère; ils aspireront à mourir pour être transférés dans une vie meilleure et régner éternellement avec Dieu dans le ciel. Ce que nous appelons vie, n'est-ce pas une mort continuelle, un exil de la gloire céleste pour laquelle nous avons été créés, et pour laquelle nous sommes venus au monde?

Les Japonais qui m'accompagnent m'ont déjà prévenu que les bonzes (ce sont au Japon les ministres de la religion) seront scandalisés s'ils nous voient manger du poisson ou de la chair. Mais nous sommes parfaitement résolus à souffrir une continuelle abstinence, plutôt que de scandaliser personne. Nos Japonais nous ont appris aussi qu'il existe au Japon un nombre infini de ces bonzes, qui ont une apparence de vie religieuse et une discipline très-austère : ils exercent une influence extrême sur toutes les classes de la société. Je vous donne ici ces informations, afin que vous compreniez combien nous avons besoin de

(1) Lettre à Rome : — Ainsi, ceux qui mettent leur espérance en Dieu, sans péril de la vie, sont très-éloignés de ceux qui, confiants dans la protection d'en haut, exposent leur existence pour l'amour de la gloire divine, lorsqu'ils pourraient, s'ils le voulaient, éviter cette extrémité.

l'assistance de vos prières et de celles de toute la Compagnie, en présence de cette armée d'adversaires.

J'espère donc de votre charité, que vous ferez tous vos efforts afin de nous obtenir de notre commun Seigneur, dans vos Saints-Sacrifices et dans vos prières de chaque jour, le secours qui nous est nécessaire pour remporter la victoire. J'espère être assisté des mérites et des suffrages de tous les enfants de la sainte Compagnie de Jésus.

Nous devons, nous assure-t-on, quitter Malacca le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste de cette année 1549, ou dans la nuit qui précédera ce jour; il est décidé que nous irons directement au Japon, et que sur une étendue de 200 lieues, nous pourrons voir de la haute mer l'empire fameux de la Chine, sans prendre terre nulle part, sans approcher d'aucun rivage (1), jusqu'à notre arrivée, que nos marins nous font entrevoir vers le dixième ou le quinzième jour du mois d'août.

Si ces promesses se réalisent, attendez-vous à des lettres de ma part très-détaillées et très-complètes, où je vous ferai connaître l'étendue et la nature du pays, le caractère de ses habitants, leurs mœurs et leurs lois, leurs superstitions et leurs préjugés, leurs universités, leurs sciences, leurs cours d'études et les méthodes de leur enseignement (2).

Cependant j'ai appris avec une vive satisfaction, de Paul notre compagnon, qu'il existe dans son pays un couvent de bonzes très-nombreux, où l'on se livre uniquement à l'étude (3). Le chef de la communauté, qui est d'ordinaire le plus savant, rassemble souvent ses confrères, et leur fait

(1) Lettre à Rome : — La Chine est séparée du Japon par un détroit de 1,000 à 1,500 pas.

(2) Lettre à Rome : — De là je vous écrirai dans le plus grand détail sur la nature du pays, le caractère, les mœurs, les institutions de la nation, les erreurs auxquelles elle est livrée, les monuments écrits de son histoire, le régime et les exercices pratiqués dans ses universités.

(3) Lettre à Rome : — Où l'on pratique des exercices de méditation.

une sorte de prédication; puis il leur propose à tous la matière d'une méditation d'une heure. Par exemple: Lorsque le dernier souffle est près de s'exhaler dans la mort, si l'âme, avant de sortir du corps, recouvrait la parole, quel discours tiendrait-elle au corps, au moment de ce dernier passage? Que penserait l'âme, lorsque dégagée des liens de la matière, elle éprouverait les cruelles souffrances de l'enfer, ou d'un feu purifiant allumé sous la terre? — Car ces peuples ne sont pas sans quelques notions à cet égard (1).

Après l'intervalle fixé pour la méditation, le supérieur demande à chacun le compte de ses pensées. Il donne des éloges à ce qu'il trouve de remarquable, et il blâme ce qui est moins bien. Il paraît que ces bonzes prêchent tous les quinze jours au peuple, au milieu d'une assemblée nombreuse et attentive. Souvent dans leurs discours, ils présentent le tableau des châtiments les plus terribles de l'enfer. A la vue de cette effrayante image, l'édifice est rempli des cris et des gémissements de tout le peuple, et surtout des femmes.

Je vous ai rendu les récits mêmes de Paul: je lui demandai s'il se rappelait quelqu'un des arguments de ces discours; il me répondit qu'il se souvenait d'un seul: Que le méchant, homme ou femme, était plus criminel que le démon lui-même; car ce que le démon ne pouvait faire lui-même, il le faisait faire par des hommes ou des femmes, méchants comme lui, en leur faisant commettre mille attentats, tels que le vol, le parjure et d'autres crimes aussi graves, dont il était le premier conseiller, et dont ces gens étaient les exécuteurs.

Paul m'a confirmé la vérité de ce fait, que toute la nation était singulièrement curieuse de s'instruire. Lorsque j'aurai des données plus précises, je vous écrirai avec plus de détail.

(1) Lettre à Rome: — De même s'il existait quelqu'un revenu de la mort à la vie, que semble-t-il qu'il dirait aux autres hommes?

Que Dieu, Notre-Seigneur, dans son infinie miséricorde, nous réunisse au sein de sa gloire (1), car dans l'exil de cette vie, j'ignore si nous devons espérer de nous revoir jamais. Néanmoins, l'obéissance le peut réaliser; la vertu de l'obéissance est si efficace, qu'elle rend aisées les choses mêmes qui paraissent les plus difficiles.

Malacca, 22 juin 1549.

L'inutile serviteur de tous mes frères de la Compagnie de Jésus.

FRANÇOIS.

LETTRE IX.

A Jean III, roi de Portugal.

Seigneur,

Les nouvelles merveilleuses qui nous sont venues par des personnes différentes, et par des témoins qu'autorisent leur expérience personnelle, touchant les rares dispositions des insulaires japonais pour recevoir notre sainte religion, ont été souvent l'objet de mes méditations les plus graves : j'ai cru devoir demander par mes prières les plus ferventes, à Dieu Notre-Seigneur, qu'il daignât découvrir à mon esprit, par un effet sensible de sa grâce, s'il était selon son cœur que j'entreprisse cette expédition, et qu'il voulût bien me donner les forces nécessaires pour accomplir ses volontés. La Majesté divine a daigné combler tous mes vœux; et je sens avec certitude en l'intérieur de mon âme, j'ai la persuasion la plus absolue, qu'il est avantageux pour le service divin que je me rende au Japon. Ainsi, plein d'ardeur et de confiance, et sans m'arrêter à aucun obstacle, j'ai quitté la terre indienne afin de répondre à la voix de Dieu, qui se faisait entendre d'une manière si sensible,

(1) Lettre à Rome : — Nous réunisse dans la patrie céleste.

qui m'invitait et m'encourageait par des appels véhéments et réitérés.

Notre voyage nous a conduits à ce port de Malacca : deux de mes confrères m'accompagnent, ainsi que trois Japonais nouvellement baptisés et excellents chrétiens : après qu'ils se furent bien pénétrés des mystères de la Vie de N.-S. J.-C. et des préceptes de sa religion, ils ont reçu le baptême à Goa dans le collége de Sainte-Foi. Ils savent lire et écrire à l'européenne ; ils récitent les prières de l'Église, et à des heures réglées, ils pratiquent les exercices de la méditation divine. Ils ont surtout paru sensibles à la considération des souffrances et de la Passion de J.-C. et à la méditation de sa Croix et de sa Mort ; ils s'y appliquent souvent avec un profond recueillement et de tendres effusions d'amour. Les méditations ascétiques du P. Ignace, qu'ils ont pratiquées avec une admirable ferveur, ont développé singulièrement leur intelligence, et ils en ont recueilli des fruits excellents pour une connaissance plus éclairée de Dieu : d'eux-mêmes ils fréquentent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et ils se sentent vivement pressés d'entreprendre ce voyage avec nous, dans leur ardent désir de convertir leurs compatriotes à la religion de Jésus-Christ.

Nous sommes arrivés ici, je vous l'ai dit, seigneur, au nombre de six, le 31 mai de 1549. Le gouverneur de la place de Malacca (1) nous a tous accueillis avec une charité parfaite : il s'est mis à notre disposition à plusieurs reprises, nous assurant de tout son zèle et de toute sa faveur, afin de faciliter et de seconder le voyage que nous avons entrepris, dans la ferme espérance de glorifier Dieu et de

(1) L'illustre amiral Vasco da Gama qui le premier avait franchi, en 1497, le cap de Bonne-Espérance, et qui fut plus tard vice-roi des Indes, eut quatre fils : D. Esteban da Gama, qui gouverna les Indes en 1540 ; D. Christoval da Gama, qui combattit en Abyssinie contre les musulmans, et qui, fait prisonnier, refusa de renier sa foi, et mourut martyr ; D. Pedro da Gama da Silva, dont il s'agit ici, qui fut gouverneur de Malacca, et qui combla notre Saint des marques de sa charité ; enfin D. Alvaro da Gama,

servir votre majesté. Mais la bonne grâce de ses paroles a été surpassée par l'empressement qu'il a mis dans ses bons offices : il a pris tant de soin pour nous procurer un bâtiment convenable, et les autres avantages qui pouvaient assurer et garantir notre traversée au Japon, que les bonnes et généreuses promesses qu'il avait bien voulu nous faire entendre le premier jour de notre arrivée ont été surabondamment remplies. Tout ce qui était en son pouvoir, il nous l'a offert spontanément avec un empressement et une chaleur extrêmes, et de sa part aucune marque de l'amitié la plus dévouée ne nous a manqué : ce qu'il était nécessaire d'obtenir d'autrui par faveur et bonne grâce, il a mis tout son zèle à le demander pour nous, et toute sa sollicitude à le faire accomplir ; les témoignages de sa tendre charité pour nous ont été si éclatants et si dévoués que, nous le sentons profondément, nous ne serons jamais en état de reconnaître sa générosité, aussi parfaite et aussi efficace que nous aurions pu l'espérer du plus tendre des frères.

Je prie, je conjure votre majesté, au nom de son amour pour Dieu notre souverain Maître, de daigner récompenser en notre place D. Pedro da Silva, de tous les bienfaits dont nous lui sommes redevables en cette occasion. Il nous a fait abondamment pourvoir de tout ce qui nous a été nécessaire ; non-seulement de provisions pour notre voyage de mer de Malacca au Japon, mais il nous a remis les fonds nécessaires pour les dépenses de notre entretien et de notre subsistance dans cette résidence éloignée, et aussi pour l'érection d'une chapelle, afin que nous y puissions offrir à Dieu le Saint-Sacrifice de la messe : dans cette dernière et spéciale intention, il nous a fait présent de trente

qui succéda à D. Pedro dans le gouvernement de Malacca, et qui, par orgueil et par avarice, mit obstacle au voyage du P. Xavier en Chine, encourut les anathèmes de l'Église ; et finit misérablement. D. Vasco da Gama avait reçu de son souverain le titre de Comte Amiral, sous lequel nous le verrons désigné par le Saint.

piculs (1) de poivre de première qualité, choisi parmi tout ce qui s'en trouvait à Malacca. Il nous a remis aussi des présents nombreux et de grande valeur, pour être offerts au souverain du Japon, afin que cette offrande le rendît plus favorable pour nous accueillir, et pour nous permettre de demeurer dans ses États.

Je rapporte en détail à votre majesté tous ces bienfaits, afin de lui faire connaître de combien de grâces et de témoignages d'honneur je me vois comblé par ses fidèles sujets qui habitent les Indes. En vérité, seigneur, je crois pouvoir déclarer que nul n'est venu dans les Indes pour y être l'objet d'autant de faveurs et d'autant de respects de la part des Portugais qui y résident. Je le dois uniquement à votre majesté et à vos recommandations réitérées et toutes-puissantes auprès des représentants de votre personne pour les affaires de l'État dans ces pays des Indes. Mais entre tous, D. Pedro da Silva s'est montré le plus admirable, par son concours empressé, par ses égards et par ses dons, et il m'a obligé par de si grands bienfaits, qu'incapable, par ma faiblesse et mon indigence, de lui témoigner jamais ma reconnaissance, je prie votre majesté de souffrir que je me confie à elle-même, dans la pensée qu'elle daignera suppléer à mon insuffisance par sa libéralité souveraine : heureux me dirai-je, Seigneur, si votre majesté daigne reconnaître mes obligations envers D. Pedro da Silva et envers tous ceux qui m'ont si généreusement servi ; si elle veut bien acquitter envers eux, en mémoire de moi, par ses propres bienfaits, la dette immense que je ne saurais acquitter moi-même.

Que Dieu Notre-Seigneur, dans son amour et dans sa miséricorde infinis, daigne éclairer de ses plus vives et pénétrantes lumières l'âme de votre majesté, pour lui faire voir avec évidence sa très-sainte volonté; et qu'il lui accorde la grâce d'accomplir avec perfection ce qu'elle saura

(1) Le picul, poids chinois, est d'environ 55 kilog. de France.

conforme à la volonté divine : ainsi que vous seriez heureux, au moment de votre mort, d'avoir toujours fait, lorsqu'au pied du tribunal de Dieu vous devrez rendre compte de toutes les actions de votre existence. Je vous prie et je vous conjure ardemment, seigneur, n'hésitez pas à préparer à l'avance tout ce qui peut être accompli et exécuté déjà, dans la prévision de ce danger suprême et de l'heure décisive. Une dernière maladie et les approches de la mort allanguissent l'esprit, et dans les angoisses douloureuses qui saisissent de toutes parts et qui déchirent l'intelligence, préoccupée de la souffrance présente, elle n'a plus de pensées pour les soins et les devoirs qui restent à accomplir, et tout ce qu'elle commence à entrevoir au travers de ce spectre effroyable de la mort, la désole et la consume vainement : ceux-là seuls qui en ont fait l'épreuve peuvent concevoir cette formidable image.

Malacca, fête du Corps de N.-S., 20 juin 1549.

L'inutile serviteur de V. M.

FRANÇOIS.

LETTRE X.

Aux PP. Paul de Camerino, Antonio Gomez et Balthazar Gago (1).

Que la grâce et la paix de N.-S. J.-C. demeurent toujours en nos âmes ! Amen.

Je vous trace à la hâte ce peu de lignes, parce que je sais toute la consolation que ne saurait manquer de vous

(1) Le P. Balthazar Gago fut pendant longtemps un infatigable ouvrier dans la vigne du Seigneur. Appelé au Japon en 1551, il y opéra des fruits merveilleux : il y subit les épreuves de la prison et les traitements les plus cruels de la part des infidèles ; mais après dix ans de travaux vraiment apostoliques, il sentit son cœur défaillir et demanda d'être rappelé aux Indes, et de là en Europe. Il se repentit bientôt, et finit ses jours dans la maison de Goa, étant demeuré dans la régularité, mais sans avoir recouvré sa ferveur primitive.

causer le récit de notre voyage et de notre arrivée à Malacca. Nous avons fait voile de Cochin le 25 avril ; nous y avions reçu, de la part des Pères Franciscains, la plus touchante hospitalité; ces Pères nous ont témoigné la plus tendre charité, avec une candeur et une simplicité très-parfaites : à ce titre nous leur sommes grandement redevables, et nous ne cesserons jamais de le proclamer.

Dans la traversée de Cochin à Malacca, nous n'avons pas mis quarante jours entiers. Nous sommes arrivés ici pleins de force et de santé ; ni moi-même, ni le P. Cosme de Torrez, ni nos compagnons n'avons été malades, ou éprouvés par la mer; nous n'avons souffert d'aucune indisposition, même légère. Le ciel et les vents n'ont cessé, durant tout le voyage, de nous être favorables. De la part des pirates d'Achem (1), nous n'avons eu ni péril ni crainte, tant Dieu Notre-Seigneur a daigné seconder toute cette navigation ; nous lui devons et nous lui rendons à ce titre un tribut infini d'hommages et d'actions de grâces, et nous vous prions de vous associer à ces expressions de notre reconnaissance. Le dernier jour de mai, nous sommes descendus en ce port de Malacca.

Le gouverneur et tous les habitants, depuis les plus grands jusqu'aux derniers du peuple, m'ont accueilli avec une joie très-apparente et avec l'affection la plus vive. Dès nos premières entrevues, j'ai recommandé au gouverneur l'affaire de notre voyage du Japon. Il nous a lui-même offert tous ses services, aussi loin qu'ils pourraient s'étendre; et bientôt il s'est mis en devoir d'accomplir sa parole, avec un zèle extraordinaire. Par cette rare bienveillance il s'est acquis des droits singuliers à notre recon-

(1) Le petit royaume d'Achem occupait l'extrémité N.-O. de l'île de Sumatra. Sa capitale, du même nom, était située par le 5° 36' de latitude N. La nation achémite était très-belliqueuse et s'adonnait surtout à la piraterie.

Achem fut visité par les Portugais en 1509; il fut continuellement en guerre avec la colonie de Malacca, jusqu'à la conquête de celle-ci par les Hollandais, en 1641.

naissance et à celle de toute la Compagnie. Il a fait paraître dans le soin qu'il a pris de nos affaires une si profonde sollicitude envers nous, qu'il est allé jusqu'à vouloir équiper à ses frais et faire partir, à cause de nous uniquement, un vaisseau portugais pour le Japon : et il eût réalisé son dessein, s'il s'était trouvé pour cette expédition un bâtiment convenable : obligé d'y renoncer, il a porté ses vues sur un navire de construction chinoise, de ceux que l'on appelle des *jonques* (1). Le patron chinois de ce navire, surnommé *le Voleur*, a, quoique idolâtre, toute sa famille à Malacca. Cet homme s'engageant à nous conduire directement au Japon, le gouverneur ne crut pas devoir ajouter foi témérairement à la parole d'un païen, et en exigea le contrat écrit : l'infidèle y déclare, de sa pleine volonté, qu'il laisse à Malacca, pour la garantie de sa promesse, son épouse et tout ce qu'il possède, stipulant que si nos propres lettres, écrites du Japon même, ne constatent pas que nous avons été conduits en cette contrée dans les termes de l'engagement, son épouse, qu'il laisse à Malacca, et tout ce qu'il possède sur le territoire portugais, seront dévolus au fisc.

Le même gouverneur nous a pourvus très-abondamment, et avec une prévoyance infinie, de tous les objets nécessaires pour la traversée du Japon, et pour un premier établissement dans le pays. Il a même consacré 200 fanaïes d'or à l'acquisition de présents destinés au souverain du Japon, afin que nous puissions ainsi nous le concilier, et nous le rendre favorable dans la prédication de l'Évangile.

Nous irons en ligne droite au Japon, sans nous arrêter dans aucun des ports de la Chine. Le Seigneur notre Dieu

(1) Jonque est le nom donné par les Européens à tous ces bateaux chinois, médiocres voiliers, d'une construction primitive, et qui représentent plus ou moins la forme d'un œuf. On les voit, dirigés par de hardis marins, sillonner les mers de Chine, et se livrer à la fois au cabotage, à la pêche et à la piraterie.

sera, nous l'espérons, favorable à notre navigation (1) ; il nous conduira sains et saufs en ces régions où son saint nom sera glorifié, lorsqu'il sera révélé par nous à leurs populations aveugles (2).

Alphonse (3) a offert à Dieu, pour la première fois, le Saint-Sacrifice de la messe, au milieu des chants et d'un appareil solennel, en grande pompe, avec diacre et sous-diacre. Une procession magnifique de clercs en surplis est allée prendre le nouveau ministre de J.-C., dans la maison de la Miséricorde, où se trouvait notre résidence, et, accompagnée de nous-mêmes, l'a conduit à la principale église de la ville ; et après la cérémonie, on l'a ramené dans le même ordre. Dans la célébration des saints mystères, il était assisté du vicaire épiscopal et de notre Frère François Pérez. L'office de diacre était rempli par le P. Cosme de Torrez (4). Le même jour, j'ai parlé dans la chaire. Le peuple a paru prendre un merveilleux plaisir à cette belle solennité, et il y a fait paraître un profond recueillement. En effet ici l'on n'avait jamais vu les prémices du divin Sacrifice célébrées avec cette imposante solennité.

J'attends de votre part des lettres étendues et très-détaillées, qui me feront connaître d'une manière complète et circonstanciée l'état général du collége et tout ce qui regarde chacun des Pères et des Frères qui l'habitent; qui

(1) Tursellin. — Priez Dieu, je vous en conjure, afin qu'il favorise et seconde notre voyage et nos efforts, tandis que, confiants dans le souffle protecteur de la divine miséricorde, nous mettrons à la voile.

(2) Tursellin. — Nous avons trouvé nos Frères de Malacca travaillant avec tant de zèle dans la vigne du Seigneur, que l'on ne saurait leur appliquer la parole : *Pourquoi demeurez-vous oisifs pendant tout le jour?*

(3) Alphonse de Castro, de Lisbonne, fut reçu dans la Compagnie à Goa. Il passa neuf ans dans la mission des Moluques. Après une douloureuse captivité, ce saint missionnaire fut mis à mort à Irès, près de Ternate, par les ordres du sultan Babou, vers la fin de janvier 1558.

(4) Tursellin. — Il nous a paru que nous devions, pour conserver la coutume des autres prêtres, recevoir les offrandes qui seraient faites par le peuple. Mais tout l'argent recueilli a été porté, par mon ordre, à la Confrérie de la Miséricorde afin d'être distribué aux pauvres.

me donneront les nouvelles de la santé de chacun, de ses œuvres, de ses progrès, enfin des talents qu'il déploie et des fruits qu'il recueille. Je me verrais privé de la plus précieuse des consolations, si vous me laissiez dépourvu de la moindre partie de ces nouvelles, que je réclame de vous, et que je désire ardemment. Je souhaite également connaître combien de Confrères, et lesquels, vous auront amenés les navires venant de Portugal; quel est le nombre des prêtres ou des clercs, celui des coadjuteurs laïques; s'il en est, dans le nombre, qui possèdent le don de la parole, et dans quelle mesure; quels sont leurs autres talents. Je désire que ces récits couvrent deux ou trois feuilles d'un papier de grande dimension. Enfin, donnez-moi les informations les plus complètes sur tous nos frères qui résident au cap Comorin, à Coulan, à Méliapour, à Ormuz, à Baçaïm: que je connaisse tout, comme si je le voyais de mes propres yeux. En outre de ces lettres, qui me seront écrites par l'un de vous deux, Pères Paul et Antonio, je désire que vous fassiez connaître à chacun de nos Pères et de nos Frères qui vivent avec vous, que je leur demande d'une manière très-pressante de vouloir bien, en m'écrivant eux-mêmes, me découvrir l'état de leur âme; je serai ravi de connaître, à cause de ma vive tendresse envers chacun d'eux en particulier, tous les dons célestes que Dieu répand en chacun d'eux, la paix et la consolation qui règnent dans leur âme, l'ardeur avec laquelle, en servant Dieu Notre-Seigneur, ils tendent vers la perfection. Je désirerais aussi qu'au nom de tous les élèves indigènes un d'entre eux m'écrivît; que ce fût, par exemple, Jacques de Mozambique.

Que nos Confrères ne s'attendent point à ce que je prévienne leurs lettres par des lettres individuelles, adressées à chacun d'eux : pour cette œuvre, si ma charité suffit avec plénitude, le loisir, vous le comprenez tous, ne m'en est pas laissé.

Je veux que vous communiquiez cette lettre à tous, et

je prie chacun de la considérer comme lui étant personnellement adressée.

Toutes vos lettres en général, ainsi que je l'ai dit ailleurs, doivent être envoyées à Malacca, à François Pérez, et celui-ci me les fera parvenir directement au Japon.

En même temps que je le demande à vous-mêmes, souvenez-vous, de grâce, de faire en sorte que tous nos Pères et Frères recommandent constamment à Dieu, dans leurs Saints-Sacrifices et prières de chaque jour, aussi vivement que si c'était moi-même, le seigneur gouverneur de Malacca, dont les bienfaits infinis à notre égard et à l'égard de toute la Compagnie nous laissent absolument sans moyens de le récompenser, si ce n'est par le concours empressé de nos prières, afin d'obtenir en sa faveur de la toute-puissance et de la souveraine bonté de Dieu les biens qui suppléeront au défaut de notre indigence et qui nous absoudront du vice d'ingratitude.

Toutes les lettres que vous recevrez de Lisbonne, de Coïmbre ou de Rome, qui me seront adressées par le P. Simon ou par d'autres Pères de la Compagnie, vous savez déjà qu'elles doivent être envoyées à Malacca, par un navire faisant voile dans la direction de Banda : si ces lettres ne sont point arrivées à temps pour prendre cette voie, qu'on ne manque pas de les remettre au bâtiment léger de sa majesté, qui se rend à Ternate vers le mois d'avril ; vous aurez soin de profiter de la même occasion pour informer, avec détails, nos Frères des Moluques, de tous les faits intéressants qui se seront passés en Europe et aux Indes.

Enfin, au sujet des lettres que vous trouverez dans le paquet venu d'Europe, revêtues du sceau de S. M., je vous recommande spécialement d'en ouvrir les copies venant de première voie et de les lire : et de les fermer ensuite pour les envoyer à Malacca, selon que je l'ai dit. La raison qui me fait désirer de vous les faire lire, Pères Paul et Antonio, est que je présume qu'il y sera fait mention de deux affaires,

pour lesquelles, en mon absence, vos soins seront très-nécessaires.

J'ai écrit, il y a déjà longtemps, à sa majesté, à l'égard de madame Isabelle (1), qui a été reine des Moluques; elle était mère du souverain qui régnait avant celui-ci. Cette dame a embrassé la religion chrétienne par mon ministère, lorsque j'étais dans ce pays.

J'ai écrit également au sujet de Balthazar Velozo, allié très-proche du roi des Moluques, car il en est le beau-frère. Ce personnage est rempli d'affection pour notre Compagnie et s'emploie, avec un grand zèle et de la manière la plus efficace, à la conversion des infidèles à J.-C.

Je dois espérer que sa majesté daignera me répondre sur ces deux points : et je crois pouvoir présumer que des lettres patentes, écrites au nom de sa majesté, et que j'ai sollicitées dans l'intérêt de ces deux personnes, qui ont si bien mérité de la religion, viendront dans les lettres à mon adresse. Si mon espérance n'est point vaine, je vous prie et je vous conjure d'adresser ces lettres-patentes par le navire du roi qui partira, dans le mois d'avril, de Goa pour les Moluques, et de les recommander d'une manière toute spéciale à nos Frères des Moluques. Si les lettres du roi sont muettes sur ces deux affaires, et que dans le paquet il ne se trouve aucun diplôme concernant ces deux personnes, ou l'une au moins d'entre elles; alors, et je vous en prie, Père Paul et Père Antonio, rendez-vous auprès du seigneur gouverneur et conjurez-le très-vivement de faire vérifier si, parmi les dépêches qui lui sont parvenues en dernier lieu, de la part de sa majesté, il ne se trouve point des ordres royaux pour l'acquittement de la pension de la

(1) Cette sainte princesse, qui s'appelait auparavant Néachile Pocaragua dut à notre Saint la grâce du baptême; elle fut dépouillée de ses domaines pour être restée fidèle à la foi, et passa le reste de ses jours dans une extrême pauvreté, bénissant jusqu'à la fin la miséricordieuse Providence qui lui avait donné la vie spirituelle avec l'absolu nécessaire pour la vie du *corps*.

reine Isabelle, et pour la grâce ou la distinction sollicitée en faveur de Balthazar Velozo. Si ces pièces s'y trouvent, obtenez du gouverneur qu'il veuille bien faire le nécessaire en ce qui le regarde, afin que la générosité du roi reçoive son entier accomplissement, et en même temps qu'il vous confie les parchemins eux-mêmes, afin que vous les fassiez parvenir aux personnes qu'ils intéressent. Celui des deux qui sera pour la reine Isabelle, il suffira de le recommander à nos Pères qui résident aux Moluques; vous adresserez le sien à Balthazar Velozo, en un pli séparé, avec une lettre de vous, où vous lui témoignerez la reconnaissance et le dévouement les plus absolus : vous aurez soin de lui faire entendre, que les bienfaits qu'il répand sur nos Pères qui sont auprès de lui, lui donnent les droits les plus étendus à la reconnaissance des autres confrères de tous les pays, et que la Compagnie tout entière s'efforcera, dans toutes les occasions, de lui en donner les preuves les plus sensibles.

A vous-même à cette heure, Antonio Gomez, je recommande instamment, et aussi efficacement que je le puis, de prodiguer les marques de votre vénération, et je dirai presque de votre culte, aux Pères des Ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, de leur témoigner en toute occasion la charité la plus parfaite, le plus humble respect, le zèle le plus empressé; ne vous limitez pas à rendre ces devoirs à tous en général; mais que chacun de ces Pères, dans ses moindres rapports avec vous, soit convaincu par vos empressements et votre dévouement du sincère et charitable amour que vous portez à tous. Tenez comme votre devoir d'éviter tout dissentiment avec eux, même un commencement et une apparence de contradiction : ce serait le plus grand des malheurs pour nous et pour tous nos Frères. Proposez-vous cette règle, afin de prévenir toute irritation, afin d'étouffer à leur origine les jalousies et les soupçons qui sont des semences de discorde : le moyen le plus infaillible est de rendre évidente en chacun d'entre nous cette

modestie très-réelle, qui prend son origine dans l'anéantissement de l'âme et se fait jour naturellement par les signes extérieurs de l'humilité. Ces sentiments et ces dispositions envers les membres vénérables de ces glorieuses religions, je ne veux pas les savoir comme ensevelis dans vos âmes : donnez-leur issue par de fréquentes et respectueuses démarches ; recherchez même les occasions : efforcez-vous de mériter l'amitié de ces Pères par des procédés pleins de déférence et de respect ; que le peuple en soit le témoin ; et que si, dans d'autres lieux, il surprend avec une curiosité maligne des prêtres qui rivalisent entre eux, il connaisse qu'il ne peut se promettre, ni de votre part ni à votre occasion, un spectacle de cette nature. Vous devez vous appliquer aussi à gagner les esprits du vulgaire, et en général de la population tout entière, dans son intérêt même. C'est ainsi seulement que vous pourrez travailler d'une manière efficace au salut des âmes ; c'est une popularité non intéressée, une popularité sainte ; les voies et l'industrie qui vous y conduiront, seront de faire paraître en vos paroles, en vos actions, en vos moindres mouvements, dans toutes les circonstances de votre vie, une modestie pleine de réserve et un esprit qui se méprise lui-même ; enfin une charité vraiment fraternelle entre vous tous, qui étend son influence indistinctement à tous les étrangers, qui est pure et sans fard et toujours disposée à se manifester par des actes.

Ce que j'ai dit de l'amour envers tous nos Frères, c'est vous surtout, Père Paul qui présidez à la maison de Goa, qui devez le considérer comme écrit pour vous ; trouvez bon encore que je vous conjure de ne rien omettre afin de vous rendre aimable à tous nos Frères que vous dirigez ; et considérez qu'il est bien préférable d'en être aimé tendrement que d'en être obéi sur un signe.

Ce qui suit s'adresse à tous nos Frères : et dès à présent, je les invite à se tenir préparés et remplis de zèle, attendant une parole de ma part ; car si j'entrevois de plus belles

espérances, au Japon, que dans ces contrées, j'en dois appeler un grand nombre, en la terre où la moisson est le plus abondante.

Je pressens déjà que j'en appellerai bientôt quelques-uns: et nos autres Frères ne tarderont pas à les suivre, quand les premiers succès auront confirmé nos espérances.

Appliquez-vous tous avec zèle à conserver toujours la faveur du seigneur évêque, si vive à votre égard, et qui est le gage d'une inclination si profonde : je ne veux point que vous vous contentiez de lui témoigner votre soumission, par de simples marques de respect et par de stériles protestations; vous irez au delà des témoignages de la vénération la plus humble, et aussi loin qu'il vous le permettra; s'il veut bien vous associer à ses travaux et se décharger sur vous d'une part quelconque du poids dont il est accablé, c'est-à-dire de la sollicitude des églises, vous offrirez avec joie vos épaules au fardeau, et vous soulagerez la tête vénérable de cet excellent Père, du suprême pasteur de la religion chrétienne en ces contrées; dans votre entière soumission à ses ordres de toute nature, dans le parfait accomplissement de ses intentions, sitôt qu'elles vous seront révélées par les moindres signes, je ne pose aucune limite à votre obéissance, si ce n'est la limite absolue de vos efforts extrêmes et de l'épuisement de vos facultés.

Je dois aussi vous faire part de mon ardent désir d'acquitter, dans la mesure de notre insuffisance, nos obligations infinies envers notre excellent et très-généreux souverain, qui n'a jamais cessé de nous combler de ses grâces; et envers tous les Portugais habitant les Indes, qui nous témoignent une affection si profonde. Je reconnais, en vérité, qu'il ne nous est donné de témoigner notre reconnaissance, qu'en procurant le salut éternel de tous les Portugais, de ceux qui passent et de ceux qui résident, par les pieux ministères de notre Institut, avec une persévérance judicieuse et infatigable. Pour y réussir, le plus nécessaire est d'avoir de bons prédicateurs, dont je déplore la pénurie

dans un grand nombre de colonies portugaises, considérables par leur population, et qui éprouvent au plus haut point le besoin de cette assistance. Cette nécessité, nous devons y pourvoir, sans parler du devoir de reconnaissance, par le seul sentiment de la charité universelle.

Les places de Cochin et de Baçaïm souffrent plus que toutes les autres de cette détresse spirituelle. C'est ce qui m'oblige à vous commander, Père Antonio Gomez, en vertu de la sainte Obéissance, de disposer immédiatement en faveur de Baçaïm et de Cochin, de deux prédicateurs parmi les Pères qui sont attendus de Portugal, quand même il n'en viendrait que deux seulement, et qu'il n'en devrait demeurer aucun pour votre collége de Goa; car vous pouvez encore en remplir l'office, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à ce jour. Ayez soin de ne point apporter de retard à l'accomplissement de cet ordre. Outre que je l'ordonne après mûre délibération et par une résolution très-certaine, je me suis encore engagé vis-à-vis du seigneur évêque, à qui j'ai écrit que j'avais exprimé cet ordre, sans dispense et sans excuse. Que Dieu Notre-Seigneur, dans son infinie miséricorde, daigne faire pénétrer en nos âmes la connaissance évidente de sa très-sainte volonté; et qu'en même temps, il nous accorde les forces spirituelles nécessaires pour obéir à cette volonté, avec une perfection aussi grande que nous serions heureux, au moment de notre mort, de l'avoir réalisée!

Je vous ai fait connaître, dans une lettre adressée de Cochin, combien il était nécessaire que l'on établît à Coulan une maison de la Compagnie, où pourraient descendre à leur arrivée, et d'où pourraient se rendre en mission, nos Pères qui dévouent leurs sueurs à la culture des chrétiens de Comorin : un séminaire devrait y être annexé, et une école d'enfants indigènes y être fondée; enfin, dans cette résidence pourraient être recueillis et soignés ceux de nos ouvriers qui, succombant sous le faix des immenses travaux de cette mission, sentent parfois défaillir leurs forces et tombent dans de sérieuses maladies. Je vous en prie,

agissez de telle sorte, mon Frère Antonio Gomez, auprès du seigneur gouverneur et de l'intendant supérieur des finances royales, qu'ils découvrent des expédients afin d'accomplir une œuvre aussi essentielle, et qui ne saurait être différée; que sans retard on envoie au P. Nicolas, qui réside à Coulan, une somme d'argent ou des valeurs en nature, pour qu'il puisse immédiatement commencer une fondation aussi urgente.

Ce que je vais ajouter vous regarde, Père Balthazar Gago, et j'ai besoin ici de vos services. J'ai précédemment recommandé aux PP. Paul et Antonio de m'informer de toutes les affaires domestiques, — et je puis appeler ainsi tout ce qui se rapporte aux personnes, aux maisons, et aux œuvres des Confrères qui sont dans les Indes.—Mais il est de même nécessaire, ou du moins utile que je sois instruit de tout ce qui se passe dans les pays éloignés, et par le fait d'étrangers à la Compagnie. Je vous ai réservé cet office, dans ma confiance en votre grande charité vis-à-vis de moi : prenez, je vous le demande, la peine de consulter les lettres et les mémoires venus de Portugal touchant les affaires d'Europe, et d'interroger même les personnes récemment arrivées : et de ces nouvelles écrites ou orales recueillez tout ce qui se rapporte aux points que je vais indiquer: Quel est l'état présent de notre Compagnie à Rome? Quel accroissement a pris le collége de Coïmbre? Si dans ces deux maisons, plusieurs de nos frères, et lesquels, s'offrent pour venir à notre aide? Si l'affaire d'une ambassade en Éthiopie (1) subsiste et doit se réaliser, ou

(1) L'Éthiopie, évangélisée dès le temps des Apôtres, avait perdu la pureté de la foi par l'invasion en son sein des hérésies d'Eutychès et de Dioscore. Au XVIe siècle ses souverains, répudiant les évêques schismatiques, s'adressèrent au saint père et au roi de Portugal afin d'obtenir des missionnaires catholiques.

Dès 1546, le roi de Portugal avait demandé au P. Ignace un patriarche et des prêtres. En 1555 seulement le P. Nunez Barretto put être désigné comme patriarche, pour aller fonder la mission d'Ethiopie : le P. Ignace lui remit une admirable lettre adressée à Claude, roi d'Abyssinie. Barretto reçut,

si elle est abandonnée? A-t-on désigné déjà le Patriarche qui doit s'y rendre? Doit-il incessamment faire voile pour sa mission? Quels sont les desseins, quelles sont les œuvres de notre frère Simon? Quelles entreprises accomplissent dans les Indes les vénérables Pères des Ordres de Saint-François et de Saint-Dominique? Quels fruits recueillent-ils dans le ministère de la culture des âmes? Leur est-il arrivé d'Europe des renforts d'ouvriers de leurs Ordres, surtout en prédicateurs?

Je désire également que vous m'instruisiez d'une manière spéciale de la santé et de la prospérité dont jouit notre excellent ami Cosme Anes. Quelles bénédictions nouvelles Dieu Notre-Seigneur a-t-il daigné répandre sur sa famille et sur toute sa maison? Ajoutez aussi ce qui vous regarde vous-même, ce me sera l'occasion d'une joie très-vive; les nouvelles de votre santé, de vos progrès dans les voies spirituelles, de votre ardent désir d'accomplir de grandes œuvres, d'endurer des épreuves excessives pour la gloire de J.-C. Je le sais déjà, vous n'hésiterez pas à accomplir mes désirs, de vous-même et avec amour; vous vous y porterez pour ma consolation, et à cause de votre charité; cependant j'ajoute à ces motifs, et afin de ne point vous priver du mérite infini de l'obéissance, un commandement absolu de ma part.

Enfin et pour terminer, je vous avertis de vous tenir disposé et tout prêt à partir, si je vous donne le signal de venir : je dois vous appeler plus tôt, sans doute, que vous ne supposez.

C'est à vous de nouveau, Père Antonio Gomez, que je m'adresse ici, vous conjurant avec instances, si nos Pères de

pour principaux coopérateurs, les PP. André Oviédo et Melchior Carneiro. Le P. Barzée devait avoir l'inspection sur l'Éthiopie, avec le titre de commissaire apostolique. Mais à cette époque le P. Barzée était déjà mort, et le P. Barretto mourut lui-même à Goa, avant d'avoir pris possession de son patriarcat. Néanmoins, sous les successeurs du P. Barretto, la mission d'Éthiopie devint florissante et eut la gloire de présenter à Dieu de nombreux martyrs.

Comorin vous adressent quelques demandes ou quelques plaintes, ou celles des chrétiens dont ils ont la charge, et qui ont souvent à gémir de l'oppression, des violences et des injustices du gouverneur : quittez tout pour les assister et les soulager dans leurs maux; employez à cet effet les bons offices de Ruiz Gonçalez, qui se trouve constitué comme le défenseur et le père de ces infortunés, et à qui son crédit auprès du gouverneur donne tous les moyens de les protéger utilement, ainsi qu'il en a déjà la volonté parfaite.

Il me reste à solliciter, en vue des infinis périls de cette expédition japonaise, si difficile, si longue, si laborieuse, les prières de vous tous, afin de confirmer notre faiblesse.

Je vous conjure tous ensemble, vous qui habitez ce collége de Goa, de vouloir bien, dans vos prières et dans vos sacrifices de chaque jour, implorer l'assistance divine en faveur de Cosme de Torrez, de Joam Fernandez, (1) du Japonais Paul et de ses deux compagnons, du Chinois Manoël (2) et d'Amator, enfin de moi-même.

Nous avons reçu des nouvelles du Japon, qui nous ont inspiré les plus grandes espérances d'y recueillir de mer-

(1) Le F. Joam Fernandez était un riche marchand de Cordoue, en Andalousie, qui fut touché et converti par les fervents exercices qui se pratiquaient dans la maison de la Compagnie à Lisbonne. Le P. Simon Rodriguez le reçut, après l'avoir éprouvé d'une manière humiliante et très-sensible.

Notre Saint en faisait tant d'estime, qu'il disait de lui au P. Barzée : Il faut aller bien loin pour atteindre à la perfection du F. Joam Fernandez.

Au Japon, où le P. Xavier l'avait emmené, il convertit un seigneur japonais par un acte héroïque de patience chrétienne.

Quoique sans études, il s'était rendu si savant sur les mystères de la religion et il prêchait avec tant d'éloquence et d'efficacité, que non-seulement les bonzes japonais, mais les théologiens de la Compagnie, se sentaient pénétrés d'admiration à ses discours.

Le F. Joam Fernandez composa différents ouvrages en langue japonaise, et notamment une grammaire et un dictionnaire portugais-japonais.

Il mourut saintement à Firando, en 1567.

(2) C'était un serviteur du Saint; dans la lettre Ire du VIe livre, nous verrons le récit d'un accident grave auquel il échappa par la miséricorde de Dieu.

Amator était, selon toute apparence, un autre serviteur.

veilleux fruits de notre voyage. On nous y fait entrevoir les moissons déjà mûres de toutes parts et prêtes à recueillir; la nation est désabusée de ses superstitions antiques; la plupart désirent entendre annoncer la loi de J.-C., dont la renommée s'est répandue parmi eux, et dont ils ont entendu de merveilleux éloges.

Nous avons vu des lettres de Portugais qui font le commerce dans le royaume de Siam (1) : ils ont entendu dire à Siam par des Japonais que leurs compatriotes désiraient la venue dans leur pays de prêtres européens, pour leur communiquer les vérités divines.

Nous nous empressons d'aller au-devant de ces magnifiques espérances; nos âmes en tressaillent, notre confiance nous est comme un infaillible augure, et nous nous promettons les succès les plus merveilleux. Plaise à Dieu seulement que les dons et les secours célestes, — sans leur plénitude tout effort est vain pour la conversion des infidèles, — ne nous soient pas déniés à cause de nos péchés, et que nous ne soyons pas privés de leur féconde affluence! Adieu.

Malacca, le soir de la fête du Corps de N.-S. en l'année 1549.

Celui qui est, du fond de l'âme, votre frère en J.-C.

FRANÇOIS.



LETTRE XI.

Au P. Joam de Beira.

Que la grâce, etc.

Les Pères qui se rendent auprès de vous vous donneront des nouvelles très-étendues touchant nos Frères, qui sont dispersés dans les différentes contrées des Indes, et qui,

(1) Les Portugais, dès l'an 1511, furent en relation avec Siam et y fondèrent un comptoir. Il existe encore à Siam une petite colonie portugaise, issue de ce premier établissement.

par la grâce de Dieu, dans toutes ces résidences, ne travaillent pas inutilement à propager le règne de Jésus-Christ; ils vous parleront de nos Frères qui sont employés dans le Portugal; ils vous diront les fruits recueillis par tous. Cette assurance me dispense de la peine, qui n'est pas indifférente, de vous écrire longuement; nos Confrères, amplement informés de toutes ces affaires, vous en instruiront plus à l'aise et plus complétement, de vive voix et dans la conversation familière.

Je vous parlerai de moi seul : j'ai mûri le dessein, — et j'y suis pleinement résolu, — de me rendre par mer au Japon. En effet, les autorités les plus dignes de foi m'ont convaincu que ses habitants étaient merveilleusement disposés pour accueillir la prédication évangélique, et qu'ils offraient à la doctrine sainte toute espérance de succès.

Nous partons au nombre de six, trois Européens et trois Japonais; ces derniers sont des hommes d'une probité rare et de parfaits chrétiens. Ils ont été initiés à Goa dans la religion de J.-C., et ils ont appris, dans le collége de Sainte-Foi, à lire nos caractères et à les tracer avec la plume. Chacun d'eux a consacré un mois tout entier aux méditations ascétiques, avec un fruit spirituel infini, et tous les jours ils ajoutent à la somme de leurs progrès. Tous les trois éprouvent un extrême désir de retourner dans leur pays, afin de faire partager à leurs parents et à leurs amis le trésor qu'ils ont découvert, afin d'arracher leurs concitoyens à leurs vaines superstitions, et de les gagner à Jésus-Christ, qui seul est la lumière et le salut du monde.

Plusieurs princes de cet empire ont, dit-on, la pensée d'envoyer des ambassadeurs au roi de Portugal, pour lui demander des prêtres chargés d'annoncer aux peuples indigènes la religion de Jésus-Christ.

Nous nous dirigeons vers ces pays, animés de la confiance que notre voyage produira de grands fruits et que la toute-puissance de Dieu Notre-Seigneur secondera,

dans sa clémence, nos chétifs et misérables efforts. Après que j'aurai, par moi-même, vérifié les espérances qui pourront s'offrir; et si, lorsque j'aurai mis le pied sur ces îles, les dernières du monde, je reconnais avec évidence que l'on peut justement se promettre des fruits abondants de nos ministères, je vous y appellerai, et je vous ferai venir afin de mettre la main à la moisson qui m'aura paru la plus abondante : préparez donc vos âmes, excitez vos courages, et que rien ne vous empêche d'obéir, sans hésiter un instant, à la réception de mes lettres qui vous appelleront au Japon.

Le P. Alphonse se rend auprès de vous ; il fera sa résidence dans la citadelle des Moluques (1) ; il y prêchera pour les Portugais et leurs esclaves des deux sexes, ainsi que pour les chrétiens indigènes de condition libre ; il expliquera chaque jour la doctrine chrétienne, ainsi que j'avais coutume de le faire, lorsque j'étais en cette place ; et, une fois la semaine, il réunira les femmes des Portugais, pour leur exposer les articles du Symbole et les préceptes du Décalogue ; en même temps, il leur donnera la méthode pour s'approcher avec fruit des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Repassant dans mon souvenir les faits dont j'avais moi-même été le témoin, j'ai cru qu'il était avantageux que le P Alphonse fît un séjour d'une année au moins dans la place de Ternate ; et pendant un plus long temps, si votre expérience présente vous le faisait juger nécessaire ; car son habileté et son zèle lui feront trouver en lui-même, après l'entier accomplissement des ministères qui regardent le salut des âmes, assez de loisir, assez de ressources, et il recevra la grâce suffisante, pour faire avec succès toutes les affaires qui vous sont personnelles, et celles des chrétiens que vous dirigez dans les différentes résidences de ces îles et de ce port. Il saura vous procurer, en temps opportun, tout ce qui vous est nécessaire, et, toutes les

(1) Ternate.

fois qu'une occasion se présentera, il saura, pour le bien de vos intérêts ou de ceux de vos amis, se rendre favorables le prince de Ternate, le gouverneur et le trésorier portugais.



Manoël de Moralez et François Gonçalez (1), qui se rendent également auprès de vous, demeureront sous vos ordres. Vous devez vous féliciter de les posséder, ainsi qu'Alphonse : ces trois Pères sont doués de toutes les qualités, qui doivent en faire espérer un puissant secours.

J'attends des lettres de votre part, qui m'annonceront qu'une moisson abondante est entrée par vos soins dans les greniers de l'Église; plût à Dieu qu'elles m'apprissent que le fils du souverain s'est déjà fait chrétien, ainsi que je sais qu'il y était disposé (2)!

Mais que contiendront vos lettres, touchant les îles du More? Entrevoit-on l'espérance d'en voir les habitants revenir à des sentiments meilleurs et songer à rentrer en grâce avec nous? Quant à vos populations des Moluques, je désire savoir si elles font paraître quelque attrait ou quelque disposition pour croire à l'Évangile qui leur est prêché. Si quelques heureuses nouvelles de ce genre vous étaient apportées des régions environnantes, je vous prie de ne pas me les laisser ignorer. Combien j'éprouverais de joie, si j'apprenais par vous que Macassar ouvre ses portes

(1) Nous ne trouvons dans les auteurs aucuns détails sur ces religieux, que le P. Xavier se vit obligé de renvoyer de la Compagnie, comme on le verra dans la lettre ɪvᵉ du IVᵉ livre.

Un autre Manoël de Moralez vint aux Indes en 1551, et après de grands travaux à Cochin, à Ceylan et à Goa, mourut en 1553, sur la côte de la Pêcherie.

(2) Tursellin. — Veuillez m'écrire souvent touchant vos affaires, les fruits spirituels recueillis par nos Confrères, les espérances pour la propagation de l'Évangile qui s'offrent en ces places et à Macassar, ainsi que dans les autres îles voisines, afin qu'étant instruits de toutes choses, je détermine la vocation de chacun de vous; car si je reconnais que la moisson doit être plus grande et plus abondante, je vous enverrai plus d'ouvriers; autrement, d'après la connaissance que j'aurai des divers pays, des Moluques et du Japon, je vous appellerai dans le champ où vos services me paraîtront pouvoir être employés avec le plus d'avantage.

à l'Évangile; que Tolo (1), que Célèbes, ne paraissent pas éloignées de croire à la religion de Jésus-Christ! N'oubliez pas de me faire connaître, à l'égard du souverain des Moluques, comment il se conduit vis-à-vis des chrétiens; s'il est favorable, et à quel point il l'est, aux ministres de l'Évangile et aux affaires de la religion; n'omettez rien enfin de tous les détails qui pourront me faire apprécier dans quelle mesure les fruits répondent au labeur des ouvriers, et s'il est utile d'accroître le nombre de ceux-ci par de nouveaux renforts.

Faites en sorte qu'à Rome notre P. Ignace, à Lisbonne le P. Simon Rodriguez, sachent par vous combien d'idolâtres, dans le champ que vous cultivez, se sont convertis à J.-C.; si vos néophytes font de grands progrès; quelle constance ils font paraître dans les persécutions; que nos Pères connaissent la fréquence de vos prédications, le nombre des sacrements administrés; les conquêtes spirituelles des prêtres; l'assiduité, le zèle, qu'ils apportent dans leurs saints ministères; enfin, donnez toutes les nouvelles dont la connaissance en Europe doit porter à glorifier Dieu ceux qui les recevront.

Dans ces lettres, vous devez apporter un discernement et un choix dans les faits, qui passent sous silence tout ce qui peut atteindre indirectement les personnes, ou les offenser par une allusion téméraire; toute la substance et le style doivent être conformes à la gravité comme à la prudence ecclésiastiques : que vos récits soient de telle nature, qu'étant portés en Europe, ils puissent passer de main en main, et même être communiqués au public par la voie de l'impression : vous ne devez pas perdre de vue que les mémoires de ce genre, qui proviennent de pays si éloignés, sont

(1) Célèbes. — Du 2° N. au 6° S. — Grande île, dont Macassar était l'une des villes principales, séparée de Bornéo dans toute sa longueur par le détroit de Macassar. Les Portugais furent en relation avec Célèbes dès l'année 1512.

Tolo. — Partie de l'île de Célèbes, sur la baie qui porte son nom.

curieusement recherchés et lus avidement en Espagne, en Italie et ailleurs; et nous devons, par là même, écrire avec plus d'attention et de réserve, les lettres que nous envoyons : elles ne doivent pas seulement être remises dans les mains de nos amis, mais elles doivent passer en celles de personnes, souvent injustes, et souvent jalouses et malveillantes; il faut donc que ces lettres satisfassent tout le monde, si c'est en effet possible, et qu'elles portent chacun à rendre hommage à Dieu et à sa sainte Église : enfin elles ne doivent donner à personne aucune occasion légitime de blâme ou d'interprétation fâcheuse. Vous écrirez sur les mêmes sujets des lettres circulaires à tous nos frères des Indes, afin de leur communiquer les heureuses nouvelles des succès obtenus par vous, dans l'intérêt de la gloire divine.

Lorsque vous aurez l'occasion d'adresser une demande au seigneur gouverneur, ou au seigneur évêque, vous prierez, par une lettre particulière, le P. Antonio Gomez d'employer son entremise pour traiter l'affaire : vous vous adresserez au même Père, pour tout ce qui vous sera nécessaire pour la subsistance et l'habillement de nos Frères; car je lui ai donné l'ordre de vous aider en ces circonstances, et de faire venir directement ici, par le navire que l'on expédie tous les ans de Goa vers les Moluques, tous les objets nécessaires à votre existence et dont vous lui auriez fait connaître le besoin.

Vous aurez soin de m'apprendre tout ce qui regarde vos travaux, vos succès dans la prédication évangélique, votre discipline intérieure, les progrès que tous nos Confrères font dans la vertu, toutes les nouvelles enfin favorables ou défavorables; jamais vos lettres ne devront être sommaires et de simple formalité. Après les avoir écrites telles que je les demande, vous les cacheterez avec soin, et vous les enverrez à l'adresse de François Pérez, à Malacca. J'ai donné l'ordre à ce Père de profiter soigneusement des occasions des navires, qui affluent de toutes parts dans

cet entrepôt universel, et qui vont dans toutes les directions, afin de me transmettre avec sécurité les messages qui sont nécessaires entre nous pour le gouvernement de la Compagnie.

Si quelqu'un des Confrères commettait volontairement l'une de ces fautes pour lesquelles il mériterait d'être exclus de la Compagnie, — et vous savez qu'au premier rang est le refus obstiné de l'obéissance, — vous lui commanderez, selon l'accord passé entre le seigneur évêque et moi-même, et dont je vous ai fait part l'année dernière, vous lui commanderez, dis-je, en vertu de la sainte Obéissance, et sous peine d'excommunication, de se présenter sans retard devant le seigneur évêque, de qui seul désormais il devra dépendre, attendu que la Compagnie ne le reconnaît plus comme l'un des siens. Signifiez clairement cette décision de ma part, et cet ordre qui vous est donné, à chacun de nos Frères qui sont avec vous, afin que chacun sache parfaitement à quel péril son péché l'expose : que nul ne s'abuse, et ne pense qu'il peut laisser s'affaiblir son zèle, tendre avec moins d'ardeur vers sa perfection, se montrer lent ou rebelle à obéir, et en même temps se croire assuré d'appartenir toujours à la Compagnie.

Que Dieu nous rassemble dans sa sainte gloire, car en cette vie notre pèlerinage est si divers, qu'à mes yeux ce serait un prodige que de jamais nous retrouver (1).

Adieu; de Malacca, le 20 juin 1549.

Il me vient une crainte, en considérant le nombre et l'étendue de vos occupations, c'est que vous n'ayez point le temps nécessaire pour écrire les lettres dont j'ai parlé, pour Mᵉ Ignace, Mᵉ Simon, et tous les Confrères des Indes,

(1) Tursellin. — Je désire, dans tous les cas, vous trouver préparés et pleins de zèle, afin que vous puissiez accourir à ma voix, avec la grâce de Dieu, cette grâce qui, je l'espère, nous réunira tous ensemble dans la divine patrie; car, dans cette vie, notre pèlerinage est si incertain et si divers, que je ne sais si nous devons jamais nous revoir. Adieu.

en même temps que celles qui doivent être adressées à Goa pour vos intérêts propres : je vous donnerai donc un moyen de vous épargner cette peine. Vous aurez auprès de vous, à Ternate, notre Frère Alphonse; vous lui ferez passer toutes les informations transmises par nos Frères, qui sont disséminés dans toutes les résidences des Moluques, si confus que soient ces récits, pourvu qu'ils expriment avec vérité et d'une manière exacte tous les événements, les œuvres accomplies par nos prêtres, leurs efforts dans les divers ministères et les fruits qu'ils en recueillent; à quelles contradictions ils sont en butte, et de la part de qui; l'étendue de leur patience, et les victoires dont ils se couronnent, avec l'assistance divine; enfin les qualités naturelles, les dispositions favorables des peuples et les espérances qui doivent en naître. De tous ces faits, Alphonse, qui unit à l'esprit de discernement le talent d'exprimer ses pensées, et qui possède, avec le style, la perfection de l'écriture, rédigera les lettres qui seront adressées en votre nom dans l'Europe et aux Indes : le même expédiera toutes les affaires de votre maison, soit directement vis-à-vis du gouverneur de Ternate, soit à Goa, par l'entremise du P. Antonio Gomez; vous aurez uniquement pour vous le reste du travail et ce dont vous ne pouvez donner la charge à aucun autre, c'est-à-dire le soin de m'écrire, — ce que j'exige absolument, et qui est très-nécessaire, — sur l'état intérieur, les progrès spirituels, les talents, les vertus ou les imperfections de chacun de nos Frères qui combattent sous vos ordres.

Ici l'on a répandu le bruit que vous aviez péri dans l'île du More; mais cette rumeur, on n'en sait pas l'origine : elle nous a paru vaine, et nous n'y croyons point; nous espérons, avec la grâce de Dieu Notre-Seigneur, que votre vie se prolongera pendant de longues années, pour être employée à le servir; que si, contrairement à nos prévisions et à nos vœux, quelque malheur vous arrivait ou

vous était arrivé, je veux que tous nos Frères, ceux qui déjà sont dans les Moluques, et ceux qui s'y rendront plus tard, obéissent au P. Alphonse : et à cet égard, voici le commandement dont j'ajoute ici les termes, et qui leur sera régulièrement notifié :

« Les PP. Ribeiro et Nicolas, si Joam de Beira était sorti « de cette vie, doivent obéir au P. Alphonse. Vous, Ma« noël de Moralez, et François Gonçalez, qui êtes aux « Moluques, je vous commande, en vertu de la sainte « Obéissance, si la mort a enlevé Joam de Beira, de recon« naître pour supérieur Alphonse de Castro et de lui être « soumis. Mais si, ce que je crois plus vraisemblable et « ce que je désire, Joam de Beira est encore vivant, c'est à « lui, comme à votre légitime supérieur, que je veux et je « commande que tous deux vous obéissiez, sur le plus « léger signe de sa part. »

FRANÇOIS.

LETTRE XII.

Au P. Simon Rodriguez, de la Compagnie de Jésus.

Que la grâce, etc.

Ne soyez point surpris si je vous écris souvent ; mais d'une part, un nombre infini de personnes partent d'ici pour aller où vous êtes, et me demandent des lettres pour vous les porter ; et, d'une autre part, je saisis avec empressement toutes les occasions de m'entretenir avec vous : j'ai la consolation de penser que les lettres que je vous écris, avec un fruit infini pour mon âme, doivent être lues de vous avec quelque satisfaction, en raison de votre amour tout fraternel envers moi.

Les porteurs de cette lettre sont deux hommes sages et vertueux ; d'excellents chrétiens, habitants de Malacca, où

ils ont leur établissement et leur famille. Le motif de leur voyage est de s'acquitter de certaines visites et de certains hommages qui leur sont commandés par le devoir. Ils vous donneront des nouvelles très-authentiques touchant la ville de Malacca, nos travaux dans cette place et les fruits qui en sont résultés, toutes choses dont ils sont parfaitement instruits, en ayant été les témoins.

Ils vous portent encore une lettre du P. François Pérez, dans laquelle celui-ci vous donne, ainsi que je le pense, car il me l'a promis, des détails étendus et circonstanciés sur les succès qui sont résultés dans ces contrées des œuvres spéciales à notre Compagnie; ils ne vous laisseront rien ignorer de ce qui regarde les affaires de la Chine et du Japon : depuis longtemps, en effet, ils habitent Malacca, qui se trouve être le plus directement en relations avec ces empires et leurs habitants, et où l'on en connaît le mieux les caractères et les coutumes. Tous mes amis et tous les gens qui me connaissent me témoignent une vive surprise, de ce que je me livre aux hasards d'une navigation lointaine et très-périlleuse; mais je suis plus surpris encore de la faiblesse de leur foi. Notre Dieu tient en sa main, et sous sa puissance, les ouragans de la mer de Chine et de celle du Japon, et d'un commun aveu, ce sont les tempêtes les plus formidables qui soient au monde (1). Tous les vents sont de même en sa puissance, ainsi que les écueils, les récifs et les passes dangereuses qui sont innombrables en ces parages, et qui recèlent dans leur sein mille hasards funestes. A son empire sont soumis les pirates, dont

(1) Les typhons (*taï fong*, vent violent) des mers de la Chine peuvent survenir, et surviennent ordinairement une ou deux fois pendant chaque saison d'été. Ces ouragans terribles, où le vent décrit une révolution des trois quarts environ du compas, avec une puissance de dix lieues, — quelquefois de trente et quarante, — à l'heure, enlèvent et anéantissent la plupart des vaisseaux qu'ils rencontrent. Tous les ans il périt, par ce fléau naturel, un nombre infini de créatures humaines : à Macao, en 1848, après un typhon, les débris de cent barques de pêcheurs et deux ou trois cents cadavres jonchaient le rivage du port intérieur.

on dit qu'il existe un nombre infini, et qui sont d'une férocité sans exemple; on sait que d'ordinaire ils font périr, dans d'inouïs supplices, leurs prisonniers, surtout les Portugais. Mais comme Dieu Notre-Seigneur a sous son empire tous ces instruments de mal, je ne crains rien d'aucun d'entre eux : je ne crains que Dieu seul; je crains ma négligence à le servir, qui peut me rendre, par ma propre faute, inutile et de tous points incapable de travailler à dilater son empire et la connaissance de son Fils Jésus-Christ parmi les nations qui l'ignorent; je crains l'effet d'un juste châtiment que Notre-Seigneur exercerait envers moi. En dehors de cette crainte, toutes les autres frayeurs, tous les périls, toutes les épreuves dont mes amis s'efforcent à l'envi de m'épouvanter, ne me sont rien, et je m'en ris avec assurance : au sein de mon âme la seule crainte de Dieu fait évanouir toutes les terreurs provenant des créatures; je sais qu'elles n'ont le pouvoir de nuire qu'à ceux-là seuls,— encore c'est dans une mesure déterminée par Dieu, — à qui Dieu, le souverain Maître, a donné la puissance de nuire.

Je reviens à cette heure aux Portugais dont je vous ai parlé, et je vous prie, au nom de tout votre amour et de tout votre zèle envers Dieu Notre-Seigneur, de les accueillir avec charité durant le peu de jours qu'ils doivent demeurer à Lisbonne; de leur procurer une habitation commode; de les assister en toutes choses, selon vos moyens, et suivant le besoin qu'ils en éprouveront. Et après que vous en aurez entendu tous les détails qu'ils vous donneront sur les Indes, et que vous nous les renverrez, ayant terminé leurs affaires en Portugal, vous leur remettrez pour nous des lettres très-étendues, qui nous feront connaître ce qui nous intéresse, au sujet de tous les Pères et Frères de notre Compagnie, qui sont en Italie, en France, en Belgique, en Allemagne, en Espagne et en Aragon, et particulièrement sur ce collége à jamais béni de Coïmbre, qui m'est infiniment cher. Vous ferez bien d'adresser vos lettres à nos Confrères

de Malacca. Les originaux qui leur seront remis par les deux habitants de Malacca, de retour dans leur ville, seront conservés à Malacca; des copies nous en seront adressées de ce port, d'où chaque année un grand nombre de navires se rend en Chine et au Japon, par une infinité de voies différentes; et l'une au moins de ces voies nous les fera parvenir avec sécurité.

Que Dieu Notre-Seigneur nous rassemble un jour dans la sainte gloire de son Paradis! Amen.

Malacca, 21 juin 1549.

Votre Frère très-affectionné et dévoué en Jésus-Christ.

FRANÇOIS.

LETTRE XIII.

Aux PP. Paul de Camerino et Antonio Gomez, de la Compagnie de Jésus, à Goa.

Que la grâce et la paix de N.-S. J.-C. habitent toujours en nos âmes! Amen.

A mon arrivée à Malacca, j'ai été pénétré d'une admiration que je ne saurais vous exprimer, à la vue de la moisson infinie que recueillait dans cette cité, comme dans un domaine d'une fertilité prodigieuse, et que rassemblait dans les greniers de Jésus-Christ, au prix de ses sueurs et d'un zèle infini, un seul ouvrier évangélique, le P. François Pérez. Tous les jours de dimanches et de fêtes, il prêche le matin pour les Portugais, dans la principale église de la ville; et le soir, il expose avec soin les articles du sacré Symbole aux enfants encore ignorants et aux esclaves des deux sexes. Une fois la semaine, dans l'église consacrée à Notre-Dame, la très-sainte Mère de Dieu, il rassemble en un nombreux auditoire les épouses des Portugais et des

chrétiens indigènes, et leur fait entendre une instruction en rapport avec leur intelligence et leur état. De plus, tous les jours sans jamais y manquer, il enseigne dans l'église de la Confrérie de la Miséricorde, et il fait apprendre, avec un travail infini, les éléments de la doctrine chrétienne à un nombre considérable d'enfants.

En outre de ces occupations, qui suffiraient à remplir avec surabondance la vie d'un homme, il entend seul les confessions d'un nombre immense de pénitents.

Il n'est point ici comme un ouvrier oisif et inutile de la vigne du Seigneur; et nous sommes témoins de son ardeur continuelle et infatigable, qui ne lui permet pas de s'accorder le temps nécessaire pour prendre sa réfection et goûter le sommeil. J'espère en vérité qu'il n'entendra pas le Seigneur lui adresser ce reproche de la parabole sacrée: *Pourquoi demeurez-vous ici tout le jour sans rien faire* (1)? En effet, à aucune heure du jour ou de la nuit, on ne le trouve sans s'occuper à l'œuvre de retirer les âmes de la fange du péché, et de les encourager à servir fidèlement Dieu Notre-Seigneur, qui les a créées. Lorsqu'il parle en chaire, il se fait un si prodigieux concours, que les églises les plus vastes ne peuvent contenir l'assemblée. Le même religieux, dans les entretiens familiers, est d'une douceur et d'une affabilité rares; dès l'abord il attire tous ceux qui s'adressent à lui; il se rend singulièrement agréable à tout le monde, aux grands ainsi qu'aux petits; il fait les délices de tous, du gouverneur et de la ville entière; son insatiable ardeur pour gagner les âmes à J.-C. le fait regarder universellement comme un homme apostolique et singulièrement aimé de Dieu. Je vous l'avouerai, mes Frères, à cette pensée j'ai rougi de moi même: et me représentant les dépouilles opimes, dont un seul homme, si délicat de corps, et dans une langueur continuelle, enrichit sans cesse, avec le secours de Dieu, les trésors de

(1) Matt., xx, 6.

l'Église, j'éprouve un sentiment d'humiliation très-profonde, et je me sens anéanti par la conscience de ma propre lâcheté.

Apprenez donc que François Pérez, dans ses discours publics et dans ses entretiens particuliers, ramène dans les voies d'une conversion sincère un nombre de personnes si considérable, qu'il suffirait, pour occuper entièrement six prêtres, d'une expérience consommée dans le ministère de la confession, et qui n'auraient pas d'autre occupation pendant tout le jour.

Néanmoins le même homme ajoute à toutes ces œuvres, de remplir auprès de la Confrérie de la Miséricorde toutes les fonctions d'un chapelain particulier; et vous savez combien ce ministère est laborieux et rempli de détails. Que vous dirai-je, si ce n'est de confesser encore que je dois être pénétré de honte, ou nier l'évidence, moi, dis-je, et tous ceux qui me ressemblent, qui sont sains et valides comme je me sens, qui sont inutiles comme je suis, à la vue d'infirmes et de valétudinaires, qui reviennent de la moisson, chargés de la récolte immense de toutes ces âmes, arrachées par eux aux entrailles de l'enfer.

Le compagnon de Pérez, Roch d'Oliveira, ne travaille pas à l'œuvre divine avec moins d'ardeur ni de fruit: il dirige une classe nombreuse des enfants de la ville; il enseigne aux uns à lire et à tracer nos caractères, et aux autres il fait apprendre la grammaire latine. Il y a longtemps qu'il a commencé cette œuvre; et déjà plusieurs de ses élèves ont achevé de s'instruire et terminé le cours des leçons qu'ils étaient en état de recevoir; en rentrant dans leurs familles, ils ont fait paraître, par l'innocence de leur vie, et par la bonne odeur de leurs exemples en toutes circonstances, à la vive satisfaction de leurs parents et de leurs compatriotes, la différence qui existe entre la jeunesse bien instruite et celle qui est demeurée sans culture. Ces enfants lisent couramment et comprennent, autant qu'il est nécessaire, un abrégé concis de la doctrine chrétienne; ils

peuvent lire dans leurs livres les prières de l'Église. La modestie de leur maintien invite ceux qui les regardent à glorifier et à remercier Dieu ; car, dans leur extérieur et dans leur démarche, ils ne sont pas inférieurs aux novices des Ordres religieux d'Europe. Jamais personne ne les a entendus proférer une parole grossière ni un jurement, une parole qui soit déplacée, aucune même de ces expressions qui sont sans gravité, et qui obtiennent aisément l'indulgence.

Au nombre des excellentes pratiques que notre Roch a instituées parmi cette jeunesse, nous avons surtout remarqué la coutume de faire souvent figurer ses élèves en ordre de procession, par longues files parallèles, tenant les yeux baissés, s'avançant d'un pas grave et lent, et chantant à deux chœurs les litanies ou d'autres morceaux de musique sacrée. On est très-curieux, en général, de ces cérémonies : on aime à les contempler; et souvent elles ont pour effet d'ajouter à la dignité des funérailles; toutes les fois qu'il vient à mourir un de nos chrétiens, les plus grands des élèves prennent sur leurs épaules le cercueil du défunt et le portent ainsi jusqu'au lieu de la sépulture.

Tous ces enfants savent par cœur, sans hésitation, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole des apôtres et quelques autres formules de prières chrétiennes ; ils les récitent en toute occasion et sans faire de fautes. Tous les jours ils assistent ensemble au sacrifice de la Messe avec un profond recueillement et sont tous en état de la servir dignement. Au lever du jour, ils se réunissent à l'école ; ils s'y rendent encore dans l'après-midi, et, après qu'ils ont entendu dans l'église l'explication de la doctrine chrétienne, que Pérez leur enseigne chaque jour, ils reçoivent la leçon que donne Oliveira. Après avoir entendu et répété la leçon, et terminé les différents exercices de la classe, tous se mettent à genoux et prononcent, à haute voix et à l'unisson, les prières chrétiennes. Ce spectacle, dont j'ai été témoin, a pénétré mon âme d'une consolation infinie. Priez Dieu, je vous en conjure, afin

qu'il conserve ce qui est acquis, qu'il fasse prospérer ce qui est heureusement commencé, qu'il consomme ce qui est fondé, en lui donnant l'accroissement; tout est pour l'honneur et la gloire de son saint Nom, et pour l'extension du service de sa divine Majesté.

Alphonse part pour les Moluques, où il fera seul ce que font ici ensemble Pérez et Oliveira. C'est à regret que je l'enlève à Malacca, car, d'après ce que j'ai dit plus haut, vous avez compris, j'en ai la confiance, combien ses travaux étaient nécessaires. Mais nous devons faire passer en premier ordre ce qui presse le plus : en même temps vous devez pourvoir au plus tôt, par un secours très-vivement désiré, aux besoins de sa résidence. Envoyez-y sans retard un prêtre de nos Frères, consommé dans la décision des affaires de conscience, pour soulager au moins dans une partie de son fardeau, c'est-à-dire dans les confessions journalières, le P. François Pérez que tant d'affaires accablent; en vérité, de toutes les colonies portugaises des Indes, à peine il en est une qui, plus que Malacca, ait besoin d'excellents confesseurs. De toutes parts il s'y fait un infini concours d'Européens et d'Indiens, attirés par les affaires du commerce; tous les premiers sans exception, et la plupart des seconds, professent la religion chrétienne; et ils ont besoin, en raison de la fragilité humaine, du remède de la Pénitence sacramentelle; que s'ils n'ont point les ministres à leur portée, ils se trouveront dans un péril continuel et extrême pour le salut éternel de leurs âmes. Si donc, pendant cette année 1549, il arrive de Portugal quelques-uns de nos prêtres, il vous sera facile d'envoyer ici l'année suivante, c'est-à-dire en 1550, par le navire qui se rend en avril de Goa à Malacca, quelqu'un de vos Pères dont les nouveaux arrivés occuperont la place. Je dis au mois d'avril, quoique je n'ignore pas qu'il part un autre navire, au mois de septembre, pour la même traversée : mais je ne veux point qu'un supplément si nécessaire à cette ville soit remis à la seconde expédition.

Voyez également s'il se trouve dans votre maison quelqu'un de nos Frères, même laïque, initié suffisamment dans les lettres pour pouvoir montrer aux enfants à lire et à tracer avec le pinceau la forme des caractères. Je désire aussi que le prêtre que je vous ai prié d'envoyer ait un compagnon capable de suppléer, jusqu'à un certain point, Roch d'Oliveira, qui devra se rendre à Goa l'autre année, pour y recevoir le sacerdoce; et qui, dès qu'il l'aura reçu, repassera sur-le-champ à Malacca.

Je laisse donc, en me dirigeant vers le Japon, l'ordre de faire passer, en 1550, sur le navire dont le départ régulier pour Goa a lieu dans le mois de septembre, ledit Frère Roch d'Oliveira, avec le novice Joam Bravo (1), désirant que ce dernier étudie les humanités à Goa.

Je le veux donc absolument, et je vous le commande, Pères Paul de Camerino et Antonio Gomez, en vertu de l'Obéissance : vous enverrez à Malacca au mois d'avril de l'année prochaine, ou si une puissance imprévue et invincible y mettait obstacle, aussitôt que vous en aurez le pouvoir, les deux personnes que j'ai dites, un prêtre, qui puisse entendre les confessions, et un autre Confrère, en état de diriger l'école.

J'écris au P. Nicolas, afin qu'il ait autorité et qu'il veille sur nos Frères qui demeurent à Méliapour, et sur ceux qui se trouvent sur la côte de Comorin et à Coulan : je prescris en même temps à nos Frères de Comorin d'être soumis au P. Nicolas, et de s'adresser à lui pour leurs affaires, toutes les fois qu'ils auront besoin, soit de secours pour eux-mêmes, soit de bienveillance et de protection pour les chrétiens qui leur sont confiés; qu'ils lui adressent leurs

(1) Joam Bravo, de Braga, en Portugal, fut le modèle des novices, et devint un parfait religieux. Le Saint, reconnaissant en ce rare sujet tous les éléments d'une haute perfection, voulut l'instruire lui-même d'une façon toute spéciale, et lui adressa la précieuse leçon que nous verrons plus loin (lettre XVI[e] de ce livre).

Le P. Joam Bravo parcourut une longue carrière apostolique, et mourut saintement en 1575, étant alors recteur du collége de Goa.

lettres à Coulan, ou à Cochin : car ce Père va et vient fréquemment entre ces deux villes, pour les affaires de son administration. J'ai de même ordonné au P. Nicolas de demander immédiatement à Goa tout ce qu'il saura que désirent nos Frères de Comorin.

Et je veux, Père Antonio Gomez, que vous accomplissiez à l'instant même tout ce que demandera le P. Nicolas. Je vous prescris et je vous enjoins, avec toute la force que j'y puis apporter, de ne rien omettre à cet égard, en fait de zèle et de charité dévouée.

Le P. Nicolas sera sous les ordres du P. Paul, ainsi qu'à mon départ je me rappelle lui en avoir donné l'ordre.

Les élèves de Goa, portugais et indigènes, obéiront à la direction du P. Antonio Gomez.

En même temps, Antonio Gomez sera lui-même, ainsi que je l'ai ordonné, soumis au P. Paul de Camerino : au P. Paul obéiront également, ainsi que je l'ai prescrit et formellement commandé, ceux qui demeurent à Baçaïm et dans la résidence d'Ormuz ; et afin que tout s'accomplisse selon cet ordre et selon cette règle précise, je vous recommande, Pères Antonio et Paul, d'y apporter tous vos soins, et de me tenir informé de toutes choses.

Adieu. Malacca, 22 juin 1549.

Votre frère dans les entrailles de J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE XIV.

Aux PP. Paul de Camerino et Antonio Gomez.

Que la grâce, etc.

Il m'est survenu, depuis ma dernière lettre, qui était assez étendue, un sujet nouveau de vous entretenir, et je vous envoie ces lignes. Vous saurez donc qu'ici j'ai ren-

contré mon ancien et excellent ami Christophe Carvalho. Il n'est point marié; il aime la vertu, il est riche, honorable, plein d'intelligence, et il occupe un rang distingué. Je l'ai vivement engagé, par le zèle qui me fait désirer le salut de tous, je l'ai conjuré, au nom de notre amitié et de son amour pour Dieu, de mettre un terme à son existence agitée et à des habitudes de vie errante, qui exposent et compromettent souvent la fortune et la vie, et, ce qui est d'un intérêt bien supérieur, le salut éternel. Pourquoi, lui disais-je, être toujours voyageur, étranger en tous lieux, n'habiter qu'en la maison d'autrui, et ne s'arrêter jamais dans un domicile personnel? Ne se donnerait-il jamais le loisir de se recueillir en lui-même et de mettre ordre aux affaires de sa conscience? Alors il me témoigna qu'il entrait dans les vues de mon amitié : il m'avoua même qu'il avait souvent éprouvé les ennuis de cette existence errante. Assez longtemps un navire avait été sa demeure, et il était heureux de tourner ses regards vers le port et vers la sécurité d'une résidence plus paisible. Enfin, il était résolu de s'arrêter en quelque lieu, et de recueillir, sous un toit domestique, les fruits de ses longues et heureuses entreprises; de faire servir les biens considérables qu'il avait amassés à des usages dont la charité, la religion et sa légitime reconnaissance envers Dieu, l'Auteur de tous biens, lui faisaient un devoir; en même temps qu'il céderait à l'invitation pressante de son âge déjà mûr et au soin nécessaire de sa santé.

Notre entretien se prolongeait en ce sens, lorsqu'il me vint l'heureuse pensée de songer à cette charitable dame, qu'en raison de son affection, pour ainsi dire maternelle, envers notre Compagnie, confirmée par tant de preuves journalières, et par un zèle si dévoué pour nos intérêts, nous avions coutume d'appeler notre mère.

J'ai proposé à Carvalho de s'unir à la fille de cette dame. J'ai dépeint, comme je les connaissais, l'excellent caractère de la jeune fille, sa vertu, sa pureté de mœurs; et je n'ai

point trouvé mon auditeur insensible : au contraire, [illegible] paru touché de mes paroles, des éloges sincères que [illegible] faisais de la personne et de ses qualités ; enfin, il a promis de la choisir pour épouse , et je ne doute point qu'il ne tienne fidèlement sa promesse ; car je connais la solidité de sa parole, et l'amitié sincère qu'il me conserve, et dont toujours il s'est montré jaloux. En la circonstance présente, il a parfaitement compris que cette alliance lui donnerait un état à la fois avantageux et honorable, et garantirait le repos et la consolation de son existence future. Je n'ai point hésité à communiquer par lettre toute cette affaire à notre bonne mère, et à la lui présenter comme assurée, si elle-même y consentait : je ne doute point qu'elle n'accepte et qu'elle n'estime un grand bonheur pour elle cette alliance considérable avec un homme à la fois recommandable et riche.

Mais encore qu'il vous doive paraître que cette affaire est très-avancée ; comme, entre les desseins et leur réalisation, se présentent souvent mille obstacles, je présume naturellement que le terme de celui-ci n'est point arrivé, si vous n'y concourez de tout votre zèle. Ainsi, je vous prie et je vous conjure l'un et l'autre d'avoir toujours en l'esprit le zèle sans réserve et si constant envers nous, la libéralité de chaque jour, la profonde charité de notre mère, et de vous bien pénétrer de cette pensée, que c'est une occasion précieuse qui vous est offerte par la divine Providence, de payer des bienfaits infinis par un retour et un g[illegible]e de notre reconnaissance, que la circonstance p[illegible]nd d'un prix très-considérable pour notre mère. Eff[illegible]vous par vous-mêmes, et au besoin sollicitez et faites concourir au même but la protection et les soins du trésorier de S. M., et ne permettez pas qu'une famille affligée perde l'occasion d'une si favorable fortune. Mettez, dis-je, tout en œuvre, afin que les voies préparées par la divine Providence dans un double intérêt, afin de remédier à l'isolement d'une veuve pleine de mérite et à l'exis-



tence, privée de protection, d'une vertueuse et innocente orpheline, ne demeurent pas stériles.

Pour amener Christophe Carvalho au but que nous désirons, je ne pense point que beaucoup d'efforts vous soient nécessaires. Je connais sa droiture et sa consistance dans ses paroles, et je n'ai point la crainte qu'il rétracte ses engagements ou qu'il refuse d'accomplir ce qu'il m'a promis. Quant à faire entrer dans vos vues le trésorier du roi, vous devez seulement lui exposer, et vous le pouvez en toute vérité, que cette affaire est de celles où il peut dignement user de son influence, attendu qu'elle concerne au plus haut degré la gloire et le service de Dieu Notre-Seigneur; d'une autre part, elle touche essentiellement à l'état, à l'existence, à tous les intérêts du repos et de l'avenir d'une famille placée sous sa protection, d'une respectable dame qui lui est alliée par le sang, d'une jeune orpheline pleine de mérite, et qui en attend secours et assistance. J'ai la confiance que, dans sa miséricorde, Dieu Notre-Seigneur saura vous inspirer dans cette occasion, et fera que tous vos discours à ce respectable et sage ami le persuaderont entièrement et l'amèneront à nos vues.

Vous n'ignorez point aussi que notre mère possède entre ses mains un diplôme royal, délivré dans les formes, et qui l'autorise à transmettre, avec tous les émoluments qui y sont attachés, la fonction publique ou l'office, selon l'expression reçue, qu'exerçait Diogo Froez, son mari, — de qui l'âme jouisse de la gloire divine, — à celui qu'elle choisira pour époux de sa fille, et à constituer cet office comme un avantage dotal : vous devrez obtenir du trésorier de S. M. qu'il permette de faire passer l'office à un étranger, moyennant en retour une somme de finance, qui fera partie de la dot de la jeune personne. Et voici la raison qui le rend nécessaire : Christophe Carvalho occupe un rang dans le monde et possède une fortune qui lui feraient envisager comme au-dessous de sa condition de se charger d'un semblable office ; mais il est surtout, comme

je vous l'ai dit, lassé des affaires et des soucis du monde, et désire trouver dans le mariage un repos absolu et l'entier affranchissement de ses anciennes fatigues. J'ai craint qu'il ne s'élevât en cette occasion quelque difficulté; sans doute il ne manquera pas de gens qui prétendront que l'on doit s'astreindre aux paroles formelles et à la lettre du diplôme, sans en interpréter l'intention et le sens équitable, et qui, par ces discours de mauvaise foi, s'efforceront de ruiner les effets qu'aurait eus la grâce de sa majesté, et de dépouiller une jeune orpheline et sa mère de ce qui est leur bien légitime. S'il se présentait des oppositions de ce genre, agissez, je vous en prie, avec tout votre zèle, luttez vivement; combattez avec persévérance par vous-mêmes et par l'entremise du trésorier royal; et si vous jugiez utile d'employer le concours ou la protection de quelque autre personne, employez-les, afin de déterminer le gouverneur et les autres officiers de S. M., de qui l'affaire peut dépendre, à daigner interpréter les intentions du roi dans un sens favorable. Qui ne voit, en effet, que sa majesté n'avait en vue que de faire profiter la fille de Froez de la juste récompense accordée à son père; que S. M. n'a point voulu, s'il arrivait qu'on lui donnât pour époux un homme qui ne pourrait administrer la charge paternelle, que cette orpheline pauvre se vît dans la nécessité de perdre le principal de son patrimoine? Vous obtiendrez, je l'espère, avec le secours de Dieu, qui est le défenseur des veuves et le père des orphelins, une décision équitable : et je désire vous voir entreprendre cette affaire, et vous la voir suivre avec un zèle extrême; car à mes yeux ce serait un crime, ce serait une odieuse ingratitude, dont la tache rejaillirait sur la Compagnie tout entière, si vous pouviez ne pas apporter en cette œuvre, qui intéresse notre mère, toute votre industrie et votre diligence; jusqu'à ce qu'enfin vous soyez parvenus à rompre tous les obstacles, et à faire réaliser ce mariage approuvé de Dieu, et qui doit assurer l'existence et la considération d'une respectable dame qui nous a



rendu de si grands services, et de sa fille, orpheline pleine de vertus.

Vous trouverez, en Carvalho lui-même, une bonne volonté parfaite et une entière déférence, pour vous donner tout le concours qui sera nécessaire : il m'a engagé sa promesse, ainsi que je vous l'ai dit, et c'est un homme d'une probité rigoureuse. Mais il a de plus témoigné qu'il attachait un prix infini à cette alliance ; il entrevoit, dans ce mariage, l'espérance très-fondée d'une paix profonde, et de la sécurité qu'il s'est promise pour le reste de son existence.

J'ai, je le pense, assez insisté près de vous sur ce désir de ma part, pour vous avoir fait partager mes sentiments. Si j'apprends par vos lettres que mon vœu s'est réalisé, ce sera pour mon cœur une précieuse nouvelle, et un bienfait singulier dont je vous serai redevable.

Que Dieu nous réunisse dans sa gloire : car de nous revoir en cette vie, c'est la chose du monde la plus incertaine.

Adieu. De Malacca, la veille de la naissance de saint Jean-Baptiste, de l'année 1549.

Votre frère en J.-C.



LETTRE XV.

A Jean III, roi de Portugal.

Votre majesté, dans les lettres qu'elle a adressées à son gouverneur des Indes, a exprimé la volonté que je lui fisse parvenir un rapport touchant ceux de ses officiers qui s'acquittent avec zèle et fidélité des emplois que vous leur avez confiés dans ces contrées. Pour vous obéir donc, je vous exposerai qu'Édouard Barreto, qui a récemment administré vos finances à Malacca, a fait paraître, dans cette

charge, toutes les qualités d'un serviteur actif, intelligent et fidèle. Il a géré vos finances avec une rare sagesse, il s'est montré favorable au commerce, il a rendu la justice selon l'équité, sans nulle acception des personnes ; il s'est conduit d'une manière parfaite pendant tout le temps de son exercice, et son administration a accru la gloire de votre majesté parmi ces peuples : mesurant leurs jugements sur cet exemple, ils ont généralement pensé que vous n'envoyez ici, pour être les représentants de votre autorité, que des hommes consommés dans les vertus qui vous sont les plus précieuses, dans les vertus qui brillent en vous-même avec le plus d'éclat.

Oui, telle est ma pensée, que la gloire des souverains et des princes qui règnent sur de vastes empires consiste à confier le gouvernement des provinces qu'ils ne peuvent administrer par eux-mêmes à des représentants qui puissent justement être présumés leur être semblables, des personnages tels que le peuple, en les voyant et en découvrant avec le temps leur grandeur d'âme, leur justice et toutes leurs vertus, et en leur accordant son amour, paraisse considérer et vénérer en eux la vivante image des mérites et des qualités du souverain absent, reproduits en ces lieutenants de son autorité. Au rang et dans le caractère de ces excellents ministres, qui font consister leur satisfaction suprême dans une parfaite obéissance aux volontés du prince, me paraît être au premier rang Édouard Barreto : à ce titre il est digne que votre majesté le fasse croître en fortune et en dignité, et, qu'en récompense des éminents services qu'il vous a rendus ainsi qu'à l'Etat, vous ne négligiez aucune occasion de le combler de vos grâces ; il n'a accompli les grandes œuvres de son administration qu'au prix de travaux immenses, et le nombre infini des ennemis du bien lui a suscité de graves oppositions et l'a mis dans le cas de livrer les plus rudes combats.

L'on ne doit point envisager comme une suffisante ré-

compense de ses éminents services, pendant un si grand nombre d'années, l'administration de Malacca, dont je vous ai parlé. Les circonstances, d'une part, ont fait que ce gouvernement n'a point été, pour Barreto, l'occasion d'une fortune; et d'une autre part, il n'a pu l'exercer pendant le temps ordinaire; d'où est résulté qu'il en est sorti pauvre. Daignez, seigneur, vous souvenir de ses intérêts, et favoriser un homme qui a si bien mérité de votre majesté.

Je prie Dieu Notre-Seigneur, afin qu'il ajoute un grand nombre d'années à la vie glorieuse et prospère de votre majesté, et que, dans sa clémence, il vous accorde de connaître dès cette vie sa très-sainte volonté; que, dans sa miséricorde, il vous donne les facultés de l'âme pleinement suffisantes pour accomplir dans vos pensées, dans vos œuvres et dans vos désirs ce qu'à l'heure suprême vous seriez heureux d'avoir en effet accompli.

De Malacca, le 23 juin 1549.

De votre majesté l'inutile serviteur.

FRANÇOIS.

LETTRE XVI.

A Joam Bravo.

Mon très-cher Frère,

Je désire que tous les jours vous observiez très-fidèlement cette règle de vie religieuse : le matin, dès l'instant de votre réveil, vous méditerez sur un des mystères de la Vie de J.-C., en commençant par sa sainte Nativité, et vous en parcourrez toute la série, jusqu'à son Ascension triomphante aux cieux. Vous avez des thèmes de méditation, rédigés dans un ordre régulier, au livre des Exercices spirituels. Vous consacrerez au moins une demi-heure à cette pieuse méditation, avec toute l'attention et la dévotion de votre âme, et en accomplissant les règles et les pratiques

que vous vous rappelez d'avoir observées dans les exercices du mois ascétique. Vous passerez chaque jour à une méditation nouvelle; ainsi, par exemple, si vous avez, le lundi, considéré dans votre esprit la Naissance de Jésus-Christ, le mardi vous méditerez sur le mystère de la Circoncision; et de même par ordre, jusqu'à ce que la révolution du mois vous ait fait parcourir tous les événements de la Vie du Seigneur Jésus, et que vous soyez arrivé à sa consommation glorieuse, qui est l'Ascension de Jésus au ciel. Alors vous reprendrez la série dès le commencement, allant d'un mystère à celui qui le suit immédiatement, et vous formerez tous les pas du mois nouveau sur les traces du mois précédent. A la fin de chacun de ces exercices, vous renouvellerez les vœux que vous avez prononcés solennellement une fois; et spécialement les trois vœux principaux de Chasteté, d'Obéissance et de Pauvreté. Vous les exprimerez de nouveau, je vous le recommande, et vous les offrirez à Dieu, renouvelant et ranimant en votre sens intime la vive ardeur avec laquelle vous les avez prononcés pour la première fois. Ce renouvellement des vœux, parmi ses autres fruits, aura pour effet d'atténuer les feux de la concupiscence et de vous faire triompher des attaques du démon, qui vous sollicite constamment au mal : et je suis convaincu que vous ne devez jamais omettre ce devoir.

Après le repas principal et une méridienne de peu d'instants (1), vous reprendrez la méditation du matin, et vous y consacrerez l'espace d'une demi-heure, en considérant de nouveau le même mystère; après quoi vous renouvellerez encore la profession des vœux. Que cette règle invariable et indéfectible subsiste toujours pour vous, au milieu de la variété de vos œuvres journalières; qu'aucune dis-

(1) Les missionnaires italiens et espagnols ont besoin, dans les régions tropicales, de quelques instants de sommeil vers le milieu du jour. L'usage contracté dans leur pays natal, rendu plus nécessaire par l'accablant surcroît de chaleur, fait paraître naturelle cette légère indulgence.

traction ou occupation ne soit assez puissante pour vous empêcher de consacrer tous les jours une heure entière à la pieuse méditation de la très-sainte Vie de J.-C. N.-S. : à cet effet, la division que je vous ai marquée aura cet avantage, de vous réserver une demi-heure avant midi et le soir un égal intervalle. Et le temps du soir, qui me paraît le plus favorable à cet exercice, est l'heure, vers la chute du jour, où votre compagnon le P. François Perez enseigne le catéchisme : en ce moment vous aurez le loisir de vous livrer à votre oraison du soir.

A la nuit, avant de vous livrer au sommeil, rentrez en votre conscience, examinez vos pensées, vos paroles et vos actes de la journée tout entière, et n'oubliez pas de vous demander si vous n'avez rien omis dans l'ordre de vos devoirs. Approfondissez ainsi toutes vos fautes, comme si vous deviez à l'heure même les révéler au prêtre et vous en laver dans la confession sacramentelle ; et formez au dedans de vous l'acte d'une contrition sincère, pour tout le mal que vous avez commis, pour tout le bien que vous avez omis volontairement, en vue de Dieu que vous devez aimer plus que tout au monde, et qui par là se trouve offensé ; enfin, conjurez très-ardemment Jésus-Christ de vous pardonner, exprimez le ferme propos de vous amender, et après avoir récité un *Pater* et un *Ave*, prenez votre repos, de manière que le sommeil survienne en vous au milieu de pensées saintes, et sur le dessein de passer plus saintement encore la journée qui doit suivre.

Le lendemain, à votre réveil, élevez sur-le-champ votre âme à Dieu, et pendant que vous prenez vos vêtements, que vous lavez vos mains et votre visage, revenez par le souvenir sur vos fautes de la veille et demandez à Jésus-Christ la grâce de les éviter pendant la journée qui commence. Vous accomplirez ensuite la méditation du matin, ainsi que vous aviez fait la veille, et vous vous acquitterez de la même manière de tous vos autres devoirs ; vous aurez soin d'être si fidèle en cet ordre de vie, qu'excepté l'empêche-

ment de la maladie, rien au monde ne vous puisse en faire altérer la plus légère partie, et s'il vous arrivait, par un motif et sous un prétexte quelconques, étant d'ailleurs sain de corps et d'esprit, de différer ou de négliger la moindre partie de ce qui vous est prescrit, vous vous en ferez un cas de conscience, vous vous en accuserez dans l'assemblée de nos Pères, et vous demanderez de vous-même qu'une pénitence vous soit infligée, pour avoir omis ou accompli négligemment et comme par manière d'acquit, les devoirs qui vous étaient si gravement recommandés et imposés par votre supérieur.

En général, dans toutes vos actions, dans l'exercice de vos ministères, en un mot dans toutes vos occupations, et jusque dans vos intervalles de loisir, dirigez toujours, par un ardent effort, toutes les puissances de votre âme vers le devoir de vous vaincre vous-même; domptez vos passions, embrassez ce qui révolte le plus vos sens; abattez surtout le penchant naturel pour les éloges et pour la supériorité; n'épargnez rien sur votre passage, jusqu'à ce que la superbe soit déracinée entièrement en vous, que vous consentiez sans peine à vous laisser ravaler au-dessous de tous, et que vous vous sentiez heureux d'être méprisé. Soyez bien convaincu que sans cette humilité, sans cet empire sur les mouvements déréglés de l'âme, vous ne pouvez être utile à vous-même et aux autres, et que vous ne sauriez être en bonne odeur devant Dieu; vous seriez enfin incapable de persévérer en la Compagnie de Jésus.

Obéissez en toutes choses au Père avec lequel vous vivez; accomplissez avec un empressement absolu tous ses ordres, si pénibles ou désagréables qu'ils soient à vos yeux; ne lui résistez jamais, n'élevez jamais d'objection sur aucun sujet; mais écoutez toujours ce Père, et laissez-vous toujours conduire à ses moindres signes, comme si vous receviez les commandements de notre P. Ignace, s'il était ici présent. Toutes les tentations, de quelque forme et nature qu'elles soient, révélez-les aussitôt que vous en éprouvez

l'atteinte, et exposez-les avec une sincérité parfaite à votre supérieur; persuadez-vous que ce sera la voie la plus sûre pour éviter d'y succomber. Outre ce principal avantage, il s'en trouve encore un très-grand pour l'âme, en cette connaissance précise, qui nous fait arriver à l'aveu des mouvements secrets de notre cœur : on y recueille de grandes grâces de la part de Dieu, et ces grâces deviennent le gage de merveilleuses récompenses; c'est le secret d'une victoire chèrement achetée, pour l'ordinaire, sur l'amour-propre naturel : ainsi l'on porte les coups les plus terribles aux secrètes espérances et aux œuvres souterraines de l'infernal ennemi, de qui la principale puissance pour le mal a ses fondements dans le secret et dans l'ombre; il se voit désarmé dès qu'on l'attire à la lumière, il voit s'évanouir en un moment tout l'édifice de ses conseils pervers, il devient la risée de ceux qu'il cherchait à perdre, et qui, devenus forts à cette heure, se trouvent désormais à l'abri de ses coups. Adieu.

Dans la chapelle de Sainte-Marie-du-Mont, près de Malacca, la nuit d'avant la fête de saint Jean-Baptiste de l'année 1549, sur le point de faire voile pour le Japon.

Votre affectionné de cœur.

FRANÇOIS.

LIVRE VI.

Voyage du Japon.

(1549-1551.)

LETTRE PREMIÈRE.

A la Compagnie à Goa (1).

Que la grâce et la charité de J.-C. N.-S. soient toujours avec nous! Amen.

Je vous ai longuement écrit de Malacca au sujet de notre voyage jusqu'en cette ville après notre départ des Indes et sur nos travaux à Malacca pendant la durée de notre séjour : aujourd'hui je vous informerai des faits qui ont suivi.

Nous avons abordé au Japon dans le mois d'août, par la faveur de la divine Providence, étant partis de Malacca le jour même de la fête de saint Jean-Baptiste. Nous avons fait le voyage sur le navire d'un marchand chinois

(1) Le Saint écrivit le 5 novembre une lettre presque identique aux Confrères de Coïmbre. Nous l'avons omise, et ainsi que nous avons déjà fait en pareil cas, nous avons donné les variantes qui ajoutaient au récit ou le modifiaient.

païen, qui s'était obligé vis-à-vis du gouverneur de Malacca de nous transporter au Japon. Par un éminent bienfait de Dieu, les vents nous ont presque toujours été favorables. Mais comme la mauvaise foi domine souverainement dans les esprits barbares, notre patron avait changé de dessein : il commença bientôt à altérer notre route en direction du Japon, et à s'arrêter en différentes îles pour laisser s'écouler le temps.

Deux choses nous étaient infiniment douloureuses entre toutes les autres : l'une était que nous laissions se perdre un vent très-favorable, qui s'offrait à nous par un effet de la divine Providence ; et si ce vent venait à tomber, il nous devenait impossible de poursuivre notre route vers le Japon : nous aurions été contraints d'hiverner dans les parages de la Chine, et d'y attendre le retour de la mousson propice; l'autre était que le pilote et l'équipage rendaient un culte sacrilége à une idole qu'ils avaient avec eux sur le bâtiment, malgré tout notre mécontentement et nos vains efforts pour nous y opposer. Souvent ils consultaient le démon (1) pour savoir s'il était ou non de leur intérêt de se rendre au Japon, et pour connaître en même temps si nous devions avoir la mer favorable pendant la durée du voyage; et les sorts, à les entendre, étaient tantôt heureux, et tantôt malheureux.

(1) La religion des Chinois n'a point son fondement dans l'idée divine d'un Créateur, à qui la créature doit un culte d'adoration. Les apparences de morale naturelle que l'on découvre çà et là dans les livres ne passent même pas dans la pratique. Race dégénérée, et comme en dissolution, les Chinois n'ont retenu des idées d'un monde extérieur que la crainte superstitieuse des mauvais esprits. Ils pratiquent sans cesse en l'honneur du démon des cérémonies idolâtriques, cherchant à conjurer sa colère et sa pernicieuse influence, le consultant sans cesse, l'associant continuellement à leur existence.

Devons-nous demeurer surpris de voir des âmes humaines mener cette vie inférieure, quand récemment nous avons vu, dans des pays chrétiens, des personnes baptisées vouloir s'initier à des chimères criminelles, et solliciter du démon, en l'évoquant sous de mensongères apparences, les secrets du ciel et de la terre !



Après 300 milles, nous abordâmes dans une île où nous nous pourvûmes d'une quantité d'agrès, dans la prévision des ouragans qui règnent sur les mers de Chine. Nos marins firent mille sacrifices et cérémonies de leur culte idolâtrique, et jetèrent de nouveau les sorts, afin d'apprendre du démon si nous aurions les vents favorables; et il arriva que la réponse nous promit en effet les vents les plus heureux. Nous levâmes l'ancre sans délai, et pleins de joie nous mîmes à la voile, ces gens se confiant à leur idole, qu'ils avaient placée à la poupe, et devant laquelle ils brûlaient des cierges et des baguettes odoriférantes en bois d'aigle (1), et nous, reposant notre espérance en Dieu, souverain Arbitre du ciel, de la terre et des mers, et en son Fils J.-C., dont nous allions propager la religion parmi les Japonais.

Pendant notre navigation il leur vint en pensée de jeter de nouveau les sorts, pour savoir du démon si le bâtiment devait revenir sain et sauf du Japon à Malacca ; et le sort leur apprit qu'en effet le bâtiment arriverait au Japon, mais que jamais il ne reverrait Malacca. Grande hésitation alors ; enfin il fut résolu d'abandonner présentement le voyage du Japon, de demeurer tout l'hiver en Chine et de remettre notre expédition à l'année suivante. Quelles pensées, mes Frères, et quels sentiments devaient être les nôtres, au milieu de ces mers, tandis que le démon était consulté par ses enfants sur notre départ vers le Japon, et que

(1) Le bois d'aloès, ou bois d'aigle, n'a que le nom de commun avec le suc d'aloès que l'on tire d'une plante liliacée. — L'arbre aloès, appelé par les Chinois *tchin hiang*, par les Japonais *sinkou*, par les Cochinchinois *colambac*, a reçu de nos naturalistes le nom d'*aquilaria*, ou *bois d'aigle*, d'après les Portugais. C'est un bois d'une odeur pénétrante, mais assez agréable.

Les Chinois ont dans leurs maisons et dans leurs barques de petites idoles devant lesquelles ils allument fréquemment des baguettes d'aloès ou de petites bougies de cire colorée : de même, à différentes heures, ils allument et livrent tout enflammés aux vents des papiers rouges semés de paillettes dorées en hommage aux mauvais génies. Ils accompagnent ces pratiques de prosternations réitérées.

le maître du navire gouvernait toutes choses au gré et selon les inspirations de l'esprit du mal !

Nous avancions lentement dans la direction de Cochinchina (1), qui est un port chinois, lorsqu'en un même jour il nous survint deux accidents graves. Le jour de sainte Marie Madeleine, vers le soir, la mer était grosse de vagues et tourmentée par les vents : le navire, ayant jeté son ancre, était ballotté violemment sur la surface des ondes, lorsque le Chinois Manoël, un de nos compagnons, renversé par l'agitation du bâtiment, fut précipité la tête en avant dans la cale ouverte. Nous le crûmes tous perdu, la chute ayant été profonde, et la cale étant inondée d'eau de mer ; mais par la grâce divine il échappa à la mort. Il était tombé la tête la première, et était demeuré quelque temps submergé jusqu'au milieu du corps. Nous le retirâmes après un long travail et avec de grandes peines : il avait seulement une blessure grave à la tête. Il demeura pendant quelque temps privé de sentiment, mais enfin la miséricorde divine permit qu'il revînt à l'existence. Tandis qu'il recevait les premiers soins, une autre secousse du navire précipita dans la mer la fille du patron. La force de la tempête ayant rendu vains tous nos efforts pour la secourir, elle fut engloutie par les flots sous les yeux de son père et à la vue de nous tous. Les cris et les gémissements de l'équipage ne cessèrent de se faire entendre pendant le reste du jour et la nuit d'après, et c'était un spectacle plein de désolation que la douleur de ces infidèles, jointe au péril où nous nous voyions tous. Alors ces malheureux, adressant à leur idole de nouveaux sacrifices et des céré-

(1) Le royaume propre de Cochinchine s'étend du 9° au 18° de lat. N. Réuni au Tonquin, au Camboge et au Chiampa, il forme l'empire actuel d'Annam. Au nord, la Cochinchine est limitrophe des provinces chinoises de Kouang-Tong, Kouang-Si et Yun-Nan, et sa région orientale est baignée par la mer de Chine.

En 1540, la Cochinchine avait été asservie par les Chinois, et les Portugais pouvaient la considérer comme une partie intégrante de la Chine. Le port auquel il est fait allusion est Touran, selon toute apparence.

monies de propitiation, employèrent ce jour-là et toute la nuit suivante, sans prendre même quelques instants de sommeil, à immoler des oiseaux et à préparer des mets pour l'idole. Le patron, ayant encore une fois consulté les sorts pour connaître les causes de la mort de sa fille, reçut cette réponse, que si notre Manoël avait péri dans la cale, sa fille n'aurait pas été victime de la mort.

Voyez en quel danger nous nous sommes trouvés, alors que notre vie dépendait uniquement des réponses du démon et de la volonté de ses sectateurs. Que serait-il arrivé de nous, si Dieu avait permis à son plus cruel ennemi de disposer à son gré de notre personne ? A la vue de tant et de si évidents outrages commis envers J.-C. N.-S. par ces exécrables sacrifices, outrages que je ne pouvais absolument empêcher, souvent j'ai demandé à Dieu dans ma prière qu'avant que nous dussions périr dans la tempête, il daignât délivrer ces hommes créés à son image de tant et de si criminelles erreurs; ou s'il les y laissait, qu'il augmentât d'autant le supplice et les souffrances de l'ennemi des hommes, père de toutes les superstitions, à cha[illegible]u'il inviterait le maître du navire à jeter de nou[illegible]rts et à l'adorer comme une divinité.

Le [illegible]ême où ces événements arrivèrent, et la nuit suivante, Dieu me fit la grâce de connaître par expérience les redoutables terreurs que le démon trouve le moyen, avec la permission divine, de faire souffrir aux hommes timides et aux téméraires, et aussi les armes qu'il convient d'employer en de telles circonstances contre les tentations de l'ennemi. Mais cette instruction, qui pourrait être utile, je l'omets afin d'abréger. Le souverain secours, et l'arme la plus sûre, c'est un courage ferme et toujours présent, qui se défie de soi-même et qui s'appuie sur Dieu, plaçant en lui seul toute son espérance et sa force, se préservant de toute frayeur sous la protection d'un si grand et si puissant défenseur, et craignant uniquement de douter de la victoire. Souvent il me venait à la pensée que si Dieu, selon ma

prière, multipliait les supplices et les souffrances du démon, la haine et les efforts de notre ennemi se déchaîneraient plus encore contre moi : déjà même cet adversaire me faisait entrevoir avec mille menaces que le temps allait venir où il vengerait sur moi ses injures.

Mais ainsi qu'il est vrai qu'il ne peut nuire à personne, si Dieu ne le permet, on doit plus redouter dans le combat de manquer de confiance en Dieu que d'encourir toutes les attaques de l'ennemi. En effet, Dieu permet à notre ennemi d'agiter et de faire souffrir ceux qui se laissent affaiblir par la timidité, qui n'affermissent point leur vertu dans son secours et qui ne mettent point en lui leur unique espérance. Ce redoutable fléau, je parle de la timidité, fait que plusieurs de ceux qui ont commencé de servir Dieu, passent leur vie dans la tristesse et dans l'inquiétude; en effet, ils ne savent pas marcher avec énergie et avec constance sous le joug délicieux de la croix de J.-C. Tel est le mal immense, le mal mortel de la timidité, si vous étant appuyé sur vos propres forces, quand des forces plus puissantes vous étaient nécessaires, c'est-à-dire le secours de Dieu même, vous perdez courage au milieu des épreuves, et ne savez point recourir à l'assistance divine qui vous soutient seule et qui vous garantit le succès. Les audacieux que leur confiance en eux-mêmes conduit à présumer de leurs forces, et qui méprisent les légers combats dans lesquels même ils ne se sont jamais exercés, ces audacieux, aux jours des grands périls et des violentes afflictions, sont plus faibles encore que les timides. Si leurs entreprises n'ont pas réussi selon leurs désirs, dans les moindres choses comme dans les plus considérables, leur esprit se resserre et s'abat. Ils vont au combat avec un regret, avec une timidité si extraordinaires, que leur salut, ou tout au moins leur repos en est gravement compromis : pour n'avoir point eu la conscience de leur infirmité, et pour avoir considéré la croix de J.-C. comme un fardeau trop pesant, leur vie entière s'écoule dans l'affliction et dans l'amertume.

Que deviendrons-nous, mes Frères, à l'heure de notre mort (1), si nous ne nous sommes pas exercés à l'avance durant notre vie dans la pratique salutaire de l'espérance et de la confiance en Dieu ? Nous nous verrons alors dans des tentations et dans des périls, pour l'âme et pour le corps, bien plus considérables qu'en aucun autre temps de notre existence. Il convient que ceux qui font profession de servir Dieu s'exercent à l'avance dans l'ordinaire de la vie, qu'ils s'anéantissent et se dépouillent à ce point d'eux-mêmes, qu'ils n'aient en eux aucune confiance, qu'ils en aient une infinie en Dieu ; afin de s'être accoutumés déjà, dans tous les périls et les misères de la vie et de la mort, à mettre toute leur espérance dans la grâce et la miséricorde de Dieu. Ils seront certains d'y parvenir, s'ils se rendent vainqueurs d'eux-mêmes dans les événements de chaque jour et dans les œuvres qui leur répugneront davantage ; et si l'amour de l'humilité chrétienne les rend si défiants d'eux-mêmes, que leur âme s'élève à la confiance la plus absolue en Dieu.

Celui-là n'est point faible qui s'appuie sur Dieu et qui a le secret de sa confiance : si grands que soient les obstacles que l'ennemi des hommes tentera d'opposer à sa persévérance et à la perfection de sa vertu, je le croirai dans un plus grand péril si, dans ces épreuves et ces dangers, il vient à douter du secours de Dieu, que s'il ne craint point d'affronter les combats qu'a suscités notre mortel ennemi. Plût à Dieu que ces âmes saintes que le démon tend à détourner du service divin par les terreurs dont il les entoure, convertissent leur frayeur en une crainte vertueuse de Dieu même, si elles venaient à déserter ses voies ; plût à Dieu qu'elles fussent convaincues qu'elles ressentiraient plus de maux par l'abandon de la volonté divine que par un généreux

(1) Lettre à Coïmbre. — C'est-à-dire lorsque les facultés de l'âme et du corps se trouvant affaiblies, nous nous verrons exposés à des tentations supérieures à toutes les tentations précédentes.

mépris du démon ! Qu'en agissant ainsi, leur vie, mon Dieu, serait bien plus heureuse ; qu'elles avanceraient à grands pas dans la vertu, sachant par leur propre expérience qu'elles ne peuvent rien par elles-mêmes, et qu'elles peuvent tout avec le secours de Dieu ! Notre ennemi se sentirait abattu et comme anéanti s'il était vaincu par les adversaires dont il a si souvent triomphé.

Mais, pour revenir à notre voyage, lorsque la tempête fut apaisée, nous levâmes l'ancre, et nous mîmes à la voile ; et au milieu des larmes, nous continuâmes notre route. En peu de jours nous fûmes à Canton (1) (c'est ainsi qu'ils appelèrent ce port de la Chine) ; les matelots et le maître lui-même furent d'avis d'y passer l'hiver : nous nous y opposâmes par prières, et par la menace de leur faire demander compte de leur perfidie par le gouverneur de Malacca et par les Portugais. Dieu, dans sa clémence, leur inspira la pensée de ne point demeurer dans les îles qui avoisinent Canton, mais de lever l'ancre et de se rendre à Tchin-tchéou (2). A la faveur d'un bon vent qui, par la grâce de Dieu, n'avait cessé de nous accompagner, en peu de jours nous étions devant cet autre port de la Chine et sur le point d'y pénétrer pour y passer l'hiver, — car la saison du passage au Japon était presque écoulée, — lorsqu'un bateau se porta vers nous précipitamment pour nous informer que le port était cerné par des pirates, et que nous serions perdus si nous approchions davantage. Le maître, effrayé par cette nouvelle, et voyant que les embarcations des pirates n'étaient pas à plus de quatre milles de distance, pour se préserver du péril présent, résolut d'éviter

(1) Canton ou Kouang-tchéou-fou (23° 7' lat. N.), chef-lieu de la province de Kouang-tong et de la vice-royaute des deux Kouang (Kouang-tong et Kouang-si), est depuis longtemps le centre d'un commerce immense ; cette grande métropole a été jusqu'à notre siècle l'unique marché pour les étrangers. Elle est trop connue pour avoir besoin d'une description nouvelle de notre part.

(2) Tchin-tchéou (24° 54' lat. N.), port assez fréquenté dans la province de Fo-kien.

ce port. Et comme le vent était contraire au retour vers Canton et favorable pour se rendre au Japon, en dépit du maître, des matelots et du démon lui-même, nous avons suivi la dernière route. Enfin nous sommes arrivés, par la divine miséricorde, à ces contrées après lesquelles nous avions si ardemment soupiré, le jour même où l'on célèbre l'Assomption au ciel de la bienheureuse Vierge Marie, en l'année 1549. Ne pouvant aborder dans un autre port, nous sommes descendus à Cangoxima (1), patrie de Paul de Sainte-Foi; nous y avons été reçus de la manière la plus affectueuse par les parents et les amis de Paul, ainsi que par les autres habitants de la ville.

Nous vous donnerons sur le Japon les informations que nous avons pu recueillir par nous-même. Et d'abord, les gens avec qui nous avons été en rapport surpassent en qualités morales tous les peuples découverts jusqu'à ce jour; je crois qu'il n'existe pas de nation supérieure aux Japonais par l'excellence du naturel. Leur esprit est vif (2) et plein d'ouverture; ils sont très-avides de distinctions et de dignités, et préfèrent l'honneur à tous les autres biens. La plupart sont pauvres, mais la pauvreté n'est un déshonneur pour personne; on trouve même chez eux une opinion qui n'existe peut-être chez aucun peuple chrétien. Les nobles sans fortune ne jouissent pas d'une moindre considération vis-à-vis du public, que s'ils étaient dans l'opulence, et le noble le plus pauvre et le plus dépourvu ne consentirait à aucun prix à s'allier au riche sans naissance. Leur persuasion est qu'en s'abaissant à l'alliance des plébéiens ils perdent infiniment de leur rang et de leur considération : ils font donc passer les richesses après la dignité. Entre eux ils sont très-officieux. Les armes leur plaisent au plus haut point, et chacun met dans ses armes sa prin-

(1) Cangoxima (vers le 31° lat. N.), ville capitale et port du royaume japonais de Saxuma.

(2) Lettre à Coïmbre. — Leur esprit est flexible.

Ici deux choses excitent mon étonnement : l'une est que ces crimes abominables y soient réputés comme néant ; ce qui provient de la corruption des ancêtres, qui, infectés de vices monstrueux, ont laissé parmi leurs descendants les funestes exemples de leurs passions infâmes ; et sans nul doute la longue habitude en cette corruption a vicié et dépravé les caractères ; de même que la longue négligence et le relâchement dans la vertu altèrent insensiblement la perfection de la vie (1). L'autre point est que les bonzes qui vivent plus criminellement que les autres hommes, d'après l'opinion générale, soient néanmoins tenus en si grand honneur. Les bonzes professent un grand nombre d'erreurs ; mais pour ne point abuser de votre attention, sachez que celui qui passe pour le plus sage d'entre eux est le plus profondément dans l'erreur. J'ai souvent eu des entretiens avec quelques-uns qui surpassent les autres en sagesse, et surtout avec celui que, dans ce pays, à cause de sa réputation de science, de l'éminence de sa dignité, et aussi de son âge avancé (il est plus qu'octogénaire), tout le monde considère avec une suprême vénération. Il tient parmi la nation le rang d'un évêque, et a le titre de *ninchit*, ce qui signifie en langue japonaise *cœur de vérité*. Heureux, en effet, si ce nom pouvait lui convenir ! Dans les conversations nombreuses que j'ai eues avec lui, je l'ai trouvé plein d'incertitude, hésitant à prononcer si notre âme était immortelle, ou si elle cessait d'exister avec le corps : il n'était point consistant dans ses idées, et tantôt il affirmait, tantôt il niait. Je crains malheureusement que les autres docteurs ne lui soient tous semblables. On ne saurait croire quelle affection celui-ci me témoigne ; et en général les bonzes, comme les autres personnes, sont charmés d'être en rap-

(1) Lettre à Coïmbre. — On voit par là que dans la vie du monde, les faibles lueurs de la morale naturelle sont exposées à s'évanouir insensiblement, au contact des vices qui leur sont contraires ; ainsi que dans la vie parfaite, les vertus déjà formées, sans une vigilance énergique et persévérante, sont en péril de s'affaiblir par le ralentissement dans le devoir.

port avec nous. Ils admirent principalement que nous soyons venus du Portugal au Japon, et que nous ayons fait une traversée de plus de 6,000 lieues, dans l'intérêt unique de conférer avec eux sur les vérités divines, et de leur annoncer la foi de Jésus-Christ, afin de montrer aux errants les voies du salut éternel. Ils confessent que ce dessein ne peut que nous avoir été divinement inspiré.

Une nouvelle dont je désire ardemment que vous soyez instruit, afin que vous en rendiez à Dieu d'infinies actions de grâce, est que cette île (le Japon) est merveilleusement disposée pour recevoir l'Évangile; et si nous possédions la langue japonaise, je ne doute pas qu'un grand nombre des habitants ne se fissent chrétiens. Que Dieu nous accorde la grâce de l'apprendre en peu de temps : aussi bien nous avons déjà commencé; et quarante jours d'étude nous ont assez avancés pour nous permettre d'expliquer en japonais les dix Commandements.

Je vous donne à dessein ces longs détails, afin que vous rendiez grâce à Dieu de ce que de nouvelles contrées se sont ouvertes comme une carrière à votre zèle, et afin que, dans cette vue, vous vous armiez de solides vertus et d'un zèle ardent de souffrir tous les maux pour Jésus-Christ. Je désire surtout que vous conserviez en votre âme cette pensée qu'une volonté prompte, soumise et pleine d'humilité, qui vous fait dévouer votre personne et votre existence à la gloire divine, est un sacrifice plus agréable à Dieu, et qu'il bénit plus que les adorations les plus profondes sans cette disposition intérieure.

Soyez donc préparés à venir; peut-être avant deux ans appellerai-je plusieurs d'entre vous au Japon; mais, dès ce jour, méditez sans cesse et perfectionnez en vous-mêmes la vertu d'humilité. Surmontez-vous dans toutes les choses qui font souffrir notre nature corrompue; apportez tous vos efforts, avec l'assistance divine, à vous connaître parfaitement vous-mêmes : la connaissance de soi-même entretient la confiance en Dieu et produit l'humilité chré-

tienne (1). C'est ainsi que vous ferez naître au dedans de votre âme cet entier anéantissement qui, toujours nécessaire, l'est plus encore dans ces contrées que vous ne sauriez le penser. Je vous conseille, sur toutes choses, de ne point vous laisser séduire par la bonne opinion des hommes, si ce n'est pour y trouver l'occasion de vous humilier davantage : de l'opinion favorable des hommes naît la négligence de soi-même, et plusieurs ont vu s'évanouir ainsi, comme par enchantement, l'humilité du cœur, et l'orgueil s'est mis en la place. Ainsi des religieux, après avoir longtemps ignoré toute l'étendue de leur ruine, ont insensiblement perdu le goût de la piété et la paix de leur âme; leur vie est devenue tourmentée et malheureuse, sans consolation intérieure et sans distraction du dehors. Je vous prie donc et je vous conjure, mes Frères, d'éloigner de vous toute confiance en vos forces, toute assurance en la sagesse humaine et en l'opinion des hommes, et de prendre Dieu seul pour fondement de toutes vos espérances et de toutes vos pensées. Dès lors seulement je vous regarderai comme préservés et comme armés contre toutes les embûches qui peuvent menacer l'âme et le corps. Dieu se plaît à relever et à fortifier les humbles, principalement ceux qui, dans les emplois les plus vils et qui les rabaissent davantage, considèrent leur propre faiblesse comme dans un miroir, et y trouvent une occasion glorieuse de se rendre vainqueurs d'eux-mêmes. Ce sont ces âmes saintes qui, dans les plus grands travaux et dans les peines les plus douloureuses, font paraître toute l'énergie et la constance de leur vertu : et ni Satan et ses ministres, ni l'Océan et ses tempêtes, ni la fureur des nations barbares, *rien au monde ne peut les séparer de la charité de Jésus-Christ* (2). Ils connaissent, en effet, par expérience, ayant mis en Dieu toute leur confiance, que rien ne peut leur nuire sans une per-

(1) Lettre à Coïmbre. — Par là croîtront votre foi en Dieu et votre charité à l'égard du prochain.

(2) Rom., VIII, 39.

mission divine : et comme ils sont persuadés que tout l'univers est conduit et gouverné par les conseils de la Providence, ils s'attachent au secours d'en haut, et ne craignent qu'une seule chose, qui est d'offenser Dieu lui-même; s'il arrive que le démon, que les hommes ou les événements les éprouvent et les fassent souffrir, par la permission divine, ils savent à l'avance que c'est pour exercer leur vertu, pour laver leurs péchés et remédier à leurs inclinations mauvaises; ils y trouvent un accroissement de force et d'humilité; ils rendent à Dieu de justes actions de grâce pour un bienfait si éminent; et pour ne point demeurer ingrats envers ceux qui leur ont procuré cette occasion de mérites et de récompenses, ils implorent incessamment pour ces personnes, dans une fervente prière, la miséricorde et la paix de Dieu. Tels, mes Frères, vous serez un jour, j'en ai la confiance, avec la grâce divine.

En vérité, je connais un homme qui dut à sa constante habitude de reposer son espérance en Dieu, au milieu même du péril, une abondance infinie de grâces qu'il serait trop long de vous dire. Mais comme les dangers passés doivent paraître moindres que ceux qui sont dans l'avenir, je prie et je conjure mes Frères qui sont destinés au Japon, de se tenir préparés aux plus grands travaux, et de vaincre et d'anéantir les passions qui les priveraient de tant de grâces. Veillez sur vous-mêmes, ô mes Frères bien-aimés! Un grand nombre, en effet, sont à cette heure dans les supplices de l'enfer, de qui les discours ont ouvert le ciel à une infinité de personnes, mais qui, remplis d'une vaine et trompeuse opinion d'eux-mêmes, ont manqué de la véritable humilité du cœur et sont tombés ainsi dans les peines éternelles; tandis que les enfers ne renferment aucune de ces âmes qui, sous le poids des misères de cette vie, ont su se pénétrer d'une humilité toute-puissante.

Souvenez-vous toujours des paroles de notre divin

Maître: *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme* (1)? Craignez de vous reposer sur vous-mêmes, et, pour être plus anciens dans la Compagnie, de vous préférer à vos nouveaux Frères. Je concevrais une joie bien plus vive, si j'apprenais, ce qui est l'objet de tous mes désirs, que les plus anciens de mes Frères considèrent souvent, dans l'intérieur de leur âme, combien peu de progrès ils ont réalisé, durant tant d'années écoulées dans la Compagnie; combien de temps ils ont perdu, non-seulement en n'avançant pas, mais en revenant en arrière; car dans les voies de la perfection chrétienne, ne pas avancer, c'est rétrograder. Ceux de nos Frères qui se pénètrent de ces pensées, éprouvent une telle honte et un tel regret de leur faiblesse et de leur malice, que, percevant la vive impression d'une humilité plus intérieure encore qu'extérieure, ils reprennent du courage et des forces pour réparer leurs chutes, et finissent par devenir l'exemple de leurs Confrères, des novices et des autres Pères avec lesquels ils vivent.

Courage donc, exercez-vous tous avec ardeur dans la méditation de ces vérités, si vous voulez paraître avec gloire dans l'armée de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Croyez aussi, d'après ma parole, que la vertu de ceux qui viendront dans ces contrées sera grandement éprouvée, et quelque diligents que vous ayez été pour acquérir certaines vertus, elles ne seront jamais supérieures à vos besoins.

Mais ces discours n'ont point pour objet de vous faire envisager le service de Dieu comme un joug pesant et intolérable : son service, vous le savez, est délicieux et léger. En effet, si vous cherchez Dieu dans la vérité, si vous entrez avec ardeur dans les voies qui conduisent vers lui, vous sentirez dans son service des joies si abondantes et si pures, que toute l'amertume que renferme la victoire de

(1) Matt., XVI, 25.

soi-même en sera tempérée et adoucie. Mon Dieu, que les hommes sont ignorants des incomparables délices auxquelles ils renoncent lorsqu'ils combattent faiblement leur ennemi, privant ainsi leurs pauvres âmes de la connaissance des bontés divines et des consolations accordées à cette vie de douleurs; si l'on considère surtout que cette existence privée des grâces divines n'est qu'une mort continuelle, au lieu d'être la vie.

Je crains que le démon ne tente quelqu'un d'entre vous, en faisant paraître à ses yeux, comme des fantômes, certaines épreuves de la vie que vous avez entreprise. Que ne ferait-il pas s'il vous trouvait sur un terrain plus favorable à ses attaques? Ses secrets conseils ont pour but de vous rendre inquiets et malheureux, sans profit spirituel pour vous-mêmes, et sans utilité pour les autres. Il vous murmure en secret: Que faites-vous? ne voyez-vous pas qu'avec tous vos efforts vous perdez votre temps et vos peines? Or ces pensées sont la tentation ordinaire de ceux qui se sont dévoués au service de Dieu. Résistez avec énergie, avec constance, je vous en conjure au nom de mon amour pour vous. En effet, ce venin est si pernicieux à la piété et à la perfection de la vertu, que non-seulement il nous trouble au milieu de la carrière, mais il remplit nos âmes d'une amertume et d'une angoisse qui les accompagnent partout. Que chacun d'entre vous, en quelque situation qu'il se trouve placé, se rende premièrement utile à lui-même et ensuite aux autres; et qu'il demeure convaincu que nulle part il ne servira Dieu d'une manière plus agréable que dans la place où il a été mis par ses supérieurs. Ayez cette assurance que Dieu, lorsque le temps en sera venu, saura bien inspirer à vos supérieurs la pensée de vous envoyer où vos travaux seront le plus féconds. Ainsi vous accomplirez avec joie et avec amour d'immenses progrès dans la vertu; votre temps sera bien employé, ce temps si précieux, et dont tant de personnes ignorent la valeur: — quel ne sera pas le compte rigoureux que nous devrons à Dieu de nos

oisivetés? Les hommes agités et inconstants ne font aucun bien où ils voudraient être, parce qu'ils en sont absents, et n'en font pas en la place où ils sont, ni à eux-mêmes ni aux autres, parce que leur esprit est ailleurs.

Vous tous, mes Frères, qui demeurez dans le collége de la Sainte-Foi, je vous conjure de vous exercer longtemps et profondément dans la connaissance de votre faiblesse et de révéler entièrement vos imperfections à ceux dont les conseils et l'assistance vous doivent être avantageux, comme sont vos confesseurs, et les Pères de la maison qui ont le plus de lumières; par ce moyen vous pourrez, au sortir de cette demeure, être le médecin de vous-mêmes et des autres, en raison de l'expérience et de la science que vous auront communiquées vos maîtres dans la vie spirituelle. Considérez que vous allez vous trouver dans des tentations bien nouvelles et bien vives, lorsque deux ensemble, ou même isolément, vous serez sur terre et sur mer environnés de périls, de la part des hommes et des éléments, tels que votre pensée ne les peut concevoir à cette heure; et si quelques-uns d'entre vous ne se sont pas grandement et longtemps exercés à vaincre les mouvements déréglés de leur âme, et à discerner les embûches du plus subtil de tous les ennemis, je vous laisse à penser dans quelle peine ils vont être, en provoquant le monde, *dont toute la puissance vient de l'esprit du mal* (1). Comment pourront-ils, sans l'humilité la plus profonde, résister à leur ennemi? — Je conçois encore une autre crainte, qui est que le démon, par ses artifices, ne se *transforme en ange de lumière* (2), et ne séduise quelqu'un d'entre vous, en lui représentant les grâces infinies que Dieu vous a prodiguées, et les misères dont sa bonté vous a retirés, pour vous appeler dans la Compagnie de son Fils Jésus-Christ; et que de même il ne vous inspire une sécurité fausse et

(1) Joan., I, 19.
(2) II, Cor. II, 14.

pernicieuse, pour vous faire demander d'être envoyés prématurément, sans attendre l'heure de la moisson. Tel serait, peut-être, votre langage : Si Dieu, dans un intervalle si court, nous a comblés de tant et de si grands bienfaits, dans cette sainte demeure, combien plus ne fera-t-il pas, lorsque nous serons envoyés pour la conversion des infidèles? Cette pensée, que le démon éveillerait en vous, tendrait à vous rendre absolument inutiles; mais cette ruse de l'ennemi peut être évitée de deux manières différentes : la première est de considérer combien d'hommes pécheurs, s'ils avaient eu le bonheur d'être lavés des souillures de leur vie passée, trouveraient dans l'école sainte où vous êtes, si la grâce les y avait appelés, non-seulement la réformation de leur vie, mais le moyen de vous surpasser en zèle et en vertu et de vous remplir de confusion. Je le dis afin de vous pénétrer de cette opinion, qui est véritable, qu'ici rien ne vous laisse la liberté d'offenser Dieu, et que tout vous permet de jouir de lui. Ceux qui ignorent d'où naît un si grand bien, fruit naturel de la résidence en cette maison et du commerce de ses habitants, l'attribuent à leur propre vertu; ils négligent alors ce qui leur a paru de moindre importance, quoiqu'il en ait une considérable : mais la présomption qu'ils font voir est le fait de personnes très-imparfaites et dignes de peu d'estime.

En second lieu, vous devez vous appliquer avec énergie à soumettre votre volonté et votre jugement à ceux de vos supérieurs, par la conviction où vous devez être que Dieu, dans son infinie bonté, leur inspirera, touchant votre conduite, les pensées le plus en rapport avec vos intérêts spirituels. Appréhendez sur toutes choses de leur adresser d'indiscrètes et pressantes sollicitations, comme font certains, qui ne cessent de solliciter leurs supérieurs, que lorsqu'ils leur ont, pour ainsi dire, arraché ce qui fait l'objet de leurs désirs, et qui doit causer leur ruine. S'ils se voient refusés, ils se plaignent hautement; la vie leur est amère et insupportable : les insensés qui ne comprennent pas que

cette amertume, que cette vie douloureuse, et qui le devient tous les jours davantage, est le fruit nécessaire de leur vocation négligée, et de leur continuel effort pour reprendre leur volonté, dont ils ont fait à Dieu le solennel abandon! Plus ils veulent écouter l'inclination de leur esprit, et plus leur vie est tourmentée et malheureuse. On en a vu, de ces maîtres d'eux-mêmes, de ces maîtres de leur volonté et de leur jugement, qui n'obéissaient d'ordinaire à leur supérieur que si son ordre était d'accord avec leurs propres désirs. Dieu vous préserve d'être mis en leur rang! Ainsi, dans les offices domestiques qui vous sont confiés par le supérieur, obéissez avec dévouement; que la grâce de Dieu vous aide à déjouer les artifices du démon, qui s'efforcera de vous persuader qu'un autre emploi serait plus favorable à votre avancement spirituel, afin de vous détourner d'accomplir le devoir qui vous est confié! C'est à des embûches de ce genre que sont exposées d'ordinaire les personnes qui se livrent à l'étude et aux travaux de l'intelligence.

Je vous prie avec les plus vives instances, au nom de Jésus-Christ lui-même, de vous efforcer de triompher du démon, dans les emplois les plus humbles et dans ceux qui vous rabaisseront davantage, étant mille fois plus zélés pour éloigner les tentations qui naîtront de votre devoir, que pour travailler et souffrir, afin de remplir ce devoir même. On voit assez de gens qui satisfont extérieurement à la règle, et qui, dans l'intérieur y sont infidèles, parce qu'ils négligent de réprimer leurs inclinations mauvaises et d'éloigner les obstacles que sème le démon dans le champ du devoir pour entraver les progrès de la vertu. Toute leur vie s'écoule dans la tristesse et dans l'amertume, sans qu'ils fassent un seul pas dans la religion et dans la vertu. Que nul ne s'abuse: on ne saurait exceller dans les grandes choses, si l'on n'a d'abord excellé dans les moindres. Cette erreur est principalement celle des personnes qui, séduites par l'apparence de la piété et par un faux zèle du salut

des âmes, rejettent la croix légère de l'obéissance, et en embrassent une plus pesante en la place, sans considérer, hélas! que celui qui ne peut supporter un fardeau léger est par là même incapable d'en endurer un considérable. Ceux dont la faible vertu et l'imparfaite obéissance ne veulent embrasser qu'une grande entreprise, écrasés bientôt par l'immensité de son poids, rejettent ce fardeau tout en maudissant leur erreur. Peut-être même en est-il, de ceux qui prennent la mer à Coïmbre pour se rendre aux Indes, qui, se voyant à peine en présence des flots soulevés et des dangers de l'Océan, préfèrent le collége qu'ils viennent de quitter au séjour du navire. On a vu de ces fièvres de vertu que refroidissait la seule traversée des Indes : et si quelques-uns ont porté leur ardeur jusqu'au terme du voyage, dans les courses au milieu des pays barbares, accablé spar mille souffrances, environnés de dangers infinis, on les verra, si la vertu n'a point jeté de profondes racines au fond de leur âme, succomber à l'entrée de la carrière; l'ardeur qu'ils portaient en eux s'est éteinte, et ceux qui dans le Portugal soupiraient après les Indes, ici redemandent à grands cris le Portugal. De crainte qu'un pareil malheur n'atteigne quelques-uns d'entre vous, qui vivez encore dans la paix et les douceurs de ce collége, et qui, vous échauffant d'une sainte ardeur, ne demandez qu'à voler à la conquête des âmes, considérez qu'au milieu du combat qu'appellent tous vos vœux, et lorsque votre courage se sera refroidi, peut-être vous éprouverez une peine très-amère par le regret de votre collége. Considérez aussi les douloureux effets de ces fruits si subits et si prématurés de la charité; combien il est dangereux de se porter aux œuvres les plus grandes, lorsque les forces ne doivent pas répondre à l'étendue des intentions.

Mais ce discours n'a point pour objet d'affaiblir votre sainte ardeur, de détourner vos courages des œuvres les plus difficiles, ou de vous empêcher de devenir les zélés propagateurs de la religion de Jésus-Christ, et de laisser à

vos successeurs d'éclatants exemples de vertu et de sainteté; il est fait uniquement pour vous exciter à devenir forts dans les occasions ordinaires, afin que vous éprouviez, dans la tentation et dans la lutte, quelle est la mesure de vos forces, et que vous placiez votre espérance et votre confiance dans le secours de Dieu seul. Que si vous faites paraître tout le courage et toute la persévérance qui sont au dedans de vous, j'ai la ferme confiance que, croissant chaque jour en humilité et en vertu, vous attirerez un grand nombre d'infidèles dans le troupeau de Jésus-Christ, avec une joie intérieure et une paix infinies, en quelque lieu de la terre que vous soyez placés. Car il est naturel que les médecins spirituels, qui connaissent à fond les désordres et les maladies de leur âme, et qui savent y porter remède, soient les meilleurs médecins du prochain, et puissent l'assister dans ses épreuves, au péril même de leur propre personne : ceux qui s'étudient à connaître leurs inclinations mauvaises découvrent et guérissent aisément les mêmes infirmités dans autrui; ainsi ceux qui sont pénétrés de douleur à la méditation de la Passion de Jésus-Christ font passer la même douleur dans l'âme de leurs frères : comment, en effet, ferait-on partager les sentiments dont soi-même on n'est pas rempli et pour ainsi dire imprégné?

Mais je reviens au récit commencé des affaires du Japon dont je me suis écarté. Dans la patrie de Paul de Sainte-Foi, de qui nous avons éprouvé toute la charitable et fraternelle affection, le gouverneur de la ville, les principaux habitants, tout le monde nous a reçus avec une amitié parfaite; on considérait avec une admiration profonde les nouveaux prêtres qui arrivaient de Portugal. On n'a fait paraître aucun déplaisir de la conversion de Paul à la religion chrétienne : on incline plutôt à lui témoigner du respect, et tous ses parents, ainsi que ceux qui avaient des relations même éloignées avec lui, le félicitent d'être allé jusqu'aux Indes et d'avoir vu des choses que seul de ses concitoyens il a vues. Le seigneur de la contrée était à six

lieues de Cangoxima; Paul étant allé lui présenter ses hommages, ce seigneur se réjouit vivement de le revoir et lui fit un excellent accueil. Il lui fit des questions infinies sur les coutumes, le courage militaire et les richesses des Portugais : et Paul lui ayant répondu sur ces différents points, il témoigna la plus vive satisfaction de ce qu'il avait entendu. Paul avait avec lui l'image peinte sur bois et très-artistement faite de la Très-Sainte-Vierge et de l'Enfant Jésus reposant sur le sein de sa Mère, image que nous avions apportée des Indes. Il la fit voir au prince, qui, l'ayant considérée, fut d'abord rempli d'étonnement, et ensuite, se mettant à genoux, la vénéra pieusement, et commanda à tous ceux qui l'entouraient d'imiter son exemple. La mère de ce prince, ayant également vu cette image, y prit un plaisir infini mêlé d'une profonde admiration. Peu de temps après le retour de Paul à Cangoxima, elle envoya quelqu'un de confiance pour en demander une copie, à tel prix que ce fût; mais les moyens pour cette œuvre manquant à Cangoxima, son désir ne put être satisfait. Cette même princesse nous a fait demander de lui envoyer par écrit les articles de la religion chrétienne. Paul y a consacré plusieurs jours, et a rédigé dans sa langue une explication étendue des mystères et des pratiques du christianisme.

Croyez à ma parole, et rendez grâce à Dieu : c'est une carrière immense qui s'ouvre devant vous; et votre zèle, s'il est assez mûri, s'y pourra déployer avec avantage. Si nous possédions la langue japonaise, depuis longtemps nous aurions mis en culture ces campagnes désertes, et sans doute nous aurions recueilli la moisson d'âmes la plus abondante. Paul, qui, le jour et la nuit, annonce la foi parmi ses parents et ses amis, a déjà, pour fruit de son zèle, converti à la religion de Jésus-Christ sa femme, sa fille et plusieurs de ses proches. A cette heure, le changement des Japonais qui se déclarent chrétiens n'excite aucun murmure. Les Japonais, instruits pour la plupart dans les

caractères, apprennent bientôt nos prières. Si Dieu permet que nous connaissions en peu de temps la langue, afin d'expliquer les mystères de la religion, nous serons à même de servir avec fruit la cause de Jésus-Christ : tandis qu'au milieu de ces peuples nous ne sommes aujourd'hui que des statues muettes. Ils parlent de nous, ils disputent à notre occasion, et nous demeurons sans parole, étant ignorants de leur langue naturelle. A cette heure nous revenons à l'enfance en apprenant les éléments de la langue, et plût à Dieu que nous eussions la candeur et la simplicité des enfants! Nous cherchons en effet à leur ressembler, dans l'étude de la langue du pays et dans la méditation sur la simplicité de leur âge. A bien des titres, nous devons à Dieu de grandes actions de grâces pour nous avoir amenés dans ces contrées infidèles où notre premier devoir est de nous oublier tout entiers.

Tout est au pouvoir des païens ennemis de la vraie religion, et nous n'avons que Dieu seul en qui mettre notre confiance et de qui réclamer la protection. Dans notre patrie, où fleurit la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il arrive, par une merveille extraordinaire, que les hommes et les créatures, que l'amour des parents, du pays, des étrangers, le commerce de l'amitié, les agréments de l'existence, les soins de la maladie, nous empêchent de reposer en Dieu seul toutes nos espérances. Mais ici, loin de la patrie, au milieu des barbares, en ce pays où tous les secours, toutes les ressources du monde nous sont enlevés, nous ne devons espérer de secours que de Dieu; et réellement la pensée de ses bienfaits infinis envers nous doit nous remplir d'une honte et d'une confusion extrêmes. La divine miséricorde est, pour ainsi dire, sensible à nos yeux; nous qui sommes venus dans ces pays pour étendre le domaine de notre sainte religion, nous voyons avec évidence que notre vocation est le bienfait le plus insigne de la grâce. Dieu nous a conduits au Japon, afin de nous dégager entièrement de l'amour des choses terrestres qui

nous tenait enlacés et nous permettait à peine d'avoir notre espoir en lui, de sorte qu'à cette heure nous sommes tout entiers dans sa main et sous sa puissance. Unissez-vous à moi, je vous en conjure, pour rendre à Dieu les actions de grâces que mérite un pareil bienfait; et ne permettez pas que je demeure ingrat envers sa Providence. L'ingratitude a pour effet de détourner le courant de la divine miséricorde et de priver de nouveaux dons, plus précieux encore, celui qui se montre ingrat après les premières grâces.



Nous ne devons point vous laisser ignorer les autres bienfaits dont nous nous sentons redevables envers Dieu, afin que vous vous unissiez à nous pour rendre d'immortelles actions de grâces à notre bienfaiteur suprême. Dans les autres contrées, l'abondance des aliments fait naître et entretient des désirs contraires à la frugalité et à la tempérance, et souvent il en est résulté de sérieux inconvénients pour les âmes et pour les corps. Les intempérants, dans les nombreuses et graves indispositions causées par la médecine, voient leur existence altérée et quelquefois perdue et souvent ils ressentent plus de misères par l'effet des médicaments, qu'ils n'avaient éprouvé de jouissances dans les délices de leurs fêtes. De ces maux ils tombent dans des souffrances encore plus douloureuses : souvent ils se voient obligés de mettre leur vie entre les mains des médecins qui ne remédient que rarement à leurs maux, et la plupart du temps après des erreurs infinies et des guérisons imaginaires. J'estime donc un grand bienfait de Dieu qu'il nous ait conduits dans ces lieux exempts de toutes ces délicatesses, où lors même que nous le voudrions le plus, nous ne pourrions flatter nos appétits. Ici l'on ne tue ni ne mange aucunes volailles : on se nourrit d'ordinaire de légumes et de riz; on considère le blé, les poissons, les fruits de toute nature, comme des aliments recherchés. Aussi, pour la plupart, devons-nous à la tempérance une excellente santé. On voit ici beaucoup de vieillards, de sorte qu'il est bien avéré



que notre nature, qui paraît insatiable ailleurs, peut se suffire à peu de frais. Ici nos corps sont dans l'état le plus prospère, plût à Dieu que la santé de nos âmes fût aussi parfaite !



Je me sens obligé de vous faire part d'une autre pensée : Dieu semble nous faire entrevoir une grâce immense, et pour l'obtenir, vos prières et vos Saints-Sacrifices peuvent nous seconder efficacement. Il existe un grand nombre de bonzes japonais, que le peuple respecte singulièrement, malgré leur vie criminelle qui n'est un mystère pour personne. La cause des honneurs rendus à ces bonzes est la rare abstinence qu'ils observent en apparence; car, d'après leurs règles, ils doivent se priver de chair, de poisson et de vin; ne vivre que de légumes, de fruits et de riz, et prendre seulement un repas chaque jour. Ces bonzes, ainsi que je vous l'ai dit, sont en grand nombre, et leurs couvents ont des revenus médiocres. Mais en raison de cette extrême frugalité, et aussi parce que ceux qui portent un habit pareil à celui de nos clercs doivent, sous peine de mort, s'interdire tout commerce avec les femmes, et que les bonzes récitent avec art certaines histoires ou plutôt certaines fables de leur religion, ils sont en grande vénération parmi le peuple.

Mais comme la vérité chrétienne est l'ennemie déclarée de leurs préjugés et de leurs erreurs (1), il est à craindre qu'aussitôt que nous aurons entrepris de leur annoncer l'Évangile, et de découvrir leurs mensonges, ces esprits irrités ne se tournent violemment contre nous. Nous n'avons qu'une seule pensée, qui est d'attirer les Japonais à la connaissance du Seigneur Jésus-Christ et de notre sainte Foi, et nous espérons y parvenir, avec le secours de notre divin Maître. Le peuple entier ne nous inspire aucune appréhension, si les bonzes ne le soulèvent pas contre nous.

(1) Lettre à Coïmbre. — Mais la doctrine chrétienne que nous professons, étant diamétralement contraire à leur constitution et à leurs règles...

Nous n'engagerons témérairement aucun combat avec les bonzes, mais nous ne serons pas infidèles aux intérêts de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Car nous savons, par expérience, qu'ils ne peuvent nous nuire que par la permission de Dieu, et s'il nous arrive de donner notre vie pour une cause si sainte et si belle, nous l'envisagerons comme un des plus signalés bienfaits de Dieu, et nous serons encore reconnaissants envers ceux qui nous auront délivrés de cette vie de mort, pour nous introduire dans la vie éternelle et bienheureuse. Ni les menaces ni la terreur ne sauraient nous empêcher d'annoncer les vérités de la Foi. Dieu nous a commandé de préférer le salut des âmes à notre propre vie (1), et nous voulons obéir à ce souverain précepte et suivre la voix du Maître divin : lui-même nous sera propice et nous donnera le courage et les forces nécessaires pour arracher les Japonais aux épaisses ténèbres de leurs superstitions et pour faire éclater à leurs yeux les splendeurs de l'Évangile.

J'ai la ferme espérance que le secours de Dieu ne nous sera pas refusé pour notre entreprise ; car, nous n'avons aucune confiance en nous-mêmes, et nous avons mis toute notre espérance dans la force souveraine et infinie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa sainte Mère, de tous les anges, et sous le principal patronage de S. Michel Archange, prince de l'Église militante. Nous plaçons un merveilleux espoir en cet Archange, patron et protecteur du Japon ; nous lui recommandons chaque jour dans nos prières, ainsi qu'à tous les anges gardiens des Japonais, le succès de notre entreprise, afin qu'ils intercèdent sans cesse auprès de Dieu, pour la conversion et le salut de toutes les âmes leurs clientes. Nous implorons aussi sans cesse le secours de tous les saints en faveur de ce peuple infortuné, les suppliant d'être nos médiateurs auprès de Dieu,

(1) Lettre à Coïmbre. — D'acheter le salut des âmes au prix de notre vie....

créateur de tant d'âmes, faites à son image, pour obtenir leur salut éternel, et nous avons l'espérance que, dans l'invocation de ces célestes protecteurs, la faiblesse et l'imperfection de nos prières seront suppléées par les prières efficaces des esprits bienheureux qui prient avec nous et qui ne cessent de présenter à Dieu nos humbles efforts pour glorifier sa Trinité sainte. Ce sont tous ces secours qui viennent accroître en nous la confiance de la victoire et qui nous font mépriser davantage les embûches et les menaces du démon avec toutes ses fureurs et toute sa puissance. En effet, ne serions-nous pas insensés si nous nous reposions en notre sagesse et en notre vertu ? Mais Dieu, dans sa providence adorable, permet nos égarements, nos misères et les attaques de notre ennemi, pour anéantir l'esprit propre, pour humilier l'orgueil et nous enseigner le véritable abaissement et la solide humilité, afin que, détachés de nous-mêmes, nous n'ayons plus aucune confiance que dans la protection de Dieu. C'est là surtout qu'il fait éclater sa miséricorde et qu'il se souvient de nous avec plénitude; il enseigne nos âmes par des conseils intérieurs, il nous révèle notre propre insuffisance; alors même qu'il a permis que nos âmes soient agitées par les épreuves et les périls de cette vie, c'est afin que notre confiance en nous-mêmes ne nous fasse pas oublier la protection du meilleur des pères. Ce sont ceux qui veulent d'eux-mêmes entreprendre les œuvres les plus hautes, qui trouvent bien plus d'embarras et de fatigues à surmonter les difficultés légères, que n'en trouvent dans les épreuves et les périls les plus redoutables ceux qui s'oublient eux-mêmes et qui mettent leur espoir en Dieu seul.

Nous devons aussi, pour notre repos, vous faire part d'une sollicitude qui nous presse, afin que vous nous assistiez de vos prières et de vos Saints-Sacrifices. Dieu connaît le nombre et la grandeur de nos fautes, et nous sommes troublés par cette pensée, que le souffle de sa grâce peut nous être refusé pour le succès de notre entreprise, si nous

n'éprouvons en nous-mêmes une rénovation entière de nos mœurs et de notre existence. Nous réclamons à cet effet le concours des prières de tous les membres de notre Compagnie et de ses amis spirituels, afin d'être mis en état de faire partie de l'Église universelle, épouse de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et nous avons la confiance que l'Église nous fera partager ses innombrables mérites et sera notre protectrice auprès de son divin Époux, Jésus-Christ notre Père, et de la très-sainte Mère de Jésus-Christ. Jésus et sa Mère présenteront toutes ces prières à notre Père Éternel, la source et l'auteur de tous biens, afin de nous obtenir la grâce de persévérer dans notre ministère, de voir nos erreurs ensevelies sous l'immensité des divines miséricordes, et nos âmes toujours inondées des grâces les plus pures. C'est pour son seul amour que nous sommes venus dans ces contrées, j'en atteste son regard qui lit dans nos pensées et dans nos cœurs, et pour racheter les autres hommes de la servitude invétérée du démon. L'ennemi des hommes veut se faire adorer à la place de Dieu sur la terre, n'ayant pu l'être dans le ciel; et déchaîné dans le monde, il fait éclater ses fureurs sur tous les hommes en général, et en particulier sur nos infortunés Japonais.

Mais nous devons à présent vous parler de notre séjour à Cangoxima. Nous y sommes descendus, parce que le vent était déjà contraire pour nous rendre à Méaco (1), la ville la plus considérable du Japon, rendue célèbre par les palais du souverain et des principaux seigneurs. On dit qu'après cinq mois reviendra le temps favorable pour le voyage de Méaco : alors, si Dieu le permet, nous mettrons à la voile. Méaco est éloignée de 300 lieues de Cangoxima; on nous a raconté des merveilles de la grandeur de cette ville. On dit qu'elle renferme plus de 190,000 maisons, et qu'il s'y trouve une très-fameuse académie et quinze principaux colléges pour la jeunesse, ainsi que plus de vingt monas-

(1) Méaco, métropole du Japon (vers le 35° lat. N.).

tères de bonzes, appelés *Legioxes*, et de bonzesses, appelées *Hamacates*. Il existe au Japon cinq académies principales, celles de Coyan, de Negrou, de Frenoïama, d'Homian, toutes situées à peu de distance aux environs de Méaco, et fréquentées chacune par près de 3,500 écoliers, et celle de Bandou, la plus considérable et la plus peuplée de toutes, et aussi la plus éloignée de Méaco (1). Le territoire de Bandou est d'une grande étendue et gouverné par six princes, dont un, le plus puissant, est le suzerain des autres : lui-même dépend de l'empereur du Japon que l'on appelle le grand empereur de Méaco. On raconte de telles merveilles de la grandeur et de la gloire de ces universités et de ces villes, que nous désirons les contempler par nous-mêmes et les observer de nos yeux, et nous vous transmettrons le résultat de nos découvertes et de nos observations. Outre ces universités, il en existe plusieurs d'une moindre importance.

Si nous voyons les esprits de ces peuples disposés à recevoir favorablement la semence de l'Évangile, nous avons le dessein d'écrire à toutes les grandes universités chrétiennes pour leur inspirer la sainte pensée et la conviction salutaire du devoir que nous remplissons déjà nous-mêmes, afin qu'ils apportent le secours de leurs vertus et de leur science pour remédier à tant de misères spirituelles et diriger un peuple innombrable d'infidèles vers la connaissance et le culte de leur Créateur et Sauveur. Nous écrirons à ces docteurs comme à nos supérieurs et à nos Pères, nous qui ne devons nous considérer que comme les derniers de leurs Frères ; et nous leur ferons connaître les fruits de bénédiction qu'ils pourraient eux-mêmes recueillir dans

(1) Nous n'avons pu nous procurer de notions touchant ces académies. Les livres japonais qui seront bientôt, nous devons l'espérer, dans le domaine général de la science, nous feront connaître la constitution et la valeur de ces grands établissements littéraires. Nous sommes également dépourvus d'informations au sujet des bonzes et des bonzesses, de ces Legioxes et de ces Hamacates dont parle notre Saint.

ces contrées ; déjà nous leur demandons avec les plus vives instances, s'il en est qui ne puissent venir vers nous, qu'ils secondent les desseins des personnes qui voudront se dévouer à la gloire de Dieu et au salut des âmes (1). Dieu leur réserve ici des consolations spirituelles bien plus vives et plus fécondes pour le salut qu'en aucun lieu du monde. Et si la grandeur de cette mission sainte nous en impose le devoir, nous n'hésiterons pas à adresser nos vœux aux pieds du souverain pontife. C'est lui, le vicaire de Jésus-Christ, le père de tous les peuples, le pasteur universel des chrétiens, qui doit avoir pour enfants tous ceux qui veulent entrer dans le sein de notre religion et de notre Église, et sous la domination du Père des fidèles. Nous inviterons aussi toutes les saintes familles de religieux bénies de Dieu, et que le zèle d'étendre le nom chrétien possède et dévore, à venir étancher leur divine soif du salut des âmes parmi les îles du Japon et jusque dans la Chine (2). Ce dernier empire est encore plus immense que le Japon, et l'entrée nous en est ouverte par les habitants eux-mêmes de qui nous n'avons rien à craindre, si nous en croyons la parole d'un prince japonais dont la faveur, avec la grâce de Dieu, sert merveilleusement notre cause.

Le souverain du Japon est l'ami du souverain de la Chine, et en témoignage de cette amitié, il en a l'anneau et le sceau, afin de remettre aux Japonais se rendant en Chine une marque officielle pour se faire reconnaître, scellée du cachet impérial. On dit qu'un grand nombre de bâtiments japonais font le voyage de Chine dans l'espace de dix à douze jours. Nous avons de magnifiques espérances, si Dieu nous accorde seulement dix années d'existence, de voir ici d'admirables fruits produits par ceux-là

(1) Lettre à Coïmbre. — Qu'ils soient persuadés qu'ils trouveront en nous la soumission et le dévouement les plus absolus pour concourir à leurs œuvres.

(2) Lettre à Coïmbre. — Si grand que soit leur nombre, il doit rester une ample carrière pour le zèle et les travaux d'un plus grand nombre encore.

mêmes que les Japonais ont initiés à la connaissance et à la pratique de la véritable religion. En la cinquantième année de ce siècle, nous vous écrirons longuement sur Méaco et sur la disposition des académies à l'égard de la religion chrétienne. Dès cette année, deux bonzes instruits dans les colléges de Méaco et de Banda, accompagnés d'un grand nombre de Japonais, doivent se rendre aux Indes afin de s'instruire des mystères de notre religion.

Le jour de la fête de saint Michel, nous avons été admis en la présence du prince de Cangoxima qui nous a reçus avec de grands honneurs et nous a recommandé de conserver avec un grand zèle les monuments de la loi chrétienne : si ce prince en reconnaissait toute la vérité et la sagesse, le démon en étoufferait de rage. Après quelques jours, ce prince a permis à tous ses sujets et vassaux d'embrasser la religion chrétienne.

Je vous ai réservé ces favorables nouvelles pour la conclusion de ma lettre, afin d'augmenter votre joie et votre reconnaissance envers Dieu. Cet hiver, je pense, se passera pour nous à développer d'une manière étendue, en langue japonaise, les articles du symbole : nous ferons imprimer cette explication, afin de faire connaître la religion chrétienne en un grand nombre de lieux, où nous ne pouvons être présents en personne, et d'instruire ainsi tous ces peuples. Nous tirerons un grand secours de la connaissance des caractères que possèdent la plupart des Japonais.

Notre Paul traduira fidèlement en sa langue naturelle tout ce qui nous aura paru nécessaire pour le salut des âmes.

C'est à cette heure, en présence de la carrière immense ouverte à votre apostolat, que vous devez faire éclater devant Dieu et devant les hommes toute votre ardeur pour la religion. Et vous l'aurez fait, mes Frères, si vos actes et votre vie entière rendent témoignage de l'humilité de votre cœur, si vous abandonnez à Dieu seul les intérêts de votre

réputation (1). Dieu saura bien vous concilier, s'il le veut, l'estime et la confiance du monde ; et s'il vous en prive, ce sera dans l'intérêt de votre âme, et pour ne point vous exposer au péril de vous attribuer les dons de Dieu. Une pensée me console, c'est que vous découvrez tous les jours dans votre intérieur des imperfections si grandes et si déplorables, que vous frémissez à la seule pensée de concevoir de l'orgueil, et que vous y prenez un accroissement d'amour pour la perfection spirituelle. Ces sentiments de votre part désarmeront la rigueur des jugements d'autrui. La louange des hommes vous paraîtra naturellement une croix pesante, qui vous fera souvenir de vos péchés et de vos inclinations perverses.

Mais il est temps que je cesse d'écrire, car je serais infini, si je voulais vous dire mon amour envers vous tous, et envers chacun de vous en particulier. Si les yeux du corps pouvaient pénétrer dans les âmes qui sont unies ensemble par les liens du divin amour, vous verriez, mes Frères, toutes vos images gravées dans mon cœur, et si vous n'y reconnaissiez point, comme dans un miroir, votre vive ressemblance, ce serait par l'effet de l'admiration que je porte à votre vertu, et de l'humble opinion que vous conservez de vous-mêmes ; cette humilité profonde ne vous permet pas de vous reconnaître en ma pensée, où néanmoins votre image est si profonde et si sensible.

Je vous conjure, mes Frères, de vous tenir unis par une véritable et sainte amitié, sans que jamais nulle offense divise vos esprits : que votre désir de tout accomplir et de tout souffrir pour Jésus-Christ vous donne la volonté et la force de vous aimer parfaitement tous et d'éviter toutes les contradictions qui pourraient naître entre vous. Souve-

(1) Lettre à Coïmbre. — Appliquez-vous à faire paraître votre zèle et votre piété dans l'arène céleste. Vous y réussirez si dès ce monde vous cultivez au fond de vos âmes et vous faites passer dans toute votre existence la véritable humilité : laissant à Dieu le soin absolu de votre réputation et de l'autorité de votre ministère.

nez-vous des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Les hommes vous reconnaîtront pour mes disciples à votre amour des uns envers les autres* (1).

Que le Seigneur Jésus-Christ nous découvre sa sainte volonté et que sa Providence nous donne la force de l'accomplir (2) !

Cangoxima, 3 novembre 1549.

Tout vôtre en J.-C.

FRANÇOIS

LETTRE II.

Aux PP. Gaspard Barzée, Balthasar Gago, et Diogo de Carvalho (3), à Goa.

Que la grâce, etc.

Ayant reconnu par moi-même, en cet empire du Japon, les dispositions les plus heureuses pour accueillir notre sainte religion, et en procurer l'accroissement ; me rappelant d'une autre part les désirs enflammés qui depuis longtemps vous consument, en vue de l'extension de la gloire divine, ces désirs de prodiguer vos secours au prochain pour lui faire trouver le salut de son âme : je me suis senti la confiance, et j'ai présumé, d'après la connaissance que j'ai de vos âmes, que vous ne manquerez point, avec le secours de Dieu Notre-Seigneur, de cette force et de cette humilité qui vous aideront et vous soutiendront dans l'accomplissement de vos intentions, et qui vous donneront enfin la satisfaction de vos anciens vœux.

(1) Joan., XIII, 35.

(2) Lettre à Coïmbre. — Que Dieu Notre-Seigneur fasse pénétrer en nos âmes sa grâce et sa volonté, pour que nous puissions nous y conformer parfaitement dans tous nos actes !

(3) L. P. Diogo de Carvalho mourut d'épuisement, peu de temps après la réception de cette lettre.

Je vous ordonne donc, en vertu de la sainte Obéissance et pour l'accroissement de vos mérites, à moins que la maladie n'arrête l'un de vous, à vous maître Gaspard, à Balthasar Gago et à Diogo de Carvalho, de venir au Japon, où je vais me rendre avec l'assistance divine, et c'est à Méaco que vous me trouverez, je l'espère.

Vous, Balthasar Gago, et Diogo de Carvalho, vous obéirez, pendant la durée du voyage, à maître Gaspard, dans la prudence et l'humilité duquel je me repose, pour accomplir cette charge avec la sagesse et le zèle nécessaires.

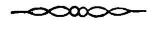
Étant parfaitement convaincu, qu'à la vue de cette lettre, vous n'apporterez aucun retard à vous mettre en voyage pour venir ici, ainsi que me le donne à penser la profonde connaissance que je possède de votre piété et de la perfection de vos âmes, dévouées à l'obéissance au péril même de la vie, pour l'amour de Celui qui, le premier pour nous, s'est fait *obéissant jusqu'à la mort*, je n'ajouterai pas une parole au sujet de vous-mêmes et de votre voyage, espérant que, conduits par Dieu, bientôt vous aborderez au Japon dans une santé parfaite.

(Écrit de ma propre main.)

Votre frère et votre ami le plus tendre en J.-C.

Cangoxima, 3 novembre 1549.

FRANÇOIS.



LETTRE III.

A la Compagnie à Goa.

Que la grâce, etc.

Si mon souvenir vous est aussi cher que le vôtre me l'est à moi-même, nous porterons plus légèrement le poids de l'absence, et nous nous serons toujours présents par la pensée.

Je vous recommande, avec un intérêt que je ne saurais

exprimer, les places portugaises des Indes, qui ne possèdent point encore de nos Confrères. Nous leur devons tous nos soins à cause des bienfaits et des grâces dont le roi nous a comblés, nous qui demeurons dans les Indes. S'il arrive de Lisbonne quelques-uns de nos Frères qui soient prédicateurs, vous les destinerez à ces places; dans le cas contraire, vous y enverrez d'autres sujets, dont la vertu et l'humilité s'y consacreront au service des Portugais, pour entendre les confessions, prêcher en public, former les enfants et les serviteurs à la pratique de la piété, exciter à la vertu les autres personnes par les exercices spirituels, et remplir les différents ministères de la Compagnie. En présence des gens sans religion, les gens vertueux opèrent une prédication de tous les instants par l'exemple de leur vie, et souvent, sans doute, ils obtiennent plus de succès que les prédicateurs dans la chaire; car les actes ont une force de persuasion bien plus grande que les discours. Si dans le collége de Goa se trouvent des Confrères capables d'apprendre aux enfants la doctrine chrétienne dans toutes les églises de la ville, vous devez les y envoyer chaque jour à des heures déterminées pour y enseigner le catéchisme; et les dimanches ainsi que les jours de fête ils donneront une explication de la doctrine et raconteront en même temps la vie et les actes de quelque saint. Le recteur du collége observera le même usage dans la principale église de la ville. Et s'il se trouve dans le collége d'autres prédicateurs, qui puissent enseigner aux enfants les devoirs de la piété, ils me combleront de joie s'ils s'acquittent de ce devoir, et si, dans le même temps, ils encouragent les gens du monde à l'amour de la religion, par l'exemple et la bonne odeur de leurs vertus. Tous devront se servir avec les Portugais de la langue vulgaire du pays, telle que la parlent les indigènes chrétiens et les esclaves (1), ainsi que j'avais cou-

(1) Dans les contrées d'Orient, et sans doute en tous les pays habités par des races absolument différentes, il existe une langue mélangée, dont

tume de le faire lorsque j'étais ici; ce langage pénètre plus aisément dans les oreilles, et de là dans l'esprit des auditeurs. Informez-moi de souvent ce qui se fait à cet égard. Je vous exhorte vivement à veiller avant tout sur vous-mêmes, ce qui est le point essentiel. *L'homme qui est mauvais pour lui-même, pour qui peut-il être bon* (1)? Et comment pourra guérir les autres celui qui se néglige lui-même? Enfin comment peut être attentif et diligent en ce qui regarde autrui, celui qui ne veille point à ses intérêts propres?

Ayez soin que la plupart des élèves du collége soient des Chinois ou des Japonais : formez-les à la vertu et à la science, exercez-les dans la langue portugaise, afin qu'ici même où ils peuvent rendre d'immenses services, ils soient en état de remplir les fonctions d'interprètes. En vérité je ne vois point de contrées au monde où l'on doive recueillir de plus grands fruits spirituels, que le Japon et la Chine.

Cette année se rendront à votre collége deux bonzes japonais qui ont répudié leur sacerdoce impie et embrassé la foi de J.-C. Veuillez les traiter avec égards et avec amitié, ainsi que je faisais envers le Japonais Paul, lorsque j'étais avec vous au collége de Sainte-Foi. Le caractère des Japonais est tel, que rien ne les touche et n'influe sur eux comme la douceur et les procédés affectueux.

Vous m'enverrez ici les trois Confrères que j'ai désignés.

La lettre sur les dispositions intérieures de l'âme, que j'ai jointe à celle-ci, doit être envoyée, pour y être lue, à

on ne peut se faire une idée que par la pratique. Telles sont la langue franque parlée à Constantinople et dans les Échelles du Levant; la langue indo-européenne des Présidences de l'Inde; la langue anglo-chinoise de Canton et de Macao. — Notre Saint, pour se faire tout à tous, prêchait dans les idiomes les plus corrompus et les plus vulgaires. On sait que dans ses missions d'Italie, son langage à demi basque, à demi italien produisait parmi le peuple une merveilleuse impression.

(1) Eccl., XIV, 5.

toutes les autres résidences de la Compagnie dans les Indes.

Que J.-C. N.-S., dans sa bonté et dans sa miséricorde, nous rassemble tous dans son éternelle félicité ! Amen.

Congoxima, 3 novembre 1549.

FRANÇOIS.

LETTRE IV.

Au P. Antonio Gomes, de la Compagnie de Jésus.

Que la grâce, etc.

Ma lettre du 3 novembre, c'est-à-dire d'avant-hier, qui était commune à vous tous, mes Frères de la Compagnie qui résidez à Goa, est si étendue, et si précise en tous ses détails, qu'il me reste à peine un sujet de vous écrire en particulier ; néanmoins, je veux vous rappeler que vous êtes continuellement présent à ma pensée et à mon souvenir, et que ma tendresse envers vous ne cesse jamais de désirer ardemment pour votre âme plus de grâces et de progrès spirituels, que vous-même peut-être n'en pouvez ambitionner.

Je veux également que vous preniez soin de tous nos Frères disséminés dans les Indes, et que je vous ai confiés, de manière à les diriger vers la perfection avec une infatigable ardeur. Mais, sachez-le bien, je ne vous recommande personne à l'égal de vous-même : je n'ai rien plus à cœur ni qui me soit d'un plus grand prix, que de savoir que vous employez tous vos efforts afin de faire avancer et croître votre âme dans une vertu toujours plus parfaite : et si j'apprenais que dans cet essentiel devoir vous laissez votre vigilance et votre zèle se ralentir même légèrement, je ne vous jugerais plus digne en conscience d'être chargé

du salut d'autrui, ou de tout autre office d'une sérieuse importance. Que si, au contraire, ainsi que je l'espère, et que je le demande constamment à Dieu, vous êtes ardent et plein de zèle pour tendre vers le but, toujours présent à votre pensée, de procurer la gloire suprême de Dieu par votre propre perfection; si vous courez toujours avec un élan irrésistible et sans regarder en arrière; si vous renversez à vos pieds tous les obstacles, et que j'aie le bonheur d'en être informé, je ne désespère pas qu'un jour n'arrive où je vous appellerai pour vous envoyer à Méaco ou à Bandou, c'est-à-dire dans la citadelle et le camp des superstitions japonaises, et là s'ouvrira devant vous une vaste carrière à vos saints désirs.

Vous ne manquerez point de m'écrire avec les détails les plus étendus, sur tous nos Frères qui vivent dans les Indes, sur ceux qui résident en Portugal et à Rome : vous me ferez connaître les œuvres de chacun, et les fruits qui accompagnent leurs travaux dans la vigne du Seigneur. Je fonde, à l'avance, l'espoir d'un fruit spirituel très-abondant et d'une consolation infinie dans la lecture de ces lettres que vous m'écrirez; je vous conjure donc de ne point m'en priver; n'épargnez, en cette occasion, ni le papier ni votre peine; souvenez-vous que moi-même, qui ai si peu de loisir, ainsi que vous le savez parfaitement, n'ai point négligé de vous écrire de la manière la plus étendue, sur tous les sujets qui me paraissaient de nature à vous être utiles ou à vous intéresser : j'attends de vous en retour, et je sollicite cette preuve de votre zèle et de votre reconnaissance.

Je veux que vous employiez tous vos soins afin que les Confrères que j'appelle de Goa au Japon se disposent à venir, toute affaire cessante, et se rendent sur-le-champ à mon appel; et afin d'exciter leur zèle, vous devez faire usage de l'autorité que je vous ai conférée avec plénitude, à cet effet spécial. Vous connaissez les moyens et les voies pour y réussir avec efficacité, et en même temps avec dou-

ceur, en consultant les facultés et le caractère de chacun.

Le P. Cosme de Torrez, qui vous aime tendrement, vous écrit, et, dans l'ardeur de son affection à votre égard, il vous exprime différents vœux que je crains qu'il soit à cette heure difficile pour vous de réaliser; mais les vertes moissons doivent mûrir en leur temps, si l'on donne aux saisons l'intervalle nécessaire.

Sachez cependant que je vous destine une vocation plus sublime et plus vaste, que vous-même, et que ce Père, qui vous aime si profondément, ne la pouvez désirer. Je ne doute point, en effet, qu'avant trois années écoulées, vous n'ayez une lettre de moi, qui vous appellera vers l'une des plus fameuses académies de cet empire; et sans doute vous y ressentirez des consolations spirituelles plus vives et plus pénétrantes que vous ne sauriez le concevoir; vous rassemblerez une gerbe plus abondante que celle, si riche qu'elle puisse être, des âmes que vous convertissez dans les Indes au prix de merveilleux efforts. Mais je reviendrai plus tard sur ce sujet.

Il importe, à cette heure, et c'est l'objet de ma crainte, que votre intérêt excessif, à l'égard de tel de nos Frères appelé par moi, n'influe point secrètement sur vous, et ne vous fasse le retenir par de spécieux prétextes, et le conserver près de vous, en lui substituant quelqu'un autre. Je vous réitère ici mes ordres très-précis : gardez-vous d'une telle infraction, et demeurez convaincu qu'en la commettant, ce dont Dieu vous préserve, vous pècheriez très-gravement contre le commandement formel de votre supérieur et contre votre propre devoir; et la faute que vous auriez commise serait de celles que Dieu châtie le plus sévèrement. Or, désirant moi-même vous préserver de ce péril, je vous commande, en vertu de la sainte Obéissance, de faire immédiatement partir tous nos Frères, sans exception, à qui j'écris et que je désigne par leurs noms, en les appelant où je suis; vous n'en retiendrez et n'en substituerez aucun, sous un prétexte quelconque, et vous aurez soin que ces

religieux se trouvent tout disposés et en mesure de partir, au moment où les vaisseaux mettront à la voile.

Vous aurez soin d'envoyer par les navires qui d'ordinaire ne partent qu'en mars de Goa pour Ormuz, une copie de la lettre très-étendue que j'ai écrite le 3 novembre, c'est-à-dire il y a deux jours; et vous y joindrez la lettre que j'écris à Mᵉ Gaspard personnellement, pour lui commander de venir au plus tôt nous rejoindre : de sorte qu'ayant reçu notre message en temps opportun il se puisse disposer à prendre la mer pour venir vers nous au mois d'avril de l'année prochaine, et profiter de l'un des navires qui font voile à cette époque dans la direction de l'Orient : car c'est également dans le mois d'avril que nous avons quitté Goa pour nous rendre ici.

S'il arrivait que la mort eût surpris l'un de ceux que j'appelle, vous vous entendrez avec le P. Paul afin d'en substituer un autre : et après que d'un commun accord vous aurez fait choix d'un sujet, vous lui commanderez de ma part, en vertu de la sainte Obéissance, de venir avec les autres ; car j'ai cru devoir imposer par autorité l'ordre de s'embarquer pour venir au Japon, à chacun de nos Frères, afin de ne les point priver de la récompense attachée à l'obéissance. Il me paraît essentiel qu'ils amènent avec eux deux coadjuteurs laïques, ou du moins un. Ces coadjuteurs doivent être, non-seulement capables et zélés pour tous les services nécessaires de la vie domestique, si humbles qu'ils puissent être, mais encore des sujets d'une vertu très-éprouvée, et qui inspirent la confiance que, dans toutes les occasions de péché, ils seront à l'abri d'une chute. Et je vous réitère cet avis, à cause de sa gravité. On doit, dis-je, choisir pour cet emploi des hommes ayant donné des gages évidents d'une vertu très-solide; de qui l'innocence puisse, avec sécurité, se trouver en présence des séductions et des tentations les plus vives, ainsi que ces contrées en offrent d'innombrables; en effet, mille occasions de péché attirent et font succomber ceux qui

s'avancent sans précaution sur ce sol, et qui n'apportent pas assez de prudence pour éviter, assez d'énergie pour vaincre, lorsqu'ils se présentent, les périls spirituels semés de tous côtés avec une ruse infinie.

Pendant que nos Frères se disposent pour le départ, je vous prie de prendre le temps de voir le gouverneur, et d'en obtenir qu'il écrive au souverain du Japon, et qu'il joigne à sa lettre des présents qui seront remis en son nom à ce prince en même temps que la lettre. Ces procédés seront d'une grande valeur pour seconder dans cet empire la prédication de l'Évangile : notre prédication, déjà toute-puissante par la vertu divine, recevra de cette assistance extérieure un utile renfort, et j'en attends sans témérité cet heureux fruit de voir l'Église de J.-C. devenir bientôt florissante au Japon et y recueillir sans peine un essaim nombreux de néophytes. Mais ainsi que chacun doit être attiré par l'appât qui convient à sa nature, et que les hommes accoutumés à calculer les chances d'un bénéfice temporel seraient peu sensibles à la perspective des avantages spirituels, ne négligez point de faire envisager aux administrateurs des finances royales dans les Indes qu'il s'offre une occasion précieuse de créer au Japon de nouvelles sources de revenus, d'une importance considérable pour les finances de S. M. En effet, il serait aisé d'obtenir que dans le port de Sacaï (1), qui est le marché principal de tout le Japon, une demeure soit assignée par le gouvernement aux agents du roi de Portugal, avec des magasins pour les marchandises d'Europe : et ces marchandises pourraient être échangées avec un riche bénéfice, contre l'or et l'argent d'une pureté parfaite, produits en abondance par les mines de l'empire, et qui sont apportés en grande quantité à Sacaï ; ainsi pourraient être fondés un entrepôt et un comptoir, ce

(1) Sacaï (35° 30' N.), dans la province d'Izumi, était le plus riche des ports du Japon, et l'entrepôt du commerce avec les peuples étrangers. C'était une sorte de république que nos auteurs comparent à celle de Venise : sa constitution et sa police étaient admirables.

qui serait d'un immense avantage pour le trésor de S. M. portugaise.

Sans l'attrait de cette espérance, je crains malheureusement, — et je voudrais que ce soupçon de ma part fût vain et sans fondement; — je crains, dis-je, infiniment que l'on ne puisse déterminer les agents des finances royales dans ces contrées à expédier vers le Japon un puissant navire au nom de S. M., dans le but unique d'y transporter des apôtres de l'Évangile; mais nous serons heureux encore, si des circonstances étrangères donnent occasion que J.-C. soit annoncé : nous estimerons un gain que le Royaume du Ciel soit cherché comme un bien accessoire de la fortune terrestre, et que les ministres de Dieu, nécessaires pour la rédemption des âmes, soient transportés où les appelle la maturité des moissons, sur un vaisseau destiné spécialement à la création toute temporelle d'un établissement de commerce. Enfin, si l'état des affaires et les raisons de gouvernement ne permettaient point d'envoyer à cette heure un ambassadeur avec un vaisseau, le gouverneur des Indes pourrait, au nom de S. M. ou de son autorité personnelle, accorder comme une grâce à quelqu'un de ses parents ou des personnes qu'il protége, le privilége d'une ambassade indépendante, et le droit exclusif du commerce avec le Japon, ce qui donnerait d'immenses bénéfices. Cette personne, j'en ai l'assurance, s'empresserait d'armer à ses frais un solide bâtiment de commerce; se promettant de cette entreprise une fortune très-évidente et pour ainsi dire infaillible.

Vous connaissez les riches marchands de cette place, les ressources et l'ambition de chacun d'entre eux; afin de faire naître en eux un espoir très-fondé de s'enrichir au Japon, espoir qui devra tourner à l'avantage de la religion, offrez-leur, offrez à tous ceux à qui dans votre pensée ce peut être avantageux, la liste, que je vous adresse avec cette lettre, des marchandises qui se trouvent en abondance dans les Indes, et qui se placeraient au Japon à

très-haut prix, et d'une manière immédiate. On devrait rassembler une quantité considérable de ces marchandises sur un navire qui serait envoyé dans ce pays; et si leur propriétaire hésitait à courir les dangers du voyage, il pourrait charger de ses intérêts un mandataire ayant sa confiance : nous-même, nous nous emploierions avec zèle pour faire écouler plus rapidement les objets importés; et d'après la connaissance que nous avons du pays, nous pouvons promettre un bénéfice très-considérable aux commerçants qui viendront. Si ces avis de votre part sont donnés dans la saison favorable, et s'adressent à qui il convient, vous rencontrerez des personnes que la perspective de s'enrichir à coup sûr décidera sans peine à tout vous promettre. Dans ce cas on n'aura point à craindre qu'on ne choisisse pas un navire sans solidité. Le bâtiment auquel on confiera des intérêts aussi graves, sera nécessairement dans le meilleur état qu'on le pourra trouver; on n'y épargnera ni les soins ni les frais; et nous aurons au moins cet avantage, de faire passer sur ce même navire les apôtres de l'Évangile, pour les envoyer avec une sécurité parfaite, aux lieux où leur présence est nécessaire à cette heure.

Vous connaissez toute ma pensée sur la manière la plus favorable de faire passer nos Confrères des Indes au Japon : j'ajouterai ce dernier avis, qui est le fruit de l'expérience: celui qui veut faire cette traversée rapidement et avec sécurité doit quitter le port de Goa au mois d'avril, et celui de Malacca au mois de juin ; faites donc en sorte que le navire qui devra se rendre au Japon ait sa cargaison complète, qu'il soit abondamment pourvu de provisions et d'agrès de toutes sortes, et qu'il soit en mesure de faire voile, soit de Goa, soit de Malacca, au temps que j'indique; que les maîtres de ce navire ne se laissent séduire par aucun intérêt pour se détourner de leur route, et pour descendre en aucun pays de la Chine, même sous le prétexte d'affaires commerciales d'une extrême importance ou sous celui de prendre des vivres, car

on a dû s'en pourvoir abondamment ailleurs : que l'on ne descende pas dans les îles qu'on rencontrera, pour y faire le commerce ; qu'on s'y arrête uniquement en cas de nécessité, pour prendre de l'eau, et en toute hâte. Que l'on comprenne en effet, et que l'on croie, d'après l'expérience, qu'il faut naviguer en ligne droite et n'interrompre son voyage par aucune relâche en allant de Malacca au Japon, si l'on ne veut courir les risques les plus graves ; autrement on s'expose, non-seulement à des retards pénibles et ruineux, mais à des dangers pour ainsi dire infaillibles. La perte seule du temps se peut apprécier, si l'on compare la durée entre les termes des voyages. En quatre mois et demi, pour prendre le plus long intervalle, on va directement de Goa au Japon : si l'on se détourne pour aborder en Chine, à peine le navire atteindra le Japon, dix-sept mois après être parti de Malacca.

Sachant en même temps combien l'avarice et la séduction d'une fortune immédiate ont d'empire sur les esprits des marchands, et peuvent leur inspirer des résolutions subites, lorsqu'une fois ils croient tenir ce qu'ils ont espéré, il me paraît utile que vous avisiez à leur rendre impossible une opération en Chine, et que vous veilliez vous-mêmes à ce que le navire ne reçoive pas à son bord une quantité de poivre au delà de ce qui peut défrayer un commerce d'échange avec le Japon. Si nos marchands se voient détenteurs d'une telle abondance de cette marchandise, que le demeurant et comme le rebut de leur trafic en Chine doive abondamment suffire à la vente chez les Japonais, on aura peine à les empêcher, lorsqu'ils seront à portée des marchés de la Chine, de suivre les dictées de leur intérêt présent et d'interrompre leur voyage, quels que soient les conseils inspirés par la saison et les réclamations des passagers. Ainsi, lorsqu'on chargera le navire sur lequel seront mis nos Pères, obtenez des personnes qui ont l'autorité qu'il n'y soit pas embarqué plus de quatre-vingts caisses de poivre : tel est à peu près le

nombre qui peut s'en écouler à Sacaï, rapidement et avec un grand bénéfice.

Une autre précaution que je vous conseille, et qui sera très-efficace, afin de réprimer les vues intéressées des capitaines, sera de prier le seigneur gouverneur, qui vous accordera facilement cette grâce, de faire exprimer en termes formels, dans la commission écrite qui sera remise au patron du navire allant en ce pays et par laquelle il lui confiera le soin de transporter au Japon nos Confrères, qu'il lui interdit absolument de prendre terre dans les ports de la Chine, pour y faire le commerce. En effet, pour qui se propose d'aller de Chine au Japon, la limite extrême du départ est fixée au 1er d'août, de sorte que si l'on ne met pas à la voile ce jour-là au plus tard, afin de profiter des vents alisés, qui doivent régner un mois encore, les gens qui ont l'expérience de ces mers désespèrent qu'on puisse pour cette année parvenir au Japon. Or, il est évident qu'en partant de Malacca vers la fin de juin, si l'on s'engage en des affaires dans les ports de la Chine, on ne sera point en mesure de reprendre la mer au commencement d'août, et les délais obligés d'un séjour feraient perdre l'occasion de se rendre au Japon; l'on se verrait obligé d'attendre, à la nouvelle année, le retour de la *mousson* (1), — car c'est ainsi qu'on appelle cette aire des vents et de la température qui favorise les voyages en cette direction, et qui revient seulement et se forme régulièrement à cette époque de l'année,

(1) Les moussons sont des vents réglés et périodiques qui règnent pendant six mois environ dans une direction, et pendant les six mois suivants dans la direction opposée. Il règne dans les parages sujets aux moussons des courants de mer formés dans le même sens que les vents.

Entre l'Inde et les Moluques, les vents d'Est durent de janvier en juin, et les vents d'Ouest d'août en novembre. Entre juin et août il n'existe pas de vent fait, et souvent alors on éprouve des tempêtes venant du Nord.

Vers Banda (dans les Moluques) les vents d'Ouest ne cessent qu'en mars, et à cette époque les vents d'Est reprennent avec violence.

Dans la mer de la Chine, les vents d'Ouest règnent en juin et juillet : c'est le temps où l'on va de la Chine au Japon. On revient en février ou mars, époque des vents d'Est et de Nord-Est.

— et ces retards devant causer un très-grave préjudice à la prédication évangélique, que sa majesté prend à cœur plus qu'aucun autre intérêt du monde, le gouverneur déclarerait de la manière la plus absolue que la personne qui se rend coupable d'une infraction de ce genre commet un acte de rébellion formelle et volontaire contre les ordres du roi. C'était, ajoutera-t-il, à la seule condition, stipulée dans les formes, qu'on ferait route en ligne droite et sans relâcher nulle part, que le capitaine a reçu la mission de transporter nos Pères; autrement, et d'après la volonté du roi, si le capitaine n'avait pas contracté cet engagement, on les aurait mis sur un autre navire, et confiés aux soins d'un autre capitaine.

Vous enverrez à nos Confrères qui résident au cap Comorin une copie de la lettre très-étendue que je vous ai adressée le 3 novembre. Aussitôt que nous seront apparues des espérances positives du côté de Méaco, je m'empresserai de vous en écrire avec de grands détails, ainsi qu'à nos Frères de Coïmbre et à nos Pères de Rome.

Si Dominique Carvalho n'est pas encore initié au sacerdoce, vous prierez le seigneur évêque de vouloir bien l'ordonner.

Vous ferez en sorte de conserver l'amitié de Ruiz Gonçalez et de vous le concilier par la déférence la plus absolue, car il est de notre intérêt qu'il nous soit favorable, les chrétiens du cap Comorin étant confiés à ses soins, et les Pères de notre Compagnie, qui sont chargés des œuvres de la religion dans cette contrée, se trouvant tous les jours et dans mille circonstances dans le cas de recourir à la protection de ce personnage.

Je désire avoir par vous des nouvelles de Melchior Gonçalez et du collége de Baçaïm; des Franciscains qui occupaient ce collége : je désire connaître si des Frères de leur Ordre sont venus récemment du Portugal; si le collége de Baçaïm, remis ainsi que vous le savez, dans les mains de notre Compagnie, continue d'être administré

par elle, et si l'on a lieu d'espérer que cet état de choses se perpétuera : vous aurez soin, dans vos premières lettres de me parler avec étendue de ces différents sujets.

Vous ajouterez ce qui regarde le P. Nicolas : quels fruits il recueille de ses travaux à Coulan ; s'il poursuit avec zèle l'œuvre que je lui ai très-vivement recommandée, et qui est très-essentielle, afin d'initier aux lettres les enfants chrétiens de Comorin et de seconder nos Pères qui sont envoyés dans ces contrées ; je vous prie et je vous conjure de nouveau, ne permettez qu'aucun de ces Pères manque de rien absolument ; allez par votre vigilance au-devant de toutes leurs demandes et même de leurs désirs ; servez-les en toute occasion par votre influence auprès du gouverneur et de l'intendant des finances de S. M., afin qu'ils soient pourvus de tout le nécessaire ; enfin, dans les cas d'urgence absolue, et lorsque vous ne pourrez les assister différemment d'une manière expéditive, venez momentanément à leur aide avec les ressources propres de votre collége.

Je désire aussi connaître par vos lettres si les prédicateurs de notre Compagnie que l'on attendait de Portugal sont arrivés à Goa, quel en est le nombre, quels sont les talents de chacun d'eux. S'ils étaient arrivés, vous auriez égard avant toutes choses, en les distribuant, au besoin qui se fait sentir d'un excellent prédicateur dans la cité de Cochin, besoin qui m'est très-avéré.

Tout ce que je vous écris, l'est également pour le P. Paul, à qui vous le communiquerez ; c'est à lui qu'appartient le devoir d'assigner aux prédicateurs les lieux de leur mission, et de les envoyer en vertu de son autorité.

Deux bonzes japonais partent pour aller vers vous ; ils se sont formés dans les académies de Méaco et de Bandou. Appliquez-vous à vous concilier leur amitié par tous les témoignages d'une charité parfaite. Les Japonais, en général, sont vivement touchés par les égards et par les procédés affectueux.

Ne négligez aucune occasion de gagner l'entière faveur du seigneur évêque ainsi que du vicaire épiscopal; donnez-leur des marques d'un dévouement et d'une vénération absolus, obéissez à leurs moindres signes, et soyez-leur soumis en toutes choses : ils sont en effet nos supérieurs : que tout ce que vous aurez à traiter avec eux le soit avec une déférence et une humilité de votre part qui en rende la conclusion mille fois plus simple et plus rapide.

Je vous en prie de nouveau : pour le départ des Pères que j'ai appelés et que vous devez faire embarquer au temps indiqué, que votre diligence soit extrême et ne laisse rien à désirer. Si Dieu favorise nos desseins et seconde nos travaux, vous devrez recevoir avant une année des lettres de nous datées de Méaco.

Que Notre-Seigneur vous comble d'autant de grâces sur cette terre, et d'autant de gloire dans le Paradis, que j'en désire pour moi-même !

De Cangoxima, le 5 novembre 1549.

A ce qui précède et que j'ai dicté, j'ajoute ceci de ma main :

Au nom de votre amour pour Dieu Notre-Seigneur, je vous conjure de vous occuper avec zèle de vous concilier l'amitié sincère de tous nos Confrères de la Compagnie, et de chacun d'eux en particulier. Vous serez assuré d'y parvenir, si vous consolez ceux qui sont près de vous par de bonnes paroles et par des témoignages d'affection, ceux qui sont éloignés par des lettres fréquentes et pleines de charité.

Je désire singulièrement que vous ayez un lieu et une heure déterminés, pour donner aux ignorants un enseignement régulier de la doctrine chrétienne : je désirerais même que cet enseignement eût lieu dans l'église épiscopale, et que, dans la même église, vous pussiez, les dimanches et les jours de fête, prêcher le matin au peuple

du haut de la chaire sacrée, et, dans l'après-midi, expliquer aux esclaves et aux enfants des chrétiens les articles de la foi dans la langue qui leur est familière, ainsi que je faisais lorsque je résidais en cette place. Je vous le recommande, afin que vous montriez l'exemple à nos Frères.

Je vous conjure aussi très-vivement de m'écrire de la manière la plus détaillée touchant l'état intérieur de votre âme. Ne savez-vous pas avec quelle joie j'apprendrais de vous-même les nouvelles, que je désire avec l'ardeur et la sollicitude la plus vives, de vos progrès dans la perfection? Au nombre des nouvelles qui me seraient les plus précieuses, serait, à mes yeux, l'assurance qui me serait donnée par de nombreux et unanimes témoignages, de l'affection sans réserve qu'éprouvent pour vous nos Confrères de la Compagnie, ceux qui demeurent sous le même toit, et ceux qui habitent dans le voisinage, enfin ceux qui sont répandus au loin dans les autres résidences ou missions. Ce me sera sans doute une joie très-sensible de savoir que tous ces Confrères vous sont chers; mais ce ne sera que la moitié de ma joie : afin qu'elle soit complète, il est nécessaire que je sois pleinement convaincu, que vos sentiments à leur égard sont ceux d'une charité parfaite, et qu'en retour vous êtes l'objet de leur absolu dévouement.

Adieu. A vous dans le Seigneur.

François.

LETTRE V.

A D. Pedro de Silva, gouverneur de Malacca.

Si nous devons aux vents favorables notre heureuse arrivée au Japon, nous ne la devons pas moins, seigneur, à vos bienfaits; car pour favoriser ce voyage, après la miséricordieuse Providence de Dieu notre souverain Maître,

nous sommes infiniment redevables, et nous le déclarons avec reconnaissance, à votre généreuse amitié. Lorsque nous nous disposions à partir, ne nous avez-vous pas pourvus de la manière la plus empressée d'une grande abondance de provisions, ne nous avez-vous pas choisi le meilleur navire qui fût à votre disposition, ne nous avez-vous pas procuré tout ce qui pouvait nous être utile? Vous avez, par votre protection toujours présente, et par l'autorité de votre nom, fait évanouir toutes les difficultés et les occasions de retard; et, pour comble de grâces, vous nous avez fait présent d'un grand nombre d'objets précieux destinés à concilier la faveur, pour nous si nécessaire, des souverains de cet empire.

Nous sommes descendus sains et saufs, avec ces présents, grâce à la protection divine, le 15 août, jour de gloire et de bénédiction, jour de l'Assomption au ciel de la Mère de Dieu, dans Cangoxima, pays natal de Paul de Sainte-Foi; à cause de lui, nous avons reçu l'accueil le plus amical du gouverneur de la ville, de l'intendant civil et de tous les habitants. Ce fidèle compagnon, Paul, a fait bientôt paraître le zèle d'une religion professée du fond de l'âme; ses nuits et ses jours ont été consacrés sans interruption à annoncer la religion de J.-C., et à la prêcher à ses parents, à ses proches, à ses amis de tout âge et de toute condition, avec un si heureux succès, qu'à cette heure où j'écris, sa mère et sa femme, toute sa parenté et ses alliances des deux sexes, et un très-grand nombre de ses amis et de ses connaissances lui ont dû leur conversion.

Cette contrée, autant que jusqu'à présent j'ai pu m'en convaincre, est si parfaitement disposée et mûre pour recevoir la semence de la doctrine céleste, que l'on peut se promettre avec confiance d'y recueillir les fruits spirituels les plus abondants. Les hommes de cette nation accordent à la vérité un souverain empire sur l'erreur. Les écarts de leur vie ne prescrivent jamais contre l'autorité de la raison;

le plus souvent même ils ne pèchent que par ignorance, et de manière à se rectifier, s'ils sont éclairés. Aussi la vie mauvaise laisse en quelque sorte chez eux l'empire de la raison dans son intégrité, et ne paraît jamais en rébellion ouverte contre ses lois : c'est plutôt l'effet d'un écart accidentel et passager, une chute insensible et qui tient la conscience en peine : la licence qui s'abandonne à ses passions, en réduisant la raison au silence, n'est point devenue naturelle chez les Japonais, comme chez les peuples où l'on pèche avec délibération et par une audacieuse malice.

Déjà nous nous serions rendus à Méaco, où résident l'empereur et les principaux seigneurs de la nation, si les vents étaient favorables à ce voyage. On dit qu'après deux mois les moussons qui y conduisent seront entièrement formées. Alors, si Dieu le permet, nous ferons la traversée, et je pourrai croire d'après mes yeux à toutes les merveilles qu'on raconte sur cette capitale de l'empire japonais : on affirme que le nombre de ses maisons peut être évalué à 96,000. Deux Portugais qui y sont allés, et dont l'un est encore au Japon, prétendent que Méaco leur a paru plus considérable que Lisbonne. Toutes les maisons sont des mêmes matériaux que les nôtres, et pareillement construites à plusieurs étages. L'année prochaine, avec la permission de Dieu, après avoir tout vu de mes propres yeux, je vous en écrirai de longs détails.

J'espère infiniment en la Providence favorable de Jésus-Christ, et mon cœur est plein de cette opinion, qu'une grande partie de la nation japonaise, à cause de l'autorité qu'exerce la raison sur elle, et qui m'est pleinement évidente, embrassera notre sainte religion. Or, de ce fruit immense et que nous avons des motifs certains de prévoir, la plus grande partie doit être attribuée à votre généreuse charité, qui nous a protégé de parole et d'action, par votre intervention personnelle, et lorsqu'il était nécessaire, par des ordres écrits pleins d'autorité, enfin par des présents magnifiques tirés de votre propre bien, destinés à nous con-

cilier la faveur de l'empereur du Japon; vous avez fait disparaître des difficultés infinies et insurmontables à notre faiblesse, et fait réussir notre dessein d'aller annoncer la loi de J.-C. dans un nouvel empire. Par un résultat naturel, et avec la grâce de Dieu, vous aurez accompli et mis en lumière avec un entier succès ce que le seigneur Comte Amiral, votre père, avait heureusement commencé : votre mérite sera d'autant plus grand devant Dieu, que le bien qu'il a procuré par les expéditions navales qu'il a entreprises et souvent renouvelées, ne consistait qu'en des domaines et des trésors terrestres acquis à la couronne de Portugal, et que vous, infiniment plus heureux, en secondant si noblement notre navigation, vous avez procuré l'éternel avantage du règne de J.-C. et la propagation de la gloire divine.

Je vous parle aujourd'hui ce langage, afin de vous faire comprendre combien vous êtes redevable envers Dieu, qui vous a choisi pour une œuvre si grande, et qui a déposé dans le plus profond de votre âme le glorieux désir de dilater notre sainte religion sur ces rivages d'Asie. Croyez-moi, celui qui aura cherché premièrement le royaume de Dieu, ne saurait manquer de recueillir avec plénitude les avantages humains. Le roi lui-même, si je ne me trompe, et son royaume, dont vous administrez les intérêts avec un zèle et une fidélité si parfaits, peuvent se promettre de merveilleux avantages de notre voyage au Japon.

Sacaï, place maritime et le principal marché de l'empire, n'est qu'à deux journées de Méaco : il sera facile, avec l'assistance de Dieu, d'obtenir dans cette ville le droit de résidence pour les agents du roi de Portugal, en même temps que la faculté d'élever des magasins pour y déposer les denrées de l'Inde et de l'Europe, afin de les échanger à loisir contre les marchandises les plus précieuses de l'empire japonais, les métaux, les ouvrages d'art et les productions du sol; l'argent surtout et l'or, qui sont im-

portés en abondance de la plupart des îles, sur ce marché, l'entrepôt le plus considérable de l'empire.

Pour rendre plus faciles ces relations si avantageuses entre les deux peuples, j'essaierai de faire comprendre au souverain du Japon qu'il ferait bien d'envoyer un ambassadeur dans l'Inde, afin que celui-ci, ayant vu toutes les ressources et les commodités de la vie qui s'y trouvent en abondance et qui manquent au Japon, en fasse à son retour naître le désir chez les siens, et les rende plus empressés pour accueillir les termes d'un commerce d'échange. Il en devra résulter la conclusion entre le vice-roi des Indes et le souverain du Japon des articles généraux de ce commerce, et surtout la fixation des règlements de la douane et de la perception des droits, en faveur du trésor portugais, dans le port de Sacaï.

J'espère, avec la grâce du Seigneur Jésus, pouvoir vous écrire avant deux ans que nous avons dans Méaco même une église consacrée à Dieu, sous l'invocation de sa très-sainte Mère notre souveraine : et tous ceux qui dans la suite navigueront parmi ces îles, pourront, dans les effroyables tourmentes de l'archipel de Chine, invoquer Notre-Dame de Méaco.

Si vous m'accordiez assez de confiance pour me permettre d'être dans ces contrées votre propre économe, j'oserais vous garantir que je vous représenterais, accrue d'un intérêt plus que centuple, la quantité de marchandises ou d'argent que vous m'auriez confiée; ce bénéfice serait exempt de tout péril de terre ou de mer, la réalisation en serait certaine, par un bien rare privilége, et jamais avant vous aucun gouverneur de Malacca n'aurait fait d'opération plus innocente et plus fructueuse. Que si vous désirez connaître la nature de ce commerce extraordinaire, je vous le dirai plus ouvertement. Consentez, Seigneur, à nous remettre des aumônes pour être partagées entre les chrétiens indigents de ces contrées, ceux qui sont déjà convertis et ceux qui le seront dans la suite. Ce placement, je vous l'af-

firme avec la garantie de J.-C., vous sera rendu plus qu'au centuple dans le ciel, sans courir de péril du côté des vents ni du côté des flots, sans appréhension des embûches et des armes des pirates.

Je me demandais, en écrivant ces lignes, si votre esprit ne serait pas indécis avant d'engager cette partie sur l'espérance d'un échange avec le ciel, ce qui cependant est la plus sûre de toutes les chances du monde. Je n'ignore pas que vous, messeigneurs les gouverneurs de Malacca, de qui l'âme est si haut placée, quoique vous soyez naturellement pleins d'ardeur pour les intérêts de fortune, vous négligez le plus ordinairement la voie que je vous enseigne, et qui est la plus sûre, pour obtenir un bénéfice d'une valeur inestimable.

Le pirate notre capitaine est mort ici même, à Cangoxima. Il nous avait servi presque selon nos désirs pendant toute la navigation : mais nous n'avons pu lui être d'aucun secours au dernier port et à l'heure de sa mort. Il a voulu mourir dans sa superstition; il ne nous a même point laissé la faculté de lui rendre ce devoir suprême, par lequel nous témoignons notre reconnaissance à nos amis morts dans la foi chrétienne, en recommandant leurs âmes à Dieu : le malheureux a précipité la sienne dans les enfers, où il n'existe plus de rédemption.

Beaucoup de Japonais se rendent à Malacca, déterminés à ce voyage par les récits de notre Paul, qui leur a fait de merveilleux éloges de la grandeur des Portugais.

Je vous en prie et je vous en conjure, au nom de ce que vous devez à Dieu et à cause de votre grand cœur, accueillez-les noblement et libéralement, veuillez les adresser avec votre recommandation à des Portugais riches et honorables, afin qu'ils soient traités avec les plus grands égards, et qu'ils reçoivent une hospitalité généreuse et attentive. Ce sera, croyez-le, pour eux, un singulier attrait afin de leur faire embrasser la religion de J.-C., s'ils vérifient par leur propre expérience tout ce que Paul leur a fait entendre des Portugais.

Dominique Diaz, à qui je confie cette lettre pour vous, est de mes meilleurs amis, et je ne l'aime pas moins qu'il ne m'aime. J'ai pu apprécier par mille bons offices qu'il nous a rendus, dans les rapports continuels que crée une longue navigation, son excellent naturel et sa charité vis-à-vis de nous.

Ce serait de votre part le plus signalé des bienfaits, si vous daigniez acquitter pour moi qui ne le puis, la dette de ma reconnaissance envers un homme qui m'a si grandement obligé.

Que Dieu Notre-Seigneur prolonge pour de longues années les jours de votre existence et vous ramène plein de santé et comblé de satisfaction, en Portugal, ainsi que vous le désirez, avec votre noble épouse! Adieu.

Cangoxima, 5 novembre 1549.

Votre frère en Jésus-Christ.

FRANÇOIS.

LETTRE VI.

A la Compagnie, à Goa.

Je vous ai écrit l'année dernière de Cangoxima, mes Frères bien-aimés, touchant notre voyage et notre arrivée au Japon, et je vous ai dit les travaux accomplis pour la religion de J.-C. Je vous exposerai donc ce que, depuis ce temps, Notre-Seigneur a daigné réaliser par nous.

Arrivés dans la patrie de notre Paul, nous avons reçu l'accueil le plus affectueux de la part de sa famille et de ses amis. Les entretiens de Paul les ont convertis pour la plupart, et ils sont entrés dans le troupeau de Jésus-Christ. Mais, afin de les bien pénétrer des vérités de notre religion, nous sommes demeurés au delà d'une année dans la même place, et, pendant ce temps, plus de cent personnes se sont faites chrétiennes. Si le reste des habitants voulait

suivre leur exemple, ni parents ni proches ne leur feraient éprouver aucune contradiction.

Cependant les bonzes sont allés trouver le roi, c'est-à-dire le seigneur suzerain de plusieurs villes, qui jouit d'ailleurs d'un pouvoir très-étendu, et lui ont déclaré que s'il permettait à son peuple d'embrasser la religion de J.-C., toute sa puissance en serait anéantie; que les dieux de la nation, c'est-à-dire les idoles, tomberaient dans le mépris public; que la loi du nouveau Dieu se trouvait en opposition directe avec les lois japonaises; que naturellement ses adhérents renieraient les auteurs vénérables des lois antiques, et que ce résultat ne saurait se produire sans ruiner la constitution nationale et sa propre domination; qu'il portât donc ses regards vers les saints législateurs du Japon, et que reconnaissant la loi du nouveau Dieu pour l'ennemie la plus avérée de l'ancienne loi, il édictât, sous peine de mort, la défense pour l'avenir de se faire chrétien. Ce prince, ému par ces discours, fit paraître un édit conforme à la requête des bonzes.

Pendant ce temps, nous étions occupés à instruire les néophytes, à étudier nous-mêmes la langue japonaise et à traduire en cette langue les articles de la foi chrétienne. A l'occasion de la création du monde, nous indiquions en peu de paroles ce qui nous paraissait le plus nécessaire à connaître pour cette nation, un Dieu unique, seul auteur et créateur de l'univers; notion qui leur était tout à fait étrangère, ainsi que celles des autres vérités essentielles au salut, et principalement celle d'un Dieu fait homme. Nous avions soin d'exposer en détail tous les principaux mystères qui apparaissent dans la vie de J.-C., jusqu'à son ascension au ciel, et les causes du dernier jugement. Après avoir traduit cette œuvre en japonais, non sans de grandes difficultés, nous l'avons transcrite en lettres européennes. Nous l'avons ensuite fait lire aux personnes qui désiraient s'instruire de la religion, afin que les néophytes connussent parfaitement la manière véritable et salutaire d'adorer

Dieu et N.-S.-J.-C.. A la seconde réunion où nous exposions ces doctrines, nos chrétiens témoignèrent y prendre une satisfaction extrême; car ils pénétraient à merveille le sens de nos discours. Les esprits japonais sont éminemment subtils et sensibles à la raison; ils reconnaissent l'évidence de la vérité chrétienne et la fausseté de leur religion, mais ils ne veulent point embrasser la religion de J.-C., par la crainte de leur prince.

Vers la fin de l'année, voyant ce seigneur s'opposer entièrement à la propagation de notre religion, nous avons résolu de passer dans une autre contrée. Nous avons pris congé de nos néophytes, que leur amour extrême envers nous pénétrait de douleur, et qui cependant nous rendaient grâces d'être venus, au prix de tant de peines, leur enseigner les voies du salut; notre départ les a profondément contristés. Nous avons laissé parmi eux leur compatriote Paul, excellent chrétien, pour instruire les nouveaux convertis sur les articles de la religion.

Dans une autre ville (1), par où nous sommes passés, le prince nous a accueillis de la manière la plus favorable.

En quelques jours que nous y sommes demeurés, nous avons converti à J.-C. environ cent personnes. Aucun de nous ne possédait la langue japonaise, et néanmoins par la lecture publique de notre volume à moitié japonais, et par le peu de paroles que nous adressions au peuple, nous en attirâmes un grand nombre à la foi de J.-C.

Cosme de Torres a été chargé de diriger ces néophytes, et, avec Joam Fernandez, je me suis rendu à Amanguchi (2), principale place d'un seigneur très-puissant, au dire des Japonais eux-mêmes.

Cette ville renferme plus de dix mille familles. Elle est entièrement construite en bois. Nous y trouvâmes un grand nombre de personnes, tant du peuple que de la noblesse,

(1) Firando (par 33° 35' lat. N.). Capitale d'un petit royaume du même nom. Son port, très-sûr, fut fréquenté de bonne heure par les Portugais.

(2) Amanguchi (vers le 34° N.). Capitale du royaume de Naugato.

qui désiraient vivement s'instruire de la loi de J.-C. Nous résolûmes de suivre l'ordre le plus facile et le plus favorable, c'est-à-dire de prêcher deux fois le jour sur les places et dans les lieux publics: nous lisions à haute voix les articles de notre livre, et nous parlions au peuple assemblé sur la religion de J.-C. Quelques seigneurs nous appelaient aussi dans leurs maisons, pour s'instruire plus à l'aise touchant notre religion; ils n'hésitaient point à prendre l'engagement, si notre doctrine leur paraissait préférable à la leur, de l'embrasser sans différer un instant. D'autres entendaient nos discours avec des dispositions mauvaises; d'autres enfin ne craignaient pas de les tourner en ridicule. Ainsi, toutes les fois que nous passions par les rues de la ville, une troupe d'enfants et de gens de la dernière classe nous suivaient en se raillant et en insultant à notre langage. « Voici, disaient-ils, ceux qui nous font une loi d'embrasser le culte de Dieu, pour que nous soyons sauvés, parce que il n'y a, de salut selon eux, que dans le souverain Créateur du monde et dans son Fils! Voici ceux qui prêchent qu'il est défendu d'avoir plus d'une épouse! »

Ils passaient de même en revue, dans leurs railleries insultantes, tous les autres articles de notre religion.

Nous avions déjà pendant plusieurs jours exercé le ministère de la prédication, lorsque le roi, qui résidait alors dans la capitale, nous fit appeler, et nous nous rendîmes auprès de lui. Il nous demanda d'où nous étions venus, et pourquoi nous étions descendus au Japon. Nous lui répondîmes que nous étions des Européens, envoyés dans ce pays pour y prêcher la loi de Dieu, et que personne, s'il n'adorait dans la vérité et dans la sainteté Dieu et son Fils J.-C., Rédempteur et Sauveur de tous les peuples, ne pouvait être assuré de son salut. Alors, le prince nous invita à lui exposer la loi de Dieu, et nous lui lûmes la plus grande partie de notre livre; il écouta toute cette lecture, qui dura plus d'une heure, avec une extrême attention, et

nous permit de nous retirer. Dans cette ville, où nous demeurâmes un certain nombre de jours, nous prêchions au peuple, sur les places et dans les lieux publics. Un grand nombre entendait avidement les merveilles de la vie de J.-C., et lorsque venait le récit de sa douloureuse mort, ils ne pouvaient retenir leurs larmes. Cependant, le nombre de ceux qui se faisaient initier à la religion était très-restreint.

Voyant le peu de fruit de nos travaux dans cette place, nous nous sommes dirigés sur Méaco, la ville, comme je vous l'ai dit, la plus considérable de tout le Japon. Nous avons mis deux mois à ce voyage, et nous y avons éprouvé des dangers infinis, toute la contrée sur notre passage étant en conflagration par la guerre. Je ne parlerai point de la rigueur excessive du climat, et des brigands dont les routes sont infestées. A notre arrivée à Méaco, nous demeurâmes quelques jours en attendant une audience du souverain, pour lui demander la liberté de répandre dans son royaume la connaissance de la loi de Dieu; mais nous trouvâmes que l'accès était impossible auprès de lui. Apprenant d'ailleurs que les rois vassaux et les seigneurs n'avaient aucun égard aux volontés du souverain, et cessant de désirer cette autorisation, nous avons préféré d'éprouver par nous-mêmes les esprits et les cœurs des citoyens, afin de connaître s'ils étaient ou non disposés pour accueillir la religion de J.-C.; mais à la vue de tous les citoyens en armes, et dans le feu d'une guerre civile, je vis bien que la circonstance était absolument contraire à la prédication de l'Évangile.

Méaco fut autrefois une ville immense : aujourd'hui le fléau continuel des guerres l'a ruinée et toute dévastée. On dit qu'autrefois elle renfermait 180,000 maisons, et je le crois sans peine, car l'enceinte des murs est celle d'une ville bien plus considérable que la ville actuelle. Néanmoins quoiqu'en grande partie détruite, elle contient encore plus de 100,000 maisons.

Estimant donc que la ville de Méaco n'était point assez paisible pour recevoir à cette heure la semence de l'Évangile, nous sommes revenus à Amanguchi, et nous avons présenté au roi les lettres du vice-roi des Indes et de l'évêque de Goa, et les présents envoyés par eux en témoignage de leur amitié. Le roi, très-satisfait des présents et des lettres, voulut nous témoigner sa gratitude et nous fit offrir une somme considérable en or et en argent. En lui renvoyant son présent, nous le priâmes, s'il voulait faire une faveur sensible à des étrangers, de nous accorder le pouvoir de répandre la connaissance de la loi divine dans ses États, et à ses sujets la faculté de la recevoir : rien ne devant nous causer plus de joie. Il nous l'accorda de très-bonne grâce. Il fit paraître un édit dans les lieux les plus apparents de la ville, déclarant approuver que la loi céleste fût annoncée dans ses États, et ajoutant que tous ceux qui le désireraient seraient libres de l'embrasser ; en même temps il nous donna pour y habiter une bonzerie vacante. Un grand nombre venait nous y trouver pour connaître la nouvelle religion. Nous prêchions deux fois le jour : et la prédication était toujours suivie d'une très-longue conférence sur la religion. Nous étions continuellement occupés, soit à prêcher, soit à résoudre les questions qui nous étaient proposées. Souvent les prédications avaient pour auditeurs un grand nombre de bonzes et de personnes éminentes, ainsi qu'une foule de peuple : et la maison était tellement remplie que plusieurs ne pouvaient pénétrer à cause du défaut d'espace. Les conférences eurent tant de succès que les auditeurs étaient convaincus par nos réponses de la fausseté de leurs anciennes lois, du mensonge de leurs législateurs et de la vérité de la loi chrétienne. Enfin, après plusieurs jours de controverses et de combats, nous en vîmes plusieurs se rendre, et confesser la foi de J.-C. : et les premiers de tous furent ceux qui, dans les conférences et dans la discussion, s'étaient montrés les plus hostiles. La plu-

part étaient d'une condition élevée, et après s'être faits chrétiens, ils nous ont bientôt fait paraître un tel dévouement que je ne trouverais aucunes paroles pour l'exprimer. Les nouveaux chrétiens nous exposaient fidèlement les mystères ou plutôt les folies des religions japonaises; car, ainsi que je vous l'ai dit d'abord, il existe neuf sectes au Japon, toutes fort différentes par leurs préceptes et leurs institutions. Étant au fait des doctrines de ces sectes, nous avons étudié les arguments propres à les combattre. Aussi, chaque jour, nous pressions de questions et d'arguments les bonzes qui empoisonnent les esprits des hommes, et les autres ennemis de la loi chrétienne, jusqu'à ce qu'enfin ils n'eussent plus rien à répondre dans la discussion de leurs principes. Les chrétiens s'applaudissaient de voir les bonzes réduits au silence, et se confirmaient tous les jours davantage dans la foi de J.-C.

Pour les païens qui assistaient aux conférences, ils se sentaient fortement ébranlés dans leurs croyances, en voyant tomber en poussière leurs traditions antiques. Quant aux bonzes, ils en concevaient un profond ressentiment : présents tous les jours à nos enseignements, et voyant sans cesse de nouveaux convertis se déclarer chrétiens, ils les accusaient avec fureur de déserter la religion de leurs ancêtres pour en embrasser une toute nouvelle. Les néophytes répondaient qu'ils embrassaient la loi chrétienne, parce qu'ils l'estimaient plus conforme que la leur propre à la raison naturelle, et parce qu'ils nous voyaient répondre victorieusement aux arguments des bonzes, tandis que les bonzes étaient muets aux nôtres.

Les Japonais, en général, sont d'un naturel curieux et pleins d'ardeur pour s'instruire. Entre eux, ils ne cessent de préparer d'avance leurs questions et leurs réponses. Ils sont surtout désireux d'entendre des explications nouvelles en matière de doctrine. Avant notre arrivée, ils étaient sans cesse occupés, ainsi que nous l'avons appris, à disputer entre eux, chacun pour sa secte, qu'il prétendait

être la meilleure. Mais après nous avoir entendus, laissant là les disputes sur le genre de vie et la doctrine des sectes différentes, tous se sont mis à argumenter sur la religion chrétienne. Il est merveilleux qu'au sein d'une si grande ville, dans toutes les maisons et dans les autres lieux, la loi divine soit l'objet de la conversation générale. Si je me proposais de vous exposer ici la série des arguments qui nous sont proposés, je ne cesserais jamais d'écrire.

Les Japonais ont une grande idée de la sagesse des Chinois, soit sur les mystères de la religion, soit dans la règle des mœurs et dans les institutions civiles. Souvent ils insistaient sur cette proposition, que si la vérité était telle que nous le présentions, les Chinois n'auraient pu l'ignorer.

Après de longues conférences et de longs combats, les habitants d'Amanguchi commencèrent à entrer dans l'Église de J.-C. : les uns étaient du peuple, les autres de la noblesse : en deux mois il y eut environ 500 chrétiens ; et le nombre s'en accroît tous les jours : nous avons lieu de nous réjouir et de rendre grâce à Dieu, en voyant un si grand nombre de personnes embrasser la religion de J.-C., et nous découvrir les mensonges des bonzes et les secrets de leurs livres et de leurs sectes. Car, parmi les nouveaux chrétiens, tous suivaient des sectes différentes : et les plus savants d'entre eux nous exposaient le genre de vie et la doctrine qui leur étaient propres. Sans la science de ces néophytes, jamais je n'aurais assez profondément pénétré dans les mystères des sectes abominables du Japon, et je n'aurais jamais pu les vaincre. On ne saurait croire combien les chrétiens nous aiment : ils viennent à toute heure nous demander en quoi leurs services peuvent nous être utiles. Naturellement il est vrai les Japonais sont obligeants et empressés ; mais nos chrétiens, tant est grande leur amitié pour nous, se montrent affectueux et dévoués à l'extrême.

Que Dieu dans sa miséricorde les en récompense, et

qu'il nous accorde également, mes Frères, son éternelle félicité !

Amanguchi, 20 novembre 1550.

Votre frère très-affectionné en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE VII.

A des marchands.

Si, sur la lettre que je vous adresse, vos noms ne sont point exprimés, ainsi que c'est l'usage, n'en soyez pas surpris, car je vous écris uniquement afin de les connaître. Je vous conjure de daigner m'apprendre qui vous êtes, quel est le nom du navire qui vous amène; je désire également savoir quel est l'état des affaires à Malacca. A votre départ de cette ville, avez-vous laissé toutes choses en bon ordre et en paix ? Daignez, je le répète, me répondre à ces différents égards, par écrit et en peu de paroles : et cependant prenez en bonne part le conseil que je vais vous donner, de dérober aux occupations de votre commerce un court intervalle pour le consacrer à l'examen de votre conscience. Croyez-moi, cette affaire est de toutes la plus avantageuse; elle procure un bénéfice infiniment plus sûr et plus abondant que l'échange de toutes les marchandises d'Europe avec les fourrures ou les soieries de la Chine, quand même cette opération vous donnerait un gain d'une valeur égale à votre existence. J'ai formé le dessein, si Dieu me le permet, de me rendre auprès de vous dès que vous m'aurez répondu, afin de vous saluer.

Que Dieu, Notre-Seigneur, dans sa clémence infinie, nous conserve toujours sous sa divine main, qu'il nous maintienne dès ce monde, par l'effet de sa grâce, fermes, persévérants, fidèles à servir sa Majesté suprême ! Ainsi soit-il.

D'Amanguchi, le 1er septembre 1551.

Votre frère en J.-C. FRANÇOIS.

LETTRE VIII.

A la Compagnie, à Malacca.

Que la grâce, etc.

Il y a quarante jours que nous avons quitté le Japon, où la religion, avec la grâce de Dieu, se dilate d'une manière admirable. Nos Confrères qui m'avaient accompagné sont tous en santé, par la permission divine, dans Amanguchi, ville très-considérable et capitale d'un royaume : je les ai laissés comme une garnison chez ces peuples parmi lesquels un grand nombre a embrassé la foi de J.-C. : de nouveaux prosélytes s'y font instruire tous les jours. Je vous donnerai de vive voix de plus amples détails.

Préparez-nous dès à présent tout ce qui est nécessaire pour le voyage des Indes : en même temps assurez-vous d'un vaisseau pour le temps de notre arrivée. Il est d'une importance extrême pour la gloire de N.-S. J.-C. et pour le salut des âmes, que je passe immédiatement de Malacca aux Indes. Envoyez-moi dès à présent ici Joam Bravo avec les réponses à mes ordres.

Bientôt je vous entretiendrai des affaires du Japon, qui seront pour vous, j'en suis sûr, aussi intéressantes qu'agréables.

A cette heure, que Dieu nous garde tous en sa grâce ! Amen.

Du détroit de Singapour (1), 30 décembre 1551.

Le dernier de vos frères.

FRANÇOIS.

(1) Singapour n'était qu'un point géographique au temps de notre Saint, une petite île située à l'extrémité de la Péninsule Malaïe (lat. 1° 15' N.), et qui donnait son nom au détroit conduisant en Chine et au Japon. Ce fut seulement en 1819 que le génie colonisateur d'un Anglais, sir Stamford Raffles, y créa une ville qui a pris en quelques années un prodigieux accroissement.

LIVRE VII.

Informations étendues sur le Japon, adressées à la Compagnie en Europe. — Administration des Indes. — Dernières dispositions avant le voyage de Chine.

(JANVIER-AVRIL 1552.)

LETTRE PREMIÈRE.

A mon saint Père en Jésus-Christ, Ignace, à Rome.

Que la grâce et l'amour de N.-S. J.-C. soient à jamais notre secours et notre consolation! Amen.

O mon vrai Père, j'ai reçu à Malacca, lorsque je revenais du Japon, les lettres de votre sainte charité. Les nouvelles que j'attendais et qu'elles m'ont données de l'existence et de la santé favorable d'une personne si vénérée et si chère, ont rempli mon âme d'une joie que Dieu seul connaît. J'ai lu les paroles où respirent votre grâce et votre piété, je les relis souvent pour la consolation et le bien de mon âme, je les repasse dans mon esprit, m'en nourrissant pour ainsi dire encore; surtout ces dernières paroles qui sont comme le sceau de la charité et qui terminent votre lettre : *A vous tout entier, sans que le temps ait jamais la puissance de me faire vous oublier,* IGNACE. J'ai lu ces paroles avec des larmes

délicieuses, et je pleure en les retraçant, au bienheureux souvenir des temps écoulés et du sincère et religieux amour que vous m'avez toujours témoigné, que vous m'avez toujours conservé; je considère de combien de travaux et de dangers Dieu a daigné m'affranchir dans le Japon, grâce à vos prières et à votre médiation paternelle en ma faveur.

Les paroles ne sauraient jamais exprimer tout ce que je dois aux Japonais : c'est à cause d'eux seuls que Notre-Seigneur, par une lumière intérieure, m'a pénétré de la connaissance de mes péchés infinis : errant jusqu'à ce jour au dehors de moi-même, j'étais ignorant de l'abîme de misères que recélait ma conscience, tandis que dans les travaux et les épreuves de cette contrée, la vue de mon âme s'est d'abord éclaircie, et la bonté divine m'a permis de reconnaître avec évidence et pour ainsi dire par une expérience vivante, et par une impression sensible, combien il m'est nécessaire qu'une autre personne me soit donnée pour exercer sur moi la surveillance la plus vigilante. Considérez les décrets de votre sainte charité, qui me donne à conduire tant de saintes âmes des Pères et des Frères de la Compagnie résidant en ces contrées; or, la divine miséricorde m'a rendu sensible, au delà de toute évidence, mon insuffisance pour ce ministère de direction, et mon dénuement des qualités les plus nécessaires; j'aurais dû plutôt espérer d'être mis sous la main et sous l'autorité de mes Frères, que de recevoir la charge de les diriger.

Votre sainte charité me témoigne aussi qu'elle est pénétrée du désir de me revoir une fois encore avant la fin de cette vie. Notre-Seigneur, qui lit au plus profond de mon âme, sait la vive et tendre émotion qu'a fait naître en moi ce suprême témoignage de votre précieux amour envers moi. Et toutes les fois que ces paroles se représentent à mon esprit, c'est-à-dire à toute heure, des larmes involontaires remplissent mes yeux, et s'échappent doucement sans pouvoir être contenues, à cette seule pensée qui ravit mon cœur, de pouvoir vous serrer encore une fois dans

mes bras : c'est un dessein difficile à réaliser : mais que ne peut accomplir la sainte Obéissance !

Au nom du zèle passionné qui vous anime pour le service et la gloire de Dieu Notre-Seigneur, je vous demande une grâce, que si j'étais en votre présence, j'implorerais à genoux à vos pieds : c'est d'envoyer ici quelque homme parfaitement connu et éprouvé par votre sainte charité, pour devenir le recteur du collége de Goa ; un tel homme choisi par vous-même, et formé pour ainsi dire de vos mains, est indispensable à ce collége.

Au sujet du Japon, je suis entièrement convaincu que vous ne sauriez y envoyer que des sujets d'une grande valeur et éminents en vertu comme en science, pour paraître dans les académies de cet empire ; en effet les ignorants et les personnes sans lettres, quoique raisonnables et de bon jugement, s'ils se sentent convaincus de leurs erreurs, se retranchent dans cette réponse, qu'il existe aussi dans leur nation une infinité de personnages savants, qui ont consacré toute leur vie à de profondes recherches, et à la lecture de tous les livres : ces lettrés donc qui nient les vérités que nous affirmons, ont besoin d'être vaincus dans leurs raisonnements et conquis à nos croyances, afin que le vulgaire qui s'étaie de leur autorité, puisse lui-même être converti. Ainsi les lettres et la science sont indispensables ; mais la force d'âme et la patience les plus insignes, et la perfection de toutes les vertus ne sont pas moins nécessaires à ceux qui se disposent pour de si grands combats. Viennent donc de pauvres et misérables étrangers, pour rivaliser avec la réputation et la gloire d'une nation superbe, qui se fonde sur son admiration d'elle-même et de son histoire ; qui est tout entière sous la domination des bonzes, les premiers personnages du pays par les dignités et la considération : leur audace va les exposer à mille épreuves, lorsqu'ils auront mis les pieds sur les charbons ardents qu'eux-mêmes auront allumés : ce ne sera pas impunément qu'ils auront entrepris le premier et

le plus nécessaire de leurs travaux, qui est de réduire en poussière les sophismes des bonzes, de confondre leurs mensonges, de faire paraître au grand jour les indignes et secrets artifices, qui servent à ces bonzes pour obtenir l'argent d'un peuple crédule.

D'après l'expérience des faits qui se sont passés en ma présence, je me figure ici les emportements insensés de ces faux prêtres, lorsqu'ils verront devant eux l'homme qui peut, à leur face, leur dénier le pouvoir dont ils se glorifient, d'arracher à leur supplice par des enchantements les âmes déjà dévouées à l'enfer; et si leur folle et arrogante prétention est convaincue publiquement de mensonge, l'occasion principale de leur gain cessera d'exister. Si leurs crimes honteux, si les désordres exécrables qui ne sont à leurs yeux qu'une chose légère, presque même un titre de gloire, sont flétris par une juste et vive réprobation, on les verra, ces sangliers furieux, se sentant percés de l'épieu dans leur fange immonde, se précipiter avec rage et vouloir déchirer ceux qui leur auront présenté des perles. Ainsi que je l'ai dit déjà, les propagateurs de la vraie doctrine ne sauraient manquer, en ces pays, d'être violemment attaqués et cruellement éprouvés, et leurs âmes, pour user de la parole évangélique, auront tout à faire pour se posséder dans la patience; que de préparations difficiles, que de secours puissants sont nécessaires pour s'exposer à ces dangers! J'écris au P. Simon, ou, en son absence, au recteur du collége de Coïmbre, de n'envoyer personne pour les académies japonaises, que votre sainte Charité ne l'ait vu, examiné et approuvé. Je ne saurais assez le redire, nos Frères auront des combats et des épreuves au delà de l'opinion ordinaire. Visités à toute heure et toujours à contretemps, ils n'auront pas un instant du jour et souvent de la nuit qui soit libre des questionneurs importuns; les demandes se succèderont et se confondront sans cesse; les grands les feront appeler, sans qu'on puisse refuser de les aller trouver. Ces distractions leur enlèveront le temps des prières de

chaque jour, des méditations, du recueillement de l'âme en Dieu et des autres exercices spirituels; ils seront privés de célébrer la Messe, au moins dans les premiers jours de leur arrivée, à cause de l'infinité des visiteurs, auxquels ils ne pourront se soustraire; à peine auront-ils le loisir d'accomplir le devoir du bréviaire, de prendre la nourriture et le sommeil nécessaires. Un défaut de cette nation, c'est de faire perdre le temps sans aucun scrupule, surtout à leurs hôtes et aux étrangers, que souvent ils méprisent et tournent en dérision, même sans provocation et sans cause. Mais si ces étrangers osent attaquer et blâmer hautement ce qui est l'objet de l'estime et de l'admiration du vulgaire, s'ils s'élèvent contre les différentes sectes des fausses religions; s'ils jettent, sur les plus grands crimes de la nation, le sel d'une censure vive et pénétrante, s'ils les flagellent sans relâche et sans faiblesse avec la verge de l'autorité; s'ils proclament avec fermeté qu'aucun de ceux qui sont descendus dans les feux de l'enfer, n'en peut être délivré ni par les sacrifices, ni par les dons volontaires, ni par les cérémonies idolâtriques de leurs amis et de leurs parents vivants : la haine s'élèvera contre eux comme une violente tempête; les plus sages eux-mêmes d'entre les habitants s'indigneront d'une opinion si sévère à l'égard des âmes des morts qui leur étaient chers; ils prendront en mépris, pour la plupart, la religion nouvelle, comme imparfaite et sans puissance, si le prêtre déclare à l'avance qu'il ne saurait apporter de salut aux âmes déjà condamnées. Ces préjugés et ces rêveries préoccupent ici les esprits, parce que la litttérature et les traditions anciennes du pays sont remplies de récits de l'enfer; et rien n'y paraît sur le purgatoire. Or, s'il en est ainsi, c'est une vérité très-évidente, qu'il faut ici de puissantes intelligences, exercées dans la dialectique, douées d'une éloquence populaire, promptes à atteindre et à saisir l'erreur; qui puissent, à la face de tous, arracher le masque à ces illusions qui prennent l'apparence de la réalité, rétorquer les arguments sophistiques, et dé-

montrer l'incohérence et la contradiction des fausses doctrines. Ils rougissent, en effet, ces bonzes, et se sentent merveilleusement confondus, si le peu d'harmonie et même la contradiction de leurs dogmes sont révélés au grand jour; ou quand, enlacés par un raisonnement invincible, ils ne peuvent s'en dégager. A ces dons de l'âme, il faut unir une force corporelle capable de résister aux frimas les plus rigoureux; Bandou, la première des académies japonaises, est située dans la partie la plus septentrionale de ces îles, et les autres académies en sont peu éloignées; au Japon l'on est persuadé que l'intelligence et le génie sont surtout le partage de ceux qui sont nés sous un ciel rigoureux. Pour l'existence, le riz est presque l'unique aliment, quoique l'on trouve un peu de froment et quelques plantes légumineuses, mais celles-ci n'ont qu'un suc léger et peu favorable à la santé; le vin consiste en la liqueur exprimée du riz, encore il est très-rare et d'un prix élevé. Mais la plus douloureuse épreuve est la continuelle inquiétude, causée par les périls de chaque jour. Les vieillards ne conviennent pas à la culture de ces pays; ils manqueraient de forces pour les travaux indispensables; ni les jeunes gens, si ce n'étaient de ceux en qui l'imperfection de l'âge serait suppléée par la grandeur des vertus, confirmée par les expériences les plus décisives; autrement, sans pouvoir servir les autres, ils se perdraient eux-mêmes; tellement les tentations et les occasions des péchés de toutes sortes sont communes. Ajoutez que les esprits des hommes, plus délicats ici qu'en aucun autre lieu, s'offensent facilement de l'apparence, même la plus légère, d'un exemple qui serait imparfait, dans les personnes qui se donnent pour les précepteurs des autres.

J'écris tous ces détails au P. Simon, ainsi que je vous l'ai dit; ou, en son absence, au recteur de Coïmbre. Je serais heureux que votre sainte Charité daignât écrire à Coïmbre, afin que les missionnaires destinés pour le Japon lui fussent d'abord adressés à Rome.

Il m'est venu dans la pensée que les plus convenables, pour cette destination, seraient des Belges ou des Allemands, instruits dans la langue portugaise ou dans l'espagnole. Ces deux sortes d'hommes sont endurcis aux fatigues, étant préparés, par leur tempérament et leur éducation, à supporter les frimas de Bandou.

Il me paraît assez vraisemblable qu'il doit exister un grand nombre de Pères de ces deux nations dans les différents colléges d'Espagne et d'Italie, où peut-être ils rendent peu de services, parce qu'ils ne possèdent pas les élégances naturelles de la langue du pays. Transplantés au Japon, ils y rendraient d'utiles services et se recommanderaient par des fruits abondants. J'ai cru devoir suggérer à votre sainte Charité, si cet avis lui agréait, de faire choisir avec une extrême prudence les sujets qui seraient envoyés des colléges d'Espagne et d'Italie pour la mission des Indes. Il serait à désirer que deux Pères au moins, par année, se missent en mer pour venir aux Indes, et qu'ils fussent tels que le demandent ces contrées : consommés avant tout, comme il est nécessaire, dans la perfection spirituelle; possédant de plus l'éloquence et la science indispensables pour prêcher et pour entendre les confessions. Et je voudrais qu'ils eussent fait par votre ordre le voyage de Rome, avant de venir vers nous; car les épreuves des voyages contribuent à les former, leur donnent la mesure de leurs forces, les endurcissent aux travaux, et les aguerrissent contre les périls futurs, par le souvenir des périls passés, qu'ils ont heureusement évités. Enfin nous obtiendrons ce résultat, qu'ils ne seront pas nouveaux aux fatigues des courses apostoliques : à l'exemple de ces hommes, qui sont venus de leur pays, d'où jamais ils n'étaient sortis, ne sachant même pas ce que c'est que vivre au grand air, et d'accomplir des voyages à pied.

Ici l'on trouve également tant d'attraits pour la mollesse, des encouragements si vifs et si séduisants à l'inertie et à la paresse ainsi qu'à la volupté, que la vertu de ceux



qui devront être exposés à ces périls spirituels, paraît demander à l'avance une sérieuse épreuve; de crainte que des sujets peu convenables, qui nous seraient malheureusement envoyés, au lieu de la consolation que nous devrions espérer de leur arrivée et de leur séjour parmi nous, ne nous causassent plutôt la plus douloureuse des peines, en nous obligeant, par leur conduite, de les séparer de la Compagnie. Que votre sainte Charité considère à cet égard s'il lui convient d'avertir elle-même le P. Maître Simon. Parmi les Pères qui résident à cette heure dans Amanguchi, et parmi ceux qui sont déjà dans les Indes, et qui doivent aller au Japon, si Dieu le permet, l'année prochaine ou l'une des suivantes, aucun ne me paraît convenir pour vivre en ces académies. Mais ils vont dès à présent employer tout leur temps à étudier la langue, à s'instruire de la doctrine des différentes sectes; et lorsque viendront d'Europe les Pères formés dans votre sein, ces Pères se serviront des nôtres comme d'interprètes fidèles appartenant à leur propre famille, dans les disputes avec les bonzes. L'Église d'Amanguchi me paraît devoir se développer rapidement et prendre de grands accroissements. Elle renferme déjà de nombreux chrétiens; et parmi eux il en est de parfaits; tous les jours on en instruit et on en baptise de nouveaux. Je vis dans la ferme espérance que Dieu Notre-Seigneur nous conservera le P. Cosme de Torrez et Joam Fernandez, et qu'il ne les laissera pas mettre à mort par les infidèles; il paraît en effet déjà qu'ils ont évité les premiers et plus graves dangers, et que la fureur des bonzes, irritée à l'excès dans les premières attaques, s'est adoucie avec le temps, et qu'insensiblement elle a défailli. Il existe aussi dans la contrée de nombreux chrétiens, dont plusieurs sont éminents par le rang et par la puissance, et qui veillent nuit et jour avec un grand zèle à la conservation de nos religieux. Joam Fernandez, quoique simple laïque, en raison de l'usage facile qu'il a acquis de la langue japonaise, de la justesse et de la précision avec laquelle il traduit tout ce

qui lui est indiqué par le P. Cosme, lui est extrêmement utile. A présent il s'occupe uniquement d'expliquer, dans des instructions publiques de chaque jour, tous les mystères de la vie de Jésus-Christ.

J'ai reconnu dans les Japonais une heureuse disposition pour apprécier la religion chrétienne, si elle leur est démontrée avec évidence, pour la conserver après l'avoir reçue, et pour la transmettre en héritage à leur postérité, et je pense que les plus grands travaux seront employés avec fruit dans cette culture. C'est en ce sens que je trouve autant de force que de consolation dans l'espérance que j'ai placée en votre sainte Charité, lorsque j'ai osé lui demander pour ce pays quelques Pères de grand mérite, que nous puissions opposer aux docteurs des fausses religions japonaises. Une des principales causes qui vous doivent déterminer est l'excellence, évidente à mes yeux, de la nation japonaise au-dessus de toutes les nations jusqu'à ce jour connues dans ces mers. Aucune autre nation vivant sous ses propres lois, et indépendante du roi de Portugal, ne me semble, au moins en apparence, devoir permettre que la religion chrétienne s'affermisse chez elle sur des bases impérissables. Une entre toutes, et la seule que je sache, est la nation japonaise, qui paraît devoir conserver la possession de la vérité chrétienne sans se laisser ébranler, et pour toujours, si une fois elle l'embrasse ; mais ce sera, sans doute, au prix de grandes souffrances et de combats héroïques de la part des prédicateurs de l'Évangile.

La Chine, empire immense, jouissant d'une paix profonde, régie par de nombreuses et sages lois, est gouvernée par un souverain absolu. C'est un empire opulent, abondant en tous les biens nécessaires à la vie. Un détroit de peu d'étendue le sépare du Japon. Son peuple se distingue par l'intelligence, et vit dans l'étude, principalement dans celle des lois, de la jurisprudence et de la politique ; et la connaissance approfondie de toutes ces sciences excite l'ambition d'un grand nombre. Le visage des naturels est

blanc, imberbe, avec de petits yeux. Les esprits sont polis et amis de la paix, qui fleurit parmi eux depuis un temps infini, sans aucune apparence de guerre. Si de nouveaux obstacles ne surviennent et n'altèrent l'effet de mon dessein, j'éspère, en cette année 1552, faire voile pour la Chine, où m'attire l'espérance de concourir puissamment à dilater l'œuvre de Dieu, pour le bien éternel de la nation chinoise et de la japonaise. Si les Japonais apprennent que les Chinois ont embrassé la loi de Jésus-Christ, il y a lieu d'espérer qu'ils sentiront s'affaiblir en eux l'endurcissement qui les attache à leurs sectes mensongères. Je suis plein de cette confiance, que bientôt les Chinois et les Japonais, par les soins de notre Compagnie, renonceront à leurs superstitions idolâtriques, et adoreront Jésus-Christ, Sauveur de tous les peuples.

Nous avons écrit un ouvrage en langue japonaise, expliquant l'origine du monde et tous les mystères de la vie de J.-C. Nous avons transcrit le même livre en caractères chinois, et nous pensons emporter cet exemplaire avec nous lorsque nous irons dans la Chine, afin qu'en même temps que nous apprendrons la langue du pays, nous puissions montrer aux Chinois un témoignage, écrit en des caractères connus d'eux, des vérités que nous venons leur annoncer.

Je prie ardemment votre sainte Charité, au nom de son amour pour Dieu, et de son zèle pour le service divin, de me recommander elle-même chaque jour à Dieu, et avec elle, toute la Compagnie, dans vos prières et dans vos Saints-Sacrifices. Je sollicite avec ardeur, et votre sainte Charité sera mon interprète et ma médiatrice, les suffrages spirituels de tous les Pères, principalement des profès, et leur intercession efficace auprès du commun Maître, en union avec les mérites de toute l'Église militante, et avec les prières de tous les bienheureux qui vivants étaient de notre Compagnie, avec les vœux unanimes de l'Église triomphante, afin de m'obtenir de Dieu Notre-Seigneur la connaissance évidente, en cette vie, de ce que sa sainte vo-

lonté réclame de ma part, et le secours et les forces nécessaires pour accomplir, dans leur intégrité, dans leur perfection, tous ses commandements et tous ses desseins.

Cochin, 29 janvier 1552.

Le dernier de vos fils, et le plus éloigné de votre présence.

FRANÇOIS.



LETTRE II.

A la Compagnie, en Europe.

Que la grâce, etc.

Le 15 août 1549 nous sommes tous, avec la grâce de Dieu, arrivés au Japon en parfaite santé. Nous avons pris terre à Cangoxima, patrie de nos compagnons. Nous avons reçu l'accueil le plus amical de tous les habitants, et surtout des parents du néophyte japonais Paul; et tous, ouvrant les yeux à la vérité qui leur était montrée, se sont faits chrétiens à la persuasion de Paul. Pendant notre séjour à Cangoxima, les habitants nous ont paru goûter merveilleusement les enseignements de la loi divine, entièrement nouveaux pour leurs oreilles.

Le Japon est un vaste empire tout composé d'îles. On y parle un langage unique, qui n'est point difficile à apprendre. Cette contrée fut découverte par les Portugais il y a huit ou neuf ans. Les Japonais sont très-ambitieux d'honneurs et de distinctions, et se présument supérieurs à toutes les nations pour la gloire des armes et la vertu militaire : aussi méprisent-ils les autres peuples en comparaison d'eux-mêmes. Ils font de leur appareil guerrier un objet de gloire et de dépense, et n'ont rien dont ils soient plus fiers que d'armes ciselées d'or et d'argent. Ils portent toujours le poignard, à la maison comme au dehors. Lorsqu'ils se li-

vrent au sommeil, ils le suspendent à leur chevet. Enfin ils estiment les armes plus qu'aucune nation que j'aie vue. Ils sont excellents archers : d'ordinaire ils combattent à pied, quoique le pays ne manque point de chevaux. Entre eux ils sont très-civils, mais il n'en est point ainsi vis-à-vis des étrangers, qu'ils méprisent souverainement. Ils dépensent leur bien en armes, en vêtements, et dans l'entretien de nombreux serviteurs, et ne se préoccupent nullement d'amasser des richesses. C'est un peuple éminemment militaire et continuellement en querelles, où le plus puissant par les armes exerce la domination la plus étendue. Ils ont un souverain unique, quoique depuis 150 ans les princes aient cessé d'obéir à ses ordres, ce qui est une cause perpétuelle de guerres.

Dans ces contrées il existe un grand nombre, soit d'hommes, soit de femmes, qui professent une règle de vie religieuse : on les appelle bonzes et bonzesses. Il est deux sortes de bonzes : les uns portent une robe couleur de cendres, les autres une robe noire. Il règne entre eux de grandes rivalités : les moines cendrés s'élèvent publiquement contre les noirs, et les accusent d'ignorance et de mauvaises mœurs. Il y a de même deux espèces de bonzesses, les unes distinguées par la robe cendrée, et les autres par la noire. Elles sont soumises aux bonzes de leur règle et de leur couleur. Il existe au Japon un nombre infini et presque incroyable, à qui n'en a pas été le témoin, de ces bonzes et de ces bonzesses. J'ai appris par des autorités dignes de foi qu'il existe un souverain dans les États duquel sont des couvents de 80 personnes, soit bonzes, soit bonzesses, et où les moindres couvents en renferment 30. Il en existe une infinité qu'habitent 4, 6, ou 8 individus : et d'après ce que j'ai vu moi-même, j'incline à le croire. Les doctrines des sectes qui régnent au Japon sont venues de la Chine, empire qui occupe le continent opposé. Les Japonais en ont reçu des traditions écrites, concernant les auteurs des différentes sectes, qui passent

pour s'être soumis, pendant 2 ou même 3 mille ans, à des pénitences volontaires dans une absolue solitude. Au nombre des principaux sont Chaca et Amida. Il existe en tout 9 sectes, pour les hommes comme pour les femmes, différant toutes par leurs lois et par leurs préceptes : chacun est libre de régler sa créance sur la secte qui lui convient. De là résulte que sous le même toit, le mari, la femme et les enfants suivent des sectes différentes. Et cet usage ne soulève en général aucun désordre, chacun étant libre de vivre selon sa persuasion. Cependant il naît souvent des disputes et des controverses, chacun s'efforçant de faire prévaloir sa croyance sur les autres, et quelquefois même on en a vu qui en venaient aux mains. Dans toutes ces sectes, on remarque un silence étrange touchant la création du monde et des âmes. Toutes font mention d'un séjour des gens vertueux et des méchants; mais nulle ne s'explique sur la nature du séjour des bons, ou sur la puissance qui précipite les âmes des méchants dans les enfers. On se borne à proposer l'exemple des fondateurs des sectes : si ceux-ci, dit-on, dans l'intérêt du salut d'un nombre infini de créatures humaines, qui n'expient leurs péchés par aucune peine, se sont affligés personnellement par des rigueurs inouïes et d'une très-longue durée. En même temps les bonzes déclarent que tous ceux qui, sans avoir fait pénitence de leurs péchés, auront invoqué les pères et fondateurs de leurs sectes, seront exempts des suites de ces péchés; mais que ce sera dans le cas unique où ils les auront invoqués avec une entière confiance, en reposant en eux toute leur espérance. Ils sont persuadés que l'intervention de ces saints personnages peut même les retirer des enfers. Mais les sectes dont je parle racontent des fables et des prodiges sans nombre, au sujet de leurs fondateurs, qu'il serait trop long de vous réciter. Parmi ces sectes, il en est qui proposent 300, d'autres 500 préceptes; toutes cependant s'accordent en ce point, qu'il existe 5 préceptes essentiels entre tous, et qu'il est indispensable d'observer. Le

premier est de ne point tuer, et de ne rien manger qui ait été tué; le second, de ne point voler; le troisième, de ne point commettre l'adultère; le quatrième, de ne point mentir; le cinquième, de s'abstenir de vin. Ces principaux devoirs sont communs à toutes les sectes. Toutefois les bonzes et les bonzesses, en dénonçant au peuple la force obligatoire de ces lois, lui ont persuadé que les personnes profanes et engagées dans les affaires du monde ne peuvent elles-mêmes observer les cinq préceptes; mais qu'eux-mêmes sont prêts à satisfaire pour tous les résultats funestes de cette inobservation, à la condition que le peuple leur bâtira des couvents, et leur fournira des revenus annuels, et les sommes nécessaires à leur entretien; enfin qu'on leur rendra toutes sortes d'honneurs et d'hommages : ces conditions étant remplies par le peuple, ils observeront en sa place la loi tout entière. Aussi les principaux et les plus riches de la contrée, afin de jouir d'une plus grande licence de pécher, ont concédé aux bonzes tout ce qu'ils désiraient. De là résulte que les bonzes jouissent d'une grande vénération parmi les Japonais : tout le monde est persuadé qu'à leur prière les âmes sont exemptées des enfers, les bonzes ayant pris sur eux de satisfaire à la loi pour la nation entière.

Les bonzes prêchent en public à de certains jours. Le fondement de tous leurs discours est que nul d'entre le peuple ne sera condamné à descendre aux enfers, quel que soit le nombre de ses crimes passés et présents. L'auteur de leur secte les eût-ils condamnés aux enfers, les bonzes les retireront du milieu des flammes : si seulement, ayant satisfait pour eux, ils se portent leurs intercesseurs. Et les bonzes eux-mêmes exaltent singulièrement, aux yeux du peuple, leur propre sainteté, qui consiste dans l'obéissance aux cinq lois. En même temps ils dénient aux pauvres, qui sont dépourvus des moyens d'enrichir les bonzes, toute espérance d'être exemptés des enfers. Ils ont coutume de mettre les femmes au même rang que les pau-

vres, si elles négligent l'accomplissement des cinq préceptes : ils les déclarent, à cause de la souillure de leurs époques mensuelles, infectées de plus de péchés que tous les hommes ensemble : un être si dégradé ne saurait donc être sauvé qu'à grand'peine. Ils en viennent naturellement à dire que les femmes elles-mêmes; si elles font encore plus de présents aux bonzes que les hommes, peuvent espérer de sortir du séjour infernal. Ils déclarent encore, dans leur prédication, que ceux qui, pendant la vie, auront donné de l'argent aux bonzes, recevront après la mort dix fois autant qu'ils auront donné, et dans la même monnaie, pour les besoins de la vie nouvelle. Or, il se rencontre assez de personnes, hommes et femmes, qui confient ainsi aux bonzes des sommes considérables, afin d'en recevoir le produit décuple dans la vie future : et les bonzes leur donnent une garantie dans des billets écrits de leur main. La foule ignorante n'hésite pas à croire à cet intérêt multiple des fonds ainsi placés. On conserve soigneusement les billets des bonzes, et à la mort on les fait déposer dans les tombeaux, présumant que le diable reculera devant cette vue. Les bonzes ont encore mille autres artifices que je ne puis rappeler sans douleur. Mais une chose digne de risée est que, recevant l'argent de tout le monde à titre d'aumône, ils ne donnent eux-mêmes rien à personne. Quant à leurs moyens infinis de se faire donner de l'argent, je les omets, pour abréger le discours. Mais en présence de l'immensité des dons que l'on fait à ces hommes, et de la considération que leur accorde le vulgaire, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une douleur mêlée d'une horreur profonde.

Mais je reviens à l'état de nos affaires au Japon. Nous sommes descendus d'abord, ainsi que je vous l'ai dit, à Cangoxima, patrie de Paul, qui y a, par ses instructions assidues, converti toute sa famille à J.-C., et qui aurait sans peine converti toute la ville, si les bonzes n'y avaient mis obstacle. Ils ont en effet persuadé au roi, dont la

souveraineté s'étend assez loin dans la contrée, que s'il laissait introduire dans ses États notre divine religion, non-seulement tout son royaume, mais le culte même des dieux et les institutions de ses ancêtres seraient bientôt infailliblement ruinés, et qu'il devait défendre, sous peine de mort, que personne, à l'avenir, ne se fît chrétien. Après une année écoulée, voyant ce prince publiquement opposé à la propagation de l'Évangile, nous dîmes adieu à nos néophytes de Cangoxima, et à Paul, que nous laissâmes pour veiller sur eux, et nous passâmes dans une ville du royaume d'Amanguchi, où un grand nombre de personnes s'étant converties à la religion chrétienne, je leur donnai pour les instruire le P. Cosme de Torrez.

Je me suis rendu avec Joam Fernandez, à Amanguchi, capitale du royaume, ville immense et qui renferme au delà de dix mille maisons; nous y avons annoncé l'Évangile au peuple sur les places publiques, aux princes et aux seigneurs dans leurs habitations. Plusieurs nous écoutaient avec avidité, d'autres avec indifférence. Nous n'étions pas toujours à l'abri des injures, de la part des enfants et des gens grossiers, qui accouraient sur notre passage, en nous prodiguant les insultes. Le roi du pays nous fit appeler en sa présence, et nous ayant demandé les causes de notre venue, nous invita de lui-même à lui exposer la loi de Dieu; il nous entendit avec une attention profonde pendant une heure entière, tandis que nous lui parlions sur la religion.

Mais nous apercevant du peu de fruits de notre zèle et de nos travaux dans Amanguchi, nous nous rendîmes à Méaco, métropole de tout le Japon, et siége de l'empire. Ce voyage employa deux mois, et nous n'y arrivâmes qu'après avoir éprouvé des fatigues et des dangers infinis. Autrefois Méaco renfermait, dit-on, 180,000 familles; aujourd'hui, par l'effet des maux de la guerre, elle n'en contient qu'un peu plus de 100,000. Dans cette ville, nous ne pûmes réussir à voir le souverain, et, ayant reconnu que

les esprits des habitants étaient trop agités par les émotions de la guerre, pour être disposés à entendre des discours sur la religion, nous sommes revenus directement à Amanguchi.

Le roi parut sensible aux lettres et aux présents que nous avions apportés des Indes et de Malacca, de la part de l'évêque et des gouverneurs, et nous en obtînmes, non sans peine, des édits où il déclarait avoir pour agréable la promulgation de la loi divine dans les villes de ses États, et la profession de cette loi par ceux de ses sujets qui l'approuveraient. En même temps, il nous témoigna de grands égards, et nous fit assigner un monastère pour notre demeure. C'est là que, par des prédications de chaque jour et des conférences avec les bonzes, race de gens pervers, et avec les personnes qui leur ressemblaient, nous avons converti à la religion de Jésus-Christ un grand nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs étaient de la noblesse. Dans le nombre, nous avons trouvé des hommes instruits, de qui nous nous sommes servis pour approfondir les mystères des sectes et des opinions japonaises, afin d'en triompher par des raisonnements et des preuves en rapport avec elles. Aussi les bonzes, se voyant trahis par les leurs, et convaincus dans la dispute en présence du peuple, se sentirent enflammés de douleur. Nous voyions surtout éclater leur dépit, lorsque ceux qui entraient dans les rangs des chrétiens, donnaient publiquement pour motif de leur profession de la religion nouvelle, qu'ils avaient reconnu que la religion de leurs pères ne trouvait aucune défense de la part des bonzes qui en étaient les oracles. Les doctrines japonaises n'apprennent rien absolument sur l'origine du monde, du soleil, des étoiles, du ciel, de la terre, de la mer et des autres êtres physiques, et les bonzes ne pensent pas que tous ces êtres aient une origine extérieure à leur substance. Les Japonais se montraient surpris au plus haut dégré, lorsqu'ils entendaient dire qu'il existait un seul auteur et père commun des âmes, par

lequel ils étaient créés. Et leur étonnement était d'autant plus profond que, dans leurs traditions religieuses, il est avéré qu'il n'existe aucune mention du Créateur de l'univers. S'il existait un principe unique de toutes choses, assurément, disaient-ils, les Chinois, de qui leur sont venues leurs opinions religieuses, ne l'auraient point ignoré; car les Japonais accordent aux Chinois la prééminence en sagesse et en science, en tout ce qui concerne la religion ou le gouvernement des États. On nous adressait un grand nombre de questions touchant le principe des êtres, s'il était bon ou mauvais, si le même principe était l'origine du bien et du mal? Nous répondions qu'il n'existait qu'un principe unique, souverainement bon, et sans aucun mélange de mal. Cela ne les satisfaisait point; en effet, ils avaient toujours considéré les démons comme mauvais de leur nature, et ennemis déclarés du genre humain. Et d'un autre côté, Dieu, s'il était bon, aurait-il jamais créé des êtres aussi pervers? A ces raisonnements, nous répondions que les démons créés bons par Dieu, étaient devenus méchants par leur propre faute, et que, pour cette cause, ils étaient l'objet d'une punition et d'un supplice sans fin. Ils opposaient alors que Dieu, qui était si sévère dans le châtiment des coupables, ne pouvait être miséricordieux. Ensuite, si Dieu avait créé le genre humain de la manière que nous l'enseignions, devait-il permettre que les hommes venus au monde pour le servir fussent persécutés et tentés par le démon? Pareillement, si Dieu était bon, devait-il créer les hommes aussi faibles et aussi enclins au péché; n'eût-il pas dû plutôt les créer exempts de tout mal? Dieu, disaient-ils encore, ne saurait être bon, étant l'architecte de cet effrayant séjour des enfers, et se montrant à jamais sans miséricorde envers ceux qui souffrent, au sein des enfers, les plus épouvantables supplices, pour une éternité tout entière. Enfin, s'il était bon, aurait-il jamais imposé aux hommes des lois aussi difficiles à observer? Tandis qu'au contraire, leurs traditions religieuses en-

seignaient, que ceux qui auraient invoqué les auteurs de leur religion, seraient délivrés, fussent-ils ensevelis dans les supplices de l'enfer. Ils ne pouvaient absolument se pénétrer de la pensée, que des hommes dussent être précipités dans les enfers, sans espoir d'en jamais sortir. Aussi disaient-ils que leurs doctrines étaient, plus que les nôtres, fondées sur la clémence et la miséricorde. Nous leur avons à la fin, avec la grâce de Dieu, donné la solution de toutes ces questions, de manière à ne laisser subsister aucun doute dans leur esprit. Les Japonais suivent en tout la raison, plus qu'aucun autre peuple ; et tous, en général, sont tellement insatiables d'apprendre et indiscrets dans leurs demandes, qu'ils ne mettent aucune fin à leurs controverses, ou à la discussion de nos réponses, lorsqu'ils sont entre eux. Ils ignoraient que l'univers fût sphérique ; ils n'avaient rien appris du cours du soleil et des astres ; de là résultait que lorsque nous étions interrogés par eux, et que nous leur en exposions les principes, les révolutions des astres et les causes du tonnerre et des orages, ils nous écoutaient avidement, et paraissaient charmés de nous entendre, nous considérant avec un profond respect comme des savants de premier ordre.

Cette opinion de notre science nous ouvrit ainsi la voie pour faire pénétrer la religion dans les esprits. Parmi les neuf sectes qui règnent au Japon, une seule professe que les âmes sont mortelles, mais cette secte est réputée détestable par les membres des autres sectes. Ses adhérents sont vicieux et corrompus et ne peuvent souffrir d'entendre parler des enfers.

A Amanguchi, dans l'espace de deux mois, après de nombreuses conférences, nous avons régénéré dans l'eau sainte environ cinq cents personnes, et tous les jours d'autres se joignent à eux par les effets de la grâce divine. Les néophytes nous découvrent avec un grand zèle les artifices des bonzes et les mensonges des sectes japonaises ; ils professent pour nous une affection et un respect

singuliers, et nous avons la confiance que ce sont de véritables et solides chrétiens.

Avant leur baptême, les néophytes d'Amanguchi étaient agités par une incertitude qui les affligeait et les troublait à l'excès. Dieu ne leur paraissait ni miséricordieux, ni bon, de ne s'être en aucun temps révélé aux Japonais, avant notre venue; s'il était vrai surtout que ceux qui ne lui avaient point rendu le culte que nous prêchions devaient subir d'éternels supplices dans les enfers. Le salut de tous leurs ancêtres leur semblait mis en oubli, et comme négligé par la divinité, qui permettait que ces infortunés, privés de la connaissance des vérités nécessaires, fussent ainsi précipités dans une mort éternelle. Cette pensée si douloureuse était ce qui les éloignait le plus de la religion du vrai Dieu. Mais la divine miséricorde dissipa bientôt pour eux toutes les erreurs et toutes les indécisions. Nous commençâmes par leur démontrer que la loi divine était la plus ancienne de toutes. Avant que leurs institutions ne leur fussent venues des Chinois, les Japonais, enseignés par la nature, savaient qu'il était défendu de donner la mort, de voler, de se parjurer et de commettre les péchés énoncés dans les dix Commandements; la preuve en était que celui qui commettait l'un de ces crimes était sans cesse en proie aux remords de sa conscience. La raison seule enseignait de fuir le mal et de pratiquer le bien; et, naturellement, cette notion était profondément implantée dans le cœur de tous les hommes, et tous avaient reçu de la nature et par l'inspiration de Dieu, l'Auteur de la nature, la connaissance de la loi divine, avant d'être instruits à cet égard.

Si l'on conservait quelque doute, il suffisait de faire une épreuve en la personne d'un homme élevé, sur un mont solitaire, dans l'ignorance absolue des lois de sa nation : si cet homme ignorant, étranger à toute science humaine, est interrogé et qu'on lui demande : Est-il ou non criminel de tuer, de voler, enfin de commettre toutes les actions que la loi divine interdit; et n'est-il pas naturel de s'en abste-

nir rigoureusement? Cet ignorant de toute science humaine répondra, sans aucun doute, de manière à faire connaître qu'il n'est pas ignorant de la loi divine. D'où peut-il avoir reçu cette connaissance, si ce n'est de Dieu, l'Auteur de la nature? Et si cette connaissance existe chez les barbares, que doit-on penser à l'égard des nations civilisées et policées? S'il en est ainsi, c'est nécessairement qu'avant les lois humaines une loi divine a préexisté naturellement dans le cœur de tous les hommes. Les Japonais ont admis ces raisons, et, délivrés de leurs inquiétudes, ils ont pris une entière confiance et reçu de nous, avec un cœur joyeux, le joug délicieux du Seigneur.

Mais les bonzes sont nos plus grands ennemis, parce que nous confondons leurs mensonges. Ainsi que nous l'avons dit, ils faisaient croire au peuple que les cinq commandements ne pouvaient en général être observés, et que pour ce motif ils les devaient eux-mêmes observer pour le peuple, à la condition que le peuple aurait soin de pourvoir à leur existence et à leur entretien. Ils se portaient garants que si quelqu'un de la nation descendait aux enfers, il en serait retiré par leur intervention et leur assistance. Nous, au contraire, nous prouvions à la multitude que dans l'enfer il n'existait point de rédemption, et que personne ne pouvait en être délivré par les bonzes ni par les bonzesses. Étant convaincu par nos arguments, le peuple se plaignait d'avoir été trompé par les bonzes. Enfin, avec la grâce de Dieu, les bonzes mêmes laissèrent échapper de leurs lèvres la confession de la vérité. Ils ne pouvaient, dirent-ils, conjurer pour personne les supplices de l'enfer; mais s'ils ne professaient en public qu'ils avaient ce pouvoir, ils se verraient infailliblement réduits à mourir de faim. Effectivement, après peu de temps, les bonzes, dépourvus insensiblement des offrandes de leurs fidèles, éprouvèrent de grandes privations domestiques et se virent en butte à des affronts publics. Au sujet des enfers, des disputes si vives se sont élevées entre nous et les bonzes, qu'ils paraissent

ne devoir jamais se remettre en faveur avec nous. Un grand nombre d'entre eux s'est séparé de leur société pour rentrer dans la vie ordinaire. Ceux-là nous découvrent les mensonges et les artifices des bonzes qui demeurent dans les couvents. Aussi dans Amanguchi le crédit des bonzes et des bonzesses s'affaiblit tous les jours. Les chrétiens m'ont assuré que sur cent couvents de bonzes et de bonzesses qui existaient dans Amanguchi, la plupart, privés des aumônes des habitants, vont bientôt cesser d'exister.

Autrefois les bonzes et les bonzesses qui avaient enfreint l'un de leurs cinq préceptes, étaient punis de mort par les princes et les seigneurs des places qu'ils habitaient : soit qu'ils fussent convaincus de péché contre les mœurs, de vol ou de mensonge; soit qu'ils eussent commis un homicide, ou fait périr un être vivant, ou qu'ils se fussent nourris de sa chair; enfin qu'ils eussent bu du vin. Mais aujourd'hui cette discipline est entièrement relâchée et comme abolie; la plupart boivent du vin, se nourrissent de chair en secret, se permettent le mensonge, commettent publiquement les péchés contre les mœurs, et d'ordinaire ils retiennent chez eux de jeunes garçons dont ils corrompent la jeunesse en sa fleur; ils n'en font point mystère et déclarent n'y trouver aucun péché. Aussi le peuple, s'autorisant de l'exemple des bonzes, ne s'abstient point de ce crime infâme, et leur propos ordinaire est que ce qui est permis aux bonzes le doit être aux personnes du monde. Ajoutez à cela que les bonzes entretiennent dans leurs couvents un grand nombre de personnes du sexe qu'ils font passer pour les femmes de leurs fermiers. Toutes ces circonstances sont un objet de scandale pour le peuple, qui tient pour suspect ce commerce familier des bonzes avec des femmes : de même les bonzesses sont visitées à toute heure par les bonzes, sous prétexte de religion; et elles leur rendent ces visites. Le peuple interprète ces habitudes en mauvaise part. On dit que les bonzesses man-

gent habituellement une certaine herbe afin de ne point concevoir. Au reste, je ne suis point surpris de voir les bonzes souillés de tant et de si grands crimes, car c'est une race de gens qui met le démon à la place de Dieu, et nécessairement ils doivent tomber dans les crimes les plus monstrueux et les plus impies.

Tous les Japonais se servent dans leurs prières d'un long rosaire de grains, et prient à chaque grain en invoquant l'auteur de leur secte. Les différentes sectes récitent plus ou moins souvent cette série d'invocations. Parmi les principaux chefs des religions dont nous avons parlé, sont Chaca et Amida. Les bonzes et bonzesses de la couleur cendrée et la plus grande partie du peuple vénèrent Amida; les autres, sans négliger le culte d'Amida, rendent leur principal hommage à Chaca. Je me suis informé soigneusement si ce Chaca et cet Amida avaient été des personnages fameux par leur sagesse, et j'ai prié les chrétiens de me faire connaître l'abrégé de leur vie. J'ai fini par découvrir dans les livres que ce n'avait point été des hommes; car on leur attribue une existence de mille ou même de deux mille ans; Chaca, selon certains, passe pour avoir vécu huit mille ans; et la tradition raconte à ce sujet beaucoup de choses impossibles. Ainsi, j'en conclus que ce n'étaient point des hommes, mais de purs fantômes et l'ouvrage du démon.

Je prie instamment tous ceux qui liront cette lettre, au nom de leur zèle pour la propagation de notre divine religion, d'implorer pour nous du Seigneur Jésus-Christ qu'il nous accorde la victoire sur ces deux démons, Chaca et Amida, et sur tous leurs pareils, à cette heure surtout que leur puissance s'affaiblit d'une façon visible dans Amanguchi, par un effet merveilleux de la divine Providence. Le seigneur le plus considérable de ce royaume, et son épouse, personne d'un mérite éminent, nous témoignent une vive affection, et jamais leur protection ne nous a manqué pour la propagation de la religion divine; mais aucune

de ces deux personnes, quoique elles connaissent la religion, n'a pu se laisser convaincre de l'embrasser : par le principal motif, qu'ils ont à leurs frais construit un grand nombre de couvents pour les bonzes et leur ont assigné des revenus, afin que les bonzes priassent sans cesse Amida de les préserver des vicissitudes et des maux de cette vie, et les fissent parvenir un jour à la félicité dont jouit Amida lui-même. Ils alléguaient cent autres raisons pour ne point se faire chrétiens, celle entre autres qu'ayant toujours été les fidèles adorateurs de Chaca et d'Amida, ayant à cause d'eux fait de grandes largesses aux bonzes, et construit un grand nombre de monastères, s'ils se convertissaient à J.-C., ils perdraient à l'heure même le bénéfice de tant d'années de dévotion et tous les fruits de leur vie antérieure. Ils sont convaincus que tout ce qu'ils ont donné d'argent aux bonzes, au nom de Chaca et d'Amida, doit leur revenir après la mort avec un intérêt multiple, accompagné d'une récompense surabondante de leur dévotion et de leur zèle; et pour ne point demeurer privés de ces avantages, ils ont constamment refusé de se convertir à J.-C.

Les Japonais sont convaincus que dans le séjour des bienheureux on trouvera des festins splendides et tous les biens de l'existence, en abondance et avec toutes les recherches les plus exquises, et que plus une personne se sera rendue agréable à Chaca et à Amida, plus elle sera élevée en gloire parmi les autres. Tous ces récits composent les mystères et les fables des bonzes qui, dans la vue de ruiner l'effet de nos prédications, n'ont cessé de proférer dans leurs temples des injures contre nous, et au milieu d'un peuple infini d'auditeurs, de nous maudire outrageusement ainsi que notre Dieu. Le Dieu des chrétiens, disaient-ils, est quelque chose d'ignoré, d'inconnu; il est impossible que ce ne soit point le plus grand des démons et le père de tous les autres. Nous sommes, disaient-ils encore de nous, les disciples de ce démon; et l'on doit se garder d'embrasser le culte de Jésus-Christ; dès qu'on aura com-

mencé à le révérer comme un Dieu, le Japon doit périr. Ils traduisaient aussi le nom de Dieu par une raillerie sacrilége : Dieu n'était autre chose que le *Daïo*, mot qui dans leur langue signifie mensonge : on devait donc se tenir en défiance et nous éviter avec horreur. Telles, parmi bien d'autres, étaient les calomnies impies qu'ils proféraient contre Dieu qui cependant, dans sa clémence et sa miséricorde, a fait tourner ces calomnies à sa propre gloire et au salut des âmes. En effet, par leurs mensonges, notre autorité s'est accrue parmi le peuple, et le nombre des adorateurs de J.-C. s'est multiplié chaque jour. Le peuple avait compris, et déclarait ouvertement, que la jalousie des bonzes était le principe de ces accusations à notre égard. Dans ce pays j'ai travaillé longtemps et avec application afin de connaître, d'après toutes les anciennes traditions, si les Japonais ont jamais eu connaissance de J.-C., et j'ai fini par me convaincre, d'après leurs livres et leurs discours, qu'ils n'en avaient jamais rien connu. A Cangoxima, où nous sommes demeurés pendant une année, je me suis aperçu que le souverain et ses parents avaient une croix blanche dans leurs armoiries de famille, mais néanmoins qu'ils ignoraient entièrement le nom de J.-C.

Lorsque j'étais à Amanguchi, avec Cosme de Torrez et Joam Fernandez, le roi de Bungo, l'un des plus puissants du pays, m'écrivit pour me prier de me rendre auprès de lui : un navire portugais était entré dans son port, et il désirait conférer avec moi sur divers sujets. Aussitôt, afin de connaître les dispositions de son esprit touchant notre sainte religion et de rendre visite aux Portugais, je suis parti pour Bungo, laissant Cosme et Joam avec les chrétiens. Le roi m'a fait le plus favorable accueil. Pendant mon séjour à Bungo, le démon suscita de grands troubles dans Amanguchi. Un seigneur, maître de grandes forces, déclara la guerre à son souverain, le chassa de sa capitale et le dépouilla de ses États. Ce dernier, ne trouvant aucune voie de s'échapper, et ne voulant point tomber vivant entre les

mains d'un adversaire plein de fureur, qui récemment avait été son serviteur et son sujet, se plongea son poignard dans les entrailles et se donna la mort, en même temps qu'il faisait égorger son fils, qui était auprès de lui, et ordonnait de consumer par le feu les deux corps, afin que les ennemis ne trouvassent aucune matière pour leur faire outrage. Et la chose fut exécutée comme il l'avait commandé. Vous pouvez juger, d'après la lettre que m'ont écrite nos Frères d'Amanguchi et que je vous envoie, les périls mortels qu'ils ont courus. Après la mort du roi, les grands et les seigneurs du royaume ayant terminé la guerre à leur avantage, et voyant que l'État d'Amanguchi ne pouvait subsister sans souverain, adressèrent une ambassade au roi de Bungo pour le prier d'envoyer à Amanguchi son frère germain qu'ils se proposaient de reconnaître pour leur prince. Le roi s'empressa de satisfaire à leur demande. Ce dernier souverain, qui commande à des armées nombreuses et très-aguerries, ainsi qu'il est ordinaire aux souverains japonais, règne sur de vastes États et tient en grande estime le nom portugais. Dès qu'il a été instruit de la puissance et du grand caractère du roi de Portugal, il lui a écrit pour le prier de le recevoir au nombre de ses amis, et il lui fait parvenir une cuirasse en gage de son amitié. Il a de même envoyé vers le vice-roi des Indes une personne de sa confiance, pour lui offrir avec de grands compliments son amitié, son alliance et ses hommages empressés : cet envoyé, qui est venu avec moi aux Indes, a été reçu d'une manière honorable et très-libérale par le vice-roi. Avant mon départ du Japon, le roi de Bungo a promis aux Portugais et à moi-même d'inviter le roi d'Amanguchi à prendre sous sa protection Cosme de Torrez et Joam Fernandez. Le souverain désigné d'Amanguchi s'est lui-même obligé dans ce sens pour le temps où il sera mis en possession de son royaume.

Pendant la durée de notre séjour au Japon, c'est-à-dire pendant deux ans et demi, nous avons subsisté des bien-

faits du magnifique souverain de Portugal. Sa majesté avait ordonné qu'il nous fût remis, pour notre voyage, plus de 1,000 écus d'or, à titre d'aumône. Il est incroyable combien cet excellent monarque nous a favorisés, et combien de dépenses il a déjà faites et fait journellement encore en faveur de nos colléges, de nos résidences, et pour subvenir à tous nos besoins.

J'étais demeuré quelque temps à Bungo, lorsque, déterminé par l'occasion d'un navire portugais, j'ai renoncé à revenir à Amanguchi, et j'ai résolu de prendre la mer à Bungo pour les Indes, afin de revoir, après une longue séparation, nos Pères et nos Frères, de reconnaître quels sont ceux de la Compagnie qui sont propres à la culture du Japon, et de pourvoir à tout ce qui peut être le plus nécessaire ici. Je suis arrivé à Cochin le 24 janvier, et j'ai été reçu du vice-roi de la manière la plus bienveillante. Au mois d'avril prochain, quelques Pères seront envoyés du Japon aux Indes, et l'envoyé du roi de Bungo reviendra dans sa patrie en leur compagnie. J'espère grandement qu'avec la grâce de J.-C. la moisson sera très-abondante en ces contrées; car au milieu d'une nation ingénieuse, prudente, désireuse de s'instruire et qui recherche en tout la raison, sans parler de ses autres qualités éminentes, on doit, comme d'un champ riche et fertile, recueillir une moisson abondante et plantureuse.

L'université de Bandou, située dans une île du Japon, qui a donné son nom à la contrée, est de toutes la plus fréquentée, et un grand nombre de bonzes s'y rendent continuellement pour étudier les principes de leur religion. Les lois religieuses, transmises aux Japonais par les Chinois, sont écrites en caractères chinois qui diffèrent d'avec les japonais. Il existe au Japon deux espèces d'écritures, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, et la plupart des hommes et des femmes, principalement dans la noblesse et le commerce, connaissent les caractères. Les bonzes et les bonzesses, dans leurs diffé-

rents monastères, enseignent les caractères aux jeunes gens et aux jeunes filles. En même temps la plupart des nobles et des riches confient l'éducation de leurs enfants à des précepteurs particuliers.

Les bonzes ont l'esprit très-subtil et s'adonnent avec prédilection à la méditation de l'avenir; ils examinent dans leur esprit ce qui doit leur arriver, quelle sera leur dernière fin et toutes les questions de cette nature. Parmi les bonzes, il en était qui, par l'effet de leurs spéculations, en étaient venus à ce point de croire qu'il n'existait dans leur doctrine aucun remède pour le salut des âmes. Et tel était leur raisonnement : Il est avant tout nécessaire qu'il existe un principe unique de toutes choses; or, il n'en est fait aucune mention dans les livres; ce silence au sujet de la création de tout l'univers paraissait donc extraordinaire à leurs yeux; que si quelques-uns de leurs devanciers avaient eu connaissance de ce principe, comme ils ne l'avaient constaté et comme confirmé par aucune autorité écrite ou traditionnelle, ils l'avaient laissé dans l'obscurité pour leurs descendants. Aussi des hommes ainsi disposés ont-ils merveilleusement goûté la loi divine. Un d'entre eux a embrassé dans Amanguchi la religion de J.-C., après être durant de longues années demeuré dans l'université de Bandou où il était considéré comme la merveille de ses philosophes. Avant notre arrivée au Japon, il avait eu l'idée de se faire bonze; plus tard, ayant changé de dessein il s'était marié. Il donnait pour motif de son changement qu'il avait reconnu l'insuffisance et l'inanité des doctrines japonaises, auxquelles par là même il n'accordait aucune créance; il devait, disait-il, pour être conséquent, rendre son culte à l'auteur et au créateur d cet univers. Sa profession de la religion de J.-C. remplit de joie nos chrétiens, car il était le plus savant de toute la ville et considéré comme tel.

Plus tard, de nouveaux Confrères, si Dieu le permet, seront envoyés chaque année au Japon, et une résidence de

la Compagnie doit être établie dans Amanguchi. Les Pères y apprendront la langue du pays et s'instruiront des doctrines des différentes sectes. Ainsi ceux de la Compagnie qui viendront d'Europe, pour apporter leurs secours spirituels dans l'université de Bandou, trouveront ici des Confrères versés dans la connaissance de la langue et des religions du Japon, et ce sera d'un immense avantage pour les Pères à qui sera dévolue la mission de cet empire.

Cosme de Torrez et Joam Fernandez sont, à cette heure, occupés uniquement à enseigner les mystères de la religion et à prêcher au peuple sur les œuvres miraculeuses de J.-C. Un grand nombre de leurs auditeurs est tellement affecté par le récit de la vie de J.-C., qu'ils n'entendent point sans larmes et sans gémissements le récit de sa Passion et de sa Mort. Cosme écrit les sermons en notre langue, et Fernandez, qui a fait assez de progrès dans la langue du pays, les traduit en cet idiome. Grâce à leurs travaux, les chrétiens se perfectionnent dans le bien, et les néophytes qui, dans un autre temps, récitaient sur leurs rosaires une série d'invocations à l'auteur de leur secte, maintenant qu'ils connaissent la manière de servir J.-C., s'adonnent à de pieux exercices et changent leurs superstitions anciennes en des pratiques agréables à Dieu. Ils sont si attentifs et si scrupuleux à cet égard que, lorsqu'on leur apprend à se signer du signe de la Croix, ils veulent connaître à fond le sens des paroles : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, et pourquoi l'on élève la main droite à la tête en disant : *Au nom du Père;* pourquoi, l'abaissant vers la poitrine, on ajoute : *Et du Fils;* pourquoi enfin, on la fait passer de l'épaule droite à la gauche, en disant : *Et du Saint-Esprit.* Toutes ces explications les remplissent de joie. Lorsqu'on leur fait dire : *Kyrie eleison, Christe eleison,* ils veulent connaître le sens de ces paroles. Ensuite, ils récitent le rosaire de la Sainte-Vierge, en prononçant, après la Salutation angélique exprimée à chaque moindre grain, le nom de Jésus

et de Marie, pour les invoquer. Ils apprennent toutes ces leçons, ainsi que le reste des prières et le symbole, successivement et sur la lettre écrite.

L'une des principales difficultés, et je dirai l'une des amertumes qu'éprouvent les esprits japonais, c'est que la porte des enfers soit absolument fermée, ainsi que nous le leur avons dit, et ne laisse sortir aucune âme. Ils gémissent du sort de leurs enfants qui sont morts, de leurs parents, de leurs proches et de leurs ancêtres; et leur douleur se révèle souvent par des larmes. Ils nous demandent s'il est quelque moyen, quelque espérance de remédier à cette malédiction; et je suis obligé de répondre que rien au monde n'en a la vertu; leur douleur est alors très-amère, et les accable au point de les faire se consumer en eux-mêmes. Mais dans leur affliction il y a cet avantage, qu'on a lieu d'espérer de les voir plus zélés pour leur salut, afin de n'être pas, ainsi que leurs pères, condamnés aux feux éternels. Ils demandent souvent si Dieu peut retirer leurs pères du fond des enfers, et pourquoi les supplices de ceux-ci doivent être sans fin? Nous leur avons déjà suffisamment répondu; mais ils ne cessent de s'affliger du malheur de leurs parents, et je pouvais à peine retenir mes larmes, en voyant des hommes si chers à mon cœur souffrir ainsi misérablement pour un malheur accompli, sans espérance et sans rédemption.

Vis-à-vis du Japon s'étend la Chine, empire immense, qui jouit d'une paix profonde, et qui, d'après les informations des marchands portugais, est supérieur à tous les états chrétiens dans la pratique de la justice et de la vertu. Les Chinois que j'ai connus, ceux que j'ai entrevus, tant au Japon qu'ailleurs, sont blancs de couleur ainsi que les Japonais, très-spirituels et avides de s'instruire; la portée de leur intelligence leur donne même l'avantage sur les Japonais. Leur contrée est riche de tous les biens; des villes immenses et populeuses en couvrent la surface; on y voit des cités magnifiques, décorées de toitures en pierre, c'est

un merveilleux horizon pour le plaisir des yeux. La renommée universelle est que cet empire est fécond en tout genre de productions, mais surtout en soie. J'ai appris des Chinois eux-mêmes, qu'il se trouvait chez eux des gens de diverses nations et de religions différentes, et, autant que j'ai pu le constater d'après leurs récits, je soupçonne qu'il s'y trouve des juifs et des mahométans. Rien ne me donne à croire qu'il y existe des chrétiens. J'espère m'y rendre, en cette année 1552, et pénétrer jusqu'au souverain de l'empire. La Chine est constituée de telle sorte que l'Evangile, s'il y est semé, peut s'y propager rapidement et s'y dilater en tous sens. Et même, si les Chinois sont sensibles à la vérité chrétienne, les Japonais abandonneront les doctrines qu'ils en ont reçues. Le Japon est éloigné de Liampou (1), ville considérable et l'une des capitales de la Chine, par une traversée d'environ trois cents milles. J'ai la ferme espérance que Dieu doit bientôt ouvrir les portes de la Chine, non-seulement à notre Compagnie, mais aux religieux de tous les Ordres, et que le champ sera libre à tous les hommes de zèle et de piété, pour y faire éclater l'ardeur de leur zèle, dans la conversion des âmes errantes aux voies de la vérité et du salut. Aussi, je prie avec instance tous ceux qui sont possédés du zèle d'étendre la religion chrétienne, de seconder mes faibles efforts, par leurs Saints-Sacrifices et par leurs prières, afin que je puisse leur ouvrir la porte de cette contrée et donner carrière à leurs pieux travaux.

Je n'ai rien à vous écrire sur les Indes : les Confrères qui y demeurent sont chargés de vous rendre compte des affaires de cette province. Je suis depuis peu revenu du

(1) Liampou ou Leang-pou, près de la ville actuelle de Ning-po, était une place considérable de commerce. Les Portugais y établirent de bonne heure un comptoir. Les violences des Portugais soulevèrent contre eux les Chinois qui réduisirent en cendre le comptoir et la ville en 1542. Liampou ne put jamais se relever complétement, et la ville de Ning-po, fondée à peu de distance, recueillit les avantages de son heureuse situation commerciale.

Japon, j'en ai rapporté des forces corporelles suffisantes, mais peu d'énergie et de forces spirituelles; j'ai néanmoins confiance en la miséricorde de Dieu et dans les mérites infinis du Seigneur Jésus-Christ, et j'espère accomplir selon mes vœux le voyage laborieux de la Chine. Mes cheveux ont entièrement blanchi, mais je suis demeuré dispos et robuste, autant que jamais en ma vie. Les efforts qui sont employés avec zèle pour la conversion d'un peuple raisonnable, ami de la vérité et de son salut, procurent des consolations suprêmes. Dans Amanguchi, lorsque le roi nous eut permis de prêcher l'Évangile, un si grand concours se faisait autour de nous, que j'ai goûté des fruits de vie plus délicieux qu'en aucun autre temps de mon existence. Je voyais les esprits des bonzes abaissés devant Dieu par notre ministère, et la victoire la plus éclatante remportée sur ces formidables ennemis. J'admirais la joie de nos néophytes à la défaite des bonzes, leur zèle ardent pour déclarer la guerre aux païens ou pour les attirer au baptême, enfin leur triomphe dans la victoire, et les récits qu'ils se faisaient entre eux de leurs conquêtes, de la ruine et de l'anéantissement des superstitions impies. Toutes ces délices inondaient à ce point mon âme, que le sentiment même de la souffrance s'était évanoui. Plût à Dieu que ces consolations divines, effets de la grâce, et adoucissement de nos travaux, dont je vous fais le récit, pussent être révélées non-seulement aux oreilles, mais aux cœurs des savants qui remplissent les académies d'Europe. Combien de ces jeunes gens livrés à l'étude tourneraient leur zèle et leur science vers la conversion des Infidèles, après avoir connu les célestes délices qui découlent de cette œuvre sainte. Si le monde connaissait combien les âmes des Japonais sont heureusement préparées pour la semence évangélique, que de savants quitteraient leurs études, que de chanoines, de prêtres, de prélats mêmes délaisseraient leurs riches bénéfices, et se dégageraient d'une existence amère et sans consolation, pour la seule vie qui

soit aimable et délicieuse: pour acquérir un tel bien, ils n'hésiteraient pas à faire voile vers le Japon.

Comme je suis arrivé à Cochin au moment même où les navires se disposaient à prendre la mer, et que le grand nombre des amis qui sont venus pour nous saluer m'a souvent interrompu lorsque j'écrivais cette lettre, elle est tracée à la hâte et, sans doute, confuse. Mais je cesse d'écrire, quoique j'aie regret à le faire, en écrivant à de si chers Pères et Frères, et sur le Japon, mes délices, dont je ne pourrais jamais tout dire, quel qu'en fût mon désir. Je termine en suppliant Dieu de nous réunir un jour dans la céleste béatitude. Amen.

Cochin, 29 janvier 1552.

Le dernier de vos Frères en J.-C.

FRANÇOIS.



LETTRE III.

A Mᵉ Simon Rodrigues, en Portugal.

Que la grâce, etc.

J'ai désiré vous instruire de certaines circonstances relatives au Japon, afin que vous connaissiez quelle nature d'ouvriers réclame cet empire. L'on doit choisir de préférence, afin d'en conquérir les peuples à l'Évangile, des hommes d'une vertu consommée, éprouvés par les souffrances et les périls. En effet, à Bandou et dans les autres académies, de grands combats, de grandes persécutions leur sont réservées de la part des bonzes. Je le répète, ils seront tentés violemment, au point d'être en danger de périr eux-mêmes, en voulant sauver les autres, s'ils ne possèdent point dans un éminent degré la force de l'âme et la confiance en Dieu. Ils seront obligés d'endurer les plus grandes rigueurs du froid, car Bandou se trouve beaucoup

plus au nord qu'Amanguchi : ils seront exposés à toutes les privations matérielles, n'ayant absolument pour nourriture que du riz, des légumes et d'autres aliments peu substantiels. Évidemment l'entreprise exige des hommes doués non-seulement d'une éminente vertu spirituelle, mais aussi d'une excellente constitution physique.

Je suis d'avis que vous nous envoyiez des Belges et des Allemands, qui sont accoutumés au froid et à la souffrance physique, et qui, loin de leur pays natal, et ignorants de votre langue, ne peuvent se livrer à la prédication, ainsi que vous en avez un grand nombre en Italie, en Espagne et en France. Je voudrais aussi qu'ils fussent assez exercés dans la discussion, et dans la solution des arguments captieux, afin d'être en mesure de confondre publiquement les bonzes, dont l'autorité sert de fondement à l'opinion commune dans les universités; et de les réduire enfin à se contredire ouvertement. J'enverrai d'ici quelques personnes à Amanguchi pour y apprendre la langue japonaise et prendre une idée des doctrines et des erreurs de la nation, afin que les sujets plus éminents de la Compagnie qui nous arriveront, aient avec eux des compagnons habiles qui leur serviront d'interprètes, pour déclarer la guerre aux universités ; et quoique ignorants de la langue japonaise, ils pourront engager le combat par interprètes, jusqu'à ce qu'assez instruits dans la langue nationale, ils se mesurent directement avec les bonzes. Veuillez faire part au P. Ignace des choix que vous aurez faits pour les universités japonaises.

De toutes les parties du Japon un grand concours de personnes se rend à l'université de Bandou dans l'intention de s'instruire : à leur retour dans leur contrée, elles enseignent à leurs compatriotes ce qu'elles ont appris. Bandou, m'a-t-on assuré, est une ville très-considérable et très-peuplée : ses habitants sont renommés par la noblesse du sang et par la vertu militaire, quoiqu'il s'en rencontre aussi de mœurs plus douces et tout à fait pacifiques.

Telles sont mes informations sur Bandou. Je vous prie d'avoir soin de nous adresser des Confrères d'une vertu et d'une prudence très-éprouvées.

Ceux qui seront destinés pour le Japon, et je veux ici définir avec détail les principales difficultés, lorsqu'ils paraîtront dans les universités, seront sans cesse assaillis de disputes et de questions de la part des uns et des autres. Ils seront le jouet du peuple, la risée et le mépris de tous. Nul loisir pour la méditation, pour la contemplation des vérités divines; nul moyen de célébrer le Saint-Sacrifice, surtout à Bandou et à Méaco : tout au plus, je dois vous le dire, a-t-on les heures indispensables pour réciter l'Office divin. La demeure des missionnaires est constamment remplie d'un concours infini d'indigènes : ce sont des visiteurs, des questionneurs, des gens envoyés par les personnes de rang, afin de réclamer une visite, sans admettre jamais d'excuse. Enfin, tant d'importuns surviennent à tout instant, qu'à peine reste-t-il le loisir de s'occuper de son corps et de prendre un peu de sommeil et de nourriture. De son côté, Satan préparera mille embûches, et nos Confrères, privés ainsi des heures de la méditation divine, de la lecture des saints Offices et de ce qui est le souverain bien, des fruits de la très-sainte Eucharistie, si surtout il s'y joint la persécution de la part des bonzes, l'extrême rigueur du climat, l'insuffisance de la nourriture, la privation déplorable de toute consolation et de tout conseil de la part des hommes, ceux, dis-je, qui auront à subir l'épreuve de tant et de si grandes misères, devront être doués d'une vertu bien singulière.

Vous ferez donc un choix très-scrupuleux de ceux qui seront envoyés au Japon. Les hommes d'un âge trop mûr n'y conviennent pas, parce qu'ils manquent de force, ni les sujets trop jeunes, parce qu'ils n'ont point d'expérience Croyez à mes paroles, vous ne sauriez imaginer à quel point le zèle et la vertu de ceux qui s'enrôleront dans cette milice y seront éprouvés : mais en retour ils seront com-

blés des consolations divines les plus abondantes, s'ils supportent vaillamment les épreuves et les travaux : le secours et la grâce de Dieu dont ils se verront fortifiés avec plénitude, leur donneront la victoire sur l'éternel ennemi.

Je vous prie de nouveau, mon bien-aimé Frère, de choisir les sujets de la Compagnie que vous nous adresserez dans les Indes, tels que, même en petit nombre, ils y puissent rendre d'éminents services. Il existe à cette heure en Europe un si grand nombre de maisons de la Compagnie, que l'on pourrait, dans chacune d'elles, faire choix annuellement de deux sujets doués des talents naturels du prédicateur, et qui dussent rendre au prochain des services plus grands encore par leurs exemples que par leur science. L'Inde, en effet, est le pays du monde où de tels ouvriers sont le plus nécessaires.

Vous recommanderez également aux Pères qui devront venir, de n'admettre personne, dans la Société, parmi les compagnons de leur voyage. Que si l'on devait recevoir quelques sujets dans les Indes, afin de les appliquer ensuite aux humanités, sans doute ce ne devrait être que ceux qui posséderaient déja de solides fondements de science et de vertu, et qui ne nous arriveraient que pour terminer leurs études. Vous renvoyez en effet de vos colléges d'Europe un grand nombre de sujets, que nous aimerions mieux nous voir envoyés que de penser qu'on en admet ici dans la Compagnie, qui ne savent que les éléments des lettres.

Combien il serait préférable que nul ne vînt du Portugal aux Indes avant d'avoir achevé le cours de ses études, et qu'aux Indes nul ne fût admis dans la Compagnie, si ce n'est les sujets nécessaires pour les ministères domestiques ! En effet ici, l'ordre des études s'accomplit lentement : ceux qui s'instruisent ont à franchir un intervalle de plusieurs années rempli de difficultés, avant d'être en état de parler en chaire, d'entendre les confessions, d'être utiles à la Compagnie et aux habitants du pays.

O mon bien-aimé Simon ! que Dieu nous réunisse dans

la patrie céleste, nous qui pour son amour sommes ainsi séparés sur la terre! Et néanmoins peut-être nous devons nous revoir dans l'empire de la Chine! Priez ardemment, je vous en conjure, Dieu Notre-Seigneur, afin qu'il m'accorde la grâce d'ouvrir à d'autres les portes de cet empire, car par moi-même je ne suis qu'impuissance.

L'affaire de la côte de la Pêcherie, sur laquelle vous a écrit Henri Henriquez, cette affaire, dis-je, qui concerne le gouverneur, occupez-vous de la traiter avec sa majesté : elle est essentielle pour le bien de la religion.

De Cochin, le 30 janvier 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE IV.

Au P. Paul de Camerino, de la Compagnie de Jésus.

Que la grâce, etc.

Père Paul, Manoël de Moralez et François Gonzalez partent d'ici pour se rendre auprès de vous. Dès leur arrivée, après avoir pris connaissance de cette lettre, vous irez trouver le seigneur Évêque en son palais épiscopal, et vous lui direz que vous lui rendez et que vous replacez sous son autorité le premier des deux, de qui la personne, à raison de son caractère sacerdotal, dépend directement de lui, et n'est plus dans les liens de l'obéissance d'aucune société religieuse : en effet, je l'ai, comme je vous en ai informé dans une autre lettre, régulièrement délié de ses vœux et rendu indépendant de la Compagnie; ce sujet, doué d'ailleurs de talents éminents pour les fonctions ecclésiastiques, pourra se rendre utile au gré du seigneur évêque, et ce de plein droit, du moment que la Compagnie de Jésus, l'ayant exclu de son sein, le remet à l'Évêque pour être entièrement sous son autorité. Ensuite vous déclarerez à

Moralez lui-même que vous le renvoyez de la Compagnie, ainsi que vous en avez reçu l'ordre écrit de ma part. Vous renverrez également François Gonzalez et vous lui dénoncerez de même qu'il ait dorénavant à se regarder comme indépendant de nous. Vous ne permettrez point à ces deux personnes de résider désormais au collége et d'avoir aucune relation, même de visite et de conversation, avec nos Confrères. Il m'est infiniment pénible qu'ils aient commis les actes qui m'ont placé dans la nécessité d'en venir à cette suprême décision; mais ce qui m'est le plus douloureux, c'est, je l'appréhende, que cette sévérité puisse ne pas se borner à ces deux sujets. Dieu Notre-Seigneur sait de quelles angoisses je me sens pénétré en vous écrivant cette lettre.

J'espérais à mon retour jouir de quelque repos après les travaux infinis et lointains que je viens d'accomplir; mais, à cette heure, au lieu de consolation, je ne trouve que des peines bien plus amères, un déplorable désordre d'affaires litigieuses, des contestations et des divisions avec les habitants, qui dégénèrent en scandale pour le public : ce n'était point là ce qu'absent j'avais recommandé. Mais j'en fais l'expérience, je ne vois en plusieurs qu'une obéissance imparfaite ou nulle. Que Dieu soit loué toujours et en toutes choses !

Vous prescrirez à Melchior Gonçalez, en lui écrivant à Baçaïm, où il est, de se rendre immédiatement à Goa : ainsi je le commande par autorité. Vous recevrez sous votre toit Balthazar Nunez (1) et vous l'y garderez jusqu'à mon arrivée. Nous n'y recevrez point, avant mon arrivée, le jeune Thomas Gonzalez qui se rend à Goa ; cependant vous lui direz que, s'il a l'intention de servir Dieu dans la Compagnie, il doit se rendre à l'hôpital et y assister les ma-

(1) Nous ne trouvons dans les auteurs aucuns détails sur ce religieux, non plus que sur Thomas Gonzalez dont le nom se trouve deux lignes plus bas.

lades jusqu'à mon arrivée, qui, je l'espère, sera prochaine, avec la grâce de Dieu. Allez visiter, de ma part, le seigneur évêque et baiser sa main en mon nom; dites-lui que je désire très-vivement me rendre au plus tôt auprès de sa très-illustre seigneurie, et que je me promets les plus heureux fruits et la plus touchante consolation pour mon âme de sa précieuse conversation. Je lui exprimerai de parole combien je me sens redevable envers lui pour toutes ses grâces et tous ses bienfaits, que je ne saurais, je ne dirai pas acquitter, mais même dignement apprécier. J'éprouve un ardent désir de revoir tous mes Confrères de Goa, surtout nos Pères, dont les entretiens me causeront, je n'en doute pas, une profonde consolation.

Adieu. De Cochin, le 4 février 1552.

Tout vôtre en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE V.

Au P. Melchior Nunez (1), de la Compagnie de Jésus.

Moi, François, connaissant à fond, Père Melchior Nunez, votre vertu et votre prudence, et y plaçant une juste con-

(1) Le P. Melchior Nunez Barreto, frère des P. Joam Nunez Barreto, patriarche nommé d'Éthiopie, et Alphonse Nunez Barreto, était né à Porto, en Portugal, d'une des plus illustres familles du royaume. Le jour même où il reçut le titre de docteur à l'université de Coïmbre, il entra au noviciat des Jésuites, et le P. Simon Rodriguez l'éprouva de la manière la plus sensible. Après huit ans passés dans la Compagnie en Portugal, il fut envoyé aux Indes en 1551. Ses vertus et ses talents le firent choisir par le P. Xavier pour administrer la mission de Baçaïm, et dans une lettre fermée, laissée par le Saint à son départ pour la Chine, il fut désigné pour suppléer en cas de mort les P. Barzée et de Moralez, comme vice-provincial des Indes. Ces deux Pères étant morts en 1553, le P. Melchior se vit revêtu de la charge. Un zèle sans doute excessif, car il fut blâmé par le P. Ignace, le fit s'absenter des Indes pour se rendre au Japon. Ce voyage n'eut aucuns résultats, et le P. Melchior dut revenir dans les Indes. Le reste de sa vie se passa saintement dans les fonctions de recteur du collége de Cochin : il mourut dans cette ville le 10 août 1571.

fiance, j'ordonne que cette maison de Baçaïm soit sous vos ordres, et je commande par autorité que vous preniez la charge du gouvernement de toute cette famille, du recouvrement et de l'administration des revenus, attribués à cette maison pour la subsistance des Confrères répandus en différentes places : je commande que dès le jour où vous aurez pris régulièrement possession de cette supériorité que je vous confère, non-seulement tous les Frères et Pères qui résident à Baçaïm vous reconnaissent pour supérieur et vous obéissent en cette qualité sur le plus léger signe de votre part, mais aussi que tous les Confrères qui pourront par occasion se rencontrer en cette place, en se rendant à Diu ou dans d'autres résidences, demeurent sous votre obéissance pendant la durée de leur séjour, à moins que moi-même, — et vous le connaîtriez par un écrit de ma main, — ou le recteur de la maison de Sainte-Foi de Goa, — auquel, durant mon absence, vous rendrez la même obéissance qu'à notre P. Ignace, — ne l'ayons exempté de votre autorité.

Ainsi je détermine par un mûr conseil de mon esprit : et comme garantie de cette volonté de ma part, je signe cet écrit de ma propre main.

A Goa, dans le collége de Saint-Paul, le 29 février 1552.

FRANÇOIS.

Ici j'ajouterai les conseils et les ordres que je désire vivement que vous observiez dans votre charge.

Je commencerai par le soin des revenus, dont le roi lui-même ou, en son nom, les gouverneurs des Indes ont généreusement accordé la perception à la Compagnie, non-seulement pour le service des Confrères qui vivent à Baçaïm, mais pour les besoins de ceux qui habitent en cette maison de Goa et dans les résidences qui en dépendent. A cet égard je désire d'abord que vous vous entendiez soigneusement avec notre F. Melchior Gonzalez, qui depuis longtemps, se trouvait chargé de recueillir et d'administrer

ces revenus : vous connaîtrez exactement par lui quelle est l'importance des sommes qu'il a perçues, ou inscrites en recette, et combien il en demeure à recouvrer. Vous me rendrez très-exactement par écrit le compte de ce qu'il vous aura fait connaître, car je désire en être instruit. Déclarez-moi surtout avec une parfaite exactitude la somme en espèces que le même P. Gonzalez vous aura comptée lors de votre entrée en charge.

Dans la disposition de ces sommes, vous devrez tenir en grande considération les nécessités des Confrères qui sont ici, et de cette maison de Goa qui gémit sous le poids de dettes considérables, ainsi que des résidences de Cochin, de Coulan, du Comorin, qui toutes reçoivent ou, pour mieux dire, attendent leur existence de Goa. En effet, nos infortunés Frères sollicitent plus souvent qu'ils ne reçoivent des secours, et communément ils subissent l'épreuve d'une longue détresse : or le sentiment intime de leur misérable sort me déchire intérieurement. Encore bien que sa majesté, parmi les autres grâces de sa charité, leur ait fait attribuer certains subsides d'une manière spéciale, néanmoins ces subsides leur sont rarement payés, à cause des embarras du trésor et de la rentrée difficile des revenus publics dans ces contrées. Aussi je considère qu'il est juste que vous fassiez emploi de vos revenus recouvrés ou à recouvrer, pour l'aliment et le vêtement de nos Frères qui vivent avec vous, de manière à ne jamais excéder l'absolu nécessaire : je vous en prie au nom du service divin et de la charité. Considérez plutôt qu'il n'est point équitable que vous et que les vôtres, qui demeurez assis à la source, vous jouissiez d'une plénitude surabondante, tandis que vos Frères, qui portent le poids du jour et de la chaleur, et qui n'ont pas un droit moindre de participer aux mêmes eaux vivifiantes, se trouvent, par le fait de leur éloignement, condamnés à languir au sein de la détresse et des privations de tout genre. Faites en sorte, je vous en conjure, même en tranchant dans le vif, si c'est néces-

saire, qu'il puisse demeurer une portion considérable de ces sommes, et que vous soyez à même de la faire passer aux administrateurs de notre collége de Goa; ces derniers les emploieront à subvenir aux besoins des Confrères du cap Comorin, de Coulan et de Cochin, qui propagent l'empire de Jésus-Christ avec des efforts et des souffrances infinis : que s'il vous naissait la pensée d'élever quelques édifices en l'endroit où vous êtes, gardez-vous de le faire si vous n'en avez reconnu l'actuelle et absolue nécessité.

De même dans votre table et dans la subsistance de vous-même, de nos Confrères et des élèves du séminaire, faites régner une frugalité qui puisse être défrayée par la dépense la plus minime. En ce point soyez attentif à mes paroles: je ne vous recommande pas une parcimonie, pour ainsi dire sordide, qui serait odieuse et presque intolérable, loin de vous cet excès! je dis plus, et je défends positivement que l'on retranche rien des véritables nécessités de cette maison et de ses habitants; je demande seulement, qu'appréciant avec sagesse et avec miséricorde l'extrême détresse qui s'appesantit, surtout à la côte de Comorin, sur les ouvriers évangéliques, votre charité se resserre dans les limites de l'absolu nécessaire, au moins pendant le temps qu'il sera pourvu par des voies nouvelles aux besoins de cette église si affligée, où, je le dis avec larmes, tant d'enfants meurent sans être baptisés, uniquement parce que les ressources manquent afin de procurer la plus chétive existence à nos prêtres : et si nos prêtres étaient présents dans toute la contrée, et en parcouraient incessamment, ainsi qu'il serait nécessaire, les misérables chaumières, ils surviendraient toujours à temps pour régénérer les enfants à J.-C., avant leur passage de cette vie.

Au sujet de la perception des revenus, voici le conseil qu'il me vient en pensée de vous adresser: il ne me paraît pas convenir que vous en opériez le recouvrement par vous-même ou par aucun des nôtres; mais vous devez employer les bons offices d'un ou de plusieurs de vos amis

de condition séculière et les constituer comme vos procureurs à cet effet. Dans le choix de ces personnes, vous tiendrez compte avant tout des vertus et de la piété : ce doivent être en effet des hommes considérés dans le monde pour leur justice et leur équité, et qui donnent d'évidents témoignages de leur dévotion sincère envers Dieu, par la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; il conviendrait également que vous pussiez donner à ces personnes quelques pieuses méditations à pratiquer, parmi celles qui se trouvent en la première semaine des Exercices spirituels. Je désirerais aussi que l'on choisît à cette intention des gens riches et possédant un certain patrimoine, s'il se trouvait assez de ces gens, pour que l'on pût faire un choix dans leur nombre. Et voici la raison qui me les fait préférer à des individus d'une moindre fortune : une portion assez considérable de vos revenus provient de contributions modiques payées par une population peu aisée, c'est-à-dire par des artisans vivant difficilement des fruits quotidiens de leur travail. La plupart ne se trouvent pas en mesure de s'acquitter au terme prescrit, et si les percepteurs ne leur accordent des délais, ils souffrent infiniment dans leur existence; or, ils obtiendront sans peine la faveur d'un délai de la part de gens opulents et surtout vertueux et inclinés à la miséricorde : ces mandataires, riches de leur propre bien, pourront sans embarras faire des avances, dans lesquelles ils devront rentrer avant peu : tandis que des hommes qui sont moins bien partagés du côté de la fortune, se montrent inexorables, exigent le droit avec une rigueur extrême, saisissent et enlèvent sur l'heure la propriété de leurs infortunés débiteurs, s'il arrive qu'ils n'aient point la somme en espèces pour être versée à l'époque déterminée par le droit.

Sur toutes choses, au nom de votre ardent désir d'obéir et d'être agréable à Dieu Notre-Seigneur, je vous prie et je vous conjure d'éviter de jamais offenser personne ou de donner à personne une juste occasion de plainte. Vous y

devrez parvenir si vous faites constamment paraître aux yeux du monde une humble modestie et un extérieur qui éloigne de vous toute présomption d'orgueil; vous devrez donc, pour ainsi dire, inaugurer votre charge, en donnant en face du monde les marques les plus sensibles de votre profond anéantissement, en accomplissant publiquement les ministères les plus humbles, visitant les infirmeries et la prison, assistant les pauvres, enseignant les plus ignorants du peuple et les jeunes enfants. Ces œuvres, éminemment populaires, vous rendront cher à la multitude, et ceux qui vous auront pris en affection se porteront difficilement à mal interpréter vos actes et vos paroles. Craignez encore qu'après avoir commencé sous ces heureux auspices, une confiance imprudente en vos premiers succès ne vous laisse envahir par l'ennui de persévérer; continuez au contraire, avancez généreusement; que le bien vous conduise à un bien plus parfait, et que le peuple soit convaincu que telle est votre voie. Si votre zèle s'est ralenti, vous ne sauriez demeurer au point où la grâce vous avait mis, mais vous tomberez plus bas que le niveau d'où vous étiez monté. En effet, dans la religion, cesser de faire des progrès, c'est s'exposer à être entraîné, malgré soi, très-loin en arrière.

LETTRE VI.

A Gonçalo Rodriguez (1), à Ormuz.

Que la grâce, etc.

Dieu Notre-Seigneur sait combien j'aurais préféré m'entretenir oralement avec vous à vous écrire étant séparé de vous. Il est beaucoup d'affaires qui se traitent plus

(1) Le P. Gonçalo Rodriguez, né dans la province entre Douro et Minho, fut le successeur du P. Barzée à Ormuz, en 1551. Rappelé en 1553, il exerça

rapidement, plus efficacement en présence et par paroles, que par le commerce épistolaire, toujours si lent par lui-même, et muet dans l'occasion d'une objection imprévue.

J'ai été ravi d'apprendre, par des personnes qui vous avaient récemment quitté, les nouvelles qui vous concernent; mais j'aurais éprouvé plus de joie encore si j'avais reçu de leurs mains une lettre de vous qui m'aurait fait connaître les fruits que vous recueillez à Ormuz, ou, pour parler avec plus de rigueur, les fruits que Dieu daigne opérer par vous, et ceux qu'il opérerait s'il vous en jugeait plus digne, tandis qu'il est obligé de ne les point accomplir, à cause de l'opposition qu'il éprouve par vos fautes et vos imperfections qui rendent ses intentions sans effet. Ce sont ces obstacles qui l'empêchent de se manifester par vous. Vous devriez vous accuser sans cesse de ces oppositions à la grâce, gémir dans l'humiliation et dans la pénitence, de ce que, par votre propre faute, vous n'êtes point sous la main divine un instrument puissant pour réaliser les œuvres éminentes et glorieuses qu'il vous avait préparées. Par là, vous consommez une perte immense, imputable à vous seul, celle de l'accroissement de gloire qui revenait à votre Dieu, sans le vice de votre conduite; vous mettez obstacle à cette surabondance de fruits spirituels, qui auraient germé dans les âmes confiées à votre ministère : et ces âmes, hélas ! ne souffrent une disette spirituelle qu'on ne saurait mesurer, des bienfaits divins et des dons de la grâce que parce que vous n'êtes point tel que vous devriez être. Aussi, souvenez-vous de méditer profondément sur cette pensée, du compte infiniment sévère qui vous sera demandé, lors du jugement suprême, de toutes les œuvres de miséricorde que Dieu préparait dans ses conseils et voulait réaliser, mais auxquelles vous avez mis obstacle.

le ministère des missions à Goa, à Salcette, à Baçaïm et à Tana. En 1555 il fut envoyé en ambassade vers le roi d'Éthiopie, et termina sa sainte vie peu de temps après.

Je vous commande par autorité de vous montrer parfaitement soumis à l'égard du seigneur Vicaire-épiscopal, de ne prêcher, de n'entendre les confessions, de ne célébrer la sainte Messe qu'avec son approbation et son consentement formel : et ne perdez jamais de vue qu'ici ce n'est pas un conseil, mais un ordre de ma part; et que je défends, en vertu de la sainte Obéissance, que, pour aucune cause que ce soit, vous viviez en désaccord avec le Vicaire-épiscopal, que vous entriez jamais en différend avec lui. Appliquez-vous avec zèle aux ministères qu'il vous est donné d'accomplir, dans la paix et avec sa faveur; car j'ai la confiance, à cause de la parfaite opinion que j'ai de ses vertus et de sa charité, que s'il vous voit humble et obéissant, il sera plus désireux de vous accorder généreusement les grâces qui vous seront nécessaires que vous ne seriez empressé de les solliciter. Vous témoignerez aux autres prêtres une vénération et une déférence extrêmes : vous éviterez avec scrupule de concevoir une opinion défavorable d'aucun d'eux, ou d'en avoir même l'apparence, de manière à l'offenser. Ayez-les tous pour amis : donnez à tous l'exemple de l'obéissance au Vicaire-épiscopal : imitant l'ordre sacerdotal tout entier, le peuple rendra naturellement au Vicaire-épiscopal, son pasteur légitime, la suprême obéissance qui lui est due. Je désire que vous conceviez une si haute idée des fruits de cet exemple, qu'il vous soit bien avéré, que d'être aux yeux de tous un modèle d'humilité et d'obéissance, est une prédication plus efficace que celle de la chaire.

Évitez toute recherche de singularité, comme si vous vouliez être admiré du monde et devenir l'objet de la faveur populaire : qu'il soit plutôt évident que vous rejetez avec aversion tout ce qui pourrait vous conduire à la réputation et à la vaine gloire. Un grand nombre de membres de notre Compagnie ont éprouvé de grands inconvénients de cette présomptueuse et téméraire pensée d'être parfaits entre tous. J'en ai renvoyé plusieurs de la Compa-

gnie, après mon retour du Japon, parce que je les avais trouvés entachés de ce défaut parmi plusieurs autres. Observez-vous et craignez sur toutes choses de commettre de ces fautes qui vous exposeraient au même sort. Afin de vivre dans la Compagnie avec les sentiments d'humilité qui seuls y conviennent, représentez-vous à vous-même combien la Compagnie vous est plus nécessaire que vous ne l'êtes à la Compagnie. Ainsi veillez continuellement et ne vous oubliez jamais vous-même : celui qui s'oublie, doit-on espérer qu'il se souviendra de ses Frères? Je vous écris ces lignes sous l'inspiration de ma sincère et tendre charité pour vous, et parce que j'entends à mon oreille de sinistres avis qui tous les jours, acquièrent plus de gravité : on dit qu'il se révèle en vous une diminution de l'humilité, une inclination moins sensible à l'obéissance qu'il ne serait nécessaire à l'exemple que vous devez au peuple d'Ormuz.

J'ai prié Me Gaspard de vous écrire : je l'en ai prié, parce qu'il a la grande expérience de cette ville et de son peuple, après le long séjour qu'il a fait à Ormuz, et que j'ai présumé qu'il vous pourrait donner de sages et précieux avis touchant votre conduite en cette résidence, pour le plus grand intérêt du service de Dieu Notre-Seigneur; vous devrez donc avoir en ses lettres la même confiance que vous avez dans les miennes : je dis plus, et je vous ordonne de déférer aux avis de ses lettres, comme si je les avais écrites, et d'obéir aux ordres qu'elles exprimeront.

Je vous conseille de ne prendre aucune part aux affaires de mariage : de ne jamais absoudre, sans l'avis exprès et sans l'agrément du Vicaire-épiscopal, ceux qui auront contracté des alliances clandestines : et afin que vous soyez fidèle en ce point, je vous le commande en vertu de la sainte Obéissance.

Lorsque Me Gaspard s'est rendu à Ormuz, je lui ai donné par écrit certains préceptes qui devaient diriger sa conduite. J'ai appris qu'il vous avait laissé la copie de

cette instruction. Je désire que vous la lisiez une fois la semaine[1], afin que le souvenir toujours présent des avis qu'elle renferme devienne la règle et le fondement de vos actes : et j'ai la confiance que cet enseignement vous sera très-utile, afin de vous faire marcher d'un pas sûr dans le service de Dieu.

Ainsi qu'il m'est démontré que le plus grand intérêt du service de Dieu exige que vous témoigniez au Vicaire-épiscopal une soumission et une obéissance parfaites, je vous commande, en vertu de la sainte Obéissance, aussitôt après la réception de cette lettre qui vous prescrit votre devoir, d'aller vous agenouiller en présence du Vicaire-épiscopal et d'implorer humblement son pardon pour toutes les désobéissances et les autres fautes par lesquelles vous l'avez souvent contristé jusqu'à ce jour : ensuite vous lui baiserez la main, en lui déclarant que vous ne faites qu'obéir à mes ordres. En même temps, vous entendrez de sa bouche ce qu'il désire que vous accomplissiez et vous obéirez entièrement à ses ordres.

Et afin que cette unité parfaite entre vous et le Vicaire-épiscopal ne soit pas éphémère et de courte durée, mais qu'elle se perpétue sur des bases durables, vous le visiterez une fois chaque semaine, et lui baiserez la main chaque fois, en témoignage, et si je puis le dire, en gage de votre soumission et de votre obéissance. Prenez garde surtout de ne jamais manquer à ce devoir, même si votre nature y était opposée, et qu'il vous fallût faire une violence extrême à votre opinion et à votre inclination.

Tout ceci doit être accompli comme je le commande, afin de confondre la malice du démon, le père des discordes et de la désobéissance.

Observez avec soin, en parlant au peuple du haut de la chaire, de n'offenser personne directement ni par allusion, de ne point émettre de doctrines trop délicates, d'opinions subtiles à l'excès ou d'ambitieux témoignages d'érudition. Dédaignez les arguments subtils et les lieux communs de

la science, et nourrissez vos discours de preuves sérieuses et solides. Prenez à partie ces péchés qui sont les plus ordinaires dans la ville, flétrissez-les de vos censures avec un zèle ardent pour la gloire divine, avec une modération égale à votre zèle. Mais vous ne devez jamais reprendre en pleine assemblée les pécheurs avérés, ceux même qui ne cherchent pas à demeurer dans l'ombre : vous devez les aller trouver dans le particulier afin de leur adresser vos avis fraternels.

Dans l'ensemble de votre conduite, soyez pénétré de la pensée, qu'il me serait plus agréable d'apprendre que vous avez obtenu le fruit bien minime exprimé par cet intervalle « —————— » qui ne remplit pas l'espace du vers le plus court, mais sans avoir causé la plus légère offense à personne, que si vous aviez obtenu un résultat infini, que je représenterai d'une manière incomplète par une ligne entière, dépassant l'étendue du vers le plus long, et pareille à celle-ci « —————————————————————— », si vous avez conquis ce prodigieux succès au prix des plaintes et du scandale d'un grand nombre; ou d'un seul même, et au milieu des clameurs et des luttes. Dans la persuasion où je suis que ce point est d'une gravité suprême, et que de là dépend toute l'espérance et la faculté de procurer réellement l'avancement des âmes pour la plus grande gloire de Dieu, je vous recommande avec instances de vous pénétrer profondément de cet avis, et de l'observer toujours dans la pratique; d'accomplir tous vos ministères, et spécialement les ministères sacrés, avec calme, avec douceur, avec toutes les marques d'une aimable charité, sans agitation et sans vivacité, sans affecter l'importance, sans provoquer de résistance opiniâtre et bruyante.

Je désire que vous m'écriviez longuement touchant les fruits que Dieu daigne opérer par vous dans la cité d'Ormuz; écrivez avec un détail scrupuleux, faites-moi clairement connaître si vous êtes en de bons rapports avec le

Vicaire-épiscopal, ainsi qu'avec les autres prêtres; si vous êtes respectueux à leur égard, et si eux-mêmes à leur tour vous témoignent de l'affection; enfin si le peuple vous accorde sa faveur, et dans quelle mesure; s'il ne s'y mêle, pour la troubler, aucune rumeur fâcheuse, aucune plainte à votre sujet.

Vous enverrez vos lettres à Goa. Je dois, il est vrai, partir dans vingt jours; mais je laisserai la recommandation, aux Pères de ce collége, de me faire parvenir vos lettres en Chine où je vais me rendre. Je les y attendrai avec le vif désir de les recevoir, et d'y lire les nouvelles que j'espère de votre part et qui me combleront de joie.

Les affaires du Japon, avec la grâce de Dieu, prospèrent merveilleusement. Le P. Cosme de Torrez et Joam Fernandez y sont demeurés et s'y consacrent à la culture des nombreux indigènes qui ont embrassé la religion de J.-C., et de ceux qui l'embrassent tous les jours. Tous les deux possèdent la langue du pays, et par un usage assidu d'un instrument aussi nécessaire, ils se voient en état de recueillir des fruits très-précieux. Cette année plusieurs de nos Frères doivent se rendre au Japon afin de les seconder et de prendre part à leurs œuvres si immenses que je ne puis les exprimer dans une lettre; car elles surpassent dans une mesure incomparable tous les travaux, si merveilleux qu'ils soient, qu'accomplissent en ces contrées les autres membres de la Compagnie.

Je vous fais part de ces nouvelles, afin que votre zèle s'applique incessamment à leur obtenir l'assistance divine, dans vos Sacrifices de chaque jour et dans vos prières continuelles.

Lorsque vous aurez l'occasion d'écrire à ce collége de Goa, n'oubliez pas de joindre au paquet de vos lettres une lettre adressée par vous au seigneur évêque, contenant en peu de paroles les témoignages les plus sensibles de votre vénération la plus humble, et de votre parfaite obéissance. Vous lui devez ces sentiments, parce qu'il

est notre pasteur, parce qu'il est rempli de charité pour nous, et parce que, dans tout ce qui est en son pouvoir, il ne cesse de nous prodiguer ses grâces.

Je ne vous écris, mon Frère, avec cette liberté, que parce que j'écris à un homme d'une vertu et d'une perfection très-éminentes, qui sait recevoir les avis et qui sait apprécier une correction salutaire, plus que les agréments d'une adulation stérile : votre discernement, la subtilité de votre sens, vous font préférer les remèdes bienfaisants à la douceur d'un lait vénéneux. Je me serais servi de paroles gracieuses et de nature à plaire à votre esprit, si j'avais cru que je m'adressais à quelqu'un de faible et de délicat; mais j'ai confiance en votre force et en la solidité de votre esprit, et je n'hésite pas à vous tenir un langage exempt de tout artifice, à vous montrer sans voiles toutes les profondeurs de mon âme : ainsi je vous invite à rendre grâce à Dieu de ce qu'il vous a formé d'une telle nature, que j'ai pu sans témérité découvrir à vos yeux la vérité tout entière, dans sa réalité pure et sans précautions étrangères : en effet cette rare sagesse, que vous avez acquise par une patiente et singulière étude, vous rend désormais facile de mépriser une flatterie féconde en pernicieux conseils, et vous fait estimer de salutaires réprimandes au-dessus de louanges funestes et dépourvues de sincérité, de la part de personnes qui craindraient de vous offenser, vous estimant un homme faible et sensible à la peine. Ces formes conviennent à des enfants et à des novices : et ce serait faire injure à des vétérans aguerris dans la milice de Dieu, que de présumer qu'on les doit allaiter comme de tendres nourrissons et les ménager avec les soins timorés des nourrices.

Je n'ai point, croyez-moi, pris la plume pour vous tracer ces lignes, avec une absolue nudité de langage, avant d'avoir imploré les lumières de l'Esprit divin. Mais j'ai reconnu son inspiration, et j'y ai pris la confiance de vous écrire d'un style qui convient à des hommes parfaits,

ayant laissé derrière eux les fragilités de ceux qui débutent et qui sont à l'entrée de la carrière.

Et ainsi que par la divine miséricorde nous nous reverrons bientôt dans la gloire du Paradis, je n'ajouterai rien, si ce n'est de vous inviter à ne point oublier, à ne perdre jamais de vue l'amour avec lequel, Dieu m'en est le témoin, je vous ai écrit cette lettre, et de l'accueillir avec les sentiments d'une égale et réciproque affection. Proposez-vous, en la lisant, l'intention qui m'a dirigé quand je l'écrivais, c'est-à-dire la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur, et le principal intérêt de votre âme qui m'est très-chère.

Adieu. De ce collége de Sainte-Foi de Goa, le 22 mars 1552.

Vous ferez lire cette lettre au seigneur vicaire-épiscopal.

Le dernier de vos frères en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE VII.

Au P. Simon Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, en Portugal.

Que la grâce, etc.

Je vous écrirai bientôt avec plus d'étendue touchant les affaires de la Compagnie dans ces contrées, mais je dois vous expédier isolément et pour un cas particulier cette lettre plus brève : elle concerne André Carvalho qui en sera le porteur.

J'ai cru devoir vous renvoyer cet excellent jeune homme en raison de sa santé. Il supportait difficilement l'existence dans les Indes ; et à son âge, avec son tempérament, les médecins ont espéré que l'air natal pourrait réparer ses forces épuisées par la maladie et leur rendre leur énergie

primitive. En revenant ici d'un voyage, je me suis convaincu, d'après le témoignage unanime, qu'il ne le cédait à personne de nos Confrères, sous le rapport des dons naturels et de ceux de la grâce. En général, nos anciens Pères font résider un grand espoir en ce jeune homme, à cause des vertus dont l'a doué Dieu Notre-Seigneur, vertus que le même Seigneur fera croître par sa miséricorde. En vérité, je partage l'opinion de nos Pères et je vous communique la joie de cette espérance, souhaitant et présumant avec vous que ce Frère multipliera ses mérites et produira dans la Compagnie tous les fruits qu'il promet. Je vous conjure, par votre amour et votre piété envers Dieu Notre-Seigneur, mon généreux Frère Simon, de recevoir André Carvalho avec toute la charité que nous attendons de vous et d'en prendre le soin le plus affectueux.

Je vous écrirai, dans le plus grand détail, sur les événements de ces contrées, si Dieu le permet, avant de mettre la voile pour Cochin; et ce départ aura lieu, je pense, dans quinze jours. Que Dieu Notre-Seigneur nous rassemble dans la gloire de son Paradis; car je ne prévois pas que dans cette vie nous puissions nous retrouver jamais dans les bras l'un de l'autre. Soyez bien persuadé, mon très-aimable Frère Simon, que je porte partout votre image gravée au fond de mon cœur, et que cette image vous rend sans cesse présent à ma pensée; et même ce désir que j'ai nourri longtemps avec une ardeur sincère de vous voir des yeux du corps, m'est devenu plus léger, par la vue intérieure, qui m'est si consolante, de votre personne si chère.

Adieu. Goa, 27 mars 1552.

Votre frère en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE VIII.

Au P. Antonio Heredia (1).

Voici les préceptes que vous devez observer dans votre ministère à Cochin :

Avant toutes choses, vous vous appliquerez, avec toute la puissance qui est en vous, avec une sagesse et un zèle infinis, à vous concilier l'affection de tout le monde, et principalement des prêtres et des religieux ; vous témoignerez un empressement tout particulier au chapitre et aux administrateurs de la sainte église de la Mère de Dieu, recherchant avec ardeur et mettant en œuvre tous les moyens, toutes les industries, pour les bien convaincre que vous n'avez aucun autre désir que d'entrer humblement dans leurs intentions, et de contribuer de tous vos efforts à l'accroissement de la dévotion et de la vénération populaires envers ce sanctuaire de la Mère de N.-S. : vous les visiterez souvent et vous leur prodiguerez vos prévenances ; enfin, c'est dans leur sein que vous déposerez avec confiance le poids de vos nécessités spirituelles, de vos doutes et de vos inquiétudes, et c'est d'eux que vous prendrez conseil.

Si des pauvres viennent implorer votre assistance pour leurs besoins temporels, vous les adresserez aux Confrères de la Miséricorde, auprès de qui vous plaiderez la cause de ces infortunés, afin de leur faire obtenir les secours que votre indigence personnelle vous rend impuissant à leur procurer ; et croyez que cette confession de pauvreté sera salutaire et fera comprendre, à ces autres pauvres, que l'aumône qu'ils vous devront ne proviendra pas de vos

(1) Le P. Antonio Heredia, arrivé aux Indes en 1551, fut, en 1552, nommé recteur du collége de Cochin : en 1553 il fut envoyé à Ormuz, où il donna de merveilleux exemples de zèle apostolique, au milieu de la peste et des maux de tout genre qui affligèrent sa résidence.

ressources, mais sera le don libéral de la Société de la Miséricorde. Et lorsque, dans ces occasions, les indigents qui viendront auprès de vous vous exposeront la pénurie qu'ils éprouvent des objets les plus nécessaires à la vie du corps, à votre tour vous les avertirez de leur misère spirituelle, qu'ils ne ressentent pas au même degré, et à laquelle ils ne cherchent pas de remède, leur offrant pour le salut de l'âme la médecine essentielle, qu'ils ont à leur portée, s'ils consentent seulement à en faire usage; vous les exhorterez à ne point négliger ces derniers secours; vous leur conseillerez, d'une manière pressante, de diriger leurs esprits vers Dieu, de le prier, de l'adorer et de se le rendre favorable, en s'approchant dignement des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Vous leur offrirez, à cet effet, votre ministère toujours empressé, et vous leur ferez pressentir qu'après qu'eux-mêmes auront accompli leur principal devoir, vous ne manquerez pas de les seconder pour leur faire trouver tout ce qui est nécessaire à leur existence, par les moyens que j'ai précédemment indiqués.

Dans vos rapports généraux avec les personnes du monde, vous apporterez une attention extrême à ce que tous puissent reconnaître en vous une modestie constante et sans affectation; vous n'adresserez la parole à personne si ce n'est avec douceur et avec humilité; vous prodiguerez avec empressement aux ecclésiastiques et aux séculiers tous les égards qui sont dus à chacun d'entre eux : — vous savez, d'après saint Grégoire, que de l'humilité naît l'affection, et que de l'orgueil naît la haine. — Si de vos ministères il est résulté quelque fruit, vous ne chercherez pas à en avoir le mérite; vous n'en accepterez pas la louange si elle vous vient d'ailleurs; mais vous l'attribuerez tout entière aux auteurs ou coopérateurs, c'est-à-dire aux véritables pères de ces œuvres pieuses, ainsi que vous le confesserez avec reconnaissance et sincérité. Si votre intention et le but de tous vos efforts sont de concourir à accroître la bonne réputation de notre Compagnie, demeu-

rez convaincu que vous n'arriverez à cette fin d'une manière efficace, et que vous ne verrez se réaliser vos désirs, que si vous faites paraître aux yeux du monde les preuves les plus signalées d'un détachement, d'une humilité à toute épreuve ; ceux qui vous auront jugé véritablement humble estimeront que vos Frères, qu'ils ne voient point, sont semblables à vous qui leur êtes présent, et concevront une opinion très-juste des religieux de la Compagnie de Jésus ; ils accorderont à tout l'Institut l'estime et la faveur que le détachement de soi-même inspire naturellement au milieu du monde.

C'est l'unique voie pour étendre la bonne renommée de la Compagnie : et vous le comprendrez sans peine, si vous vous souvenez que les premiers, qui, par leurs travaux dévoués uniquement au service de l'Église, ont conquis une si grande réputation à notre Ordre, n'ont dû leur succès qu'à l'exercice de toutes les vertus, et principalement au détachement de toute gloire humaine et à l'anéantissement de leur propre personne : c'était, à leurs yeux, le fondement de la vie parfaite, et ils en ont partout donné d'éclatants exemples. En imitant nos Frères, vous vous montrerez digne de notre nom, et vous dilaterez l'estime de la Compagnie : agir différemment, ce serait vous égarer, et ce serait détruire ce qu'ont édifié ces Pères !

Souvenez-vous, avant toutes choses, que l'ascendant qui s'exerce sur le peuple, que la faveur et l'assentiment de la multitude sont des grâces de Dieu : lui seul les accorde uniquement à ceux qu'il voit confirmés dans la vertu et qu'il juge devoir employer dignement ce talent si éminent et d'une efficacité souveraine pour leur propre salut et pour celui du troupeau qui leur est confié. Mais ceux qu'il voit dans de telles dispositions qu'ils feront servir à la satisfaction de leur amour-propre les fruits qui pourront provenir de leurs ministères, il les prive justement de sa grâce et ne leur concilie pas l'opinion des hommes : il ne leur permet point de recevoir, pour ainsi dire en poupe, le vent

favorable de l'approbation populaire, afin que les dons divins ne soient point méprisés, si on les attribue au travail et à l'intelligence de l'homme : de sorte qu'il n'y ait plus de différence entre les saints et les imparfaits ; que les sujets tièdes et négligents dans le service de Dieu, s'appuyant sur des fruits mensongers de succès, et sur les prédicaments de la vaine gloire, ne se fassent pas l'illusion de croire leur vertu parfaite, et ne recueillent pas, dans l'opinion téméraire d'un peuple ignorant, le renom glorieux de véritables apôtres. Vous aurez soin de prier sans cesse et avec ardeur notre divin Maître, afin qu'il vous fasse la grâce de connaître par une leçon intérieure la nature et la gravité des obstacles que vous ne cessez d'apporter aux progrès de l'Évangile, vous opposant, par votre faute, à ce que Dieu ne répande toutes les lumières qu'il désirerait, parmi ce peuple que vous dirigez si imparfaitement et sur lequel vous n'avez pas l'autorité persuasive qui vous serait nécessaire, et cela par votre faute : parce que vous n'avez ni la ferveur ni la fidélité qui vous rendraient digne de la faveur céleste.

Lorsque tous les jours, à des heures régulières, selon l'usage de notre Compagnie, vous faites l'examen de vos actions, considérant en quoi vous avez péché, n'oubliez point de vous demander compte avec une extrême rigueur de la manière dont vous aurez accompli le ministère de la parole divine, du haut de la chaire sacrée : celui de la Pénitence sacramentelle, au saint tribunal ; enfin votre devoir dans les entretiens de chaque jour, et dans le commerce ordinaire avec les personnes du monde. Vous observerez avec scrupule ce que vous avez l'habitude d'omettre par négligence ou d'accomplir d'une manière imparfaite : vous prendrez la ferme résolution, que bientôt vous réaliserez fidèlement, de vous amender, ainsi qu'il est de votre devoir. Et si vous vous amendez aussitôt que vous reconnaissez votre faute, notre Dieu si plein de miséricorde n'hésitera pas à prévenir de ses grâces les efforts de votre pénitence : il vous comblera de ses dons et changera vos

imperfections anciennes en de féconds motifs de progrès.

Je ne voudrais pas, qu'ainsi que font plusieurs, vous placiez l'espérance de vous concilier le peuple dans des artifices humains ; que vous agissiez avec art afin d'obtenir la faveur du vulgaire et la réputation, en affectant dans vos actes et dans vos discours d'employer des moyens de nature à séduire et à enlever la multitude. Cette recherche est indigne d'un apôtre de l'Évangile : outre qu'elle est toujours accompagnée d'un sentiment ambitieux et jaloux de vaine gloire, sentiment égoïste et funeste, elle est une suprême injure envers J.-C. N.-S., de qui l'honneur, qui devrait prévaloir sur toutes choses aux yeux des prédicateurs, est alors sacrifié par eux à leur réputation personnelle : s'ils obtiennent de la renommée, s'ils se voient en possession de l'objet de leur ambition, ils n'éprouvent point de regret à laisser s'affaiblir en eux le zèle ardent de la divine gloire, dont ils devaient, au prix de suprêmes efforts, établir le règne dans les âmes en les convertissant à Dieu d'une manière inébranlable.

Je vous invite à méditer profondément tous les avis qui précèdent; appliquez-vous à pénétrer de ces sentiments les parties les plus intimes de votre âme et à les en imprégner : ne laissez point s'évaporer les célestes inspirations dont notre Dieu dans sa miséricorde vous illumine au milieu de la méditation des vérités saintes, mais recueillez-les avec soin et consignez-les dans un livre afin d'en garder la mémoire. Croyez-moi, le principal des progrès accomplis dans les âmes qui servent Dieu dans la vérité réside en cette pratique, et dans la méditation profonde et réitérée des enseignements, fruits de la prière et de la contemplation. En effet, celui que l'esprit divin a daigné visiter par les rayons lumineux de sa vérité, s'il en recueille les enseignements et les consigne sur un livre, éprouvera des impressions tout autrement sensibles et profondes, en les relisant plus tard, que s'il n'avait pas éprouvé ce dont le livre a conservé l'empreinte; il ranimera dans son esprit

les idées et les impressions elles-mêmes, et ces vives images lui seront de nouveau sensibles; leur souvenir sera si distinct à son intelligence, qu'il y puisera les forces nécessaires pour agir et pour philosopher sainement, selon son devoir et la loi des circonstances. Il existe une infinie différence, dans l'intelligence et le sentiment spirituels, entre les lecteurs vulgaires des pensées écrites par les Saints au sortir de leurs entretiens avec Dieu, et ceux qui reconnaissent dans ces pensées les impressions de leur expérience antérieure et personnelle: les personnes qui n'ont point le privilége de ce souvenir et de ce sentiment intime ne recueillent de leurs lectures qu'un très-faible avantage. Je vous conseille donc très-vivement de rédiger pour votre usage un mémorial de ce genre, et de noter attentivement sur un cahier les pensées lumineuses que Dieu vous aura secrètement inspirées dans vos méditations de chaque jour, les estimant d'une souveraine valeur, vous en considérant indigne, et, ainsi qu'il convient, vous humiliant d'autant plus que Dieu vous a favorisé de communications plus sublimes.

Ayez cette attention sérieuse et efficace de vous entourer d'amis éclairés, parmi les séculiers mêmes, qui aient assez de lumières pour reconnaître les imperfections de votre prédication, de votre méthode en la sainte Confession, enfin de tous les autres ministères que vous accomplissez; que ces amis soient assez libres pour vous donner des avis sincères, et que vous-même, instruit par ces conseils, vous corrigiez vos fautes, et vous vous en préserviez pour l'avenir, par un juste retour sur vous-même.

Dans le saint ministère de la Confession, vous éviterez une hâte trop expéditive et trop sommaire, et vous donnerez une attention patiente à ce devoir, afin de faire accomplir aux pénitents des progrès plus importants et plus sûrs. Aussi lorsque vous aurez sous votre main des personnes qui ont besoin d'être assistées, et qui peuvent l'être avec fruit, de qui l'existence est d'ailleurs assez régulière, pour qu'elles aient le loisir et la volonté de s'appliquer à

la culture de leur âme; après que vous aurez entendu l'aveu de leurs fautes, vous leur prescrirez de demeurer dans l'attente pendant quelques jours, et de se disposer à la contrition sincère de leurs péchés en s'excitant à la douleur d'avoir offensé Dieu, qui est tout-puissant et souverainement aimable. Dans cette vue, vous leur imposerez comme un devoir d'accomplir de pieuses méditations sur la mort, sur le jugement, ou sur les peines des réprouvés dans l'enfer, afin qu'elles conçoivent d'une manière évidente en quelle complication de funestes misères elles se sont engagées par le péché, et qu'elles éprouvent une haine et une désolation si profondes de leurs iniquités passées, que la contrition arrache à leur cœur des larmes véritables, et le ferme propos de se convertir, et qu'elles vous donnent ainsi l'assurance qu'elles mèneront désormais une vie très-innocente.

Vous observerez surtout cette conduite avec ceux qui sont exposés à des tentations continuelles et à la séduction du péché, qui se voient constamment détournés de bien faire, et qui, par l'effet de la fragilité humaine, ne sauraient être crus sans avoir donné des gages, lorsqu'ils promettent de mener dans l'avenir une vie meilleure. Tels sont ceux qui ont nourri des inimitiés graves avec des adversaires, et qui ne se sont pas réconciliés encore; ceux qui n'ont point rompu d'une manière définitive avec les engagements d'une passion criminelle, et qui ne paraissent point assez garantis contre les retours de leur vice, au premier échec de l'occasion; ceux enfin qui possèdent le bien d'autrui, et qui, jusqu'à ce jour, ont imaginé des retards et ne l'ont point rendu. Tous ces pécheurs, après leur confession, doivent être exercés par vous dans des méditations ascétiques en rapport avec leur état spirituel; et lorsqu'enfin ils auront satisfait à leur conscience, vous les pourrez absoudre; et en les renvoyant, vous les exhorterez à se présenter souvent par la suite au tribunal sacré de la Pénitence.

Toutes les fois qu'il a[illegible] que les pénitents dont vous entendrez les confe[illegible] sentant leur conscience grevée par un bien mal acquis, vous en apporteront la valeur pour être distribuée aux pauvres selon votre discrétion, parce qu'ils en ignorent le propriétaire légitime, vous n'emploierez aucune partie de ces sommes pour votre usage ou pour celui du collége, si grands d'ailleurs que puissent être vos besoins; vous ne consentirez point à les distribuer entre des personnes ou des familles indigentes; mais vous les remettrez tout entières aux présidents de la Confrérie de la Miséricorde, afin qu'ils en fassent l'emploi selon leurs propres lumières. Ainsi vous fermerez l'entrée à des soupçons qui seraient compromettants et qui vous priveraient de l'autorité nécessaire pour l'avancement de la religion.

Agissez toujours, dans vos rencontres et vos conversations avec les personnes du monde, dans les rapports que vous aurez avec elles pour les diriger vers le bien, de manière à ne jamais laisser échapper, si grande et si intime que soit votre familiarité, rien qui soit de nature à vous être opposé, s'il arrivait, et vous devez toujours présumer que ce doit arriver, que ces personnes se tournassent contre vous. Cette prudence est d'une importance extrême, pour vous d'abord, et ensuite pour ceux dont vous avez à cœur de procurer l'avancement.

Aux personnes qui se seront confessées, qui témoigneront qu'elles sont contrites, et qui solliciteront leur absolution, vous ne l'accorderez point avant qu'elles n'aient donné des gages de satisfaction, en ces trois points principalement : des inimitiés, du désordre des mœurs et de l'injuste détention du bien d'autrui. Imposez-leur avant tout de se réconcilier publiquement avec leurs ennemis, de retrancher d'elles toute occasion d'offenser la morale, de rendre au maître légitime le bien injustement possédé; d'accomplir enfin toutes les réparations dont la conscience leur fait un devoir immédiat; qu'elles ne s'estiment pas libé-

rées par la simple promesse. Les gens de ces pays sont aussi empressés et faciles à s'engager, qu'ils sont paresseux et lents pour s'acquitter : il faut donc avec eux traiter, pour ainsi dire, les arrhes dans la main.

Tous les efforts que vous pourrez accomplir, avec l'assistance de Dieu, pour conserver et pour accroître la renommée favorable et la bonne odeur de notre Compagnie, vous les accomplirez par votre humilité parfaite, par votre sainte vie, par votre zèle des âmes et par les œuvres de ce zèle : ceux qui procurèrent à la Compagnie l'estime qui fait sa consolation, l'ont acquise à ce prix seulement, avec la faveur de Dieu : que le même Dieu demeure toujours avec vous ! Amen.

De Goa, le 2 avril 1552.

Votre frère en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE IX.

Au P. Melchior Nunez.

Je vous prie instamment et je vous conjure, au nom de votre amour pour J.-C. et de votre zèle pour la gloire divine, de vous efforcer de répandre en tous lieux la bonne odeur de J.-C. et de vous montrer, dans votre résidence, l'exemple de toutes les vertus. Par-dessus tout vous serez attentif à n'offenser jamais les esprits des hommes. Vous y réussirez si vous faites paraître en vous la modestie et l'humilité chrétiennes. Dès le principe, vous vous exercerez aux œuvres les plus humbles et les plus infimes. Les habitants, n'en doutez pas, gagnés par ces façons d'agir, prendront en bonne part toutes vos paroles et vos actions. Ils seront d'autant plus touchés qu'ils vous verront persévérer dans les mêmes voies avec une ardeur toujours croissante. Je vous prie donc instamment de ne point perdre

de vue votre avancement spirituel ; car vous n'ignorez pas que c'est reculer que de ne point avancer dans la vertu.

Je vous demande encore, et j'y insiste au nom de Dieu, d'encourager par votre exemple le peuple à la piété. Si vous possédez l'humilité d'esprit, unie à la prudence, je ne doute pas que vos travaux ne vous procurent des fruits abondants et que vous ne deveniez un prédicateur accompli. En effet, l'humilité et la prudence sont les mères et les maîtresses d'une infinité de grandes œuvres. Vous visiterez souvent les hôpitaux et les prisons. Ces devoirs de l'humilité chrétienne sont agréables à Dieu et salutaires pour autrui, et elles procurent une singulière considération et autorité dans l'esprit du peuple, même aux personnes qui n'ont ni l'occasion ni la faculté de prêcher. Vous vous appliquerez à vous concilier l'amitié du gouverneur, du vicaire de l'évêque, des prêtres, des Confrères de la Miséricorde, des magistrats royaux et de tous les habitants, et vous conserverez cette amitié par tous vos efforts. C'est d'un immense intérêt, afin de diriger dans la voie droite les esprits des hommes, tant par les prédications que par le ministère de la confession et les entretiens familiers. Pour conserver et multiplier ce nouveau troupeau de chrétiens, je désire que vous réclamiez l'initiative et l'appui du gouverneur, du coadjuteur et des Confrères de la Miséricorde. Vous aurez soin de même, si grands que soient les fruits de piété qui seront résultés de vos efforts, de les leur rapporter entièrement. Par là même, ils vous seconderont davantage, ils seront plus éloignés de s'opposer à vos travaux. Ainsi encore vous trouverez dans vos épreuves et dans vos luttes des amis et des protecteurs plus nombreux, et un nombre moindre d'adversaires, si ce n'est aucun. En effet, qui osera s'attaquer à vous lorsqu'on vous saura couvert de la protection de ces personnes ? Que si vous avez l'occasion d'écrire au roi de Portugal touchant la propagation de la religion chrétienne, vous lui ferez une mention pleine d'estime et de reconnaissance des favorables dispositions

de ces mêmes personnes à l'égard de la religion, et vous montrerez vos lettres à ces personnes, si vous le jugez convenable. Vous demanderez surtout à S. M. qu'elle daigne exprimer sa satisfaction de leur manière d'agir en notre faveur et dans l'intérêt de la religion : et que, dans ses lettres, elle daigne elle-même rendre justice à leur zèle et leur attribuer selon Dieu tout le mérite du succès. Vous n'écrirez jamais au roi, si ce n'est des affaires relatives à la religion et à la conversion des infidèles; car, touchant les autres affaires, il sera mieux d'en écrire à nos Confrères de Portugal. Afin d'éviter de scandaliser personne, je vous engage à ne point recueillir par vous-même, et à ne faire recueillir par aucun membre de la Compagnie, les redevances attribuées au collége et aux néophytes, si la chose se peut, mais de préférence par un étranger capable de ce soin. Et il doit être aisé, je pense, de rencontrer un agent qui soit riche de lui-même, qui ne fasse point d'opération qui compromette notre bien, et qui ne fasse pas souffrir les personnes pauvres par des exigences excessives; vous choisirez une personne que vous aurez préparée d'avance par la méditation des vérités sacrées et que vous aurez amenée à la fréquentation des saints mystères, et alors vous lui confierez cet office avec son plein assentiment.

Que Dieu, dans son infinie bonté, nous réunisse au ciel!

De Goa, 3 avril 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE X.

Au P. Melchior Nunez, de la Compagnie de Jésus, à Baçaïm.

Que la grâce, etc.

Une personne qui porte le même prénom que vous, Melchior Gonzalez, m'a remis votre lettre, que j'ai lue avec un

plaisir infini. Que Dieu vous accorde la grâce de répandre où vous êtes la bonne odeur de notre Compagnie, en ce temps où tout le monde y paraît si vivement animé contre elle. Je vous prie et je vous conjure avec toute la force qui est en moi, au nom du zèle qui vous porte à servir Dieu et à vous rendre agréable devant lui, appliquez-vous efficacement à vous concilier tout le monde, ainsi qu'à la Compagnie, et n'omettez à cet égard rien de ce qui dépendra de vous, quelque difficile que ce soit d'ailleurs. Si vous êtes humble et prudent, j'espère et j'ai la confiance qu'avec le secours de Dieu vous opérerez de grands fruits.

J'envoie d'ici vers vous François Henriquez, qui résidera à Tana (1) avec Manoël (2). Ozorio pourra demeurer avec vous et vaquer aux affaires de la maison, tandis que Barreto tiendra les écoles littéraires : vous-même vous vous adonnerez aux ministères spirituels, accueillant toutes sortes de personnes pour les devoirs de sanctification et de piété, expliquant la doctrine chrétienne et prêchant en public.

En ce qui regarde la prédication, j'ai singulièrement approuvé ce que vous m'avez écrit sur la préparation, sur la forme et sur toute la méthode que vous avez entrepris d'y observer. Je suis d'avis que vous persistiez dans cette voie et que vous pratiquiez les mêmes exercices aussi souvent qu'il vous sera donné de le faire ; car j'espère, dans la confiance où je suis que la faveur de Dieu Notre-Seigneur ne vous manquera point, que vous deviendrez, si vous êtes humble, un prédicateur éminent.

Vous enverrez François Lopez (3) à notre collége, par l'occasion du premier navire qui fera voile de Baçaïm.

Ayez soin de relire souvent les avis que je vous ai don-

(1) Tana, place au S. de Baçaïm.

(2) Le P. Manoël de Moralez. — Ozorio était un autre missionnaire sur lequel nous n'avons aucuns renseignements. — Barreto était sans doute un autre que le P. Melchior Nunez, peut-être son frère Alphonse.

(3) Le P. François Lopez, Portugais, fut massacré par les Mores, en 1568, en haine de J.-C.

nés par écrit sur la manière d'exercer les devoirs apostoliques en votre résidence. En cette matière vous apprendrez encore beaucoup de choses par la pratique et l'expérience des faits, si vous êtes humble et prudent, et si vous portez sans cesse autour de vous un œil attentif, afin d'observer les événements et de les envisager au point de vue des conseils et des recommandations que vous avez reçus de ma part.

François Henriquez, à Tana où il est envoyé, sera soumis à votre autorité. Je désire que vous lui commandiez par obéissance de veiller avec un soin extrême à n'offenser personne et à se montrer plein de douceur et d'une patience exemplaire en toute occasion. D'un autre côté, vous aurez soin de vous faire informer, par des personnes vigilantes et sûres, si, dans sa résidence, lui-même ou quelqu'autre de nos Confrères cause au prochain le moindre mécontentement; si vous êtes instruit de rien de pareil, hâtez-vous immédiatement d'y apporter un remède efficace. Ainsi je désire que vous veilliez, sur vous-même d'abord, et ensuite sur les autres.

Que si vous surprenez quelqu'un des nôtres ayant commis une faute grave et qui soit l'occasion d'un scandale public de nature à nous aliéner justement le monde, renvoyez-le sur-le-champ de la Compagnie : ceux que vous aurez renvoyés, je les tiens dès cette heure pour régulièrement renvoyés. En effet, j'ai assez de confiance en votre sagesse pour être assuré que vous ne renverrez jamais personne sans des motifs légitimes.

Dans l'emploi des revenus annuels de ce collége, vous aurez bien plus en vue l'édification des temples spirituels que celle des temples sensibles et matériels. A l'égard de ce second genre d'édifices sacrés, à construire en pierre ou en bois, vous n'y emploierez que les fonds absolument nécessaires, et vous ne ferez construire que ceux-là seuls dont vous ne pourrez refuser l'édification sans un très-grand inconvénient pour le peuple : si par des motifs spé-

cieux, d'un ornement plus magnifique ou d'un appareil plus auguste, on vous propose des dépenses, excusez-vous de les faire, comme ne devant passer qu'après de plus urgentes, et remettez-les à des temps plus favorables. L'excédant de revenu, vous l'emploierez, ainsi que je vous l'ai recommandé, pour faire élever les enfants des indigènes dans la saine doctrine et les bonnes mœurs. Ce sont ces temples spirituels dont Dieu se trouve le plus honoré; en effet, ces enfants devenus des hommes, par leurs bons exemples et par la communication de la doctrine qu'ils auront reçue, seront dans la main de Dieu les admirables instruments des plus grandes œuvres, pour sa gloire et pour le salut du prochain.

Il y a peu de jours j'ai fait partir d'ici Paul le Guzerate (1), qui a été instruit dans ce collége durant plusieurs années: il parle avec une merveilleuse facilité la langue vulgaire et se trouve assez versé dans la religion pour enseigner aux chrétiens indigènes les éléments de la Foi. Il pourra sans doute être utilement employé pour parler au peuple; et si quelque chose lui manque sous le rapport de la science religieuse, nos Confrères, qui n'ont pas sa facilité pour le langage vulgaire, viendront à sonaide en lui préparant la matière et en lui fournissant les arguments de ses prédications.

J'approuve ce que vous avez écrit touchant le revenu du collége : que vous estimez devoir apporter tous vos soins à ce qu'il soit employé selon les intentions de sa majesté, telles qu'elles sont exprimées dans le titre de la fondation. Je désire également et d'une manière absolue qu'il en soit ainsi, d'abord parce que le devoir de la justice l'exige, et aussi pour ne point scandaliser le peuple, s'il voyait, ce qu'à Dieu ne plaise! qu'on néglige cette obligation. Toutefois, après que l'on aura, selon la teneur des ordres de sa

(1) Paul le Guzerate, catéchiste et peut-être Frère laïque de la Compagnie. Le pays appelé Guzerate était une presqu'île au N. de Cambaïe, vers le 22e lat. N.

majesté, pourvu d'une manière complète aux besoins de tous les pauvres qui sont avec vous, s'il reste quelque excédant, il n'est pas douteux qu'on pourra s'en servir légitimement et sans contrevenir à la volonté du roi, pour secourir les pauvres que nous avons ici, ceux surtout qui sont nés dans le pays, et qui pourront un jour se rendre utiles, comme Paul le Guzerate en est un exemple. Et si parmi les objets de vestiaire que tous les ans à Baçaïm on distribue aux pauvres sur les revenus du collége, quelques pièces d'étoffe se trouvaient au delà des besoins des indigents présents, vous pourriez nous les adresser, si ce devait être sans occasionner de plainte et sans scandaliser personne. En effet, nous avons un séminaire d'élèves pour l'habillement desquels ces étoffes seraient grandement utiles; en observant toutefois, ainsi que je l'ai dit, que rien absolument ne soit retiré de ce qui est nécessaire aux indigents de Baçaïm, à qui la préférence est légitimement due en l'emploi du bienfait de sa majesté : avisez donc à satisfaire d'abord pleinement aux besoins de tous ceux de Baçaïm, pour la décharge de notre conscience, et le principal devoir envers Dieu. Ce devoir accompli, si rien n'est demeuré, dont on puisse nous faire profiter, nous saurons nous passer de cette assistance avec une entière égalité d'âme.

Vous devez en général vous consacrer entièrement à l'exercice assidu de la prédication publique, de l'audition des confessions, de la visite et de la consolation des malades dans l'hôpital, des détenus dans la prison; enfin des autres œuvres de charité envers le prochain : vous prêtant avec empressement à tous les offices de ce genre qui vous seront suggérés par les principaux membres de la Confrérie de la Miséricorde, qui se livrent spécialement à des œuvres saintes. Si vous vous employez à ces devoirs avec zèle et dans des sentiments de charité et d'humilité, vous recueillerez, par un bienfait de la main divine, la faveur et la considération de toute la ville : et fussiez-vous dépourvu d'éloquence, votre parole, si faible qu'elle soit, si

rares qu'aient été les occasions de la produire, se trouvant accompagnée et confirmée par le zèle et l'humilité, fera naître de grands mouvements dans les âmes populaires, et vous fera recueillir les fruits les plus abondants. Observez seulement, et je vous le recommande encore de la façon la plus vive, de maintenir avec le vicaire de l'évêque un parfait accord et une amitié très-étroite, de vous conduire avec les autres prêtres résidant à Baçaim, avec le gouverneur, les magistrats et les officiers du roi, enfin avec tous les habitants, d'une manière prudente, civile, modeste et amicale. Croyez-moi, l'espérance d'un grand succès pour l'orateur sacré ne réside point dans la profondeur de la doctrine, dans le charme de la parole, dans la pompe et les ornements brillants du langage. Le principe et l'abrégé de l'art sont d'être apprécié et goûté de ceux à qui l'on s'adresse, et de s'être muni par avance de la clef des cœurs avant de tenter de s'adresser aux oreilles. Vous persuaderez tout ce que vous voudrez, si vous êtes aimé de vos auditeurs, et vous attirerez sans peine à Dieu de nombreuses conquêtes, si vous ne vous êtes aliéné personne.

En septembre prochain, époque à laquelle j'espère être à Malacca, faites en sorte que j'y trouve des lettres de vous longues et substantielles, qui m'instruisent avec précision et en détail des fruits de vos travaux apostoliques. Vous écrirez aussi et beaucoup plus souvent, à cause de la proximité et des occasions fréquentes entre les deux places, aux Pères du collége de Goa.

Que Dieu Notre-Seigneur nous réunisse dans la gloire du Paradis ! Amen.

Écrit à Goa ce jour, 5 avril 1552.

Votre frère en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE XI.

Au P. Gaspard Barzée, de la Compagnie de Jésus.

Vous me demandez, mon cher Gaspard, et parce que ordinairement je suis infini dans l'éloge de l'humilité, et parce que vous-même comprenez combien cette vertu a de prix et d'importance, de vouloir bien vous tracer une règle pour la pratiquer avec fruit. En vérité, je m'arrête avec joie en un pareil sujet, à cause de tout l'intérêt que je vous porte, comme aussi dans ma crainte souvent inquiète et scrupuleuse, comme est tout amour, que les murmures flatteurs qui parviennent à vos oreilles de prédicateur, ne vous conduisent, par le sentiment du plaisir que vous inspirez à tous, à un commencement de bonne opinion de vous-même. Je vais rassembler ici les pensées qui me sont venues et qui seront capables, vous servant pour ainsi dire de préservatif, de prévenir l'invasion du venin mortel de l'orgueil, qui s'insinue avec douceur et subtilement, par la faveur populaire et parmi les applaudissements, dans les âmes qui ne sont pas sur leurs gardes.

Avant toutes choses, appliquez toutes les forces de votre esprit à recueillir dans le succès même qu'obtiennent vos prédications au peuple, des occasions de vous humilier toujours de plus en plus : comprenez clairement en effet et proclamez hautement qu'il n'y a là rien du vôtre, et rapportez avec une fidélité parfaite à Dieu, qui seul en est l'auteur, la gloire de vos facultés tout entières, et du fruit qui en provient pour votre auditoire. Ne manquez pas aussi de reconnaître que vous êtes redevable à l'assemblée même de tout le fruit produit parmi elle : car vous pouvez et vous devez croire que Dieu Notre-Seigneur, touché de la dévotion de ce bon peuple, qui est altéré d'entendre et de retenir les vérités de la religion et du salut, vous

donne, quoique vous ne soyez point digne de cette grâce, le talent et les forces nécessaires pour l'instruire selon ses besoins et le faire avancer selon ses désirs : vous n'êtes en vérité que le ministre d'une grâce étrangère à vous et dont vous ne pouvez vous attribuer aucune part : effectivement votre génie pénétrant, l'énergie de votre action, ainsi que la sensibilité et la docilité de vos auditeurs ne sont que des grâces de Dieu, accordées non à vos mérites, mais à ceux de l'Église chrétienne et de votre pieux auditoire. Vous y devez trouver un motif d'aimer ce peuple, et de lui vouer l'attachement le plus tendre, considérant que c'est en vue de lui que Dieu vous communique l'éloquence et la science; que si vous vous les attribuiez et les missiez au rang de vos avantages personnels, vous seriez injuste et ingrat, et vous méconnaîtriez sans délicatesse, et leur auteur, et les personnes en vue de qui ces biens vous sont dévolus.

Vous devez aussi réfléchir que si la plus faible partie de vos œuvres peut être née de l'effort humain, c'est le fruit des prières et des suffrages des Confrères qui, combattant pour Dieu dans différentes parties de la terre, implorent l'assistance divine pour les combats de leurs Frères qui sont ailleurs sous les armes : ce qu'ils accomplissent avec une charité et une humilité parfaites, et ils obtiennent de Dieu Notre-Seigneur qu'il daigne par instants employer le ministère des enfants de la Compagnie pour procurer sa propre gloire et le salut des âmes. Si vous conservez ces pensées gravées intérieurement dans votre âme, vous ne sauriez jamais devenir sensible aux applaudissements les plus vifs et aux louanges décernées à l'éloquence de vos discours : plus on vous élèvera, plus vous vous humilierez profondément : étant convaincu de science certaine que de ce talent qui vous a été confié à votre propre péril pour le salut d'autrui, le compte le plus sévère vous sera demandé; et dans ce ministère vous ne pouvez découvrir rien qui vous soit propre, si ce n'est des fautes infinies d'im-

prudence, de négligence, que dis-je, d'ingratitude envers Dieu qui vous l'a départi, envers le peuple pour l'utilité duquel il vous a été conféré; enfin, envers votre mère la Compagnie de Jésus, dont les prières ont obtenu de la divine Miséricorde les faibles succès qui accompagnent vos travaux.

Il ne vous sera pas non plus inutile de comparer ces fruits, quels qu'ils puissent être, avec les fruits, infiniment plus abondants, qui seraient recueillis, si vos imperfections n'y mettaient obstacle : vous devez donc prier avec la ferveur la plus vive, afin d'obtenir de Dieu qu'il daigne éclairer votre âme de sa céleste lumière; illuminé par ces clartés intérieures, vous pourrez découvrir avec une entière évidence les obstacles infinis que vos défauts et vos manquements journaliers opposent à l'opération de la divine bonté sur vous-même, lorsqu'elle est absolument empêchée d'accomplir ses desseins, à cause de l'imperfection et des vices de l'instrument qu'elle emploie : elle s'abstient de se manifester avec plus d'éclat et de réaliser les œuvres considérables qu'elle avait médité de réaliser par vous, pour sa gloire et pour le salut des hommes : et je ne désire pas moins que vous conceviez ces sentiments au fond de votre âme et que vous les offriez à Dieu qui visite les cœurs, que de vous voir les exprimer sans cesse dans vos discours au milieu des hommes. Ce seront des aiguillons salutaires pour vous faire éviter la vaine gloire; et pénétré par leur pointe acérée, rappelé sans cesse à l'attention sur vous-même, loin de laisser s'évanouir vos forces dans une lâche sécurité, vous serez toujours vigilant sur vous-même, et plein de zèle à vous observer, demeurant toujours en garde contre les fautes d'imprudence, contre les chutes téméraires et imprévues, craignant, dans vos actions publiques et dans votre conduite privée, de jamais scandaliser le prochain ; en effet, il est juste que vous envisagiez toujours le prochain avec reconnaissance et respect, comme l'occasion de la grâce que Dieu vous a départie.

Mais lorsque vous vous livrerez à la méditation de ces vérités, je vous recommande de la manière la plus instante, de consigner par écrit, afin d'en garder le souvenir, les inspirations par lesquelles Dieu, qui se plaît dans son amour à éclairer ceux qui le cherchent, aura visité votre intelligence altérée de la science qui est selon son cœur; ces inspirations pénètrent et se gravent plus profondément dans l'esprit, par l'effet de l'action même et du temps d'écrire; et s'il arrive, comme il est ordinaire, que la durée du temps en ait affaibli l'image et comme effacé le souvenir, la lecture des cahiers où vous les avez exprimées toutes nouvelles et toutes vives, les fait renaître, pour ainsi dire, aux yeux de l'esprit; elle fait ressortir l'original de sa copie fidèle, ou, si vous voulez, ouvre une seconde fois la veine métallique où l'on a déjà puisé, et, pénétrant plus avant, en retire de nouvelles richesses; ou bien enfin elle prend le faîte même de la construction primitive et le fait servir de base pour une édifice plus considérable. Car c'est ainsi que la divine sagesse, qui ne demande qu'à se communiquer au dehors, par l'effet d'une miséricorde toute gratuite, se plaît à faire monter ceux qui le cherchent dès le matin, de lumière en lumière, et du crépuscule à des rayons plus vifs, jusqu'à la plénitude de son midi, par une progression merveilleuse de splendeurs; et de même que la divine Sagesse prodigue surtout ses faveurs aux amants contemplatifs des abaissements de la nature humiliée, ne doutez point que la pratique persévérante et courageuse du saint exercice de l'humilité et de l'étude intime de vos imperfections ne vous procure un jour, avec abondance, des fruits insignes de perfection pour vous-même et des succès infinis pour le salut des autres. L'expérience vous enseigne ce qui est la vérité même, et que peu de personnes comprennent, que c'est effectivement et uniquement dans un mépris sincère de soi-même que réside l'espérance, pour un prédicateur évangélique, de recueillir des fruits véritables et solides; et que

ce n'est point un fruit solide et complet que celui que son auteur ne recueille, qu'en rencontrant sa perte où il cherchait le salut des autres.

Donc, au nom de l'amour dont vous êtes pénétré pour Dieu, de vos obligations envers notre P. Ignace et la Compagnie de Jésus tout entière, et vous n'ignorez pas toute l'étendue de ces obligations, je vous prie et je vous conjure, une première, une seconde, une troisième fois, et avec toute l'intensité et toute l'autorité que je puis donner à ma prière, insistez sans relâche sur les exercices intérieurs de l'humilité. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il vous arrivait de les interrompre, je craindrais, ce dont Dieu vous préserve, que vous ne vinssiez à perdre votre âme; n'avez-vous pas entendu raconter, n'avez-vous pas vu les exemples d'une infinité de personnes qui n'étaient point fondées dans l'humilité et qui, après avoir enseigné les autres, ont encouru leur réprobation? Prenez donc garde d'en accroître le nombre, je vous en réitère l'avis. Ces malheureux exemples, je voudrais qu'une fois entrés dans votre esprit, ils n'en sortissent jamais. Repassez-les souvent, et rappelez-les à votre mémoire; dans vos loisirs, occupez-en les facultés de votre intelligence; évoquez la désolante image de ce grand nombre dont la voix a fait entendre, du haut de la chaire sacrée, des discours plus substantiels et plus pénétrants que les œuvres de votre talent, dont la parole avait plus d'élégance, d'abondance et de séduction que la vôtre; dont l'éloquence a conquis plus d'âmes que vous n'en avez jamais converti par vos exhortations, et les a fait renoncer à l'idolâtrie et au péché : après avoir servi d'instruments à Dieu pour arracher une infinité d'êtres humains à la tyrannie du démon et aux portes de l'abîme, afin de leur ouvrir le royaume de Jésus-Christ et la félicité du ciel, ils ont eu ce déplorable sort d'être, par un arrêt plein de justice, précipités dans les feux éternels de l'enfer, pour s'être attribué témérairement la gloire qui n'appartenait qu'à Dieu

seul. Pour avoir avidement cherché les fumées de la faveur du monde et les vains applaudissements; pour s'être infatués des louanges humaines; pour s'être enflés d'une opinion excessive d'eux-mêmes, et s'être élevés à des hauteurs impies, ils ont attiré les foudres que le Ciel dirige contre les superbes.

Qu'à cette vue l'on conçoive une terreur salutaire et que l'on se recueille dans l'humilité; que chacun s'examine et repasse en lui-même, avec une attention profonde, ses intentions et ses désirs. S'il établit un compte exact du doit et de l'avoir, il reconnaîtra qu'il n'a point sujet de se glorifier, qu'il a lieu de tout craindre et de s'humilier infiniment; car, en tout le ministère du salut humain, si grands qu'aient été les succès, qu'y a-t-il en réalité dont nous ayons le droit de nous applaudir et de nous faire honneur? Rien n'est du nôtre, hormis les erreurs, les infidélités, les imprudences sans nombre, par lesquelles nous avons altéré l'œuvre salutaire heureusement commencée dans plusieurs. C'est là notre avoir, et les conversions des hommes sont l'œuvre de Dieu, qui se plaît à faire paraître sa miséricorde, avec d'autant plus d'éclat qu'il s'est servi d'instruments plus indignes; c'est-à-dire, de nous, les plus vils et les plus misérables ministres par lesquels sa gloire se puisse manifester aux hommes.

Prenez garde, enfin, de ne jamais concevoir la pensée de vous comparer à d'autres Confrères en apparence moins favorisés par le succès, et de les mépriser, au regard de vous, comme des individus obscurs et inutiles pour les grandes œuvres. Répondez plutôt à cette pensée par cette autre, dont vous vous pénétrerez, que l'infimité, que l'obscurité des Confrères occupés dans la maison aux offices les plus humbles, sont l'origine de vos succès. Vos Frères, qui sont si humbles, et qui, pour l'amour de Dieu, se livrent à des offices très-inférieurs, vous obtiennent de Celui qu'ils servent avec amour le génie et les facultés qui vous font briller, et vous leur êtes bien plus redevable qu'ils

ne le sont envers vous. Entièrement prévenu de cette pensée salutaire, vous ne les dédaignerez jamais, mais vous les aimerez du fond de votre âme et vous les vénérerez, vous estimant au-dessous d'eux, au grand avantage de votre âme.

(Avril 1552) (1).

Votre frère en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE XII.

Au P. Gaspard Barzée, de la Compagnie [illegible] Jésus.

Au nom de N.-S. J.-C. Amen.

Moi François, indigne supérieur de la Compagnie de Jésus dans ces contrées des Indes (2), confiant, maître Gaspard, dans votre humilité, votre vertu, votre prudence et les autres qualités qui vous ont rendu pleinement capable de diriger les autres, je vous commande, en vertu de la sainte Obéissance, de prendre en main le gouvernement de ce collége de Sainte-Foi de Goa, et d'être à sa tête avec le titre et l'autorité de recteur. J'ordonne également que tous les Pères et Frères portugais de la Compagnie de Jésus soient soumis à votre autorité, ceux qui résident en deçà du cap de Bonne-Espérance depuis ce cap jusqu'à Malacca, aux

(1) Cette lettre, d'après l'édition de Bologne, paraît avoir précédé les trois lettres qui investissent le P. Gaspard Barzée de la charge de recteur du collége de Goa. Quoiqu'elle ne porte aucune date, nous avons cru pouvoir indiquer celle d'avril 1552.

(2) C'est en 1549 que saint Ignace avait créé notre saint Provincial des Indes. Le P. Simon Rodriguez, désigné en 1546 comme Provincial pour le Portugal et ses domaines d'outre-mer, n'est plus en 1550 que Provincial pour le Portugal et ses domaines d'outre-mer en deçà des Indes. Mais on ignore la date exacte de la création de la province des Indes, et l'on ne possède pas la lettre d'institution.

Moluques et au Japon, et sur tous les points de ces contrées. De même ceux qui plus tard arriveront, de Portugal ou de toute autre partie de l'Europe, en ces provinces et résidences de la Compagnie qui sont dans le ressort de mon administration, je veux que tous soient dépendants de votre autorité; à moins que notre P. Ignace n'ait désigné nominativement un sujet pour être recteur de ce collége de Goa, car je l'en ai précédemment prié dans mes lettres, en lui en exposant les raisons étendues, et je lui ai demandé de nous envoyer une personne consommée par son expérience, et qui possède sa confiance particulière, pour être à la tête de ce collége et diriger tous nos Confrères des résidences et des missions qui s'y rattachent. Si donc un membre de la Compagnie, porteur de l'ordre régulier et en forme de notre P. Ignace, ou d'un autre supérieur général de la Compagnie de Jésus, arrive à Goa pour prendre en main le gouvernement et l'administration de cette maison et des établissements qui en dépendent, je vous commande, en vertu de la sainte Obéissance, et je vous en laisse ici l'ordre absolu par écrit, de résigner à l'heure même entre les mains de ce Père, et de lui remettre sans aucun retard, la direction de ce collége de Goa et de ses dépendances, et de lui demeurer soumis et obéissant en toutes choses.

S'il arrivait du Portugal un Père qui se présentât comme investi de cette charge, sans en montrer les lettres régulièrement signées de notre P. Ignace, ou d'un autre supérieur général actuel de la Compagnie de Jésus, je vous défends de le reconnaître comme recteur et de faire passer en sa personne l'administration que je vous ai confiée. Si cependant il paraissait apte au gouvernement, et si vous aviez besoin d'assistance, vous pourriez lui déléguer vos fonctions, et lui en confier les pouvoirs à titre de vicaire, vous réservant de le révoquer par une seule parole, retenant toujours intacts votre droit et votre autorité de supérieur, à laquelle lui-même, alors qu'il présidera aux autres

en qualité de votre vicaire, ne doit pas moins d'obéissance que tous ceux qui lui sont soumis ainsi qu'à vous-même. En effet, je veux, maître Gaspard, et je prescris, en vertu du pouvoir qui m'a été conféré, jusqu'à décision contraire du général de la Compagnie, que vous présidiez seul à ce collége de Goa par une autorité suprême après la mienne, et, qu'ainsi que je l'ai dit, vous ayez juridiction sur tous nos Confrères qui résident en ces contrées; et à eux tous j'ordonne, en vertu de la sainte Obéissance, de vous être soumis, à vous, maître Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa; étant ainsi fait en vue de prévenir les inconvénients qui pourraient naître, et dont nous nous souvenons d'avoir vu de précédents exemples qui ont entraîné de sérieux désordres.

Et si quelqu'un résistait à ma présente volonté, confirmée par une mûre délibération et suffisamment déclarée à tous, ou prétendait l'éluder par des chicanes et des interprétations arbitraires, soit en s'arrogeant la qualité de recteur, soit en vous déniant ses légitimes devoirs, je vous ordonne, en vertu de la sainte Obéissance, de l'exclure de la Compagnie, quelle que soit d'ailleurs l'éminence de ses qualités : en effet, il manque des principales, qui sont l'humilité et l'obéissance. Ce que j'ai dit du vicaire que vous pourriez vous substituer, je l'ai dit afin de vous laisser la faculté de quitter momentanément Goa pour visiter les colléges de Cochin, de Baçaïm et de Coulan et la résidence de Comorin; car l'expérience m'a enseigné que la visite de ces colléges et de ces résidences était d'une extrême importance pour l'avancement spirituel de nos Confrères qui y demeurent et pour le service et la gloire de Dieu Notre-Seigneur; je suis d'avis que vous les visitiez souvent, mais en ménageant de telle sorte les moyens et le temps, que le collége de Goa ne puisse éprouver que le moins possible d'inconvénients par le fait de votre absence.

Et de peur que les décisions qui précèdent ne paraissent légères à aucun des nôtres, et qu'on ne soit tenté de les

négliger, ou d'en faire moins de cas qu'elles ne le méritent, je vous prescris de nouveau, et je vous ordonne en vertu de mon autorité, si quelqu'un des Confrères refusait de vous obéir comme à moi-même, de le chasser immédiatement de la Compagnie, sans vous préoccuper de ce que la valeur personnelle de quelqu'un d'entre eux, son éloquence, sa science, ou quelque autre faculté pourrait le faire jamais regretter de la Compagnie. Ces caractères révoltés seront toujours plus nuisibles qu'utiles à notre Ordre, et ceux qui veulent son intérêt, sauront négliger de faibles avantages qu'il faudrait acheter par des maux considérables; la pensée de ces maux rendra vaine à leurs yeux l'admiration du peuple, ses mécontentements et ses murmures; en effet le peuple est facile à blâmer l'expulsion d'ouvriers dont les dehors respectables recèlent des imperfections secrètes. N'hésitez donc pas et ne craignez rien, retranchez d'une main vigoureuse les membres pernicieux à notre corps, et que des rumeurs et des craintes sans fondement ne troublent pas votre esprit. A ce sujet encore, je vous interdis par autorité de recevoir de nouveau dans la Compagnie, par aucun motif, aucun de ceux que j'ai renvoyés avant mon départ pour la Chine; et vous ferez connaître mes ordres conformes, dans tous les lieux soumis à votre juridiction, afin que nul de nos Frères n'accueille aucun de ces sujets, soit dans les maisons, soit dans les résidences hospitalières de la Compagnie.

Les revenus déjà fixés du collége, les dons extraordinaires qui proviennent souvent de la libéralité royale, tous les droits et titres de la Compagnie à Goa, dont l'origine est la générosité gratuite de notre seigneur le roi, ou des vice-rois qui sont ici les représentants de sa majesté, vous les recueillerez et conserverez avec le plus grand zèle et la plus exacte vigilance, soit par vous-même, soit par des personnes capables, chargées par vous de ce ministère, et vous apporterez l'attention la plus scrupuleuse à ce que tout soit recueilli dans son entier sans que rien ne se perde,

que tout ait son emploi pour la subsistance et pour les autres besoins des Pères et des Frères de la Compagnie qui demeurent dans cette maison, et de ceux qui sont dans les missions éloignées; car si ces religieux ne reçoivent point d'ici l'assistance nécessaire pour leurs besoins corporels, ils seront incapables de s'appliquer au service et à l'avancement des âmes en faveur desquelles ils sont envoyés. Sur les revenus annuels de la maison vous séparerez ce qui doit amplement suffire pour les dépenses nécessaires et l'acquit des obligations contractées; le demeurant s'emploiera pour la nourriture et les autres usages strictement indispensables de vos Confrères, tant de ce collége que des résidences qui en dépendent, et aussi des enfants confiés à nos soins par les indigènes pour être élevés par nous, et des orphelins de cette contrée.

Donné en ce collége de Sainte-Foi, le 7 avril 1552.

J'ai signé en témoignage de vérité.

FRANÇOIS.

Après les instructions qui précèdent, j'ai cru devoir vous adresser encore ces recommandations particulières.

Je vous ordonne, en vertu de la sainte Obéissance, à vous, maître Gaspard, recteur du collége de Sainte-Foi de Goa, de ne point sortir de l'île de Goa, durant l'espace de trois ans, à moins que, dans cet intervalle de temps, il ne survienne quelqu'un de nos Pères ayant une mission régulière du supérieur général de toute la Compagnie de Jésus, et porteur de lettres authentiques, afin de prendre en main l'administration de ce collége. En ce cas, dès son arrivée, vous résignerez entre ses mains le gouvernement du collége, et vous serez délié de l'obligation que je vous impose; si vous recevez une mission du nouveau recteur, à qui vous obéirez comme les autres Confrères, vous pourrez vous rendre librement où il vous ordonnera d'aller. Je recom-

mande de nouveau et j'ordonne, en vertu de la sainte Obéissance, à tous ceux qui me reconnaissent pour leur supérieur dans ces pays des Indes, de vous obéir en tout, à vous, maître Gaspard, et d'être soumis à votre autorité. Et s'il arrivait que quelqu'un refusât de vous obéir, vous lui feriez lire d'abord cette lettre-ci, par laquelle je prescris que tous ceux qui dépendent de moi vous soient soumis et vous obéissent à la parole, ainsi qu'ils feraient envers moi, si j'étais présent; et s'il persiste dans sa révolte, vous le renverrez de la Compagnie, pour être à l'avenir indépendant et libre de sa personne.

De même, je recommande et j'ordonne, en vertu de la sainte Obéissance, à tous et à chacun des membres de la Compagnie de Jésus qui ont été placés sous mon autorité, que s'il se présente de la part de notre P. Ignace, ou d'un autre supérieur général de la Compagnie de Jésus, un recteur désigné pour ce collége, institué régulièrement par des lettres en bonne forme émanant de ce supérieur, tous le reconnaissent immédiatement comme leur légitime supérieur, se soumettent à lui et lui obéissent comme à moi-même, si j'étais présent. Et si quelqu'un s'y refuse, je prie ce nouveau recteur, et je le lui recommande, à moins que le supérieur général n'en ait ordonné différemment, de renvoyer ce désobéissant de la Compagnie; et afin que ma pleine et certaine volonté, dans ces décisions, soit avérée aux yeux de tous, j'ai signé cet écrit de ma propre main.

Goa, le 7 avril 1552.

FRANÇOIS.

Les souverains pontifes ayant concédé certaines facultés et certains priviléges à la Compagnie de Jésus pour être communiqués par les supérieurs généraux; le P. maître Ignace m'ayant envoyé des copies des brefs où ces conces-

sions sont exprimées, et m'ayant octroyé le pouvoir de faire part, directement ou par l'entremise d'autrui, de ces faveurs pontificales à ceux de nos Pères que je jugerais devoir user sagement d'une pareille grâce ; moi, convaincu que d'une part, vous, maître Gaspard, recteur de ce collége de Goa, et, d'une autre part, les Confrères qui sont sous votre direction, avez besoin de recevoir avec plénitude la communication de ces facultés, afin de récolter des fruits spirituels d'autant plus abondants dans la culture des âmes, à laquelle vous êtes employés : par ces raisons, je vous les transmets, à vous, maître Gaspard, avec plénitude, et, confiant dans votre prudence qui m'est bien connue, je vous délègue tous mes droits pour dispenser et octroyer les priviléges de tout genre qui nous sont accordés par les bulles pontificales, à qui et dans les termes où vous le jugerez expédient, pour le plus grand service de Dieu Notre-Seigneur.

Goa, le 7 avril 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE XIII.

Aux Pères du collége de Goa.

Au nom de N.-S. J.-C.

Considérant en moi-même la brièveté de notre vie, et le jour et l'heure, si incertains pour chacun d'entre nous, de la mort certaine pour tous, et craignant qu'il ne naisse quelque trouble en cette maison, si elle se trouve dans la nécessité de se choisir un recteur en la place de maître Gaspard, au cas ou la mort viendrait à l'enlever, avant que notre Père le supérieur général n'ait mis un autre recteur à la tête de ce collége, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prévenir, autant qu'il était en moi, avant mon départ pour

la Chine, les inconvénients qui pourraient naître d'un pareil événement, s'il devait survenir, en déterminant, dès cette heure, un ordre positif, et en désignant une personne qui, jusqu'à la nouvelle d'une autre décision prise à Rome par le supérieur général de la Compagnie, sera chargée de diriger cette famille religieuse de Goa, et celle des autres résidences de la Compagnie, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux extrémités de l'Orient, et à qui devront obéir en toutes choses, comme à leur supérieur, tous nos prêtres, nos clercs et nos laïques.

S'il arrive donc, ainsi que je vous l'ai dit, que la mort enlève le P. maître Gaspard, le recteur de cette maison sera Manoël de Moralez (1); s'il est alors absent, on l'appellera sur-le-champ, afin qu'il vienne prendre possession de ce gouvernement, et que tous les Pères et Frères qui résident à Goa et ailleurs commencent dès lors à lui être soumis comme à leur véritable et légitime recteur. Et jusqu'à son arrivée, la supériorité à titre de vice-recteur appartiendra au P. Paul, qui remettra l'autorité au P. Manoël de Moralez, dès son arrivée, et lui obéira par la suite, de même que tous nos autres religieux. Et si le même Manoël de Moralez venait à être enlevé par la mort, soit avant de prendre le gouvernement, soit après l'avoir pris, en ce cas le recteur sera maître Melchior Nunez, que je constitue dès lors au même titre le recteur de tous, et j'entends qu'il soit reconnu pour tel, s'il arrivait que le P. Gaspard Barzée et Manoël de Moralez fussent appelés de cette vie aux joies du Paradis, avant que notre Père, le supérieur général de la Compagnie de Jésus, n'eût mis un recteur à la tête de ce collége.

J'ai cru devoir prendre ces décisions, tant pour prévenir les autres maux à craindre, que pour éviter l'obligation de

(1) Ce P. Manoël de Moralez est le second du même nom ; il est parlé de lui dans une note à la lettre XI[e] du V[e] livre. Les PP. Barzée et de Moralez étant morts en 1553, les fonctions de vice-provincial furent confiées au P. Melchior Nunez Barreto.

faire une assemblée de tous nos Pères qui se livrent à la prédication évangélique dans les différentes parties des Indes. Séparés par des distances infinies, ces Pères ne pourraient s'absenter de leurs résidences et interrompre le ministère qu'ils exercent, sans de graves inconvénients pour les âmes dont ils sont chargés, et pour le service de Dieu.

A ces causes, et en vertu de la sainte Obéissance, je commande et j'ordonne aux Pères de la Compagnie de Jésus qui sont dans les Indes, d'accomplir les décisions contenues en cette lettre : il est parfaitement entendu que ces décisions et règlements ont été prescrits par moi de science certaine et après mûre délibération : et afin que personne, après avoir vu cette lettre, ne conserve de doute sur ma volonté, j'ai signé de ma propre main.

Le 7 avril 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE XIV.

Au P. Simon Rodriguez, en Portugal.

Que la grâce, etc.

A mon retour du Japon aux Indes, je vous ai écrit de Cochin au sujet de l'empire du Japon. Aujourd'hui, je dois vous instruire de mon départ pour la Chine, qui aura lieu dans sept jours : je n'emmène avec moi que trois membres de la Compagnie, deux prêtres et un coadjuteur (1). Nous allons, pleins de confiance en la divine miséricorde, et nous avons l'assurance de voir prospérer la religion

(1) Cinq religieux accompagnèrent notre Saint : il destinait trois d'entre eux à la Chine et deux au Japon. C'étaient les PP. Balthazar Gago, de qui nous avons parlé, Alvaro Ferreira, que le Père renvoya de la Compagnie à Malacca, et François Gonzalez, différent de celui que nous avons vu renvoyé

de J.-C. Je vous donnerai des nouvelles de notre voyage, dès notre arrivée à Malacca.

Deux membres de la Compagnie sont envoyés cette année au Japon, à Amanguchi, auprès du P. Cosme de Torrez, pour y apprendre la langue japonaise : afin que les Pères d'une éminente vertu et d'une grande expérience qui seront venus de Lisbonne à Goa trouvent au Japon des Confrères de la Compagnie instruits dans la langue japonaise. Ces derniers exposeront aux Japonais, par une interprétation sûre, les mystères de la religion de J.-C. et les autres instructions qu'ils auront recueillies de la bouche des Pères européens. Ce sera d'un grand secours pour ces Pères, destinés à attaquer de front les académies japonaises, afin de courber toute la nation sous le joug délicieux de J.-C.

Vous aurez sujet de rendre grâces à N.-S. J.-C., en apprenant que nous avons ici plusieurs membres de la Compagnie, tant des Pères que des Frères, qui ont rendu et qui rendent tous les jours d'immenses services à la religion chrétienne par la prédication, par le ministère de la confession, par la conciliation des différends et par les autres œuvres de piété : mon âme en a reçu d'ineffables consolations.

J'ai établi recteur du collége de Goa le P. Gaspard, que j'apprécie infiniment à cause de la perfection de son humilité et de son obéissance. Il possède un merveilleux ta-

(livre v[e], lettre II[e]), qui sans doute retourna dans les Indes, et sur qui l'on n'a point de détails; et les Frères Édouard de Silva et Pierre d'Alcaceva.

Les obstacles apportés au voyage du Saint vers la Chine le déterminèrent à faire partir pour le Japon le P. Gago et les Frères Silva et Alcaceva.

Pierre d'Alcaceva revint presque immédiatement du Japon aux Indes, y étant envoyé par le P. de Torrez pour les affaires de la religion, et sans doute il y termina sa carrière apostolique et son existence.

Édouard de Silva travailla douze ans avec un succès prodigieux dans différentes chrétientés du Japon. Il composa une grammaire japonaise et un dictionnaire japonais-portugais. Une lettre du P. Louis Almeida raconte sa sainte mort dans les termes les plus touchants : ce fervent religieux rendit l'âme entre les bras du P. Cosme de Torrez, en l'année 1564.

lent pour la prédication, et toutes les fois qu'il parle en public, c'est-à-dire fréquemment, l'église retentit des pleurs et des gémissements du peuple. Nous en devons les actions de grâces à Dieu, l'unique dispensateur de tous biens.

Le Frère (1) qui vous remettra cette lettre est envoyé par moi pour vous exprimer oralement combien non-seulement le Japon et l'empire Chinois, — si par la protection divine, ainsi que je l'espère, cet empire ouvre ses portes à l'Évangile,—mais l'Inde elle-même, réclament des Pères de notre Compagnie qui se distinguent par une profonde expérience et par l'éminence de leur vertu et de leur foi; en même temps que ces Pères doivent posséder une énergie singulière d'esprit et de corps. Tels doivent être surtout les sujets destinés pour le Japon, la Chine, les Moluques et Ormuz.

Les sujets qui viendront dans ces contrées, s'ils ont en vue le salut des âmes, doivent être doués de deux qualités principales. Ils doivent premièrement être habitués à la fatigue; et plus cette qualité sera éminente en eux, plus ils seront utiles à eux-mêmes et aux autres : ils doivent en second lieu posséder assez de science pour prêcher au peuple, entendre les confessions et répondre victorieusement aux questions infinies des bonzes japonais et chinois. Les prêtres qui ne rendraient aucun service en Europe, ne nous seraient non plus d'aucune utilité. Par ces motifs j'ai jugé nécessaire de vous envoyer le F. Fernandez pour traiter de ces affaires, et pour s'entendre avec vous touchant les religieux que vous aurez cru devoir être choisis, avant qu'il ne se rende à Rome auprès de notre P. Ignace.

J'adresse à notre Père des demandes semblables, et je le prie avant tout d'envoyer un Père de la Compagnie expéri-

(1) Le F. André Fernandez, envoyé par le Saint pour exposer au P. Ignace, au Saint-Père et au roi de Portugal l'état et les besoins des missions de l'Orient, s'acquitta de cette ambassade avec un grand succès, et ramena d'Europe d'excellents ouvriers.

menté et capable, un religieux éprouvé, un homme de sa confiance, et connaissant à fond notre Institut, pour être recteur de ce collége de Goa, et avoir sous son obéissance tous les Confrères répandus dans l'Orient; pour faire observer et pour expliquer aux autres les lois et les constitutions de la Compagnie et notre règle d'existence : je demande également à notre Père qu'il fasse passer dans les Indes des Pères d'une grande expérience, même sans une science profonde et sans un talent oratoire éminent, mais en état de résoudre aisément et de réduire à néant toutes les questions des bonzes japonais et chinois. Il serait très-nécessaire pour les intérêts de la religion qu'il pût envoyer l'année prochaine, en même temps qu'un recteur pour ce collége, quatre ou cinq prêtres de la Compagnie assez expérimentés, et que s'ils n'étaient point prédicateurs, ils fussent au moins capables de supporter les fatigues : tels qu'il doit s'en trouver un grand nombre en Italie et en Espagne, parmi ceux qui ont accompli leurs études académiques et qui font passer avant tout autre intérêt le salut du prochain. Tels sont les sujets qu'exigent ces contrées; car les jeunes gens rappelés à peine des colléges, ces abris tutélaires de leur jeunesse, et qui ne sont pas exercés encore dans les travaux et les épreuves de cette vie, s'ils viennent dans les Indes, se verront en danger de n'être point utiles et de se perdre eux-mêmes.

Ils n'ont point en effet l'expérience de misères pareilles à celles que l'on éprouve au Japon. Je vous ai dit que dans cet empire on est soumis à l'influence de froids excessifs : or pour combattre cette inclémence de la température, on trouve si peu de secours et si peu de ressources, que l'on n'a pas même de lit pour l'heure du sommeil. Là aussi les aliments sont rares et insuffisants, on est en butte à des obsessions continuelles et sans mesure de la part du peuple et des bonzes; les tentations de péché sont infinies; ce sont des dérisions et des outrages continuels au milieu de la populace; enfin, et c'est l'épreuve la plus grave à mes

yeux, parmi ces universités japonaises, l'étendue des distances ne permet point de porter avec soi les objets nécessaires au Saint-Sacrifice, et l'on doit demeurer privé de l'aliment céleste, qui *confirme le cœur de l'homme* (1) et qui est l'unique consolation de tous les maux. C'est en effet, dans ces contrées, la plus douloureuse de nos peines; si dans Amanguchi, où la Compagnie possède une résidence, on a la faculté de célébrer les divins mystères, il n'en est plus de même dans les universités où se rendent souvent nos Pères d'Amanguchi. On ne saurait transporter sans péril les vases sacrés pour le Saint-Sacrifice, à travers des routes infestées de voleurs. Aussi je craindrais malheureusement, si quelques sujets étaient envoyés pour la mission du Japon, sans être pourvus des vertus suffisantes afin de résister au poids de ces excessives misères, je craindrais qu'ils ne s'exposassent à une ruine, pour ainsi dire, infaillible.

En vérité, je crois que, pour supporter les froids excessifs et les épreuves de ces contrées, les prêtres belges ou allemands de la Compagnie seraient préférables à d'autres, ces prêtres ayant l'expérience des années écoulées de leur vie; oui, ces sujets me paraissent convenir entre tous pour le Japon et la Chine. Mais je ne doute pas que Dieu, qui dirige toutes les affaires dans l'intérêt général de sa gloire et du salut des âmes, ne vous prépare les moyens de concourir à ses vues et d'élire pour ces contrées les sujets les plus convenables. Je vous le demande encore avec instance, choisissez des personnes éprouvées par les travaux et les dangers, afin qu'avec l'assistance divine ils soient victorieux de ces misères et de ces souffrances. Ceux dont la vertu n'a point paru dans le champ des épreuves et de la persécution, ne sauraient recevoir aucun grand ministère.

Je vous prie d'adresser une requête à sa majesté et de la prier qu'elle daigne demander, dans une lettre à notre

(1) Ps. cxi, 8.

P. Ignace, quelques Pères pour la mission du Japon, et un homme éminent en vertu et en prudence, pour être à la tête de ce collége et de la Compagnie dans les Indes. La Compagnie, en ces contrées, est singulièrement divisée et comme disséminée partout; elle s'étend dans la Perse (1), à Cambaïe, au Malabar, sur la côte de la Pêcherie, à Malacca, aux Moluques, aux îles du More et dans l'archipel du Japon; tous ces lieux sont infiniment distants de la cité de Goa. Le supérieur de la Compagnie à Goa doit donc, lorsque nos Pères et nos Frères vivent dans des régions si lointaines et si distantes entre elles, s'il veut pourvoir à leurs intérêts, veiller sur leur existence et remédier à leurs infirmités, il doit, dis-je, faire éclater une expérience consommée et la plus haute vertu.

Il me semblerait convenable que le porteur de cette lettre remît au P. Ignace, en même temps que la mienne, la vôtre et celle de sa majesté sur le même objet : j'ai, en effet, écrit dans le même sens à notre Père. Les sujets que je désire me paraissent pouvoir être retirés, sans inconvénient, des résidences de la Compagnie en Europe. Des Pères dépourvus de talents pour le ministère de la prédication vous sont peu nécessaires. Or les sujets que nous recevons ici dans la Compagnie ne nous peuvent servir que pour les fonctions temporelles et les offices intérieurs de la maison; à peine en est-il quelqu'un d'assez initié dans les lettres, pour être mis en état de recevoir le sacerdoce. Je vous le dis, afin que vous compreniez quel nombre de prêtres on doit nous envoyer tous les ans.

O mon bien-aimé Frère Simon, concevez-vous l'œuvre immense qu'enfin nous inaugurons? Et si Dieu permet que la lumière de l'Évangile soit portée chez un peuple si judicieux et si docile, vous ferez bien de venir vous-même en Chine, pour assouvir votre ardeur du salut des âmes. Si j'y pénètre, sous les auspices de Dieu, je vous exposerai

(1) Ormuz était tributaire de la Perse.

les mœurs de la nation, et les espérances qui s'o[illegible] y semer l'Évangile. J'éprouve un si vif désir de vous [illegible] avant de mourir, que je pense toujours en mo[illegible] aux moyens qui feraient se réaliser mon vœu ; et ce sera peut-être si la Chine est ouverte.

En attendant ce jour, je vous prie très-instamment encore de nous envoyer, l'année prochaine, des Pères tels que je les désigne ; c'est à peine si vous pouvez concevoir combien ils nous sont nécessaires, mais vous pouvez en croire mon expérience.

J'ai prescrit au P. Gaspard de vous informer exactement, en Europe, de toutes nos affaires des Indes et des fruits spirituels recueillis par la Compagnie.

Et ainsi que j'espère vous écrire longuement de Malacca, je n'ajouterai que quelques paroles. J'attends de vous une lettre pleine de détails sur votre voyage à Rome, sur les actes de votre sainte Assemblée et sur ses décrets (1). Il n'est rien dont je désire plus être instruit dans cette vie, n'ayant pu, pour la punition de mes péchés, y assister en personne. Si vous-même, à cause de vos occupations, comme je le crains, ne pouvez me donner tous ces détails, je vous prie d'en confier le soin au Confrère qui vous aura accompagné dans ce voyage : j'en serai vivement reconnaissant.

Je désire encore que vous invitiez le recteur du collége de Coïmbre à m'informer, par une lettre, du nom de tous les Pères et Frères qui sont sous sa conduite, de leurs vertus, de leur science, de leurs dispositions. Et dans la crainte que l'excès de ses occupations ne lui permette pas d'y consacrer le loisir que cette communication exige, je le

(1) Dans cette assemblée, tenue en 1550, et qui fut la seconde congrégation générale de la Compagnie, saint Ignace soumit à l'examen de ses Frères l'œuvre des Constitutions et recueillit leurs avis pour en déterminer la substance d'une manière définitive. Dans la même assemblée, saint Ignace s'efforça vainement de se démettre du généralat pour professer l'Obéissance au milieu des rangs de la Compagnie.

prie d'en charger quelqu'une des personnes qui sont initiées dans ses affaires intérieures; car je désire absolument ne pas ignorer le zèle ardent qui remplit mes Frères afin de souffrir pour Jésus-Christ. Sans doute ils me doivent eux-mêmes de se souvenir de moi qui, l'année dernière, les avais présents à ma pensée dans le voyage du Japon. A cette heure, je me rends en Chine, afin de leur préparer les voies pour la conversion de cet empire, et ce champ immense une fois ouvert donnera carrière à leur éminente piété et à leur vertu, fécondée par les ardeurs du divin amour.

Que Dieu daigne nous rassembler et nous unir dans la société des Saints; et dès cette terre, si c'est pour son service!

Goa, 7 avril 1552. FRANÇOIS.

Je vous prie d'envoyer sans retard à Rome le Frère porteur de cette lettre, afin que, l'année prochaine, il puisse revenir vers nous en compagnie de plusieurs Pères. Que si la religion chrétienne a pénétré dans la Chine, et si j'existe encore après trois ou quatre ans, je veux retourner aux Indes, afin d'y prendre, pour les associer à cette œuvre glorieuse, quelques-uns de nos Pères et de nos Frères, et je me rendrai dans les mêmes contrées, pour y achever mon existence, et voir venir la mort au Japon ou dans la Chine.



LETTRE XV.

A mon Père en J.-C., le P. Ignace (1).

Que la grâce, etc.

Au mois de janvier dernier, je vous ai fait part de mon retour du Japon aux Indes; je vous ai dit le nombre con-

(1) Le P. Bartoli rapporte que cette lettre était intitulée : A mon Père en J.-C., *saint Ignace*.

sidérable des païens qui sont entrés dans le troupeau de J.-C.; le zèle et les œuvres de Cosme de Torrez et de Joam Fernandez, que j'ai laissés à Amanguchi, et qui donnent leurs soins aux chrétiens existants et à ceux qui se déclarent tous les jours.

Avant peu de temps deux de nos Frères feront voile pour Amanguchi, afin d'assister Torrez par leurs travaux, et en même temps d'étudier la langue japonaise : de sorte qu'à l'arrivée de Pères d'une éminente vertu destinés pour les universités japonaises, ces derniers trouveront des interprètes fidèles tout prêts à les seconder.

Déjà par la divine miséricorde, une maison de la Compagnie a été fondée dans Amanguchi, c'est-à-dire à une distance prodigieuse de la ville de Rome : Amanguchi se trouve à plus de 1,400 lieues de Goa, et à plus de 6,000 de Rome.

Dans six jours, si Dieu le permet, nous partirons trois de la Compagnie, parmi lesquels deux prêtres, pour l'empire de la Chine.

Cet empire, situé vis-à-vis du Japon, est d'une étendue bien plus considérable, et possède un grand nombre d'esprits éminents et de docteurs d'une science profonde. Autant que je l'ai pu connaître, l'instruction et l'étude y sont en grand honneur : et le plus avancé dans la science occupe le rang et l'autorité les plus éminents. On sait d'ailleurs que les religions qui sont professées au Japon, sont venues de la Chine en ce dernier empire.

Nous allons en avant, pleins d'espérance et de confiance en Dieu, et nous sommes convaincus que le nom de J.-C. doit un jour pénétrer en Chine. Je vous en conjure, ne cessez de prier pour ceux qui sont au Japon, et pour ceux qui se dirigent vers la Chine. Lorsque, avec la protection de Dieu, nous serons arrivés en Chine, je vous écrirai dans les termes les plus étendus, touchant notre arrivée et les espérances qui pourront s'offrir de propager notre religion.

J'ai établi comme recteur du collége de Goa le P. belge

Gaspard, sujet d'une vertu très-éprouvée, et comblé des dons de la grâce; c'est un excellent prédicateur, et toute la population, ainsi que nos Confrères, l'aiment singulièrement. J'ai ordonné que tous les Pères et les Frères qui résident en ces contrées fussent sous son obéissance. Aussi je pars avec joie pour la Chine, affranchi de toute sollicitude au point de vue des affaires intérieures. S'il arrive que pendant mon absence Dieu rappelle de cette vie le P. Gaspard, j'ai laissé dans sa possession une lettre close, où le recteur que je lui substitue se trouve désigné. J'ai cru devoir prendre cette mesure, en raison des distances qui vont exister entre nous.

Il m'a paru de même avantageux pour la religion, d'ordonner, avant de me diriger vers la Chine, qu'au commencement de l'année prochaine une personne de la Compagnie serait envoyée des Indes en Portugal et de là à Rome, avec des lettres de notre part : vous apprendrez par le témoignage de cette personne de quelle nécessité sont pour ces contrées des sujets exercés et éprouvés par les travaux et les dangers de cette vie. Les hommes de ce caractère obtiennent de grands résultats pour la propagation de la religion; et d'autres hommes, si savants qu'ils puissent être, ne réalisent que peu de fruits, s'ils n'ont été qu'imparfaitement éprouvés par la souffrance et la persécution. Je parle ici d'après mon expérience personnelle : deux choses sont absolument nécessaires à ceux qui voudront prendre à cœur le salut des Japonais, et surtout à nos Frères qui visiteront les universités japonaises : la première est une expérience consommée du pays, acquise par les épreuves et les dangers de chaque jour et par l'étude approfondie de soi-même. Dans le Japon ils auront à souffrir par le climat, par le dénûment physique, par mille autres genres d'épreuves, dans un degré bien supérieur à ce qu'ils peuvent avoir éprouvé dans l'Europe; il s'y joindra les hostilités et les insultes des habitants, aux yeux de qui les étrangers sont à peine des hommes; ils seront surtout persécu-

tés des bonzes, les ennemis les plus acharnés des apôtres évangéliques : toutefois au milieu de ces épreuves on est merveilleusement consolé de Dieu.

Pour aller dans les universités japonaises, il me paraît impossible de porter avec soi, d'une manière sûre, les vases sacrés pour la Sainte-Messe, à cause de la distance et des brigands qui infestent les routes. Au milieu donc de tant de souffrances et de tant d'épreuves, étant même dépourvus de la consolation du divin Sacrifice et du secours de la Sainte-Eucharistie, ne comprenez-vous pas quelle vertu et quelle force d'âme doivent régner en nos Frères qui seront choisis pour les universités du Japon.

En second lieu, ils doivent être doués d'une intelligence et d'une science très-éminentes, afin de pouvoir répondre avec présence d'esprit et avec justesse aux questions sans nombre des Japonais. Surtout ils ont besoin d'être très-versés dans la philosophie, et en particulier dans la dialectique, afin d'être en état de convaincre et de confondre les esprits obstinés des Japonais ; de leur faire sentir avec évidence qu'ils ne sont pas consistants avec eux-mêmes et que sans cesse ils se contredisent.

Je désire que ces Confrères ne soient pas ignorants de l'astronomie. Les Japonais désirent singulièrement s'instruire sur les phases alternatives du soleil et de la lune, et sur les causes de la croissance et de la décroissance de la lune à des intervalles réguliers. Ils font des questions de ce genre : Quelle est l'origine de la pluie, de la neige et de la grêle? D'où proviennent les comètes, le tonnerre, les éclairs et les autres phénomènes de l'air? On ne saurait imaginer combien l'explication de ces prodiges naturels a de puissance pour disposer en notre faveur les esprits des Japonais.

J'ai voulu vous donner ces détails sur les dispositions et le caractère des Japonais, parce que le principal, afin de bien choisir les sujets qui doivent être envoyés, est de connaître les mœurs du pays où on les envoie.

Souvent il me vient en pensée que des Pères belges ou allemands sont ceux qui conviennent principalement à la mission du Japon : ils sont endurcis au froid et à la fatigue; et dans l'Italie et l'Espagne, leur ignorance de la langue les rend inutiles pour la prédication. Sans doute ils auraient besoin, en vue de leurs rapports avec nos Confrères qui sont au Japon, de n'être point absolument étrangers aux langues espagnole et portugaise, mais ils pourraient acquérir une connaissance suffisante de ces deux langues dans le voyage des Indes et du Japon, qui exige deux années au moins.

Il est essentiel aussi de vous faire connaître que l'on désire ici la venue de quelqu'un des anciens de la Compagnie, profondément initié dans notre Institut, qui y prenne un souverain intérêt, et qui ait vécu longtemps auprès de vous dans un commerce intime. Un tel homme est indispensable à cette heure à cette maison de Goa et aux membres de la Compagnie disséminés en des lieux si divers, afin, comme il est naturel, de les rendre conformes aux lois et aux constitutions de notre Institut. Il n'est point nécessaire que ce soit un prédicateur; lors même qu'il ne posséderait point le talent de la chaire, il pourrait nous être très-utile et nous faire faire des progrès immenses.

Je vous prie et je vous conjure, au nom de J.-C., de nommer recteur de ce collége un sujet de votre choix : ne fût-il point doué d'une science profonde, s'il est choisi par votre sagesse, il sera tel assurément que cette maison l'exige. Les Pères et les Frères qui habitent ces contrées désirent infiniment qu'il leur vienne de Rome un supérieur de ce caractère et qui ait demeuré longtemps et d'une manière intime avec vous. Et si ce Père apporte avec lui des Indulgences annuelles pour une Octave entière, afin d'inviter les fidèles à s'approcher à de certaines fêtes des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, il aura procuré au peuple une satisfaction

très-vive et servi très-utilement les intérêts de la religion.

Je ne saurais vous dire tous les fruits de salut que le Jubilé dont vous nous avez fait part (1) a produit pour ce peuple. Je vous prie de nous adresser de semblables Indulgences, exprimées dans un rescrit du souverain pontife, et scellées, en forme authentique, avec le scel pendant : il existe ici des personnes qui seraient disposées à révoquer en doute les grâces du souverain pontife, s'il y manquait quelqu'une des formalités de la chancellerie. On a même essayé de dénier le caractère authentique au Jubilé que vous nous avez adressé, en alléguant qu'il n'était pas vérifié et approuvé par ordre du souverain pontife : néanmoins, avec la grâce de Dieu, ce précieux Jubilé a joui de tout l'effet et de toute l'autorité désirables.

Il est essentiel pour le bien de la religion que les prêtres de la Compagnie qui viendront en ces contrées soient éprouvés à l'avance. Ici surtout des prêtres parfaitement éprouvés nous sont nécessaires. J'ai averti par lettres le P. Simon, et, s'il est absent, le recteur du collége de Coïmbre, de ne point nous envoyer de ces Pères qui, dans le Portugal, ne rendent aucuns services : les mêmes ne seraient point ici d'un plus grand avantage. Surtout il me paraîtrait éminemment utile que vous prissiez cette décision, qu'aucun prêtre de la Compagnie ne devrait se rendre aux Indes avant d'avoir fait le voyage de Rome, comme le font les pèlerins, et d'avoir été éprouvé par le supérieur général.

Enfin il me serait singulièrement agréable que vous daignassiez recommander à l'une des personnes qui habitent votre maison de me donner des nouvelles de tous les

(1) Nous ne possédons point la lettre de S. Ignace à S. François Xavier touchant le Jubilé; mais il nous reste celle adressée à Simon Rodriguez, en sa qualité de Provincial pour le Portugal et pour ses domaines d'outre-mer en deçà des Indes. Comme la substance et même les expressions des deux lettres devaient être presque identiques, nous donnons dans l'Appendice la lettre au P. Rodriguez (en date du 7 juillet 1550).

Pères qui sont venus de Paris à Rome (1) avec vous, et de tous les autres Pères ; de me faire connaître les progrès de la Compagnie, le nombre des colléges et des maisons, celui des Pères profès, les personnages de marque admis dans la Compagnie, les sujets éminents par la science et par l'érudition dont ses rangs se sont enrichis ; qu'il nous tienne au courant de tout avec les détails les plus étendus.

Une lettre de ce genre adoucira pour nous, par une consolation profonde, les immenses labeurs que nous supportons, sur la terre et sur la mer, au Japon et dans la Chine.

Que Dieu nous réunisse dans la félicité des Saints, et si c'est l'intérêt de sa gloire, dès cette vie même. Si cette réunion m'est commandée, la vertu de l'Obéissance aplanira les obstacles. Tout le monde s'accorde à me dire que de l'empire de la Chine on peut aisément se rendre par terre à Jérusalem (2) ; s'il m'est évident qu'il en soit ainsi, je

(1) On sera bien aise de connaître ici quelle était, au moment où notre Saint écrivait ces lignes, la fonction présente des premiers religieux de la Compagnie de Jésus.

Jean Codure était mort en 1541, et Pierre Lefevre en 1546.

Le P. Ignace, à Rome, gouvernait les affaires de la Compagnie.

Jacques Lainez, qui arrivait de Trente, où les séances du concile venaient d'être suspendues, était nommé Provincial d'Italie.

Alphonse Salmeron, également revenu de Trente, travaillait à Rome ou à Naples.

Nicolas Bobadilla fondait le collége de cette dernière ville.

Simon Rodriguez, Provincial de Portugal, allait être remplacé par Jacques Miron, et se voir chargé de la province d'Aragon.

Claude Lejay, après d'admirables travaux dans toute l'Allemagne, devait mourir à Vienne en cette année même 1552.

Pasquier Brouet était Provincial de France.

Les merveilleux progrès qu'avait faits l'Institut à cette époque, ses missions en Europe et dans les pays infidèles, ses fondations déjà si nombreuses appartiennent à l'histoire.

(2) Marco Polo, Rubruquis, Plan-Carpin et d'autres voyageurs avaient, à différentes époques, traversé toute l'Asie dans leurs ambassades et dans leurs voyages de commerce. Leurs récits, véridiques en général, n'avaient point encore, aux yeux de l'Europe, le degré de certitude que leur a donné l'expérience des voyageurs modernes. Notre Saint qui, sans doute, avait

vous ferai connaître le nombre de lieues qui sépare les deux contrées et combien de mois exige le voyage.

De Goa le 9 avril 1552.

Le dernier de vos fils et le plus éloigné de votre présence.

FRANÇOIS DE XAVIER.



LETTRE XVI.

Au P. Simon Rodriguez, en Portugal.

Que la grâce, etc.

Mathieu et Bernard (1), deux Japonais, qui m'ont accompagné dans les Indes, l'ont fait dans le dessein de se rendre en Portugal et en Italie, afin de contempler à Rome même la religion chrétienne dans toute sa majesté, de s'en bien pénétrer et de pouvoir, étant revenus dans leur patrie, raconter à leurs concitoyens ce qu'ils auront vu et conservé dans leur mémoire. Je vous les recommande aussi vivement qu'aucune personne au monde. Prenez soin qu'ils reviennent dans ces contrées entièrement satisfaits dans leurs désirs; car leur témoignage doit nous concilier, ainsi qu'au nom chrétien, une grande autorité.

connaissance de leurs livres, recueillait, dans les contrées visitées par ces voyageurs, des traditions nombreuses de leur passage, et s'éclairait du témoignage des marchands qui avaient eux-mêmes parcouru l'Asie.

(1) Bernard, Japonais d'une humble condition, était le premier de sa nation qui eût reçu le baptême. Il avait tout quitté pour s'attacher au Saint, et l'avait suivi dans le voyage de Méaco.

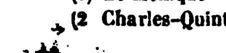
Mathieu, autre néophyte japonais, fut associé par le Saint à la mission de Bernard en Europe.

Mathieu mourut en arrivant à Goa.

Bernard parvint à Rome, où il rendit au souverain pontife et à saint Ignace le compte le plus étendu des affaires des Indes. Plus tard, il se retira dans le collége de Coïmbre où il prit l'habit de la Compagnie : il y mourut saintement vers 1568.

Les Japonais sont pleins de mépris pour toutes les autres nations auxquelles ils se comparent : et c'est la raison qui les a empêchés d'entrer en relation de commerce avec aucun peuple jusqu'à l'arrivée des Portugais, il y a huit ou neuf ans. Les Espagnols ont surnommé ces îles les îles d'Argent : au Japon, des Portugais m'ont affirmé que les Espagnols se rendant aux Moluques naviguent d'ordinaire parallèlement aux rivages du Japon, mais que si l'un de leurs navires tentait d'y aborder, il se briserait infailliblement. Les Japonais en donnent pour raison que la mer du Japon, dans la partie où se fait la traversée de la Nouvelle-Espagne (1) au Japon, est remplie de récifs où les navires s'engagent et se perdent. Je vous donne ces détails afin que leurs majestés, informées par vos soins, puissent écrire à l'empereur Charles (2), roi d'Espagne, afin de le détourner d'envoyer ses flottes de la Nouvelle-Espagne pour s'emparer des îles d'Argent : ses navires, ainsi qu'il arrive à présent, périraient jusqu'au dernier. Et si par un événement de fortune, on abordait sans accident dans ces îles, lorsqu'on essaierait de s'en rendre maître par les armes, on aurait à combattre un peuple aussi belliqueux qu'avide de pillage, et qui serait en état de triompher d'une flotte, si nombreuse qu'elle pût être. Le pays, de plus, est si stérile et les solitudes si vastes, que des armées étrangères y seraient vaincues par la seule famine et sans combat. Il règne aussi dans les parages de ces îles de si effroyables tempêtes, que les vaisseaux espagnols, sans un port ami pour s'abriter, seraient voués à une perte certaine. Enfin, je le répète, les Japonais sont tellement passionnés pour les armes de guerre, que le seul attrait de piller les armes des Espagnols, je le présume au moins d'après leur génie et leurs mœurs, leur ferait massacrer jusqu'au dernier de ces étrangers. J'ai déjà fait part de ces faits à sa majesté,

(1) Le Mexique.
(2 Charles-Quint.



mais il se peut faire que les soins de l'État les aient effacés de son esprit, et pour assurer ma conscience, que j'y regarde comme engagée, je vous prie de les rappeler à son souvenir. Ne serait-il pas déplorable d'apprendre que de nombreuses flottes parties de la Nouvelle-Espagne pour les îles d'Argent eussent péri dans leur expédition? D'ailleurs, à l'exception du Japon, il n'existe point d'îles dans cette partie de l'Orient qui renferment réellement des mines d'argent.

Je vous recommande encore d'accueillir parfaitement les deux Japonais, et de faire qu'ils apprécient tout ce qu'ont d'admirable nos églises, nos universités, et les autres merveilles de l'Europe. En vérité, j'ai la confiance qu'ils seront saisis d'étonnement à la vue des richesses et de la puissance des chrétiens. Bernard ainsi que Mathieu ont longtemps vécu dans ma compagnie au Japon. Ce sont des hommes peu favorisés du côté de la fortune, mais remplis de foi : ils s'étaient attachés à moi, et m'ont suivi, à mon retour du Japon aux Indes, dans l'intention de se rendre en Portugal et de là à Rome. Les Japonais de noble condition n'éprouvent point le désir de visiter les pays étrangers, quoiqu'il y ait quelques-uns de nos néophytes qui penseraient au voyage de Jérusalem, afin de vénérer les lieux où est né et où a souffert N. S. J.-C. Mathieu et Bernard avaient les premiers ce dessein; mais, après avoir vu les magnificences romaines, je ne sais s'ils iront jusqu'à Jérusalem. Sans doute, j'aurais désiré vous adresser en Portugal quelques bonzes lettrés, afin de vous donner la mesure des esprits japonais, les plus pénétrants et les plus sages du monde; mais la plupart, nobles et vivant dans l'aisance, n'ont pu consentir à s'absenter de leur pays, même pour un temps. J'ai tenté de même d'emmener avec moi d'autres néophytes, que les difficultés d'un voyage de mer et surtout d'un voyage prolongé, ont fait renoncer à m'accompagner. Je vous prie donc de diriger ceux-ci, Mathieu et Bernard, vers Rome, et de les renvoyer au Ja-

pon avec plusieurs de nos Pères; ils témoigneront d'une manière convaincante à leurs compatriotes de la distance infinie qui existe entre la grandeur des chrétiens et celle des Japonais.

Dieu veuille, si c'est l'intérêt de sa divine gloire, qu'un jour nous nous revoyions en Chine : au moins sera-ce dans la patrie du ciel, où je goûterai plus délicieusement encore les fruits de votre amitié si tendre, qui me manque depuis si longtemps.

Goa, 9 avril 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE XVII.

A Jean III, roi de Portugal.

Cette année même, étant de retour du Japon, j'ai écrit de Cochin à votre majesté, et j'ai confié ma lettre à des navires qui faisaient voile pour le Portugal. Je vous rendais compte de l'état présent de la religion au Japon, et des dispositions si favorables de la nation japonaise pour embrasser la religion de J.-C. J'ajoutais que le roi de Bungo, admirateur zélé de vos vertus royales, vous envoyait une magnifique cuirasse en témoignage de son respect.

Deux membres de la Compagnie devaient bientôt partir pour la ville d'Amanguchi, au Japon, où nous avons une résidence établie; déjà deux autres de nos Confrères d'une grande vertu et d'une grande sagesse y sont occupés à l'instruction des néophytes. Daigne Dieu permettre que votre admirable munificence concoure en ces autres contrées à la propagation de la religion chrétienne! Je vous écrivais aussi que j'avais résolu de me rendre en Chine, où nous voyons apparaître les plus magnifiques espérances de répandre la foi chrétienne.

Dans cinq jours je quitterai Goa pour Malacca, qui est sur le chemin de la Chine, avec Diogo de Pereira, ambassadeur auprès de l'empereur de ce pays. Nous portons à ce souverain de riches présents, achetés par Diogo de Pereira des deniers de votre majesté et des siens propres. Mais nous lui portons encore un présent, tel que jamais peut-être, de mémoire humaine, un roi n'en a offert à un autre roi, je veux parler de l'Évangile de J.-C. Si l'empereur de Chine en comprend toute la valeur, il le mettra sans hésiter au-dessus de tous ses trésors, quelque immenses qu'ils puissent être. J'ai l'espérance que Dieu laissera tomber des regards de miséricorde sur ce vaste empire et sur ses habitants; qu'il ouvrira les yeux d'hommes créés à son image, à la connaissance de leur Créateur, et de J.-C., le Sauveur du genre humain tout entier.

Nous partons trois de la Compagnie, avec Pereira, pour nous rendre en Chine, afin de mettre en liberté les Portugais qui y sont en captivité (1), et d'obtenir l'alliance de l'empereur de Chine pour le roi de Portugal; et surtout pour engager la guerre avec le démon et ses sectateurs. Nous signifierons d'abord au souverain, et ensuite à ses sujets, au nom du Roi du ciel, qu'ils n'aient plus à cette heure à adorer les démons, mais Dieu, Créateur des hommes, et Jésus, leur Rédempteur et souverain Seigneur.

Il peut paraître bien téméraire d'aller trouver une nation infidèle, et un souverain très-puissant, pour leur imposer ses doctrines et leur prêcher la vérité; mais ce qui nous remplit de confiance, c'est que le dessein nous en est inspiré par Dieu lui-même: nous en avons conçu les plus heureuses espérances, et nous reposant sur la divine miséricorde, nous ne doutons en rien de la puissance divine, infiniment supé-

(1) Les querelles injustes suscitées par les Portugais à Liampou, à Tchin-Tcheou et dans d'autres ports, avaient occasionné le massacre d'un grand nombre de leurs compatriotes et la captivité des survivants : le Saint revient souvent sur ces déplorables événements, au sujet desquels, dans la Vie, nous avons donné des détails étendus.

rieure à la puissance des souverains de la Chine : et comme l'entreprise tout entière est dans la main et au pouvoir de Dieu, la crainte et l'hésitation ne sauraient entrer dans notre âme. Ce qui multiplie encore mon espérance et ma confiance, est la pensée que, pour une si grande œuvre que de présenter la lumière de l'Évangile et de la vérité à une nation barbare, superstitieuse et aveuglée par ses vices, et dans un autre univers, si je puis parler ainsi, Dieu a fait choix d'hommes sans courage et sans vertu comme nous.

J'ai demandé différents bienfaits à votre majesté en faveur de ses représentants dans ce pays : tout m'a été libéralement accordé de votre part. Je vous en rends des actions de grâces immortelles et infinies.

Je vous demande une autre grâce aujourd'hui, au nom de tous les chrétiens portugais et indiens, et au nom des païens mêmes, principalement des Japonais et des Chinois : tte grâce est que, dans votre zèle admirable pour le culte de Dieu et pour le salut des âmes, vous daigniez nous faire envoyer cette année autant de prêtres qu'il sera possible, des prêtres instruits et parfaitement éprouvés dans le collége et au dehors, qui aient donné des gages nombreux de leur zèle et de leur vertu dans le ministère du salut des âmes, des sujets enfin tels que l'Inde en réclame. Car les hommes nouveaux et sans expérience de la vie religieuse, quelles que soient leur science et leur littérature, ne nous seraient d'aucun service parmi ces contrées.

O mon excellent souverain, je vous conjure encore une fois, au nom de votre charité singulière envers Dieu, et envers les hommes qui sont les images de Dieu, daignez écrire à Rome au P. Ignace, fondateur de notre Compagnie, afin qu'il envoie dans les Indes un grand nombre de prêtres, disposés à beaucoup souffrir dans le corps et dans l'esprit, quand bien même ils seraient d'une faible éloquence pour la prédication. De tels hommes sont indispensables pour les missions des Indes, et pour celles surtout du Japon et de la Chine.

Qu'il envoie avec ces Pères un recteur pour cette résidence et pour ce collége, un homme éprouvé, et confirmé dans la vertu, qui connaisse parfaitement nos règles et notre Institut ; car des prêtres de ce caractère me paraissent devoir être d'une grande utilité aux Indes, au Japon et en Chine ; et ces contrées exigent des sujets en état de livrer de grands et nombreux combats.

Ils doivent être d'une vertu solide et posséder une science religieuse assez profonde pour répondre à toutes les difficultés qui leur seront proposées par les esprits du monde les plus subtils, c'est-à-dire par les Japonais et les Chinois.

Afin de faire mieux apprécier les difficultés que ces contrées présentent, j'ai cru devoir envoyer un Frère qui a toute ma confiance, en Portugal au P. Simon, et à Rome au P. Ignace, avec des lettres de ma part.

Je vous demande enfin, seigneur, au nom de la gloire de Notre-Seigneur J.-C., et du salut des âmes, de daigner écrire au P. Ignace, pour solliciter son zèle déjà si ardent, afin qu'il satisfasse avec surabondance et dès cette heure aux intérêts de la gloire divine, et à ceux de votre piété, et qu'il nous envoie six au moins des hommes que je désire, [illegible]i que le recteur dont je vous ai tracé le caractère. J'ai [illegible]rance que leur venue sera très-efficace pour la gloire [illegible]eu et pour le salut de ces peuples.

J'ai mis, seigneur, une telle confiance en votre générosité, que je ne doute point qu'à tous vos bienfaits si éminents à mon égard, vous n'ajoutiez ce dernier, qui en sera comme le comble et le couronnement.

Goa, 10 avril 1552.

De votre majesté l'inutile serviteur.

FRANÇOIS.

LETTRE XVIII.

Au P. Cypriano, de la Compagnie de Jésus, à Méliapour.

Vous avez bien mal entendu les avis, qu'étant à Méliapour je vous avais prescrit d'observer, et vous faites clairement paraître combien peu d'impression vous ont fait les entretiens de notre saint P. Ignace. Je désapprouve grandement les formes litigieuses et le ministère officiel des gens de loi que vous avez introduits dans vos rapports avec le coadjuteur : vous vous laissez aller toujours à l'impétuosité naturelle de votre caractère. Ce que la main droite a édifié, la gauche le ruine. Soyez-en convaincu, je suis profondément offensé des actes déplacés et inconvenants que je découvre que vous avez commis en la place où vous êtes. Si le coadjuteur agit autrement qu'il ne doit, il ne se réformera pas sans doute par l'effet de vos observations, si surtout elles lui sont présentées avec témérité, ainsi que vous l'avez fait. Vous avez pris une si longue habitude de suivre en toutes choses votre volonté propre, que, partout où vous résidez, vous offensez tout le monde, et que vous donnez à tous ceux qui ont des rapports avec vous des preuves évidentes de votre naturel intraitable et rempli d'âpreté. Dieu permettra, j'espère, que vous conceviez un sérieux repentir de tant d'actions inconsidérées.

Par votre amour envers Dieu Notre-Seigneur, je vous prie et je vous conjure de maîtriser cet esprit réfractaire et passionné, et de réparer les fautes que vous avez commises jusqu'à ce jour, par une conduite parfaite à l'avenir : ne vous faites point l'illusion d'attribuer ces mouvements téméraires à l'âpreté de votre nature. La nature n'en est point l'auteur ; ils proviennent de votre négligence extrême, et d'un oubli condamnable de la loi qui vous a fait redevable envers Dieu, comme envers votre conscience, comme

envers le prochain, des devoirs de l'obéissance, de la modestie et de la charité. Si vous hésitez à me croire en cette affirmation, soyez très-persuadé qu'au moment de votre mort vous en aurez la conviction la plus évidente. Je vous en prie avec les plus vives instances, au nom de notre saint P. Ignace, durant ce peu de jours pendant lesquels est différée votre dernière heure, apprenez et pratiquez l'égalité d'âme, la douceur, la patience, la simplicité qui s'anéantit elle-même ; et demeurez en ces dispositions : l'humilité vient à bout de tout. Si vous ne pouvez faire autant que vous le désirez, faites ce qui vous est possible selon la conscience. La force et la passion ne parviennent à rien accomplir, dans ces contrées des Indes, et les succès, que ne sauraient manquer d'obtenir la longanimité, la déférence, la modestie, s'évanouissent dans leur origine et se perdent, en présence des effusions immodérées de la colère, des paroles violentes et des actions désordonnées. Le fruit qui s'obtient sans offense et sans bruit, fût-il aussi exigu que ce dont cette ligne est l'image « ——————— », est de beaucoup préférable et supérieur à des fruits qui ne sont abondants qu'en apparence, qu'il faut tout sacrifier pour produire, et dont je compare l'effort à cette ligne entière qui remplit tout l'intervalle d'une page « ——————————————————————————— ». Je crains, en effet, que toutes les raisons, que je viens de vous présenter, ne soient pas assez puissantes pour vous ramener dans le devoir. Je sais cependant, je veux que vous sachiez aussi, et je vous le déclare solennellement : un jour viendra, qui ne saurait manquer, à l'heure où vous passerez de cette vie, où vous ressentirez vivement en votre conscience les plaies de toutes vos prévarications.

Gonzalo Fernandez me paraît tout semblable à vous, amer, susceptible, irritable ; vous êtes formés sur un modèle unique, également disposés à voiler sous les couleurs du zèle et de la religion les excès de votre humeur passionnée. J'entends en effet d'ici vos magnifiques discours :

saurions voir en silence l'affaiblissement de la l'on doit rendre à Dieu et les entraves apportées au salut des âmes. Qu'est-ce à dire? Réparez-vous ces maux? Non, vous les aggravez par le tumulte et les orages de luttes pleines de scandale. Je vous le dis encore : ce que vous n'avez point obtenu du coadjuteur par votre humilité et votre modestie, vous ne le lui arracherez jamais par les menaces et par des procédés altiers.

Je vous en conjure tous les deux, au nom de la piété, de l'obéissance que vous professez, et que vous protestez être prêts à témoigner envers le P. Ignace, allez, aussitôt après la lecture de cette lettre, vous présenter au coadjuteur, jetez-vous tous deux à genoux devant lui, sollicitez humblement son pardon de toutes vos offenses envers lui; enfin, embrassez sa main, et si vous désirez me remplir de satisfaction, faites que j'apprenne que vous vous êtes humiliés jusqu'à lui baiser les pieds, afin de lui donner un gage d'autant plus certain et comme une plus haute sanction de votre repentir du passé et de votre engagement d'être plus humbles dans l'avenir, que votre promesse aura été plus solennelle. Ainsi sera-t-il assuré que jamais, durant votre résidence à Méliapour, vous n'entreprendrez rien contre sa volonté. Croyez qu'à l'heure de la mort vous vous réjouirez d'avoir agi de la sorte : croyez à la parole de Dieu Notre-Seigneur; n'hésitez point à penser que si votre humilité se révèle à tous les hommes, vous obtiendrez sans peine toutes vos demandes qui auront pour objet le service de Dieu et le salut des âmes.

Vous êtes en ceci, vous deux et ceux qui vous ressemblent, dans une erreur manifeste, en vous persuadant que la souveraine autorité sur l'esprit des peuples est votre droit pour ainsi dire héréditaire, en vertu du nom seul de la Compagnie de Jésus, et même avant de vous en être rendus dignes par les grands et éclatants exemples de l'humilité la plus anéantie. Avez-vous gardé la mémoire de la vénération infinie dont le monde entier, les

grands comme les petits, entourent notre P. Ignace? Vous paraît-il selon la justice que vous soyez honorés par tous d'une vénération aussi grande : vous devez vous rendre justice et considérer que vous n'avez fait paraître aucun signe des vertus sublimes qui lui ont valu tous ces hommages. En effet, nous devrions imiter premièrement les saintes œuvres de notre Père et rivaliser d'une ardeur jalouse avec ces éminents mérites qui ont touché le cœur de Dieu, et en ont obtenu pour notre Père la faveur et la grâce du monde entier. C'est au contraire une présomption vaine et déraisonnable, après n'avoir produit devant le monde que très-peu d'exemples, si ce n'est aucun, d'éminentes vertus, que de présumer et d'attendre que vous recueillerez ces fruits de respect et d'amour qui sont la récompense d'un anéantissement absolu. Et c'est oublier toutes les règles de l'humilité religieuse, que de montrer du trouble si ces fruits vous sont déniés, et si le peuple ne s'empresse point d'aller au-devant de toutes vos volontés et de tous vos désirs.

Je ne l'ignore pas, vous trouverez d'éloquentes excuses : à vous en croire, si j'eusse été sur les lieux, j'aurais été d'avis qu'en cette circonstance il n'y a rien à reprendre de votre part, et que le seul amour de Dieu et le zèle du salut des âmes vous ont fait un devoir d'engager ce différend. Mais en vérité, je vous le déclare ici, et j'exige que vous croyiez à mes paroles, vous perdez votre peine auprès de moi, quelques efforts que vous tentiez afin de vous disculper de vos torts; croyez sans hésiter que vous serez condamnés à mon jugement : je dis plus, vous ajouterez le comble à votre faute, et vous m'accablerez de douleur, si vous essayez de justifier une conduite qui n'admet point d'excuse : j'avoue en même temps que rien ne pourra m'être plus agréable que d'entendre sortir de vos propres lèvres l'aveu volontaire et la condamnation de votre péché.

Que les fautes passées et les faits accomplis soient réparés par la pénitence, autant qu'il se peut faire ; que l'a-

venir soit l'objet des soins les plus prévoyants : pensez dès cette heure, pour l'amour de moi, et donnez tous vos soins à ne vous engager jamais avec le coadjuteur, les ecclésiastiques, les officiers du roi, les fonctionnaires de tout rang, dans aucun différend, dans aucune lutte, quelles que soient l'évidence et la gravité de leurs torts; remédiez au mal avec un esprit de paix, et dans la mesure de vos forces; abstenez-vous d'une médecine trop active et plus dangereuse que la maladie même; ne courez point la chance de faire avorter, par de la passion et des vivacités d'humeur, les fruits que vous pouviez amener à maturité par votre modération et votre douceur.

J'ai dicté ce qui précède; dans les lignes qui suivent, vous reconnaîtrez ma main et mon cœur.

O Cypriano! si vous saviez avec quel amour je vous écris, la nuit et le jour mon souvenir vous serait présent, et peut-être vous ne pourriez contenir vos larmes, en songeant à la tendre et ardente charité dont je suis embrasé pour vous. Plût à Dieu que les secrets des âmes fussent révélés dès cette vie! En vérité, vous verriez clairement, mon Frère Cypriano, combien votre pensée est profondément gravée dans mon cœur. Adieu.

Goa, 11 avril 1552.

A vous tout entier et sans jamais vous pouvoir oublier.

FRANÇOIS.



LETTRE XIX.

Au P. Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa, de la Compagnie de Jésus.

Dans vos relations avec le monde, et afin d'éviter tout sujet de scandale, voici les préceptes que j'ai cru devoir

vous donner, et que je vous recommande instamment d'observer et d'imposer comme un devoir à tous les membres de la Compagnie qui sont placés sous votre autorité.

Aucun des nôtres ne doit converser avec les personnes du sexe, quels que soient leur âge, leur rang et leur condition, si ce n'est dans un endroit public, comme est l'église; on ne doit point les visiter dans leur demeure, excepté si elles sont en danger et dans la suprême nécessité d'une maladie d'apparence mortelle; auquel cas elles ont besoin d'être préparées à faire une fin chrétienne, par le devoir de la confession de leurs péchés. Alors même on ne les doit visiter qu'en présence de leurs maris ou de parents de leur sang, ou s'il ne se trouve pas de parents auprès d'elles, que ce soit en présence de personnes respectables du voisinage; mais jamais sans témoins, qui puissent, dans l'occasion, rendre témoignage de ce qu'ils ont vu. S'il arrive donc qu'une femme qui n'a point de mari et qui a perdu ses parents, doive être visitée chez elle, aucun membre de notre Compagnie n'y doit pénétrer qu'étant accompagné d'un homme respectable et réputé tel, soit parmi les parents et les connaissances de la femme, soit parmi les voisins et les habitants de la cité ou du village, afin de prévenir tout soupçon et de couper court aux propos du monde; mais on ne doit même visiter les personnes du sexe avec ces précautions et accompagné de la sorte, que dans le cas, ainsi que je l'ai dit, d'une maladie très-grave et d'un extrême danger. Et toutes les fois qu'une femme qui ne sera pas en danger de mort, paraîtra pouvoir, soit actuellement avec quelques efforts, soit après peu de temps, sortir de sa demeure, on devra toujours l'attendre à l'église.

A cet égard encore, on devra s'observer, afin de ne point multiplier les visites, même auprès des personnes les plus malades, au delà des exigences d'une nécessité rigoureuse; et l'on sera généralement très-sévère, l'on tranchera dans le vif, afin de supprimer ou de réduire pour nos Confrères, autant qu'il sera possible, les occasions d'être en



rapport avec les personnes du sexe : ces relations étant rarement profitables et bien souvent dangereuses, et l'incertaine espérance d'un fruit médiocre pour le service divin ne se trouvant que trop souvent hors de proportion avec les périls que courent l'innocence et la bonne renommée. Je ne voudrais pas même que nos Pères employassent trop de temps et de soins pour instruire et pour exhorter les mères de famille assidues à fréquenter nos églises, quelles que soient leurs dispositions apparentes pour le bien. Et la raison de mon opinion est que la plupart des femmes sont inconstantes en leurs desseins et pleines de paroles dans leurs conférences; il en résulte une perte infinie de temps dans les entretiens avec elles, et une pénurie presque absolue de résultats certains et solides.

Combien il est préférable de consacrer plus de temps aux maris de ces personnes, et de s'arrêter à les instruire et à les diriger dans la voie d'une existence honorable! Les hommes sont naturellement, tout le monde le sait, plus dociles aux sages avis, plus persistants dans leurs résolutions que les femmes; ce que vous faites avec eux se consolide et demeure. S'ils ont promis une chose, ils l'accomplissent. S'ils sont gagnés à Dieu, ils sauront se faire suivre de leurs épouses et de leurs familles. Ils doivent donc être le principal objet de vos efforts; les ouvriers de la Compagnie doivent consacrer plus de temps et plus de zèle à la culture des hommes; car en un champ où la semence est répandue à loisir, la moisson est plus abondante. Cette prudence aura pour effet infaillible de faire disparaître et d'éliminer d'une fois toutes les paroles téméraires et frivoles, les occasions de dissipation et de scandale; mettez tout votre effort et votre énergie à la faire observer sans varier, par tous les Pères qui sont sous votre surveillance. S'il naît quelque différend entre des époux, et que la charité conseille à quelqu'un des nôtres d'intervenir pour y porter la paix, que ces arbitres de conciliation ne perdent jamais de vue qu'il est beaucoup plus important pour le succès de

leur œuvre d'écouter avec indulgence et de conseiller avec zèle le mari que l'épouse.

Ils s'adresseront aux hommes, et les prenant à part en détournant leurs esprits de l'affaire présente, ils les détermineront à purifier actuellement leur âme par une confession générale, à laquelle ceux-ci feront bien de se préparer par une courte retraite et par la méditation de quelques-uns des sujets que l'on propose ordinairement durant la première semaine du mois d'exercice. Après que le prêtre notre Confrère aura donné ses soins à entendre l'homme dans la confession des péchés de sa vie, il l'amènera doucement à consentir que l'absolution sacramentelle lui soit différée de quelques jours : pendant ce temps le pénitent s'exercera par de saintes méditations et par des œuvres de pénitence, et formera surtout de solides propos d'amendement pour l'avenir. Dans ces sentiments, et confirmé dans la résolution de s'adonner tout entier au service de Dieu, il se laissera sans peine amener à entendre les avis qui intéressent la paix intérieure du ménage ; la source du mal étant une fois tarie, et les occasions de ressentiment s'étant évanouies, vous reconnaîtrez avec une vive satisfaction qu'en portant remède à une seule personne, vous en avez guéri deux ensemble.

S'il vous arrive, ou à quelqu'un de nos Frères, de vous occuper de ces sortes d'affaires, et que la femme vous entretenant à part vous exprime sa vive inclination pour se consacrer au service de Dieu, en ajoutant que les empêchements invincibles à son pieux dessein sont la vie commune avec son mari, le naturel bizarre et vicieux de celui-ci, et ses mœurs déréglées : si elle a, dit-elle, des raisons légitimes de se séparer d'avec lui, telles qu'elle croit pouvoir les faire apprécier du magistrat, et en obtenir l'autorisation légale de vivre indépendante et libre d'elle-même. Toutes ces raisons et bien d'autres encore que ces personnes sont habiles à présenter, et ne manquent pas de faire valoir, ne doivent point vous toucher et vous faire approuver

ces désirs de séparation. Vous devez demeurer fermes et leur conseiller de rester avec leurs maris : ces ardeurs pour la vie ascétique sont molles dans le fond et s'évanouissent bientôt, chez un sexe inconstant, qui plus tard condamnerait et son dessein et votre conseil. Admettez encore la constance dans les femmes ; en ce cas même, le danger pour le mari, et, ce qui est inévitable en des cas pareils, le scandale public, sont des maux trop sérieux pour laisser prévaloir sur eux un avantage de dévotion pour une âme isolée, ambitieuse de posséder au sein du mariage tous les avantages de l'état de veuve. Enfin dans ces sortes d'affaires évitez soigneusement de blâmer le mari devant des tiers, lors même qu'il serait évident qu'il est seul à blâmer. Voyez-le dans le particulier, et exhortez-le charitablement à faire une confession générale ; à l'occasion de cet acte, et d'après ses aveux mêmes, faites-lui des représentations, mais avec amitié et de manière à lui faire comprendre que vous êtes affligé, dans son propre intérêt, du préjudice qu'il s'est fait à lui-même par sa propre faute, plutôt que vous n'êtes sensible aux accusations de sa femme irritée contre lui ; considérez en effet que vous devez éviter sur toutes choses de laisser apercevoir ou soupçonner au mari, que vous êtes plutôt en faveur de la femme et que vous entrez plus vivement dans les intérêts de celle-ci : une telle opinion serait décisive contre vous et ferait évanouir toute espérance de succès. Ainsi donc, quelle que soit la faute du mari, que jamais il n'en soit question entre vous et lui ; lorsque vous l'aurez amené à vous en faire l'aveu de lui-même, vous pourrez, sans le blesser, condamner ce dont il s'accuse lui-même. Mais même alors il faut que votre jugement soit exempt de toute amertume. Censurez donc ce que le coupable confesse de lui-même avec repentir, afin de lui faire voir que vous entrez dans ses regrets, bien plutôt que vous n'êtes son juge irrité.

Que le tendre intérêt, que la charité que vous portez au pécheur se révèle en vos paroles et sur votre visage : tous

les hommes demandent d'être guéris avec de la douceur; mais c'est surtout dans les Indes qu'on le vérifie. Ce peuple est comme le verre : qu'on l'offense, même légèrement, il réagit vivement et se brise ; par des façons aimables on le fléchit, et on le dirige comme on le désire. Ici vous pouvez tout obtenir par la prière et par les manières affectueuses, et vous n'obtiendrez rien par la menace et par la rigueur. Aussi je vous réitère cet avis, afin d'y attirer votre attention et de vous faire vous en pénétrer. Si un mari et sa femme vous prennent pour arbitre, et plaident leur cause en votre présence, évitez de jamais donner publiquement aucun tort à l'homme, lors même que les apparences seraient contre lui, ou de permettre que l'avocat ou le défenseur de la partie adverse le fassent en votre présence. Les esprits passionnés des femmes s'emparent avec ardeur des paroles de ce genre et en conçoivent une présomption effrénée; épiant sans cesse les occasions d'humilier leurs maris, si elles présument que la justice est favorable à leur cause, elle s'inspirent de l'opinion qu'elles prêtent aux ministres de la religion, choisis par elles pour être leurs arbitres; elles en triomphent ouvertement, et se livrent avec une intempérance de langage sans mesure et sans arrêt à des plaintes, à des accusations contre leurs maris, à des apologies d'elles-mêmes, qu'elles multiplient jusqu'à l'infini; elles remplissent de leur verbiage frénétique les oreilles imprudentes des prêtres qui ont eu le malheur de leur donner audience.

Non-seulement je ne suis point d'avis que l'on doive blâmer le mari en présence de la femme, mais je pense même que le prêtre doit paraître ne point ajouter foi aux défenses de la femme qui raconte les querelles de son intérieur, et qui, plaidant sa cause, essaie de faire entendre qu'on ne lui saurait imputer la plus légère faute. Ses récits seraient-ils parfaitement vraisemblables, et même seraient-ils vrais, il est essentiel qu'elle ne voie point son allégation admise par celui qui préside à la conciliation : on doit au



contraire l'avertir sérieusement du devoir suprême imposé à la femme, et qui consiste à honorer son mari et à tolérer son caractère. C'est la loi que Dieu lui-même a prescrite à toutes les femmes, et que souvent elles transgressent sans s'en apercevoir, dans les mouvements divers de la colère ou des autres passions, dans la téméraire opinion de leur propre innocence, et par l'effet de leur indulgence excessive à l'égard d'elles-mêmes; elles donnent à léurs maris des raisons de s'irriter: tandis qu'elles leur devraient complaire, et qu'elles devraient se les concilier par leur patience, leur soumission et leur obéissance. C'est donc pour elles un devoir de justice que de s'accuser, même alors que leur conscience leur paraît les absoudre. En même temps elles doivent multiplier leurs efforts, afin de pratiquer et de se rendre familières l'égalité d'âme, l'indulgence, l'obéissance, l'humilité : afin de vivre dans la soumission à leur époux, ainsi que les Épîtres apostoliques en font un devoir aux femmes chrétiennes. Après s'être ainsi pleinement justifiés vis-à-vis des maris de tout soupçon de favoriser les femmes, nos Confrères éviteront d'offenser les femmes, auxquelles ils pourraient paraître suspects d'une injuste partialité en faveur des maris; il ne faut pas paraître ajouter foi aux accusations que ces derniers font entendre contre leurs femmes. Mais on doit observer une juste balance, et ne faire pencher le poids d'aucune part; réserver, comme on le dit encore, une oreille pour l'accusé, ne condamner personne avant de l'avoir entendu, et apprécier toujours la défense en regard de l'accusation. C'est en administrant ainsi l'office de la justice, que non-seulement on évite d'offenser l'une des parties, ce qui pourrait compromettre la conclusion de l'affaire, mais que l'on arrive le plus près de la vérité. En effet, dans les différends de ce genre, ordinairement les deux parties ont tort, l'une davantage et l'autre moins : et la part qui est à faire à chacun dans la faute, doit obliger l'arbitre à réprimander tous les deux, et à n'absoudre entièrement

personne ; il doit donc n'accueillir qu'avec une réserve et une circonspection singulières les allégations et les justifications respectives. C'est une voie très-simple pour arriver au but désiré, qui est la conciliation des parties, en même temps qu'on prévient d'une manière infaillible les plaintes et les longs discours des gens mal disposés.

Enfin, après avoir reconnu que tous les efforts sont demeurés inutiles, on devra renvoyer, devant le seigneur évêque ou devant son vicaire, les parties que l'on désespère de pouvoir amener à la conciliation. Et en le faisant l'on doit éviter encore d'aigrir l'une des parties ou de lui faire entendre des paroles sévères ; car vous connaissez la faiblesse humaine, on est enclin naturellement à se répandre en reproches contre quiconque n'a point accordé ce qu'on réclamait comme un droit. Et si le médiateur malheureux dans son entremise ne montre pas une prudence extrême, s'il laisse échapper quelques paroles vives, capables d'offenser les deux adversaires, ou l'un d'eux au moins, en les reprenant de leur esprit contentieux et de leur peu d'équité : il n'aura rien gagné, si ce n'est d'encourir la haine de celui qu'il aura censuré, et peut-être le mépris des deux : à la vue d'un arbitre aussi inconsidéré, il doit leur paraître à tous deux qu'ils ont commis une erreur en s'adressant à lui. Afin de ne point compromettre le fruit de vos peines, et de ne point perdre de plus les bonnes grâces de l'une des parties ou de toutes les deux, vous vous efforcerez de faire paraître une charité patiente, une prudence pleine de ménagements en ses moindres paroles, qui permette aux deux adversaires de s'éloigner de vous dans des dispositions modérées, et bienveillantes à votre égard.

Je vous conjure, d'une manière générale d'être toujours recueillis en vous-mêmes, et de vous posséder toujours, dans vos rapports avec tous les hommes quels qu'ils soient. Ne perdez jamais de vue que nous sommes donnés en spectacle à ce monde pervers, qu'à toute heure nous sommes observés par les regards assidus et curieux de

l'envie, et par une malice toujours inclinée vers de mauvais jugements, qui saura saisir avec empressement toute occasion de mal penser de nous et d'en mal parler. Souvenez-vous que nous sommes tentés par notre propre instinct, et par les séductions du mauvais Esprit, notre adversaire infatigable et qui veille toujours : et demeurez convaincus, que de toutes les chutes causées par l'imprudence, la plus funeste est celle où le mal présent s'accroît, comme par l'effet d'une semence, de ce qui est à réparer dans l'avenir. Emportés, à ce qu'il nous paraît, par le zèle le plus pur de la gloire divine, par notre intention uniquement dirigée vers le bien, nous courons à notre ruine, sans tenir aucun compte de nos actes ou de nos paroles, pourvu que nous fassions avancer l'œuvre de la religion; et nous commettons des actes, nous proférons des paroles, dont nous éprouverons plus tard de la confusion et du regret; sous l'impression cuisante des maux immenses qui en seront résultés : ce qui devait être pour nous l'objet de prévisions circonspectes, de précautions scrupuleuses, étant réalisé témérairement, nous produit de longs fruits d'un repentir inutile et tardif.

Appréhendez surtout de vous abandonner à cette colère que fait naître, en mille occasions, la vue de tant de crimes, et qui entraîne et perd ceux qui se livrent à leur zèle, si dans cette pente ils ne posent un pas après l'autre, s'ils ne captivent leur langue, qui laisserait échapper des paroles amères, par le frein d'une modération pleine de douceur : sans cette modération, toute la vivacité des reproches s'exhalerait en une ardeur stérile. A-t-on jamais vu personne qui soit devenu meilleur par les discours agités d'un censeur plein de courroux? N'adressez jamais de reproches à ceux qu'il est nécessaire de corriger avec un calme parfait; qu'aucune irritation ne paraisse, dans les discours que vous avez médités pour la guérison de gens qui n'ont eux-mêmes failli que par un mouvement déréglé. Autrement vous donneriez l'exemple du mal plutôt que son

remède. La plupart des hommes voient dans la colère une action coupable; ils ne pourraient jamais croire que la charité divine allume seule le zèle des personnes consacrées à Dieu, qui se livrent à des emportements extrêmes envers les pécheurs; ils s'imaginent plutôt, croyant en posséder la preuve, que ces personnes ne diffèrent en rien des autres hommes, et qu'absolument pareilles aux créatures les plus inférieures, elles se livrent comme elles au flux et au reflux de leurs mouvements passionnés.

Avec les religieux des autres Ordres, et en général avec tous les prêtres qui, pour une cause quelconque, seront en différend avec vous, vous vous montrerez toujours pleins de déférence et d'humilité, *donnant*, suivant le précepte de l'Apôtre, *intervalle à la colère* (1) et à l'agitation, s'il s'en élève quelque apparence en vous-même. Ceci n'est point seulement pour le cas où votre conscience vous ferait sentir ses reproches; mais pour le cas même où vous reconnaîtriez avec évidence que vous êtes innocents, et que les torts sont chez vos adversaires. N'ambitionnez pas en ces occasions de plus grande vengeance contre ceux qui vous oppriment avec injustice, que de leur opposer un humble silence, qui tait modestement la justification de son droit, lorsque vous avez compris que vos paroles ne seraient point entendues de personnes égarées par les préjugés et la colère. Vous recueillant alors au plus profond de votre âme, vous gémirez sur la condition de ces individus, qui courent à leur perte en violant toutes les lois du devoir et de la justice; de ces malheureux, sur qui Dieu tôt ou tard étendra sa vengeance, avec une rigueur plus terrible et plus inexorable que vous et qu'eux-mêmes ne l'auriez jamais présumé. Répandez donc en présence de Dieu vos continuelles prières en leur faveur, attendrissez-vous sur leur infirmité, sur leur imprévoyance; surtout préservez-vous avec un scrupule extrême de céder en

(1) Rom., xii, 19.

aucun cas à la douleur que vous éprouvez, de prévoir en votre esprit aucune vengeance à venir, de concevoir la pensée et le désir, même tacites, d'un mal que vous appelleriez sur eux, ou d'exprimer dans votre langage et dans vos paroles en présence du monde une opinion sur leur injustice, et à plus forte raison d'en venir à des actes, qui seraient de votre part une autre injustice.

Tous ces sentiments que la chair et le sang, c'est-à-dire l'instinct dépravé de notre nature, font naître dans les imparfaits, considérez-les comme devant être infiniment dangereux et funestes, si vous ne les bannissez à l'instant de votre âme. Soyez bien persuadé, et à cet égard ne conservez aucun doute, que Dieu répand avec profusion ses grâces et ses bienfaits les plus précieux sur ceux qui ont souffert, avec patience et pour son amour, les persécutions les plus graves, sans éprouver aucun désir de vengeance; sur ceux qui immolent cette ardeur du sang, qui porte à rendre une injure reçue, à la suave charité de Dieu. Alors ce Dieu plein de miséricorde se sent, pour ainsi dire, obligé de compenser avec plénitude ce dont on s'est vu dépouillé par injustice; il comble d'honneurs et de biens, dans une mesure infiniment plus grande, ceux que la calomnie flétrit, et que la violence dépouille, sans que ces âmes paisibles et pacifiques se laissent émouvoir par un sentiment passionné, si grandes que soient les indignités dont elles sont victimes. Aux auteurs mêmes de l'injustice, à ceux qui vous font éprouver une opposition injuste, qui troublent et ruinent vos pieuses entreprises, il sait infliger à son heure la confusion et la honte qu'ils ont méritées. Mais il retiendra toutes ses justices, si vous-même avancez la main pour prendre part à votre vengeance, ou si des mouvements hostiles et le sentiment de votre offense, si des paroles de plainte exhalées publiquement, si les actes qui sont en votre pouvoir, ont entrepris sur votre vengeance, et ont eu pour objet d'infliger une peine à vos persécuteurs.

S'il arrivait, ce dont Dieu vous préserve! qu'il survînt

entre vous et les autres religieux quelque différend, gardez-vous, sur toutes choses, d'entrer en discussion avec eux devant le gouverneur ou l'intendant des finances, ou en la présence d'aucun séculier. On ne saurait concevoir à quel point, de voir et d'entendre des hommes consacrés à Dieu s'abandonner ainsi dans leurs paroles, scandalise les gens du monde. Que si ces religieux se sont élevés contre vous du haut de la chaire, ou vous ont diffamé dans des conversations publiques, vous irez trouver le seigneur évêque, et vous le prierez, s'il le juge convenable, de les appeler devant lui, et après avoir entendu les deux parties en présence, de prononcer selon sa sagesse, afin d'apaiser le différend, et de faire cesser un scandale funeste parmi le peuple. Vous direz au prélat que je le prie moi-même de vouloir bien donner ses soins à cette œuvre, et d'assoupir de bonne heure les divisions de cette nature, de crainte qu'elles ne soient évoquées par les magistrats séculiers, et surtout qu'elles ne se divulguent parmi le peuple, ce qui doit être évité plus que tout au monde.

Au surplus, je vous défends d'une manière absolue, alors même que ces religieux auraient déclamé le plus vivement contre vous en chaire, de faire entendre à votre tour du haut de la tribune sainte vos apologies et vos défenses, afin de rétablir votre droit. Il doit vous suffire, ainsi que je vous l'ai dit, de porter l'affaire devant l'évêque, et d'obtenir de lui qu'il veuille bien faire appeler vos adversaires et les entendre en votre présence, et qu'après avoir pris une connaissance approfondie du litige, il le termine de quelque manière, et prévienne, par l'effet de sa sagesse et de son autorité, les scandales qui en pourraient naître et qui causeraient un mal infini parmi le peuple. A cet égard vous devez considérer que l'honneur de la Compagnie ne consiste pas à défendre énergiquement notre droit devant le monde, à faire triompher notre cause par des arguments appréciés des autres hommes, à recueillir les applaudissements de notre auditoire, dans le temps et le lieu où ce n'est

point nécessaire : nos affaires appartiennent au tribunal de Dieu : si Dieu réprouve nos actes, la faveur mensongère du monde ne saurait effacer la tache très-réelle qui les ternit au jugement divin.

Avant toutes choses, appliquez-vous à rendre votre ministère conforme à la raison divine, à n'agir que par l'inspiration de Dieu, à ne vous attribuer qu'une gloire légitime et approuvée de lui : or jamais Dieu ne saurait nous approuver de prolonger sans fin nos différends, et de troubler ainsi grièvement les esprits des hommes, lui qui commande aux siens de donner un intervalle à la colère, d'apaiser les esprits agités, de vivre dans le calme, *d'être pacifique avec ceux-là même qui sont ennemis de la paix* (1).

Et non-seulement je vous recommande instamment de vous conduire ainsi dans toutes les circonstances, mais je vous le prescris et l'ordonne par autorité ; je le répète, vous ne plaiderez pas vous-même votre cause, si vives et si manifestes que soient les attaques, mais vous aurez recours au seigneur évêque, et vous solliciterez sa justice, le conjurant avec instance de ne pas hésiter à rétablir la paix, dans la terre où l'homme ennemi sème la discorde.

Enfin et surtout, je vous recommande à vous-même, ayez soin de vous rappeler toujours que vous êtes un membre de la Compagnie de Jésus. Que cette pensée vous inspire la conduite que vous devez tenir en toute occasion ! Adieu.

De Goa, le 15 avril 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE XX.

Au P. Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa.

Afin que vous puissiez dignement accomplir, pour votre avantage spirituel et pour celui des autres, les fonctions de

(1) Ps. CXIX, 7.

gouvernement que je vous ai confiées, sur ce collége de Goa et sur nos Confrères de ces contrées, j'ai cru devoir, au moment d'entreprendre un lointain voyage, vous laisser par écrit ces recommandations, que je vous invite singulièrement à lire souvent en mon absence, et à conserver toujours présentes à votre mémoire : en effet, je suis convaincu que ces avis vous seront un guide et un appui salutaires dans la conduite générale de votre administration, et vous dirigeront d'une manière avantageuse vers le but auquel nous aspirons uniquement, qui est la plus grande gloire de Dieu.

Avant tout efforcez-vous de maintenir votre esprit profondément affermi dans un abaissement sensible, en observant les préceptes que je vous ai déjà donnés à cet égard d'après votre demande : repassez-les par une méditation de tous les jours, et insistez fortement pour les faire pénétrer au fond de vous-même, afin de graver en votre pensée d'une manière ineffaçable, et les conseils que je vous ai suggérés, et les inspirations que Dieu lui-même daignera vous envoyer, par un effet de sa miséricorde, au milieu de vos propres méditations. Avec les Pères qui vivent avec vous dans cette résidence, ou qui, demeurant ailleurs, dépendent néanmoins de votre autorité, agissez toujours avec infiniment de modération, d'aménité, d'indulgence : sans sévérité comme sans hauteur, si ce n'est envers ceux qui abuseraient de votre mansuétude et de votre humilité. Dans ce dernier cas, en vue de leur intérêt même et non pour conserver et sanctionner votre domination, et venger le mépris de votre autorité, vous les punirez avec modération, pour leur faire sentir votre pouvoir, mais uniquement dans la mesure indispensable, afin qu'ils soient relevés de leur chute par la correction qui leur est nécessaire, et que le scandale de nos Frères, témoins de la faute, soit effacé par le salutaire exemple de la répression.

Toutes les fautes contre l'obéissance, qu'auront commises les Pères ou les Frères, doivent être l'objet d'une peine : à

cet égard, le rang sacerdotal n'est point un titre d'exemption qui élève celui qui l'occupe au-dessus du clerc ou du laïque. Si quelqu'un de ceux qui vous sont soumis agit à votre égard avec une apparence d'orgueil, et qu'enflé d'une vaine opinion de lui-même, il oppose à votre premier signe un air altier et un front arrogant, soyez rigoureux envers lui, et faites-lui sentir une impérieuse sévérité plutôt qu'une affectueuse douceur. N'hésitez point à lui imposer des peines publiques, si la faute se renouvelle tous les jours; et de toute manière, ayez soin qu'il ne surprenne en vous aucune faiblesse, qu'il ne croie jamais vous avoir inspiré de la crainte, et ne suppose pas que vous laisserez impunis d'autres manquements, surtout envers l'autorité dont il dépend. Rien ne confirme autant dans leur audace, et n'encourage plus à la révolte les inférieurs indociles, que l'expérience qu'ils ont faite de la faiblesse de ceux qui les gouvernent; les voient-ils hésitants et dans l'appréhension, craignant même d'imposer des peines aux sujets qui refusent à leurs supérieurs les respects et l'obéissance qui leur sont dus, ils s'enflent dans leur orgueil, et s'élèvent à un degré prodigieux d'audace : le succès de leurs actes les y confirme et les y fait persévérer : enfin c'est un progrès continuel et sans terme, un excès infini qui compromet la sécurité de la Compagnie.

Vous devez donc accomplir très-exactement ce que je vous prescris, et ne vous laisser détourner, par aucune considération, comme par aucune crainte des jugements ou des discours du monde, d'accomplir en entier votre devoir.

Parmi les inférieurs, on en voit qui ne sont point opiniâtres et rebelles, mais qui omettent, par faiblesse et par oubli, d'accomplir les ordres des supérieurs, sans aucun mépris de ces ordres; et souvent ils ne les négligent que par imprévoyance ou paresse. Vous devrez les rappeler avec indulgence à leur devoir, et tempérer l'austérité des avis, par un visage et des manières remplis de sérénité : et à titre d'expiation salutaire de leur faute, vous leur impose-

[illegible] peine légère. Si, dans les Frères laïques, vous en v[illegible] s'élèvent par une sorte d'effervescence vaniteuse au-dessus de leur condition, apportez une attention extrême à les rabaisser, et occupez-les aux plus humbles ministères de la maison; en même temps, faites-leur paraître, aussi longtemps que cette opinion vaine vous semblera subsister en eux, un front sérieux et sévère, et pour ainsi dire dédaigneux. Cette froideur sera le remède à ces esprits enflés; s'ils y sont sensibles, et commencent à s'apaiser, vous pourrez tempérer légèrement le dédain de votre front; enfin, s'ils sont revenus à la modestie de leur état, vous adoucirez à l'instant même la sévérité de votre apparence, comme pour les féliciter; afin que la comparaison entre les principes et les effets, si opposés entre eux, leur fassent discerner où est leur devoir; qu'en même temps ils se désabusent d'une erreur funeste, qui fait que ces personnes se séduisant elles-mêmes, vont jusqu'à croire qu'elles sont nécessaires à la Compagnie. La Compagnie cependant n'a point besoin des superbes; et s'ils sont sages, ils reconnaîtront, au fond de leur âme, par la sévérité que le supérieur leur témoigne, qu'ils se sont portés au delà des bornes légitimes.

Ne consentez jamais, je vous le recommande, à admettre dans la Compagnie des sujets de faibles moyens, d'un étroit jugement, d'une médiocre intelligence, d'un tempérament délicat, qui ne seraient en état de bien remplir aucun ministère; ou ceux que vous pourriez présumer s'être tournés vers la vie religieuse par ennui de leur pénurie domestique, plutôt que par le zèle du service de Dieu.

Ceux que vous ou le P. de Moralez aurez admis, je désire que vous seul les exerciez pendant l'espace d'un mois par les méditations ascétiques; vous ne vous ferez remplacer en ce devoir par aucun de nos Frères. Pendant tout ce temps, vous les observerez avec une scrupuleuse attention, les étudiant avec persévérance jusqu'à ce que

vous les connaissiez à fond. Après que les exercices seront terminés, vous appliquerez ces sujets à d'humbles ministères, par exemple, au soin des malades dans les hôpitaux, aux fonctions domestiques de la cuisine, ou à d'autres services inférieurs du même genre.

Pendant qu'ils pratiqueront les exercices, vous vous ferez rendre, par eux-mêmes, un compte très-exact des efforts qu'ils auront apportés à bien accomplir les méditations accoutumées, suivant la méthode prescrite. Si vous avez reconnu par une expérience certaine qu'ils accomplissent ce devoir avec mollesse et avec tiédeur, vous êtes libre de les renvoyer là d'où ils sont venus, et, dès cette heure, de soulager la Compagnie d'un poids inutile; ou si vous avez entrevu quelque espoir de les voir s'amender, vous les retirerez pour quelques jours de l'exercice des saintes méditations, les privant, en forme de punition, d'un privilége dont leur négligence les rendait indignes; afin que cette humiliation les rende confus, et leur fasse plus vivement désirer de rentrer dans la lice avec leurs compagnons, et de fournir à leurs côtés la carrière imposée par la Règle.

A l'égard de la profession des Vœux, vous observerez cette méthode. Vous prescrirez d'abord à tous les sujets que vous aurez admis à la probation, de ne prendre aucun engagement devant Dieu, avant de vous avoir exposé leur dessein, et d'avoir obtenu votre assentiment : vous aurez soin de les bien pénétrer de cette obligation au commencement des Exercices. Ceux qui seront suffisamment éprouvés, et qui devront émettre la profession solennelle des Vœux, auront à s'engager en termes précis à observer la Pauvreté, la Chasteté et l'Obéissance. Mais vous les avertirez à l'avance que cet engagement de leur part, et ce lien solennel des Vœux, ne les oblige que pour la durée du temps qu'ils demeureront en la Compagnie : que si, ce dont Dieu les préserve, ils en étaient exclus en raison de quelque faute, par le recteur, ou par celui qui aurait le pouvoir en la place du recteur, ils se verraient pour l'avenir pleine-

ment dégagés de toute obligation relative à ces Vœux.

La profession des Vœux doit être faite en votre présence, et ceux qui les prononcent doivent exprimer, d'après la formule écrite que vous leur aurez donnée, les paroles essentielles de l'oblation qu'ils font ainsi d'eux-mêmes. Vous leur prescrirez également, ainsi qu'il convient de le faire, les autres actes de la cérémonie, au rang desquels celui-ci doit être observé : Lorsque le prêtre célébrera le Saint-Sacrifice, et qu'il sera près d'administrer le Corps adorable de Jésus-Christ, les novices prononceront à haute voix la formule des Vœux, et recevront immédiatement ensuite la très-sainte Eucharistie.

La condition, par laquelle l'obligation des Vœux dépend du séjour dans la Compagnie, est d'autant plus indispensable en ces pays des Indes, qu'il s'y trouve un nombre infiniment restreint de couvents des autres Ordres religieux, dans lesquels on puisse faire passer les sujets ayant fait la profession solennelle dans notre Ordre, et qui auraient paru n'y pouvoir être conservés. Afin donc de laisser à la Compagnie, dans toute son intégrité, la faculté de retrancher les membres qui lui seraient nuisibles, faculté sans laquelle elle ne saurait subsister, il est absolument essentiel de déclarer à ceux qui vont émettre les Vœux, que l'engagement qu'ils contractent en ces Vœux de Religion, doit être dissous de plein droit par leur renvoi de la Compagnie en la forme régulière, en vertu de l'autorité de ses chefs.

Vous écrirez à nos Confrères qui habitent les différentes places de ces contrées, pour défendre qu'aucun d'eux, en aucune résidence, n'admette personne dans la Compagnie sans vous avoir consulté, et vous les avertirez que toute admission de ce genre sera sans valeur, parce qu'ils ne possèdent point le pouvoir légitime à cet effet; si des sujets se présentent à eux, qu'ils croient convenir à la Compagnie, ils devront vous écrire quels sont les talents et les qualités qui rendent ces sujets capables de coopérer au service de Dieu

dans la Compagnie. Lorsque vous aurez répondu, en faisant connaître que vous n'êtes pas éloigné d'inscrire ces sujets au nombre des Confrères, rien ne s'oppose à ce qu'on leur donne une espérance positive de voir leur désir accompli, et déjà même on peut vous les adresser à Goa, si vous l'avez ordonné ; ou si vous le préférez, vous prescrirez que dans l'endroit où ils sont, l'un de nos Frères, capable de ce ministère, les exercera durant un mois par les méditations ascétiques, et commencera dès lors à les initier aux épreuves de notre Institut; toutefois, en général, il me paraît préférable, s'il n'y existe pas d'empêchement invincible, qu'ils soient appelés dans ce collége : c'est à mes yeux la maison où ils pourront être examinés plus aisément et plus sûrement. Cependant, ainsi que je l'ai dit, je vous laisse en ce point maître d'agir selon votre opinion ; je sais que vous suivrez à cet égard, comme toujours, selon la vérité et d'une manière absolue, ce que vous croirez conduire le plus directement au plus grand avantage du service de Dieu.

Vous recommanderez soigneusement à tous les supérieurs des maisons ou des résidences de la Compagnie qui existent dans ces contrées, soit de celles où nos Confrères sont chargés en premier rang du devoir de procurer le salut des âmes, parce qu'ils dirigent seuls des églises dépourvues de leurs pasteurs, soit de celles où ils prêtent leur assistance auxiliaire aux prêtres ordinaires de l'endroit, vous aurez, dis-je, le soin de leur recommander d'écrire, chaque année, à notre bienheureux (1) P. Ignace, d'une manière scrupuleuse et avec étendue, lui exposant en détail tout ce que Dieu daigne opérer de bien par leur ministère, dans les contrées et parmi les peuples où ils sont

(1) L'éditeur de Bologne, le P. Menchiaca, qui a traduit cette lettre sur l'original, fait remarquer ici que le mot portugais *Benaventurado* ne peut se rendre en latin que par *Beatus*, et que c'est une preuve de plus que souvent le P. Xavier donnait à son vénéré P. Ignace, dès cette vie, le titre de Bienheureux ou de Saint.

employés. Mais qu'ils évitent soigneusement de faire entrer dans ces récits rien qui puisse offenser aucune des personnes qui les pourront lire; que nos Frères en retranchent la mention des fautes devenues irréparables, des faits dont la divulgation est sans utilité, dont la publicité serait un scandale; dont le récit enfin, qui n'est point motivé, peut exposer les lecteurs à une affliction inutile, et les auteurs des lettres au reproche légitime d'imprudence. Il doit suffire d'exprimer ce qu'il importe de connaître, et dont le récit est digne de mémoire: la propagation du royaume de Dieu, les victoires de la Grâce, les idolâtres convertis à la religion de J.-C., les criminels arrachés à la fange de leurs désordres. On doit exprimer les espérances qui se font entrevoir d'un progrès sérieux et prochain.

Nos Frères écriront d'autres lettres sur les mêmes sujets, conçues avec la même réserve, à tous les membres de la Compagnie en Europe, leur communiquant, pour la gloire divine et la consolation mutuelle des Confrères, les succès de leurs travaux: on évitera toute allusion offensante, toute plainte intempestive, toute révélation indiscrète de ce qui doit rester ignoré. Ces lettres peuvent être adressées, les unes à nos Confrères de Coïmbre, qui les feront passer dans toute l'Espagne; les autres à nos Confrères de Rome, et aux autres Pères et Frères de la Compagnie dispersés en toutes les contrées de l'Europe.

Vous écrirez vous-même en particulier au recteur du collége de Coïmbre, touchant l'état et les fruits de votre collége de Goa, et vous lui donnerez les informations que vous croirez devoir lui être agréables : mais le style de votre correspondance ne sera point apprécié de lui seul : songez qu'un grand nombre de personnes de toutes les classes jugeront votre langage; car les nouvelles de ce genre sont lues avec avidité et se répandent au loin. Votre honneur et votre prudence sont intéressés à craindre et à prévenir les censures: et vous devez vous appliquer surtout à ce que la publicité donnée à ces récits, qui seront rédigés par

vous, des événements de l'Inde, satisfasse la curiosité publique, non-seulement sans offenser personne, mais en procurant le bien spirituel des lecteurs.

Vous informerez spécialement notre bienheureux P. Ignace, dans une lettre écrite avec une attention extrême, de l'avantage immense qu'il y aurait pour l'extension de la gloire de Dieu dans ces contrées des Indes, et pour le progrès spirituel des âmes, à ce que notre Père obtînt du souverain pontife des grâces spirituelles en faveur de nos Confrères de ces contrées, telles que des Indulgences plénières proposées à ceux qui se seraient approchés dignement des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Il serait nécessaire que ces occasions offertes aux peuples de gagner ces précieuses Indulgences revinssent plusieurs fois dans l'année, par exemple aux fêtes les plus solennelles, et qu'elles ne fussent pas limitées à un brief espace de temps pour tous les lieux à la fois. Comme il n'existe ici qu'un petit nombre de prêtres, de ceux surtout qui sont capables de décider habilement les affaires de conscience, un intervalle assez long est nécessaire au grand nombre des pénitents pour découvrir tous les replis de leur âme et accomplir les satisfactions légitimes. Les Pères aussi doivent avoir le temps, après avoir fait profiter une ville ou une place des fruits sacramentaux de l'Indulgence pontificale, de se transporter ailleurs, afin d'y procurer le même bienfait aux fidèles.

Avertissez aussi notre Père de prendre soin, s'il est possible, que les concessions de ces grâces nous soient envoyées ici revêtues des formes de la chancellerie, avec les signatures requises et les sceaux pendants pour l'authenticité des diplômes : afin qu'on puisse les montrer, et convaincre les plus incrédules. Dans ces pays une infinité de personnes ont peine à se laisser convaincre, et à reconnaître pour avérées les grâces de cette nature, si ces grâces ne sont confirmées par les témoignages et les garanties les plus incontestables. Il serait utile encore que les diplômes scellés exprimassent formellement que la volonté du sou-

verain pontife est que l'usage et le fruit de ces grâces s'étendent à tous les fidèles chrétiens de tout sexe, de tout âge et de toute condition, colons, indigènes ou voyageurs, qui résident, par tel motif que ce soit, au delà du cap de Bonne-Espérance, et jusqu'aux extrémités de l'Orient.

Vous persuaderez plus aisément encore à notre P. Ignace de consentir à prendre ce soin, si, comme vous le pouvez faire en toute vérité, vous lui présentez une magnifique peinture des fruits spirituels que le Jubilé, qu'il nous a précédemment adressé de Rome, a produits ici, et qui ont été si immenses et si merveilleux. Que si ce Jubilé restreint, ainsi que je l'ai dit, à un court espace de temps, et à des termes très-étroits, a néanmoins produit de si grands biens, vous concevrez sans peine quels plus grands avantages on est en droit d'espérer d'Indulgences plénières, subsistant pendant un intervalle de plusieurs années, et revenant avec la solennité de certaines fêtes. Je vous conseille de mettre en usage, en cette circonstance, toute votre puissance de persuasion, de ne rien omettre en fait de suprêmes efforts, afin que le P. Ignace croie devoir employer toute sa charité pour nous obtenir ces grâces: vous ajouterez que je m'unis à vos sollicitations de la manière la plus vive, et que j'estimerai comme un bienfait infini de sa part, s'il condescend à mes prières, et daigne procurer à ces peuples une occasion aussi précieuse de bénéfices spirituels. Vous en écrirez également à Me Simon, ou au recteur du collége de Coïmbre, pour les prier de traiter eux-mêmes cette affaire avec le roi, et de lui exposer les fruits immenses qui doivent naître infailliblement de la promulgation de ces Indulgences; ils devront obtenir de S. M., qu'elle seconde nos vues en écrivant à Rome, ou plutôt qu'elle mène l'entreprise à sa fin, par l'effet de l'autorité considérable dont elle jouit, et de la faveur que lui accorde le pontife : sa majesté daignera faire remettre les diplômes qui seront obtenus, au P. Ignace, à l'adresse du collége de Goa de la Compagnie de Jésus, afin que la publication en ait lieu, selon le gré des Pères de ce

collége. Il en résultera que les peuples, attirés par les grâces qu'ils devront à ces Pères, et dont ceux-ci seront les ministres, les entoureront de plus d'égards et de respects; et qu'ainsi les travaux de nos membres seront plus appréciés du monde, et deviendront plus profitables à la généralité des fidèles.

Ceux qui demanderont à être admis dans la Compagnie, quel que soit leur mérite, ne vous empressez point, je vous le recommande, de les accueillir dans un âge trop tendre. Surtout rejetez absolument ceux que vous saurez appartenir à l'une de ces classes auxquelles, en les désignant formellement, notre P. Ignace a entendu que l'entrée de notre Ordre fût à jamais interdite; l'une d'entre elles est, vous le savez, ceux qui tirent leur origine de la nation juive (1). Observez également de n'admettre personne, s'il n'est doué, dans un éminent degré, des facultés propres à l'un des ministères spéciaux à notre Institut. S'il arrive qu'ils soient tout à fait ignorants des lettres, quelque éminente que soit leur intelligence, je défends absolument qu'ils soient admis au rang des ouvriers spirituels. Que s'il se présente à vous une foule de sujets admissibles de plein droit, évitez cependant la trop grande abondance. Choisis-

(1) Il existe, aux termes des Constitutions, cinq empêchements absolus à l'admission dans la Compagnie :

1° Être sorti du sein de l'Église, en reniant la foi pour aller dans les rangs des infidèles; en tombant dans une hérésie publiquement condamnée; ou en se séparant du corps de l'Église pour adhérer à un schisme;

2° Avoir commis un homicide, ou avoir, par des péchés énormes, contracté une tache d'infamie;

3° Avoir porté l'habit d'une autre religion, ou vécu de la vie érémitique sous un habit religieux;

4° Être dans le lien du mariage, ou dans celui d'un esclavage légal;

5° Être d'une faible intelligence.

Un décret de la 5e Congrégation générale exclut formellement les juifs et les sarrasins.

Tous ces empêchements, quoique absolus, et ne pouvant être levés ni par le Général ni par la Compagnie, peuvent, dans des cas extraordinaires, être levés par le souverain pontife, avec l'assentiment du Général de la Compagnie.

sez peu de sujets dans un plus grand nombre, les plus dignes parmi les dignes, en raison de la quantité des missions et des offices, tenant compte en même temps des cas possibles et contingents, de manière à ne point manquer de sujets pour en envoyer où le besoin l'exige, pour en substituer à ceux dont nous prive la maladie ou la mort; mais à ne point surabonder en oisifs, inutile fardeau pour une maison.

Jamais absolument vous ne permettrez qu'aucun de nos Confrères soit élevé au sacerdoce, s'il n'est suffisamment instruit dans les lettres humaines, quoique l'innocence de sa vie vous soit parfaitement avérée par une expérience de plusieurs années : souvenez-vous que le P. Ignace l'a défendu de la manière la plus expresse. Or eût-il gardé le silence, la raison parlerait d'elle-même; et le souvenir affligeant des inconvénients très-graves qui sont venus pour nous de cette source devrait suffire pour nous en éloigner. Ne vous laissez point séduire par les espérances que l'ignorant vous fait concevoir qu'il doit être un parfait religieux : comme s'il pouvait, par sa sainteté, suppléer à la science qui lui manque; d'ordinaire ces espérances se trouvent confondues par l'événement, les occasions font tomber un masque trompeur, et jusqu'à la fin l'on se montre tel que l'on est en réalité. Je désire aussi que vos yeux pénètrent avec la subtilité du lynx dans les secrètes profondeurs des esprits; que vous ne vous laissiez pas séduire par quelques larmes répandues au milieu des prières, et par les gémissements exhalés du fond d'une poitrine pendant les méditations sacrées : attendez que des expériences certaines vous aient convaincu que les sujets commandent énergiquement aux inclinations dépravées de la nature, qu'ils font violence à la colère, à l'ambition, à l'endurcissement de la volonté, qu'ils ont en horreur toute recherche de vaine gloire, avant d'arrêter sur eux votre opinion et de leur décerner le mérite d'une sainteté parfaite à tous les égards, et, pour ainsi dire, consommée.

L'ordre de la charité nous impose de donner nos soins d'abord, et principalement, aux personnes de notre maison, de préférence aux étrangers. Souvenez-vous donc, avant tout, d'accomplir à l'égard de nos Confrères, des enfants et des orphelins indigènes, élèves de cette maison, tous les devoirs d'un véritable père; de pourvoir avec zèle à ce que rien ne leur manque, ni pour l'âme ni pour le corps. Cet office accompli, vous pouvez dépenser ce qui vous reste de loisir et de forces pour le service des étrangers. Je vous le prescris au nom de notre P. Ignace; et moi-même, d'après mon opinion très-positive, je vous le recommande avec toute la force que j'y puis apporter : je suis en effet profondément convaincu que cet avis est d'une importance extrême; et ceux-là me paraissent être sur la même ligne, et pécher d'une manière aussi criminelle, qui ne veulent que plaire aux yeux des hommes, et qui se contentent d'une vaine superficie, sans se préoccuper un instant de satisfaire au regard de Dieu qui pénètre au fond des âmes, que ceux qui ne s'inquiètent point des embarras domestiques, et qui recherchent la faveur populaire, croyant bien à tort qu'ils ont satisfait à leur devoir, lorsqu'ils en négligent la première et principale obligation, pour se livrer tout entiers à des œuvres purement secondaires et accessoires. Ceux qui suivent cette voie sont dans l'erreur la plus absolue, et de peur que vous ne soyiez de leur nombre, je désire que tous les jours vous rappeliez mes avis à votre souvenir.

Le ministère de supérieur qui vous est confié me paraît si considérable et si plein de détails, qu'il m'est évident que jamais vous ne pourrez seul en accomplir toutes les parties : et comme il est nécessaire que vous y soyez suppléé par d'autres qui seront chargés en votre place d'une infinité de soins, je désire qu'à cet égard vous observiez ces deux règles : la première, de n'employer dans aucune fonction que ceux que vous connaîtrez capables de la bien remplir; *la seconde*, de veiller diligemment sur tous et de leur de-

mander souvent le compte de leurs actes; s'ils ont commis quelque faute, de ne jamais la laisser impunie. Considérez que vous êtes placé, comme une sentinelle vigilante, au-dessus de tous, pour les observer; et selon que dans ce devoir vous vous serez montré scrupuleux et infatigable, ou que vous aurez paru faible et négligent, vous aurez bien ou mal accompli le devoir envers vos inférieurs, vous aurez satisfait à vos obligations, ou vous vous serez rendu coupable d'avoir mal administré le pouvoir dont vous étiez chargé.

Dans les devoirs de votre supériorité, la prééminence doit être donnée aux ministères dont l'utilité s'étend davantage. Vous devez donc apporter votre première et principale attention aux discours adressés au peuple par nos Confrères du haut de la chaire sacrée; ensuite à l'audition des confessions; puis aux entretiens familiers et aux rapports de nos Confrères avec les personnes du dehors; enfin à la pratique des œuvres charitables. A l'égard des prédicateurs, vous formerez en eux l'idée véritable de la fonction qu'ils remplissent, et, si vous le jugez utile, vous les approuverez ou les corrigerez : pour les confesseurs, vous les avertirez et les instruirez de leur devoir, autant qu'il est nécessaire, et vous apprécierez leur méthode selon qu'il vous est donné de le faire : enfin vous apporterez vos soins à ce que les entretiens familiers de nos Frères avec les personnes de différentes conditions, s'accomplissent d'une manière fructueuse et édifiante, soit en donnant d'avance des avis à nos Frères, soit en examinant les effets produits, de manière à procurer en toutes choses la perfection qui convient à notre Institut.



Ayez grand soin de vous tenir informé, par des avis souvent réitérés et certains, de l'existence et des actions de nos Confrères qui sont allés au loin pour y porter l'Évangile, ou qui se trouvent dispersés dans les différentes résidences des contrées voisines. Vous leur écrirez souvent, et vous le ferez avec attention et avec les détails les plus minutieux. Vous leur prescrirez de même d'avoir à vous

écrire souvent et d'une façon étendue. Vous apporterez tout votre zèle à cet échange de correspondances : dans votre loisir vous étudierez les lettres que vous aurez reçues, et vous méditerez les vôtres avant de les dicter ; vous considérerez, ce qui est en réalité, que le principal de votre charge consiste en ce devoir. Vous ferez bien encore d'interroger avec diligence les étrangers qui arriveront des places où résident nos Confrères, sur la personne de ceux-ci, sur leur manière d'être, sur la considération que l'on a pour eux, sur les discours du peuple qu'on aura recueillis à leur égard.

Vous m'écrirez à Malacca de la manière la plus étendue sur toutes les affaires de ce collége, sur chacun de nos Pères envoyés pour annoncer l'Évangile, sur le pays où chacun d'eux travaille : avec quelle ardeur, avec quel succès il s'emploie? et vous aurez soin de ne pas accomplir ce devoir d'une manière sommaire : vous vous arrêterez à tout, et vous descendrez dans les détails les plus minutieux. Vous ajouterez les nouvelles de l'état politique de ces contrées : souvent en effet il nous est essentiel d'en être informé. N'oubliez point de nous rendre compte des œuvres et des succès obtenus par les membres des autres corps religieux, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Joignez à ces nouvelles celles qui seront récemment arrivées du Portugal, ce que publie la renommée commune au sujet de nos Confrères de Coïmbre, de Rome, et de ceux qui sont répandus en toute l'Europe ; et ce que renferment à leur égard les lettres de la Compagnie. Les lettres qui me seront adressées et qui arriveront entre vos mains, celles surtout venant de Me Simon, de nos amis et de nos Pères de Rome, vous aurez soin, si elles sont en plusieurs exemplaires, comme c'est l'ordinaire, d'en adresser un à Malacca au P. François Pérez ; car je lui recommanderai de le faire transcrire et de m'en faire passer des copies par différentes voies. Si vous n'avez reçu qu'un seul exemplaire, vous ouvrirez la lettre et la ferez transcrire par un secrétaire très-sûr, et con-

servant l'original, vous enverrez la copie à Pérez. Souvenez-vous d'accomplir tous les ans le même office, sans y manquer jamais. Vous veillerez surtout à ce que les Pères qui résident à Baçaïm, à Cochin, à Coulan, sur la côte de Comorin, sur le territoire de Saint-Thomas, m'écrivent une fois chaque année d'une manière complète et très-détaillée. Je regretterais infiniment que ce devoir fût négligé par vous ou par eux.

Je vous recommande encore avec de vives instances, à vous et à tous nos Pères, de vous montrer pleins de déférence et de soumission envers le seigneur évêque; craignez singulièrement de lui occasionner en aucune circonstance la moindre contrariété, appliquez-vous au contraire en toutes choses, autant qu'il dépendra de vous, à servir et à contenter un Père si rempli de douceur et d'indulgence, et qui mérite à tant de titres d'éprouver de notre part tous les effets de la reconnaissance la plus dévouée. Vous recommanderez aux Pères qui demeurent loin de Goa, d'exprimer quelquefois par lettres au seigneur évêque toute leur vénération, et de lui exposer en abrégé les fruits spirituels qu'ils recueillent de leurs travaux avec l'assistance divine. Ils ajouteront, à la louange des vicaires de l'évêque, qui remplissent le devoir pastoral dans les places de leurs résidences, tout ce qu'ils peuvent exprimer avec vérité, et ils feront valoir, en s'y étendant, les actes vertueux et utiles à la religion accomplis par ces mêmes vicaires ; ils donneront d'amples éloges à tout ce qu'auront opéré pour le bénéfice de l'Église les autres religieux et prêtres, par la prédication et par l'accomplissement des autres fonctions sacrées. Si l'on n'a rien de favorable à dire de ces personnes, on gardera le silence; et l'on ne croira pas qu'il est de son devoir de se rendre l'interprète auprès de l'évêque des plaintes qui s'élèvent contre ses vicaires ou contre les autres ouvriers évangéliques : il ne manquera pas de personnes pour l'en instruire. Enfin même je ne voudrais point, si l'on se trouve dans l'obliga-

tion de traiter quelque autre affaire avec l'évêque, qu'on en fît mention dans les lettres dont je parle; car je désire que ces lettres ne soient qu'une cause de consolation et de joie pour cet excellent Père : et s'il se rencontre une affaire de ce genre, on devra la traiter à part.

Vous avertirez sérieusement, en mon nom, tous nos Confrères, qu'ils devront en tous lieux témoigner une parfaite obéissance au vicaire de l'évêque; et vous leur ferez connaître qu'il me serait infiniment pénible d'entendre dire, d'aucun côté, qu'il est survenu quelque différend ou quelque difficulté entre l'un des vicaires de l'évêque et les Pères de la Compagnie qui travaillent dans les lieux de son obéissance. Vous ajouterez que je désire qu'ils expriment dans les lettres qu'ils me doivent adresser le degré des bons rapports où ils sont avec les vicaires. Il me serait encore infiniment agréable qu'ils pussent obtenir des vicaires eux-mêmes des lettres pour moi, renfermant leur témoignage sur la valeur et l'abondance des fruits recueillis par nos Pères qui sont employés dans leur résidence. Je vous en réitère ici la recommandation expresse, attendu sa singulière importance : veillez, je vous en conjure, à ce que, surtout dans les places des Portugais, nos Confrères qui y ont leur mission, vivent dans une union parfaite avec les vicaires épiscopaux, et ne s'engagent jamais, pour aucun sujet, dans aucun différend avec eux. Et afin que ma recommandation ait plus de poids encore à leurs yeux, mentionnez expressément, dans les lettres où vous leur en ferez part, qu'en faisant voile pour la Chine, je vous ai laissé dans ce collége l'ordre écrit d'expulser de la Compagnie ceux d'entre les nôtres qui se seront élevés contre les vicaires épiscopaux, ou qui auront fait paraître la moindre opposition à leur égard.

Vous vous adresserez, après mon départ, au seigneur évêque, afin que, s'il le juge convenable, il écrive, au sujet du Jubilé, dans les lieux où sont les Pères de la Compagnie, pour prescrire d'en faire la publication, et donner

ainsi naissance aux fruits spirituels que l'on s'en promet. La durée de ce Jubilé a été étendue à toute la présente année 1552, afin d'en faire jouir sans difficulté toutes les personnes qui résident dans les places des Portugais disséminées partout dans les Indes, et qui éprouvent souvent une grande pénurie d'occasions pour purifier leur âme par le sacrement de Pénitence; ce long délai permettra de servir leurs intérêts spirituels, en faisant passer nos Pères de place en place, selon les besoins. Ç'a été le motif qui m'a fait demander l'extension, pour toute cette année, de la faculté de conquérir une grâce aussi insigne.

S'il arrivait que parmi les Pères qui viendront cette année du Portugal, il s'en trouvât qui fussent doués d'un talent plus qu'ordinaire pour la prédication, je suis d'avis que vous en envoyiez un à Diu avec un coadjuteur laïque, et vous lui remettriez les avis que j'ai écrits anciennement pour les Pères d'Ormuz. Il en existe, vous le savez, deux éditions différentes; c'est-à-dire qu'aux préceptes étendus que je vous ai donnés, lorsque vous êtes allé pour la première fois dans cette place, j'en ai ajouté quelques autres, pour celui qui vous a succédé dans votre mission. Je sais qu'il est demeuré des exemplaires de ces deux instructions. Vous les mettrez à la disposition de ceux qui iront à Diu, en leur recommandant vivement de les lire sans cesse et de les accomplir à la lettre. Parmi nos Confrères qui doivent arriver du Portugal par les premiers navires attendus, si vous reconnaissez en quelqu'un, je ne dirai pas une pratique consommée de la prédication, ou des espérances légitimes d'un succès remarquable dans la chaire, mais une instruction profonde, et des facultés évidentes de l'esprit et du corps qui le disposent à endurer de grands travaux, vous l'enverrez à Malacca par le départ qui a lieu de Goa dans la mousson d'avril, afin que, de Malacca, il fasse voile pour le Japon, par la première occasion, et vienne associer ses efforts à ceux de Cosme de Torrez. Mais vous aurez le soin de lui faire porter avec lui une petite somme

d'argent, recueillie où vous le jugerez à propos, pour servir à sa subsistance et à celle de nos Confrères; car pour les ouvriers évangéliques, cette contrée n'est, jusqu'à présent, féconde qu'en travaux. Ils ont en abondance du bien à faire et du mal à souffrir : ils se trouvent absolument dépourvus de secours pour l'existence et de soulagements dans leur détresse. Appliquez donc votre industrie à les assister sous ces deux points de vue, et mettez-y, je vous le demande, tout votre zèle et tous vos efforts. Tâchez surtout de leur obtenir de Dieu, par vos prières et Saints-Sacrifices, et par ceux de nos Confrères, qu'il daigne leur être favorable, tant au milieu des périls infinis de la vaste et formidable mer, que parmi les misères et les épreuves de leur existence au Japon.

Si la flotte attendue cette année du Portugal nous amène des Pères qui soient tous également éminents par leur éloquence et leur savoir, de sorte qu'il n'y ait aucun d'entre eux qui ne surpasse par le don de la parole notre Confrère Antonio Heredia qui remplit à Cochin l'office de prédicateur, je vous prie d'envoyer immédiatement à Cochin l'un de ces Pères, pour y succéder à Heredia, et pour lui porter de votre part l'ordre de se rendre lui-même au Japon. Mais avant de prendre cette décision, considérez avec soin s'il est réellement probable que ce Père doive s'acquitter du ministère de la prédication à Cochin avec plus d'avantage et de fruit qu'Heredia; car si vous n'en êtes point suffisamment convaincu, et que dans votre prudence vous ayez reconnu qu'il y a égalité de mérites, et que le nouveau venu n'est point supérieur à Heredia, je ne vois aucune raison de déplacer celui-ci: ainsi laissant Heredia où il est, vous ferez bien, c'est mon opinion, d'envoyer au Japon le prédicateur arrivé le dernier.

Je vous adresse une recommandation du même genre à l'égard de Melchior Nunez, qui dirige le collége de Baçaïm, et qui remplit dans la même ville les fonctions de prédicateur. Je voudrais, dis-je, si les vaisseaux portugais ame-

naient un certain nombre de prédicateurs éminents, que l'un d'eux fût donné pour successeur à Nunez, si c'était un sujet capable de produire de grands effets parmi le peuple, et de remuer les âmes par ses discours, en même temps qu'il serait en état de présider, avec la prudence et le discernement nécessaires, à l'administration intérieure, et au maniement des fonds et revenus que sa majesté a attribués à la Société, sur les finances de Baçaïm, pour le soutien des œuvres évangéliques.

A cette époque Melchior Nunez, affranchi de l'administration de Baçaïm, profitera de la mousson d'avril, pour se rendre par mer à Malacca, d'où il fera voile pour le Japon. Je verrais avec joie, d'après la connaissance que je possède des éminentes qualités de Melchior Nunez, et des fonctions de la supériorité dans Baçaïm, qu'un sujet de cette valeur fût affranchi de cette charge, et se vît remplacé par un successeur capable, afin de vous être lui-même envoyé. La science qu'il possède en un degré si éminent le rendrait ici mille fois plus utile qu'il ne l'est à Baçaïm. Si ce changement avait lieu comme je le désire, il serait superflu de rappeler Heredia de Cochin, par différents motifs, et surtout parce que le Japon, si dépourvu qu'il soit, n'exige pas, à cette heure du moins, au delà d'un Confrère de plus : quoi qu'il en soit, mettez en mouvement, comme on dit, tous les ressorts, n'omettez rien en fait d'efforts et de zèle, afin de nous expédier cette année un Confrère qui vienne partager les travaux de Cosme de Torrez.

Avec les révérends Pères et Frères des ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, non-seulement vous-même, mais tous nos Confrères du collége de Goa, vous aurez soin de conserver une véritable amitié, entretenant cette amitié par tous les bons offices de la charité religieuse qui seront en votre pouvoir. Vous veillerez, avec une attention extrême et autant qu'il sera en vous, à ce que personne de vous ne donne à aucun de ces religieux l'occasion d'un dissentiment. Si la division a commencé

de leur part, et qu'il en paraisse des signes lorsqu'ils sont dans la chaire sacrée, vous vous abstiendrez, je vous le demande au nom de Dieu, d'engager des polémiques et de prendre le peuple pour arbitre du différend. Laissez dire à chacun ce que son zèle lui inspire : en gardant le silence, vous observerez les devoirs de la Charité et de l'Obéissance. Je vous défends très-expressément de prolonger la division par votre fait, d'aucune manière et par quelque motif que ce soit. Je n'entends point que, si gravement offensés et si injustement diffamés qu'il vous paraisse être, vous murmuriez une seule parole en public, qui puisse donner à vos auditeurs l'idée la plus légère de votre peine et du sentiment de votre injure. En vérité, rien ne peut compenser le scandale qu'occasionnent parmi le peuple des conflits de cette nature.

Si néanmoins il vous apparaissait que de laisser ainsi se renouveler impunément les déclamations de vos adversaires fût l'origine d'un scandale, en même temps qu'une cause d'offense envers Dieu; que le salut des âmes fût compromis en cette incertitude où serait le peuple, de savoir à qui croire entre les deux parties : vous porteriez l'affaire devant le seigneur évêque, et vous le prieriez de faire appeler les personnes qui discréditent publiquement votre caractère; et après les avoir entendues en votre présence dans leurs accusations, après avoir ensuite écouté vos défenses, de terminer le différend par une décision de sa part, de rétablir la paix, d'imposer silence aux querelles qui troublent la chaire; car il doit lui être avéré, que nous-mêmes ainsi que ces Pères, nous tendons vers un but unique, qui est l'accroissement du culte divin et le progrès des âmes dans la voie du salut. Si vous faites intervenir entre vous l'autorité du seigneur évêque, vous aurez, en ce qui dépend de vous, pris les précautions nécessaires, afin que la Majesté divine ne soit point offensée et que la bonne foi du peuple ne soit point abusée au milieu de la discussion. Enfin vos efforts auront toujours pour objet d'entretenir et de déve-

lopper l'union que l'évêque aura rétablie entre vous et les religieux de qui j'ai parlé; vous visiterez souvent ces derniers, et vous leur prodiguerez tous les bons offices d'une charité sainte.

Vous vous appliquerez à vous concilier, par tous les témoignages d'un empressement affectueux, les pasteurs des paroisses de la ville, et les ecclésiastiques, supérieurs, sous un titre quelconque, des autres églises; vous ferez pour leur être agréable tout ce qu'eux-mêmes pourront vous demander, si c'est en votre pouvoir; vous prêcherez dans les églises qu'ils administrent, toutes les fois qu'ils vous y inviteront; et en toute occasion, dans vos rencontres, dans les visites que vous leur rendrez, vos actes et vos paroles devront les convaincre surabondamment de votre entier dévouement à leur égard.

Évitez pour vous-même, et ne permettez à aucun de nos Frères, de prendre part sous aucun prétexte à des affaires du monde. Lorsqu'on vous en sollicitera, répondez qu'après le ministère de la parole de Dieu et des Sacrements, il vous reste à peine l'intervalle nécessaire pour vaquer à l'oraison et à l'étude, pour vous disposer aux saintes fonctions de la prédication publique et de la décision des affaires de conscience au tribunal de la Pénitence : vous ne pouvez, sans altérer l'ordre de la Charité, préférer, aux devoirs qui intéressent le salut des âmes et le culte divin, les intérêts d'une fortune terrestre et les viles préoccupations d'un bénéfice purement humain. Vous vous dégagerez ainsi, vous et vos Frères, de tout embarras de ce genre : en agissant différemment, vous causeriez à la Compagnie et à vous un mal inappréciable. Sachez, en effet, que c'est le plus souvent cette porte, qui donne entrée au monde dans les maisons religieuses, pour le préjudice immense des religieux et de la religion.

Dans vos relations avec les personnes qui viennent vers vous, considérez avec prudence quelles sont les vues de chacune d'elles. Les unes s'adressent à vous dans l'intérêt

de leur avancement spirituel, d'autres pour y chercher un avantage temporel; enfin il n'est pas rare d'en voir à qui le sacrement de la Pénitence est, pour ainsi dire, une occasion de gain, et qui viennent aux oreilles du ministre de Dieu, réciter les secrètes misères de leur indigence, et révéler leur dénuement et non pas leurs péchés. Je vous avertis donc d'éviter avec un grand soin les gens de cette nature: et afin de ne les point laisser dans une plus longue erreur, déclarez-leur à l'avance, que vous ne pouvez les servir ni en leur remettant aucuns fonds, ni en les assistant par une protection humaine. Expédiez sommairement les entretiens avec ces personnes, car elles sont pleines de discours, et si vous leur ouvrez vos oreilles, elles vous prendront un temps considérable, sans utilité d'aucun genre : elles ont en effet perdu le sentiment des misères spirituelles : tout leur esprit se porte avec une ardeur exclusive à désirer les secours matériels dont elles sont dépourvues. Que les gens de ce caractère, quels que soit leur sexe, leur condition et leur origine, soient renvoyés par vous après de courtes paroles; tenez-les à distance, ainsi que des frelons qui pourraient nuire à l'œuvre de votre ruche : leur philosophie n'est que de la terre, et s'ils s'emparent d'une personne, ils vont lui faire quitter les pensées du ciel, et la dérober à la salutaire consolation des âmes, pour la distraire par une importune sollicitation relative à leur aliment corporel; tandis qu'aucun effort de sa part ne les saurait tirer du limon fangeux où elles rampent, c'est-à-dire, des préoccupations les plus inférieures.

J'appelle d'autant plus votre attention sur cet avis, que je suis très-convaincu qu'il vous est souverainement nécessaire : ne vous préoccupez en aucune manière des plaintes secrètes et des murmures de ces négociants forains, qui, dans la religion, cherchent des bénéfices terrestres. Que s'ils essaient de se venger, par des calomnies, de votre fermeté moins condescendante à leurs vues qu'ils ne l'auraient désiré, faites-leur sentir que

vous n'éprouvez aucune crainte, aucune inquiétude, touchant leur opinion et leur ressentiment. Évitez encore qu'ils ne surprennent en vous aucune émotion, aucune appréhension de leur vain babil; vous feriez voir en effet que vous n'êtes point assez détaché du monde; on pourrait croire que vous délibérez, incertain de savoir si c'est à eux que vous devez plaire et vous rendre agréable, ou si c'est à Jésus-Christ, envers qui vous êtes engagé par vos vœux : vous seriez ainsi comme sur le point d'abandonner les rangs de la sainte milice, et de déserter, par une flétrissante apostasie, la perfection à laquelle vous deviez à jamais demeurer fidèle.

Dans le soin des élèves du séminaire, qui sont des enfants d'indigènes et des orphelins portugais, vous apporterez tout votre zèle à ce que rien ne leur manque pour la nourriture, pour le vêtement, et pour les remèdes, s'ils sont éprouvés par la maladie. Veillez scrupuleusement, et avant toute chose, à ce qu'ils reçoivent un enseignement suivi et solide, sur les éléments de la doctrine chrétienne et sur les principes du langage, selon l'intelligence de chacun. Souvenez-vous que l'intention des fondateurs qui ont érigé ce collége avec les deniers du roi, et que les ordres réitérés et très-précis de sa majesté tendaient à ce que, dans le séminaire de Goa, des enfants indigènes fussent élevés dans les bonnes mœurs et reçussent une instruction libérale. Veillez donc afin d'accomplir, en tous ses points, ce devoir qui vous est dévolu. Vous n'ignorez pas les plaintes anciennes exprimées à ce sujet : évitez avec un zèle extrême de vous exposer, ainsi que la Compagnie, à des accusations non moins injustes.

Toutes les fois que des navires feront voile pour le Portugal, vous écrirez à sa majesté des lettres courtes, mais rédigées avec une attention spéciale; vous lui ferez connaître en abrégé tous les fruits spirituels qui sont recueillis à Goa et dans les autres parties des Indes, par le ministère de la Compagnie. Dans cette intention, vous recueillerez d'a-

vance les récits des œuvres qui s'accomplissent dans les différents lieux, et vous en extrairez la substance pour en composer un mémoire, dont la lecture puisse, dans votre opinion, agréer à sa majesté et aux seigneurs du royaume.

Dans d'autres lettres, vous recommanderez au roi les intérêts matériels de votre collége, et vous lui exposerez tout ce qui manque, afin qu'il suffise aux charges dont il est grevé. Vous rappelerez la somme à laquelle s'élèvent ses revenus certains de l'année, la valeur et l'époque des dons extraordinaires qu'il a reçus. Il importe que ces détails soient énoncés avec précision; je crois, en effet, savoir que le roi commande quelquefois que certaines rentrées extraordinaires soient attribuées, par les officiers des finances, au collége de Goa, et j'ignore si la fidélité des ministres a toujours exactement rempli les intentions de sa majesté. Le roi, connaissant par vous tout ce que vous aurez reçu, prendra le soin de vous faire verser le complément des sommes qu'il vous avait assignées.

Vous ajouterez que les Pères qui, de ce collége, sont envoyés en différentes contrées pour annoncer l'Évangile, rencontrent souvent, à leur arrivée dans la mission qui leur est confiée, les difficultés les plus graves, provenant de la pénurie des choses les plus nécessaires, et qu'ils ne peuvent ainsi remplir parfaitement leur ministère; vous exprimerez cette idée qu'il vous paraît digne de toute la religion et de la munificence de sa majesté, qu'elle daigne vous adresser un diplôme en forme authentique, ordonnant que, dans toutes les places portugaises où se trouvent des établissements de la Compagnie, nos Pères reçoivent, des deniers publics ou sur le fonds royal, les aliments et les autres subsides qui leur sont nécessaires. Que sa majesté daigne encore faire expédier un autre diplôme, afin d'ordonner formellement au gouverneur de Malacca de faire parvenir à nos Pères qui résident au Japon, une somme tirée du trésor royal, suffisante pour les faire exister. En effet, ils n'ont lieu d'attendre de la part des indigènes que peu ou

point de secours en ce genre, à cause de la stérilité du pays, et de l'indigence des naturels qui en est le résultat.

Vous recommanderez, d'une manière très-instante, par une lettre de votre main, au P. Mᵉ Simon, ou au recteur du collége de Lisbonne, ces trois différents articles : les revenus du collége de Goa, l'assistance des Pères qui demeurent dans les citadelles portugaises, et le soutien de l'établissement du Japon, afin que ces Pères, de vive voix et par leurs démarches assidues, les fassent valoir et réussir auprès de sa majesté.

Je vous avertis de nouveau et je vous prie de vous souvenir, que les lettres surtout que vous adresserez au roi doivent être écrites avec prudence et maturité ; car elles seront vues et jugées par un grand nombre de personnes.

Adieu. Goa, avril 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE XXI.

Au P. Gaspard Barzée.

Je vous ordonne, en vertu de la sainte Obéissance, d'accomplir après mon départ les recommandations qui suivent, à l'égard de deux des nôtres. Si Antonio Gomez, durant le cours de cette année, sort de la résidence de Diu, où il se trouve, et se rend ailleurs, sous quelque prétexte et par telle circonstance que ce soit, vous ouvrirez la première des lettres ci-jointes, et vous accomplirez ce que j'y prescris, en ayant soin d'envoyer audit Antonio Gomez une copie de cet écrit ; vous conserverez par devers vous l'original, et vous intimerez à Gomez dans votre propre lettre les ordres que je lui adresse dans le pli que j'indique, et qui demeure fermé dans vos mains.

Après que les navires se rendant en Portugal auront mis

à la voile et pris la haute mer, même si jusque-là Antonio Gomez est demeuré constamment dans la résidence de Diu, vous ouvrirez la seconde lettre, que je laisse également cachetée, et vous lui en enverrez de même la copie; vous ferez voir l'original au seigneur évêque, et vous le prierez de vouloir bien certifier la conformité de la copie avec l'original : avec cette garantie d'authenticité donnée par le seigneur évêque, vous adresserez la copie à Gomez, et vous prierez en même temps le seigneur évêque de daigner à l'avenir correspondre avec lui comme avec son subordonné, et de lui commander de son autorité personnelle d'aller ou d'agir selon qu'il en aura décidé lui-même : toutefois il serait préférable, à mon sens, qu'il lui fût permis de demeurer dans la ville de Diu.

Si André Carvalho, à qui, pour de justes raisons, j'ai donné l'ordre de retourner en Portugal, avait de propos délibéré manqué l'occasion du départ des navires, et les avait laissé mettre à la voile sans lui : je vous ordonne de l'exclure immédiatement de la Compagnie, et vous ne souffrirez par aucun motif, je vous le défends formellement, qu'il soit élevé aux saints Ordres du Diaconat et du Sacerdoce dans les Indes, alors même que le seigneur évêque se rendrait cette année à Cochin. Que si le même André Carvalho, contrairement à ma défense, venait à Goa, vous ne le recevrez point dans le collége, car il ne sera plus des nôtres : en effet, si, contre ma volonté formellement exprimée, il vient à Goa, j'entends dès à présent qu'il soit exclu de la Compagnie. Vous le lui signifierez dans les formes, et vous lui déclarerez qu'il est indépendant dès cette heure. En même temps vous prierez en mon nom, avec les plus vives instances, le seigneur évêque de ne point l'admettre au Diaconat et au Sacerdoce.

(Avril 1552.)

FRANÇOIS.

LETTRE XXII.

Au P. Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa.

Au sujet de l'administration temporelle de cette maison qui vous est confiée, j'ai cru devoir vous adresser d'une manière séparée et distincte les avis qui suivent :

Vous rassemblerez avec soin, et, les ayant réunis ensemble, vous garderez par devers vous les parchemins et titres authentiques où se trouvent constituées la fondation et la propriété de ce collége ; tels que sont les rescrits de notre seigneur le roi, attribuant à ce collége les revenus retirés aux pagodes, les donations et les autres assignations pécuniaires exprimées dans les lettres de sa majesté, duement scellées et en forme, reconnues et confirmées par les précédents vice-rois, en un mot, tous les documents authentiques, et les pièces originales.

Dans vos relations avec le procureur séculier de la maison, et avec Cosme Anez, qui, dans tout ce qui concerne les revenus du collége, est revêtu d'une grande autorité par l'éminence de sa charge, et qui possède une souveraine expérience, dans vos fréquents entretiens et dans vos autres rapports d'affaires avec eux, vous apporterez les sentiments d'une étroite amitié, ainsi qu'il convient aux intérêts du collége. Vous aurez soin, dans ces relations, de mettre toute l'assiduité, tous les bons procédés qui pourront être nécessaires, afin de raffermir ce qui pourrait péricliter, et de consolider les revenus du collége que l'expérience vous ferait craindre de voir rentrer avec moins de régularité ; car la majeure partie des redevances annuelles qui, précédemment attribuées aux desservants des pagodes, ont été consacrées depuis à l'entretien des ouvriers évangéliques, ne se trouvent point acquittées, parce que les débiteurs s'y refusent avec obstination ; et dans un grand nombre

de cas, les droits très-évidents du collége deviennent sans effet, en présence d'une injuste violence et d'un refus téméraire de donner satisfaction. Vous devez donc agir et vous employer auprès des personnes de qui j'ai parlé, et provoquer de leur part des mesures efficaces afin de remédier à ces abus.

Il me paraîtrait essentiel, — vous considérerez s'il en est ainsi, — que l'on proclamât, en la forme solennelle ordinaire, une menace d'anathème, après avoir obtenu des lettres à cet effet de la part de l'autorité ecclésiastique, contre tout individu qui refuserait d'acquitter les redevances afférentes à ce collége, ou qui détiendrait en quelque manière les biens qui en dépendent ; et cette menace d'anathème devrait être suivie d'effet, si, dans un temps prescrit, on n'avait point restitué ce que l'on possède de mauvaise foi, et si l'on n'avait ainsi déchargé sa conscience d'un bien ravi par injustice et qui doit faire retour aux propriétaires légitimes. Néanmoins ces mesures et celles qui seraient de la même nature, qui pourraient être mal envisagées dans le peuple, telles que de faire arrêter et enfermer dans une prison les fermiers des revenus qui négligent d'acquitter les payements légitimes, vous en confierez le soin à des étrangers : elles s'accompliront ainsi de la manière la moins défavorable pour la Compagnie.

Tous les fonds et tout le trésor domestique doivent être dans vos mains et sous vos propres clefs : vous devez seul y verser et seul y puiser : seul vous disposerez, pour les remettre aux personnes employées par vous, des sommes nécessaires aux dépenses que vous aurez jugées indispensables en faveur de nos Frères, de nos élèves et des ouvriers évangéliques qui exercent au loin le ministère de l'apostolat. Ces infortunés éprouvent souvent une détresse excessive par la pénurie des choses les plus essentielles à la vie, et ce qui est le plus grave, ils sont obligés de délaisser de magnifiques œuvres, au souverain préjudice des âmes dont ils prenaient le soin, et de succomber en présence de

l'invincible nécessité, après avoir longtemps et vainement attendu les subsides qui leur étaient promis. Allez au-devant de pareils malheurs, par une juste et prudente attribution des revenus du collége, dont vous emploierez d'abord une part, ainsi qu'il est raisonnable, pour les besoins de notre maison, de nos Frères et nos hôtes étrangers à la Compagnie : vous ferez ensuite passer une part à nos Confrères qui, au cap Comorin et dans les îles du More, languissent dans la détresse la plus douloureuse ; à ceux qui résident aux Moluques et au Japon, afin de les aider à se procurer leur chétive subsistance : si nos Confrères sont privés de secours, ils seront obligés d'abandonner de grandes œuvres sans les accomplir, et de sacrifier des espérances considérables, au grand dommage du royaume de Dieu. Je vous ai désigné ceux qui vivent en dehors des places portugaises et au milieu des indigènes, parce que leur condition est de beaucoup la plus rigoureuse. Ceux qui ont leur résidence dans les citadelles royales ou dans les autres places renfermant des colonies et un concours d'Européens, jamais on ne les laissera dépérir de misère, ni interrompre l'œuvre du salut des âmes par le manque de subsistance, malheurs dont ils se voient menacés dans les terres étrangères, au milieu de populations barbares, souvent hostiles et souvent misérables ; ils se voient exposés à périr par la faim, s'ils ne reçoivent des secours réguliers de la part de leurs Frères.

Avant toutes choses, je désire infiniment que vous apportiez tous vos soins à l'extinction des dettes contractées par le collége ; car c'est aller contre le devoir que de retenir la propriété d'autrui, lorsqu'on peut la rendre ; et c'est une de ces fautes qui offensent Dieu gravement et qui ternissent la conscience ; c'est en même temps l'occasion d'un scandale aux yeux du peuple. C'est pourquoi j'y reviens encore, et je veux que vous soyez pénétré de cette opinion, que vous devez consacrer toute votre industrie et tous vos efforts à l'accomplissement immédiat et zélé d'un

devoir si urgent et si légitime. Afin d'y parvenir, vous n'entreprendrez point de nouveaux édifices, vous n'achèverez même pas ceux qui sont commencés. Il est bien vrai, notre demeure est étroite; mais le plus essentiel doit passer avant tout le reste. Les dettes payées, vous pourrez successivement faire monter vos ouvrages et les conduire à leur faîte.

Mais surtout considérez que vous devez prendre un soin infiniment moindre des édifices qui s'élèvent avec la pierre et le ciment que des temples spirituels de Dieu : ces temples sont vos Confrères et les élèves confiés à votre fidélité, que vous devez nourrir, conserver et, surtout, diriger et faire avancer dans la vertu; c'est là le souverain devoir commis à votre zèle. Je n'ignore pas qu'il est des constructions que l'on ne peut différer, comme les clôtures du jardin de la maison, et les réparations aux entrées de votre demeure, s'il existe d'autres ouvertures que l'entrée principale; car la fermeture des maisons religieuses par une enceinte solide et infranchissable intéresse à ce point la discipline et la bonne renommée de ces maisons, qu'on ne saurait différer légitimement les travaux qui s'y rapportent; et l'on doit, en effet, les accomplir immédiatement et sans considérer la dépense.

Ensuite, j'ai besoin de vous prémunir contre la tendresse de votre âme et la pudeur des refus. Vous pourrez en effet vous croire comme engagé, lorsque vous verrez, et ce sera souvent, des indigents étrangers venir en foule vous solliciter, et vous demander de les assister sur les fonds du collége ; ou bien ce seront encore des fermiers des revenus qui demanderont qu'on leur fasse remise d'une partie de leurs payements, alléguant mille prétextes, et faisant valoir leur pénurie domestique : un grand nombre viendront aussi verser dans votre oreille, qui leur est ouverte pour la confession, les récits de leurs nécessités de famille, de la faim, qu'ils éprouvent eux et *les leurs*, et vous conjureront de pourvoir à ce qui leur

manque. J'entre aussi dans leur peine ; mais je vous défends de vous y laisser attendrir au delà de la raison et de ce que Dieu permet. Faire une largesse avec le bien d'autrui, c'est un larcin : or, afin que vous puissiez, lorsque vous entendrez de pareilles demandes, rejeter sur moi-même toute la responsabilité et la rigueur du refus, je vous lie dès à présent les mains, et je vous commande en termes précis, en vertu de mon autorité, de dire à tous ces solliciteurs que cette maison se trouve surchargée de dettes et qu'à peine elle a de quoi subvenir à l'aliment quotidien des Confrères et des élèves du séminaire. Cependant la maison a de plus une infinité d'autres charges : elle doit soutenir les Pères qui annoncent au loin l'Évangile; elle doit subvenir au service de l'hôpital public, ainsi qu'à mille autres œuvres ; pour ces causes je vous ai prescrit en termes formels et par obéissance, — et vous ne pouvez transgresser mon ordre sans offenser Dieu, — de ne rien accorder à personne sur les revenus du collége, parce que tout ce qui serait ainsi détourné ferait défaut aux nécessités de notre maison, auxquelles ne peut suffire l'intégralité des produits annuels.

Au surplus évitez singulièrement les pénitents de ce caractère, qui, dans le sacrement de la Pénitence, recherchent leur avantage temporel et l'aliment de leur corps plutôt que le remède spirituel. Je vous conseille de vous en défaire en peu de paroles très-précises : ces personnes sont plus sensibles aux plaies de la fortune qu'à celles de la conscience, et leur philosophie est toute de la terre : livrées tout entières à l'espoir d'obtenir quelques fonds, elles deviennent sourdes à vos paroles, si vous les entretenez de leur avancement spirituel. Vous-même enfin, si vous ne les éloignez de vous, vous en serez distrait, et détourné des pensées du ciel.

Un grand nombre de chefs de famille portugais demandent que des terres du collége leur soient données à ferme. Est-ce dans l'intérêt du collége ? J'en doute, et j'appréhende,

que si ces concessions se renouvellent souvent, ce ne soit l'occasion d'un préjudice grave pour votre famille religieuse. Examinez la question avec prudence : tenez mûrement conseil avec le procureur et les amis de votre maison, et résolvez ce qu'il sera le plus sage de faire.

Ce collége a quelques dettes, il a plus encore de créances. Je désire de vous que vous possédiez de mémoire les noms de vos créanciers et les sommes qui leur sont dues, et que vous fassiez une recherche pareille à l'égard de vos débiteurs : vous aurez soin de dresser les tableaux de ces deux catégories. Toutefois, il est évident que je vous permets d'être moins scrupuleux pour examiner les titres que vous possédez contre d'autres que pour reconnaître, et vous mettre en devoir d'acquitter au plus tôt ce que d'autres ont droit de vous réclamer. Je vous conseille donc d'y apporter tous vos soins et d'y employer un zèle infatigable. Vous pourrez surtout alléguer aux personnes qui solliciteraient vos dons : que vous avez des obligations, et que vous prenez à cœur d'en recouvrer les titres; que vous y devez employer tout ce qui vous demeure de fonds, après les dépenses inévitables d'une maison très-nombreuse; que rien enfin ne vous est laissé pour le distribuer selon vos volontés, entre ceux que vous voudriez favoriser et dont vous plaignez la misère ; en effet tout est épuisé par les aliments, les vêtements, les médicaments des Confrères de la maison et des hôtes, des enfants du séminaire et des malades de l'hôpital; sans parler des édifices d'une indispensable nécessité, et d'une infinité d'autres sources de dépense : et ce ne doit pas être un spécieux prétexte, une excuse imaginaire : vous devez réaliser vos paroles. Veillez nuit et jour, afin d'épargner ingénieusement sur la dépense des nécessités journalières ce que rigoureusement vous pouvez épargner, et acquittez ainsi vos obligations. Ici l'expérience devra vous enseigner l'économie : ce que l'usage vous aura fait paraître plus avantageux, vous aurez soin de le répéter; et vous évite-

rez de même ce que vous aurez reconnu désavantageux ou de peu d'utilité.

Étudiez scrupuleusement les personnes à qui vous devrez confier vos intérêts : rarement en effet on trouve des administrateurs fidèles. Préférez dans vos choix ceux qui ont l'habitude de vous ouvrir leur conscience dans la confession, au moins tous les mois, et qui, dans le même temps, participent avec révérence à la table eucharistique.

Je désire que la principale matière des lettres que vous m'adresserez à Malacca dans le mois de septembre, et que François Pérez se chargera de me faire passer, ait pour objet ces deux points essentiels : vos créances et vos dettes. Vous ajouterez les faits relatifs à vos autres affaires domestiques, les fruits de vos travaux et de ceux de vos Frères : si les habitants de Goa ont profité de vos prédications et de vos autres ministères, et dans quelle mesure; les nouvelles venues du Portugal, et les événements de la paix ou de la guerre; ce qui regarde nos Pères qui vivent en d'autres contrées. Écrivez-moi sur toutes choses d'une manière étendue et circonstanciée, employez un secrétaire dont l'écriture soit correcte et d'une lecture aisée.

Choisissez pour être le fermier de vos revenus quelque marchand riche et des plus considérés de la ville; surtout ne choisissez personne de pauvre, à cause du danger des procès.

Examinez si ce ne doit pas être une économie d'acheter deux esclaves (1), qui demeureront chez vous, employés à

(1) L'esclavage était en Orient, dans le XVI[e] siècle comme aujourd'hui, la condition légale d'un nombre immense d'individus. Saint Paul, qui a si admirablement réhabilité la personne humaine dans l'esclave, n'a pas recommandé l'abolition immédiate de l'esclavage; mais tout le monde sait que l'Eglise catholique, souverainement libérale et libératrice, a toujours pris l'initiative de l'affranchissement des âmes et des corps.

Notre Saint, en achetant deux esclaves pour les services de son collége, devait procurer à ces serviteurs les exemples et les soins affectueux des maîtres les plus édifiants.

lessiver les habits, plutôt que de livrer le linge de la maison à des blanchisseurs étrangers.

Ne convient-il pas également d'entretenir un Frère qui soit spécialement chargé de notre jardin, et qui entende parfaitement la culture des légumes, plutôt que d'employer une personne du dehors : ce sont des frais dispendieux que la nourriture et le salaire d'un jardinier et des Éthiopiens (1) qui le servent. On pourrait confier ce ministère à l'un de nos Frères coadjuteurs, en lui donnant pour le seconder deux esclaves achetés pour ce service.

Dans ces décisions et dans les autres du même genre, considérez avec attention ce qui est préférable; étudiez par vous-même, et prenez les avis d'étrangers doués d'expérience, craignant Dieu, et prenant intérêt à votre collége.

Il a été fait remise à Alvare Alphonse (2) de 500 pardams sur le payement qu'il avait à nous faire : et cela même vous donne plus de droits à réclamer de lui le payement très-prochain des 500 autres qu'il doit encore. Craignez d'être prodigue des fonds qui ne sont point les vôtres; souvenez-vous de la faim et des privations qu'éprouvent nos Frères, qui portent le poids du jour et de la chaleur, avec des sueurs infinies, dans les maisons dépendant de la nôtre; souvenez-vous de nos autres Confrères qui au Japon, aux Moluques, et au cap Comorin, sont exposés aux plus dures épreuves, sans recevoir aucune consolation.

Je vous engage à envoyer chaque dimanche à Choram (3) Dom Augustin (4), prêtre séculier, en lui attribuant

(1) Dès la plus haute antiquité, les fils de l'Afrique paraissent voués à l'esclavage, avant les autres races. Nous retrouvons, sur ces populations, déshéritées ainsi, pour une série de générations, du privilége de la liberté, le sceau de la justice de Dieu, envers celui des fils de Noë qui a peuplé cette partie du monde.

(2) Alvare Alphonse de Gama, gouverneur de Malacca, qui s'opposa d'une manière si déplorable au voyage du Saint dans la Chine.

(3) Petite île située à une demi-lieue de Goa.

(4) D. Augustin était un de ces prêtres séculiers qui s'associaient avec joie au ministère des ouvriers apostoliques.

un honoraire convenable. Je n'approuve point qu'un de nos Frères demeure en cette place : vous rappellerez donc celui qui s'y trouve, et le ferez revenir en votre maison.

A l'égard de ceux qui seront admis dans cette maison, vous vous appliquerez à connaître, dès le temps de la première probation, quel genre de vie ils ont mené dans le monde, quelle profession ils ont exercée ou connaissent, afin que vous soyez instruit de la fonction administrative, de l'office ou du ministère qui peut avec sécurité leur être confié.

De temps en temps, vous prescrirez à Manoël de Morallez de prêcher au peuple, dans la métropole, après l'avoir averti de se rendre digne de parler dans cette chaire et l'avoir fait s'y préparer. Vous pouvez encore, si vous le jugez utile, partager cette œuvre avec lui, et l'accomplir chacun pendant une semaine. Décidez, après avoir tout bien considéré, ce que vous jugerez préférable.

Surtout n'oubliez point ma recommandation au sujet de Balthazar Nunez, et ainsi qu'elle me paraît d'une souveraine importance, je vous ordonne, en vertu de la sainte Obéissance, de l'accomplir dans sa plénitude, en faisant pratiquer à Nunez les Exercices spirituels, et en l'appliquant aux ministères les plus humbles dans l'intérieur, et non pas au dehors.

Je vous recommande très-vivement les Japonais qui résident en votre maison ; vous aurez soin de les faire passer en Portugal, sur un navire sûr et commodément disposé.

Il me paraît d'un intérêt essentiel que vous exerciez en personne, par les méditations ascétiques, les Frères qui subissent l'épreuve pour entrer dans la Compagnie, et qu'après les avoir ainsi profondément étudiés et connus, vous conserviez ceux que vous jugerez convenir à la Compagnie, et que vous renvoyiez ceux que vous aurez reconnus ne lui point convenir. Ne vous laissez jamais séduire par aucune prière, ni par les sollicitations les plus réitérées, afin

d'admettre un sujet qui n'aurait point les qualités essentielles pour être utile à la Compagnie.

Occupez-vous, autant qu'il est nécessaire, par l'entremise d'agents capables, du domaine situé dans l'île de Choram, des travailleurs rustiques et des ouvriers des bâtiments. Vous ne pouvez y vaquer par vous-même, ni par aucun de nos Frères; je vous ai déjà conseillé d'y envoyer, chaque dimanche, Dom Augustin. Pour les autres soins nécessaires de cette administration, confiez-les à des personnes choisies par vous et dignes de votre confiance.

Dès que François Lopez arrivera dans cette maison, vous le ferez s'exercer par les méditations ascétiques, vous recevrez sa confession générale, et vous l'appliquerez au ministère de la cuisine, ou à d'humbles devoirs de la même nature.

Vous remettrez à Mathieu, aussitôt qu'il vous les redemandera, 36 pardams qu'il m'a prêtés au Japon.

Vous donnerez terme à Alvare Alphonse pour le payement de sa dette jusqu'à Pâques, et ce terme ne devra pas être prolongé d'un seul jour.

FRANÇOIS.

Les Pères et les Frères de la Compagnie, en quelque partie des Indes qu'ils se trouvent, n'écriront en Portugal aucune lettre, soit à sa majesté, soit à quelqu'un étranger à la Compagnie, sans vous envoyer ces lettres ouvertes; elles seront réunies dans votre collége en un paquet adressé, soit à sa majesté, soit au P. Me Simon, ou au recteur de Saint-Antoine de Lisbonne.

(Avril, 1552.)

FRANÇOIS.



LETTRE XXIII.

Au P. Gaspard Barzée.

Ces nouvelles et suprêmes recommandations, à la veille d'un long et dangereux voyage, me sont inspirées par la crainte, mon cher Gaspard, de ne vous avoir pas encore assez fortifié. Je reprends donc et je résume pour ainsi dire tous mes conseils, vous priant de le pardonner à mon extrême sollicitude, effet de mon amour pour vous, et de prendre bien ces avis qui sont multipliés comme à l'infini.

Avant tout, souvenez-vous de vous-même, et veillez à l'avenir de votre âme. Vous n'ignorez pas la vérité de cette sentence : *Pour qui peut être bon, celui qui est mauvais pour lui-même* (1) ?

Témoignez toujours une charité sincère et une indulgence aimable aux Pères et aux Frères qui sont sous votre obéissance ; bannissez la sévérité et les dehors austères, si ce n'est envers ceux qui vous paraîtraient abuser de votre modération. A ceux-là vous devez faire sentir, pour leur avancement personnel, et non pour venger votre offense, un certain aiguillon de sévérité ; s'il vous paraissait surtout que la présomption eût enflé leur amour-propre, il serait nécessaire, pour eux et pour le prochain, que leur orgueil fût abattu ; mais ceux qui ont péché par ignorance ou par fragilité naturelle, vous pourrez souvent leur pardonner, avec avantage pour eux-mêmes, et sans inconvénient pour le bon ordre : tandis qu'avec les présomptueux l'indulgence est funeste ; ils y prennent une singulière arrogance, et portent le désordre en toutes choses, s'ils trouvent en face d'eux un recteur qui faiblit et qui paraît les craindre.

Le grand nombre des admissions sans discernement n'est point un secours pour la Compagnie, mais un fardeau. Un

(1) Eccli., XIV, 5.

moindre nombre de sujets énergiques, et doués d'éminentes facultés spirituelles et corporelles, lui valent une armée. Appliquez-vous à la moins surcharger d'un nombre inutile qu'à lui procurer un renfort d'élite et d'une réelle valeur. Exercez continuellement les nouveaux admis dans une profonde abnégation d'eux-mêmes et dans la mortification intime de leurs penchants corrompus; appliquez-les aussi aux offices de l'humilité dans l'extérieur, à mendier de porte en porte en faveur des pauvres, à servir les malades dans l'hôpital public, et à toutes les œuvres de ce genre qui sont bien appréciées en général; mais n'allez jamais, c'est mon opinion, leur commander de se donner en spectacle à la multitude, par des actes ou par un costume qui leur donneraient une apparence de folie: souvent il arrive que ces effets extraordinaires occasionnent dans les spectateurs une surprise voisine du scandale, et, dans ceux-là même qui se sont proposés au mépris du monde, un chatouillement intérieur d'orgueil, comme s'ils avaient accompli quelque œuvre héroïque. Prenez soin plutôt de leur faire pratiquer des mortifications dont les bons effets soient connus: ainsi de confesser en présence de leurs Frères les fautes qu'ils ont commises dans le devoir qui leur était prescrit, et d'en accomplir la pénitence après l'avoir reçue. C'est ainsi que l'esprit s'humilie d'une manière salutaire et que le zèle se rend plus actif. Mais toutes ces industries ne doivent être employées que d'après la connaissance antérieure de la disposition et des forces des sujets; car tous les moyens ne conviennent pas également à toutes les personnes: ce qui profite à l'une est pernicieux à l'autre. La prudence de celui qui dirige consiste donc à prescrire à chacun ce qui convient à sa nature.

Vous ne laisserez élever au sacerdoce aucun sujet de la Compagnie, s'il ne se recommande par une science profonde, et par une éminente vertu, éprouvée durant plusieurs années. Ceux qui seraient ordonnés prêtres, sans que ces règles eussent été observées, ne satisferont jamais à l'Institut

de la Compagnie, ni à l'attente des hommes: et plût à Dieu que nous eussions vu moins d'exemples des résultats déplorables de cette inobservation!

Vous devez vous appliquer à procurer l'avancement des étrangers ainsi que de nos Frères; mais avec un juste discernement, en vous souvenant toujours que vous acquittez une dette envers les personnes de la maison, et que vous faites jouir les étrangers d'une charité gratuite. Et l'ordre légitime nous fait un devoir de satisfaire premièrement à la justice, et seulement ensuite de nous prodiguer à autrui. Dieu vous rendra responsable de nos Frères qu'il vous a confiés. Les bienfaits que vous accordez à autrui sont un surcroît à votre devoir, et ne sont méritoires, en celui qui ne les répand, qu'après avoir satisfait avec plénitude à ce devoir nécessaire. On est criminel de négliger l'œuvre principale et d'épuiser son zèle en des œuvres accessoires, comme ferait un homme qui, dépravé dans son intérieur, se contenterait uniquement d'en imposer aux hommes par un extérieur de vertu, et qui amasserait ainsi les colères de Dieu sur sa tête; tel serait encore celui qui dormirait en sa demeure, et qui dans le public se donnerait les apparences d'un héros, par une ambition insensée et funeste, et dont la ruine serait d'autant plus éclatante que son orgueil aurait été plus immense. Évitez donc cette erreur, et donnez vos soins, premièrement à ce qui est principal, et en second lieu, à ce qui est secondaire.

A l'égard de la méthode pour assister le prochain, plus elle est générale, et plus elle est parfaite. Que les ministères les plus éminents à vos yeux soient la prédication, l'enseignement public des éléments de la religion chrétienne, l'audition des pénitents dans le sacré tribunal.

Dans la Confession, examinez attentivement dans quels sentiments les personnes sont venues vous trouver; car il en est qui cherchent leur intérêt sous des apparences de piété; elles feignent de venir chercher des remèdes pour leur conscience, et elles ont en vue les secours pour leur existence

matérielle. Dans ces personnes en général j'ai reconnu le sens le plus imparfait des misères spirituelles : vos paroles s'envolent avec les vents, si elles ont rapport à la culture de l'âme, et aux espérances de la vie future. Ce sont des êtres appliqués à la terre et qui s'y fixent; car leur sagesse est toute de la terre. Éloignez-les sans différer, et ne concevez aucune inquiétude à l'égard de leurs plaintes : n'espérez point de vous rencontrer jamais avec eux dans les mêmes voies; car vos efforts et vos tendances vont en des sens absolument contraires : ils sont du monde, et vous appartenez à l'empire de J.-C. Un soldat de J.-C. ne doit-il pas rougir d'appréhender les murmures d'un profane vulgaire? Ne doit-il pas être insensible aux jugements de ceux qui préfèrent la terre au ciel? Pour vous, suivez Dieu qui a reçu vos serments, négligez les murmures des hommes qui sont dans l'autre camp. Je dirai plus : évitez avec soin que ces hommes n'imaginent découvrir en vous aucune frayeur de leurs propos hostiles ; que votre front élevé montre en son apparence que leurs éloges vous trouvent indifférent et que leurs critiques vous trouvent insensible.

(Avril 1552).

FRANÇOIS.



LETTRE XXIV.

Au P. Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa.

Que la grâce, etc.

Depuis mon arrivée à Cochin, j'ai reçu beaucoup de lettres de Coulan et du cap Comorin ; toutes ces lettres me font part des misères excessives auxquelles sont en proie ceux de nos Confrères qui servent la religion dans ces contrées, par la pénurie de tous secours corporels et spirituels.

On annonce du cap Comorin la mort du P. Paul (1), homme d'une grande perfection dans la vertu. Il n'est demeuré dans cette place que le P. Henri Henriquez, et dans toute la contrée, il n'existe aucun autre prêtre de notre Compagnie. Aussi demande-t-il avec instance qu'on lui envoie un compagnon, qui puisse le seconder dans l'administration des sacrements; car il ne peut y suffire seul, en raison du nombre des chrétiens et de l'intervalle des distances. Considérez si vous pouvez détacher d'où vous êtes le P. Antonio Vaz (2) et avec lui le F. Antonio Diaz (3), qu'après la fin de l'hiver vous dirigeriez vers la côte de Comorin, où l'on éprouve une si grande pénurie d'ouvriers et de si graves misères. Si Antonio Vaz vous paraît peu convenir à cette mission, ou s'il rend plus de services en l'endroit où il est, arrêtez votre pensée sur François Lopez, que j'ai récemment envoyé à Baçaïm. En vérité, dans mon opinion présente, je serais très-satisfait de savoir l'un de ces deux Confrères envoyé au cap Comorin, avec Antonio Diaz, ou un autre coadjuteur d'une vertu parfaitement éprouvée, que vous pourriez avec sécurité donner pour compagnon

(1) Le P. Paul Vallez, après avoir souffert de la part des Badages les épreuves les plus cruelles, après être tombé presque mort sous leurs coups, après avoir langui dans la captivité, ne recevant d'aliments que ce qui devait l'empêcher d'expirer, fut pris d'une fièvre lente, et mourut d'épuisement le 4 mars 1552, à Punicale, sur la côte de la Pêcherie.

(2) Antonio Vaz était d'une famille de chrétiens indigènes. Lorsqu'il était novice, il s'était vu tenté de quitter la Compagnie et de rentrer dans le siècle. Les lumières divines, si éminentes en notre Saint, lui avaient découvert la pensée de Vaz, et l'avaient fait le retenir sur la pente où ce jeune homme allait succomber.

Vaz demeura pendant plusieurs années un modèle des vertus religieuses; mais en 1557, sa nature inquiète et ambitieuse reprit le dessus, et dans les fonctions de supérieur de Ternate, il compromit la paix de la mission. Le P. Castro se vit obligé de le retrancher de la Compagnie.

Plus tard son repentir le fit recevoir de nouveau : il vécut jusqu'à la fin dans les sentiments de l'humilité la plus profonde, et paraît avoir été l'un des témoins au procès de la canonisation du Saint. Le P. Antonio Vaz mourut seulement en 1589.

(3) Nous n'avons rien trouvé sur le P. Antonio Diaz.

au prêtre qui se rendrait dans cette mission. Je vous prie, au nom de tout votre amour envers Dieu, d'employer en cette affaire votre zèle tout entier, car elle est d'un intérêt suprême.

Le P. Nicolas, à Coulan, est assiégé par de graves embarras, et se voit réduit à une extrême détresse, se trouvant au dépourvu pour faire vivre cinquante bouches, c'est-à-dire les enfants indigènes de sa maison, et deux ou trois enfants portugais; souvent même on lui envoie, pour être soignés dans leurs indispositions, les élèves de la côte de Comorin à qui il arrive de tomber malades : et ce collége de Coulan n'étant pourvu que d'une manière très-imparfaite en revenus annuels, le P. Nicolas croit pouvoir réclamer un secours actuel et immédiat sur les allocations royales attribuées anciennement au collége, et qui n'ont point été payées en leur temps; en effet, ces sortes d'allocations, dans l'année où elles sont dues, sont rarement acquittées en leur entier. Adressez-vous au vice-roi, et faites en sorte que, n'ayant point complétement reçu ce que le roi lui avait gracieusement attribué, Vaz puisse répéter à cette heure l'arriéré des payements échus, en un temps où ce lui serait si nécessaire. Et si le vice-roi le juge à propos, que ce seigneur fasse expédier un ordre royal au gouverneur de Coulan, pour faire immédiatement verser au collége cent pardams, qui serviront à sauver notre maison; car elle se voit menacée de tomber en ruines. Je vous conjure, pour l'amour de Dieu Notre-Seigneur, employez-vous d'une manière efficace, afin qu'à la première occasion après l'hiver, aussitôt que l'on pourra mettre à la voile, un prêtre de la Compagnie s'embarque pour le Comorin, avec un coadjuteur laïque, ainsi que je vous l'ai déjà recommandé, et qu'à leur passage à Coulan, ils reçoivent du gouverneur, en vertu de l'ordre royal dont ils seront porteurs, la somme de cent pardams pour la remettre au P. Nicolas.

Faites le relevé des sommes qui sont dues par le roi au collége de Goa, et occupez-vous auprès des ministres de

sa majesté, du gouverneur surtout, de faire expédier les lettres et les ordres qui vous paraîtront nécessaires pour en obtenir l'acquittement intégral. Prenez les mêmes soins pour la maison d'Ormuz et le collége de Baçaïm. Évitez surtout de traiter ces affaires avec mollesse ou condescendance ; elles se doivent accomplir avec énergie et d'une manière décisive, à cause de la dureté de conscience de toute cette race de receveurs fiscaux et de financiers, qui gèrent les fonds du roi sous un titre quelconque. Les réclamations les plus légitimes, si elles sont modérées et respectueuses, sont éludées par eux ; ils ne laissent échapper que ce qui leur est arraché. On ne doit donc les aborder que le front haut, avec un langage assuré, et ne point leur accorder aisément des délais : ne savent-ils pas des ruses infinies pour rendre éternels ces délais, ainsi qu'ils s'en vantent parmi leurs pareils ? C'est être infidèle à son devoir que d'agir modérément envers eux ; il faut les fatiguer de réclamations, et leur faire violence : et jusqu'à ce que vous ayez triomphé, et fait passer leurs promesses dans l'ordre des faits accomplis, n'hésitez pas à recourir à la vivacité des reproches, à des hostilités formelles. Autrement, vous n'éviterez qu'avec peine que les sommes provenant de l'épargne royale, et destinées par les pieuses volontés de sa majesté pour l'usage et les besoins de la religion, soient interceptées et détournées par des ministres avides et pervers, au préjudice immense et irréparable de la religion et du salut des âmes. Considérez enfin qu'il ne vous est permis de rien négliger pour arriver au succès d'affaires d'une si immense importance.

Employez tous vos efforts pour acquitter au plus tôt les dettes de cette maison. Je voudrais que vous me fissiez passer l'analyse et la somme exacte des obligations du collége de Goa, dans les lettres que vous m'adresserez au mois de septembre prochain, par les navires qui à cette époque feront voile vers Malacca, et je désirerais que chaque fois que vous m'écrirez, vous me fissiez connaître ce qui vous est

dû, et ce que vous devez vous-même; il sera très-utile d'être à la fois informé de ces deux points, afin de pouvoir comparer l'importance respective du crédit et de la dette. Lorsque les redevances qui sont dues au collége seront reçues de ceux qui en ont pris la ferme ou des autres débiteurs, gardez-vous d'une folle et injuste compassion, qui vous ferait permettre d'en retenir une partie, comme dans les années précédentes il est arrivé plusieurs fois, ainsi que nous le savons, par l'effet d'une criminelle négligence; ce qui a été la cause qu'au cap Comorin, à Coulan et à Cochin, un grand nombre d'œuvres pieuses, entreprises pour le principal avantage des âmes, et qui auraient prospéré si elles avaient été continuées, ont été interrompues par le défaut du secours attendu de Goa. Ce secours en effet n'a pu être envoyé, par l'effet de concessions tout à fait intempestives, faites aux personnes chargées de percevoir les revenus du collége de Goa, duquel dépendent toutes les autres maisons. C'est pourquoi vous devez veiller par vous-même, et employer tous les moyens en votre pouvoir, afin que le procureur du collége ne mette aucune faiblesse dans la répétition intégrale des créances : en favorisant l'avarice humaine, il mettrait en péril sa propre conscience et le service de Dieu.

Il sera nécessaire que vous veniez en aide au P. Antonio Heredia. Vous aurez soin, après l'hiver, à la première occasion qui s'en offrira, de lui faire passer directement à Cochin un secours de 250 ou 300 pardams. Cette somme lui est tout à fait indispensable à cette heure pour achever l'enceinte de ses bâtiments, et pour mener à bonne fin différents autres ouvrages de la plus absolue nécessité, sans lesquels une communauté ne peut subsister: que dis-je, elle ne saurait avoir des habitants. Car jusqu'à ce jour, c'était une chose misérable et d'une excessive difficulté que de loger d'une façon décente nos Confrères et les hôtes étrangers de la maison de Coulan. Et ne pensez pas, à la lecture de cette lettre, qu'en m'occupant ainsi du collége de Coulan, je

perde de vue les embarras de la maison de Goa; ils me sont très-présents, croyez-moi, et le souvenir m'en revient sans cesse. Mais en comparant toutes les situations, je pense que le plus indispensable est de venir au secours de ceux de nos Frères qui sont dans la détresse la plus grande. Dans ma demande, j'ai réduit la somme à celle que je vous ai fait connaître, et qui leur est absolument nécessaire; mais je crois que l'on doit apprécier tous les besoins en les comparant. Vous-même consultez le devoir de justice; dirigez-vous par les conseils d'une charité prudente, et ayant pourvu d'abord aux nécessités des hôtes de votre maison, tant Portugais qu'indigènes, étendez ensuite votre providence à ceux de Cochin, de Coulan et de Comorin.

Je vous prie d'apprécier exactement ce qu'Alvare Alphonse doit à ce collége. Assurez-vous aussi de l'importance des sommes dont lui auraient fait remise dans les années dernières, par une indulgence mal entendue, les receveurs de vos revenus, en compromettant leur conscience, ainsi qu'ils ne peuvent l'ignorer : je serais agité de mille peines, si je croyais qu'il dût m'être demandé compte, ainsi qu'il le leur sera très-certainement demandé, de cette folle et téméraire indulgence, dont le déplorable effet a été de laisser destitués des secours nécessaires pour la propagation du royaume de Dieu, les ouvriers évangéliques de la côte de Comorin, de Coulan et de Cochin. Agissez de telle sorte qu'il acquitte en entier tout ce qu'il peut devoir, afin que vous puissiez l'employer d'abord pour les nécessités de votre maison, et ensuite pour celles des résidences qui en dépendent, et desquelles je viens de parler. Et si vous aviez besoin de connaître à quel point il est nécessaire, pour l'avancement du service de Dieu, que les moyens temporels ne soient pas négligés, vous en auriez un exemple dans le voyage que j'accomplis, qui est d'un intérêt si immense pour la gloire de Dieu, et que je n'aurais jamais eu la faculté d'entreprendre, si vous n'aviez mis en œuvre tous

les efforts de votre zèle, afin de recueillir les aumônes d'Ormuz, qui ont été comme les voiles qui ont dirigé mon navire? Que serait-il arrivé si vous aviez manqué de zèle? Nous aurions été contraints de tout abandonner; de laisser évanouir, lorsqu'elle s'offrait à nous, une si belle occasion d'étendre le royaume de Dieu. Et cette occasion serait-elle jamais revenue? Mais c'en est assez sur ce sujet.

S'il vous arrive cette année quelques Pères du Portugal, souvenez-vous d'employer tous vos efforts pour triompher des obstacles et des contradictions; et faites en sorte que, l'année prochaine, l'un d'eux au moins fasse voile pour le Japon, afin d'y être le compagnon de Cosme de Torrez, ainsi que je vous en ai laissé l'ordre par écrit: je ne fais ici que le rappeler à votre souvenir. Je désire que vous donniez pour compagnon à ce Père un coadjuteur laïque de la Compagnie; vous aurez soin aussi que tous deux soient abondamment pourvus de viatique. Il faut qu'après les dépenses du voyage, il leur reste de quoi pourvoir à leur existence au Japon; car c'est une contrée fertile pour nous en travaux et en fruits spirituels, mais stérile en argent et en ressources de tout genre. Et je vous prie avec les plus vives instances de prendre sérieusement à cœur toutes ces recommandations de ma part; car je désire de la manière la plus ardente, et je considère comme étant d'une utilité capitale, que le plus tôt qu'il se pourra faire, un autre prêtre de la Compagnie aille s'associer à Cosme de Torrez.

Et si l'espoir dont je parle venait à défaillir du côté du Portugal, parce qu'il ne se trouverait, sur les vaisseaux qui doivent arriver, aucun de nos Pères capable de cette mission, employez, je vous prie, tous les moyens en votre pouvoir, afin d'arriver au même but; comme par exemple s'il se présentait à vous, pour entrer dans la Compagnie, un sujet qui fût déjà prêtre, ou qui fût en état de recevoir le sacerdoce et que vous n'auriez pas de peine à y faire admettre; lequel, après l'avoir éprouvé par un noviciat abrégé, en raison de la nécessité des circonstances, vous jugeriez

capable de recevoir cette destination. Si vous trouvez un sujet de ce genre, ou si vous avez à votre disposition un des Pères de qui j'ai parlé, vous veillerez à ce que l'occasion de passer de Malacca au Japon ne lui fasse point défaut. A mon passage j'y aviserai moi-même, en priant le gouverneur de Malacca de daigner seconder en ses desseins celui de nos Frères qui arrivera de Goa à la destination du Japon.

Dans l'examen pour l'admission des sujets qui demandent à entrer dans la Compagnie, vous étudierez avec un grand soin les qualités de l'âme et du corps dont ils peuvent être doués : et vous ne vous permettrez jamais de surcharger la Compagnie de sujets inutiles pour l'intérieur et pour le dehors. Après avoir admis des sujets pour le noviciat, si vous reconnaissez, après une étude approfondie de leur caractère, qu'ils sont dépourvus des dons de l'âme ou des facultés du corps, dans la mesure qui serait nécessaire afin que la Compagnie pût espérer d'eux quelque utilité, empressez-vous de les renvoyer chez eux. Quant aux novices que vous exercerez dans la maison à ces ministères qui exigent des rapports fréquents avec les étrangers, et des allées et venues en liberté, comme les offices de pourvoyeur, de dépensier, et autres de même nature, veillez diligemment sur eux, et observez avec le plus grand soin quels exemples ils donnent au dehors, en fait de sobriété, de continence et de modestie ; voyez avec quelle fidélité ils administrent les affaires et emploient l'argent dont ils sont chargés ; s'ils rendent avec exactitude le compte scrupuleux de la recette et de la dépense ; car vous n'ignorez point combien est délicate la gestion de pareils offices, et combien il est imprudent d'en investir des personnes qui ne sont point solidement affermies dans la tempérance, la fidélité, la sainteté des mœurs, vertus qui font à la fois leur sécurité et notre garantie contre tout péril de chute de leur part; en effet leur chute serait à la fois un souverain déshonneur pour la Compagnie et un préjudice immense pour le prochain.

Pour Melchior Nunez et le coadjuteur laïque qui est venu de Baçaïm avec Melchior Gonzalez, ayez soin de les faire exercer longtemps et sérieusement dans les offices les plus humbles du service de la maison, par exemple, à la cuisine ou dans les emplois de la même nature : et ne leur permettez point d'aller au dehors. Que si, dans le cours de ces épreuves, vous vous apercevez qu'ils ne conviennent pas au régime de la Compagnie, vous les renverrez, et les rendrez à leur indépendance. Quand François Lopes sera de retour de Baçaïm, vous devrez l'exercer à loisir par les méditations ascétiques. Il est nécessaire également de le rompre aux œuvres les plus humbles du service de la maison. Apportez une attention incessante et la vigilance la plus active à réformer le caractère et à procurer l'avancement spirituel de ces trois sujets. Cet avis de ma part n'est pas sans fondement ; et j'ai des motifs de craindre que ces trois personnes ne soient point telles que je le désirerais, et qu'il serait nécessaire qu'elles fussent, pour la gloire de Dieu et pour leur propre perfection.

Soyez également vigilant à l'égard de tous les autres, et proportionnez le degré de votre attention au caractère de chacun, demeurant sans cesse occupé de les préserver, de les encourager, de multiplier leurs progrès.

Quand, ainsi que je vous l'ai prescrit, vous enverrez au cap Comorin un prêtre de la Compagnie avec un coadjuteur laïque, vous leur remettrez, pour me l'apporter, l'un des deux calices que je vous ai laissés. La raison de cette recommandation est que je me suis souvenu, qu'il y a quelques années, un chrétien de cette côte de Comorin a fait passer une somme à Goa, pour être employée à l'acquisition d'un calice. Les administrateurs du collége, ayant reçu cet argent, l'ont fait servir aux nécessités de leur maison, et jusqu'à présent ils n'ont point envoyé de calice ; il convient donc que l'emplette en soit faite, et que l'obligation soit éteinte. L'autre calice qui est demeuré, peut être remis l'année prochaine au Père qui fera voile pour

le Japon, car il n'existe qu'un calice dans cette mission.

Quand vous m'écrirez à Malacca, ne soyez point avare de votre loisir ni du papier, et ne vous hâtez pas comme en une obligation qu'on remplit par acquit : passez en revue toutes choses avec étendue et dans les moindres détails. Je fonde une grande espérance de consolation spirituelle dans la lecture de vos lettres ; car elles m'instruiront de tout ce que je désire connaître au sujet de tous mes Frères, de ceux de votre collége, et de ceux qui combattent pour la cause de Dieu dans les résidences d'alentour. Employez un secrétaire qui forme bien les caractères et dont l'écriture soit aisée à lire. Vous adresserez le paquet à François Perez, à Malacca. Mais il est nécessaire absolument de m'envoyer vos lettres au mois de septembre, par un navire faisant voile vers Banda. François Perez mettra tout son zèle à me les faire parvenir en Chine.

Vous écrirez à notre Frère Cypriano, qui réside à Saint-Thomas de Méliapour, qu'il doit vivre en parfaite harmonie avec tout le monde, et surtout avec le vicaire de l'évêque et avec tous les prêtres de cette résidence; vous vous exprimerez avec lui d'une manière précise et sans aucun détour, et vous lui signifierez clairement que je vous ai laissé par écrit l'injonction formelle de renvoyer de la Compagnie les sujets qui ne seraient point obéissants envers le supérieur ou recteur de ce collége ; vous ajouterez, qu'en conséquence de cet ordre, aucune considération ne saurait vous empêcher d'accomplir ce qui vous est prescrit d'une manière aussi absolue. Faites-lui cette déclaration, pour qu'il conserve une crainte salutaire, et qu'il s'observe lui-même, en comprenant la portée d'une menace qui s'adresse particulièrement à lui.

Étienne Louis Borralho, qui s'est avancé dans les saints Ordres jusqu'à celui du Diaconat, se rend en votre ville. J'aime infiniment ce jeune homme, et j'espère, qu'avec la grâce de Dieu, il deviendra plus tard un bon religieux. Faites pour lui tout ce qu'il vous demandera en mon nom,

et parlez en sa faveur au seigneur évêque, aussi souvent qu'il le désirera et qu'il en aura besoin. Ce n'est point seulement l'espérance que j'ai conçue, qui m'attache à lui : c'est encore un devoir de reconnaissance, qui m'oblige à tout faire, afin de le payer des services qu'il m'a rendus dans mille circonstances, me servant et m'assistant dans toutes les occasions en son pouvoir, et autant de fois qu'il m'est arrivé d'avoir recours à sa charité. C'est donc une dette de reconnaissance que je vous confie le soin d'acquitter, et je désire que vous n'y mettiez ni retardement ni lenteur.

Que Dieu Notre-Seigneur vous sanctifie et vous appelle à sa gloire ! Adieu.

De Cochin, le 24 avril 1552.

Le P. Antonio Heredia possède ici un livre qui lui est utile, mais qui me sera bien plus nécessaire où je vais. Ce livre est le *Constantin* (1), que je me vois obligé de lui prendre et d'emporter en Chine. Je me rappelle en avoir vu ici deux autres exemplaires, l'un en la possession de François Lopez, et l'autre en celle du P. Manoël de Moralez. Je vous prie d'envoyer au plus tôt l'un des deux au P. Antonio Heredia, car il a le plus grand besoin de ce livre.

Occupez-vous avec zèle, auprès du seigneur évêque, de lui faire citer en sa présence un prêtre du Malabar, qui se nomme Antonio Ferram, et de lui faire ordonner à ce prêtre, sous menace d'anathème, de comparaître, à jour fixe, devant son tribunal à Goa. Car, en l'endroit où est Ferram, il met obstacle à la propagation de l'Évangile, et se montre un adversaire public et un dangereux ennemi des Pères, qui travaillent sur la côte de Comorin pour l'avancement de la religion.

Tout à vous en J.-C. FRANÇOIS.

(1) Lexique grec-latin, publié à Genève par Rob. Constantin. Nous avons sous les yeux une édition de 1543, mais il en doit exister une antérieure.

LIVRE VIII.

Départ du Saint pour la Chine. — Derniers temps de sa vie dans l'île de San-Chan.

(JUIN - DÉCEMBRE 1552.)

LETTRE PREMIÈRE.

A Diogo de Pereira.

Que la grâce, etc.

Puisque la grandeur de mes offenses a été cause que Dieu n'a point voulu se servir de notre commune entremise pour l'expédition de Chine, toute la faute en doit être imputée à mes péchés : et il a fallu que leur nombre et leur malice fussent immenses, pour n'avoir point seulement été funestes à moi-même, mais à vous, à vos affaires, et à vos intérêts, que vous aviez engagés dans les préparatifs de votre ambassade. Toutefois, Dieu m'est témoin du zèle que j'apporte à son service et de mon dévouement envers vous : et si ce zèle et ce dévouement n'avaient été très-sincères, j'éprouverais à cette heure une douleur infiniment plus vive.

Je vais monter sur un navire, et j'y attendrai le temps du départ, afin de me soustraire à la vue de vos gens,

qui me viennent souvent visiter en pleurant, et qui se désolent de voir l'ambassade empêchée, ce qui les ruine entièrement. Que Dieu pardonne à celui sur qui pèse la responsabilité de tant et de si grands malheurs! Je ne vous demande qu'une seule chose, c'est de ne point venir au-devant de moi, et de ne pas accroître ainsi ma douleur par la vue de votre désastre et de votre affliction. Néanmoins, j'ai la confiance que cet accident vous deviendra favorable; car je ne doute point que le roi, à qui je l'ai demandé par une lettre, ne récompense dignement votre admirable zèle pour la religion de J.-C. J'ai cessé de penser à ce gouverneur, qui n'a point craint de s'opposer à un voyage qui devait être si avantageux pour l'extension de la religion chrétienne. Que Dieu pardonne à cet homme! mais je gémis sur son sort, car il doit recevoir un châtiment plus sévère que jamais il n'eût pu le prévoir. Que Notre-Seigneur conserve votre santé, et qu'il dirige et accompagne mes efforts présents! Amen.

Des habitations de Malacca, sur le point de monter sur votre navire. 25 juin 1552.

FRANÇOIS.



LETTRE II.

A Mᵉ Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa, de la Compagnie de Jésus.

Que la grâce, etc.

Maître Gaspard, j'écris au seigneur evêque touchant une grave affaire, intéressant l'un de mes amis. Le nom de cet ami est Alvaro Gentile. Des raisons de devoir et de salut éternel ne lui permettent pas de différer de s'unir en légitime mariage avec une personne de qui il a eu des enfants par un commerce illégitime. Néanmoins il hésite

encore et a besoin de recevoir une dernière impulsion, pour terminer cette affaire indispensable. Je me suis convaincu que l'autorité et la considération dont jouit le seigneur évêque auront une grande valeur à ses yeux; et je ne doute point que si, aux nombreuses raisons que je lui ai présentées pour le décider, et à mes prières souvent réitérées, s'ajoute la souveraine influence d'un personnage aussi vénérable, il n'accomplisse, sans plus différer, ce que Dieu lui-même exige de lui. Je vous prie donc de traiter cette affaire avec le seigneur évêque, et d'en obtenir, ce qui sera facile, qu'il daigne écrire à Alvaro Gentile, pour l'exhorter sérieusement, et au besoin pour lui prescrire formellement, de s'acquitter sans retard de sou devoir ancien, au point de vue de son honneur personnel, de son état dans le monde, et de la condition de ses enfants, en prenant pour épouse à la face de l'Église la mère desdits enfants. Je soupçonne qu'il existe encore une autre cause qui rend plus nécessaire l'invitation que je vous prie d'obtenir, de la part du seigneur évêque, vis-à-vis d'Alvaro Gentile. Cette opinion m'est venue par les réponses embarrassées d'Alvaro, touchant une affaire qui lui est si manifestement avantageuse : lui-même serait, je pense, très-désireux de conclure ce mariage; mais il serait arrêté par le sentiment intérieur et par la conscience d'un empêchement canonique ignoré, comme nous savons qu'il en existe souvent en secret dans les affaires de mariage. Cependant si la chose existe, il ne s'en est point ouvert avec moi, et je n'ai fait que le soupçonner, d'après mon expérience en pareille matière : j'ai fait part de mes soupçons au seigneur évêque, afin que, prévenu par mon avis, il soit à même d'apporter un remède plus efficace à cette pauvre âme, en consentant à lever l'empêchement qui peut exister, en vertu de l'autorité qu'il possède, et à faire ainsi disparaître les derniers obstacles, et déterminer une conclusion nécessaire. Occupez-vous, je vous prie, avec tout le zèle de votre charité, de terminer cette affaire auprès du seigneur

évêque, de manière à ne pas manquer l'occasion des navires qui font voile de Goa pour Malacca en avril, c'est-à-dire l'époque de la mousson favorable, pour écrire à mon ami Alvaro Gentile que cette affaire concerne, ce que déjà vous aurez obtenu du seigneur évêque, d'après les éléments que vous possédez, et ce que, d'autre part, vous présumez pouvoir obtenir, au sujet de l'empêchement, s'il en existe aucun, et si notre ami veut bien vous l'exposer sincèrement lui-même. Il convient, d'après mon opinion, d'aller au-devant des hésitations d'Alvaro, qui se laisserait peut-être arrêter par un embarras secret, et qui craindra moins de faire un aveu, si vous lui faites espérer qu'il peut être dégagé de tout lien de cette nature, par l'autorité de la puissance ecclésiastique. Je vous recommande encore toute cette affaire, avec autant de force que j'en puis apporter vis-à-vis de vous.

Que Dieu nous réunisse dans la gloire de son Paradis! Adieu.

Malacca, 13 juillet 1552.

Tout à vous en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE III.

Au P. Gaspard Barzée.

Que la grâce, etc.

Considérez, maître Gaspard, que je suis infiniment plus redevable envers D. Pedro da Silva, que je ne pourrai jamais le reconnaître, même par les efforts les plus énergiques de ma part. En effet lorsqu'il commandait la place de Malacca, il m'a été si favorable, en tout ce qui intéressait le service de Dieu, que depuis mon arrivée dans les Indes, je n'ai point souvenir d'avoir été assisté de personne avec le

même dévouement. J'étais venu à Malacca pour passer de cette ville au Japon. D. Pedro, en deux jours seulement, par les efforts de son zèle, m'a procuré pour ce voyage un navire, le meilleur qui se pût trouver dans le port, et je ne pouvais dans la circonstance en désirer un plus convenable : il m'a de plus remis des présents en nature, d'une valeur de 200 écus d'or, achetés de ses propres deniers, et m'en a fait don pour qu'ils fussent offerts au souverain du Japon, afin de me concilier sa faveur, si précieuse pour la propagation de la loi de J.-C. Que Dieu n'a-t-il permis que cette année encore D. Pedro da Silva fût gouverneur de la place de Malacca : l'ambassade de Diogo de Pereira, destinée pour l'empire de Chine, aurait eu naturellement une issue plus favorable : et nous nous en promettions les plus heureux succès pour la dilatation de notre sainte religion. Combien à mon égard s'est montré différent son frère germain D. Alvare, qui m'a retiré les moyens de faire voile pour la Chine, et qui m'a privé du navire que le vice-roi mettait à ma disposition ! Que Dieu lui pardonne ; mais je crains malheureusement que la Majesté divine, outragée si gravement par lui, ne lui envoie un châtiment plus sévère qu'il ne saurait le prévoir ou le craindre.

Mais, pour revenir à son frère si différent de lui, en dernier lieu D. Pedro m'a prêté, de la manière la plus obligeante, 300 écus d'or, dont j'avais actuellement besoin pour acquitter d'anciens engagements contractés au Japon. En effet, lorsque j'étais en ce pays, il me parut absolument nécessaire de faire construire une église dans la ville d'Amanguchi, et j'ai emprunté à des négociants portugais de cette ville 300 écus d'or pour les employer à cette œuvre. Le terme était venu pour acquitter ma dette, et mes créanciers pouvaient se présenter, et réclamer l'effet de ma parole. Le zèle empressé de D. Pedro s'est offert pour remédier à mon insuffisance ; et l'éminent service qu'il m'a rendu pouvait paraître une libéralité pure. Aussitôt donc qu'il mettra le pied à Goa, je veux et j'ordonne que vous

vous empressiez de lui remettre cette somme de 300 écus d'or. Vous prendrez cette somme sur les redevances et les revenus du collége, ou sur la pension de 2,000 écus d'or que le roi a assignée sur sa cassette à la maison professe de Sainte-Foi de Goa, non pas seulement pour le besoin des habitants de cette maison, mais pour subvenir aux missions et aux résidences existant en différentes contrées de l'Orient, et créées pour la propagation de l'Évangile: parmi lesquelles la mission du Japon doit être envisagée comme l'une des plus nécessaires.

Évitez d'apporter aucun retard à l'acquittement de cette dette. Allez trouver D. Pedro dès qu'il aura mis pied à terre, et remettez-lui ses fonds en lui exprimant la plus vive reconnaissance. Je serais grandement affligé si vous différiez d'accomplir un devoir si urgent, qui vous est si instamment recommandé, et qui doit passer avant tous les autres; si surtout D. Pedro devait vous le rappeler, et réclamer sa créance. Ce me serait une très-pénible nouvelle, dont vous m'épargnerez le chagrin: j'y insiste encore auprès de vous, et vous devez déférer à mon invitation avec cet empressement qui ne connaît aucun obstacle. S'il arrivait, je ne dirai point que vous négligiez d'obéir, je ne le crains pas de votre part, mais que vous fussiez arrêté par une considération quelconque, je croirais que mes ordres les plus graves ne sont d'aucune valeur à vos yeux.

Que Dieu, Notre-Seigneur, nous réunisse dans la gloire du Paradis! Adieu.

Malacca, 16 juillet 1552.

Tout à vous en J.-C.

FRANÇOIS.





LETTRE IV.

Au P. Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa.

Que la grâce, etc.

Vous aurez peine à croire quelles épreuves m'étaient réservées à Malacca. Trop languissant pour vous écrire, j'ai chargé François Perez de vous en tracer le récit : vous pouvez ajouter foi à ce qu'il écrit, quelque incroyables que les faits vous paraissent.

Je me rends dans les îles de la Chine qui avoisinent la cité de Canton, dénué de toute assistance humaine, et me fondant uniquement sur le secours divin. J'ai conçu l'espérance que des païens m'ouvriront, vers le continent chinois, l'accès que m'ont fermé des chrétiens, au mépris de la sentence de l'Église et de la colère de Dieu, qu'ils ont, les malheureux, attirées sur leurs têtes (1).

Vous ferez donc toutes vos diligences afin que le seigneur évêque adresse à son vicaire à Malacca le décret d'excommunication, en vertu duquel le gouverneur de Malacca et les autres personnes qui ont fait échouer un dessein si utile à la religion chrétienne, seront publiquement et nominativement retranchés de la communion de l'Église. Je désire qu'il soit exprimé, dans le décret, que j'ai été envoyé dans les Indes par Sa Sainteté Paul III, avec le titre de son légat, titre dont le prélat lui-même a vérifié les bulles. J'agis ainsi, afin qu'à l'avenir nul ne s'oppose à la propagation de la religion chrétienne et aux entreprises dirigés par le zèle de la gloire divine. Je ne voudrais appeler sur personne, de la part des supérieurs spirituels,

(1) Cutillas. — Dans la ville de Malacca, dont le gouverneur a refusé de prendre en considération l'édit du vice-roi qui m'était octroyé, et n'a point craint les anathèmes de l'Église, prononcés par les souverains pontifes contre ceux qui s'opposent à leurs nonces et à leurs légats.

l'excommunication de l'Église; mais je dois élever la voix, et faire tous mes efforts, afin que le monde connaisse ceux qui ont encouru l'excommunication, par l'effet implicite des décrets et des bulles des saints pontifes.

Je ne consentirai jamais à ce que leur crime demeure dans le silence, afin qu'un jour à venir ils puissent rentrer en eux-mêmes et solliciter le remède à leurs blessures. En même temps, ils n'auront plus la témérité de s'opposer aux membres de la Compagnie, qui, dans l'intérêt de la religion, devront par la suite se rendre aux Moluques, en Chine ou au Japon.

Des quatre Confrères qui m'avaient accompagné, j'en ai fait partir trois pour le Japon, Balthazar Gago, Édouard da Silva et Joam d'Alcaceva. Ils étaient sur un bon navire, et le temps s'annonçait d'une manière favorable. Je prie Dieu de les faire arriver heureusement à Amanguchi, où se trouvent à cette heure Cosme de Torrez et Joam Fernandez.

J'ai conservé l'un de nos Confrères, avec le Chinois Antoine. Tous deux sont malades gravement, et demeurent dans l'épreuve avec moi. Que Dieu soit béni!

Souvenez-vous d'envoyer l'année prochaine au Japon quelqu'un de nos Confrères; il doit être déjà prêtre, et posséder une science éminente. En effet, pour le Japon et la Chine, on doit choisir des sujets d'une science parfaite. Si vous n'avez point de prêtre, envoyez un sujet d'un esprit vif, et capable d'apprendre la langue japonaise. En même temps, vous pourrez faire passer à titre d'aumône, à nos Confrères du Japon, une certaine somme tirée des fonds donnés par sa majesté, ou de ceux de la Confrérie de la Miséricorde, ou encore des libéralités des personnes pieuses, afin de secourir, au moins en partie, nos Frères qui souffrent, dans leur dénûment de toutes choses.

Vous enverrez sans retard Joam de Beira aux Moluques, où sa présence est si nécessaire, avec un prêtre de la Compagnie, s'il est possible, qui soit plus recommandable encore par les vertus que par la science. Aux Moluques, une vie

sainte est de plus de valeur qu'une science éminente. Et les Pères qui, dans la suite, y seront envoyés, devront tous être parfaitement connus et éprouvés.

Je vous recommande encore d'observer scrupuleusement les préceptes que je vous ai laissés : en premier lieu, ceux qui regardent le salut de votre âme et votre propre perfection ; en second lieu, ceux relatifs à l'administration de la Compagnie.

S'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, que je ne puisse pénétrer sur le continent de la Chine, je reviendrai à Goa, si je vis encore, au mois de janvier de l'année prochaine.

Jusque-là, prenez soin de m'écrire en détail ce qui regarde les affaires des Indes et du Portugal, les nouvelles du seigneur évêque, celles des Franciscains et des Dominicains ; offrez à tous, en mon nom, mes respectueux saluts, et priez-les de continuer à me recommander à notre commun Maître dans leurs Saints-Sacrifices et dans leurs prières. Vous demanderez la même grâce aux amis spirituels de notre Compagnie. En vérité, dans notre existence en Chine ou au Japon, une protection encore plus efficace de la part de Dieu nous est nécessaire. Que ce Dieu, dans sa miséricorde, nous fasse parvenir à la patrie céleste, où nous jouirons sans fin d'une vie plus heureuse que dans ce lieu d'exil ! Amen.

Du détroit de Singapour, 20 juillet 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE V.

Au P. Joam de Beira, de la Compagnie de Jésus.

Que la grâce, etc.

Joam de Beira, sachant combien vous avez à cœur le service de Dieu, Notre-Seigneur, je vous ordonne et je vous

prie de ne communiquer à personne au monde les saintes leçons de l'ordre spirituel qui vous ont été révélées de Dieu : je veux parler des inspirations qu'une lumière céleste a fait pénétrer en votre âme, sur les matières où le salut et l'avancement spirituel des chrétiens des Moluques et des îles du More, ou des autres dont la direction vous a été dévolue, ne sont point intéressés. Les affaires concernant l'avantage et le progrès spirituels des chrétiens, vous les traiterez avec le seigneur vice-roi, et vous vous efforcerez d'obtenir de lui les ordres et les diplômes que vous jugerez nécessaires à cet égard. Que si vous présumez devoir réussir plus aisément, grâce à l'autorité et au crédit du seigneur évêque, vous irez lui présenter votre requête, et vous le conjurerez, afin qu'il inspire au seigneur vice-roi d'étendre la protection royale sur l'église des Moluques, et qu'il en demande pour gage, en faveur de cette église, les expéditions authentiques qui seront sa défense contre l'injustice et la perfidie du roi des Moluques, selon vous si hostile à la religion.

Vous aurez soin de mettre à fin, dans le délai le plus court, cette affaire qui vous appelle à Goa, et de vous disposer à revenir bientôt auprès de nous. Je voudrais que vous fussiez en mesure de prendre l'occasion des navires qui font voile en mai de Goa vers les Moluques : vous y conduiriez avec vous quelques-uns de nos prêtres. Si vous n'aviez point de prêtres à votre disposition, vous pourriez emmener d'autres Confrères, ayant seulement une teinture des lettres humaines et se destinant au sacerdoce, ou même de simples laïques. En effet ces derniers, s'ils ont un bon naturel et de l'intelligence, se laissent plus aisément conduire, en raison de leur humilité plus grande; et en quelque sorte ils me paraissent préférables, pour la conservation de la paix et de l'union entre nos Frères de cette résidence.

Déterminez aussi avec le P. Me Gaspard que, tous les ans régulièrement, un prêtre au moins ou un laïque de

la Compagnie sera dirigé vers les Moluques. Prenez soin, je vous prie, qu'aucun motif ne s'oppose à votre retour aux Moluques dans le courant de mai : vous y êtes ardemment désiré, et votre absence apporte un préjudice sensible aux intérêts de la religion.

Portez cette lettre avec vous à Goa, pour la faire lire, s'il est nécessaire, à nos Confrères qui y ont autorité. J'ai la confiance qu'étant informés de mes intentions, ils ne s'opposeront point à votre retour en vertu de cet ordre; mais vous prendrez garde de ne révéler à personne dans Goa les choses dont vous m'avez fait part, dans la conférence secrète que nous avons eue en l'église de Malacca. J'écris au P. Me Gaspard, et je lui mande avec instance de vous seconder en tout, et de vous faciliter le prompt accomplissement des affaires pour lesquelles vous avez entrepris ce voyage, afin que, dégagé de toute obligation, vous soyez à même de saisir la plus prochaine occasion de revenir au lieu d'où vous êtes venu. Mais ayez soin de ne point repartir sans les diplômes du vice-roi rédigés dans la forme authentique, et rappelant très-expressément les priviléges accordés au roi des Moluques par D. Joam de Castro, puisque ce roi fait paraître une mauvaise foi si insigne : qu'il n'accomplit point ce qu'il avait promis en retour, et qu'il n'accorde point les avantages stipulés en faveur des chrétiens et de la nation portugaise. En effet sa conduite est en contradiction ouverte avec ses engagements et ses discours.

Que Dieu nous réunisse dans la gloire du Paradis!

Du détroit de Singapour, 21 juillet 1552.

Votre frère en J.-C.

FRANÇOIS.



LETTRE VI.

Au P. Me Gaspard Barzée.

Que la grâce, etc.

Maître Gaspard, Antoine le Japonais, qui s'est embarqué pour le Japon avec Balthazar Gago et Pedro d'Alcaceva, va faire auprès d'eux l'office d'interprète jusqu'à leur arrivée à Amanguchi. Mes prières ont fait consentir Jean le Japonais à rendre le même service à celui de nos Pères, ou celui de nos Confrères non encore revêtu du sacerdoce, qui doit, l'année prochaine, être envoyé au Japon, et il l'accompagnera jusqu'à Amanguchi. Je vous prie, au nom de Dieu, de procurer à ce bon néophyte, qui est dans un grand dénûment, la somme d'environ 30 pardams, à titre d'aumône, et d'en faire acheter à son choix, pour lui en faire présent, quelques marchandises entre celles qu'il saura devoir se vendre facilement et avantageusement au Japon. Ce petit fonds lui permettra pour l'avenir de vivre modestement dans son pays des fruits de son travail. J'ai dû lui faire espérer cet avantage, afin de le décider à retourner dans sa patrie, d'où l'extrême misère l'avait fait s'exiler. Mais pour lui inspirer plus de zèle, afin qu'il serve avec fidélité et dévouement celui de nos Confrères qui doit bientôt partir, j'estime nécessaire, qu'en outre de l'aumône dont je viens de parler, et que vous ferez en sorte d'obtenir en sa faveur, soit de la Société de la Miséricorde, soit de quelque personne riche et adonnée aux bonnes œuvres, vous le receviez sous votre toit, vous le nourrissiez, et que vous l'attachiez étroitement à la Compagnie par une charité parfaite. Mes paroles vous feront, je l'espère, suffisamment apprécier combien ma demande est légitime et combien elle me tient à cœur : aussi je n'ajouterai rien à cette re-

commandation, dans la confiance qu'elle sera fidèlement accomplie.

Que Dieu, Notre-Seigneur, nous accueille dans la gloire de son Paradis !

Du détroit de Singapour, 22 juillet 1552.

Maître Gaspard, les fonds recueillis à titre d'aumône, et que vous devez faire passer au Japon, pour y servir aux besoins de nos Confrères employés dans cette nouvelle vigne de J.-C., me paraissent devoir être convertis intégralement en monnaie d'or de l'effigie la plus parfaite et du titre le plus pur ; faites un choix en conséquence, de l'avis de personnes expérimentées, entre les différentes monnaies d'or, et réservez pour cet emploi les pièces reconnues pour être du métal le plus pur. J'ai entendu dire que l'or de Venise était le plus apprécié. Voyez, de l'avis des gens éclairés, s'il existe des monnaies qui l'égalent en titre. Au Japon, l'or s'échange avec plus ou moins d'avantage en raison du poids spécifique et de l'élévation du titre : et pour la ciselure des armes, qui est presque l'unique usage de l'or au Japon, on recherche le plus pur métal.

Avant toutes choses, munissez et armez d'une extrême patience celui de nos Confrères que vous enverrez au Japon l'année prochaine, c'est-à-dire en 1553 ; car une patience tout à fait invincible lui sera nécessaire pour résister aux épreuves sans nombre, du voyage d'abord et de la navigation, et ensuite de l'existence et de la résidence. Faites-lui prendre une quantité suffisante de drap de Portugal, pour lui-même, et pour les Confrères qu'il trouvera dans le pays, afin qu'ils soient en mesure de se préserver tous des froids excessifs de l'hiver, qui sont infiniment rigoureux.

Votre frère tout dévoué en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE VII.

A Jean le Japonais.

Jean le Japonais, mon fils, j'écris au P. Me Gaspard, afin qu'il obtienne en votre faveur, de la libéralité des personnes pieuses de Goa, la somme nécessaire pour vous procurer des marchandises d'une vente favorable au Japon : je ne veux point que vous rentriez dans votre patrie aussi dénué que vous en êtes venu. Vous irez, mon fils, à Goa avec le P. Joam de Beira, les navires faisant voile à des époques régulières entre Malacca et les Indes. Dès votre arrivée, vous remettrez au P. Gaspard, recteur du collége de Goa, la lettre qui accompagne celle-ci et que je vous confie : elle est écrite à votre sujet. Soyez attentif à servir avec zèle et fidélité les Pères qui doivent se rendre de Goa au Japon, et à qui vous serez donné pour compagnon jusqu'à votre arrivée commune à Amanguchi. Je vous exhorte à confesser fréquemment tous vos péchés au prêtre, à gémir en vous-même d'avoir offensé Dieu, et à concevoir un ferme propos de vous corriger. Je désire de même que vous receviez souvent la sainte Eucharistie avec le plus profond respect, et que vous ne songiez qu'à vous prémunir contre le danger de laisser la grâce de Dieu s'affaiblir en vous. Pour éviter ce dernier malheur, implorez sans cesse l'assistance divine ; et dans les occasions de chute, appliquez-vous avec ardeur à vous affermir et à persévérer dans le service de Dieu : souvenez-vous que si vous commettez le péché, vous en subirez nécessairement la peine très-rigoureuse, dans ce monde ou dans l'autre. Appréhendez ainsi, comme le plus redoutable des malheurs, de tomber dans le péché, qui vous ferait encourir les éternels supplices de l'enfer. Lorsque vous serez au *Japon, ne* manquez pas de saluer affectueusement Marc et

Paul de ma part. Que Dieu vous rende saint et bienheureux, et vous fasse parvenir à la gloire de son Paradis!

Du détroit de Singapour, 22 juillet 1552.

Vous direz, de ma part, au P. François Pérez, en lui faisant voir cette lettre, qu'au moment où vous ferez voile pour les Indes, il fera bien d'écrire à Cochin au P. Antonio Heredia, pour lui recommander, en mon nom, de recueillir pour vous dans cette ville quelques aumônes, soit auprès de la Société de la Miséricorde, soit auprès des personnes qu'il dirige dans la voie spirituelle. Faites connaître également au même P. François Pérez qu'il me sera très-agréable que, dans la prévision de son retour des Indes, il amasse à votre intention, dans l'occasion favorable, quelques deniers qu'il vous réservera, pour vous les remettre à votre départ de Goa pour le Japon : faites-lui lire aussi cette lettre, afin qu'il y voie l'expression de mon désir. Il fera plus ou moins, pour vous être utile, selon qu'il en aura la faculté; et si quelque circonstance ne vous permettait pas d'emporter des lettres de Pérez pour Heredia, vous pourrez, en arrivant à Cochin, montrer cette lettre-ci à Heredia, recteur du collége de cette ville. Elle suffira pour l'informer de mes intentions à votre égard, et il mettra tout son zèle à vous procurer une somme quelconque afin de vous venir en aide. Je vous recommande encore une fois d'avoir un soin extrême des Pères qui iront avec vous au Japon; de leur obéir et de les servir avec une fidélité parfaite.

J'ajoute ici de ma main : Mon fils Jean, servez parfaitement les Pères qui iront avec vous au Japon, et accompagnez-les jusqu'à Amanguchi.

Votre ami du fond du cœur.

FRANÇOIS.

Inscription extérieure sur l'un des plis : A mon fils Jean.

Sur un autre pli se lisait : Jean mon fils, Joam Bravo vous donnera lecture de cette lettre.

LETTRE VIII.

A Diogo de Pereira.

Que la grâce, etc.

Seigneur, plein d'un tendre regret, après m'être éloigné de votre personne si chère, je sens mon esprit déchiré par la pensée et comme par l'image du péril dans lequel je vous ai laissé, lorsque vous êtes exposé chaque jour aux influences d'une contagion mortelle, sous un ciel dont l'air est un poison, au milieu d'une population infectée et gisante. Ces inquiétudes vous ramènent sans cesse en face de ma pensée, et pénètrent mon cœur des angoisses les plus amères, par la crainte qu'un sort immérité et contraire à mes plus ardents désirs ne soit votre partage.

Sur ce navire où nous sommes, tous vos gens, connaissant vos intentions, me comblent d'égards et de soins, et l'on nous procure abondamment tout ce qui nous est nécessaire, non-seulement pour l'existence de moi-même qui suis en santé, mais pour le rétablissement de mes compagnons que vous avez vus malades au départ. Or, tous ces malades, par un effet de la divine miséricorde, — car nous avons l'assurance que Dieu nous fait miséricorde, alors qu'il étend sa main contre nous; et, venant de la main divine, les peines ont la vertu de grâces, — tous ces malades, par un bienfait divin, dépérissent de jour en jour. La mesure de mes peines intérieures, et des vives angoisses qui me consument, est connue seulement du Seigneur, qui nous console et qui nous afflige au gré de sa volonté, de qui la Providence nous dispense avec une économie adorable les douleurs ainsi que les joies : et à qui louange et gloire soient à jamais rendues au ciel et sur la terre par l'universalité des êtres!

Je vous transmets, Seigneur, les lettres que j'adresse à

sa majesté et au vice-roi des Indes, tout ouvertes, et le sceau détaché, pour que vous ayez la faculté de les lire; et vous les fermerez ensuite. En vérité, seigneur, j'aurais désiré, dans votre intérêt, que la lettre que j'écris au roi, pût être, dès cette année même, portée en Portugal par l'un de vos amis, qui la ferait présenter à sa majesté, et qui rapporterait le décret royal qu'il aurait obtenu; car je ne crois point être téméraire, en présumant que ce décret sera ce qu'il nous importe à tous deux qu'il soit; et vous savez combien il est nécessaire qu'il nous parvienne rapidement. Vous pourrez faire voir cette lettre à D. Pedro; sans doute il sera satisfait d'y lire les termes dans lesquels je parle à son sujet à sa majesté. Vous aurez remarqué que ma lettre est écrite en double expédition, dont l'une est close, et l'autre est ouverte, pour, après sa lecture, être fermée par vous. Vous enverrez les deux expéditions dans des dépêches et par des navires différents. L'une des deux pourrait être utilement confiée, si je ne me trompe, et si vous n'y voyez point d'inconvénient, à D. Pedro lui-même qui va se rendre auprès de S. M. : je voudrais que le soin de porter l'autre expédition ne fût confié par vous qu'à l'un de vos amis les plus sûrs, à un homme qui vous paraîtrait assez fidèle et assez prudent pour ménager et faire réussir une affaire intéressant à un si haut point votre fortune et votre honneur. Mais j'abandonne entièrement toutes choses à votre discernement et à votre sagesse.

Je vous invite, seigneur, de la manière la plus instante à veiller scrupuleusement sur votre existence, sur votre santé, enfin sur vos intérêts temporels; avant toutes choses, tenez-vous éloigné de la contagion et de tous rapports compromettants avec les personnes atteintes par le fléau, ou avec celles qui les servent; ensuite soyez attentif pour votre fortune, et n'agissez en rien témérairement : réglez toutes choses avec circonspection et avec la maturité de la raison; en accueillant les bons offices de ceux qui se montreront vos amis, ne vous livrez trop aisément à per-

sonne : et jusqu'au temps où l'expérience des faits vous aura démontré la pensée intime de chacun, ne vous avancez avec personne plus qu'il n'est sûr de le faire : de crainte, comme souvent il arrive, que l'on n'ait voulu vous séduire par des dehors mensongers et par des apparences de dévouement.

Avant toutes choses, je vous en conjure, seigneur, et je vous en sollicite, à titre de grâce : plus vous vous sentirez dans les étreintes de l'adversité, plus vous devrez vous porter vers Dieu par un effort intérieur. En définitive, c'est la seule voie d'où la consolation puisse renaître en vous, et vous ranimer, lorsque vous êtes près de succomber sous le poids des événements, lorsque vous êtes violemment battu par les orages du monde. Je vous conjure, au nom de votre amour filial envers Dieu, et de la satisfaction que vous avez à cœur de me procurer, je vous le demande comme un bienfait et comme une grâce, dont je vous serai très-reconnaissant, je vous en prie et je vous en conjure, dans le temps où vous éprouvez le profond sentiment d'une affliction très-douloureuse, et où vous avez la conscience d'une injustice récente, aussi considérable qu'imméritée, prenez le loisir de recueillir votre cœur palpitant d'émotion, au milieu de la vie active comme aux heures de résignation; et après avoir purifié votre âme par la confession sacramentelle, allez à la table eucharistique prendre part à l'aliment sacré du Corps de Jésus-Christ. Là, soumettant à la divine Providence tous les sentiments de votre âme, acceptez comme un bienfait ce qu'elle a bien voulu permettre, espérant dans le même temps, ainsi que je le fais moi-même, que cette violente tempête non-seulement ne vous sera pas nuisible, mais devra vous être une source abondante et féconde, pour toute la durée de votre existence, de biens temporels et de considération humaine.

Je retiens et j'emmène avec moi dans la Chine François de Villa; j'ai le plus grand besoin de ses services, et j'ai

pensé que nul ne serait plus capable de gérer utilement vos intérêts sur le navire, et de seconder Thomas Scandelho, votre mandataire. Lorsqu'avec l'assistance divine, nous serons arrivés sur la terre chinoise, nous le renverrons à Malacca, par l'occasion du premier navire mettant à la voile. Et s'il n'est pas dans les desseins de Dieu de nous ouvrir les portes de la Chine, et que l'accès m'en soit interdit, je profiterai de la première occasion de m'embarquer pour Malacca; et, des parages de la Chine, je regagnerai cette ville : que s'il m'arrivait de devancer à Malacca le départ des vaisseaux qui retournent en Portugal, je reviendrais jusqu'aux Indes sur l'un de ces navires.

Il me semblerait avantageux que vous-même, seigneur, vous écrivissiez au roi d'une manière étendue et circonstanciée, en exprimant tous les avantages que l'établissement d'un commerce avec la Chine, si l'on obtient pour les officiers du roi une résidence dans le port de Canton, ne saurait manquer de produire pour les intérêts portugais. Je voudrais que, sur le même sujet et avec non moins de soin, vous écrivissiez au seigneur vice-roi des Indes. J'écris moi-même au roi dans le même sens, ainsi que vous pourrez vous en assurer, en lisant les lettres que je vous envoie tout ouvertes. Vous les lirez et les fermerez; vous les réunirez en une seule missive, avec la vôtre qui contiendra des informations pareilles, et vous y mettrez cette inscription : « A notre seigneur le roi, de la part du P. Maître François. » Ayez soin surtout que la personne se rendant en Portugal, à qui vous confierez le soin de remettre au roi la dépêche, directement et en mains propres, nous soit très-dévouée, et que son caractère soit suffisamment solide et prudent; enfin, soyez certain, à l'avance, que de graves motifs l'obligeront bientôt de revenir aux Indes, afin que nous ayons la garantie que le premier navire en retour, du Portugal à Goa, nous apportera les nouvelles de la conclusion de nos affaires.

Si Dieu Notre-Seigneur daigne m'ouvrir l'accès de l'em-

pire de la Chine, aussitôt que vous en serez informé, seigneur, n'hésitez pas à m'écrire souvent et par toutes les occasions; car en quelque situation que je sois, ce me sera la plus vive consolation d'être informé de la santé et des actions d'une personne aussi chère.

Que Notre-Seigneur vous accorde autant de consolation dans cette vie, et de gloire dans la vie future, que j'en désire pour moi-même! Adieu.

Du détroit de Singapour, le 1er août 1552.

Le vicaire de l'évêque, à Malacca, m'a prié d'écrire en sa faveur à S. M. Je me rends à son désir, quoiqu'on m'ait fait connaître que, dans l'affaire de notre ambassade en Chine, il n'a point accompli tout ce qui était en son pouvoir, pour nous servir, ou plutôt pour servir la cause universelle, et qu'il a sacrifié les intérêts du service de Dieu et de la propagation de notre sainte religion à la faveur de Dom Alvare Alfonse, gouverneur de Malacca, envers lequel il affecte un entier dévouement, dans des vues intéressées et pour des avantages temporels qu'il espère acheter par ses adulations. Mais c'est vivre dans une étrange erreur que de perdre de vue Dieu, de qui tout bien tire son origine, et de présumer que l'on obtiendra des hommes ce dont on a besoin ou ce que l'on désire.

En vérité, j'ai pour ordinaire de me venger de ceux qui m'ont offensé, en les comblant de tous les bienfaits qui sont en mon pouvoir; car le châtiment qu'ils ont mérité, Dieu saura l'envoyer infailliblement, et vous verrez, seigneur, par une expérience éclatante, que Dieu châtiera très-rigoureusement tous ceux qui se sont opposés à moi, lorsque je travaillais au bien de son service. En vérité, je vous le déclare, seigneur, j'éprouve à cette heure une compassion profonde, et je tremble que des punitions bien plus graves que ces hommes ne sauraient s'y attendre, ne se trouvent suspendues sur leurs têtes.

Je vous prie, seigneur, de daigner remettre la lettre où

je recommande le vicaire au roi, entre les mains du vicaire lui-même, afin qu'il la fasse parvenir avec les siennes.

Si Dieu m'introduit dans l'empire de la Chine, ce que j'espère de sa grâce, j'informerai les Portugais qui s'y trouvent de toutes les obligations qu'ils ont envers vous. Je leur dirai tous vos efforts, toutes vos dépenses, dont l'objet unique était de venir à leur aide et de les consoler; enfin, selon vos propres intentions, je les saluerai tous en votre nom; et comme vous ne renoncez pas au dessein de les servir, je les engagerai à espérer que, si vous pouvez en quelque manière triompher, avec le secours divin, des obstacles qui jusqu'à ce jour ont entravé votre pieuse entreprise, vous serez enfin l'année prochaine au milieu d'eux (1).

Je vous invite, seigneur, dans votre propre intérêt, à visiter souvent nos Pères dans la ville où vous êtes : j'ai la confiance que leur compagnie et leurs entretiens adouciront les peines d'esprit qui vous agitent et vous font souffrir.

Adieu encore !

Votre ami très-sincère.

François.

LETTRE IX.

A Diogo de Pereira.

Seigneur,

Dieu dans son infinie miséricorde a fait arriver heureusement votre navire et nous-même dans ce port de San-Chan (2). Assez d'autres, ayant la connaissance de ces ma-

(1) On voit, dans une variante donnée par Cutillas, qu'il s'agissait ici des prisonniers portugais dont nous avons parlé.

(2) Voir à l'*Appendice* une notice sur l'île de San-Chan.

tières, vous instruiront touchant les mœurs et les usages des marchands du pays, les résultats présents des opérations commerciales et l'avenir qu'elles offrent : pour moi, qui suis peu versé dans ces questions, j'ai jugé plus prudent, en raison de mon ignorance, de ne point vous en écrire. Je vous ferai part uniquement de ce qui intéresse mes propres affaires : j'attends ici tous les jours un marchand qui a pris l'engagement de me conduire à Canton. J'ai stipulé pour prix de ce service que je lui donnerais 20 piculs de poivre : le picul, mesure du pays, équivaut à 120 livres portugaises. Puisse cette affaire réussir, et elle réussira, je l'espère, pour le service et la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur.

Si un homme a bien mérité de la divine Providence en toute cette entreprise, c'est vous, sans contredit, et vous en aurez toute la gloire; car vous avez fait l'avance, avec une grande libéralité, de tous les frais de mon voyage et de celui de tous mes compagnons jusqu'en cette île, ainsi que le prix stipulé par moi, comme je viens de le dire, pour notre introduction sur le continent chinois et dans la province de Canton. Thomas Scandelho, votre mandataire, accomplit vos ordres avec une rare fidélité, et me remet tout ce que je lui demande. Que Dieu le récompense de sa grande charité, et des bienfaits de tous les instants dont il ne cesse de me combler avec une sollicitude infinie !

Le marchand chinois qui doit me conduire sur le territoire de Canton est parfaitement connu de Manoël de Chaves, il a conservé Manoël durant plusieurs jours dans sa demeure à Canton, lorsque celui-ci s'est vu délivré de ses fers. J'ai donc la confiance qu'il ne sera pas infidèle à sa parole, et j'ai de plus reconnu, en traitant avec lui dans ce port de San-Chan, qu'il estimait d'une grande valeur le prix de 20 mesures de poivre. J'ai l'espoir, par l'entremise de Manoël de Chaves, que je présume trouver à Canton jouissant de la liberté et prêt à retourner dans l'Inde, de vous écrire longuement sur le succès de nos affaires, et

de notre navigation, et sur l'accueil que j'aurai reçu dans la cité de Canton.

Mais si (ce dont Dieu me préserve!) ce marchand chinois était infidèle à sa parole, et qu'il ne me restât aucune voie de me rendre cette année sur le continent de Chine, je suis indécis encore sur ma résolution future : je ne suis point fixé, et je ne sais encore si je retournerai dans l'Inde, ou si j'irai vers le roi de Siam, qui, m'a-t-on dit, prépare une ambassade solennelle pour l'empereur de la Chine, et peut-être je trouverai les moyens de faire partie de l'escorte. Si je retourne dans l'Inde, je n'entrevois aucun espoir de succès, durant tout le temps qu'Alvare de Gama sera gouverneur de Malacca : je n'y obtiendrai rien de favorable ni de juste, et ne verrai rien absolument réussir, au sujet de l'expédition de Chine, à moins que Dieu n'opère un changement imprévu dans l'esprit des hommes, par un effet de sa toute-puissance. Je ne vous écris point quels sont mes sentiments intimes à cet égard; je ne vous dis que cette seule parole : je crains, hélas! que Dieu ne châtie D. Alvare bien plus rigoureusement que celui-ci ne saurait s'y attendre, si déjà même sa punition n'est pas commencée.

Je vous ai écrit longuement du détroit de Singapour, et j'ai la confiance que ma lettre vous sera parvenue fidèlement; car je l'avais confiée à une personne sûre, Manoël de Fonseca, serviteur d'Antonio Pegado. Je n'avais alors rien autre à vous écrire touchant mes affaires, si ce n'est que je venais de me rétablir d'une fièvre de quinze jours. Vous recevrez de plus amples nouvelles, si le voyage de Chine parvient à s'accomplir, dans les lettres que je vous adresserai de Canton par Manoël de Chaves, avec d'autres lettres très-étendues pour notre seigneur le roi.

Si les circonstances me faisaient manquer ce voyage, je trouve dans les offres amicales de Diego Vaez, Aragonais, une favorable occasion de m'embarquer. Ce marchand se propose d'aller à Siam, et il vient d'acheter pour cette navi-

gation un bâtiment de forme chinoise, du genre de ceux que l'on appelle jonques. J'incline à cette résolution, parce qu'à l'occasion de l'ambassade siamoise, j'entrevois un accès possible vers la Chine et Canton, d'où je pourrai vous écrire encore par Manoël de Chaves. Cette pensée me séduit à ce point, que je pencherais presque pour le voyage de Siam : aussi vous prierai-je, si vous trouvez, en la place où vous êtes, une occasion favorable pour faire passer des lettres à Siam, de ne point hésiter à m'y écrire la résolution à laquelle vous vous serez arrêté depuis mon départ, et en quelle situation vos affaires sont à cette heure : si votre ambassade paraît devoir se réaliser enfin l'année prochaine; en ce cas, je vous attendrais à Comaï (1), ou dans quelque autre port du littoral cantonais. Que Dieu daigne le permettre! Avec quelle tendresse nous nous embrasserions encore, en nous retrouvant ensemble sur cette terre de Chine, objet de vœux si ardents de notre part! Si Dieu ne l'a point pour agréable, et si nous ne devons plus nous revoir en cette vie, que dans son infinie miséricorde il daigne au moins, ce souverain plein d'amour envers nous et envers l'univers tout entier, nous réunir un jour dans la gloire de son Paradis, où, dans une joie infinie, nous ne cesserons plus d'être ensemble. Adieu.

De San-Chan, le 21 octobre 1552.

François de Villa nous rend sur le navire tous les services qui sont en son pouvoir. Je dois témoigner ici de sa profonde reconnaissance envers vous. Il confesse hautement que vous êtes l'auteur de son existence et de sa fortune, et qu'il doit à vos bienfaits le pain de sa famille. Il retournera vers vous dans la compagnie de Manoël de Chaves, et s'excusera d'être venu jusqu'ici sans en avoir

(1) C'était, selon toute apparence, l'ancrage de Ke-moï, dans une petite île vis-à-vis d'Amoy, dépendant de la province du Fo-Kien.— On sait combien les différentes orthographes des anciens auteurs rendent difficile l'assimilation des noms géographiques.

obtenu votre assentiment; mais s'il existe une faute, elle est mienne uniquement.

Adieu encore.

Votre véritable et sincère ami.

François.

LETTRE X.

A François Pérez, de la Compagnie de Jésus.

François Pérez, je vous commande, en vertu de la sainte Obéissance, aussitôt après avoir vu cette lettre, de ne point prolonger votre séjour à Malacca, et de vous disposer au plus tôt à vous embarquer pour les Indes, par l'occasion des navires qui feront voile à la mousson prochaine. Si vous recevez ma lettre après le départ de ces navires, vous prendrez celui qui du Coromandel se rend à Cochin; et vous demeurerez à Cochin, vous appliquant aux ministères de la prédication, de la confession et de l'enseignement doctrinal, ainsi que vous faisiez à Malacca; vous y observerez l'ordre et la méthode que je vous avais recommandés par écrit, lorsque je suis parti de Malacca pour le Japon : ou si la différence des lieux exigeait des modifications, vous suivriez la règle que j'avais précédemment tracée par écrit pour le P. Antonio Heredia, à qui je veux que vous succédiez dans la direction et l'administration du collége de Cochin.

J'ordonne en même temps à Heredia lui-même, ou à tout autre Père qui, depuis mon départ, pourrait par une cause quelconque se trouver à la tête de la maison de Cochin, de se rendre à Goa, aussitôt après avoir vu cette lettre, émanée de moi, que vous lui présenterez, et de s'y disposer à venir au Japon aussitôt que je l'appellerai.

Le jour où vous entrerez au collége de Cochin, ce jour-là même le supérieur du collége abdiquera son autorité:

vous le remplacerez en vertu du droit le plus légitime, et vous commencerez à gouverner la maison avec les pouvoirs de recteur, en demeurant néanmoins soumis, dans la mesure que j'ai prescrite, à l'autorité du recteur du collége de Saint-Paul de Goa.

A Cochin, d'après l'Institut de la Compagnie et selon les talents qui vous sont confiés, vous vous appliquerez de toutes vos forces à procurer la gloire de Dieu Notre-Seigneur, à faire avancer dans les voies du salut et de la perfection nos Confrères ainsi que les étrangers.

Et quoique je sois convaincu que vous accomplirez ces devoirs, et d'autres plus nombreux et plus grands, sans hésiter et sur le seul indice de ma volonté, néanmoins, afin d'accroître vos mérites, je fais intervenir la puissance de l'autorité qui m'est confiée ; et, à vous ainsi qu'à Heredia, ou à tout autre recteur de la maison de Cochin, je commande, en vertu de l'Obéissance, d'accomplir tout ce que j'exprime en cette lettre. Le recteur se démettra sur-le-champ du gouvernement de la maison et se dirigera vers Goa par la première occasion, et vous succéderez à son rectorat. Vous aurez sous votre autorité, non-seulement tous nos Confrères prêtres et laïques, qui se trouveront actuellement à Cochin, mais encore ceux qui pourront y venir par quelque cause que ce soit, de quelque classe, rang ou dignité qu'ils puissent être, si ce n'est ceux que le recteur de Goa désirerait, par des causes de lui connues, voir exemptés de votre autorité. Et je veux que tous considèrent que je leur commande ici la parfaite obéissance à mes ordres.

Surtout ne manquez point de quitter immédiatement Malacca, et d'aller prendre le gouvernement du collége de Cochin ; je vous donne en ces deux points un commandement formel.

Du port de San-Chan, le 21 octobre 1552.

FRANÇOIS.



LETTRE XI.

A François Pérez, de la Compagnie de Jésus.

Que la grâce, etc.

Nous sommes arrivé, avec la grâce de Dieu, dans le port de San-Chan, à 120 milles de Canton. Au sortir du vaisseau, j'ai fait élever une cabane où j'ai célébré tous les jours le Saint-Sacrifice, jusqu'au moment où je suis tombé malade. J'ai souffert de la fièvre seulement pendant quinze jours, et Dieu m'a rendu la santé. Je ne manque pas d'occupations saintes : j'entends les confessions, j'apaise les différends et j'accomplis nos autres ministères.

Un grand nombre de marchands chinois de Canton abordent en cette île pour leur commerce ; et plusieurs fois les Portugais se sont adressés à eux pour en obtenir qu'ils me procurassent mon passage à Canton ; mais tous s'y sont formellement refusés, déclarant que leur vie et leurs biens seraient en grand péril, si le gouverneur de cette ville venait à en être instruit, et par aucun moyen l'on n'a pu les décider à nous accueillir sur leurs jonques.

Enfin on a découvert, sans doute par la permission divine, un marchand cantonnais assez honnête, avec qui je me suis mis d'accord moyennant 200 pièces d'or. Il s'engage à nous faire passer dans une petite barque, qui ne renfermera personne autre que ses enfants et quelques esclaves sûrs ; afin que si le gouverneur de la ville a jamais soupçon de l'affaire, il ne puisse apprendre, par l'équipage, le nom de ceux qui m'auront conduit à Canton. Il doit nous faire demeurer dans sa maison, avec nos livres et notre bagage, durant trois ou quatre jours, et un matin de très-bonne heure nous conduire à la porte de la ville, et dans le chemin qui mène au gouvernement. J'irai droit vers le vice-roi, je lui déclarerai que je suis venu pour annoncer la loi de Dieu et les voies du salut au souverain de la Chine, et je lui

présenterai les lettres de l'évêque de Goa adressées à ce monarque.

Je n'ignore pas le double péril de cette entreprise. Le marchand chinois peut, ayant reçu l'or, nous abandonner dans une île déserte, ou nous jeter à la mer, pour cacher son action : et si nous parvenons à Canton, le gouverneur peut nous faire subir les tourments les plus inouïs, ou nous rendre esclaves pour toujours. C'est un crime capital pour un étranger que d'entrer sur les terres de Chine sans une licence de l'autorité supérieure. Il existe encore d'autres dangers plus ignorés et plus graves, et que je ne puis vous détailler tous : cependant je vous en dirai quelques-uns. Le principal est de se défier de la Providence et de la bonté divine : si je considère surtout que je ne suis venu dans ces pays que pour obéir à Dieu, et pour son seul amour, dans le dessein d'annoncer à la nation chinoise la très-sainte loi de Dieu, et de lui révéler le Fils unique de Dieu, Jésus-Christ, l'auteur de notre salut. Celui qui, dans sa miséricorde, a fait naître en nous ce dessein ne nous permet pas de douter de son assistance et de son secours au milieu des dangers qui s'annoncent à nous. Nous tomberions alors en un péril plus grave et plus certain que tous les périls venant de ses ennemis. En effet, ni le démon ni ses satellites et ses serviteurs ne sauraient nous nuire sans la permission du Tout-Puissant. Si Dieu se fait notre défense, tous les dangers doivent s'évanouir. Nous obéirons d'ailleurs au conseil du Seigneur Jésus : « *Qui chérit son âme dans ce monde, la perdra. Qui perdra son âme à cause de moi, la trouvera* (1). » — Paroles qui sont en harmonie avec ces autres paroles de Jésus-Christ : « *Celui qui met la main à la charrue, et qui regarde en arrière, n'est pas digne du royaume de Dieu* (2). » Et lorsque nous voyons que les périls spirituels sont plus graves et plus certains que les périls cor-



(1) Joan., XII, 25.
(2) Luc., IX, 62.

porels, nous préférons affronter ceux de la vie mortelle à encourir la mort éternelle. En vérité, nous voulons, et nous y sommes résolu, pénétrer dans la Chine. Que Dieu daigne affermir nos pas pour la dilatation de sa religion! et, dans le même temps, que les démons et leur armée déploient toutes leurs forces, j'y consens de grand cœur! *Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous* (1)?

J'espère que les navires qui feront voile incessamment pour les Indes, vous porteront des lettres de notre part, vous annonçant mon entrée dans la ville de Canton. Mes compagnons sont éprouvés par des maladies continuelles. J'avais amené jusqu'ici un Chinois pour me servir d'interprète; j'ai reconnu qu'il avait oublié sa langue maternelle; mais j'en ai rencontré un autre qui possède bien la langue ainsi que la littérature de sa nation, et qui s'est offert de lui-même pour m'accompagner dans mon voyage. Que Dieu l'en récompense dans cette vie et après la mort! Priez Dieu, je vous le demande, afin qu'il le confirme dans ses intentions. Tous les Chinois estimables, qui nous connaissent, se plaisent dans notre compagnie et désirent vivement nous voir pénétrer dans l'intérieur de la Chine. Ils ont déjà conçu l'opinion que les livres qu'ils nous voient porter en tous lieux avec nous contiennent une doctrine préférable à la leur: et bien que ce soit peut-être l'effet de leur amour pour les nouveautés, ils aimeraient à nous voir pénétrer dans leur pays. Cependant, comme je vous l'ai dit, des motifs de crainte ont empêché ces Chinois de nous y introduire eux-mêmes. J'attends de jour en jour le marchand avec qui je me suis accordé. Plaise à Dieu qu'il ne manque pas à mon attente! Si ce malheur arrivait, j'ignore ce que je devrais faire, de retourner dans les Indes, ou de me rendre à Siam et de me joindre à l'ambassade que le souverain de Siam enverra prochainement, dit-on, vers celui de la Chine.

(1) Rom., VIII, 31.

Que Jésus-Christ Notre-Seigneur nous accorde son secours et son conseil, afin qu'un jour nous entrions dans sa gloire céleste!

De l'île de San-Chan, 22 octobre 1552.

Le dernier de vos frères en J.-C.

FRANÇOIS DE XAVIER.



LETTRE XII.

Au P. Gaspard Barzée.

Que la grâce, etc.

Je vous ai écrit, et je ne sais si c'est de Malacca ou du détroit de Singapour, mes nouvelles vicissitudes. Dieu nous a fait arriver sains et saufs à San-Chan, île chinoise, éloignée de Canton d'environ 120 milles. J'y attends de jour en jour un marchand chinois avec lequel, en raison des édits rigoureux qui défendent l'introduction d'un étranger sans un passe-port du gouvernement, je suis convenu de 200 pardams pour être conduit à Canton. Dieu veuille que ce projet se réalise! J'ai appris que le souverain de la Chine avait envoyé dans différentes contrées des personnes de confiance pour en observer les mœurs, les institutions et les lois. On a même lieu d'espérer, d'après la parole des Chinois eux-mêmes, que le roi ne sera pas indifférent à la religion chrétienne et qu'il ne la rejettera pas sans examen. Si Dieu me prête vie, et s'il daigne se servir de nous pour son œuvre, je vous en ferai part. A cette heure, je vous recommande de veiller sur votre âme; car en vérité, s'il en était différemment, je ne reposerais en vous aucune espérance.

Souvenez-vous de relire sans cesse et d'observer très-fidèlement les préceptes que je vous ai laissés, ceux surtout qui se rapportent à l'anéantissement de l'esprit dans lequel je vous invitais à vous exercer chaque jour. Crai-

gnez surtout et singulièrement, qu'en jetant vos regards à l'entour de vous et considérant toutes les œuvres que Dieu daigne opérer par vous et par tous nos Confrères, vous ne veniez à vous oublier vous-même. Il me serait infiniment agréable, à cause de ma très-grande charité vis-à-vis de vous, que vous considériez tous très-profondément en vous-mêmes, combien d'œuvres Dieu n'a point opérées par votre propre faute : et j'aimerais mieux vous voir occupés de cette pensée que de celle des grandes œuvres dont vous êtes les instruments. La première pensée vous causerait de la honte et de l'humilité, en vous rendant sensibles vos imperfections et vos misères : la seconde peut avoir cet effet de vous faire tomber dans des péchés de présomption et d'orgueil, par la confiance en des biens qui vous sont étrangers, et en des merveilles de la grâce qui sont l'œuvre de Dieu seul. Considérez, je vous prie, que de périls a suscités pour un grand nombre cette pernicieuse erreur, et combien ce serait fatal pour la Compagnie entière si jamais une contagion pareille venait à s'y répandre.

Je vous le recommande encore : n'admettez dans la Compagnie qu'un petit nombre de sujets : choisissez-les capables de s'adonner aux études littéraires ou de vaquer aux offices de la maison. Je vous le déclare : il serait plus avantageux, c'est mon opinion très-sincère, d'acheter des esclaves pour être employés dans les fonctions domestiques, que de choisir, pour être de la Compagnie, des sujets indignes d'elle.

Si quelques-uns de ceux que j'ai renvoyés se trouvent à Goa, gardez-vous de les recevoir de nouveau, sous aucun prétexte, car ils ne conviennent point à notre Institut. S'il arrivait que l'un d'entre eux, s'étant complétement réformé, et l'ayant suffisamment prouvé par des pénitences publiques, acceptées volontairement et continuées durant longtemps, ait, d'après votre propre jugement, fait une entière satisfaction, vous pourrez l'envoyer en Portugal au supérieur de la Compagnie, avec une recommandation de

votre part ; car j'ai vérifié qu'aucun de ces sujets n'était fait pour être employé dans les Indes.

S'il arrivait aussi qu'un membre de la Compagnie, prêtre ou tout autre, commît quelque faute grave, avec scandale pour le public, renvoyez-le sur l'heure même, et ne vous laissez fléchir par les prières de personne, afin de le recevoir de nouveau, à moins que le sentiment de son péché, que son repentir et sa pénitence volontaire n'aient été tels qu'ils lui aient mérité sa grâce. Autrement vous ne devez plus le recevoir, non pas même si le vice-roi et si l'Inde entière vous en sollicitaient.

Je rappelle encore à votre souvenir de n'envoyer aux Moluques et au Japon que des Confrères éprouvés, d'une éminente vertu et d'une égale expérience : de semblables ouvriers sont nécessaires en ces contrées.

Je me recommande singulièrement à tous les Pères et Frères de notre Compagnie, et à tous nos amis spirituels.

Vous saluerez de ma part les Pères Dominicains et Franciscains et vous les supplierez de ne point cesser d'intercéder en ma faveur auprès de Dieu, dans leurs prières et dans leurs Saints-Sacrifices.

Que Dieu vous dirige continuellement, et qu'il vous appelle un jour dans le ciel au partage de son bonheur éternel !

De San-Chan, île de la Chine, le 25 octobre 1552.

Le dernier de vos frères en J.-C.

FRANÇOIS.



LETTRE XIII.

Au P. François Pérez, de la Compagnie de Jésus.

Que la grâce, etc.

La barque de Gaspard Mendez ayant mis à la voile, j'ai remis à l'un de ses passagers, François Sanchez, une lettre

pour vous, qui, je l'espère, vous sera parvenue; et je désire que les ordres qu'elle contenait, et que je vous renouvelle ici, soient pris à cœur par vous, et que vous donniez toute votre attention et tous vos soins à leur accomplissement.

Voici huit jours que j'attends à toute heure le marchand qui doit m'introduire en secret dans la ville de Canton. J'ai la confiance la plus entière en son retour, s'il ne survient point quelque obstacle plus puissant que les forces humaines; et je me fonde sur la valeur très-considérable de la récompense que j'ai promise et que lui-même apprécie singulièrement; car la quantité de poivre que j'ai pris l'engagement de lui faire remettre, s'il me transporte sain et sauf à Canton, peut aisément lui procurer un bénéfice de plus de 350 pièces d'or de notre monnaie.

Je suis redevable à mon excellent ami, Diogo de Pereira, des moyens d'acheter à un aussi haut prix mon passage en Chine; et il a mis à ma disposition, de lui-même et avec une admirable générosité, cette quantité considérable d'une très-précieuse marchandise. Que Dieu l'en récompense à ma place, car je serai son obligé pendant ma vie entière, sans pouvoir m'acquitter jamais envers lui!

Je vous conjure tous d'employer vos ardents efforts afin de rendre à cet homme excellent les plus signalés services, en toutes les parties des Indes où l'on pourra le servir, le seconder, ou l'assister, et dans toutes les occasions qui pourront s'offrir à chacun de vous; vous saisirez avec empressement tous les moyens de lui rendre de bons offices, vous n'y épargnerez aucune peine; jamais nos efforts les plus dévoués et notre concours unanime ne pourront nous acquitter envers lui de ce sacrifice immense qu'il a fait dans l'intérêt si évident de notre sainte foi, pour nous introduire dans l'empire de la Chine, muré jusqu'alors et impénétrable à l'Évangile. Par cette voie, la Compagnie de Jésus sera mise en possession de la faculté, qu'elle appelle de tous ses vœux, de dilater le règne de J.-C., et de faire entrer dans l'Église les peuples sans

nombre de cet empire immense; et, en vérité, comme les effets dérivent naturellement des causes, elle en sera redevable uniquement à la générosité d'un seul homme, Diogo de Pereira, qui, de sa propre fortune, a procuré tous les fonds nécessaires pour mon voyage, c'est-à-dire pour les prémices d'une aussi grande œuvre.

Je vous prie de vous informer près de lui s'il a l'espoir de surmonter les obstacles apportés à son ambassade et s'il doit venir à Canton l'année prochaine. Autant je le désire, aussi peu je l'espère. Plaise à Dieu que notre peu d'espérance soit contredit par un résultat plus heureux que mes prévisions! Que Dieu pardonne à celui qui est la cause d'un si grand malheur! Je crains singulièrement qu'une terrible vengeance de ce Dieu qu'il a offensé ne l'atteigne avant peu de temps, et déjà, peut-être, il en va ressentir les premières atteintes. J'écris à Pereira lui-même, afin que, s'il obtient un résultat favorable et différent de nos appréhensions, il consente, en faisant voile vers la Chine, à prendre en sa compagnie quelqu'un des nôtres, que le P. Barzée lui adressera de Goa, s'il est prévenu quelque temps à l'avance. Ainsi le lui ai-je recommandé dans une lettre. Si, ce qui me paraît le plus vraisemblable, Pereira, désespérant du succès de son ambassade, laisse de côté Malacca, et dirige son navire vers la Sonde, il ne sera plus nécessaire que le prêtre, notre Confrère, qui aurait fait avec lui le voyage de la Chine, se rende en mai de Goa à Malacca. C'est de quoi, selon que je vous l'ai dit, le P. Gaspard, recteur de Goa, doit être averti par vous-même en temps utile; et je désire également qu'avant votre départ de Malacca, vous soyez clairement informé des résolutions de Pereira.

J'ai exclu Ferreira de la Compagnie, à laquelle il ne convenait point: c'est pourquoi, lorsque vous serez arrivé à Cochin, et que vous y aurez pris l'administration du collége, je vous commande, en vertu de l'Obéissance, de ne point le recevoir dans votre maison. Vous pourrez seulement

l'exhorter de tout votre pouvoir à passer dans l'Institut des religieux Franciscains ou Dominicains; et si vous l'y avez déterminé, vous agirez auprès de ces Pères pour le faire admettre. Vous écrirez également au P. Gaspard Barzée à Goa, que je défends absolument, en vertu de mon autorité, qu'il reçoive Ferreira dans la société de nos Frères, ou sous le toit du collége; il pourra seulement lui prêter ses bons offices afin de le faire admettre en l'un des saints Ordres de Saint-François ou de Saint-Dominique.

Si, par la grâce de Dieu, je puis me rendre à Canton, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, afin que, l'année prochaine, vous en ayez par moi la nouvelle, dans des lettres que je vous adresserai aux Indes, et que je ferai remettre, si j'y puis réussir, à quelque vaisseau faisant voile vers le Coromandel. Je me servirai, selon toute apparence, du navire de Pereira qui, de ces rivages de Chine, doit revenir à Malacca, pourvu qu'il puisse arriver avant le départ de ceux qui prennent ordinairement la mer à des époques déterminées pour se rendre au Coromandel. Si cette combinaison réussit, vous pourrez dans le courant de mars être informés à Cochin de mon arrivée à Canton. Il ne sera point inutile à cet effet, lorsque vous quitterez Malacca, de recommander à Vincent Viegas de vouloir bien, dès qu'il apprendra que le navire de Pereira est de retour des côtes de la Chine, réclamer et recevoir les lettres de ma part qui peuvent s'y trouver; et de les diriger sur Cochin par la voie du Coromandel. Et afin qu'étant parvenues à la côte de Coromandel, ces lettres n'y soient point oubliées, surtout si, comme je prévois qu'il doit arriver, il ne s'y rencontre pas d'occasion présente de les mettre sur un autre vaisseau pour aller plus loin, vous ferez bien de recommander à Diogo de Pereira lui-même, et vous l'en prierez à l'avance, de consentir à vous adresser à Cochin mes lettres en même temps que les siennes, en expédiant au besoin un messager par la voie de terre.

En ce qui regarde votre départ de Malacca, lorsque vous

serez à la veille de vous éloigner, je suis d'avis que vous recommandiez à Vincent Viegas la conservation de notre maison de la cité, et de la petite habitation du faubourg, désignée par le nom de la chapelle qui en dépend, et qui est consacrée à Notre-Dame la Mère de Dieu : ainsi vous lui demanderez la permission de confier à ses soins et à sa vigilance ces deux résidences de la Compagnie. Et pour éviter que dans la suite des temps, soit lui-même, soit quelqu'un de ses ayants droit ne présume posséder aucun droit de propriété sur ces deux domaines, vous déposerez entre ses mains la copie de la donation par laquelle le seigneur évêque a transmis à perpétuité les deux bâtiments, par un droit parfaitement régulier, à la Compagnie de Jésus : et vous vous ferez en même temps remettre une reconnaissance de Vincent, déclarant qu'il reçoit en sa garde et sous sa protection, simplement à titre de dépôt et pour les conserver, ces deux habitations qu'il doit restituer à la Compagnie, lorsqu'elle les réclamera. Vous emporterez avec vous les titres authentiques de la donation, et le diplôme original du seigneur évêque, pour les faire parvenir de Cochin à Goa par la voie la plus sûre, afin qu'ils soient conservés en cette dernière ville, dans les archives de Saint-Paul.

Je vous ordonne de la manière la plus absolue de persister irrévocablement dans la résolution de vous éloigner de Malacca, et je vous défends expressément de vous laisser fléchir, pour y demeurer, par les prières, si extrêmes qu'elles soient, ou par les fallacieuses promesses d'aucune personne; et vous ne continuerez pas à perdre vos peines, ainsi qu'il est arrivé depuis un certain temps, dans cette ville ingrate et indigne de votre secours, tandis que, partout ailleurs, vous pourriez réellement vous mieux employer; enfin, si vous le jugez utile, vous laisserez avec le bon prêtre que je vous ai désigné, et qui est Vincent Viegas, notre Frère Bernard, qui pourra s'occuper, ainsi qu'il a fait jusqu'à ce jour, à enseigner aux enfants les rudiments

de la grammaire, et les principales prières, ainsi que les éléments de la Foi chrétienne. Cependant je m'en remets sous ce rapport à votre prudence, et vous déciderez ce qui sera le plus convenable. Selon ce que vous aurez jugé préférable, vous l'emmènerez avec vous, ou vous le ferez demeurer à Malacca.

Je ne voudrais point que Ferreira, qui est exclu de la Compagnie, fît voile pour les Indes sur le même navire que vous : employez tous vos efforts afin qu'il s'embarque sur un autre. S'il ne se trouve point d'autre navire, ou qu'il ne veuille point consentir à se séparer d'avec vous, et qu'il vous supplie avec instance de l'emmener, vous y pourrez consentir, en lui exprimant toutefois cette condition expresse, qu'il doit s'être engagé solennellement à passer dans un autre ordre religieux. Après qu'il aura pris cet engagement formel, vous l'accueillerez et vous l'assisterez de tout votre pouvoir, avec une parfaite charité, afin de le confirmer dans sa résolution.

L'interprète qui consentait, ainsi que je vous l'ai dit, à passer en Chine avec moi, s'est effrayé et a renoncé à son dessein. Son inconstance me laisse au dépourvu; mais nous persistons dans la résolution de courir toutes les chances du sort, nous confiant dans le secours de Dieu. Nous sommes trois personnes, Antoine de Sainte-Foi, Chinois élevé dans notre collége, Christophe, et moi-même. Priez Dieu pour nous, car nous allons nous exposer au danger presque infaillible du plus affreux esclavage. Mais notre consolation est dans la pensée, dont nous demeurons profondément pénétrés, qu'il est infiniment préférable d'être captif et enchaîné pour le seul amour de Dieu, que d'acheter la liberté la plus délicieuse, en désertant lâchement et avec ingratitude les souffrances et la croix de J.-C.

S'il arrivait que le marchand chinois, de qui dépend notre espérance de passer à Canton, changeât de résolution, par l'effet de la crainte ou par toute autre cause, et qu'il manquât à sa parole: dans cette suprême circonstance, j'ai ré-

solu de faire voile pour le royaume de Siam, trouvant en ce voyage une occasion favorable. J'ai appris en effet qu'on y armait un navire pour faire le voyage de Canton, et si je puis être admis sur ce navire, par l'effet de la protection divine, j'espère, avant la fin de l'année, mettre le pied sur le rivage, objet de mes plus ardents désirs.

Vous saluerez très-affectueusement de ma part tous nos amis et principalement Vincent Viegas; et vous les solliciterez de me recommander à Notre-Seigneur.

Que Dieu Notre-Seigneur demeure avec vous et qu'il m'accompagne! Qu'il nous fasse tous parvenir à la gloire du Paradis!

Adieu. — Du port de San-Chan, le 12 novembre 1552.

Votre frère en J.-C.

FRANÇOIS.

LETTRE XIV.

Aux PP. François Pérez et Paul Antonio Heredia, de la Compagnie de Jésus (1).

Père François Perez, de la Compagnie de Jésus, je vous commande, en vertu de la sainte Obéissance, aussitôt après la réception de cet ordre, de vous rendre à Cochin, par un des navires qui doivent y aller cette année, et de mener avec vous Joam Bravo, et même Bernard, si vous le jugez convenable: et le jour même où vous serez à Cochin, vous prendrez en main l'administration du collége de notre Compagnie, qui existe en cette ville; vous remplirez aussi les fonctions de la prédication, et de la confession, et vous accomplirez les mêmes œuvres saintes qu'à Malacca, selon les instructions que je vous ai laissées par

(1) Cette lettre est presque identique avec la lettre X[e] de ce livre : mais à cause de l'importance du sujet, nous ne saurions l'omettre. C'est évidemment un duplicata, avec quelques légères différences.

à cet égard, ou encore selon la direction que j'avais solennellement prescrite à Antonio Heredia, lorsqu'il était à la tête du collége de la Compagnie à Cochin.

Et à vous, Antonio Heredia, ou à tel recteur qui administrera le collége de Cochin, lors de la venue de François Pérez, je vous enjoins, en vertu de l'obéissance, de remettre au P. François Pérez, que je viens de nommer, la direction que vous avez gérée jusqu'à ce moment, afin qu'il en commence immédiatement les fonctions, de la manière la plus parfaite, envers cette famille religieuse; et vous, ou tout autre ayant actuellement dirigé ce collége, vous vous transporterez à Goa, par la plus prochaine occasion, et vous vous y disposerez pour entreprendre le voyage du Japon, aussitôt que vous en recevrez l'ordre, ou bien pour aller partout, pour accomplir toutes choses, selon l'ordre du P. maître Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa. Tel est, sur votre devoir à tous, le conseil que j'ai formé dans mon esprit, et l'ordre que je vous donne par mon autorité : en foi de quoi j'ai signé de ma propre main le présent écrit.

Du port de San-Chan, 12 novembre 1552.

FRANÇOIS.



LETTRE XV.

A Diogo de Pereira.

Je n'ai rien, seigneur, à vous écrire à cette heure, si ce n'est de vous exprimer les assurances réitérées, et si multipliées qu'elles soient, toujours inégales à mes obligations, de ma reconnaissance envers vous, pour les faveurs que vous n'avez cessé de répandre sur moi, sans limite et sans mesure, tous les jours et à toute heure, par l'effet de votre affection et de votre charité; vous avez même trouvé le moyen d'exercer absent ces vertus, par le ministère de vos



employés et représentants qui m'assistent en toutes choses, et qui me rendent des services de toutes les heures. L'un d'entre eux, Thomas Scandelho, votre fondé de pouvoirs, me fournit avec tant de zèle et de générosité tout ce que je lui demande, qu'il fait bien paraître qu'il est dans la confidence et la participation de vos admirables sentiments à mon égard, ô mon ami, qui êtes toujours si empressé, si ambitieux, si amoureux, dirai-je, de me donner sans cesse au delà de mes demandes, au delà même de mes besoins!

Que Dieu Notre-Seigneur, qui seul le peut, daigne vous récompenser; car, impuissant pour m'acquitter envers vous, je suis contraint de demeurer votre débiteur pendant la durée entière de ma vie; mais si je ne vous restitue jamais la somme et le principal de ma créance, je ne manquerai point au moins de vous en payer chaque jour l'indemnité et comme l'intérêt, dans la mesure de mes forces, pendant toute mon existence, en priant assidûment Dieu Notre-Seigneur de vous préserver de tout mal, et de ne point permettre que vous soyez jamais, en cette vie, privé de sa grâce; et de vous conserver pur, et affermi dans votre conscience parmi les accidents divers de votre santé, et les chances défavorables de la fortune; toujours constant dans la foi, dans les devoirs de la sainte religion et dans la pratique du culte divin, afin que Dieu puisse un jour couronner vos mérites, et admettre votre âme dans la gloire de son Paradis.

Et ainsi que malgré tous mes efforts, je ne saurais y suffire, j'appelle pour me seconder et pour me servir d'auxiliaires, tous mes Frères, les Pères de la Compagnie de Jésus, qui servent la sainte Église dans les différentes contrées de l'Inde; tous assurément l'auraient accompli d'eux-mêmes; néanmoins je les y ai, pour ainsi dire, excités par mon expresse recommandation; afin que tous vous rendent, comme à un protecteur éminent de notre Compagnie, tous les devoirs de la plus vive reconnaissance; et que, vous considérant comme la colonne de la religion

chrétienne en ces pays, et celui sur qui repose principalement l'espérance de voir annoncer la sainte loi de Jésus-Christ, Fils de Dieu, dans l'empire de la Chine, et de voir s'étendre sa gloire jusqu'aux extrémités de la terre, ils ne cessent de vous recommander ardemment à Dieu dans leurs oraisons et Saints-Sacrifices de chaque jour. Et en vérité, le Seigneur lui-même, juge souverain et infiniment clairvoyant de votre zèle si ardent pour son service, et si juste appréciateur de vos utiles efforts pour la dilatation de son royaume, ne saurait manquer, indépendamment des suffrages de ses serviteurs, d'environner vous-même et votre fortune de sa faveur et de sa protection constantes, et de procurer l'accomplissement de vos vœux et de vos désirs, qui tendent uniquement à cette fin si sainte, de seconder la prédication de l'Évangile, et d'appeler les âmes errantes à la foi de J.-C.

Si l'affaire de l'ambassade que le vice-roi des Indes vous a confiée, seigneur, auprès du souverain de la Chine, se termine enfin heureusement l'année prochaine, je vous prie de vous concerter avec François Pérez, à qui j'ai prescrit de faire voile pour Goa, afin qu'il obtienne du P. Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa, un prêtre de notre Compagnie, que vous pourriez amener avec vous, seigneur, si vous vous embarquiez en effet. Je désire qu'on lui remette, pour les apporter avec lui, les ornements sacerdotaux d'un grand prix que nous avions, ainsi que vous le savez, préparés pour ce voyage. Je les ai, lorsque notre projet s'est trouvé rompu, laissés à Malacca, sous la garde de François Pérez : ce Père vous les remettra sur le vu de cette lettre, qui l'informe suffisamment de mes intentions. Le calice et le surplus de ces objets précieux que j'avais apportés avec moi, je vous les enverrai par Thomas Scandelho, afin que vous puissiez, si vous le jugez convenable, les remettre au Père qui vous accompagnera dans votre ambassade.

Je me rendrais, seigneur, avec vos gens à Malacca, si

j'espérais que vous dussiez partir l'année prochaine pour la Chine ; mais je prends conseil à cette heure d'un autre espoir, qui s'offre à moi, de passer en Chine dès cette année même. Cet espoir me vient d'un marchand cantonais : et si (ce qu'à Dieu ne plaise !) il vient à manquer, j'ai pris la résolution positive d'accompagner Diego Vaez, Aragonais, qui doit aller, ainsi que je vous l'ai dit, dans le royaume de Siam. De là j'ai la confiance de pouvoir aisément, l'année suivante, parvenir à Canton sur l'un de ces navires chinois que l'on appelle jonques. Que s'il arrive que votre ambassade se réalise l'année prochaine, j'espère que nous nous retrouverons ensemble à Comaï ou à Canton, et Dieu seul sait avec quelle consolation ! Écrivez-moi, je vous prie, si vous en avez l'occasion, dans le royaume de Siam, ce que vous aurez décidé ; car, en toute circonstance, il me sera très-agréable de connaître par vos lettres mêmes l'état de vos affaires. Quant aux détails de la convention avec le marchand chinois qui me doit transporter dans la ville de Canton, je ne vous les donne point encore ; il sera plus à propos et plus satisfaisant de vous en instruire, l'affaire étant accomplie : attendez donc les lettres que je dois remettre pour vous à Manoël de Chaves.

Si nos Pères, à Malacca, à Goa, ou ailleurs, vous peuvent rendre quelques services pour la conclusion favorable de votre ambassade, ne craignez point de recourir à leur zèle : François Pérez, Gaspard Barzée, et tous les autres Pères des différentes résidences, s'empresseront, sur vos premiers désirs, de vous servir de toute leur puissance : ils savent parfaitement combien moi-même je l'ai à cœur. Mais ce qui est à leurs yeux le souverain point, ils ont l'intime persuasion que cette affaire intéresse par-dessus tout la gloire de Dieu, Notre-Seigneur, et la délivrance d'une infinité de malheureux Portugais, qui souffrent la plus rigoureuse captivité dans les geôles chinoises : je viens d'apprendre, à ma très-vive douleur, que mon excellent

ami François Pereira de Miranda a tout nouvellement partagé leur sort par l'effet d'un déplorable accident. J'ai ressenti en effet, et j'en suis pénétré de reconnaissance, toutes mes obligations envers lui, pour les bons offices et les bienfaits dont il nous a comblés d'une manière admirable, lorsqu'il était en même temps que nous à Firando, dans le Japon, et qu'il était entouré d'un équipage nombreux dont il était le chef, et qui partageait ses dispositions à notre égard.

Les lettres que le seigneur vice-roi des Indes destinait à être remises par vous au souverain de la Chine, je les avais emportées par mégarde, et je vous les renvoie avec la présente. Je vous prie de nouveau, seigneur, de ne point manquer de m'écrire dans le royaume de Siam; car je suis entièrement résolu, comme je vous l'ai fait connaître, si l'espérance que j'ai fondée sur le marchand chinois nous manquait, ce qu'à Dieu ne plaise! à me rendre dans le royaume de Siam, et à tenter de pénétrer par cette voie dans la Chine. Si Dieu, Notre-Seigneur, daigne favoriser au moins cette dernière entreprise, j'irai vous attendre à la cour du souverain chinois, si je ne suis plongé dans les fers à Canton. De toute manière enfin, si la faveur céleste m'ouvre un accès vers la Chine, vous me retrouverez dans l'un de ces endroits si différents, dans l'une de ces conditions si diverses : captif dans les geôles cantonnaises, ou à Pékin (qui paraît être la résidence du souverain de la Chine), attendant votre venue, et m'efforçant d'y remplir les fonctions de votre courrier ou d'un représentant de vos intérêts.

Je n'ajoute aucune parole, après vous avoir déclaré, ce qui est la vérité même, que je désire ardemment connaître ce que vous faites, l'état de votre santé, le point de vos affaires et de vos espérances, et si j'étais riche, je ne croirais pas en acheter les nouvelles trop cher en les payant au poids de l'or. Mais je me sens empressé de les acheter encore à un plus haut prix, par la confiance que me donne la

faveur de Jésus-Christ, que je sais vous être acquise, et je m'attends à recevoir par vous des nouvelles très-certaines de ce que je désire le plus vivement pour votre âme. Que Dieu, Notre-Seigneur, s'il le juge utile pour les intérêts de son très-saint service, nous accorde de nous revoir dans l'empire de la Chine! Que si ses décrets sont différents, au moins il nous réunisse un jour dans l'heureux séjour du Paradis! Adieu.

San-Chan, 12 novembre 1552.

Votre serviteur et parfait ami du fond de l'âme.

FRANÇOIS.

LETTRE XVI.

Au P. Gaspard Barzée, recteur du collége de Goa.

J'ai écrit à François Pérez qu'il devait quitter immédiatement Malacca, et se rendre dans les Indes avec tous ses Confrères. Cette ville me paraît, à cette heure, indigne d'un si grand bien, après avoir été la cause d'un malheur immense, et avoir empêché, par l'effet de sa souveraine iniquité, notre voyage en Chine, et la dilatation de la gloire divine.

Je vous recommande encore d'accomplir le dernier de mes ordres avec un zèle et une obéissance extrêmes, c'est-à-dire de vous entendre avec le seigneur évêque, afin qu'il fasse prononcer solennellement, dans Malacca, les excommunications encourues par ceux qui ont mis obstacle à notre voyage. En effet, c'était en qualité de Nonce apostolique que je me rendais en Chine.

J'y tiens essentiellement par deux motifs : le premier est que je désire faire comprendre au gouverneur de Malacca la gravité du crime dont il s'est rendu coupable, et celle de la peine qu'il a encourue, afin qu'à l'avenir il

ne se montre envers personne ce qu'il a été pour moi ; le second est afin que nul n'ait l'audace d'arrêter les sujets de notre Compagnie qui, plus tard, dans l'intérêt de la religion, se rendront à Malacca, aux Moluques, au Japon et à la Chine. Et ainsi qu'aujourd'hui la plupart des hommes sont plutôt retenus par la crainte du monde que par celle de Dieu, je désire que tous ceux qui sont de ce caractère soient effrayés par un tel signe de honte et d'infamie, et tremblent devant l'opprobre d'un si grand attentat.

Je vous conjure encore d'observer scrupuleusement tous les autres préceptes que je vous ai laissés, celui surtout de n'admettre dans la Compagnie qu'un petit nombre de sujets, et de sujets capables, d'examiner et d'éprouver longtemps ceux que vous aurez admis, de faire une fréquente et délicate expérience de leurs vertus. Je crains, en effet, qu'on n'ait admis déjà, et que tous les jours on n'admette un grand nombre de sujets, qu'il serait préférable de renvoyer et d'exclure. Je désire donc que vous soyez à l'égard des sujets de ce genre, ainsi que moi-même, à Goa, je me suis montré vis-à-vis de plusieurs, et même d'un de mes compagnons, que j'ai jugé ne point convenir à la Compagnie et que j'en ai retranché et exclu. Vous devez observer cette conduite avec zèle et avec constance, et ne vous laisser dominer par aucune considération, lors même que vous devriez demeurer seul.

Je ne saurais vous exprimer combien le démon ressent de colère de voir la Compagnie pénétrer dans cet empire de Chine. Je puis vous le déclarer, et, à cet égard, il ne me reste aucun doute, que l'ennemi du genre humain ne peut endurer de nous voir ouverts les ports de cet empire. On ne saurait croire avec combien de ruse il a combattu et il combat encore à cette heure pour anéantir nos efforts ; mais j'ai l'entière confiance que J.-C. N.-S. ruinera toutes les embûches de Satan. Or, ce sera pour l'honneur et la gloire de Dieu qu'un faible être aura vaincu la présomption immense du démon et abattu son orgueil intolérable. Que

Dieu nous l'accorde dans son infinie bonté, qu'il demeure avec vous, et qu'il me dirige : et qu'enfin il nous réunisse tous ensemble dans le ciel !

Du port de San-Chan, 13 novembre 1552.

FRANÇOIS.

LETTRE XVII.

Aux PP. François Pérez, à Malacca, et Me Gaspard Barzée, de la Compagnie de Jésus, à Goa.

A vous, Père François Pérez, qui devez, ainsi que je vous l'ai précédemment ordonné, faire voile de Malacca pour les Indes, je commande avec autorité par cette lettre, et je vous prie instamment, de communiquer la présente lettre de ma part à notre Confrère Gaspard, à Goa, et de veiller à ce que l'on obtienne au plus tôt du seigneur évêque, par le P. Gaspard ou par nos autres Confrères de Goa, la déclaration canonique de l'excommunication encourue par D. Alvare, gouverneur de Malacca, pour avoir empêché mon départ vers la Chine. Voici la forme que je crois devoir y être employée : nos Confrères s'adresseront au seigneur évêque et à son vicaire, et feront voir à tous deux les bulles du souverain pontife concernant l'institution, la confirmation et les priviléges de la Compagnie de Jésus. On leur présentera de plus en particulier le bref pontifical écrit sur parchemin, que l'on retirera pour cet effet des archives secrètes du collége de Saint-Paul à Goa, bref où le souverain pontife me crée et constitue par mon nom son Légat dans ces régions des Indes.

Après leur avoir montré ces pièces, vous les prierez l'un et l'autre, attendu que, contrairement aux priviléges manifestes de la Compagnie de Jésus, concédés par les décrets des souverains pontifes, et contrairement à ma propre et personnelle autorité, en vertu de la qualité qui m'a été

conférée de Légat du Saint-Siége apostolique, Dom Alvare de Gama, gouverneur de la ville de Malacca, s'est opposé par violence à ce que je me rendisse dans l'empire de la Chine pour y prêcher l'Évangile, et qu'il n'a eu aucun égard à l'autorisation en forme régulière du seigneur gouverneur des Indes, que je lui présentais, et l'a rendue inutile par son obstination rebelle ; qu'il a, de plus, méprisé la parole et l'autorité de dom François Alvare, commandant de la citadelle royale en la place de Malacca, et aussi receveur général et gardien du trésor royal, lorsque celui-ci lui garantissait mon droit et la volonté formelle de sa majesté le roi, et qu'il a audacieusement persisté dans sa révolte ; que par ces attentats dom Alvare de Gama, indépendamment du crime de haute trahison envers sa majesté, encouru très-sciemment l'anathème [illegible]ieux édicté dans les bulles du souverain pontife : nous demandons qu'il en soit fait la proclamation expresse, dans la forme accoutumée, et que, dans le lieu où l'attentat a été commis, son auteur soit déclaré publiquement séparé de la communion catholique, et retranché du corps de l'Église, en punition de son détestable forfait.

On enverra l'acte émané du seigneur évêque, où cette sentence sera clairement exprimée, à Malacca, avec des lettres du même prélat adressées à son vicaire en cette résidence, pour lui prescrire de ne rien négliger afin que ces lettres soient, selon l'usage, lues en chaire au peuple assemblé dans l'église en un jour de dimanche. Pour vous commander ces démarches, et pour vouloir que tout s'accomplisse ainsi que je l'exprime, j'ai moi-même un double motif. Le premier est que je désire, autant qu'il est en moi, et par l'effet de ma compassion envers lui, pourvoir aux intérêts spirituels de l'auteur de cette iniquité déplorable : en effet, il ignore encore dans quel abîme il s'est précipité, et selon toute apparence, la proclamation publique du funeste anathème qu'il vient d'attirer si témérairement sur sa tête, le pénétrera d'horreur par la pensée d'un si grand

malheur, et pourra lui inspirer quelques sentiments de pénitence. Ce serait ainsi la source de son salut, et il en concevrait un salutaire empressement de mériter par une satisfaction canonique l'absolution légitime de l'Église, par les mains des ministres compétents.

L'autre raison qui me détermine à prendre cette mesure est la volonté de prévenir pour la suite les attentats des gens pervers, qui seraient si funestes à la prédication évangélique. Je le sais, en effet, d'expérience, souvent les ouvriers apostoliques de notre Compagnie trouveront, dans les différents ports des Indes, des occasions de s'embarquer pour aller annoncer la loi de J.-C. au Japon, dans les Moluques, ou dans d'autres contrées; les officiers qui, dans ces places, sont investis de l'autorité de gouverneurs royaux, pourront être tentés, par avarice, par jalousie, ou par d'autres mauvaises passions, de les traverser et de se jouer d'eux, en faisant échouer leurs intentions, comme il est arrivé pour moi-même. Afin donc que ces officiers ne présument point que de tels attentats demeureront impunis, l'on doit flétrir et rendre odieux dans ses effets l'exemple de D. Alvare, et lui attacher une telle infamie, que les personnes que le respect de Dieu ne suffirait pas pour émouvoir, l'opinion des hommes, un nom déshonoré, et comme un signe qui doit marquer leur front d'une suprême flétrissure, leur causera quelque terreur. Certains individus, j'en suis convaincu, s'abandonnent à de tels excès avec d'autant plus de témérité, qu'ils perdent de vue la gravité des châtiments attachés à cette nature de crimes, ayant leur âme baignée dans une mer de préoccupations inférieures; et souvent même, par leur honteuse ignorance, ils demeurent étrangers aux notions les plus élémentaires de la discipline de l'Église. Il faut présenter à leurs regards et leur rendre sensible un exemple de la sévérité de l'Église, descendant sur une personne de marque, afin que cette leçon salutaire les arrête sur la pente, et les préserve de la tentation de s'élever contre la religion par

d'audacieuses entreprises; et qu'enfin, éclairés sur le péril qu'ils encourent en cette voie de péché, ils soient retenus par la crainte, et tremblent de s'abandonner aux derniers excès de la licence.

La lettre du seigneur évêque ou de son vicaire général, déclarant le gouverneur de Malacca séparé des sacrements de l'Église et mis au rang des réprouvés, doit être portée à Malacca par Joam de Beira ou par tout autre de nos Frères, qui doit s'y rendre afin de s'embarquer pour le Japon. A Malacca, il la remettra dans les mains du vicaire épiscopal. Afin que ce dernier ne diffère point d'accomplir ce qui lui aura été prescrit, on aura soin d'obtenir du seigneur évêque, qu'il daigne écrire ou faire écrire par son vicaire général, en son nom, au vicaire épiscopal de Malacca, une lettre spéciale. Il lui recommandera, sous peine formelle d'anathème, de ne point différer de publier dans l'église l'excommunication encourue par D. Alvare. Pour vous, au nom de Dieu, craignez, en négligeant cet ordre de ma part, de vous rendre coupable du crime énorme d'avoir enfreint le vœu d'Obéissance. Faites en sorte qu'avant la fin de l'année j'apprenne, par vos lettres, avec quel zèle et avec quel succès vous aurez mis à fin cette grave affaire.

En ce qui me regarde, je vous ai écrit cette lettre au milieu des préparatifs et des inquiétudes touchant mon passage de cette île sur le continent chinois. Ce trajet est très-difficile à cause des circonstances, qui offrent mille dangers : des maux sans nombre et d'une extrême gravité nous menacent à toute heure, et nous sommes sous le coup d'appréhensions infinies. Quel sera le résultat final? Je l'ignore entièrement; mais j'ai la ferme confiance et l'assurance intime et très-vive de ce qui doit s'accomplir, c'est, qu'en tout événement, j'aurai travaillé pour le bien. Si l'espérance du patron cantonnais, que j'attends à tous les moments, finissait par m'être enlevée, ce dont Dieu me préserve ! j'ai résolu, comme je vous l'ai dit, d'aller par mer à Siam, d'où j'entrevois l'espoir de pouvoir passer à

la Chine. Si cette prévision s'évanouissait elle-même, par quelque circonstance malheureuse, alors je me dirigerai de nouveau vers les Indes. Mais j'ai l'espérance en mon âme de n'être pas obligé d'en venir à cette résolution extrême, et je persiste à croire que mes premières espérances seront réalisées, que mes vœux seront comblés et que je finirai par poser le pied sur la terre chinoise.

Une vérité m'est démontrée par les preuves les plus évidentes, et je vous la confirme en toute assurance, désirant vous en convaincre pleinement. Le démon éprouve une indicible horreur de l'entrée de la Compagnie de Jésus en Chine, et toutes les tentatives en ce sens paraissent le blesser en la prunelle même de ses yeux : il le fait voir par ses emportements sauvages. Il se cabre avec fureur au-devant de nous, et souvent il éclate en transports furieux. Recevez de moi l'assurance la plus positive qu'en ce port de San-Chan je trouve à chaque heure de nouveaux obstacles pour notre passage en Chine. Sans cesse il en accumule devant nous, comme si les premiers n'étaient rien et rendaient de nouveaux obstacles toujours nécessaires ; et je ne saurais les exprimer dans une lettre ou par des paroles, sans m'exposer à devenir infini. Je le sens, avec évidence, l'attaque a sonné dans les camps de l'enfer, et les esprits de ténèbres, réduits au désespoir, se sont tous rassemblés en armes, pour défendre contre nous leurs derniers retranchements. Mais ce qui ne doit pas vous être moins évident, et dont j'ai la conscience, me trouvant affermi dans le secours, dans la grâce et dans la faveur indéfectibles de Dieu Notre-Seigneur, c'est que Jésus-Christ, notre Rédempteur et Sauveur, déjouera les funestes desseins et anéantira les criminelles espérances de l'ennemi du salut des hommes, et le couvrira de confusion en présence de tout l'univers. La gloire de la Majesté divine y éclatera d'autant plus, que l'instrument de ces merveilles aura été plus humble, en la personne de celui qui est le dernier et le plus vil des hommes, pour abattre ce su-

perbe esprit, si fondé dans son orgueil immense, et pour le livrer à la risée universelle, sans grâce et sans espérance.

C'est à vous maintenant, maître Gaspard, que je m'adresse en particulier, et je vous conjure avec les plus vives instances de ne pas oublier d'accomplir avec une entière exactitude tout ce qu'à mon départ je vous ai recommandé, tant verbalement, que par écrit, sous la forme d'instructions. Craignez d'en rien omettre par oubli, comme de ne point le réaliser en temps utile : n'allez pas concevoir la supposition de ma mort, et vous croire en possession de votre indépendance, et dégagé pour toujours de mon obéissance. Je me rappelle une occasion de ce genre, où certains, en raison de ma longue absence, sont tombés dans une semblable erreur. En vérité, je ne dois point mourir, avant que Dieu n'ait ordonné ma mort : il y a longtemps sans doute que la vie m'est une peine, et que mes vœux sont pour la mort ; vainement la curiosité des hommes s'exercerait au sujet de l'heure de mon passage, déterminé par avance dans les desseins éternels, mais que l'opinion du monde, pleine d'inanité, ne saurait avancer ni reculer d'un instant. Cet avis de ma part a pour objet de vous prémunir contre la tentation de vous fier outre mesure en votre jugement : une autre fois, s'il vous en souvient, ne vous êtes-vous pas permis de consulter et de suivre votre sentiment propre, en dehors de mes recommandations? Si vous me comprenez, ou si vous l'avez perdu de vue, Dieu seul en est juge; mais je ne voudrais point, l'année prochaine au temps de mon retour, découvrir ici des infractions au devoir, à l'occasion desquelles je serais obligé de sévir.

Soyez attentifs à ce que je vais ajouter : pour les admissions dans la Compagnie, je vous recommande le choix le plus sévère, je dirai presque le plus minutieux : le petit nombre qui aura satisfait aux épreuves délicates de l'examen préliminaire, doit être encore éprouvé par toutes les expériences successives du noviciat intérieur. En effet, j'ai vu dans le caractère de certains sujets, qui avaient passé

par les premiers éléments, des imperfections qui m'inspiraient de la défiance, touchant les jugements qui les avaient fait admettre; et, comme on l'a vu par expérience, c'étaient des sujets dont l'exclusion de notre maison était exigée par l'intérêt de notre bonne renommée et du repos de notre Ordre. Je n'ai pu m'empêcher de faire un exemple de ce genre en la personne d'Alvaro Ferreira (1), que j'ai rayé de la liste de nos Confrères. S'il se présentait devant vous, donnez-vous de garde de le recevoir dans votre maison; mais vous pourrez l'aider de vos avis et de votre crédit, pour qu'il passe dans un autre ordre religieux. Quant à son retour dans notre Compagnie, quelque instance qu'il vous fasse à cet égard, vous ne devez point absolument le recevoir, et vous saurez que cela vous est interdit par l'obéissance que vous me devez : en effet, j'ordonne, après mûre délibération et par autorité, que vous ne receviez point dans votre maison Alvaro Ferreira, que je sais n'avoir rien qui convienne à l'Institut de notre Compagnie.

S'il arrivait que cette lettre trouvât à Goa un autre recteur que Gaspard Barzée, ce recteur, quel qu'il soit, devra comprendre que ce que je mande à Gaspard lui est recommandé au même titre.

Du port de San-Chan, le 13 novembre 1552.

FRANÇOIS.

(1) Un capitaine Alvaro Ferreira fut martyr à Achem en 1565, avec quatre autres Portugais, pour n'avoir pas voulu renoncer à la religion de J.-C.

Peut-être était-ce le religieux qui n'avait pu demeurer dans la Compagnie, mais à qui Dieu ménagea l'occasion de confesser sa foi, et accorda la grâce du martyre.



APPENDICE.

I.

Lettres de saint Ignace de Loyola.

1re LETTRE.

A Bertrand, seigneur de Loyola, son neveu, pour lui recommander le P. François et l'ambassadeur portugais.

Que Notre-Seigneur nous assiste à jamais de sa grâce!

La singulière et suprême hâte qui nous est présentement imposée pour envoyer les uns dans les Indes, les autres en Écosse, les autres en différentes contrées d'Italie, ne me laissent aucun loisir pour vous écrire d'une manière étendue, ainsi que j'en avais le désir. Cette lettre vous sera portée par Me François de Xavier, Navarrais, fils du seigneur de Xavier, et l'un des membres de notre Compagnie. Il part en vertu des ordres du souverain pontife et sur la demande du roi de Portugal, en même temps que deux autres de nos Frères qui se rendent par mer auprès du même souverain : vous apprendrez de Me François tout le dessein de leur entreprise, et il vous parlera de toutes ces affaires, en mon nom, et comme je le ferais moi-même. Vous devez aussi savoir que l'ambassadeur du roi de Portugal, en la compagnie duquel voyage Me François, nous est uni par une amitié très-étroite, et que nous avons les plus grandes obligations à ce seigneur. Le même personnage espère, pour toutes les œuvres qui intéressent le service de Dieu, Notre-Seigneur, nous être d'un puissant secours auprès du roi son maître, et de toutes les personnes sur lesquelles il a de l'influence. Je vous prie donc, au nom du service

de Dieu Notre-Seigneur, d'accueillir cet ambassadeur de la façon la plus honorable et avec l'hospitalité la plus généreuse.

Si Araoz se trouve auprès de vous, je désire qu'il considère ma lettre comme lui étant adressée.

Vous aurez en Mᵉ François la même absolue confiance que vous auriez en moi-même.

Veuillez me recommander à la dame de Loyola et à votre famille entière.

Que Notre-Seigneur nous assiste à jamais de sa grâce !

Rome, 16 mars 1540.

Pauvre de vertu,
IGNACE.

2ᵉ LETTRE.

Jésus !

IGNACE DE LOYOLA, *supérieur général de la Compagnie de Jésus, à ses Frères bien-aimés dans le Seigneur, Mᵉ Simon Rodriguez, Provincial de la même Compagnie en Portugal et dans les contrées d'outremer en deçà des Indes qui sont soumises au sérénissime roi de Portugal, et les autres Supérieurs particuliers, ou les Membres ayant reçu du P. Mᵉ Simon l'autorité sur leurs Frères, dans le royaume de Congo, ou dans la partie des Indes appelée Brésil, et en Afrique, Salut éternel en N.-S. !*

Attendu qu'en cette année 1550, les inépuisables trésors de N.-S. J.-C. et de l'Église, épouse de J.-C., et ceux du Saint-Siége apostolique se sont ouverts pour octroyer la grâce du Jubilé, c'est-à-dire une indulgence plénière de leurs péchés à tous les fidèles qui auront visité les quatre basiliques de Rome (1), ayant considéré que nos Confrères et les autres chrétiens à qui l'immense intervalle des distances de terre et de mer ne permet point de se rendre dans la Ville sainte se trouveraient, par un sort inégal, exclus de cette grâce, nous avons supplié notre très-saint Père le Pape Jules III de daigner accorder à tous ces



(1) Les quatre basiliques majeures sont : Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre au mont Vatican, Saint-Paul et Sainte-Marie-Majeure.

Il y a trois basiliques mineures : Saint-Laurent hors des murs, Sainte-Croix de Jérusalem et Saint-Sébastien.

fidèles, absents de corps, mais présents par la dévotion de leurs âmes, une pareille faveur, et nous avons été exaucé : toutefois le souverain pontife a ajouté cette clause, que les Membres de notre Compagnie, qui travaillent dans ces contrées à la vigne du Seigneur, communiqueront dans lesdites contrées, avec toute l'autorité du saint-siége apostolique, cette grâce insigne à tous ceux que, dans le Seigneur, ils en jugeront dignes, en leur imposant les conditions qui leur paraîtront convenables.

Or, nous-même ayant mis en votre prudence, qui est selon Jésus-Christ, la confiance la plus entière, nous vous avons désigné pour élire d'autres Pères, et dès à présent nous désignons les Pères que vous aurez, en les choisissant d'après leurs vertus, élus et constitués Supérieurs de leurs Frères dans les pays précédemment exprimés, et nous vous déclarons investis du pouvoir, émané du Saint-Siége apostolique, de faire participer au Jubilé toutes les personnes vivant sous la règle de notre Compagnie, les chrétiens indigènes de toutes lesdites contrées, qui ont été convertis à la foi catholique, les colons et tous les résidents à quelque titre que ce soit, après que s'étant confessés pieusement, ils auront accompli les devoirs que vous leur aurez prescrits : et nous vous exhortons à vous montrer non-seulement de fidèles, mais de prudents dispensateurs de si précieux trésors, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Donné à Rome dans la maison de la Compagnie de Jésus, le 7 juillet 1550.

IGNACE.

3e LETTRE

A la Compagnie en Europe. Sur la patience au milieu de la pauvreté et des souffrances, à l'exemple des confrères des Indes.

Les lettres d'un grand nombre de personnes nous ont appris que vos révérences étaient éprouvées de Dieu, Notre-Seigneur, par les privations de la sainte pauvreté, c'est-à-dire par le dénûment des ressources nécessaires au bien-être du corps et aux autres besoins temporels. A nos yeux ce ne doit pas être un des moindres bienfaits de la grâce, que de nous sentir initiés par la bonté divine à l'expérience et au sentiment intime de ce privilége de la pau-

vreté, qui doit être l'objet de tous nos désirs, si nous voulons être conformes à Jésus-Christ, notre chef, selon la très-pieuse institution de notre Compagnie. En vérité, je ne connais aucune partie de notre Compagnie où ne pénètre l'influence et comme le sentiment de ce bien précieux, dans une mesure plus ou moins abondante ou restreinte, selon la différence des conditions et des lieux. Que si nous nous comparons à nos Frères des Indes, je n'estimerai pas nos souffrances excessives, en voyant ces Frères livrés à des épreuves infinies de l'âme et du corps, et manquant en beaucoup de lieux de pain même et de vin ; ne vivant que de riz et d'eau, et d'autres aliments aussi peu substantiels; vêtus misérablement ; ayant en un mot leur homme extérieur soumis aux plus rudes incommodités. Considérons que nous-mêmes nous avons nos Indes, où nous devons vivre, et qui, réellement, se rencontrent partout : que si quelqu'un de nous veut se pénétrer de cette pensée, il cessera désormais de se préoccuper du nécessaire, et sera satisfait de recourir à la sainte mendicité, qui pourra subvenir à son indigence. Et si Dieu voulait nous placer dans une détresse encore plus rigoureuse, veillez cependant à ce que rien ne manque aux infirmes. Les valides ont des facultés plus grandes et conservent plus aisément la patience. Que le Seigneur Jésus-Christ nous accorde cette patience que, par son enseignement et son exemple, il a rendue si aimable : qu'il nous pénètre de son amour, qui doit suppléer à toutes choses, et de la consolation sensible qui naît de son service !

Rome, décembre 1552.

IGNACE.

4e LETTRE (FRAGMENT).

Au P. Me François de Xavier pour le rappeler des Indes en Europe (1).

. . . .

J'ajoute, en considérant le plus grand avantage du service de Dieu, l'intérêt des âmes dans l'Orient, et les secours que ces âmes doivent attendre du Portugal, que j'ai pris la résolution absolue de vous appeler, et au nom de la sainte Obéissance, sans parler

(1) Le Saint n'existait plus lorsque cette lettre fut écrite.

des nombreuses raisons qui me portent à vous imposer ce devoir, je vous ordonne de vous mettre en route pour le Portugal, aussitôt que la navigation deviendra favorable, et je vous en fais le commandement au nom de J.-C. N.-S. Et afin qu'il vous soit permis de condescendre et de donner satisfaction aux esprits des hommes, si l'on essayait de vous retenir dans l'intérêt des Indes, je veux ici vous exposer les motifs de ma résolution.

En premier lieu, vous connaissez combien les ordres pieux du roi de Portugal ont eu d'influence pour confirmer le nom de J.-C. dans les Indes, dans la Guinée et au Brésil, et pour en dilater le domaine : un souverain pénétré de sentiments aussi vertueux, enflammé d'un zèle aussi parfait pour la religion, ne saurait manquer d'accomplir de grandes œuvres, vous le concevez sans peine, pour la dilatation de la gloire divine et la protection des peuples d'Orient, s'il connaissait à fond, d'après vos lumières et votre expérience, toute l'étendue et la nécessité de ces œuvres.

Ensuite, il est très-essentiel que le saint-siége apostolique soit éclairé touchant les affaires des Indes, par des preuves réelles et authentiques, et par un témoignage légitime et autorisé, afin qu'il puisse pourvoir aux besoins des anciens et des nouveaux chrétiens, par des secours qui leur sont indispensables, et dont ils ne peuvent sans péril demeurer privés : et ce devoir, nul mieux que vous ne peut le remplir, car vous possédez à fond la connaissance de ces affaires, et vous jouissez à Rome d'une éminente considération, qui donne à vos paroles une souveraine autorité.

Vous savez encore combien il est essentiel pour les Indes que l'on envoie des sujets capables de recueillir les fruits variés que les différents sols sont appelés à produire. A cet égard, votre voyage en Portugal et à Rome aura de merveilleux avantages : non-seulement un nombre de sujets infiniment plus grand concevra la pensée de demander la mission des Indes, mais, entre ces sujets, les choix seront plus certains, et vous démêlerez sans peine qui conviendra le mieux à tels ou tels ministères. Déjà vous avez senti combien il est préférable de voir de ses yeux, et que votre opinion écrite, sur la manière d'apprécier les sujets, n'était point entièrement suffisante : il est donc nécessaire que vous-même ou qu'un Père vous ressemblant par son expérience consommée, voie de ses yeux, pratique les sujets et choisisse lui-même les missionnaires pour ces pays.

A ces raisons, qui sont relatives aux intérêts généraux des Indes, s'ajoute ce motif, que vous contribuerez à décider le roi sur le point de l'ambassade éthiopienne projetée depuis si longtemps, et dont le dessein est toujours pendant, sans avoir fait un pas vers son accomplissement. Vous rendrez aussi d'éminents services aux missions du Congo et du Brésil, auxquelles du fond des Indes vous ne pouvez être utile, à cause du défaut absolu de communications : et si vous présumez que nos Frères, que vous dirigez dans les Indes, ont besoin de votre présence, vous pourrez les diriger du Portugal aussi bien et plus aisément, peut-être, que si vous étiez en Chine ou au Japon.

Je laisse à maître Polanque le soin de terminer cette lettre, et du fond de l'âme je me recommande à vos prières devant Dieu : je conjure sa bonté souveraine de daigner répandre sur nous l'abondance de ses grâces, afin que nous puissions découvrir entièrement ce qui lui est le plus agréable, et l'accomplir de la manière la plus parfaite.

(Ici saint Ignace cesse d'écrire, et Polanque, son secrétaire, continue :)

A toutes les raisons que notre Père vous a très-amplement exposées dans sa lettre, — et vous pouvez avec avantage montrer cette lettre en entier, ou seulement en partie, aux personnes à qui vous devrez cet égard, au sujet de votre retour en Portugal, — d'autres raisons viennent s'ajouter, n'ayant pas une moindre valeur que toutes celles énoncées par notre Père. Votre Révérence a besoin aussi de savoir que la perspective de votre retour, entrevue des Portugais, des Espagnols et des Italiens, les a ravis singulièrement; et nul ne doute à cette heure qu'il ne doive résulter de ce voyage des avantages très-précieux pour la gloire de Dieu et pour le bien général. Telle est aussi l'opinion de notre Père ; et ce motif unique équivaut sans doute à un grand nombre de solides arguments. Je prie Jésus-Christ, Notre-Seigneur, de diriger toutes choses pour sa plus grande gloire et pour son service. Amen (1).

(1) L'éditeur de Bologne indique, comme date à cette lettre, la fin de juin 1553.

II.

Témoignage du vicaire général de Bologne en faveur des PP. Xavier et Bobadilla.

Nous, Augustin Zanetti, par la grâce de Dieu et du saint-siége apostolique, évêque de Sébaste, vicaire général au spirituel et au temporel et suffragant du siége de Bologne......, nous rendons le témoignage formel et sincère, et nous attestons dans le Seigneur, que François de Xavier et Nicolas Bobadilla, prêtres, ont prêché d'après notre autorisation dans notre cité de Bologne, et qu'ils se sont exprimés d'une manière franche et chrétienne, et n'ayant rien de commun avec la doctrine de Luther : au contraire, ils combattent cette doctrine avec véhémence. Par leur prédication, ils ont rendu d'éminents services à notre cité, et ils ont confirmé cette prédication par l'exemple de leur vie et de leurs mœurs, de manière à exciter l'admiration de tous. Il est donc absolument faux que ces prêtres soient sortis de notre ville en fugitifs : mais ils l'ont quittée pour vaquer à d'autres affaires, et pour aller semer en d'autres contrées la bonne semence qu'ils avaient répandue parmi nous. En foi de mes paroles.....

Donné à Bologne, dans le palais épiscopal, le 26 juin 1538.

L. S.





III.

Lettres du P. Pierre Lefevre.

1. *Au P. Simon Rodriguez* (1) (*Fragment*).

La consolation spirituelle que répandent en ces pays les heureuses nouvelles venues de notre Frère, maître François, est aussi

(1) Le roi de Portugal avait demandé au P. Pierre Lefèvre, alors visiteur général de la Compagnie, un grand nombre de sujets pour les Indes. Le P. Lefèvre écrivit au roi et au P. Rodriguez. Nous donnons ici la seule des deux lettres qui se soit conservée.

éminente et aussi parfaite que la source d'où elle dérive. Notre-Seigneur connaît tout le zèle avec lequel moi-même j'enverrais des sujets, afin de prendre part à ces admirables œuvres, et avec quel ravissement plus grand encore je me verrais personnellement choisi pour être l'un de ceux que leurs majestés désirent si vivement envoyer dans les Indes. Autour de nous, en Espagne, des nécessités sans nombre réclament, il est vrai, des membres de notre Compagnie; mais si nous envisageons ce qui s'opère dans les Indes, si nous apprécions le désir très-profond et persévérant de sa majesté, il est bien légitime que la Compagnie tout entière, et que chacun de ses membres en particulier, désirent former des sujets pour le ministère des missions lointaines. Que Notre-Seigneur m'accorde la grâce de m'y pouvoir employer, et d'être à même de lui témoigner une reconnaissance infinie pour les faveurs si éminentes et si multipliées dont la divine miséricorde a comblé leurs majestés, en leur prodiguant avec surabondance ces ardents désirs et ce zèle efficace pour dilater et pour glorifier le nom de Jésus-Christ notre Rédempteur. Je m'estimerais très-heureux si je pouvais être présent à Lisbonne pour aller baiser les mains de leurs majestés, en reconnaissance de ce qu'elles ont daigné se servir de notre Compagnie : mais vous me suppléerez en ce devoir. En apprenant la glorieuse mort des six cents martyrs de l'Inde, je ne saurais vous dire ce que mon âme a ressenti en Jésus-Christ. Combien nous serions heureux de posséder en Europe des reliques de leurs corps et de leur sang, nous qui sommes leurs anciens dans la foi, mais surtout de contempler des reliques de leur courage!

(1545.)

2. *Aux Pères de Coïmbre.*

Le P. Lefèvre leur propose l'exemple des martyrs de l'Inde, et leur adresse des encouragements spirituels (Fragment).

Les martyrs de l'Inde parlent à nos âmes, et cette prédication nous excite à des œuvres plus hautes; nos esprits si inférieurs se sentent humiliés et confondus : en effet, le temps ne nous a point manqué pour devenir parfaits, à nous en qui nulle perfection n'existe. Que Jésus-Christ nous embrase de la passion de ses honneurs et de ses opprobres, de ses richesses et de ses misères, de sa gloire et de sa croix; enfin de tout ce qui constitue sa sainte, ravis-

sante et parfaite volonté. Ainsi, mes très-chers Frères, soyez, en tout lieu et en tout temps, et demeurez toujours fermes dans la Foi, ingénieux dans l'amour, riches par l'espérance, prodigues par la charité fraternelle, faciles à pardonner et à souffrir vos imperfections mutuelles. Aimez Jésus sans condition, sans préoccupation de votre sentiment personnel : aimez-le d'un tel amour, que Dieu soit pleinement satisfait, servi et glorifié, et que nous-mêmes nous soyons ses esclaves dans la joie comme dans l'amertume, selon le lieu, l'heure et la forme qui lui sont le plus agréables et qui sont dans l'ordre de son service. Ainsi parlé-je, afin de vous faire désirer, de vous faire acquérir et posséder la paix, qui est le repos véritable en Jésus-Christ, Notre-Seigneur, à qui je vous recommande de toute mon âme, et à qui je vous prie de me recommander également.

Depuis la réception des lettres venues des Indes, nous n'avons point reçu d'autres lettres de vous : il semble que les délices et le ravissement spirituels, qu'ont produits en vous ces nouvelles, vous ont fait perdre le désir de rien connaître de notre existence, ou de nous faire part des événements de la vôtre. Au moins ne voudrais-je point être oublié de vous dans vos prières, et particulièrement à l'entrée de l'année nouvelle, alors que chacun recueille pour une année entière, etc.

(1545.)

IV.

Lettres et fragments du P. Gaspard Barzée.

1. Profession d'humilité.

Le P. Trigault nous a conservé une admirable profession d'humilité écrite par le P. Barzée, lorsqu'il était novice (1546) : nous la transcrivons ici :

Je ne suis point entré en religion pour être servi, mais pour servir ; je suis bien moins venu pour chercher les délices, que pour trouver Jésus-Christ crucifié, et pour le suivre dans la sainte pauvreté, dans la chasteté, et dans l'obéissance, ainsi que je l'ai déjà promis. Je déclare de nouveau, et je professe être disposé à

tout, et je me remets tout entier entre les mains de votre révérence, pour être à jamais coadjuteur des Pères profès de la Compagnie de Jésus, pour servir à la cuisine, balayer la maison, acheter les provisions, être le valet et le commissionnaire des Pères; pour porter leurs lettres et tous leurs autres messages sur terre et sur mer, partout enfin où ils m'enverront pour le plus grand service de Dieu, soit dans les régions chrétiennes, soit dans les sarrazines, turques ou païennes. Je me livre entre les mains de votre révérence au nom de J.-C., afin de suivre non-seulement votre révérence elle-même, mais le dernier des membres de notre Compagnie, dans les offices les plus humbles de l'intérieur ou de l'extérieur : je servirai de même le prochain quel qu'il soit, pour le service de Dieu, sans exception aucune, les lépreux, les pestiférés, les cancéreux, tous les infirmes de l'hôpital, quels que soient la nature et le caractère contagieux de leur mal. Je m'offre enfin pour toute espèce de voyage, vers les contrées les plus éloignées, les Indes, l'Abyssinie, etc. J'irai sous des vêtements grossiers et déchirés, je m'exposerai à la faim et à la soif, au froid et à la chaleur, à la pluie et à la neige, à toutes les privations et à toutes les épreuves, selon l'ordre de votre révérence ou de tout autre Père qui pourra me le commander en sa place. Je suivrai l'Agneau partout où il ira, je le suivrai d'un pas égal et toujours animé d'une même pensée : je ne désire point être profès, et je ne veux avoir à cette intention aucune volonté propre, me soumettant toujours à la suprême volonté de Jésus-Christ et à celle de votre révérence, et à tous leurs ordres. Je promets et professe lesdites intentions en la présence de Notre-Seigneur et de la glorieuse Vierge sa Mère, je les observerai toujours et de la manière la plus parfaite qu'il me sera possible. Enfin, je considère ces résolutions comme aussi précises et aussi formelles que si elles constituaient un vœu solennel de ma part. A cet effet, je conjure tous les habitants du ciel de m'obtenir la grâce et les forces nécessaires pour les accomplir aussi parfaitement que je le désire, jusqu'à la mort, et à la mort de la Croix; je me remets ainsi entre les mains de votre révérence, qui représente J.-C. à mes yeux, afin qu'elle décide et qu'elle fasse de moi ce qui sera le plus à l'honneur et pour le perpétuel service de J.-C.

2. *Lettre du P. Barzée à ses parents*, 1546 (*Fragment*).

Je ne cesse de louer Dieu de ce que, me prenant, infâme pécheur, enseveli dans mes infinies misères, il m'a retiré de la fange mondaine, et a daigné m'associer à sa vénérable Compagnie, afin que je m'y anéantisse tous les jours davantage, et que, mettant en parallèle les imperfections de ma nature ingrate avec les actions angéliques de mes Frères, dont je suis à tous les instants le témoin et l'auditeur, je me recueille, je réveille mon esprit et je m'élance en dehors du bourbier honteux de mes vices, où, pareil à l'immonde crapaud, je végète et je rampe, me repaissant du limon de la terre. En vérité, si je n'avais une aussi grande confiance dans les prières que chaque jour, je le sais, vous répandez en présence de Dieu pour l'implorer en ma faveur, il ne me resterait aucune force d'âme pour entreprendre les œuvres que le Seigneur opère chaque jour par moi, faible avorton de la Compagnie, daignant, dans son infinie clémence, se souvenir que je suis devenu par sa grâce un membre de son corps : en effet, des pierres il peut susciter des enfants d'Abraham, afin que la vertu se consolide en l'infirmité de ma personne, et non sur le fondement de mes mérites, car je suis un néant.

3. *Autres témoignages de l'humilité du P. Barzée, extraits de ses lettres* (*Fragments*).

Je sens à cette heure mes forces spirituelles entièrement anéanties : en vérité, je n'ai jamais été qu'un ver de terre, né du fumier et de la pourriture, et mes seuls péchés ont empêché Dieu d'opérer de grandes choses par mon ministère. Je suis réduit au silence, et les hommes ainsi que les anges connaissent ma misère. Ne cessez point, mes Frères, de prier Dieu pour moi, afin qu'un jour je cesse de pécher, et que la colère de Dieu se retire de moi !

. . . .

O mes bien-aimés Frères, vous éprouverez un profond étonnement de ce que ces marques de respect n'ont pas fait évaporer mon âme, si imparfaite et si faible, en des fumées de vaine gloire ! Notre-Seigneur ne considère point qui nous sommes en réalité, mais il daigne se souvenir que nous sommes de la Compagnie de

Jésus, et il prend soin de faire avancer et de conserver ses enfants : aussi ce divin médecin m'a-t-il présenté les remèdes les plus efficaces, afin que je ne laissasse point se dissiper au vent de l'amour-propre les grâces dont ses humiliations nous ont enrichis. Il m'accable, en effet, de travaux immenses et continuels, et lors même que j'en aurais la pensée, je n'aurais aucun intervalle pour me livrer à l'orgueil, qui, d'ordinaire, exige de grands loisirs. Si je devais prendre quelque repos, j'ignorais où le prendre, en mon lit, sur un siége, ou sur la terre nue ; et, jusqu'au moment de faire ce choix, mon âme demeurait sans inquiétude. Mais, pécheur que je suis, je n'ai rien dont je puisse me glorifier, si ce n'est mes infirmités sans nombre. Qu'ai-je en moi que je n'aie point reçu ? Ce que je suis, je le suis par la seule grâce de Dieu. Pourquoi donc me glorifierais-je, comme si ce n'était pas un don de la main divine !

. . . . . O mes Frères de la Compagnie de Jésus, comment le démon pourrait-il trouver entrée dans une âme où Jésus règne souverainement, où il a conquis et possède tout ?

4. *Zèle pour l'oraison* (*Fragment*).

Que les travaux ne vous effraient point ; aussi bien ne devez-vous point vous sentir effrayés par les peines que je puis supporter, moi le plus infirme des disciples de Jésus-Christ. Tout ce que je vous ai fait connaître n'est rien, en regard des autres épreuves infiniment plus grandes que je me sens ambitieux d'endurer : mais je m'y sens encouragé par l'attrait des consolations divines que Dieu me prodigue pour en alléger le poids. Ces épreuves surpassent dans une proportion immense les épreuves de Coïmbre. A Coïmbre, les souffrances découragent les moins parfaits : ici, les plus vertueux y trouvent une occasion de se recueillir en Dieu. Vous n'avez, en effet, personne à qui vous attacher, si ce n'est Dieu lui-même. Le monde vous poursuit de ses injures ou de ses hommages : et, tandis qu'à Coïmbre les hommes vous adorent, aux Indes ils vous attachent à la croix ; vous n'avez pas même la consolation ni le loisir de chercher un remède au milieu de vos livres. En Portugal, dans le temps où les larmes ruissellent de vos yeux au sein de la prière, les divines consolations se distillent avec abondance en votre âme : et après que les larmes ont cessé de couler,

les esprits se dessèchent et demeurent arides. Mais ici, nos yeux desséchés sont féconds en consolations divines, au milieu de ce champ désert, sans voies frayées, sans rosée et sans eau.

. . . .

Vos Frères sont dispersés en différents lieux, parmi des travaux immenses, mais parmi des travaux excellemment employés. La consolation seule que l'on y recueille en dissipe aisément toute l'amertume : et quelle vertu n'aura pas cette consolation, si le chrétien se rappelle le divin amour par l'effet duquel Jésus a passé sa vie tout entière dans des travaux infinis et dans les souffrances du dernier supplice, ce Jésus qui, dans sa miséricorde, accueille tous les efforts présentés par notre faiblesse, — si nous avons le droit de rien appeler nôtre, — afin de les récompenser par des couronnes éternelles. La méditation de ces vérités saintes, dans ces pays et dans le ministère des missions, laisse bien loin derrière elle les méditations de la même nature que vous pouvez concevoir à l'ombre de votre couche et dans la sécurité de vos saintes demeures. Dans les pays de mission, le Seigneur vous affecte d'une façon autrement sensible, et tout ne se passe point uniquement en désirs. Venez, ô mes Frères, venez ! ce sang vous appelle, le sang que le bon Jésus a répandu pour le salut de ces peuples ; ce sang vous appelle par un gémissement inénarrable, et je ne concevrais point qu'il ne fît pas tressaillir, au fond de leurs entrailles, tous ceux qui participent à ses grâces.

5. *A ses confrères d'Europe. — Zèle du salut des âmes (Fragment).*

Combien vos courses diffèrent de nos courses des Indes, quoique le salut des âmes soit le but de nous tous ! Vos absences sont des récréations et durent un mois à peine : vous trouvez des demeures hospitalières, vous avez l'espérance prochaine de rentrer à notre collége, et, dès votre retour, vos Frères se pressent à votre rencontre pour vous serrer dans leurs bras, pour vous offrir un bain salutaire, pour vous laver, pour ainsi dire, de leurs propres mains et essuyer toutes vos sueurs : leur seule présence vous est un doux rafraîchissement. Mais on ne connaît ces précieux avantages qu'à l'heure où l'on s'en voit privé. Lorsque je me suis senti séparé de mes Frères, et que j'ai compris au-dedans de mon âme que sans

doute jamais je ne devais les revoir, ni aux Indes, ni en Europe, j'ai profondément apprécié toute la charité qui règne dans notre Compagnie.

Ici, vous tombez, et nul ne vous relève : vous n'avez ni table, ni lit, ni maison ; vous n'avez même pas la faculté de reposer vos membres sous un abri durant la saison brûlante, alors que les nuits sont plus chaudes que ne sont les jours sous le climat de Guinée. Ici, les délices des voluptueux et des mondains consistent à dormir dans des cuves remplies d'eau : la tête seule paraît à la surface du bain, et l'on se récrée en faisant agiter l'air. Ajoutez la rareté des aliments dont souvent manque ici votre Frère ; en vérité, nous avons à porter dans la vigne du Seigneur le poids du jour et de la chaleur, et le temps de la nuit s'emploie tout entier à entendre les confessions ; enfin, nous n'avons point une heure seule qui nous appartienne. En Europe, vous prenez vos repas à des heures régulières ; ici, vous n'avez droit à rien absolument : ni confrères, ni livres, ni nourriture, ni vêtement, ni sommeil ; point de loisir, point de messe, pas même la liberté d'exister. Rien n'est vôtre, mais tout appartient au Seigneur. Ce que je ne veux point, c'est ce que je fais : ce que je veux, je ne le fais point. Toutefois, loin de moi la pensée de me glorifier, si ce n'est en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui repose mon salut, mon orgueil et ma gloire ! Suis-je malade, par lui je me sens plus fort ; mon bien-aimé m'enivre de myrrhe et repose au milieu de mon sein.

..... Aussi, mes Frères, pour un pareil voyage recueillez avec soin la provision de vertus qui doit vous servir en son temps : sans ces vertus, vous vous sentiriez dépourvus de force et privés de soutien. Or, le principe et le fondement de toutes les autres vertus, c'est l'humilité la plus profonde ; viendront ensuite la connaissance de soi-même, l'obéissance, la pauvreté, la chasteté, la charité sans bornes ; et ces vertus devront croître incessamment dans les Indes. L'humilité, c'est la connaissance de Dieu qui provient de la connaissance de nous-mêmes. L'obéissance, c'est l'asservissement de notre liberté. Qui est libre, si ce n'est celui qui obéit véritablement ? La pauvreté, c'est la véritable richesse. Qui est riche, si ce n'est celui qui est pauvre d'esprit dans le sens le plus vrai ? La chasteté, c'est un miroir où Dieu lui-même se mire en sa créature. Que vous êtes belle, ô ma fiancée, que vous êtes

admirable ! Vos yeux sont ceux d'une colombe, vous êtes pure de cœur et d'intelligence. Et cet époux, rempli d'admiration, s'écrie : Vous avez, ô ma sœur, blessé profondément mon âme : car il appelle ses sœurs les vertus les plus pures. La dernière vertu, la charité, c'est le manteau glorieux de la Majesté divine qui s'étend, comme un voile, sur la multitude infinie des péchés.

6. Lettre au prêtre Jean, souverain d'Abyssinie.

Que la grâce et l'amour de Jésus-Christ, notre Rédempteur, conserve l'empire et l'existence de votre altesse ! Amen.

J'ai toujours éprouvé le plus ardent désir, et c'est Dieu, dans sa miséricorde infinie, qui m'inspirait ce désir, de procurer à vos États le bienfait de sa religion, dans la mesure de mes forces. Et, ainsi que je ne me propose aucun autre but que d'exposer la loi divine à toutes les créatures, afin que le Père céleste soit glorifié dans le ciel, je ne doute point, mes vœux étant d'accord avec la volonté céleste, qu'un jour je ne voie ces vœux accomplis avec plénitude. Toutefois, je n'ignore pas que je suis absolument indigne d'une entreprise aussi sublime et d'une grâce aussi précieuse ; mais si je considère mon entière insuffisance, encore que Dieu m'ait choisi pour être le héraut de son Verbe et l'instrument de ses prodiges, je sens à la même heure la pureté de mon zèle pour la dilatation de son divin service, je suis entièrement convaincu que mon ministère est conforme aux décrets de son éternelle providence. Un Portugais, venu de vos contrées, m'a fait connaître, — car j'étais curieux d'apprendre les nouvelles de votre Empire, et d'apprécier les espérances qu'il offrait pour y semer et y développer la foi catholique, — il m'a fait connaître, dis-je, à quel point les événements généraux de la religion avaient touché votre âme, et vous avaient disposé pour seconder, dans vos États, l'accroissement de l'Église catholique. Cette nouvelle a multiplié mes anciens désirs et a merveilleusement échauffé mon zèle. Pénétrez-vous, Seigneur, de cette pensée, que la grâce que nous avons en vue sera pour vous l'occasion de suprêmes récompenses et d'une couronne immortelle, que vous prépare la divine sagesse de Jésus-Christ. Je désire que l'éclaircissement et la révélation des mystères qui, jusqu'à ce jour, ont existé pour nous dans votre politique, nous soient

enfin donnée par votre altesse; et si Dieu agrée mes desseins, et que la vie me soit laissée, avant deux ans je serai dans votre royaume. Déjà, par lettres, je vous en ai demandé l'autorisation. Vous connaîtrez alors, non plus comme à cette heure, par des paroles et des lettres, mais par des faits et en présence, combien je suis ambitieux de vous servir, et combien je prends à cœur l'accroissement, dans le Seigneur, de vos États et de votre domination. C'est le Seigneur qui seul règne et qui seul a l'empire en tout cet univers. Puisse la divine Providence ne point éloigner le terme de ce voyage, et me permettre d'être un messager vivant, au lieu de cette lettre morte! Je croirais en effet alors avoir atteint le comble de mes vœux; je me console néanmoins en pensant que le délai que Dieu m'impose est encore pour sa gloire. Si l'objet de nos vœux semble fuir pour un temps et s'éloigner de nous, un jour il nous sera d'autant plus précieux qu'il nous aura coûté davantage.

Je cesse ici d'écrire: le porteur de cette lettre vous exposera de la manière la plus étendue tout ce qui regarde notre Compagnie, et le zèle ardent qu'elle éprouve, afin d'opérer des fruits de salut au sein de vos États.

Je vous supplie encore, ô très-excellent prince! de persister fidèlement dans l'amour de Dieu, et de persévérer en toutes les œuvres qui conspirent à sa gloire: à ce prix, tenez-vous assuré d'un succès favorable en toutes vos entreprises, de la victoire sur vos ennemis, de la paix et de la tranquillité dans vos États, si toutefois vous mettez en Dieu votre confiance entière. Agissez avec clémence envers les Portugais qui résident parmi vos contrées: et si les circonstances rendaient à leur égard un châtiment nécessaire, corrigez-les en souverain et en père. Si vous agréez, seigneur, le dessein de mon voyage, et si vous daignez m'en faire instruire par lettre, j'en serai plein de reconnaissance. En vérité, le but de notre Compagnie n'est point de rechercher les présents, le gain ou les honneurs, mais s'attacher à de la pauvreté, de poursuivre et d'embrasser les plus laborieux ministères partout où ils se rencontrent, afin que ses membres soient pendant leur vie de sincères imitateurs de Jésus-Christ, leur chef, qui a si tendrement aimé la pauvreté et les souffrances, qu'il y a consumé et exercé tout entière sa vie très-douloureuse.

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les mérites de sa Mort et de sa Passion, fasse la grâce à votre altesse de participer un jour

à sa gloire : qu'il lui accorde enfin de connaître toujours et d'accomplir parfaitement sa volonté !

De notre collége de Goa, le 9 octobre 1552.

7. *Lettre aux Pères d'Europe.— Opinion du P. Barzée sur la Compagnie de Jésus (Fragment).*

O mes Pères et Frères bien-aimés, les lettres qui nous sont venues récemment de Goa, la métropole des Indes, nous ont comblé de joie, lorsque nous avons connu par elles la propagation merveilleuse de ce divin incendie que l'Esprit saint dilate parmi l'univers. L'Esprit saint est encore comme la rosée distillée à la surface de la terre, et qui ruisselle sur la barbe d'Aaron. Ce n'est point un prodige pour nous : car son nom, c'est l'huile qui se répand à flots. Je verrai donc de mes propres yeux les délices de mon espérance, les étendards du Crucifié, resplendir au milieu des phalanges et du front de bataille de notre Compagnie, de cette armée qui combat dans la vallée de misère, où règne en souveraine l'image de la mort.

Aux armes, donc, mes Frères héroïques ! notre Dieu, c'est le feu qui dévore, et il est venu porter l'incendie sur la terre. Pourquoi tarder encore ? L'heure présente est l'heure du salut, et le jour glorieux s'est levé, ce jour de bénédiction, où le prince de ce monde sera chassé de son empire. La mort est proche : la voie s'ouvre à nous dans toute son étendue, la voie où nous devons courir, afin de parvenir heureusement au terme de notre vocation. Ce n'est plus le temps de suivre ses passions et de vivre pour soi-même. Entrons dans la lutte avec toutes nos forces, contre l'ennemi qui veut nous imposer un joug et qui peut nous donner la mort ; craignons que, précipités dans les fondrières des montagnes, nous ne soyons submergés dans les flots des torrents. Combattons avec énergie, afin de contempler un jour le pasteur du genre humain, Jésus-Christ, que nous reconnaissons pour notre Seigneur, et qui conduira le petit de la génisse, le lion, le léopard et le loup, associés à l'agneau, dans les oasis du désert, près de la tente des bergers, afin que les bergers soient comblés de délices parmi les montagnes saintes.

Oh ! combien sont ravissants les tabernacles du Dieu des ver-

tus! Pourquoi trembler encore? pourquoi palpiter de frayeur, au lieu de désirer avec toute la puissance de nos âmes d'aller habiter dans les demeures divines? Réjouissez-vous, tressaillez d'allégresse : une récompense infinie dans les cieux fera cesser toutes vos larmes, ô vous dont les noms sont écrits au livre de vie. Le vainqueur aura pour aliment la manne mystérieuse, et recevra son nom nouveau gravé sur une pierre, le nom que connaît seul celui qui le reçoit. O immensité des consolations que vous réservez, Seigneur, à ceux qui vous craignent!

. . . .

O mes Frères bien-aimés, combien je voudrais révéler dans ces lettres la joie immense, la joie inénarrable que j'éprouve en mon âme, de voir notre sainte Compagnie se développer ainsi, tout embrasée de désirs et de zèle, et promener victorieusement l'étendard du bon Jésus, avec une ardeur héroïque, et comme si ses membres étaient immortels! Ils méprisent les choses présentes, et les envisagent comme un vil fumier : ils n'ont en vue que de conquérir Jésus-Christ lui-même qui, pour notre salut, a tout méprisé, jusques à la mort, et à la mort de la Croix, et qui ne croyant pas commettre une usurpation en s'égalant à Dieu, a réduit au néant sa divine personne. Qui peut nous séparer de son amour? Suivons-le dans son exil au sein des déserts; sortons du camp avec lui, et partageons le poids de sa réprobation : mais tenons toujours les yeux fixés en haut, vers l'auteur de la foi, qui, maître de choisir les délices du monde, jusqu'à la fin préféra la Croix, souffrit la mort en dehors des portes, et méprisa l'ignominie du supplice.

8. *Même sujet* (*Fragment*).

Je crois que deux armes sont données à nos Frères, qui vont errants dans tous les pays pour suivre Jésus-Christ, parmi tant de fatigues, avec un si grand amour et une vertu si parfaite, et qui s'avancent isolés pour entrer en rapports avec tant de peuples, et avec les races les plus perverses. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre, et qu'il comprenne en son intelligence; que personne ne se fasse illusion et ne suive l'esprit propre; mais qu'on se perfectionne sans cesse, que l'on ne con-

çoive jamais une opinion orgueilleuse de soi-même. L'esprit de la Compagnie de Jésus ne saurait être un esprit d'orgueil. Entendez le conseil de votre infirme et misérable Frère, afin qu'au jour de votre élection vous soyez revêtu de Dieu; car le Seigneur est notre lumière et notre bouclier. Qu'avons-nous à craindre en ce monde, si ce n'est sa colère? J'ai toujours éprouvé la vérité de ces doctrines : autrement comment aurait-il pu se faire que, moi-même, si faible, si tiède, ou plutôt si glacé, et que l'on a choisi pour l'envoyer ici comme une créature inutile à la Compagnie, j'eusse pu traverser impunément le feu de tribulations infinies, sans en être réduit en cendres, de ces tribulations où le Très-Haut nous éprouve, comme un or pur au sein de la fournaise? Affermis sur notre bâton de voyage, nous avons franchi le Jourdain, mais nous revenons avec deux cohortes : je l'ai écrit à Goa au collége de Saint-Paul. L'un de ces éléments de victoire est que Jésus défend comme son domaine notre Compagnie et ses membres : non pas en vue de nos mérites, mais par une pure miséricorde. L'autre consiste dans les prières de nos chers Pères et Frères de l'Europe et des Indes. Ces prières sont un encens qui brûle continuellement en présence de Dieu : ne sommes-nous pas, en effet, les membres nombreux d'un seul corps, dont la tête et le chef est Jésus? Ainsi des serviteurs nombreux, employés à différents ministères, peuvent servir un seul maître. Les uns font l'office des mains, recevant des missions diverses, et s'exilant dans les terres les plus éloignées; les autres sont les pieds : ceux-là se consument du désir de souffrir de grands maux pour Jésus-Christ; les autres sont la langue, et prient incessamment pour le prochain; d'autres sont les yeux, et veillent continuellement au soin du troupeau, comme fait un bon pasteur; les autres sont les oreilles, et persévèrent dans l'étude; les autres sont les organes de l'odorat, et discernent la bonne odeur des vertus ; eux-mêmes répandent cette bonne odeur. Les autres ont la faculté de penser, et ce sont les hommes spéculatifs; les autres, la mémoire : ce sont les érudits; les autres, la volonté : personnes actives, qui vaquent sans relâche aux ministères de la cuisine, de la porte et du réfectoire. Tous concourent à l'administration spirituelle, et ont reçu chacun leur apostolat. Aucun membre ne saurait dire qu'il peut se passer des autres; aucun ne peut exister sans le concours des autres : notre œuvre à tous est le commun service du même Dieu. En quoi me

sert d'être l'un des membres, plutôt que tel autre, si tous ont une somme égale de devoirs? Aucun d'entre eux, sans le concours des autres, ne saurait rien accomplir. Quel intérêt ai-je donc à être de préférence la main ou le pied? Qu'ai-je à dire, si je suis pour toute ma vie le cuisinier de la Compagnie, ou l'apôtre des infidèles, choisi pour convertir l'univers tout entier, dès lors que nous concourons tous à une œuvre unique?

. . . .

La Compagnie vit par trois éléments : l'un est la connaissance de soi-même, c'est-à-dire l'anéantissement propre et la pauvreté spirituelle; le second est la connaissance de ce qui n'est point nous, c'est-à-dire de Dieu et du prochain : l'intention étant toujours dirigée vers l'amour de Dieu, et l'action vers la charité vis-à-vis du prochain. Le troisième est l'intelligence et la science, qui sont la garantie des deux premiers : et, en même temps, la connaissance des lettres humaines, indispensable à qui doit vivre parmi les Sarrazins, les gentils, les hérétiques et les juifs.

Par l'humilité, nous parvenons à la connaissance de Dieu et du prochain : et de là nous nous élevons jusqu'à la science.

Je ne vous ai point adressé ces différentes leçons, afin de vous les enseigner, mais seulement afin de les rappeler à votre mémoire, ô mes bien-aimés Frères! ayez toujours présent à la pensée qu'elles vous sont aussi nécessaires dans la place où vous êtes que dans d'autres contrées : et moi je me rappellerai que, s'il m'est donné de les pratiquer, c'est Dieu lui-même qui m'en fait la grâce.

9. *Même sujet* (*Fragment*).

O mes bien-aimés Frères! bienheureuse fut l'heure où notre Seigneur a fait œuvre de miséricorde envers son serviteur, relevant de terre l'indigent, et tirant le pauvre de son fumier, afin de le mettre sur le même rang avec les princes de son peuple, c'est-à-dire avec vous! Bienheureuse fut cette heure, devons-nous nous écrier tous, non pas timidement, mais avec la foi de la Chananéenne : « Venez et voyez tout ce que le Seigneur a fait envers mon âme. » Nous devons à jamais célébrer les miséricordes du Seigneur, dans la suite des générations et des âges, parce que le Seigneur a daigné créer cette Compagnie par le ministère de notre

saint père Ignace. O mon Père Simon, quelles obligations m'engagent envers vous tous! Que rendrai-je au Seigneur, pour toutes les grâces dont il m'a comblé! Il ne me reste à cette heure qu'à m'anéantir et à verser des larmes. Et si j'éprouve une reconnaissance aussi vive, que doivent dire d'eux-mêmes ces anges qui peuplent la maison de Coïmbre? Bénie soit l'heure où vous êtes entrés, mes Frères, dans la Compagnie de Jésus-Christ! O sainte plante, enracinée dans la connaissance de soi-même par la main de Jésus-Christ, arrosée de son précieux sang, labourée par les martyrs, entourée et défendue par les confesseurs, veillée par les vierges, vénérée par les anges, aimée de Dieu le Père, dirigée par l'Esprit-Saint, nommée et possédée par Jésus-Christ! En vérité, vous me paraissez, ô Société sainte, comme une plante nouvelle; mais vous êtes une plante énergique et vivace. Vous avez été transplantée dans la pauvreté de Jésus-Christ, et vous étendez vos racines jusqu'à la mer, et vos branches jusqu'à l'eau des fleuves. Cette mer dont je parle est le monde, et les fleuves sont la charité du prochain. Vous êtes, mes Frères, un paradis qui n'a de bornes qu'en la contemplation divine. Ah! celui qui ne suit point Jésus-Christ, l'Auteur de notre salut, et Jésus-Christ crucifié, qu'il soit anathème! Existe-t-il une alliance entre la lumière et les ténèbres? O mes fils, louez le Seigneur, louez le nom du Seigneur! Que le nom du Seigneur soit béni, dès à présent et dans l'éternité des âges!

10. *Lettre à une personne de Mascate qui demandait d'être admise dans la Compagnie.*

Que la grâce et l'amour de Jésus-Christ, notre Rédempteur, demeurent toujours dans nos âmes! Amen.

J'ai reçu votre lettre avec une joie très-sensible, et telle que jamais je ne l'ai méritée de la part de Dieu. Grâces lui soient rendues de ce qu'il prend un soin si merveilleux des pécheurs, et des brebis errantes, qui reconnaissent leur égarement, qui prêtent l'oreille à sa voix comme à celle de leur pasteur, et qui reviennent à sa bergerie, pour le suivre jnsqu'à la fin! Ce pasteur sait merveilleusement quelles sont ses brebis : en effet il les a choisies avant la création du monde, pour la gloire de son nom divin, et elles craignent sa justice ainsi que sa miséricorde.

Songez à conserver la couronne qui vous est offerte : que personne ne vous la ravisse, lorsque vous serez parvenu à la posséder et à en jouir. Les mouvements de l'Esprit-Saint ne souffrent point de retards, car tout consentement à ces retards est une cause absolue d'erreur et de ruine.

Vous m'exprimez en détail, dans votre lettre, les résolutions intérieures que vous avez prises, et qui sont de servir le bon Jésus dans notre Compagnie, et, afin de racheter vos péchés antérieurs, de travailler énergiquement pour l'amour du même Jésus. Toutes ces résolutions n'ont rien que je n'approuve pleinement, et qui ne me soit très-agréable : en effet, cette voie est de toutes la plus infaillible pour le salut ; et je me réjouis profondément de vous voir glorifier Dieu, tandis que les impies profèrent tous les jours mille blasphèmes pour l'outrager.

Vous me demandez mon conseil en cette circonstance, et je vous le donne. Vous devez accomplir immédiatement ce que l'Esprit-Saint vous a inspiré. L'Esprit-Saint n'égare personne, et il dirige chacun vers son salut, par la voie que lui a préparée le Créateur du monde. Sans doute, il vous a élu pour une vocation sublime, en vous appelant à l'Institut de notre Compagnie. Or il est juste que cette vocation soit par vous préférée à tout l'univers, de peur que l'éminente et glorieuse couronne, que vous pouvez posséder dans la vie éternelle, ne se change malheureusement, par votre désertion, en la flétrissure éternelle des fils de Caïn, et que le Seigneur ne vous fasse à la fin entendre ces paroles : Allez, maudit, au feu éternel !

Vous me dites encore que vous désirez me suivre, et mourir avec moi, si c'est la volonté de Dieu, sur des charbons ardents. Cette ferveur dans le désir est très-précieuse ; mais à l'œuvre et dans la réalité, quels en seront les effets ? Je l'ignore. La croix de Jésus-Christ, telle qu'elle apparaît à l'imagination et à l'intelligence, est tout autre que celle qui est présente et comme vivante à l'heure actuelle du martyre. Les vergers et les arbres, chargés de fleurs et de fruits en la saison d'été, font le charme des yeux : mais la saison orageuse et les frimas de l'hiver occasionnent mille peines au jardinier, par le soin de remuer le sol et de tailler les branches. Il en est ainsi des choses divines : vous en admirez le ministère, et vous l'embrassez sans peine ; mais dans le temps de l'adversité, la croix de Jésus-Christ devient

un poids immense. Que si Jésus-Christ lui-même a gémi sous ce douloureux fardeau, parmi les places de Jérusalem, et s'il est tombé d'épuisement, que devons-nous présumer de nous-mêmes en cette vallée de misères? Les supplices des saints qui excitent notre admiration, sont souvent pleins d'attraits pour notre pensée; mais les mêmes supplices, en présence des tyrans qui les ont fait souffrir à ces saints, nous rempliraient d'horreur. A cet instant, on a devant les yeux la faim et la soif, les affronts, les ignominies, la nudité, les outrages, le dénûment de toutes choses, les coups sans nombre, et la mort elle-même, ainsi que le prophète en a décrit les images : *Pour vous*, dit-il, *nous sommes livrés à la mort durant tout le jour, nous sommes devenus comme les brebis qui vont être égorgées, auxquelles nul ne prend intérêt* (1).

Avant donc de passer de l'état où vous êtes, à un autre état qui n'admet aucun changement, il sera sage à vous de prendre conseil, et de ne rien accomplir, sans en avoir pesé mûrement les avantages et les inconvénients, afin qu'ayant une fois mis la main à l'œuvre vous ne soyez ni effrayé ni détourné par aucun obstacle. C'est pourquoi, je vous en conjure encore une fois avec les plus vives instances, considérez avec un soin extrême la démarche que vous voulez entreprendre. Pesez scrupuleusement ce que je vais vous dire touchant notre Compagnie, afin de ne point vous plaindre plus tard d'avoir été mis par moi dans l'erreur.

Notre Compagnie a trois principaux fondements : la pauvreté parfaite, la chasteté parfaite et l'obéissance parfaite.

La pauvreté comprend les propriétés, l'argent, les parents, les amis, les dignités, les délices du monde; elle s'étend aux aliments solides et liquides, au vêtement, à la chaussure et au sommeil; elle impose de ne posséder aucun bien temporel, de n'en désirer même aucun : bien plus, d'éprouver à cet égard une sainte aversion; de se complaire en ce dénûment, au point de vue de l'inanité, que recèlent en leur sein tous les biens de ce monde. De là résulte naturellement que l'on désire être méprisé pour l'amour de Jésus-Christ, que l'on ambitionne à cause de lui les épreuves et les souffrances, parce que l'on est son esclave, et non celui du monde; que l'on veut sacrifier tout, afin de trouver tout dans ce renoncement glorieux.

(1) Ps. XLIII, 22.

La chasteté s'entend de la chasteté de nos œuvres; du désir de conserver toujours notre cœur uni à Jésus-Christ par un pur amour, de ne point permettre qu'il y naisse des pensées charnelles, ou des pensées du monde et de ses vanités : en effet nous devons toujours demeurer les affranchis de Jésus-Christ, qui est le fiancé notre âme, et en qui nous voulons mourir, afin de vivre éternellement avec lui.

L'obéissance consiste à ne rien désirer que dans la mesure des ordres du supérieur; à renier votre volonté propre, et à n'accomplir que la seule volonté divine.

Vous savez quels sont ici les travaux de notre Compagnie. Le plus éminent par le rang comme le plus inférieur, nous sommes tous égaux : celui qui désire devenir mon compagnon, a naturellement à souffrir les mêmes épreuves que moi, ni plus grandes ni moindres. Le disciple n'est pas au-dessus du maître. Mais afin que ces travaux ne vous effrayent et ne vous découragent point, je désire que vous preniez les pensées que Dieu daigne nous inspirer, afin d'être insensible, comme nous le sommes, à leur amertume.

Nous ne pouvons le nier, nous sommes, ainsi que vous, des hommes remplis d'infirmités. Luttez donc énergiquement : celui qui nous affermit et qui nous fait persévérer, vous accordera les mêmes forces; car sa puissance et sa miséricorde sont égales pour tous.

Nous commençons, afin d'oublier entièrement nos œuvres criminelles, et la satisfaction coupable que nous en avons ressentie, par nous rendre la mort pour ainsi dire présente, et par considérer à quel point elle est redoutable au pécheur; nous envisageons ensuite le compte que nous devons rendre à l'heure formidable du jugement; ensuite nous méditons sur les peines réservées aux pécheurs, et sur les épreuves des Saints, rançon de leur félicité suprême.

Puis nous recueillons les exemples de Jésus-Christ, des apôtres, des martyrs et des autres bienheureux, afin qu'avec un ardent courage nous les suivions jusqu'à la mort, s'il est vrai que c'est, pour le serviteur, un grand honneur de suivre son maître, et pour la créature de suivre son créateur. Quel privilége plus magnifique pour un chrétien que de pouvoir suivre Jésus-Christ jusqu'à la mort même de la croix? Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ? Ce ne sera ni la faim, ni la soif, ni les souffrances, ni la mort même.

Enfin, nous proposons à la vue de notre âme la gloire des saints et la nôtre, c'est-à-dire Dieu lui-même, que nous serons appelés à contempler et à aimer dans la société des saints Anges, là où les yeux se rassasieront de voir, les oreilles d'entendre, la langue de bénir, l'intelligence de penser, la mémoire de se souvenir, la volonté d'aimer : où tous les sens enfin se reposeront dans une bienheureuse jouissance. Car nous posséderons la vie sans la mort, la santé sans la maladie, la richesse sans la pauvreté, l'aliment parfait sans la faim, la gloire sans la désillusion : celui que nous aspirons à posséder n'est-il pas le bien souverain en toutes choses, sans qui rien n'a l'être et la vie? Malheureux qui le perd : heureux qui doit le posséder à jamais ! Amen.

Vous voyez ainsi que nous méprisons le monde, et que nous désirons mourir, afin d'aller jouir du repos avec J.-C. Nous répudions toute chose, excepté le service de J.-C. qui fait notre gloire. Au sein de la pauvreté, nous sommes souverainement riches. Rien saurait-il, en effet, manquer à celui qui a tout en lui-même? Nous n'avons rien, et nous possédons tout, c'est-à-dire notre Dieu, l'Auteur de cet univers

Dans l'esclavage de l'obéissance, nous sommes plus libres que tous les hommes qui habitent cet univers : nous vivons selon le libre choix de notre volonté, dirigée par les lois de la raison, et par là même en union constante avec la volonté de Dieu; et je le répète, toute notre existence est conforme à notre volonté.

Dans notre chasteté, tous les hommes nous chérissent : au sein des âmes chastes Dieu resplendit comme en un miroir. Les anges les plus purs, mes Frères, désirent nous posséder parmi eux. Pour nous, notre amour est universel : nous aimons Dieu le premier, et le prochain après Dieu, mais en Dieu.

Parmi nous se révèlent d'éclatantes vertus, qui jaillissent du milieu des croix et des épreuves : et si le monde en avait le spectacle et l'intelligence, personne ne serait plus du monde. Notre conversation est avec les Anges, et avec Dieu lui-même. O merveilles infinies de consolations, que Dieu réserve mystérieusement à ceux qui le craignent !

Les souffrances de la croix ne sont point aussi grandes qu'on les représente à notre vue. Jésus-Christ, mon frère, n'a point voulu descendre de la Croix, si vives qu'aient été les instances qui lui étaient faites. A son exemple, le bienheureux Simon-

Pierre, et plusieurs autres saints, demeurèrent fermes contre toutes les séductions dont ils étaient environnés, afin qu'ils descendissent de la croix. Mais que Dieu me préserve de me glorifier, si ce n'est en la croix de N.-S. J.-C!

Vous voyez par ce discours les avantages et les épreuves de la Compagnie de Jésus. Choisissez la part qui vous aura semblé préférable. Si vous acceptez nos lois et si vous désirez vous associer à mes travaux, vous m'imposerez par là même une obligation très-étroite, et bien loin de vous rejeter, je vous ouvrirai mes bras avec un amour infini, à l'exemple de celui qui, mourant sur la croix, ne rejeta personne de ses bras étendus. Nous serons les compagnons du même travail, pour nous voir associés un jour dans l'éternel repos.

Que le Seigneur, qui a daigné vous éclairer des lumières de son esprit, vous dirige dans les sentiers de sa vérité, et vous y affermisse à jamais! Amen.

A Ormuz, de ce collége du Bon Jésus, le 1er octobre 1550.

L'indigne serviteur de tous,

GASPARD.

V.

Lettre du P. Melchior Gonçalez.

(*Fragment.*)

Nous sommes descendus à Goa, ravis d'y rencontrer le P. maître François, dont les vertus sont si éminentes, que je n'en connais point qui les égalent. On le voit tellement pénétré de l'amour divin, et comme imprégné de cet amour, qu'on ne saurait imaginer qu'aucune âme au monde puisse l'être davantage. Nous possédons un martyr vivant au milieu de nous : mais ce que je vous écris n'est rien, et je ne puis exprimer ici ma pensée tout entière; je sais d'ailleurs toute la consolation que vous causaient en Portugal les nouvelles de ce *saint* Père. Il vient récemment de

partir pour la côte de Comorin, et son départ m'a rendu tel, que je ne croyais plus être de la Compagnie de Jésus.

. . . .

C'est un homme d'un âge moyen, d'un tempérament vigoureux : il ne boit de vin d'aucune sorte. C'est un vaillant soldat de Jésus-Christ.

(1546.)

VI.

Lettre du P. Manoël de Moralez.

(*Fragment.*)

Ces discours du P. François sont brefs et portent singulièrement à la dévotion. De sa bouche, il ne sort jamais que ces paroles : *Jésus!* ou *Trinité sainte!* et il entre en matière en s'écriant : O mes Frères et mes compagnons, reconnaissez combien notre Dieu est meilleur que nous ne l'imaginons, et rendez des actions de grâces et des louanges infinies à Dieu Notre-Seigneur, dans tous ses desseins. Sept ans à peine se sont écoulés depuis l'institution de la Compagnie, et déjà le Seigneur y a produit des merveilles. Déjà nous voyons de nos bien-aimés Confrères, les uns à Rome, les autres à Lisbonne, à Coïmbre, à Gandie, à Valence, dans la ville de Sainte-Foi de Goa (1), au cap de Comorin, aux Moluques, et bientôt dans le Japon où je dois aller moi-même. O mes Frères, il proférait ces paroles avec une dévotion si tendre, qu'il arrachait des larmes à nous tous qui étions auprès de lui.

(1546.)

(1) Goa porte en effet le nom de ville de Sainte-Foi de Goa, comme Macao celui de ville du Saint-nom-de-Dieu de Macao.



VII.

Lettre du P. Henri Henriquez au P. Ignace.

(*Fragment.*)

Je dois commencer par vous donner des nouvelles du P. maître François, afin que toute la Compagnie en offre à Dieu d'infinies actions de grâces. Ces paroles de l'apôtre saint Paul : *Je me fais tout à tous pour les attirer et les gagner tous* (1), le P. François s'applique à les réaliser, dans leur degré le plus sublime, et ainsi que les discours ne sauraient le rendre ; je ne puis aussi vous exprimer quelle est la renommée de ce Père dans les Indes, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Tout le monde l'envisage comme un saint ; et l'excès de ses occupations en tous lieux fait que l'on s'estime très-heureux si l'on peut seulement en obtenir audience.

(1546.)

VIII.

Lettre de Paul Vallez au collége de Coïmbre.

(*Fragment.*)

Vous savez, mes très-chers Frères, qu'au moment de notre venue aux Indes, notre *saint* P. François était déjà sur la côte de la Pêcherie, et depuis plusieurs mois les habitants de cette contrée jouissaient de sa présence si désirable à tant d'égards. Il plut à Notre-Seigneur que, huit jours après notre arrivée à Goa, je fusse envoyé vers ce même cap de Comorin, et j'avais fait cent lieues depuis Goa, lorsque, dans une autre ville appelée Cochin, je rencontrai le *saint* Père. Qui pourrait jamais vous raconter la joie que je ressentis en mon âme : non, jamais personne ne saurait l'exprimer, et toutes mes paroles seraient froides

(1) I Cor. IX, 22.

pour cette peinture. En vérité, c'est un grand serviteur de Dieu, et je n'ai point connu le pareil de ce Père. Assurément, mes Frères, non-seulement son langage, mais sa seule présence remplit les hommes d'un désir ardent de servir le Seigneur. Il ne profère jamais que ces seules paroles : *Loué soit Jésus-Christ !* avec un amour et une dévotion si sensibles, que tous ceux qui l'entendent en sont embrasés. Nous demeurâmes ensemble durant cinq jours, et dans cet intervalle nous n'avons pas été vingt heures séparés : il ne pouvait se lasser de m'interroger touchant ses Confrères, et de me demander des nouvelles d'Europe.

(1548.)



IX.

Lettre du P. Antonio Criminale

Au P. Ignace de Loyola, pour le remercier du grade de coadjuteur spirituel, que ce Père lui avait conféré.

Que Jésus soit toujours avec tous !

Votre générosité, vénérable Père, a daigné admettre mon indigne personne au rang de coadjuteur de la Compagnie : dans ce ministère je m'appliquerai, selon la mesure de mes forces, à coopérer à vos vues sur ma personne, et, avec la grâce de N.-S. J.-C., j'espère y parvenir. Ce n'est point que je m'estime digne d'un tel emploi : je me trouve bien éloigné de posséder les qualités nécessaires afin de le remplir : néanmoins, en conformité de vos intentions, j'ai résolu de vous obéir parfaitement.

Non-seulement vous m'avez fait coadjuteur, mais vous avez daigné me faire participant de tous les priviléges et mérites de la Compagnie, et vous y avez encore ajouté tous les pouvoirs, toutes les grâces et l'autorité qui appartiennent aux profès, afin que j'en aie le libre usage.

En même temps vous m'enseignez, ô mon Père, que tous ces dons qui me sont accordés doivent servir à *édifier* et non à *détruire :* c'est ainsi, n'en doutez point, que je l'observerai constamment, et en tout lieu du monde, avec la grâce du même Seigneur Jésus-Christ. Et afin d'être plus affermi dans mes voies, quoique

j'aie précédemment laissé à Rome, entre les mains de mon très-cher en Jésus-Christ, le Maître de Laon (1), la formule de mes vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, afin qu'elle vous fût remise : quoique j'aie plusieurs fois, par le ministère de différentes personnes renouvelé ces vœux, [illegible]re vous affirmer encore que je me regarde comme engagé pour toujours, non-seulement envers le supérieur et les profès, mais envers les coadjuteurs ou coopérateurs, enfin envers quiconque fera partie de la Compagnie, même à titre de serviteur.

A l'égard des sept empêchements, dont un seul priverait celui qu'il concerne de pouvoir être admis dans la Compagnie, loué soit Notre-Seigneur Jésus-Christ qui m'en a préservé et sauvé !

Il me reste à cette heure d'obtenir de Maître François la faculté d'user dans le Seigneur de toutes ces grâces, ou de celles qu'il jugera suffire ; car sans sa permission, je crois devoir m'abstenir, comme si je n'avais rien absolument reçu de votre part.

Cependant je glorifierai Dieu notre souverain Seigneur, et je le prierai de nous accorder la grâce de parvenir tous à la céleste Jérusalem.

De ces contrées de l'Inde, appelées le cap Comorin, le 4 décembre 1548.

X.

Lettres de Jean III, roi de Portugal.

1re LETTRE.

A D. Joam de Castro, gouverneur des Indes (1546).

Gouverneur mon ami, le devoir essentiel des souverains chrétiens, qui est de veiller aux intérêts de la religion et de faire servir toute leur puissance au maintien de la Foi, m'oblige de vous faire part d'une douleur profonde que j'ai ressentie. En effet, j'ai appris

(1) Pierre Codace.

que, non-seulement dans plusieurs contrées de nos domaines des Indes, mais dans notre cité même de Goa, les idoles sont l'objet d'un culte public : et ceci se passe dans les résidences où la Foi devrait être à bon droit le plus florissante.

Étant donc pleinement informé que les cérémonies païennes se pratiquent au grand jour, nous vous commandons de faire rechercher par de fidèles ministres toutes les idoles, de les détruire et de les faire mettre en pièces, en quelque lieu qu'on en découvre; de faire publier des peines rigoureuses contre toute personne qui aurait l'audace de fabriquer, de fondre ou de sculpter, de dessiner, de peindre ou de produire au jour aucune figure idolâtrique en métal ou en bronze, en bois, en argile ou en toute autre matière, ou d'en apporter du dehors : contre ceux qui célébreront, en public ou dans le particulier, des jeux ayant quelque apparence éloignée de gentilité, qui protégeront ou cacheront des brahmes, ces ennemis et ces fléaux du nom chrétien. A tous ceux qui viennent d'être désignés et qui commettront des crimes de ce genre, vous infligerez, telle est notre volonté, les châtiments sévères exprimés en votre décret ou édit, sans admettre d'appel, et sans accueillir aucune exemption ni excuse.

Et, afin que les gentils soient portés à se soumettre au joug évangélique, non-seulement par la conviction intime des vérités de la Foi et par l'espérance efficace de la vie éternelle, mais encore par le bénéfice de certaines grâces temporelles, de ces grâces qui ont influence sur les cœurs des sujets : vous aurez soin qu'en réalité les nouveaux chrétiens obtiennent à l'avenir et possèdent toutes les libertés et immunités, jouissent de tous les priviléges et faveurs, qui, jusqu'à cette époque, étaient le partage exclusif des gentils.

Nous avons encore été informé que l'on oblige un grand nombre d'Indiens à faire le service de nos flottes ; ce qui les engage dans des dépenses considérables. Voulant remédier à un abus aussi grave, nous vous ordonnons d'affranchir les chrétiens de cette contrainte; et, dans les cas seulement d'urgente nécessité, si quelques-uns sont employés sur les navires, vous aurez soin qu'ils reçoivent une juste indemnité par chaque jour de travail, et vous y apporterez toute l'exactitude que nous attendons de votre zèle et de votre fidélité dans notre service.

Nous avons également appris, par des personnes graves et dignes

de créance, et nous en avons ressenti la plus vive douleur, que certains Portugais achetaient à vil prix des esclaves, pour les vendre aux Mores et à d'autres commerçants infidèles, afin de réaliser d'importants bénéfices : et ainsi ces Portugais causent un dommage essentiel aux âmes de malheureux indigènes, qui pouvaient autrement se convertir à la Foi. Nous vous commandons d'employer tous vos efforts afin d'arrêter ce mal, et de vous opposer à ces ventes : vous vous rendrez très-agréable à Dieu, et vous acquerrez des droits à notre faveur, si, déployant la sévérité que le cas exige, vous remédiez à un abus immense à nos yeux.

Vous aurez soin de réprimer l'audace effrénée des usuriers qui transgressent, sans aucun scrupule, une des anciennes lois de la cité de Goa. Dès cette heure, nous abrogeons cette loi même, et nous vous enjoignons de l'effacer et de la faire disparaître du corps des autres lois, comme contraire à la Foi chrétienne.

A Baçaïm, vous veillerez à l'achèvement de l'église, qui sera sous l'invocation de saint Joseph; et vous assignerez à cette église, sur nos propres fonds, des revenus pour son recteur, et pour plusieurs bénéficiers et chapelains chargés de la desservir.

Et, ainsi que les prédicateurs et les ministres de la religion sont souvent éprouvés par la misère temporelle dans l'œuvre de la conversion des gentils, nous désirons, et c'est notre volonté, qu'on leur attribue des secours pécuniaires; et, qu'à cet effet, l'on impose un tribut annuel de 3,000 pardams sur les mosquées occupées par les Mores dans les terres de nos domaines.

De même, sur les produits de nos douanes et sur les droits acquittés par le commerce, vous prélèverez à perpétuité 300 fanègues (1) de riz, pour les aliments des nouveaux chrétiens qui ont été convertis ou qui se convertissent tous les jours par les soins du vicaire Miguel Vaz sur les terres de Chaül : nous voulons que cette provision de riz soit remise à l'évêque, qui en disposera successivement et dans la proportion des besoins.

Nous avons encore appris que, sur les terres de Cochin, les chrétiens de Saint-Thomas éprouvent du préjudice, au sujet des poids et des mesures, de la part de nos marchands qui leur ven-

(1) Fanègue : mesure de capacité portugaise, environ 6 décalitres. — Pardam : *voy.* Lettres, t. I, p. 93. Note.

dent le poivre, et qui les privent de la bonne mesure attribuée par l'ancien usage en surcroît du poids et de la mesure légitime; et, à plus d'un égard, il convenait plutôt de leur faire une faveur que de les traiter si rigoureusement. Vous ordonnerez donc que l'on revienne à l'ancien usage.

Vous inviterez également le roi de Cochin à faire cesser certaines coutumes et superstitions païennes que ses devins pratiquent d'ordinaire dans la vente du poivre : ces rites ne l'intéressent en aucune manière, et sont un grand scandale pour les chrétiens qui pratiquent le commerce dans ses domaines.

De même nous avons été informé que ce prince persécute les Indiens lorsqu'ils embrassent la Foi, et qu'il confisque leur propriété : vous ferez en sorte, et vous y apporterez un grand zèle, de faire renoncer ce prince à ces actes de tyrannie, et je lui écris personnellement à cet égard. Sa conduite a produit des effets déplorables pour l'âme et pour le corps de ses sujets ; et ce souverain suivra nos conseils, s'il veut être notre ami : nous vous recommandons à vous-même de déployer en cette occasion toute la puissance de votre zèle.

Vous nous avez fait valoir, dans vos lettres et dans vos rapports, l'intérêt d'affranchir les peuples de Socotora de la malheureuse servitude où ils languissent, et nous avons cru devoir y porter remède, afin que le Turc, dont ils sont vassaux, n'infeste plus ces mers par ses armées navales. Vous agirez, à cet effet, de la manière la plus efficace, après vous être entendu avec le vicaire Miguel Vaz, de qui l'expérience vous sera d'un très-grand secours, en cette circonstance et dans tous les cas difficiles qui se présenteront à vous.

Les indigènes qui se livrent à la pêche des perles, outre les autres maux et les oppressions qu'ils endurent, souffrent, nous le savons, un très-grand préjudice dans leur propriété, étant obligés par nos capitaines, au mépris de toutes les lois divines, d'exercer la pêche pour le compte de ces officiers, à des conditions intolérables. Aussi, notre désir étant qu'aucun de nos vassaux n'éprouve d'injustice ou de violence, nous vous commandons d'empêcher que rien de pareil ait lieu par la suite à l'égard de ces peuples, et que nos capitaines prétendent s'enrichir ainsi par des voies d'iniquité. Et, afin de prévenir les vexations et les abus de ce genre, vous vous assurerez si le littoral est suffisamment gardé, et s'il est

possible d'opérer la perception de nos revenus, sans la présence de notre marine : si vous reconnaissez que cette voie pacifique puisse être employée, vous rappellerez nos officiers, et vous interdirez aux vaisseaux de naviguer sur ces côtes, afin qu'il soit loisible aux indigènes de jouir en paix de leur propriété, et d'être à l'abri des rapines et des extorsions.

Sur toutes choses, nous vous recommandons de consulter, en toute circonstance, le P. François-Xavier. Vous examinerez surtout avec lui s'il est avantageux pour l'accroissement de la religion sur la côte de la Pêcherie, que les nouveaux convertis y demeurent sans se livrer à aucun travail : et si cette inaction leur est permise, il devra néanmoins paraître, qu'avec la religion nouvelle, ils ont revêtu de nouvelles mœurs, et mis un frein à la licence de leur vie ancienne.

Nous savons encore que ceux qui viennent d'abjurer le paganisme pour embrasser notre sainte religion se trouvent maltraités et méprisés de leurs parents et de leurs amis; que ceux-ci les chassent de leurs habitations et les dépouillent de leurs biens, avec une telle injustice et une telle violence, que les néophytes se voient contraints de vivre misérablement et dans une pénurie excessive, et n'existent qu'au prix de sueurs infinies : afin donc de remédier à ce désordre, vous agirez en prenant conseil du vicaire Miguel Vaz, de manière à ce que les nouveaux chrétiens soient assistés des fonds de notre trésor; et ce qui leur sera destiné sera remis par vous au prêtre leur pasteur, afin que chaque année ce prêtre en opère la répartition selon ses propres lumières.

En même temps, nous avons appris qu'un jeune homme de Ceylan est arrivé à Goa en fugitif, pour se soustraire aux fureurs et aux violences de ses parents : et que ce jeune homme, étant réellement de naissance royale, a des droits à l'hérédité souveraine. Il nous a paru que, pour l'exemple des autres néophytes, et afin de multiplier les conversions, vous deviez le faire accueillir dignement, en considération du christianisme qu'il professe, dans le collége de Saint-Paul de cette ville : vous l'y entretiendrez donc à nos frais de tout ce qui lui sera nécessaire pour son existence et son bien-être, en raison de son illustre origine, afin que tout le monde apprécie nos intentions généreuses envers les personnes de ce caractère. Vous aurez soin, en même temps, de vous assurer d'une manière très-précise de la réalité du droit qu'il allègue à la

succession royale, et vous nous adresserez le résultat de vos informations, dans un mémoire authentique, afin que nous prenions les mesures qui seront les plus convenables. Mais, dès à présent, et telle est notre volonté, vous aurez soin de demander au tyran de Ceylan le compte le plus rigoureux des traitements barbares qu'il a fait subir à ses sujets nouvellement convertis à notre sainte Foi; vous l'obligerez à donner satisfaction pour sa détestable cruauté, afin que tous les souverains de l'Inde reconnaissent à quel point la justice nous est chère, et combien nous avons à cœur de protéger tous les opprimés.

Et, ainsi qu'il n'est point convenable que les artisans païens fondent, peignent, ou façonnent, comme jusqu'à ce jour on l'a toléré, des images et des figures de Jésus-Christ Notre-Seigneur et de ses saints, pour les exposer en vente: nous vous commandons de faire toutes vos diligences afin d'empêcher cet abus; et vous édicterez cette peine, que quiconque sera convaincu d'avoir fabriqué l'une de ces images, verra son œuvre détruite, et recevra deux cents coups de fouet. En effet, ce serait un grand crime que les images représentant des mystères aussi vénérables se trouvassent entre les mains de païens idolâtres.

Nous avons appris des mêmes sources que les églises de Cochin et de Coulam, qui ont été commencées récemment, demeurent sans être achevées, découvertes et exposées à toutes les injures de l'air: non-seulement c'est d'un effet fâcheux, mais l'édifice tout entier en souffre. Vous prescrirez donc d'en achever les travaux, sans considérer la dépense. Vous emploierez, à cet effet, l'œuvre et les plans des meilleurs architectes et ouvriers.

A Naram, vous ferez également construire une église, en l'honneur et sous l'invocation de l'apôtre saint Thomas. Vous ferez terminer, à Calapour, celle qui est commencée sous le vocable de la Sainte Croix; et, dans l'île voisine de Coram, vous en élèverez une autre, d'après les plans et avec la magnificence que vous jugerez convenables; car il est avéré que rien n'éveille davantage dans les esprits des gentils les sentiments de la Foi en notre sainte [illegible]que la dévotion qu'ils reconnaissent en nous-mêmes.

[illegible] vous recommande encore, d'une manière très-précise, d'instituer, dans les places où vous le verrez nécessaire, des écoles et des lieux de réunion, afin qu'à de certains jours, non-seulement les chrétiens, mais les païens eux-mêmes, puissent venir assister aux

prédications et aux exercices pieux, et que les païens eux-mêmes conçoivent de l'attrait pour notre sainte religion, et reconnaissent les erreurs de leurs propres voies, en recevant en leurs âmes la lumière pure de l'Évangile. Vous choisirez pour ces enseignements des ministres vertueux, et dont les qualités seront en rapport avec des fonctions aussi grandes.

Désirant infiniment, et sur toutes choses, que, dans notre empire des Indes, le nom du Seigneur Dieu soit connu et glorifié, et que la sainte Foi y soit reçue partout, nous entendons, et telle est notre volonté, que dans toute la contrée de Salsette et de Bardez, l'on détruise et l'on extermine toutes les idoles, et que l'on mette fin au culte infernal qui leur est rendu; et, afin que cette œuvre s'opère plus aisément, et sans qu'il soit nécessaire d'y employer la force ou la contrainte, nous ordonnons aux prédicateurs de faire servir leurs discours et leurs conférences à préparer, avec autant de prudence que de zèle, les esprits des païens; de les amener, avec la grâce de Dieu, à connaître le bienfait qu'on leur procure en leur découvrant l'immensité de leurs erreurs et en les délivrant du douloureux esclavage et des chaînes du démon. Ces infidèles peuvent en être affranchis, s'ils embrassent notre sainte religion, et c'est la voie unique pour leur faire connaître l'aveuglement où Satan les tenait plongés, en les privant du suprême avantage de la science du salut. Il importe singulièrement que les ministres de la religion soient édifiants par leur vie et par leurs mœurs, et doués d'une science suffisante : vous les choisirez donc de ce caractère, afin que l'on ait lieu d'espérer qu'ils répondront à nos vues. Vous leur recommanderez de montrer tout le zèle et toute l'assiduité qui constituent leur devoir, ainsi que le vôtre est d'attirer à vous et de vous concilier tout le monde, et principalement les nobles et les chefs de famille, dont l'exemple dirige le reste du peuple : que si ces personnes sont gagnées à notre sainte religion, il deviendra plus aisé de convertir la masse de la nation, qui s'empressera de se conformer à l'exemple des chefs. Les nouveaux convertis doivent être traités avec une douceur extrême, afin que les indigènes en conçoivent des dispositions meilleures. Vous favoriserez ces néophytes, non pas d'une mesure générale, mais individuellement, si dénués et si misérables qu'ils soient.

Nous avons cru devoir vous adresser ces recommandations

nombreuses ; et, pleins de confiance en votre dévouement et en votre zèle, nous présumons que vous saurez en remplir tout le devoir. Il en résultera, pour Dieu Notre-Seigneur, une gloire immense, et nous estimerons vous avoir une obligation éminente.

Donné à Almeirim, le 8 mars, en l'année 1546 depuis la naissance de Notre-Seigneur.

LE ROI.

2e LETTRE.

A D. Francisco Barreto, vice-roi des Indes, pour lui recommander de procéder à une enquête sur les vertus et les miracles du Saint (1556).

Vice-roi, mon ami, salut!

La vie et les travaux de François Xavier ont été d'un si salutaire exemple, que nous considérons comme très-agréable à Dieu de les mettre en lumière pour la gloire divine. Et afin que les faits de cette vie, étant publiés dans le monde, y jouissent d'une autorité et d'une authenticité parfaites, nous vous recommandons très-expressément, partout où se trouveront, dans toutes les parties des Indes, des témoins avérés et dignes de foi concernant les œuvres du P. Xavier, des témoins ayant vécu longtemps et familièrement avec lui, de les entendre sous la foi du serment, et de faire rédiger des actes authentiques et des procès-verbaux de leurs témoignages : vous ferez dresser ces instruments avec un soin extrême, et vous y comprendrez tout ce qui se rapporte à la vie et aux actions de ce Père, à toutes les œuvres glorieuses accomplies par lui pour le salut et l'édification des âmes ; enfin, tous les miracles que, par la grâce de Dieu, il a opérés durant sa vie et après sa mort. Ces documents, revêtus de toutes les formes authentiques, seront signés et scellés par vous, et nous seront transmis par trois différentes voies. Nous vous serons obligé, comme d'un éminent service, si vous accomplissez notre mandat avec zèle et dans peu de temps.

Lisbonne, le 28 mars 1556.

LE ROI.

pour dissiper les ténèbres et la profonde nuit où elles étaient ensevelies. Louange et gloire en soient rendues à Dieu, qui opère de si grandes merveilles par le ministère de ses saints !

J'accorde à ces Pères tout ce qu'ils réclament de moi, dans l'intérêt du salut des âmes : je communique à chacun d'entre eux tout le pouvoir et toute l'autorité que je possède, à ce point de n'en rien réserver absolument : je me considère comme étant l'un des membres de leur sainte Compagnie, malgré que mes œuvres soient si différentes et si éloignées des leurs ; je leur suis favorable, et je les aime en Jésus de Nazareth, avec une charité sincère, pure et sans aucun fard ; je leur accorde des églises et des résidences, où ils ont la faculté de se recueillir, et d'où ils peuvent se diriger vers leurs travaux, afin d'aller opérer le salut du prochain. Ils sont vraiment dignes d'être consolés souvent par des lettres de votre Révérence, et votre Révérence pourrait en même temps écrire au P. maître Simon, de leur envoyer, du Portugal, d'autres Pères pour les assister : en effet, le pays est immense, les ouvriers sont peu nombreux, et le travail est infini.

(28 novembre 1550.)



XII.

Lettre du P. Melchior Nunez Barreto, à la Compagnie, en Portugal.

Sur les souffrances du P. Xavier au Japon. (*Fragment.*)

. . . . . Les bonzes sont étroitement unis avec les seigneurs de l'Empire ; et ils nous font une guerre acharnée, parce que nous révélons au peuple leur vie criminelle et tous leurs artifices. En effet les mensonges, dont ils remplissent les esprits des hommes, sont si infinis, qu'il n'existe point parmi ces pays d'obstacle plus grand à l'Evangile. C'est ici que j'ai connu combien le P. François Xavier a lui-même éprouvé de contradictions, quoiqu'il ait voulu nous le laisser ignorer. Combien de peines il a surmontées, dans ses voyages continuels à pied, lorsqu'il prêchait au milieu des

chemins et dans les maisons des bonzes et des seigneurs, et qu'il se nourrissait uniquement des aliments les plus vulgaires et les moins substantiels! Pendant les plus grands froids, il courait, comme un serviteur d'écurie, derrière les cavaliers japonais, voyageant à l'allure de leurs chevaux, sans jamais quitter sa soutane, et chargé d'une valise; car il se proposait ainsi d'éviter les brigands du chemin. Le même Père, lorsqu'il s'agissait de reprendre les vices et les superstitions des Japonais, était si plein de véhémence et de liberté, que son compagnon en frissonnait de crainte, ainsi que ce dernier me l'a depuis raconté (1). Combien de fois ce Père a supporté d'un cœur ferme et d'un esprit invincible les clameurs des enfants qui s'attachaient à ses pas, leurs insultes, les pierres dont ils l'accablaient! Il ambitionnait à ce point la mort pour Jésus-Christ, qu'on eût pu dire qu'il la recherchait. Censurant un jour avec la liberté d'un saint zèle un crime infâme dont le roi d'Amangu-chi s'était rendu coupable, il encourut un danger très-évident de mort. Un jour, des seigneurs japonais lui adressaient la parole en des termes peu respectueux, et son interprète, saisi d'effroi, s'attendait à tout instant à voir les épées s'abaisser sur le Père : et Xavier ordonnait à ce même interprète de répondre en un pareil langage, sans toutefois proférer aucune parole d'injure. Il agissait ainsi, non par orgueil, mais parce qu'il était convaincu, — et il le disait, — que sa doctrine et ses paroles n'auraient d'autorité parmi ces peuples, que s'il se faisait respecter plus encore qu'on ne respecte les bonzes, pour lesquels la considération est immense. Les Japonais étaient pénétrés d'une telle admiration à la vue de cette grandeur d'âme et de ce mépris de la vie, que le P. Xavier, aux yeux d'un grand nombre d'entre eux, jouit encore aujourd'hui d'une éminente réputation de sainteté. . . . . . .

Cochin, 10 janvier 1558.

(1) C'était le F. Joam Fernandez, si héroïque lui-même.

XIII.

Lettre du P. Luis de Almeida (1).

Sur les miracles opérés par un livre et une discipline laissés par le Saint à des chrétiens japonais.

. . . . . En nous dirigeant sur Tanarim, où se trouvait à l'ancre le navire de Manoël de Mendoza, nous rencontrâmes le château d'un seigneur appelé Hexandono. Ce château se trouvait placé sûr une haute colline, et m'a paru la plus forte citadelle, par ses défenses naturelles et par les ouvrages d'art, que j'aie vue en ma vie....

Dans cette place, il y a de longues années, François Xavier avait converti à Dieu l'épouse d'Hexandono et quatorze autres personnes, et je crus que c'était un devoir pour moi d'aller les consoler et les confirmer dans la foi. Tous me reçurent avec l'affection la plus vive, surtout l'épouse d'Hexandono. On m'adressa de nombreuses questions sur François Xavier, sur les Eglises de Bungo, de Meaco, et sur toutes les autres qui ont été fondées au Japon, et on me témoigna la joie la plus sincère d'apprendre leur état florissant. Ces chrétiens parurent d'autant plus heureux de ma présence, que depuis longtemps ils n'avaient eu l'occasion de voir aucun membre de notre Compagnie. Pendant ce long intervalle de temps, la divine Providence les avait maintenus dans la foi, grâce au zèle d'un vieillard chrétien qui jouissait parmi eux d'une grande considération, en qualité de maître et de docteur de tous, et aussi par l'effet de plusieurs miracles. Une femme pieuse conservait avec une vénération profonde, un petit cahier que Xavier lui avait donné, contenant des litanies et d'autres prières copiées de sa main, et cette femme avait éprouvé la vertu de ce livre. En effet,

(1) Luis de Almeida, passé au Japon pour faire le commerce, trouva plus fructueuse l'œuvre de la conversion des âmes. Il fut reçu dans la Compagnie en 1555 par le P. Cosme de Torrez. Étant encore dans le siècle, il avait créé dans Bungo un asile d'orphelins et un hospice de lépreux. Dans la Compagnie, il accomplit de nombreuses missions avec un succès infini. Il excellait surtout dans l'établissement de chrétientés nouvelles. Il fut le principal fondateur des églises de Vocoxiura, de Goto, d'Amacusa, de Cochinotzu, de Chimabara, de Funaï. Il mourut saintement à Amacusa, dans le courant de l'année 1583.

placé sur la personne de plusieurs malades, parmi lesquels se trouvait Hexandono, le livre du Père les avait guéris à l'heure même. Le vieillard conservait, avec une dévotion pareille, une discipline que le Père lui avait remise, et dont les chrétiens se frappaient dans de rares occasions : car le vieillard ne permettait point qu'on s'en servît souvent, de peur qu'elle ne vînt à s'user. On avait reconnu que cette discipline était non-seulement salutaire aux âmes, mais aussi aux corps, par une grâce toute spéciale de Dieu. La femme dont nous avons parlé, se voyant affligée d'une maladie grave, et ayant vainement eu recours à tous les remèdes, eut la pensée d'employer la discipline du Père, et, par les mérites de François Xavier, à ce que l'on peut croire, elle recouvra sa santé primitive. Je m'entretins avec tous ces fidèles sur les matières de la religion, et, ayant fait dresser un autel, et placer sur cet autel une magnifique image de la Très-Sainte-Vierge, que j'avais apportée avec moi, je conférai le baptême à neuf enfants, parmi lesquels étaient deux fils d'Hexandono, que le vieillard initie déjà aux éléments de la doctrine chrétienne. Je me séparai d'eux le lendemain matin, à leur profond regret, abondamment pourvu par leurs soins de tout ce qui était nécessaire pour ma route, et leur ayant promis de les visiter à mon retour, et de demeurer quinze jours au milieu d'eux. . . .

Novembre, 1562.

XIV.

Lettre du P. Alessandro Valignani (1).

Sur la réforme des mœurs portugaises opérée par le P. Xavier et ses premiers disciples.

Les Pères et les Frères de la Compagnie que le P. Me François avait choisis pour faire avancer les œuvres entreprises par lui, donnaient dans leur vie de merveilleux exemples, et continuaient

(1) Le P. Valignani fut visiteur de la Compagnie au Japon de 1574 à 1592. Il y rendit d'éminents services à la religion. Il fut ambassadeur de Portugal au Japon, et s'acquitta sagement de cette mission politique. Il fit le voyage

ces œuvres avec tant de ferveur, qu'il était évident pour tous que ces religieux étaient bien les fils aînés d'un tel père. Il en est résulté que sa doctrine et ses actes ont ouvert les yeux des Portugais, dans toute l'étendue des Indes, et qu'ainsi cette nation est venue des ténèbres à la lumière, et qu'elle a renouvelé et transformé son existence, discernant l'or pur d'avec le fumier; les péchés publics ont disparu, tandis qu'auparavant on les commettait sans scrupule, en matière de mœurs comme en matière de commerce; l'on a abandonné toutes sortes de trafics et opéré de grandes restitutions. Les sacrements se sont vus fréquentés; la honte qui, pour la plupart des hommes, consistait naguère à paraître dévots, s'est changée en la crainte d'occasionner du scandale. Et comme la nation portugaise a naturellement d'excellentes inclinations, ces saints travaux, avec la grâce de Dieu Notre-Seigneur, étant secondés par la bonne administration et par la sagesse des prélats et de tous les autres ecclésiastiques, ont fait que l'estime et la considération accordées à la vertu ont bientôt pris un merveilleux accroissement, et depuis longtemps déjà dans les Indes, c'est une honte insigne pour un homme que de passer pour vivre d'une manière déshonnête. Et bien qu'il soit avéré qu'il se commet des péchés, puisqu'il est nécessaire qu'il y ait des scandales en ce monde, — car, de lui-même, le monde ne saurait produire que ces épines mauvaises, ainsi que le fait la terre depuis la malédiction divine : — néanmoins, en considérant la nature des choses, et les excès de licence auxquels naguère on vivait abandonné, on doit éprouver une sincère admiration de la modestie, et des sentiments religieux des soldats portugais dans les Indes. Le respect qu'ils observent et pratiquent à l'égard des choses saintes, des prélats, des religieux et de tous les ecclésiastiques; le fréquent usage qu'ils font durant l'année des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, leur scrupuleuse exactitude à remplir leurs devoirs avant de s'embarquer pour aller faire campagne, paraît être plutôt le fait de personnes vivant en religion, que de gens de guerre qui combattent avec l'intrépidité et avec la constance dont ils donnent sans cesse les preuves.

Dans ce changement, qui a été réellement l'œuvre du Seigneur

d'Europe en 1592 afin d'aller rendre compte au souverain pontife et au P. général de l'état religieux de sa province. Le P. Valignani revint dans les Indes, et termina sa sainte vie à Macao, en 1606.

et l'effet de son bras, s'il est vrai de dire que les prélats s'y sont puissamment employés ainsi que les autres ecclésiastiques; néanmoins le principal honneur doit être rapporté aux glorieux souverains, le roi Jean III et Madame Catherine, son épouse, qui ont gouverné leurs Etats avec un si admirable zèle et une sagesse si parfaite, et qui ont commencé la réforme et l'extirpation des anciens désordres, qui ont secondé les Ordres religieux, qui ont mis et laissé leurs sujets dans une forme nouvelle d'existence, et dans des mœurs véritablement chrétiennes.

L'exemple de ces souverains a été merveilleusement suivi par leur petit-fils, le sérénissime roi D. Sébastien, que le monde a sujet de pleurer, après l'avoir perdu si prématurément et dans la fleur de son âge. On ne doit pas une moindre reconnaissance, pour ces rares bienfaits, au catholique et très-dévot roi et cardinal D. Henri, présentement vivant, pour toute la durée écoulée de son règne, et pour le temps de sa domination sur cet empire des Indes. En effet, il gouverne ses deux empires avec une conscience si pure, et avec un zèle si passionné pour le service de Dieu et pour la réformation des mœurs de ses sujets, que les rois peuvent le prendre pour modèle et les prélats pour exemple.



XV.

Notice sur la chapelle basse de l'abbaye de Montmartre,



Où saint Ignace et ses compagnons émirent leurs premiers vœux.

Le mont des Martyrs qui, par les altérations de la langue, est devenu Montmartre, a reçu son nom des martyrs Denis, premier évêque de Paris, Rustique et Eleuthère, ses compagnons, et de plusieurs autres saints personnages, qui vivaient retirés dans les carrières ou catacombes, et qui rendirent témoignage à la foi vers le même temps. Une église y fut élevée par la piété des fidèles, et les premiers actes relatifs à ce lieu vénérable remontent au XIe siècle: on y lit la donation qui fut faite de l'église au monastère bénédictin de Saint-Martin-des-Champs. Au penchant de la colline, à 600 pieds environ de distance, était une crypte où, suivant la tradition,

saint Denis célébrait les saints mystères pendant la persécution. Une autre tradition y place le lieu de son martyre. Il existait là deux oratoires : l'un inférieur, dans la crypte, et l'autre construit au-dessus.

En 1134, Louis-le-Gros fonda dans le lieu de Montmartre, un couvent de religieuses bénédictines, duquel il fit dépendre l'église et la chapelle. Les moines de Saint-Martin reçurent une autre église en la place. La nouvelle basilique de Montmartre, qui fut édifiée sur les fondements de l'ancienne, fut consacrée par le pape Eugène III en 1147. Elle formait deux églises : l'une, dans la partie inférieure de la nef, était l'église paroissiale, dédiée à la Très-Sainte-Vierge et à saint Denis, évêque et martyr ; l'autre, qui comprenait la partie supérieure de la nef et l'abside, était la chapelle des religieuses, sous le vocable de saint Pierre, apôtre. Cette basilique est la paroisse actuelle de Montmartre.

La petite chapelle, au penchant de la colline, était dédiée à saint Denis et à ses compagnons martyrs. On l'appelait la chapelle du Martyre. L'oratoire sous cette chapelle, fut de tout temps l'objet de nombreux pèlerinages. Saint Bernard, qui la visita en 1147, y avait une dévotion spéciale, et il y laissa sa chasuble brodée en argent. On y conserva cette relique jusqu'à l'incendie de 1559, où la sacristie de l'église et une partie du couvent furent consumées par les flammes.

Les maîtres orfévres de Paris avaient leur confrérie dans la chapelle basse.

Ce fut dans cette crypte que saint Ignace et ses compagnons firent la première profession de leurs vœux, ainsi que le constatait une inscription gravée sur une lame de bronze dorée, et fixée dans un marbre auprès d'un des piliers, ainsi conçue :

D. O. M. SISTE, SPECTATOR, ATQUE IN HOC MARTYRUM SEPULCHRO, PROBATI ORDINIS CUNAS LEGE, SOCIETATIS JESU, QUÆ S. IGNATIUM LOYOLAM PATREM AGNOSCIT, LUTETIAM MATREM. ANNO SALUTIS MDXXXIV, AUGUSTI XV, HIC NATA EST : CUM IGNATIUS ET SOCII, VOTIS SUB SACRAM SYNAXIM RELIGIOSÈ CONCEPTIS, SE DEO IN PERPETUUM CONSECRARUNT. AD MAJOREM DEI GLORIAM.

« A la gloire de Dieu. Arrêtez-vous, spectateur, et lisez, dans cette sépulture des martyrs, l'origine d'un ordre révéré, de la

COMPAGNIE DE JÉSUS, qui reconnaît saint Ignace pour son père, et la Ville de Paris pour sa mère : Elle a pris naissance en ce sanctuaire, le 15 août 1534, lorsque Ignace et ses compagnons y ont prononcé leurs vœux de religion, après avoir participé au banquet eucharistique, et se sont à jamais consacrés à Dieu, pour sa plus grande gloire. »

Sur le haut d'une petite colonne à l'entrée de la chapelle on lisait cette inscription :

SACRA ET PIA SOCIETATIS JESU INCUNABULA : PARENTIBUS OPTIMIS FILII POSUERE.

« Saint et pieux berceau de la Compagnie de Jésus : érigé par les fils à leurs vénérables pères. »

Sur l'autel de la chapelle, était un tableau représentant le P. Lefèvre administrant la très-sainte Eucharistie à ses compagnons dont le premier lit la formule des vœux.

En 1604, le cardinal de Bérulle, et la sainte fondatrice des Carmélites en France, la mère Marie de l'Incarnation, vinrent, en la chapelle du Martyre, implorer les grâces de Dieu pour leur Institut.

En 1612, le même cardinal de Bérulle y offrit à Dieu les prémices de l'Oratoire.

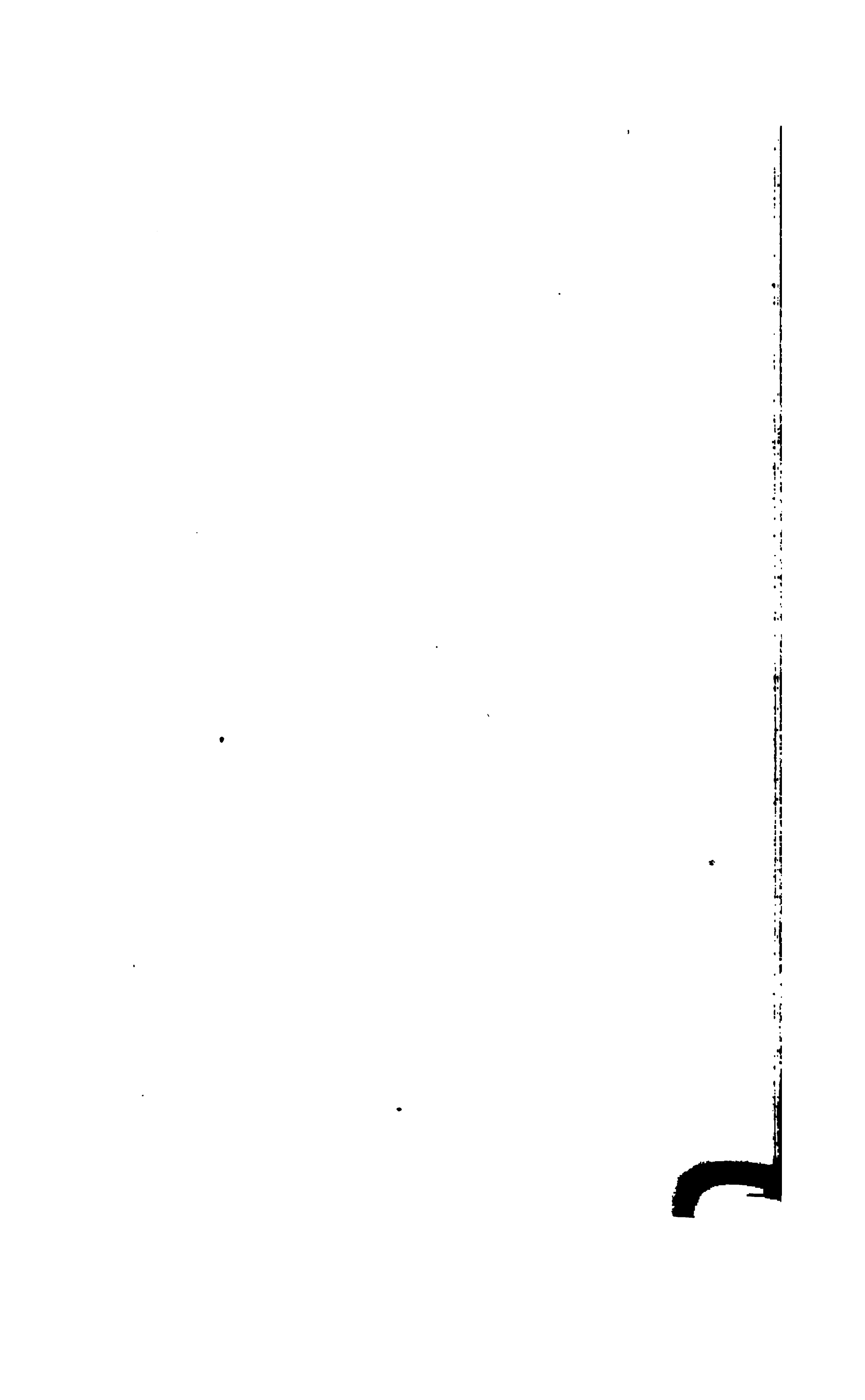
Saint Vincent de Paul et saint François de Sales firent aussi des pèlerinages à Montmartre.

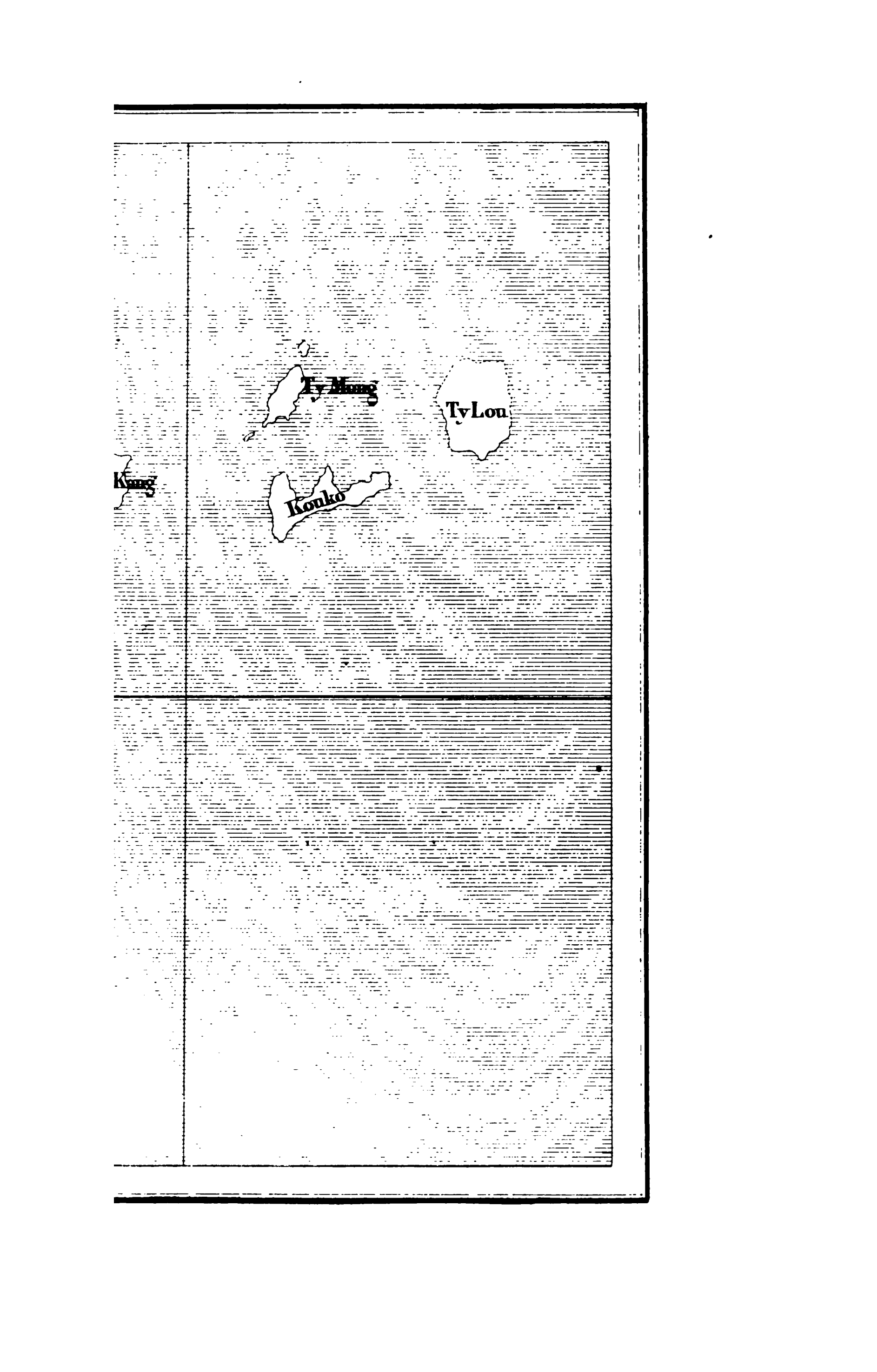
M. Olier et ses compagnons s'y rendirent, en 1642, pour consacrer, par un engagement solennel, la fondation de la communauté de Saint-Sulpice.

Sous le règne de Louis XIV, de 1681 à 1686, la chapelle du Martyre fut magnifiquement reconstruite et décorée, et devint la chapelle ordinaire des religieuses.

En 1790, l'abbaye fut supprimée par un décret de l'Assemblée nationale, et bientôt le domaine entier fut vendu comme propriété de l'État (1). A cette heure, la chapelle et les bâtiments ont disparu et leur sol même a été profondément creusé par des carrières les terrains, divisés en parcelles, se sont couverts de bâtiments et nous pouvons seulement indiquer l'emplacement ancien de la vénérable chapelle : c'est à l'angle formé par la chaussée des Ma

(1) M. l'abbé Ottin, ancien curé de Montmartre, possesseur d'un plan de l'abbaye, dressé dans le temps de la révolution, a bien voulu nous con




Ty Lou
Kouko

ar la rue Antoinette. Le terrain de la chapelle se trouve, ıte apparence, converti partiellement en ces deux voies s, et partiellement occupé par la maison formant l'angle des deux voies.



XVI.

ɜ sur l'île de San-Chan, appelée Sancian par les Portugais (1).

le San-Chan, située par 21°,30' de latitude N. et 134 de ɜ, au S.-O. de la province de Kouang-Tong, n'est séparée nent chinois que par un détroit d'un mille d'étendue. ı milles environ de circuit ; sa longueur est de 5 milles, au midi, et sa largeur de 3 milles, d'orient en occident. ;ènes l'appelaient Chang-Tchouen, c'est-à-dire *qui est su- au bras de mer*, à cause d'un canal qui la sépare d'une néridionale. Ils appelaient cette dernière île Hia-Tchouen, *'e au bras de mer.*

San-Chan et le continent, existe une rade avantageuse, que ıuteurs ont appelée Taméo, d'autres Veneaga : nous igno- igine de ces noms.

l'île est parsemée de montagnes où le gibier abonde : contre des sangliers; des cerfs et des volées nombreuses ıs ramiers. Quelques espaces planes sont cultivés en riz. ıt aussi de nombreuses vignes sauvages.

ıtait déserte, lorsqu'en 1523 quelques familles chinoises t la mer et vinrent s'y établir. Peu de temps après, les s, exclus des ports de la Chine, construisirent sur la plage ıes en branches, et des abris temporaires pour leurs mar- s.

ce plan, et nous avons également consulté les plans récents de la ontmartre.

ia Christiana, t. VII et l'*Histoire de Montmartre*, par M. Ché- ıbliée par M. l'abbé Ottin, nous ont principalement servi pour ré- ɜ notice.

ıche A.

plus grande partie des faits de cette notice. Nous donnons une analyse du voyage des deux Pères, présumant que les pèlerins qui visiteront San-Chan y pourront trouver des informations utiles.

Le 10 mars, on alla de Sin-Hoeï à Sin-Ning (une journée de distance). Le gouverneur de Sin-Ning était chrétien, et accueillit avec honneur les missionnaires. — Le voyage se continua par terre jusqu'à Kouang-Haï, où l'on arriva le 14 mars. On y trouva les navires préparés; l'on était alors à cinq milles de San-Chan. — Le 15 mars au soir, on atterrit à l'île. De loin, on apercevait la pierre érigée sur la sépulture du Saint. Les voyageurs, après s'être prosternés sur le tombeau, se rendirent au prochain village, à un mille de distance, pour y passer la nuit.

Les Pères y rassemblèrent les habitants de six villages de l'île, et leur notifièrent les ordres du vice-roi de Canton. La résidence qu'ils choisirent fut un autre village, à trois milles de distance, au pied d'une colline, vis-à-vis du tombeau. Les travaux furent commencés le 19 mars, fête de saint Joseph. On fit niveler un plateau, et l'on anticipa même sur la base de la montagne, en attendant les différents matériaux qui devaient venir de Canton.

En même temps, les missionnaires firent entendre aux habitants de l'île de salutaires prédications, et visitèrent successivement tous les villages.

Ces villages étaient au nombre de six : Pe-Khang (lit septentrional des eaux); Hien-jou (du nom d'un poisson); Si-Khang (lit méridional des eaux); Che-Sonn (ainsi nommé d'un rocher en forme de jonque); Ngao-Kouon (perspective sans bornes), et Tchao-Van (baie du thé).

L'île renfermait environ trois mille habitants; les missionnaires la trouvèrent peu fertile.

Le monument (1) fut divisé en trois parties : dans la première et dans la troisième se trouvait une chapelle, pour célébrer la sainte Messe.

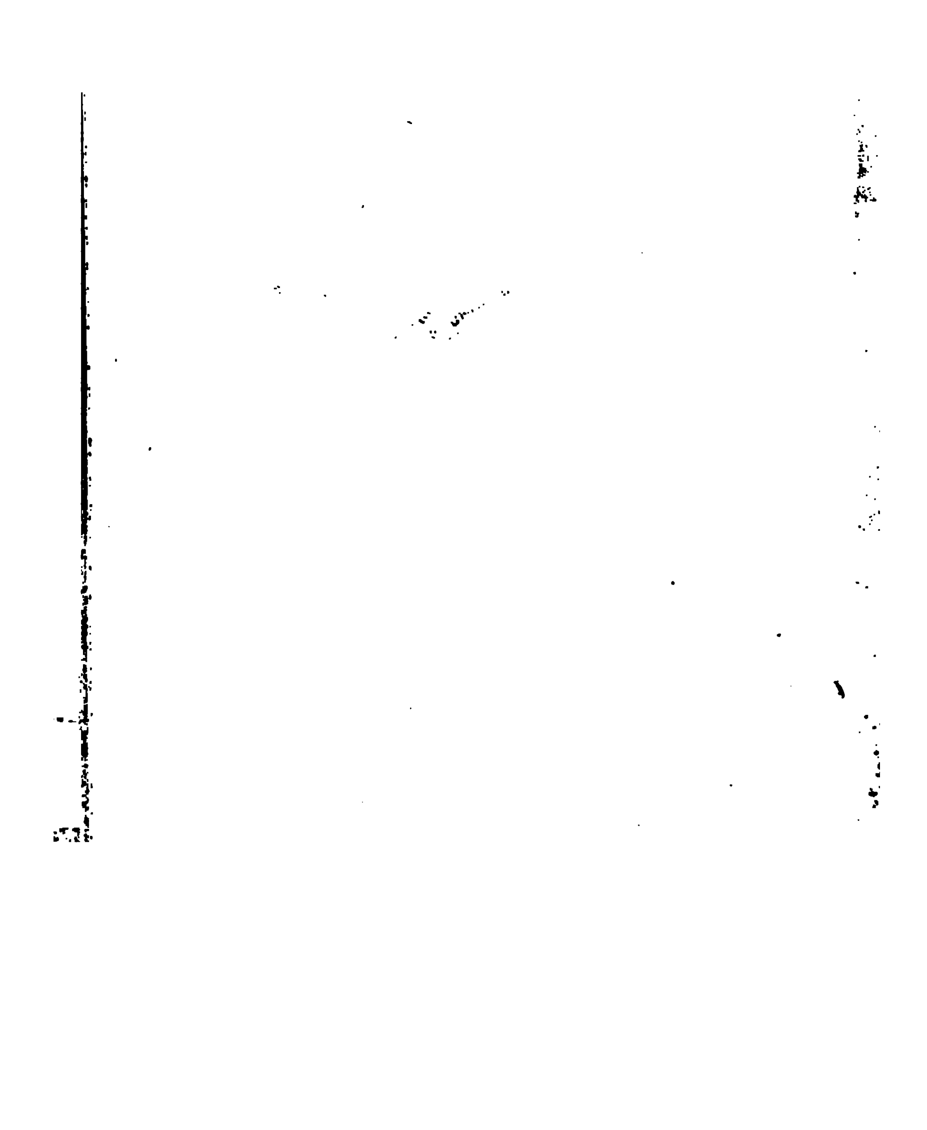
La partie la plus élevée avait son toit terminé en pointe, avec un globe céleste surmonté d'une croix.

On descendait, par sept marches, dans le lieu de la sépulture. Les deux dernières marches passaient aux deux côtés de l'ancienne pierre.

(1) Planche B.

T.II.P.478.

Ichnographia Sepulturæ S Francisci Xaverij
ia Sanciano Sinarum Insulâ recens erectæ Anno 1700



Enfin, cinq autres marches conduisaient à une plate-forme, sur laquelle était érigée une grande croix, haute de dix pieds romains, et large de cinq. Elle se présentait en face de la voie des navires.

L'ouvrage entier avait environ soixante-dix coudées chinoises de longueur, c'est-à-dire, plus de quatre-vingt-dix pieds romains anciens; la largeur était de trente coudées chinoises, ou quarante pieds romains. Un mur d'enceinte qui, dans sa pente, croissait en élévation et avait de cinq à huit pieds de hauteur, accompagnait la déclivité de la montagne, et garantissait le monument contre les eaux pluviales.

L'extérieur des murailles était peint en bleu, la partie supérieure en rouge, et l'intérieure en blanc.

Sur la porte de la chapelle était inscrit le millésime de l'année (1700).

Le monument fut terminé le 2 juin, et les missionnaires revinrent à Canton, après avoir opéré plusieurs conversions parmi les habitants.

Ils obtinrent du vice-roi de Canton un diplôme de protection en faveur de la population de San-Chan, ce qui permit sans doute que leur œuvre sainte subsistât pendant quelque temps.

En 1813, l'évêque de Macao, Sa Grandeur le F. Francisco de Nossa Senhora da Luz Easchim (1), visita l'île de San-Chan, et y trouva le monument détruit. Il parvint néanmoins à faire réparer la pierre principale et la fit relever. Mais, sans doute, à cette heure, elle est de nouveau dans la poussière. Que Dieu daigne, au milieu des événements dont la Chine est le théâtre, accorder à son Apôtre un monument respecté, dans la place à jamais vénérable de sa première sépulture!

(1) Ce nom, écrit ainsi dans l'ouvrage d'Andrew Lijungstedt sur Macao, ne nous paraît point un nom portugais : nous le transcrivons avec réserve.

XVII.

URBAIN VIII.

Bulle de la canonisation de saint François Xavier, célébrée par Grégoire XV.

URBAIN, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la perpétuelle mémoire des faits.

Préambule. — Il est conforme à la raison, il est selon la justice que les actes émanés de la sagesse du pontife romain, quoique l'événement de sa mort ait empêché de les constater par des lettres apostoliques, reçoivent leur effet légitime.

Depuis longtemps, en effet, notre prédécesseur le pape Grégoire XV, d'heureuse mémoire, avait pieusement considéré que le Fils unique du Père Éternel, lui-même éternel ainsi que son Père, étant descendu du trône de sa gloire au milieu de ce monde, afin d'opérer le salut du genre humain, avait répandu la bonne semence de son Verbe dans le champ de cet univers, afin que cette semence y devînt, pour ceux qui croiraient, le germe fécond de toutes les vertus célestes, et le gage, à la fin des temps, de la vie éternelle; que, pour donner l'accroissement à cette moisson divine, Jésus-

---

URBANI VIII.

Bulla canonizationis S. Francisci Xaverii celebratæ per Gregorium XV.

URBANUS, Episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam.

Procemium. — Rationi congruit, et convenit æquitati, ut ea, quæ de Romani Pontificis providentia processerunt, licet ejus superveniente obitu, Litteræ Apostolicæ desuper confectæ non fuerint, suum debitum consequatur effectum. Dudum siquidem fel. rec. Gregorius Papa XV, prædecessor [illegible] pie præmeditans, quod unigenitus, et coæternus æterni Patris Filius, c[illegible] Regalibus sedibus in hunc Mundum, ut salutem humani generis operaretur, descendisset, semen bonum verbi sui in agro Orbis terrarum seminaverat; ut omnium cœlestium virtutum et ad extremum æternæ vitæ fructum cre-

Christ avait versé tout son précieux Sang, dans le supplice volontaire d'une croix ignominieuse; et que, l'œuvre de sa mission étant enfin consommée, le Fils de Dieu, planant au-dessus des sublimités du Ciel, s'était élevé vers le trône de son Père, pour régner à sa droite pendant l'éternité des siècles : mais qu'il avait laissé sur la terre un grand nombre de ses serviteurs et de ses amis, pour cultiver et faire fructifier la divine semence par leurs travaux, par leurs veilles, et, à l'exemple de leur Maître, par l'effusion de leur propre sang, afin de rassembler en ses greniers une récolte surabondante, et de dilater le champ de la religion, jusqu'à ce que, selon la promesse du Père, toutes les nations et les extrémités de la terre eussent été données au Fils en héritage et en souveraineté.

Et quoique la parole divine, de génération en génération, eût toujours été couronnée par le succès, néanmoins, aux heures de la grâce, marquées à l'avance dans les conseils éternels, où il voulait répandre avec plénitude sa miséricorde infinie, comme un fleuve de bénédiction, au milieu de la lignée tout entière des enfants d'Adam, et dilater la gloire de sa Croix jusqu'aux extrémités de la terre et aux derniers horizons de la mer, sa puissance avait éclaté d'une manière vraiment admirable, lorsque des tribus et des langues, des peuples et des races jusqu'alors inconnus, avaient été révélés, et qu'il y avait fait germer une moisson pleine de grandeur et de fécondité; il y avait multiplié le nombre de ses ouvriers, et il avait

dentibus germinaret: quodque, cum pro divinæ hujus segetis incremento pretiosissimum sanguinem suum, ignominiam Crucis voluntarie subiens, effudisset; ac perfecto demum opere, ad quod missus fuerat, super omnibus Cœlorum sublimitatibus ad dexteram Patris in sæculorum æternitate consessurus ascendisset; plurimos servos, et amicos suos in terris reliquerat, qui laboribus, vigiliis, atque ad ipsius exemplum proprii sanguinis effusione, divinam hanc excolentes sementem, messem quam uberrimam in horreum ejus congregarent; ejusque fines eousque dilatarent, donec juxta promissionem Patris, omnes gentes, et termini terræ darentur ei in hæreditatem, et possessionem. Et, quamvis verbum ejus semper a generatione in generationem prosperatum esset; attamen quando ab æternis temporibus prædestinatum beneplaciti ejus tempus advenerat, ut abundare faceret, quasi imbrem inundantem, misericordiam suam magnam super universum semen filiorum Adam, gloriamque Crucis suæ usque ad ultimum terræ, et in mari longe propagaret; vere admirabilis facta erat potentia ipsius, cum revelatis incognitis antea Tribubus et linguis, ac populis et nationibus messem magnam,

béni leurs travaux par une si riche abondance de fruits spirituels, qu'à la voix de ces apôtres, le son de la prédication évangélique avait retenti jusqu'aux limites les plus éloignées de l'univers, et depuis les terres où se lève le soleil jusqu'à celles où il se couche : entre les horizons extrêmes de l'aquilon et des mers, le grand nom du Seigneur notre Dieu avait été révélé à tous les peuples.

Parmi les ministres prédestinés du Seigneur pour accomplir l'œuvre sacrée de sa volonté, et pour coopérer à la vocation de ce nombre infini de peuples, le glorieux serviteur de Dieu, François Xavier, le nouvel apôtre des Indes, fut éminent entre tous, par l'éclat de sa sainteté et par la renommée de ses vertus.

Dès sa jeunesse, il avait marché dans la perfection en présence de Dieu, méprisant et foulant aux pieds les richesses et les dignités du siècle; il s'était renié lui-même, et avait, selon la parole sainte, livré son âme pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ; il aviat été trouvé digne d'être choisi par l'Esprit-Saint pour ce ministère sublime, et d'être constitué, par la divine Providence, comme le chef de tous ses Frères; il avait été comblé des priviléges de grâce qui resplendissent dans les apôtres : et même ces caractères de l'apostolat, qui se manifestaient en sa personne par des témoignages de toute nature, par des signes, par des prodiges, et par ses vertus parfaites, lui avaient mérité le titre d'Apôtre des nations nouvelles, que lui avait conféré la voix unanime de l'univers chrétien.

---

atque uberem aperuerat, atque in ea operarios multiplicaverat; tantaque fructuum abundantia labores eorum compleverat, ut, ipsis annuntiantibus, Evangelicæ prædicationis sonus usque ad extremos Orbis terrarum fines penetrasset; et a solis ortu usque ad occasum, ab Aquilone et mari, magnum nomen Domini Dei nostri in universis gentibus redditum esset. Inter cæteros vero, quos ad perficiendum voluntatis suæ sacramentum, in tantarum gentium vocatione Dominus præordinaverat, egregius Servus ejus Franciscus Xaverius, novus Indiarum Apostolus gloria Sanctitatis, et meritorum splendore præcipue emicuerat : Qui cum a juventute sua perfecte coram Deo ambulasset; spretisque ac conculcatis divitiis, ac sæculi dignitatibus, ac semetipso juxta verbum Domini abnegato, animam suam pro nomine Domini nostri Jesu Christi tradidisset; dignus inventus erat, qui a Spiritu Sancto in tam insigne opus assumeretur; ac tamquam aliorum Dux divina Providentia constitutus Apostolicis charismatibus affluenter decoraretur : etiam ob signa Apostolatus, quæ in eo in omni patientia, in signis, et prodigiis, ac virtutibus manifesta facta erant, novarum gentium Apostolus

Il convenait par toutes ces raisons, après que ce grand serviteur de Dieu, dans l'intérêt de la gloire divine, et du salut des âmes rachetées par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avait enduré des travaux et des souffrances sans nombre et sans mesure, avait éprouvé des dangers infinis sur terre et sur mer, et avait été placé par Dieu dans un degré si éminent que son nom était en honneur parmi toutes les nations.

§ 1. Il convenait, disons-nous, que notre prédécesseur, le pape Grégoire, en vertu de sa charge pastorale, le déclarât, en présence de l'Église militante, véritablement Saint et élu de Dieu, et proposât ses vertus, comme éminentes et sublimes, à l'imitation de tous les fidèles de Jésus-Christ, afin que le peuple chrétien dirigeât toutes ses actions d'après un tel exemple, pour la gloire de Dieu lui-même; et que le même peuple eût la consolation de l'avoir, dans ses propres misères, pour intercesseur auprès de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ:

Et afin que tous les fidèles de Jésus-Christ se sentissent plus vivement excités à glorifier Dieu, selon l'immensité de sa toute-puissance, et que la dévotion profonde inspirée par le grand Serviteur de Dieu s'accrût par le récit et par la révélation à l'univers entier de sa vie céleste sur la terre et de ses œuvres saintes,

Avant toutes choses, le pape Grégoire désira faire connaître, que cet éminent Serviteur de Dieu était né de parents illustres et pieux,

---

unanimi totius Christiani Orbis consensu meruerat appellari : ac propterea decebat, ut tantum Dei famulum, qui pro gloria ejus, et animarum Domini nostri Jesu Christi sanguine redemptarum salute, innumeros maximosque labores, atque ærumnas perpessus erat; ingentiaque terra marique subiverat pericula, quem Deus adeo magnificaverat, ut nomen ejus honorabile esset apud omnes gentes,

§ 1. Idem Gregorius prædecessor, pro suo Pastorali munere, vere Sanctum, et electum Dei, in militanti Ecclesia declararet, ejusque virtutes, tamquam eximias, et præcellentes, universis Christi fidelibus imitandas proponeret, ut populus Christianus actiones suas ad honorem Dei, ipsius exemplo dirigens; eum apud Deum, et Dominum Jesum Christum in ejus necessitatibus habere mereretur intercessorem. Atque, ut omnes Christi fideles promptius, ad laudandum Deum Omnipotentem secundum multitudinem magnitudinis ejus excitarentur; devotionisque ardor erga tantum Dei famulum augeretur, dum ejus in terris cœlestem, et laudabiliter actam vitam Orbi terrarum explicaret, et patefaceret : In primis, et ante omnia

dans la Navarre, au château de Xavier, dépendant du diocèse de Pampelune, et qui faisait partie des domaines de sa famille maternelle. Ses parents lui apprirent, dès son enfance, à craindre Dieu et à éviter scrupuleusement le péché. Dans l'âge de son adolescence, ses parents l'envoyèrent terminer ses études à Paris. Il s'y livrait avec ardeur à la science, lorsque bientôt son père eut la pensée de le rappeler auprès de lui. A cette époque existait encore Marie-Madeleine, sœur de Xavier, et elle dirigeait, avec une grande réputation de sainteté, un monastère de religieuses déchaussées, de l'ordre de Sainte-Claire, dans la ville de Gandie. Connaissant le dessein de son père, et divinement éclairée sur la vocation de François, elle écrivit à son père, avec les expressions les plus vives, pour l'inviter à favoriser les travaux de François, au prix même de sacrifices domestiques : car elle prévoyait, ajoutait-elle, que la divine Providence avait choisi son frère pour être l'Apôtre de nations inconnues.

Lorsque Xavier demeurait à Paris, il fit la connaissance de saint Ignace, et fut admis par lui comme son compagnon, après qu'Ignace eut demandé cette grâce à Dieu par de ferventes prières, pour la plus grande utilité de l'Église ; et sous la direction de ce chef, Xavier entra dans la voie étroite qui conduit à la vie : et afin de se trouver vivifié selon l'esprit, il mortifia très-rudement sa chair, à l'exemple des saints Pères de l'antiquité. En effet, il s'in-

---

præmitteret; quod natus erat insignis hic Dei Servus Navarræ in Oppido Xaverio Pampilonen. Diœcesis, maternæ ditionis loco, nobilibus ac piis progenitoribus. Qui, cum ipsum ab infantia timere Deum, ac ab omni peccato abstinere edocuissent; ubi ætas demum adoleverat, Lutetiam Parisiorum, studiorum gratia eumdem miserant. Quibus, cum alacriter operam daret; post haud multum temporis de eo domum revocando pater cogitare cœperat. Quod cum tunc in humanis agens Maria Magdalena ejus soror, quæ Monasterium Monialium Oppidi Civitatis nuncupati Gandia, Ordinis S. Claræ Discalceatarum nuncupatarum, Valentinæ Diœc. non sine ingenti Sanctitatis fama tunc regebat, persensisset; Fratris vocationem divinitus edocta, per literas cum patre vehementius egerat, ut Francisci Studia omni ope, etiam cum rei domesticæ detrimento, foveret : eum enim incognitarum gentium Apostolum divina Providentia præordinatum esse prævidebat. Cumque Lutetiæ commoraretur in familiaritatem S. Ignatii insinuatus, ac postmodum in Socium ipsius, qui id ardentibus precibus à Deo ad ingentem Ecclesiæ utilitatem præstandam postulaverat, adscriptus, eoque Duce

terdit l'usage, non-seulement de la viande et du vin, mais même du pain de froment, et ne subsista que d'aliments grossiers et sans saveur, dans la proportion la plus modique; souvent même il lui arriva de se priver, pendant un intervalle de deux et même de trois jours, de toute espèce de nourriture : quelquefois enfin il passa dans un jeûne absolu tous les jours de la Semaine sainte, jusqu'au Samedi veille de Pâques. Il avait pour coutume de ne prendre, pour réparer ses forces, qu'un sommeil de quelques instants, et de ne reposer que sur la terre ou sur un lit formé des plus grossières couvertures. Il flagellait si durement son corps avec des disciplines armées de fer, que souvent il en jaillissait une grande abondance de sang. Souvent encore, il se mit en chemin, ayant les bras et les jambes étroitement liés par des cordes, et il persévéra plusieurs jours dans ce douloureux supplice, de manière que ses liens pénétrèrent dans sa chair, et que l'intensité de la douleur anéantit ses forces et le fit tomber épuisé sur le chemin; et si, par une grâce providentielle de Dieu, sans aucune œuvre humaine, les cordes ne s'étaient rompues, la vie de Xavier aurait été tout à fait désespérée.

L'éclat des autres vertus chrétiennes qui resplendirent dans son âme, la puissance avec laquelle, armé du bouclier de la foi, il fit tomber à ses pieds tous les traits de feu de l'esprit du mal, la fermeté de son espérance en Dieu, se révélaient d'une manière in-

---

ingressus erat arctam viam, quæ ad vitam ducebat : ut enim Spiritu vivificaretur, carnem suam, ad antiquorum Sanctorum Patrum exemplum, severissime mortificaverat. Interdicto enim sibi, non solum carnis et vini, sed panis etiam triticei usu, vilibus tantummodo, ac insulsis cibis, iisque quam parcissime usus erat : Quin etiam frequenter integro biduo triduoque ab omni cibo prorsus abstinuerat : aliquando vero omnes majoris Hebdomadæ dies usque ad Sabbatum Paschatis jejunus transegerat : somnoque brevissimo vires reficere consueverat, humi : vel lectulo vilissimis stragulis contecto, jacens, corpus suum ferreis flagellis adeo diverberabat, ut sæpe copiosus sanguis efflueret : aliquando autem funiculis arctissime constrictis lacertis, et coxendicibus, iter agressus erat; cumque plures dies in eo cruciatu perseverasset, vincula adeo corpori ejus infixa erant; ut præ doloris magnitudine viribus destitutus, in via concideret : ac nisi præcipuo Dei beneficio, absque ulla humana ope, disrupta fuissent; de ejus vita omnino desperatum fuisset. Quam præclare vero in ejus animo reliquæ Christianæ virtutes effulsissent; quam potenter scuto fidei protectus omnia nequis-

signe, dans le fréquent usage des Sacrements : car il nourrissait de ces divins aliments, non-seulement lui-même, mais encore le prochain, avec une dévotion infinie, et avec un zèle infatigable : et dans la prédication assidue de la parole divine, dont il répandit la lumière sur une portion si immense de notre univers. Parmi ses autres vertus, sa charité surtout avait brillé comme un astre matutinal; elle s'était révélée dans toutes ses actions, mais principalement dans le service des malades. En effet, il faisait paraître envers les indigents infirmes qui se trouvaient admis dans les asiles hospitaliers, une affection si tendre, qu'il avait peine à vivre éloigné d'eux ; il apportait une telle mortification des sens dans l'accomplissement des ministères les plus vils, que, plusieurs fois, il s'abreuva de l'eau dont avaient été lavés de hideux et incurables ulcères. Lorsque les malades étaient en danger de mort, il oubliait, pour lui-même, la nourriture et le sommeil, et, recevant de Dieu des forces supérieures à la nature, il ne quittait, ni le jour ni la nuit, la garde de ces personnes, qui paraissait lui être dévolue: et il leur administrait les divins Sacrements de l'Église et les autres remèdes spirituels. Il accomplissait toutes ces œuvres avec un empressement et une joie si sensibles, qu'il était évident que le service des malades et des mourants était ses délices, et qu'il faisait fructifier ainsi le talent dont la divine miséricorde l'avait constitué dépositaire. Il ne cessa jamais, pendant le cours entier

---

simi ignea tela extinxisset; et quam firmiter in Deo sperasset ; et Sacramentorum frequentia, quibus non solum semetipsum, sed et alios etiam summa cum devotione, ac indefessa assiduitate pascebat, et verbi Dei assidua prædicatio, qua tam ingentem Orbis terrarum partem illuminaverat insigniter attestabantur. Sed inter cæteras ejus virtutes, quasi Sidus matutinum, præcipue resplenduerat Charitas : quæ in omnibus quidem ejus actionibus, præsertim tamen, cum ægrotis inserviret, manifestabatur. Eo etenim dilectionis ardore erga inopes infirmos, qui in domibus hospitalibus morabantur, se gerebat, ut raro ab eis discederet : tantaque sensuum mortificatione quantumvis sordidissima ministeria peragebat ; ut aquam sæpius, qua horribilia, et incurabilia ulcera laverat, ebibisset. Cum vero de vita periclitarentur, tunc cibi somnique prorsus oblitus, et præter proprias vires à Deo confortatus, veluti a commissa custodia nec die nec nocte discedebat ; illisque sanctissima Ecclesiæ Sacramenta, cæterasque spirituales alimonias præbebat, Quæ adeo libenter, atque hilariter exequebatur ; ut deliciæ ejus deservire ægrotis ac morientibus esse dicerentur, et quasi aliquod talentum,



de sa vie, de pratiquer cette charité vigilante à l'égard des malades, en quelque lieu de la terre qu'il se trouvât placé. Aussi, par cette charité, que l'Esprit saint répandait abondamment dans son cœur, il s'approchait tellement de son Dieu, et il persévérait dans l'oraison avec une ferveur d'esprit si profonde, qu'il passait les nuits tout entières appliquant son âme à cet aliment divin, par lequel il réconfortait son homme intérieur; et même, étant sur un navire, et dans un péril évident de mort, au milieu des plus grandes tempêtes, il ne s'interrompait point et n'éprouvait aucun trouble intérieur: et souvent il sortait si entièrement de lui-même, et avec de tels ravissements d'esprit, que, les yeux dirigés au ciel, il s'élevait de terre par une vertu divine; et son visage paraissait tellement enflammé qu'il offrait l'idéal de l'amour angélique; et ne pouvant supporter les flammes de la charité divine, il s'écriait souvent : « C'en est assez, c'en est assez, Seigneur. »

Lorsqu'il célébrait le très-saint Sacrifice de la Messe, souvent il sortait de lui-même à ce point que les ministres qui agitaient ses vêtements ne pouvaient le réveiller de cette extase qu'après un long intervalle de temps. Quelquefois même, il arriva qu'on le vit s'élever de terre à plus d'une coudée, en présence de tout le peuple, saisi d'étonnement par un si grand miracle, et qui contemplait en ce prodige comme un signe de la sainteté du Serviteur de Dieu.

---

sibi divinæ benignitatis munificentia creditum, negociaretur : assiduamque hanc erga ægrotos curam, ac vigilantiam toto vitæ suæ tempore ubicumque terrarum moraretur, exercuerat. Sed et per eamdem Charitatem, quæ per Spiritum Sanctum diffusa erat in corde ipsius, adeo ad Deum accedebat, tantoque spiritus fervore in oratione perseverabat; ut hujusmodi cibo intentus, quo interiorem hominem reficiebat, noctes integras transigeret : nec, cum in navi esset, atque in aperto vitæ discrimine in summis tempestatibus versaretur, desisteret, aut quidquam animo commoveretur : fieretque aliquando talis super eum mentis excessus; ut oculis in cœlum defixis, divina vi à terra elevaretur; vultu adeo inflammatus, ut angelicam prorsus charitatem repræsentaret; nec divini amoris perferre valens incendium, sæpius exclamaret, Satis est, Domine, satis est. Cum vero Sacrosanctum Missæ celebraret sacrificium, sæpenumero à sensibus usque adeo abalienabatur, ut nec ministri vestem succutientes, nisi post diuturnam moram, excitare possent. Quin etiam aliquoties, altius cubito à terra eleva[illegible] universa adstantium multitudine, miraculi magnitudinem obstup[illegible]

Non-seulement c'était dans la veille que le saint homme avait Dieu dans le cœur et sur les lèvres : mais dans son sommeil, il goûtait le repos en son Dieu. Souvent, en effet, dans ses songes, on lui entendait proférer le très-saint nom de Jésus-Christ, avec un ravissement infini d'esprit.

Et cet homme, orné de vertus si parfaites, et comblé par Dieu tous les jours de grâces plus éminentes, non-seulement ne s'en prévalait point en son cœur, mais voyait croître incessamment en lui-même la vertu d'humilité ; de telle sorte qu'il accomplissait de préférence les ministères les plus humbles de la maison, s'estimant toujours le dernier de tous. Et ses habits étaient si délabrés et si grossiers, qu'il en était souvent un objet de risée pour les enfants.

L'homme de Dieu témoignait une vénération singulière, non-seulement aux évêques, mais à tous les prêtres ; et il n'écrivait jamais qu'à genoux à saint Ignace, alors son supérieur. Il éprouvait, en même temps, une si profonde aversion pour les honneurs, et pour les louanges humaines, qu'il dissimulait avec un soin extrême la dignité suréminente de nonce apostolique, dont le souverain pontife l'avait revêtu en l'envoyant dans les Indes ; et il ne fit usage qu'une seule fois de l'autorité qu'elle lui conférait : et ce fut dans un cas absolu de nécessité.

Enfin, ce grand homme avait reçu de Dieu la carrière la plus magnifique, pour y combattre glorieusement jusqu'à la consomma-

---

ac Servi Dei sanctitatem suspiciente, conspectus fuerat. Nec solum vigilans Vir Sanctus Deum in corde et ore habebat ; sed et dormiens in ipso requiescebat. Frequenter enim in somnis sanctissimum nomen Jesu cum summa mentis dulcedine proferre audiebatur. Cumque tam singularibus floreret virtutibus, atque in dies a Deo potioribus augeretur muneribus ; non modo non extollebatur, sed crescebat in eo semper virtus Humilitatis : adeo ut infima quæque domus officia semper, tamquam omnium postremus, obiret. Vestibus vero adeo pannosis, ac vilibus utebatur, ut pueris quandoque deridiculo esset. Venerabatur autem eximie vir Dei non Episcopos modo, sed Sacerdotes quoscumque : Sancto vero Ignatio, tunc Præposito suo, non nisi flexis genibus scribebat. Honores vero ac laudes hominum adeo horrebat, ut amplissimam Apostolici Nuncii dignitatem, qua instructus in Indias a Summo Pontifice missus fuerat, quam studiosissime occultaret : nec nisi semel ea potestate, necessitate coactus, usus fuerat. Cæterum tantus vir insigne stadium à Deo consequutus erat, in quo gloriose usque ad consummationem cursus, et coronam justitiæ decertaret.

Christ avait versé tout son précieux Sang, dans le supplice volontaire d'une croix ignominieuse; et que, l'œuvre de sa mission étant enfin consommée, le Fils de Dieu, planant au-dessus des sublimités du Ciel, s'était élevé vers le trône de son Père, pour régner à sa droite pendant l'éternité des siècles : mais qu'il avait laissé sur la terre un grand nombre de ses serviteurs et de ses amis, pour cultiver et faire fructifier la divine semence par leurs travaux, par leurs veilles, et, à l'exemple de leur Maître, par l'effusion de leur propre sang, afin de rassembler en ses greniers une récolte surabondante, et de dilater le champ de la religion, jusqu'à ce que, selon la promesse du Père, toutes les nations et les extrémités de la terre eussent été données au Fils en héritage et en souveraineté.

Et quoique la parole divine, de génération en génération, eût toujours été couronnée par le succès, néanmoins, aux heures de la grâce, marquées à l'avance dans les conseils éternels, où il voulait répandre avec plénitude sa miséricorde infinie, comme un fleuve de bénédiction, au milieu de la lignée tout entière des enfants d'Adam, et dilater la gloire de sa Croix jusqu'aux extrémités de la terre et aux derniers horizons de la mer, sa puissance avait éclaté d'une manière vraiment admirable, lorsque des tribus et des langues, des peuples et des races jusqu'alors inconnus, avaient été révélés, et qu'il y avait fait germer une moisson pleine de grandeur et de fécondité; il y avait multiplié le nombre de ses ouvriers, et il avait

---

dentibus germinaret: quodque, cum pro divinæ hujus segetis incremento pretiosissimum sanguinem suum, ignominiam Crucis voluntarie subiens, effudisset; ac perfecto demum opere, ad quod missus fuerat, super omnibus Cœlorum sublimitatibus ad dexteram Patris in sæculorum æternitate consessurus ascendisset; plurimos servos, et amicos suos in terris reliquerat, qui laboribus, vigiliis, atque ad ipsius exemplum proprii sanguinis effusione, divinam hanc excolentes sementem, messem quam uberrimam in horreum ejus congregarent; ejusque fines eousque dilatarent, donec juxta promissionem Patris, omnes gentes, et termini terræ darentur ei in hæreditatem, et possessionem. Et, quamvis verbum ejus semper a generatione in generationem prosperatum esset; attamen quando ab æternis temporibus prædestinatum beneplaciti ejus tempus advenerat, ut abundare faceret, quasi imbrem inundantem, misericordiam suam magnam super universum semen filiorum Adam, gloriamque Crucis suæ usque ad ultimum terræ, et in mari longe propagaret; vere admirabilis facta erat potentia ipsius, cum revelatis incognitis antea Tribubus et linguis, ac populis et nationibus messem magnam,

béni leurs travaux par une si riche abondance de fruits spirituels, qu'à la voix de ces apôtres, le son de la prédication évangélique avait retenti jusqu'aux limites les plus éloignées de l'univers, et depuis les terres où se lève le soleil jusqu'à celles où il se couche : entre les horizons extrêmes de l'aquilon et des mers, le grand nom du Seigneur notre Dieu avait été révélé à tous les peuples.

Parmi les ministres prédestinés du Seigneur pour accomplir l'œuvre sacrée de sa volonté, et pour coopérer à la vocation de ce nombre infini de peuples, le glorieux serviteur de Dieu, François Xavier, le nouvel apôtre des Indes, fut éminent entre tous, par l'éclat de sa sainteté et par la renommée de ses vertus.

Dès sa jeunesse, il avait marché dans la perfection en présence de Dieu, méprisant et foulant aux pieds les richesses et les dignités du siècle; il s'était renié lui-même, et avait, selon la parole sainte, livré son âme pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ; il aviat été trouvé digne d'être choisi par l'Esprit-Saint pour ce ministère sublime, et d'être constitué, par la divine Providence, comme le chef de tous ses Frères; il avait été comblé des privilèges de grâce qui resplendissent dans les apôtres : et même ces caractères de l'apostolat, qui se manifestaient en sa personne par des témoignages de toute nature, par des signes, par des prodiges, et par ses vertus parfaites, lui avaient mérité le titre d'Apôtre des nations nouvelles, que lui avait conféré la voix unanime de l'univers chrétien.

---

atque uberem aperuerat, atque in ea operarios multiplicaverat; tantaque fructuum abundantia labores eorum compleverat, ut, ipsis annuntiantibus, Evangelicæ prædicationis sonus usque ad extremos Orbis terrarum fines penetrasset; et a solis ortu usque ad occasum, ab Aquilone et mari, magnum nomen Domini Dei nostri in universis gentibus redditum esset. Inter cæteros vero, quos ad perficiendum voluntatis suæ sacramentum, in tantarum gentium vocatione Dominus præordinaverat, egregius Servus ejus Franciscus Xaverius, novus Indiarum Apostolus gloria Sanctitatis, et meritorum splendore præcipue emicuerat : Qui cum a juventute sua perfecte coram Deo ambulasset; spretisque ac conculcatis divitiis, ac sæculi dignitatibus, ac semetipso juxta verbum Domini abnegato, animam suam pro nomine Domini nostri Jesu Christi tradidisset; dignus inventus erat, qui a Spiritu Sancto in tam insigne opus assumeretur; ac tamquam aliorum Dux divina Providentia constitutus Apostolicis charismatibus affluenter decoraretur : etiam ob signa Apostolatus, quæ in eo in omni patientia, in signis, et prodigiis, ac virtutibus manifesta facta erant, novarum gentium Apostolus

Il convenait par toutes ces raisons, après que ce grand serviteur de Dieu, dans l'intérêt de la gloire divine, et du salut des âmes rachetées par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avait enduré des travaux et des souffrances sans nombre et sans mesure, avait éprouvé des dangers infinis sur terre et sur mer, et avait été placé par Dieu dans un degré si éminent que son nom était en honneur parmi toutes les nations.

§ 1. Il convenait, disons-nous, que notre prédécesseur, le pape Grégoire, en vertu de sa charge pastorale, le déclarât, en présence de l'Église militante, véritablement Saint et élu de Dieu, et proposât ses vertus, comme éminentes et sublimes, à l'imitation de tous les fidèles de Jésus-Christ, afin que le peuple chrétien dirigeât toutes ses actions d'après un tel exemple, pour la gloire de Dieu lui-même; et que le même peuple eût la consolation de l'avoir, dans ses propres misères, pour intercesseur auprès de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ:

Et afin que tous les fidèles de Jésus-Christ se sentissent plus vivement excités à glorifier Dieu, selon l'immensité de sa toute-puissance, et que la dévotion profonde inspirée par le grand Serviteur de Dieu s'accrût par le récit et par la révélation à l'univers entier de sa vie céleste sur la terre et de ses œuvres saintes,

Avant toutes choses, le pape Grégoire désira faire connaître, que cet éminent Serviteur de Dieu était né de parents illustres et pieux,

---

unanimi totius Christiani Orbis consensu meruerat appellari : ac propterea decebat, ut tantum Dei famulum, qui pro gloria ejus, et animarum Domini nostri Jesu Christi sanguine redemptarum salute, innumeros maximosque labores, atque ærumnas perpessus erat; ingentiaque terra marique subiverat pericula, quem Deus adeo magnificaverat, ut nomen ejus honorabile esset apud omnes gentes,

§ 1. Idem Gregorius prædecessor, pro suo Pastorali munere, vere Sanctum, et electum Dei, in militanti Ecclesia declararet, ejusque virtutes, tamquam eximias, et præcellentes, universis Christi fidelibus imitandas proponeret, ut populus Christianus actiones suas ad honorem Dei, ipsius exemplo dirigens; eum apud Deum, et Dominum Jesum Christum in ejus necessitatibus habere mereretur intercessorem. Atque, ut omnes Christi fideles promptius, ad laudandum Deum Omnipotentem secundum multitudinem magnitudinis ejus excitarentur; devotionisque ardor erga tantum Dei famulum augeretur, dum ejus in terris cœlestem, et laudabiliter actam vitam Orbi terrarum explicaret, et patefaceret : In primis, et ante omnia

31.



dans la Navarre, au château de Xavier, dépendant du diocèse de Pampelune, et qui faisait partie des domaines de sa famille maternelle. Ses parents lui apprirent, dès son enfance, à craindre Dieu et à éviter scrupuleusement le péché. Dans l'âge de son adolescence, ses parents l'envoyèrent terminer ses études à Paris. Il s'y livrait avec ardeur à la science, lorsque bientôt son père eut la pensée de le rappeler auprès de lui. A cette époque existait encore Marie-Madeleine, sœur de Xavier, et elle dirigeait, avec une grande réputation de sainteté, un monastère de religieuses déchaussées, de l'ordre de Sainte-Claire, dans la ville de Gandie. Connaissant le dessein de son père, et divinement éclairée sur la vocation de François, elle écrivit à son père, avec les expressions les plus vives, pour l'inviter à favoriser les travaux de François, au prix même de sacrifices domestiques : car elle prévoyait, ajoutait-elle, que la divine Providence avait choisi son frère pour être l'Apôtre de nations inconnues.

Lorsque Xavier demeurait à Paris, il fit la connaissance de saint Ignace, et fut admis par lui comme son compagnon, après qu'Ignace eut demandé cette grâce à Dieu par de ferventes prières, pour la plus grande utilité de l'Église ; et sous la direction de ce chef, Xavier entra dans la voie étroite qui conduit à la vie : et afin de se trouver vivifié selon l'esprit, il mortifia très-rudement sa chair, à l'exemple des saints Pères de l'antiquité. En effet, il s'in-

---

præmitteret; quod natus erat insignis hic Dei Servus Navarræ in Oppido Xaverio Pampilonen. Diœcesis, maternæ ditionis loco, nobilibus ac piis progenitoribus. Qui, cum ipsum ab infantia timere Deum, ac ab omni peccato abstinere edocuissent; ubi ætas demum adoleverat, Lutetiam Parisiorum, studiorum gratia eumdem miserant. Quibus, cum alacriter operam daret; post haud multum temporis de eo domum revocando pater cogitare cœperat. Quod cum tunc in humanis agens Maria Magdalena ejus soror, quæ Monasterium Monialium Oppidi Civitatis nuncupati Gandia, Ordinis S. Claræ Discalceatarum nuncupatarum, Valentinæ Diœc. non sine ingenti Sanctitatis fama tunc regebat, persensisset; Fratris vocationem divinitus edocta, per literas cum patre vehementius egerat, ut Francisci Studia omni ope, etiam cum rei domesticæ detrimento, foveret : eum enim incognitarum gentium Apostolum divina Providentia præordinatum esse prævidebat. Cumque Lutetiæ commoraretur in familiaritatem S. Ignatii insinuatus, ac postmodum in Socium ipsius, qui id ardentibus precibus à Deo ad ingentem Ecclesiæ utilitatem præstandam postulaverat, adscriptus, eoque Duce

terdit l'usage, non-seulement de la viande et du vin, mais même du pain de froment, et ne subsista que d'aliments grossiers et sans saveur, dans la proportion la plus modique; souvent même il lui arriva de se priver, pendant un intervalle de deux et même de trois jours, de toute espèce de nourriture : quelquefois enfin il passa dans un jeûne absolu tous les jours de la Semaine sainte, jusqu'au Samedi veille de Pâques. Il avait pour coutume de ne prendre, pour réparer ses forces, qu'un sommeil de quelques instants, et de ne reposer que sur la terre ou sur un lit formé des plus grossières couvertures. Il flagellait si durement son corps avec des disciplines armées de fer, que souvent il en jaillissait une grande abondance de sang. Souvent encore, il se mit en chemin, ayant les bras et les jambes étroitement liés par des cordes, et il persévéra plusieurs jours dans ce douloureux supplice, de manière que ses liens pénétrèrent dans sa chair, et que l'intensité de la douleur anéantit ses forces et le fit tomber épuisé sur le chemin; et si, par une grâce providentielle de Dieu, sans aucune œuvre humaine, les cordes ne s'étaient rompues, la vie de Xavier aurait été tout à fait désespérée.

L'éclat des autres vertus chrétiennes qui resplendirent dans son âme, la puissance avec laquelle, armé du bouclier de la foi, il fit tomber à ses pieds tous les traits de feu de l'esprit du mal, la fermeté de son espérance en Dieu, se révélaient d'une manière in-

---

ingressus erat arctam viam, quæ ad vitam ducebat : ut enim Spiritu vivificaretur, carnem suam, ad antiquorum Sanctorum Patrum exemplum, severissime mortificaverat. Interdicto enim sibi, non solum carnis et vini, sed panis etiam triticei usu, vilibus tantummodo, ac insulsis cibis, iisque quam parcissime usus erat : Quin etiam frequenter integro biduo triduoque ab omni cibo prorsus abstinuerat : aliquando vero omnes majoris Hebdomadæ dies usque ad Sabbatum Paschatis jejunus transegerat : somnoque brevissimo vires reficere consueverat, humi : vel lectulo vilissimis stragulis contecto, jacens, corpus suum ferreis flagellis adeo diverberabat, ut sæpe copiosus sanguis efflueret : aliquando autem funiculis arctissime constrictis lacertis, et coxendicibus, iter agressus erat; cumque plures dies in eo cruciatu perseverasset, vincula adeo corpori ejus infixa erant; ut præ doloris magnitudine viribus destitutus, in via concideret : ac nisi præcipuo Dei beneficio, absque ulla humana ope, disrupta fuissent; de ejus vita omnino desperatum fuisset. Quam præclare vero in ejus animo reliquæ Christianæ virtutes effulsissent; quam potenter scuto fidei protectus omnia nequis-



signe, dans le fréquent usage des Sacrements : car il nourrissait de ces divins aliments, non-seulement lui-même, mais encore le prochain, avec une dévotion infinie, et avec un zèle infatigable : et dans la prédication assidue de la parole divine, dont il répandit la lumière sur une portion si immense de notre univers. Parmi ses autres vertus, sa charité surtout avait brillé comme un astre matutinal ; elle s'était révélée dans toutes ses actions, mais principalement dans le service des malades. En effet, il faisait paraître envers les indigents infirmes qui se trouvaient admis dans les asiles hospitaliers, une affection si tendre, qu'il avait peine à vivre éloigné d'eux ; il apportait une telle mortification des sens dans l'accomplissement des ministères les plus vils, que, plusieurs fois, il s'abreuva de l'eau dont avaient été lavés de hideux et incurables ulcères. Lorsque les malades étaient en danger de mort, il oubliait, pour lui-même, la nourriture et le sommeil, et, recevant de Dieu des forces supérieures à la nature, il ne quittait, ni le jour ni la nuit, la garde de ces personnes, qui paraissait lui être dévolue : et il leur administrait les divins Sacrements de l'Église et les autres remèdes spirituels. Il accomplissait toutes ces œuvres avec un empressement et une joie si sensibles, qu'il était évident que le service des malades et des mourants était ses délices, et qu'il faisait fructifier ainsi le talent dont la divine miséricorde l'avait constitué dépositaire. Il ne cessa jamais, pendant le cours entier

---

simi ignea tela extinxisset ; et quam firmiter in Deo sperasset ; et Sacramentorum frequentia, quibus non solum semetipsum, sed et alios etiam summa cum devotione, ac indefessa assiduitate pascebat, et verbi Dei assidua prædicatio, qua tam ingentem Orbis terrarum partem illuminaverat insigniter attestabantur. Sed inter cæteras ejus virtutes, quasi Sidus matutinum, præcipue resplenduerat Charitas : quæ in omnibus quidem ejus actionibus, præsertim tamen, cum ægrotis inserviret, manifestabatur. Eo etenim dilectionis ardore erga inopes infirmos, qui in domibus hospitalibus morabantur, se gerebat, ut raro ab eis discederet : tantaque sensuum mortificatione quantumvis sordidissima ministeria peragebat ; ut aquam sæpius, qua horribilia, et incurabilia ulcera laverat, ebibisset. Cum vero de vita periclitarentur, tunc cibi somnique prorsus oblitus, et præter proprias vires à Deo confortatus, veluti a commissa custodia nec die nec nocte discedebat ; illisque sanctissima Ecclesiæ Sacramenta, cæterasque spirituales alimonias præbebat, Quæ adeo libenter, atque hilariter exequebatur ; ut deliciæ ejus deservire ægrotis ac morientibus esse dicerentur, et quasi aliquod talentum,



de sa vie, de pratiquer cette charité vigilante à l'égard des malades, en quelque lieu de la terre qu'il se trouvât placé. Aussi, par cette charité, que l'Esprit saint répandait abondamment dans son cœur, il s'approchait tellement de son Dieu, et il persévérait dans l'oraison avec une ferveur d'esprit si profonde, qu'il passait les nuits tout entières appliquant son âme à cet aliment divin, par lequel il réconfortait son homme intérieur; et même, étant sur un navire, et dans un péril évident de mort, au milieu des plus grandes tempêtes, il ne s'interrompait point et n'éprouvait aucun trouble intérieur: et souvent il sortait si entièrement de lui-même, et avec de tels ravissements d'esprit, que, les yeux dirigés au ciel, il s'élevait de terre par une vertu divine; et son visage paraissait tellement enflammé qu'il offrait l'idéal de l'amour angélique; et ne pouvant supporter les flammes de la charité divine, il s'écriait souvent : « C'en est assez, c'en est assez, Seigneur. »

Lorsqu'il célébrait le très-saint Sacrifice de la Messe, souvent il sortait de lui-même à ce point que les ministres qui agitaient ses vêtements ne pouvaient le réveiller de cette extase qu'après un long intervalle de temps. Quelquefois même, il arriva qu'on le vit s'élever de terre à plus d'une coudée, en présence de tout le peuple, saisi d'étonnement par un si grand miracle, et qui contemplait en ce prodige comme un signe de la sainteté du Serviteur de Dieu.

---

sibi divinæ benignitatis munificentia creditum, negociaretur : assiduamque hanc erga ægrotos curam, ac vigilantiam toto vitæ suæ tempore ubicumque terrarum moraretur, exercuerat. Sed et per eamdem Charitatem, quæ per Spiritum Sanctum diffusa erat in corde ipsius, adeo ad Deum accedebat, tantoque spiritus fervore in oratione perseverabat; ut hujusmodi cibo intentus, quo interiorem hominem reficiebat, noctes integras transigeret : nec, cum in navi esset, atque in aperto vitæ discrimine in summis tempestatibus versaretur, desisteret, aut quidquam animo commoveretur : fieretque aliquando talis super eum mentis excessus; ut oculis in cœlum defixis, divina vi à terra elevaretur; vultu adeo inflammatus, ut angelicam prorsus charitatem repræsentaret; nec divini amoris perferre valens incendium, sæpius exclamaret, Satis est, Domine, satis est. Cum vero Sacrosanctum Missæ celebraret sacrificium, sæpenumero à sensibus usque adeo abalienabatur, ut nec ministri vestem succutientes, nisi post diuturnam moram, excitare possent. Quin etiam aliquoties, altius cubito à terra elevatus, ab universa adstantium multitudine, miraculi magnitudinem obstupescente,

XVII.

URBAIN VIII.

Bulle de la canonisation de saint François Xavier, célébrée par Grégoire XV.

URBAIN, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la perpétuelle mémoire des faits.

Préambule. — Il est conforme à la raison, il est selon la justice que les actes émanés de la sagesse du pontife romain, quoique l'événement de sa mort ait empêché de les constater par des lettres apostoliques, reçoivent leur effet légitime.

Depuis longtemps, en effet, notre prédécesseur le pape Grégoire XV, d'heureuse mémoire, avait pieusement considéré que le Fils unique du Père Éternel, lui-même éternel ainsi que son Père, étant descendu du trône de sa gloire au milieu de ce monde, afin d'opérer le salut du genre humain, avait répandu la bonne semence de son Verbe dans le champ de cet univers, afin que cette semence y devînt, pour ceux qui croiraient, le germe fécond de toutes les vertus célestes, et le gage, à la fin des temps, de la vie éternelle; que, pour donner l'accroissement à cette moisson divine, Jésus-

---

URBANI VIII.

Bulla canonizationis S. Francisci Xaverii celebratæ per Gregorium XV.

URBANUS, Episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam.

Procemium. — Rationi congruit, et convenit æquitati, ut ea, quæ de Romani Pontificis providentia processerunt, licet ejus superveniente obitu, Litteræ Apostolicæ desuper confectæ non fuerint, suum debitum consequ[illegible] effectum. Dudum siquidem fel. rec. GREGORIUS Papa XV, prædecessor [illegible] pie præmeditans, quod unigenitus, et coæternus æterni Patris Filius, c[illegible] Regalibus sedibus in hunc Mundum, ut salutem humani generis opera[illegible], descendisset, semen bonum verbi sui in agro Orbis terrarum seminaverat; ut omnium cœlestium virtutum et ad extremum æternæ vitæ fructum cre-

tion de sa course, et à la couronne de justice qui en était le prix.

§ 2. Le roi Jean de Portugal, d'illustre mémoire, avait sollicité du pape Paul III, de pieuse mémoire, prédécesseur du pape Grégoire, antérieurement nommé, [illegible] nous-même, quelques-uns d'entre les compagnons d'Ignace, pour les faire passer aux Indes orientales, afin qu'ils répandissent la parole de Dieu dans ces contrées immenses. Le pontife Paul III, d'après l'indication de saint Ignace, choisit François Xavier pour réaliser une œuvre aussi grande : en même temps il lui conféra, pour l'honorer, la dignité de nonce apostolique, et l'investit de très-amples pouvoirs. L'intendant royal voulut lui remettre, à titre de subside, les secours les plus abondants ; mais un homme qui, pour son viatique et son salaire, se reposait d'avance en la bonté de Dieu, de ce Dieu pour l'Évangile et pour l'œuvre duquel il avait été choisi, ne put jamais consentir à rien recevoir, si ce n'est un habit grossier et tout usé. Dans le navire, il dormait sur des cordages et vivait d'aumônes ; il servait nuit et jour les malades, accomplissant les offices les plus vils avec une infatigable charité.

Dès son arrivée aux Indes, sans prendre même un léger intervalle de repos pour se remettre d'une campagne si longue et si difficile, il se mit à l'heure même en devoir de prêcher l'Évangile aux nations indigènes : revêtu de la vertu d'en haut et enflammé de l'esprit apostolique, il accomplissait, avec de si grands fruits, le

---

§ 2. Cum [illegible] claræ memoriæ Joannes Lusitaniæ Rex à piæ memoriæ Paulo Papâ III, tunc dicti Gregorii, nunc etiam nostro respective prædecessore, nonnullos ex Ignatii Sociis postulasset, quos ad Orientales Indias, ut in vastissimis illis Regionibus Verbum Dei disseminarent, transmitteret ; idem Pontifex, S. Ignatii hortatu ad tantum opus peragendum Franciscum Xaverium elegerat ; quem etiam Apostolici Nuncii dignitate, et amplissima potestate decoraverat. Cumque viatici nomine plurima ei à Prætore Regio pararentur ; homo, qui pro viatico, ac opera de Dei benignitate, in cujus Evangelii opus segregabatur, præsumebat ; numquam adduci potuerat, ut quidquam, præter vilissimum centonem, acciperet : et in navi super funem nauticum dormiebat, ac e mendicato vivebat : ægrotis in vilissimis ministeriis indefessa charitate, noctu diuque serviebat. In Indiam ut pervenerat, statim nec modico quidem tempore ad quietem post longissimam ac difficillimam navigationem sumpto, ad prædicandum illis gentibus Evangelium se accinxerat : et indutus virtute ex alto Apostolico Spiritus fervore ministerium, quod sortitus erat, tanto cum fructu exequebatur, ut gratia Dei

ministère qu'il avait en partage, et la grâce de Dieu coopérait à sa parole d'une manière si efficace, que non-seulement il ramena, dans toute l'étendue de l'Orient, les mœurs dépravées des chrétiens à la régularité légitime; mais à sa voix des créatures humaines, au nombre de plusieurs centaines de mille, qui vivaient au milieu des ténèbres de l'ignorance et dans les ombres de la mort, furent attirées à la connaissance de la véritable lumière, et se virent purifiées dans les eaux salutaires du baptême.

Sans parler des Indiens, des Brahmes et des Malabares, dont les empires avaient vu fleurir autrefois la prédication évangélique, mais qui en avaient perdu jusqu'au souvenir, ayant été séduits par les artifices de l'ennemi du genre humain; et parmi lesquels la prédication de Xavier fit renaître la foi : Xavier en personne annonça l'Évangile de Jésus-Christ aux Pallawars en premier lieu, aux Malais, aux Javanais, aux Achénois, aux Mindanais, aux peuples de Malacca et aux Japonais : et un grand nombre des souverains et des principaux seigneurs de ces nations courbèrent leur tête sous le joug délicieux de Jésus-Christ, pour le bénéfice immense de la religion.

C'était une merveille incroyable aux yeux de tous que l'immensité des peines que Xavier avait endurées pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ : il parcourut une infinité de royaumes au milieu des vastes espaces de cet univers. Il voyageait constamment

---

efficaciter verbo ejus cooperante, non solum Christianorum mores depravatos ad meliorem frugem passim toto Oriente revocaret; sed multa centena hominum millia, qui in tenebris, et in regione umbræ mortis ambulabant, ad agnitionem veræ Lucis perducta, regenerationis Lavacro mundarentur. Nam præter Indos, Brachmanes, et Malabares, in quorum Regnis Apostolica prædicatio, quæ antiquis temporibus illic viguerat, sed hostis humani generis fraude ex omnium memoria prorsus abolita erat, Xaverii prædicatione revixerat; Ipse primis Paravis, Malais, Jais, Acenis, Mindanais, Malacensibus, et Japonibus Evangelium Christi annuntiaverat : multique illarum nationum Reges, et magni Principes, ingenti cum fidei nostræ emolumento suavi Christi jugo colla subdiderant. Incredibilia autem videbantur, quæ propter nomen Domini nostri Jesu Christi toleraverat : per diversa etenim Regna, in vastis illis Orbis terrarum spatiis, semper pedibus, et sæpius nudis, per arenas calidas pergebat : per spinas longissima itinera conficiebat : contumeliis sæpenumero, probris, et illusionibus, quin etiam verberibus, et lapidibus appetitus; in periculis hostium, in periculis itine-

à pied, le plus souvent sans chaussure, à travers les sables brûlants; il accomplissait, dans des chemins pleins d'épines, les courses les plus longues. Il se vit en butte à des injures sans nombre, à des outrages et à des railleries inouïes; plus souvent encore, il se vit frappé et accablé de pierres, il se vit exposé aux périls des ennemis et aux périls des voyages; il fit naufrage plusieurs fois; il endura les veilles, le froid, la nudité, la faim et la soif; et ses travaux assidus et excessifs lui causèrent les plus graves maladies. En effet, à l'exemple de l'Apôtre, son existence ne lui était pas plus précieuse que son âme, et son but unique était de consommer sa course et le ministère de la parole qu'il avait reçu, pour rendre témoignage de l'Évangile de la grâce divine.

§ 3. Les signes et les prodiges par lesquels le Seigneur confirma la parole de ses Apôtres, dans les premiers temps de l'Église naissante, sa miséricorde les renouvela, pour l'accroissement de cette autre famille, sous la main de son serviteur FRANÇOIS.

Instruit soudainement par Dieu dans les langues, qu'il ignorait auparavant, de nations diverses et inconnues, il parlait ces langues avec une merveilleuse abondance, comme s'il avait été élevé dans les pays mêmes; et quelquefois il arriva que, lorsqu'il prêchait à un auditoire de différentes nations, chacun de ses auditeurs l'entendait à la fois annoncer les grandeurs divines dans la langue naturelle de chacun d'entre eux, et tous en étaient pénétrés d'admi-

---

rum versatus, sæpe naufragus, vigilias, frigus, et nuditatem, sitim, famemque perpessus erat, contractis ob assiduos ac intolerabiles labores, gravissimis morbis : nec enim Apostoli exemplo, animam suam faciebat pretiosiorem quam se, dummodo consummaret cursum suum, et ministerium verbi, quod acceperat, testificari Evangelium gratiæ Dei.

§ 3. Signa vero et prodigia, quibus Dominus Apostolorum suorum sermonem in nascentis Ecclesiæ exordiis confirmavit, ad illius novæ sobolis incrementum, in manu etiam Servi sui FRANCISCI misericorditer renovaverat. Subito enim à Deo diversarum, ac incognitarum gentium linguas, quas non noverat, edoctus, disertissime, quasi in iisdem terris educatus esset, loquebatur : et acciderat quandoque, ut eum, ad diversarum nationum populos concionem habentem, unusquisque eodem tempore lingua sua, in qua natus erat, magnalia Dei loquentem cum stupore et ecstasi audiret : eoque miraculo multitudo magna commota, reciperet verbum Dei. Hinc post præmissa, ad Christi fidelium ædificationem, aliqua ex insignioribus prodigiis, et signis, quibus prædicationem, et gesta ipsius Dominus illustraverat, recenseret

ration : un si grand prodige remuait profondément les multitudes, et les amenait à recevoir la parole de Dieu.

Aussi, ces prémices étant exposées, le pape Grégoire jugea convenable, pour l'édification des fidèles de Jésus-Christ, de relater en cette occasion quelques-uns des prodiges et des signes les plus merveilleux, par lesquels le Seigneur avait illustré la prédication et les œuvres de Xavier.

En premier lieu parut digne de mémoire ce qui s'était passé lorsqu'une troupe nombreuse de Badages était en marche pour exterminer les chrétiens baptisés par FRANÇOIS, et menaçait de leur faire subir les traitements les plus inhumains. XAVIER, seul, armé de la foi, marcha vers eux, et leur reprocha sévèrement leur impiété. Toute l'armée ennemie, demeurant immobile, s'arrêta sur l'heure même, terrifiée, — ainsi le rapportaient les soldats et les chefs, — par un homme de haute stature, revêtu d'habillements noirs, qui se tenait auprès de FRANÇOIS : ils n'avaient pu supporter l'éclatante majesté de ce personnage, de qui le visage et les yeux lançaient des éclairs ; et le Saint avait pu préserver ainsi du massacre et du pillage les fils qu'il avait enfantés à Jésus-Christ.

Dans une autre occasion, au cap Comorin, le Serviteur de Dieu prêchait dans une église à des infidèles, et n'espérait aucun fruit à cause de la dureté de leur cœur. Il se mit en prières, et ensuite il prescrivit d'ouvrir un tombeau, dans lequel un mort avait été dé-

---

Et primum illud memorandum videbatur, quod, cum numerosus Badagarum exercitus in exitium Christianorum à FRANCISCO Baptizatorum immineret, atque omnia atrocitatis exempla se in Christianos editurum minaretur; ipse solus fide armatus præcedens obviam, ac severe eorum impietatem increpans, steterat illico immobili vestigio universus exercitus deterritus (ut milites Ducesque referebant) ab homine quodam magno, nigris vestibus induto, qui juxta FRANCISCUM stabat; cujus majestatem, ac splendorem, vultu oculisque micantem, ferre non poterant : itaque vir Sanctus, quos Christo pepererat, à cæde ac direptione liberaverat.

Successive apud Comorinum Promontorium, cum in quadam Ecclesia Servus Dei infidelibus concionaretur, ac propter duritiam cordis eorum nihil proficeret : facta oratione jussit sepulchrum, in quo pridie defunctus tumulatus fuerat, aperiri : ac populo significans ad comprobandam Christianæ fidei veritatem, mortuum, Dei voluntate rursum victurum, linteo, quo cadaver involutum erat, rescisso, ac rursus precibus ad Deum fusis, mortuo ut viveret, imperaverat : qui statim stupentibus omnibus surrexerat

posé la veille : en même temps, il annonça au peuple, en témoignage de la vérité de la foi chrétienne, que le mort, par la permission divine, reviendrait à la vie ; il fit déchirer le linceul où le cadavre était enseveli, et, adressant de nouveau sa prière à Dieu, il commanda au mort de revenir à la vie ; celui-ci se leva tout vivant, au milieu de l'admiration générale : et tous les assistants, touchés d'un si prodigieux miracle, crurent en Dieu, ainsi qu'un nombre infini d'autres personnes.

Dans le même endroit, un mendiant, couvert d'ulcères, se présenta au Saint. FRANÇOIS ayant lavé les plaies du mendiant, avec un sentiment d'ardente charité, but tout entière l'eau dont il avait fait usage, et se mit à supplier Dieu, le Père des miséricordes, de prendre pitié de cet infortuné ; sur l'heure même, le mendiant se trouva complétement guéri, par la grâce divine, de toute plaie et de tout ulcère.

Un enfant aussi, à Mutane dans les Indes Orientales, était mort à la suite d'une fièvre contagieuse, et après l'avoir enveloppé dans un linceul et l'avoir conservé durant vingt-quatre heures, selon la coutume du pays, on le transportait à la sépulture, au milieu des pleurs de ses parents. L'homme de Dieu, apercevant ces personnes, fut ému de compassion à cause d'elles, et tombant à genoux pria le Dieu tout-puissant de rendre la vie à l'enfant. Il jeta de l'eau bénite sur le cercueil, fit déchirer le linceul et forma le signe de la

---

vivus : quo tam insigni miraculo commoti, qui aderant, tum alii multi, crediderant in Deum.

Eodem postea loco mendicus quidam Beato viro occurrerat ulceribus plenus : cujus plagas FRANCISCUS magno charitatis affectu lavans, atque aquam, qua eas laverat, ebibens, ac deinde Deum Patrem misericordiarum, ut illius pauperis misereretur, orans ; e vestigio ab omni plaga, atque ulcere Dei munere pauper ipse omnino liber surrexerat.

Sed et puer quidam Mutani in Orientali India pestilenti febre vita sublatus, ac linteo insutus more gentis viginti quatuor horis asservatus, flentibus parentibus ferebatur ad sepulchrum : quos, ut vir Dei vidit, misericordia motus super eos, Deum omnipotentem, ut puerum vivificaret, genibus flexis precatus fuerat : atque aqua benedicta aspersum, rescisso linteo, signo Crucis signaverat : apprehensaque manu ejus in nomine Domini Jesu Christi vivum atque incolumem parentibus restituerat : erecta in illo loco ad tantæ rei memoriam conservandam ab incolis magna cum celebritate Cruce.

Croix sur l'enfant ; ensuite, il le prit par la main, et l'appelant au nom du Seigneur Jésus-Christ, il le rendit à ses parents, vivant et plein de santé. Sur le lieu même, une croix fut solennellement érigée par les habitants, en mémoire d'un si merveilleux événement.

Plus tard encore, dans la ville de Coïmbatour, sur la côte de la Pêcherie, un autre enfant, qui était tombé dans un puits et qui s'y était noyé, était porté dans la terre au milieu des lamentations de sa mère et de sa famille. FRANÇOIS, sortant de l'église voisine, les rencontra ; il en eut compassion, et, se mettant à genoux, les yeux dirigés vers le ciel, il pria Dieu pour la vie de l'enfant, prit cet enfant par la main, et, au nom du Seigneur Jésus-Christ, lui commanda de se lever, et sur-le-champ l'enfant se leva plein de vie. Le saint homme le remit à sa mère, à la grande admiration de tous les assistants qui, d'une voix unanime, rendirent grâces à Dieu ; et FRANÇOIS leur recommanda de ne raconter à personne ce qui venait de s'accomplir.

Lorsque FRANÇOIS annonçait la foi de Jésus-Christ dans l'archipel du Japon, un marchand, aveugle depuis plusieurs années, s'approcha de lui, et le pria d'obtenir de Dieu que la vue lui fût rendue. FRANÇOIS récita l'Évangile sur cet homme et fit le signe de la Croix sur ses yeux, et, sur le moment même, l'aveugle recouvra parfaitement la vue. Le lendemain, cet homme revint vers

---

Et successive apud Oppidum Combuturæ in ora Piscariæ puer alius in puteum delapsus, suffocatusque, maximo cum matris et cognatorum ejulatu efferebatur ; cumque ex proxima Ecclesia FRANCISCUS occurrisset ; misertus eorum, in genua provolutus, oculisque in cœlum fixis, Deum pro vita pueri precatus, eum apprehensa manu in nomine Domini Jesu Christi surgere jusserat, et confestim puer surrexerat vivus ; quem Sanctus vir reddiderat matri suæ stupentibus omnibus, ac maximo cum clamore Deo gratias agentibus : quibus ipse præcepit, ne cui rem gestam narrarent.

Insuper dum in Japonia Insula FRANCISCUS Christi fidem prædicaret ; accesserat ad eum mercator quidam a multis annis cæcus ; petens, ut sibi à Deo, ut videret, impetraret : FRANCISCUS, recitato super eum Evangelio, signum Crucis oculis ejus impresserat : qui eodem temporis momento lucem amissam recuperaverat. Postero vero die reversus ad eum cum uxore ac universa familia, genibus advolutus gratias agens, et Christianam fidem professus, ad Baptismi gratiam una cum suis omnibus pervenerat.

Exierat autem tam illustris miraculi fama per omnem terram illam : ac

le Saint, avec sa femme et toute sa famille, et se jetant à ses genoux, lui rendit grâces, en faisant profession de la foi chrétienne, et il demanda et obtint la grâce du Baptême avec tous ceux qui l'accompagnaient. La renommée d'un miracle aussi éclatant se répandit parmi toute la contrée; et un grand nombre d'individus, abjurant le culte de leurs idoles, se convertirent au vrai Dieu et à son Fils Jésus-Christ.

Le Serviteur de Dieu se rendait par mer à la Chine, sur un très-grand navire, où se trouvaient cinq cents personnes d'équipage; et les vents avaient complétement cessé, de sorte que, depuis quatorze jours, le bâtiment demeurait immobile. Au milieu des autres misères de cette navigation, on souffrait cruellement de la pénurie d'eau douce, et un grand nombre de passagers étaient affligés par la soif. Le saint homme fit emplir d'eau de mer tous les vases qui étaient dans le vaisseau et adressa à Dieu de ferventes prières : il fit sur cette eau le signe de la Croix, et à la même heure cette eau salée devint douce et saine. A ce miracle, un grand nombre d'infidèles qui se trouvaient sur le vaisseau crurent en Dieu. Enfin cette même eau, dont il resta plus tard en abondance, guérit, dans différentes parties des Indes, un grand nombre de gens qui en burent, des diverses maladies dont ils se trouvaient affectés.

Dans le même voyage de la Chine, une tempête violente s'étant

---

multi relictis idolis suis conversi erant ad verum Deum, et Jesum Christum Filium ejus. Cumque Servus Dei ad Sinas in magna navi, qua quingenti vehebantur, navigaret; cessaverant adeo venti, ut quatuordecim diebus navis eodem loco hæsisset immota. Cumque inter cæteras difficultates, aquæ penuria valde laboraretur, multique jam siti deficerent; vir Sanctus omnia navis vasa marina aqua impleri jusserat : fusisque instanter ad Deum precibus, super ea signum Crucis fecerat : ac repente aqua illa salsa dulcis salubrisque effecta erat. Quo miraculo plures, qui in navi erant, infideles crediderant in Deum : quin etiam aquæ illius, quæ abunde superfuerat, potu plurimi per multas Indiarum Provincias variis, quibus vexabantur, morbis sanati fuerant.

Ad easdem Sinas contendens, cum sævissima orta tempestate, omnes de se actum esse existimarent; et gubernator navis, ne repentinæ vis procellæ scapham auferret, validis eam rudentibus ad onerariam alligari jussisset; non multo post abruptis retinaculis, scapham tempestas abstulerat tanto impetu, ut pene temporis momento omnium conspectum effugisset : et

élevée, tout le monde croyait être à sa dernière heure. Le pilote du navire, craignant que la chaloupe ne fût enlevée par la force de l'ouragan, la fit attacher au corps du bâtiment par des câbles très-solides; mais peu d'instants après, tous ces liens se rompirent, et la chaloupe fut si impétueusement enlevée par le vent, qu'elle disparut immédiatement de la vue de tous, et ceux qui avaient sur cette barque des parents ou des amis, se mirent à les pleurer comme des gens perdus. FRANÇOIS, au milieu de toutes ces larmes, invita l'équipage à reprendre courage, et prédit qu'avant trois jours *la fille reviendrait auprès de sa mère*, entendant parler de la chaloupe qui reviendrait auprès du navire. En effet, le troisième jour, par la grâce divine, on vit l'embarcation reparaître, se diriger seule vers le bâtiment, et s'en approcher d'elle-même. Elle y arriva si précisément, que tous ceux qui la montaient purent sans peine être recueillis à bord; et cette embarcation, au milieu des flots, demeura sans mouvement pendant tout le temps qui fut nécessaire pour la rattacher au navire: et tout le monde resta dans l'admiration du miracle.

FRANÇOIS venait d'arriver aux îles Moluques, et il y annonçait le premier la parole de Dieu, avec une ferveur d'esprit singulière: dans la seule ville de Tolo il avait baptisé vingt-cinq mille personnes. Ces néophytes, pour obéir au tyran de la contrée, abandonnèrent la foi de Jésus-Christ, rasèrent l'église, brisèrent

---

prout quisque cognatos, et necessarios in scapha habebat, certatim eorum casum deplorare cœperant. FRANCISCUS ergo universos collacrymantes bonum eos habere animum jusserat : ac prædixerat, fore ut ante triduum filia remearet ad matrem : significans, scapham ad onerariam redituram : prout Deo dante, apparere visa fuerat, et recte ad onerariam tendere, et sponte ad illam accedere ; atque ita apte se applicare, ut illi omnes, qui in ea erant, commode excepti fuissent : quæ etiam in mediis fluctibus, nemine illam retinente, tamdiu steterat, quoad religaretur ad navim, attonitis omnibus ex miraculo remanentibus.

Ad Moluchas Insulas etiam FRANCISCUS advenerat, ubi magno Spiritus fervore Verbum Dei primus annuntiabat : atque in Urbe Tolo vigintiquinque millia hominum baptizaverat : qui cum suasu Tyranni cujusdam Christi fidem deseruissent, Ecclesiam solo æquassent, Cruces, Sanctorumque Imagines confregissent et conculcassent; FRANCISCUS, zelum Domini zelatus, viginti Lusitanos, ac quadringentos circiter indigenas ad ultionem tanti sceleris incitaverat : eoque duce ac victoriæ sponsore, tam pauca militum

et foulèrent aux pieds les Croix et les images des Saints. FRANÇOIS, enflammé du zèle du Seigneur, exhorta vingt Portugais et environ quatre cents indigènes à aller punir un si grave attentat : avec un tel chef, qui leur garantissait la victoire, cette poignée de combattants entreprit une expédition contre une ville très-forte, révoltée contre Jésus-Christ. A peine étaient-ils arrivés dans le voisinage de Tolo, que l'homme de Dieu s'arrêtant se mit en prières. Aussitôt la montagne qui dominait la ville vomit un incendie immense; il en rejaillit une pluie si prodigieuse de cendres et de pierres, que leur amas égalait en hauteur les murailles de la ville, et la citadelle même, construite sur une éminence. En même temps, un tremblement de terre effroyable ébranla toute la place, et fit tomber un grand nombre de maisons. Les habitants, épouvantés de ces catastrophes, désertèrent leur ville et se réfugièrent dans les forêts d'alentour. Tolo fut aisément occupée par les soldats de FRANÇOIS : et les citoyens vinrent bientôt se prosterner à ses pieds, et s'étant soumis à une salutaire pénitence, obtinrent la rémission de leur crime.

Plus tard, lorsque FRANÇOIS voyageait par mer entre les mêmes îles, une furieuse tempête s'étant élevée, il entreprit de l'apaiser, et plongea dans les eaux le crucifix qu'il portait ordinairement suspendu à son cou. Le crucifix, échappé de ses mains par la violence de l'orage, tomba dans le fond de la mer, à la

---

manus adversus Urbem munitissimam, Christi rebellem, expeditionem aggrediebatur : sed cum prope Urbem pervenissent, substiterat Vir Dei ac orationi se dederat : statimque vicinus mons magnum emiserat incendium : adeoque ingentem cineris ac pumicum vim eructaverat, ut Urbis atque arcis, quæ in edito sita erat, muros æquasset : horribilisque propterea terræ motus totam Urbem concusserat, plurimasque domos subverterat : quibus malis exterriti incolæ, deserta Urbe in proximas silvas confugerant : Urbs itaque a FRANCISCI militibus facile capta erat : cives vero ad ejus pedes prostrati, acceptaque salutari pœnitentia, delicti veniam impetrarant.

Ulterius, cum inter easdem Insulas FRANCISCUS navigaret, ac sævissima orta esset maris tempestas; ad eam sedandam, Crucifixi imaginem, quam collo appositam gestare solebat, undis immiserat : quæ vi procellæ e manibus excussa, in profundum maris, non sine magno ejus mœrore delapsa erat; sed lætificaverat Dominus animam Servi sui : nam, cum ad terram applicuisset, ac secus littus iter faceret : marinus Cancer ex undis

grande affliction du Saint. Mais Dieu voulut consoler l'âme de son serviteur : en effet, lorsque François fut descendu à terre, et qu'il se promenait le long du rivage, une écrevisse de mer apparut au-dessus des ondes, et sortant de la vague, vint se dresser devant les pieds du Saint, tenant entre ses pinces le crucifix élevé. FRANÇOIS, se prosternant, reçut pieusement le crucifix, et dans une longue oraison rendit grâces à Dieu d'un si prodigieux bienfait.

Dieu avait éclairé d'un esprit prophétique son serviteur, qu'il avait destiné pour être la lumière des nations ; et, par de nombreuses preuves, il rendit ce privilége de grâce manifeste en XAVIER. Parmi toutes ces preuves, lorsque les populations d'Achem, parmi lesquelles se trouvaient un grand nombre de mahométans, étant montées sur soixante navires, avaient incendié la flotte chrétienne, et fait périr un grand nombre de personnes par les plus affreux supplices, deux cent trente soldats, distribués dans huit navires, agissant par l'inspiration de FRANÇOIS, qui leur promettait la victoire au nom du Dieu des armées, se mirent en devoir d'aller au-devant de l'armée barbare. Un mois s'était écoulé, et aucune nouvelle n'était venue de cette expédition ; la population était consternée, et désespérait déjà du salut de ses concitoyens, quand FRANÇOIS, à l'heure même de la bataille, annonça dans l'église l'engagement des flottes, et la victoire insigne des chrétiens, de même que s'il y eût personnellement assisté ;

---

subito prosiluerat : atque ante pedes ipsius steterat, eandem Crucem morsibus elevatam gerens; et FRANCISCUS in genua provolutus eam devote susceperat, ac diuturna oratione ob tam egregium munus Deo gratias egerat.

Prophetico etiam Spiritu Deus servum suum, quem in Lucem Gentium dederat, illuminaverat : atque adeo insigne donum plurimis manifestaverat exemplis. Atque inter cætera, cum Aceni populi, inter quos etiam Turcæ erant multi, sexaginta navium classe vecti, Christianorum naves concremassent, ac multos crudelissimis suppliciis affectos enecassent; ducenti ac triginta milites in octo naves distributi, FRANCISCO suadente, ac in nomine Domini Exercituum victoriam promittente, classem Barbarorum insecuti erant : transactoque jam mense, cum nullus ab ipsis nuntius adveniret consternatis omnibus, jamque de civium suorum salute desperantibus; FRANCISCUS in ipso conflictus hora classium congressum, ac insignem Christianorum victoriam, haud secus ac si præsens esset, in concione narraverat: ac diem, quo tantæ rei nuntius adventurus esset, prædixerat. Quæ omnia,

il prédit également le jour où devait arriver la nouvelle de ce merveilleux succès. Toutes ces prédictions, à l'admiration universelle, furent confirmées par des avis authentiques, dans le temps même qu'il avait déterminé.

Deux navires ayant quitté le port dans un même temps, FRANÇOIS prédit, à l'occasion d'une grande tempête qui s'éleva, que l'un des deux bâtiments ferait naufrage, et que l'autre, sur lequel il était lui-même, serait exempt de tout danger de la part de la mer, et se dissoudrait naturellement dans les chantiers d'un port. La double prédiction fut confirmée par les événements : peu de jours après on aperçut les débris de l'un des navires; et l'autre, que la renommée de la prédiction faisait appeler le Vaisseau du saint père, et que, partout où il abordait, on accueillait avec allégresse, finit, après de longues années et après un grand nombre de voyages accomplis heureusement, par tomber spontanément en dissolution dans un chantier de port, où on l'avait mis à sec pour le réparer.

Dans une peste qui se répandit parmi les flottes portugaise et espagnole, qui étaient à l'ancre dans le port d'Amboine, le saint homme assistait les malades selon sa coutume : il avait fait demander à Joam d'Araujo du vin en présent pour l'usage de ces malades. Araujo avait envoyé ce vin, non sans peine, craignant d'en manquer personnellement. Alors le serviteur de Dieu fit avertir

---

cum ingenti omnium admiratione, eo ipso, quo designaverat, tempore certis nunciis approbata fuerant.

Cumque duæ naves eodem tempore e portu solvissent prædixerat FRANCISCUS, suborta magna tempestate, alteram naufragium passuram; alteram vero (et in hac ipse reperiebatur) extra omne maris periculum in navali dissolvendam : quam prædictionem utriusque exitus comprobaverat : cum alterius fragmenta non multo post conspecta fuissent; altera vero multitute peractis itineribus, cum publicato vaticinio Sancti Patris navis vocaretur, ac ubicumque appelleret, cum plausu exciperetur; demum post multos annos in navali, ut reficeretur, subducta, sponte corruerat.

Grassante quoque pestilentia in Lusitanorum ac Hispanorum classibus, quæ ad Amboinam Insulam appulerant, cum Sanctus Vir ægrotis de more ministraret; a Joanne de Arausio, ut vinum sibi ad eorum usum elargiretur, petierat : quod Arausius gravatim, timens ne sibi deesset, miserat : quem Dei Servus admonuerat, ut in charitatis operibus largior esse vellet : brevi [illegible] fore, ut vita defungeretur, ejusque omnia bona in usus paupe-

Araujo qu'il devait être à l'avenir plus généreux dans les œuvres de charité : car bientôt il aurait à quitter cette vie, et tous ses biens devaient se trouver dévolus aux pauvres. Et en effet, après un intervalle assez court, FRANÇOIS se trouvant à Ternate, c'est-à-dire à plus de deux cents milles de distance, et célébrant le sacrifice de la Messe, se tourna vers le peuple et prononça ces paroles : « Priez pour l'âme de Joam d'Araujo qui vient d'expirer. » Tout le monde en fut rempli d'étonnement; mais après douze jours un messager arriva, qui confirma la nouvelle de la mort d'Araujo, et vérifia la prédiction du saint homme.

Un marchand qui devait s'éloigner de Méliapour, lui ayant demandé quelque léger présent comme un témoignage de son amitié, le serviteur de Dieu détacha de son cou un rosaire de la bienheureuse Vierge Marie, et lui en fit don, en lui déclarant qu'aussi longtemps qu'il le porterait sur sa personne, il échapperait sain et sauf à tout danger de mer. Il arriva que le marchand, après être sorti du port, vit son vaisseau faire naufrage : il se réfugia, ainsi que d'autres passagers, sur un radeau fait avec des débris : or dans la haute mer ses sens l'abandonnèrent, et il eut une vision : il croyait être avec FRANÇOIS le serviteur de Dieu, et s'entretenir avec lui dans l'endroit même où il en avait reçu le rosaire. Enfin le cinquième jour depuis qu'il était descendu sur le radeau, ses esprits lui revinrent, comme s'il s'éveillait d'un profond som-

---

rum cederent. Cumque post non multum temporis spatium, ad Ternatem Insulam, quæ ducentis amplius milliaribus a loco distabat, adventasset, ac Missæ sacrificium celebraret, versus ad populum : Orate (dixerat) pro Aa Joannis de Arausio, qui modo expiravit. Stupentibus omnibus, post duodecimum demum diem supervenerat, qui visionem Sancti viri verissimam fuisse nuntiata Arausii morte declaraverat.

Mercatori cuidam Meliapore discessuro, ac munusculum aliquod tamquam benevolentiæ signum, à se postulanti, Servus Dei Beatæ MARIÆ Virginis Coronam precariam e collo detractam, elargitus erat : affirmans, fore, ut, quamdiu illam penes se haberet, ab omni maris periculo incolumis esset evasurus. A portu itaque Mercator solvens naufragium fecerat : cumque in tabulata, ex lignis raptim composita, cum nonnullis aliis vectoribus exiliisset; in alto mari, alienato a sensibus animo, visus esset sibi cum ipso Servo Dei FRANCISCO in eo loco, in quo coronam precariam acceperat, colloqui; quinto demum die, ex quo desilierat in illa tabulata, ab ea animi ecstasi, velut ab alto somno experrectus,

meil; ses compagnons et le radeau, tout avait disparu, et il se trouva sain et sauf sur le rivage de Négapatam, auprès de Méliapour.

Pedro Velho, qui avait fait paraître un zèle admirable en prodiguant à l'homme de Dieu la somme qui lui était nécessaire pour une œuvre de charité, en avait reçu la promesse que jamais le nécessaire ne lui manquerait, et qu'il connaîtrait à l'avance, par une grâce de Dieu, l'heure précise de sa mort: et les deux prédictions se vérifièrent. En effet Pedro, qui éprouva des pertes considérables dans sa fortune, se vit toujours assisté très-libéralement par tout le monde; et après un grand nombre d'années, l'heure de sa mort lui fut révélée: il se rendit à l'église, et s'étant placé dans un cercueil, il entendit la messe et les prières qu'il avait désiré que l'on récitât pour le salut de son âme, et aussitôt après il s'endormit dans la paix du Seigneur.

§ 4. Enfin, l'homme de Dieu ayant heureusement consommé le cours de son pèlerinage, ayant vu le renom de sa sainteté répandu dans le monde, étant lui-même plein de bonnes œuvres, après avoir surabondamment reçu de la part du Seigneur, dans l'ordre spirituel, la bénédiction du patriarche Abraham, et être ainsi devenu le père d'un grand nombre de nations, après avoir vu se multiplier les fils, qu'il avait engendrés à Jésus-Christ, au delà des étoiles du ciel et du sable qui couvre les rivages de la mer, après

---

cum neque tabulata, neque Socii unquam comparuissent, in littore Negapatani prope Meliaporem salvum et incolumem se repererat.

Petro Vellio autem, qui summa voluntate in quoddam charitatis opus pecuniam Viro Dei elargitus fuerat, promiserat fore, ut nunquam ei necessaria deessent, ac mortis horam divinitus præcognosceret : quorum utrumque acciderat. Nam quamvis Petrus maxima perpessus esset rei familiaris detrimenta; semper tamen ab omnibus summam liberalitatem expertus erat : ac transactis demum multis annis, revelata sibi mortis hora, se in Ecclesia in feretro composuerat, auditaque Missa, ac precibus, quas pro animæ suæ salute recitari jusserat, ibidem statim in pace obdormiverat.

§ 4. Demum Vir Dei consummato feliciter peregrinationis suæ cursu fama sanctitatis clarus, et bonis operibus plenus, cum ei benedictionem Patriarchæ Abrahæ Dominus spiritualiter elargitus esset, ut multarum gentium pater efficeretur, et filios, quos Christo Jesu genuerat, super Stellas Cœli, et super Arenam, quæ est in littore maris, multiplicatos videret, et

avoir même envoyé devant lui dans les célestes royaumes plusieurs de ces enfants, décorés des palmes teintes de leur sang, ayant reçu de tous les royaumes de l'Inde et de tout l'univers chrétien le titre d'Apôtre des Indes orientales, avait entrepris de faire pénétrer l'Évangile dans l'Empire immense de la Chine, quand, épuisé par les travaux continuels et supérieurs aux forces humaines qu'il avait accomplis pour la gloire de Dieu, s'étant arrêté dans une île, près du continent chinois, le 2 décembre, en l'an du Seigneur 1552, il s'envola vers la gloire céleste, pour aller régner éternellement avec Dieu.

Après sa mort, son corps fut couvert de chaux vive, afin que la chair étant consumée, les ossements pussent être transportés dans les Indes; et, après avoir enfermé le corps dans un cercueil de bois, on le déposa dans la terre; après quatre mois on l'exhuma, et on le trouva frais encore et flexible, et les vêtements parfaitement conservés, comme si la sépulture était de la veille. Et malgré qu'on n'eût employé, pour l'ensevelir, aucune espèce d'aromates, néanmoins, par une faveur divine, il exhalait une si délicieuse odeur, que cette odeur surpassait les parfums les plus exquis.

On remit sur le corps de nouvelle chaux, et on le transporta à Malacca, ville fameuse de l'Inde orientale. Dans cette ville, une contagion meurtrière faisait chaque jour de nombreuses victimes;

ex eis plurimos proprio sanguine laureatos ad Cœlestia Regna præmisisset; Orientalium Indiarum Apostolus ab universis Indiæ Regnis, totoque Christiano Orbe appellatus, dum aditum Evangelio in vastissimo Sinarum Imperio quærebat, assiduis laboribus, quos ultra humanas vires pro gloria Dei toleraverat, confractus : in Insula prope Sinas die 2 Decembris Anni Domini millesimi quingentesimi quinquagesimi secundi ad Cœlestem gloriam, perpetuo cum Deo regnaturus evolaverat. Defuncti corpus viva calce perfusum, ut exesa carne ossa in Indiam exportarentur, inclusumque arca lignea sepultum fuerat : quod post quatuor menses effossum, ita recens ac tractabile, vestimentisque adeo integris, ac si nuper esset tumulatum, repertum extiterat. Et quamvis nullo odoramentorum genere curatum fuisset, divino tamen munere eam odorum fragrantiam spirabat, ut esset super omnia aromata. Calce itaque rursus injecta, Malacam, quæ in Orientali India Urbs est celeberrima, delatum extiterat. In qua cum sævissima pestis plurimos quotidie conficeret, ingenti beneficentia adventum ejus Deus insigniverat. Nam sacro Corpore in Urbem illato, adeo omnis contagio desie-





mais Dieu signala, par une grande miséricorde, l'arrivée du corps. Car, à peine les saintes reliques étaient dans la ville, que le fléau cessa complétement, et que, dès cette heure, personne n'en fut plus atteint. On ouvrit de nouveau le cercueil, et l'on trouva, comme la première fois, le corps intact, et qui répandait la même odeur suave. Tandis qu'on le transférait dans un autre cercueil, un sang vermeil découla d'une épaule, que les dimensions du premier cercueil avaient légèrement comprimée.

Enfin, neuf mois après la mort, le sépulcre fut ouvert encore, et l'on retrouva comme précédemment, par une vertu divine, le corps exempt de corruption, et exhalant un parfum céleste : seulement le voile, dont la face était recouverte, était teint d'un sang vermeil, par l'effet de la terre qui avait pressé le cercueil. Le précieux dépôt fut enfermé dans une autre caisse recouverte de brocard d'or, et transporté dans les Indes, au port de Cochin, où se fit un concours immense de toutes les populations de ces contrées, pour honorer la dépouille mortelle de leur commun père en Jésus-Christ.

De Cochin, on le transféra très-solennellement à Goa, où il fut reçu par le vice-roi et par toutes les classes de citoyens, au milieu d'un concours prodigieux, et avec une dévotion singulière; et il demeura dans l'église de la Compagnie de Jésus, afin que la dévotion des peuples se trouvât satisfaite. Il fut exposé durant trois

---

rat, ut ea deinceps nullus omnino correptus fuisset. Arca itaque rursus aperta, integrum sicut antea, eandemque odoris suavitatem diffundens, repertum etiam fuerat. Cumque in novo loculo conderetur; ex humero, ob arculæ brevitatem paulum compresso recens sanguis effluxerat. Nono demum post obitum mense, sepulchro iterum patefacto, rursus ut antea divina virtute a corruptione immune, ac cœlestibus perfusum aromatibus inventum, velo, quo facies ejus operta fuerat, ob ingestæ terræ pondus recenti cruore consperso. Nova itaque arca sericea aureaque veste contecta pretiosissimum pignus inclusum in Indiam ad Coccini portum delatum erat : confluentibus undique ad honorandum communis in Christo Jesu parentis corpus, plurimis earum gentium populis. Inde Goam insigni celebritate translatum, a Prorege ac omnibus Civium ordinibus maxima frequentia ac devotione exceptum, et in Ecclesia Societatis Jesu, ut populorum devotioni satisfieret, validis cancellis inclusum, omnium oculis per triduum expositum remanserat : ejusdemque Proregis jussu ab insigni Medico, deindeque Vicario Goano visitatum, ac pertentatum, omni ex parte incorruptum, [illegible]



jours aux yeux de tous, protégé seulement par des barrières solides. Par les ordres du même vice-roi, un médecin très-éminent et le vicaire général de Goa visitèrent et palpèrent entièrement le corps, et le trouvèrent absolument exempt de corruption; et les intestins mêmes étaient parfaitement conservés; de même un sang frais distillait encore de la lésion légère éprouvée par le corps.

Ce fut alors qu'une femme, conduite par un sentiment de dévotion, et s'approchant comme pour le baiser, saisit de ses dents l'un des orteils du Saint, afin de l'arracher dans la morsure, et le sang se mit à couler avec abondance. Or la touchante bonté du Très-Haut ne se contenta point de glorifier son Saint en présence de tous les peuples, par ces étonnants prodiges; mais, en tout temps, elle prodigua de merveilleuses grâces à tous ceux qui implorèrent avec confiance l'intercession du Saint; ainsi que le manifestèrent un grand nombre d'exemples, et principalement ceux qui vont être rapportés.

Un enfant, natif de Goa, qui, depuis le jour de sa naissance, avait ses deux pieds absolument desséchés, ainsi que les jambes, au point de ne pouvoir s'en servir pour marcher, et d'être obligé de se soutenir avec les mains, fut conduit, par sa nourrice, au tombeau du Saint, et prit la résolution de le visiter neuf jours de suite. Il avait déjà commencé l'accomplissement de son vœu; le

---

etiam intestinis compertum fuerat : manante etiam ex parvo inflicto vulnere recenti cruore.

Quo tempore, cum mulier quædam affectu devotionis incitata, specie osculantis, pedis digitum, ut illum abscinderet, morsu apprehendisset, statim sanguis effluxerat. Sed Altissimi benignitas non his modo mirabilibus Sanctum suum in conspectu omnium populorum mirificaverat; sed omni tempore ingentia præstabat beneficia his, qui ejus intercessionem fideliter implorabant : ut plurimis exemplis, præsertim vero infra insertis, manifestum erat.

Puer quidam Goæ natus, qui utrumque pedem a nativitate adeo aridum, et crura sicca habebat, ut illis non posset insistere, sed manibus reptare cogeretur, ad Servi Dei sepulchrum ab educatrice perductus, singulis novem diebus visitare statuerat. Cumque votum cœpisset adimplere; tertia jam die, qua sepulchrum visitabat, Puer in ejus gremio existens, repente ferream sepulchri cratem manibus apprehendens, suis stare pedibus, et [illegible] cœperat, et statim omnino sanus evaserat : et intra novem dies,

troisième jour de ses visites au tombeau, l'enfant, se redressant sur le giron de la nourrice, saisit tout d'un coup, avec ses mains, la grille en fer du tombeau, et commença à se tenir sur ses pieds et à marcher; dès cette heure, il se trouva complétement guéri; et, dans le cours de la neuvaine qu'il avait fait vœu d'accomplir, ses jambes se remplirent de chair, et, depuis cette époque, il continua à jouir d'une santé robuste et parfaite.

A Cottate, ville des Indes orientales, un enfant d'un mois était mort, et on l'avait disposé pour être mis dans la terre. Les parents firent vœu avec une grande foi, d'offrir un présent considérable au tombeau du serviteur de Dieu, si l'enfant revenait à la vie, et de donner à cet enfant le nom de FRANÇOIS. Sur l'heure même l'enfant commença à ouvrir les yeux, à agiter les bras et les mains, et à faire entendre des vagissements; et bientôt les parents recouvrèrent leur fils non-seulement vivant, mais entièrement guéri et plein de forces: ils acquittèrent leur vœu dans une joie profonde, et répandirent dans toute leur contrée le récit d'un miracle aussi extraordinaire.

Dans la même ville, le Saint apparut à un aveugle pendant le temps de son sommeil; il l'engagea à se rendre sans différer en l'église du tombeau, où il devait recouvrer la lumière de ses yeux. L'aveugle obéit fidèlement au conseil, et durant la neuvaine de prières qu'il fit devant l'image de FRANÇOIS, toutes les ténèbres

---

quos promiserat, crura carne repleta fuerant: et sic semper valens, et sanus deinde vixerat.

Cottatæ, Indiæ Orientalis Civitate, unius mensis infans mortuus ad sepulturam curatus erat: Voverant itaque cum ingenti fide Parentes, se insigne donum, si puer reviveret, sepulchro Servi Dei oblaturos, ac Francisci nomen ei imposituros. Repente infans aperire oculos, brachia pedesque movere, ac vagire cœperat: ac paulo post, non vivum modo, sed et omnino sanum, atque incolumem filium receperunt: redditisque cum ingenti gaudio votis, tam insigne miraculum per totam illam Regionem divulgarant.

In eadem Urbe cœco cuidam Sanctus per quietem apparuerat: eumque monuerat, ut ad Ecclesiam ejus visitandam, oculorum lumen ibi recepturus, pergere non differret. Paruerat fideliter homo: ac, dum per novem dies ante Francisci Imaginem orabat, repente, discussa omni cæcitatis caligine, sanatus erat, et perfecte viderat.

Quin etiam leprosus quidam in eodem loco magna fiducia ad Sancti intercessionem confugerat: proprioque corpore, oleo lampadis, quæ ad ejus

de la cécité s'évanouirent soudainement de ses yeux, et il vit d'une manière parfaite.

Enfin, au même lieu, un lépreux avait eu recours avec une grande confiance à la protection du Saint : après avoir fait une onction sur tout son corps avec l'huile de la lampe allumée devant l'image, il était prosterné et priait, lorsqu'il se vit en un instant purifié de sa lèpre et parfaitement sain de corps.

Francisca Rebelhez avait de même éprouvé l'effet de cette vertu miraculeuse : depuis longtemps elle souffrait d'un flux de sang, et d'une enflure du ventre accompagnée de grandes douleurs. Elle oignit plusieurs fois son corps avec l'huile de la lampe suspendue devant l'image de FRANÇOIS, et elle se vit subitement guérie, et si parfaitement, que jamais après ce jour elle n'éprouva les plus légères atteintes de ses infirmités anciennes.

Souvent encore il arriva que les lampes suspendues devant cette image du serviteur de Dieu, en y versant simplement de l'eau bénite, brûlaient comme si elles étaient remplies d'huile, et donnaient une égale lumière : au profond étonnement des infidèles eux-mêmes, que les chrétiens conviaient à venir contempler ce fait miraculeux, non sans de merveilleux avantages pour la dilatation de notre foi.

Gonçalvez, habitant de la ville de Cochin, avait épuisé vainement toutes les ressources de l'art médical pour être guéri d'une

---

Imaginem ardebat, peruncto, dum prostratus orabat, repente a lepra mundatus atque omnino sanus effectus erat.

Eandem virtutem experta erat Francisca Rebelles, quæ a multo tempore sanguinis fluxum, ac ventris tumorem cum ingenti dolore patiebatur. Lampadis enim ante ejus Imaginem pendentis identidem se oleo ungens, statim ad[illegible] convaluerat, ut nullas amplius eorum morborum sensisset re[illegible].

Frequenter enim acciderat, ut lampades ad eandem Servi Dei Imaginem appensæ, aqua tantum benedicta infusæ, haud secus ac si oleo plenæ essent, arderent, lucerentque : stupentibus etiam infidelibus, quos ad tantæ rei miraculum conspiciendum, non sine magno fidei nostræ incremento Christiani invitabant.

Cum frustra omnes medicæ artis opes expertus esset Gundisalvus, Coccinensis Civitatis Incola, ut inveterato cancri morbo, qui pectus ejus assiduis doloribus vexabat, mederetur, ad divinam opem conversus, Omnipotentis Dei misericordiam, ut se B. FRANCISCI meritis sanum faceret, imploraverat.

affection cancéreuse invétérée, qui lui dévorait l'estomac en lui causant de continuelles souffrances. S'étant tourné vers les divins remèdes, il implora de la toute-puissante miséricorde de Dieu, de le guérir en vertu des mérites du bienheureux FRANÇOIS. Il appliqua sur la partie malade une médaille de cuivre représentant l'image de FRANÇOIS : et dans le même instant, il se vit délivré de tous ses maux.

Un citoyen de la même ville, Manoël Rodriguez, avait les pieds couverts d'ulcères; et la contraction des nerfs les avait rendus si débiles, qu'il ne pouvait s'y appuyer pour marcher : à ces maux s'était ajoutée une dyssenterie très-intense et très-dangereuse. Déjà les médecins ne répondaient plus de son existence, lorsque le malade eut recours à l'intercession de FRANÇOIS le serviteur de Dieu; il fit sur sa personne le signe de la croix avec la même médaille, et but l'eau dans laquelle on avait plongé la médaille : et il éprouva de si merveilleux effets de la vertu divine, qu'en moins de trois jours il fut délivré de toutes ses maladies, et recouvra la santé la plus parfaite.

Maria Diaz éprouva de même la vertu de cette image du serviteur de Dieu. Depuis sept ans elle était atteinte de paralysie et de cécité : elle fit le signe de la croix sur ses membres affectés par la maladie, et les lava de l'eau sanctifiée par l'immersion de la médaille : et sept jours n'étaient pas accomplis, qu'elle avait recou-

---

Imaginem igitur ejus ære excusam ulceri applicuerat : eodemque momento ab omni plaga incolumis evaserat.

Ejusdem Urbis Civis Emmanuel Rodriquez pedes habebat ulceribus plenos, ac ob nervorum contractionem adeo debiles, ut illis insistere non valeret : quibus malis et gravis et periculosa dyssenteria accesserat. Medicis itaque de ejus vita dissidentibus, cum ad intercessionem Famuli Dei FRANCISCI æger confugisset; eadem imagine corpus suum in formam Crucis signaverat; et aquam, in qua eadem mersa fuerat, ebiberat : talemque divinæ virtutis senserat effectum; ut intra tridui tempus ab omnibus morbis incolumis integram consequutus fuisset sanitatem.

Ejusdemve Servi Dei Imaginis præsentem agnoverat virtutem Maria Diaz : Septem etenim annis cæcitatem ac paralysim perpessa, signum Crucis debilitatis membris impresserat; eaque ejusdem Imaginis immersione, aqua sanctificata laverat, necdum septem præterierant dies, cum oculorum lumen, ac corporis cœlesti dono acceperat incolumitatem.

§ 5. Hinc factum erat, ut, cum tot tantisque signis Servum suum Omnipo-

vré, par un don divin, la lumière de ses yeux et la parfaite santé de son corps.

§ 5. Ces merveilles si multipliées et si insignes, par lesquelles le Dieu tout-puissant, dans la vertu de son bras, avait glorifié son serviteur, les récits prodigieux qui s'en étaient répandus dans toutes les parties de l'univers, et non-seulement la dévotion qui en était le fruit, de la part des fidèles de Jésus-Christ, à l'égard de François Xavier, dévotion qui prenait un immense accroissement, mais aussi la lumière qui apparaissait dans les âmes d'un nombre immense d'infidèles pour la connaissance de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ : tous ces faits prodigieux déterminèrent le roi Jean de Portugal, précédemment nommé, qui se sentit pénétré lui-même d'une dévotion toute spéciale et remplie de zèle, à provoquer une enquête de la part des Ordinaires des différentes contrées sur la sainteté et les miracles de Xavier. Ces autorités accomplirent diligemment leur office respectif, et tous les actes en furent transmis en leur temps au saint siége apostolique. Le pape PAUL V, de vénérable mémoire, notre prédécesseur, et qui l'était alors du pape Grégoire, accédant aux instances du roi Jean et de même à celles de Philippe III, d'illustre mémoire, roi catholique des Espagnes, pour la canonisation du serviteur de Dieu, députa Lancilotti, de vertueuse mémoire, alors auditeur de Rote; notre cher fils maître Jean Baptiste Cochino, doyen du même tribunal

---

tens Deus in brachio excelso clarificaret; et per universum jam terrarum Orbem tot mirabilium præconia longe lateque diffunderentur; ac propterea non solum Christi fidelium erga ipsum devotio magna susciperet incrementa; sed multorum etiam infidelium corda ad cognoscendum Deum, et Dominum nostrum Jesum Christum illuminarentur, Joannes Lusitaniæ Rex prædictus, zelo devotionis accensus, institerat, ut a diversis locorum Ordinariis super ejus sanctitate et miraculis processus fierent. Qui cum diligenter munus suum explevissent; ac procedentibus temporibus omnia acta ad hanc Sanctam Sedem transmissa fuissent; recolendæ mem. PAULUS Papa V. etiam prædecessor noster, tunc suus, instante pro Servi Dei Canonizatione etiam claræ mem. Philippo III. Hispaniarum Rege Catholico, deputavit bonæ mem. Horatium Lancellottum tunc Rotæ Auditorem, eoque ad Cardinalatus honorem sublimato; dilectum filium Magistrum Joannem Baptistam Coccinum ejusdem Rotæ Decanum; et pariter bonæ mem. Franciscum Sacratum tunc Archiepiscopum Damascenum, et Auditoris Rotæ locum tenentem, ac deinde S. R. E. Cardinalem : qui et antiquos processus examinarent, et

de la Rote, qu'il éleva, dans cette circonstance, à la dignité de cardinal; et Francisco Sagredo, de vertueuse mémoire, alors archevêque de Damas, et vice-auditeur de Rote, et qui depuis fut cardinal de la sainte Église romaine : et les chargea, comme commissaires, d'examiner les procédures antérieures, et d'en faire entreprendre de nouvelles en vertu de l'autorité apostolique, selon qu'ils le jugeraient convenable, afin de faire le rapport complet de tous ces actes, en y ajoutant leur avis, au même pontife PAUL notre prédécesseur. Ces commissaires décidèrent qu'il serait envoyé des lettres rémissoires à différents prélats des Espagnes, du Portugal et des Indes; et cependant eux-mêmes examinèrent de nouveaux témoins dans la cour apostolique. Après que les juges éminents, dont nous avons fait mention, eurent accompli leur part en ces enquêtes, ils transmirent aux auditeurs précédemment désignés les procès-verbaux dressés par eux-mêmes. Les auditeurs examinèrent et apprécièrent tous les éléments de la cause avec une parfaite maturité et durant un long intervalle de temps, ainsi que l'exigeait l'importance de la cause; et le rapport qu'ils en adressèrent au même pontife Paul, exprima que, d'après les termes des décrets canoniques, il constait parfaitement de la vie sainte et des éminentes vertus du serviteur de Dieu FRANÇOIS, et des miracles que, tant pendant sa vie que depuis sa bienheureuse mort, le Dieu tout-puissant avait daigné opérer en vertu de ses mérites et par l'effet

---

novos auctoritate Apostolica faciendos, quatenus ipsis videretur, decernerent, atque omnia eidem PAULO prædecessori una cum eorum sententia referrent. Qui litteras remissoriales ad diversos Prælatos in Hispaniarum, Lusitaniæ, ac Indiarum Regnis constitutos decreverant : atque ipsi interim inC uria novos testes examinarant. Cumque prædicti Judices partibus suis perfuncti essent; eisdem Auditoribus processus a se confectos transmiserunt. Qui omnibus summa cum maturitate per plurimum temporis spatium (ut negotii gravitas postulabat) consideratis, ac perpensis; eidem PAULO prædecessori retulerant, juxta Canonicarum sanctionum decreta abunde constare de vitæ sanctimonia, ac eximiis virtutibus Servi Dei FRANCISCI, deque miraculis, quæ tam eo vivente, quam post felicem ejus obitum, ejus meritis, et intercessionibus, Deus Omnipotens operari dignatus erat: Dignumque videri, si Eidem placeret, ut in Sanctorum Confessorum Catalogo adscriberetur. Cumque interim prædictus PAULUS prædecessor humanitatis debitum persolvisset: et prædictus GREGORIUS prædecessor ad sacrum Apostolatus apicem Divina Providentia assumptus fuisset; ac pro parte charis-

de son intercession : et FRANÇOIS leur paraissait digne, si le pontife l'approuvait dans sa sagesse, d'être inscrit sur le catalogue des Saints Confesseurs. Sur ces entrefaites, le pape PAUL, notre prédécesseur, ayant acquitté la dette de l'humanité, le pape GRÉGOIRE aussi déjà nommé et notre prédécesseur, ayant été choisi par la divine Providence pour occuper le rang suprême de l'apostolat sacré, fut instamment sollicité de la part de notre très-cher fils en Jésus-Christ, alors le sien, Philippe III, roi catholique des Espagnes, de daigner faire continuer cette cause, et de lui [illegible] faire de nouveaux progrès : il s'y joignit de très-vives pri[illegible] part de différents autres princes, de plusieurs prélats, et [illegible] clergé des Indes, qui adressaient de ferventes suppliques à la même intention. Le pape GRÉGOIRE, notre prédécesseur, afin de procéder, dans une matière aussi grave, avec toute la maturité convenable, renvoya le rapport des auditeurs, désignés antérieurement, aux cardinaux de la sainte Église romaine spécialement chargés des Rites sacrés, pour qu'ils soumissent de nouveau toute l'affaire à la discussion la plus approfondie.

§ 6. Les cardinaux ayant accompli scrupuleusement cet examen, et ayant opiné tous et d'un avis unanime pour la canonisation du serviteur de Dieu, Francisco Maria Monte, de vertueuse mémoire, évêque de Portici et cardinal de la sainte Église romaine, exposa tout l'ensemble du procès, et la sentence commune de ses

---

simi in Christo filii nostri, tunc sui, Philippi III Hispaniarum Regis Catholici instanter requisitus esset, ut negotium hujusmodi promovere, ac ad ulteriora procedere dignaretur : accederentque aliorum Principum ac Prælatorum, et totius Indiæ Cleri, idem suppliciter exposcentium preces ; prædictus GREGORIUS prædecessor, ut in re tam gravi ea, qua decebat maturitate progrederetur ; prædictorum Auditorum relationem ad S. R. E. Cardinales sacris Ritibus præfectos, ut rursus totum negotium quam diligentissime discuterent, remisit.

§ 6. Quod cum illi accurate perfecissent, ac pro Servi Dei Canonizatione omnes unanimiter censuissent ; bonæ mem. Franciscus Maria Episcopus Portuen. S. R. E. Cardinalis de Monte nuncupatus, totius processus summam, et suam Collegarumque sententiam, coram dicto GREGORIO prædecessore, et Venerabilibus Fratribus nostris, tunc suis, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus, de quorum numero tunc eramus, in Consistorio suo secreto exposuit. Quibus auditis reliqui Cardinales ad ulteriora fore procedendum communi suffragio pronuntiarunt. Igitur cum in publico Consisto-

collègues et de lui-même, en présence du pape GRÉGOIRE, notre prédécesseur, et de nos vénérables Frères, alors ses Frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, au nombre desquels nous étions alors, dans un consistoire secret. Après l'avoir entendu, tous les autres cardinaux prononcèrent, par un suffrage unanime, que l'on devait procéder plus avant.

Donc, après que, dans un consistoire public, feu Giulio Zambeccari, alors avocat de la cour consistoriale, eut fait un discours étendu sur la vie et les vertus de ce serviteur de Dieu, et qu'il eut exposé les prières du roi catholique des Espagnes en vue de ladite canonisation : qu'il eut humblement supplié le pontife de daigner y procéder : le pape GRÉGOIRE, notre prédécesseur, faisant valoir la piété du souverain des Espagnes, et son zèle pour la religion, répondit que, sur une affaire de si haute importance, les mêmes cardinaux de la sainte Église romaine, et les évêques présents dans la Cour romaine devaient être consultés. Et dans le même temps il exhorta très-ardemment dans le Seigneur, et avec toute l'effusion de son âme, lesdits cardinaux et évêques à supplier en toute humilité, dans les larmes, dans les jeûnes et dans les aumônes, Celui qui est la Voie et la Vérité, afin qu'il daignât le diriger lui-même dans son sentier, et lui accorder de marcher dans la vérité divine, et de pouvoir, avec la grâce d'en haut, connaître et accomplir sa volonté parfaite.

---

rio quondam Julius Zambeccarius, tunc Aulæ Consistorialis Advocatus, plurima de hujus Servi Dei vita et virtutibus enarrasset, atque ejusdem Hispaniarum Regis Catholici preces pro eadem Canonizatione exposuisset; utque ad eam procedere dignaretur, humiliter supplicasset; dictus GREGORIUS prædecessor prædicti Regis pietatem, et religionis zelum plurimum in Domino commendans, super re tanta eosdem Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales, atque Episcopos in Romana Curia præsentes consulendos esse respondit. Atque interim Cardinales et Episcopos prædictos intimo cordis sui affectu vehementer in Domino hortatus est, ut in omni humilitate, et lacrymis, in jejuniis, et eleemosynis exposcerent ab Eo, qui est Via, et Veritas, ut dirigere dignaretur gressus suos in semitis suis; ut ingrederetur in veritate sua, ut quod beneplacitum esset in conspectu Ejus, intelligere ac perficere Eo auxiliante valeret. Sequenti itaque semipublico Consistorio, ad quod non Cardinales modo, sed etiam Patriarchas, Archiepiscopos, atque Episcopos in Curia præsentes convocari mandavit; præsentibusque etiam Sedis Apostolicæ Notariis, nec non sacri Palatii Apostolici causarum Audito-



Dans le consistoire à demi public qui suivit, et auquel le pontife fit convoquer non-seulement les cardinaux mais encore les patriarches, les archevêques et les évêques présents à la Cour apostolique; en présence également des notaires du Siége apostolique, et des auditeurs des causes du sacré palais apostolique; après que le pontife eut fait un ample récit de la vie parfaite et des miracles de l'homme de Dieu, FRANÇOIS-XAVIER: qu'il eut exposé tout ce que cet éminent serviteur de Dieu avait souffert pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et avec quels fruits (Dieu lui-même étant l'auteur de cette fécondité) il avait répandu la divine parole parmi les nations inconnues; qu'il eut fait également le récit de toutes les instances faites en présence de Lui-même, le pape GRÉGOIRE, notre prédécesseur, tant par le roi catholique que par les autres souverains et princes de la république chrétienne, il demanda les suffrages de chacun : et tous unanimes, bénissant Dieu, qui glorifié ceux qui l'honorent, émirent l'opinion que le serviteur de Dieu FRANÇOIS-XAVIER devait être canonisé et inscrit au nombre des Saints Confesseurs.

Le pontife entendant ce consentement unanime, tressaillit de joie en Dieu notre Sauveur : rendant grâces à Celui qui est la gloire de notre vertu, dans la volonté de qui notre puissance est exaltée contre toutes les forces ennemies, de ce qu'Il avait daigné,

---

ribus; cum plurima de egregia Viri Dei FRANCISCI XAVERII vita ac miraculis enarrasset; et quanta insignis hic Dei Servus pro nomine Domini nostri Jesu Christi pertulisset, quantoque cum proventu (Domino incrementum dante) per incognitas nationes Verbum ejus disseminasset, exposuisset, commemoratis etiam instantiis, quæ coram dicto GREGORIO prædecessore tum a Rege Catholico, tum ab aliis etiam Reipublicæ Christianæ Regibus, et Principibus fiebant; cum singulorum sententias requisisset, omnes uno ore benedicentes Deum, qui honorificantes se glorificat; Servum ejus FRANCISCUM XAVERIUM canonizandum esse, atque inter Sanctos Confessores adscribendum censuerunt. Quorum omnium audito consensu exultavit in DEO salutari nostro : gratias agens Ei, qui est gloria virtutis nostræ, in cujus beneplacito contra omnes adversarias potestates exaltatur cornu nostrum, qui Ecclesiam suam in diebus istis hoc lumine illustrare, ac novo patrocinio munire dignatus esset. Canonizationis itaque publicavit diem infra scriptum : eosdemque Fratres, et filios nostros paterna charitate monuit, ut bonis operibus inhærentes, precarentur Deum misericordiarum, ut super eos sereno vultu respi-

dans ces temps, illuminer son Église par ce glorieux flambeau, et la fortifier par ce nouveau patronage.

Il fit donc publier pour la canonisation le jour qui sera désigné plus bas ; et, dans sa charité paternelle, il invita nos mêmes Frères et Fils à s'appliquer à de bonnes œuvres, et à conjurer le Dieu des miséricordes de diriger sur eux un regard favorable, et de disposer leurs actes pour la réalisation de sa sainte volonté.

§ 7. Enfin, après l'entier accomplissement de toutes les formalités, qui devaient être accomplies suivant les sacrées constitutions et la coutume de l'Église romaine, le 12 mars, en la deuxième année de son pontificat, le pape Grégoire se transporta dans la très-sainte basilique du Prince des Apôtres, avec les mêmes cardinaux, les patriarches, les archevêques et les évêques, les prélats de la Cour romaine, les officiers et serviteurs de son palais, le clergé séculier et régulier, et un concours immense de peuple. En cette assemblée, après que les requêtes pour le décret de canonisation eurent été renouvelées au nom du même roi catholique des Espagnes, Philippe, notre bien-aimé fils, par notre cher fils, alors son fils, Louis, cardinal du titre de Sainte-Marie au delà du Pont, de la famille Ludovisi, neveu, selon la chair, du pape Grégoire, parlant par l'organe de l'avocat prénommé, Giulio Zambeccari, et après que les prières de l'Église et les Litanies eurent été chantées, et que l'on eut humblement imploré la grâce de l'Esprit saint, pour l'hon-

---

cere, et eorum actiones ad voluntatem Ejus perficiendam dirigere dignaretur.

§ 7. Demum peractis omnibus, quæ ex sacris Constitutionibus, ac Romanæ Ecclesiæ consuetudine peragenda erant; quarto Idus Martii, Pontificatus sui Anno secundo in Sacrosancta Principis Apostolorum Basilica, cum eisdem Cardinalibus, nec non Patriarchis, Archiepiscopis, et Episcopis, Romanæ Curiæ Prælatis, Officialibus, et Familiaribus suis, Clero sæculari, et Regulari, maximaque populi frequentia convenit. Ubi repetitis pro Canonizationis decreto, nomine ejusdem charissimi in Christo filii nostri Philippi Hispaniarum Regis Catholici, a dilecto filio nostro, tunc suo, Ludovico tituli S. Mariæ Transpontinæ Cardinali Ludovisio nuncupato, ejus secundum carnem nepote, per Julium Zambeccarium Advocatum prædictum petitionibus, decantatis sacris Precibus ac Litaniis, et Spiritus Sancti gratia humiliter implorata ad honorem Sanctissimæ, et Individuæ Trinitatis, ac Fidei Catholicæ exaltationem, auctoritate Omnipotentis Dei Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum, ac Sua, de eorumdem S. R. E. Cardinalium, Patriarcharum, Archiepiscoporum, et Episcoporum in Romana

neur de la Très-Sainte et unique Trinité et pour l'exaltation de la Foi catholique, le pape Grégoire, par l'autorité de Dieu le Père Tout-Puissant, du Fils et du Saint-Esprit, et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et par la sienne propre, d'après le conseil et le consentement unanimes desdits cardinaux de la sainte Église romaine, des patriarches, des archevêques et des évêques présents en la Cour romaine, déclara être au nombre des S[illegible] FRANÇOIS DE XAVIER, de glorieuse mémoire, dont [illegible] la foi pure et les miracles éminents et multipliés [illegible] ment constants : il décréta qu'on devait l'inscrire, au catalogue des Saints Confesseurs, et commanda [illegible] fidèles de Jésus-Christ l'honoreraient et le vénéreraient étant véritablement Saint.

§ 8. Et il détermina que dans l'Église catholique tout en[illegible] des églises pourraient être élevées et consacrées en son honneur, ainsi que des autels où l'on offrirait à DIEU le Saint-Sacrifice, et que tous les ans, le second jour de décembre, jour auquel le Saint fut appelé à la gloire céleste, son office comme celui d'un Saint Confesseur, pourrait être célébré selon le rituel du bréviaire romain.

§ 9. En vertu de la même autorité, il accorda miséricordieusement dans le Seigneur, à tous les fidèles de Jésus-Christ véritablement pénitents et confessés, qui, tous les ans, le jour de la dite fête, viendraient visiter le tombeau dans lequel repose le corps du

---

Curia præsentium consilio, ac unanimi consensu gloriosæ memoriæ FRANCISCUM XAVERIUM, de cujus vitæ sanctitate, fidei sinceritate, ac miraculorum magnitudine, ac frequentia plene constabat, Sanctum esse definivit : et in Sanctorum Confessorum Catalogo adscribendum esse decrevit, et adscripsit : illumque ab universis Christi fidelibus, tanquam vere Sanctum honorari, ac venerari mandavit.

§ 8. Ac ut ab universali Ecclesia in ejus honorem Ecclesiæ, et altaria, in quibus sacrificia DEO offerantur, ædificari, et consecrari ; et singulis annis die secunda Decembris, qua ad cœlestem gloriam vocatus est, ejus Officium, ut de Sancto Confessore, ad præscriptum Romani Breviarii, celebrari posset, statuit.

§ 9. Eadem auctoritate omnibus Christi fidelibus vere pœnitentibus, et confessis, qui singulis annis eodem festo die ad sepulchrum, in quo corpus ejus requiescit, visitandum accederent, unum annum, et unam quadragenam ; iis vero, qui, in ejusdem festi Octava, quadraginta dies de injunctis pœnitentiis misericorditer in Domino relaxavit.

Saint, une année et une quarantaine, et à ceux qui y viendraient dans l'octave de la fête, quarante jours d'indulgence sur les pénitences imposées par l'Église.

§ 10. Enfin, après avoir, avec une joie pleine de triomphe, rendu grâces à Dieu de ce qu'il avait glorifié son Saint en présence de tous les peuples, et de ce qu'il avait enrichi son Église d'une lumière aussi insigne, et avoir chanté, en l'honneur de saint FRANÇOIS, l'oraison solennelle des Saints Confesseurs, il célébra la sainte messe devant l'autel du Prince des Apôtres, avec la mémoire du Saint Confesseur, et octroya à tous les fidèles chrétiens qui étaient présents une indulgence plénière de tous leurs péchés.

§ 11. Or, afin que personne ne puisse désormais conserver de doute en aucune manière touchant les définition, décret, inscription, mandat, statut, relaxation et autres actes ci-dessus exprimés, en raison de ce que les lettres de notre prédécesseur, le pape GRÉGOIRE, par l'effet de la mort de ce pontife, n'ont point été rédigées concernant tous ces actes : Nous voulons et nous décrétons d'autorité apostolique que les définition, décret, inscription, statut, relaxation, concession d'indulgences, et les autres actes qui précèdent recevront leur légitime effet, à dater dudit jour, le 10 mars, aussi bien que si les lettres y relatives du pape GRÉGOIRE, notre prédécesseur, avaient été rédigées sous la date de ce jour, ainsi qu'il est rapporté précédemment ; et Nous voulons que les pré-

---

§ 10. Postremo gratiis DEO cum exultatione actis, quod Sanctum suum in conspectu omnium gentium honorificasset, ac tam insigni splendore Ecclesiam suam decorasset, cantata in Sancti FRANCISCI honorem solemni Sanctorum Confessorum oratione ad Altare Principis Apostolorum Missam celebravit, cum ejusdem Sancti Confessoris commemoratione, omnibusque Christi fidelibus præsentibus plenariam omnium peccatorum Indulgentiam elargitus est.

§ 11. Ne autem de definitione, decreto, adscriptione, mandato, statuto, relaxatione, aliisque præmissis (pro eo quod super illis ipsius GREGORII prædecessoris literæ, ejus superveniente obitu confectæ non fuerunt) valeat quomodo libet hæsitari ; Volumus, et Apostolica auctoritate Decernimus, quod definitio, decretum, adscriptio, statutum, relaxatio, impertitio, aliaque præmissa a dicto die quarto Idus Martii suum debitum sortiantur effectum, ac si super illis ipsius GREGORII prædecessoris literæ sub Dat. ejusdem diei confectæ fuissent : prout superius enarratur. Quodque præsentes literæ ad probandum plene definitionem, decretum, adscriptionem, aggregationem,

sentes lettres suffisent en tous lieux pour la preuve de ces définition, décret, inscription, agrégation, statut, relaxation et autres actes qui précèdent; et qu'il ne soit exigé nul autre élément de preuve.

§ 12. Considérant, au surplus, qu'il serait difficile que nos présentes lettres fussent transmises dans tous les lieux où il serait nécessaire; Nous voulons que des copies même imprimées de ces lettres, revêtues de la signature manuelle d'un notaire public, et confirmées du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, obtiennent partout la même créance que celle qui serait accordée aux présentes lettres, si elles étaient produites et représentées.

§ 13. Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre cette page contenant Notre décret et Nos volontés, ou de s'élever contre elle par une audacieuse témérité! Si quelqu'un se portait à un acte aussi criminel, qu'il sache qu'il encourrait ainsi l'indignation de Dieu Tout-Puissant, et de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul!

Donné à Rome, en la résidence de saint Pierre, l'an de l'incarnation du Seigneur MDCXXIII, le 6 août, et la première année de notre pontificat.

† Moi URBAIN, Évêque de l'Église catholique.

† Moi Dominique, du titre de S. Laurent in Lucina, Prêtre, Card. Gymnasio.

† Moi M., du titre des SS. Quirice et Julitte, Prêtre, Cardinal Lante.

---

statutum, relaxationem, et alia præmissa, ubique sufficiant; nec ad id probationis alterius adminiculum requiratur.

§ 12. Cæterum, quia difficile foret præsentes nostras literas ad singula loca, ubi opus esset, deferri; Volumus ut earum exemplis, etiam impressis, manu publici Notarii subscriptis, et sigillo alicujus personæ in dignitate Ecclesiasticâ constitutæ munitis, eadem ubique fides habeatur, quæ ipsis præsentibus adhiberetur, si essent exhibitæ vel ostensæ.

§ 13. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrorum decreti, et voluntatum infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Romæ, apud S. Petrum anno Incarnationis Dominicæ MDCXXIII. Octavo Idus Augusti, Pontificatus nostri anno primo.

† Ego URBANUS Catholicæ Ecclesiæ Episcopus.

† Ego Dominicus tit. S. Laurentii in Lucina Presb. Card. Gymnasius.

† Ego M. tit. SS. Quirici et Julittæ Presb. Card. Lantes.



† Moi P., du titre des SS. Nérée et Achillée, Prêtre, Cardinal Crescenzio.

† Moi A., du titre de S. Pierre-aux-Liens, Prêtre, Cardinal Capponi.

† Moi G., du titre de Ste-Croix en Jérusalem, Prêtre, Cardinal Borgia.

† Moi Tib., du titre de Sainte-Prisca, Prêtre, Cardinal Mutus.

† Moi Rob., du titre de Saint-Alexis, Prêtre, Cardinal Ubaldini.

† Moi Jules, du titre de Sainte-Sabine, Prêtre, Cardinal Savelli.

† Moi Guido, du titre de Sainte-Marie-du-Peuple, Prêtre, Cardinal Bentivoglio.

† Moi Jules, du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, Prêtre, Cardinal Roma.

† Moi Fr. Desiderio, du titre de S.-Clément, Prêtre, Cardinal de Crémone.

† Moi Cosme, du titre de S.-Pancrace, Cardinal de Torres, de la Sainte Église Romaine.

† C. de S. Nicolas in Carcere, Diacre, Cardinal Pio.

† Moi Hippolyte, de Sainte-Marie-Nouvelle, Diacre, Cardinal Aldobrandini, Camérier de la Sainte Église Romaine.

† Moi A., Diacre de la Sainte Église Romaine, Cardinal de la Cueva.

---

† Ego P. tit. SS. Nerei et Achillei Presbyter Card. Crescentius.

† Ego A. tit. S. Petri in Vincula Presb. Card. Capponius.

† Ego G. tit. S. Crucis in Jerusalem Presb. Card. Borgia.

† Ego Tib. tit. S. Priscæ Presb. Card. Mutus.

† Ego Rob. tit. S. Alexii Presbyter Card. Ubaldinus.

† Ego Julius tit. S. Sabinæ Presb. Card. Sabellus.

† Ego Guido tit. S. Mariæ de Populo, Presb. Card. Bentivolus.

† Ego Julius tit. S. Mariæ super Minervam, Presb. Card. Roma.

† Ego Fr. Desiderius tit. S. Clementis, Presb. Card. de Cremona.

† Ego Cosmus tit. S. Pancratii S. R. E. Card. de Torres.

† C. S. Nicolai in Carcere Diacon. Card. Pius.

† Ego Hippolytus S. Mariæ Novæ, Diac. Card. Aldobrandinus S. R. E. Camerarius.

† Ego A. S. R. E. Diac., Card. de la Cueva.

L'impression de ce travail était presque achevée, lorsque le R. P. Cahier (1) a bien voulu mettre à notre disposition une pièce inédite, émanée de notre Saint. Ce sont des observations dictées par le P. Xavier à un secrétaire, au sujet des vexations éprouvées par les chrétiens de la Pêcherie, de la part d'un gouverneur royal. Ces observations devaient être comme un mémorial entre les mains du vicaire-général de Goa, et elles devaient servir de base à un rapport à S. A. Jean III.

Ces observations sont suivies d'un supplément, écrit de la main même du Saint.

La signature est retranchée par l'effet d'une dévotion ordinaire en ces temps.

La date manque également.

Nous donnons ici le texte original des deux pièces et leur traduction (2).

PREMIÈRE PIÈCE : DE LA MAIN D'UN SECRÉTAIRE.

†

Apómtamentos

Pera S. A. ver e prover nas cousas da pescarya como cumpre a servyço de Deus e de sua Alteza e bem e o seseguo da crystamdade que ne la vyve.

Item primeiramemte são muyto agravados e danefycados em os quererem constramger e obryguar que paguem trybuto do que

(1) Le R. P. Cahier nous a le premier, il y a plus de sept ans, encouragé dans notre œuvre, dont nous lui avions soumis les premiers essais.

(2) Pour déchiffrer le manuscrit, M. Dubeux nous a merveilleusement aidé : nous devons aussi des avis très-utiles à M. Ferd. Denis.

não pescão | e querem nos cumstramger que pesquem asimdo que não queyram e que lhe paguem quer pesquem quer não | pedem a S. A. que os proveja com justyça e que não paguem mais trybuto que daquylo que pescarem e que os não contramgem a yrem pescar comtra sua vontade porque assy são provydos pelo governador Guarcya de Saa | e pedem que S. A. o mande asy compryr e muyto mylhor se mylhor puder ser.

Item sam agravados pelo dito capitão da pescarya em lhe pidyr direitos do pescado que pescão e matan pera sustentamento de suas vydas o que numqua foy nẽ se acustumou | se não de pouquo para qua lhe moverão este trybuto. | Pedem a S. A. que de tal trybuto os mãde lyberdar e que per nenhuma vya lhes tomem nẽ obryguem a paguar tais direitos posto que diguam que são pera sua Alteza.

Item são muyto agravados pelo capitão da pescarya em lhe pedyr direitos e asy são agravados por elle e pelos seus em lhe tomar o *chamquo* que pescão que são huns buzyos que se tratam de mercadorya pera benguala | os quais lhe o dito capitão toma forçosamente pera menos as duas partes do que outos mercadores lhe podiam dar por elles | pedem a S. A. que os liberde desta força e tyrania que lhe he feita e que o capitão não posa tratar nos ditos buzios pera sy nem pera outrem e que elles os vendam lyvrememte a quem quysierem nem menos lhe tomem direitos delles.

Item san agravados pelo dito capitão e os seus nos mantymentos darroz que vem a terra que como quer que são seus não querem que outro nemhum se venda na tera senão o seu polo preço que elles querem. E poem a jemte dos moradores em tamanha estremydade e necesydade que lho tomã e lho comẽ. | Pedem que ho dito capitão não trate nos ditos mãtymentos e que framquamẽte os traguã e os vemda quẽ quyser lyvres sem serem constrangydos a paguar nenhum direito nẽ trebuto delles nẽ menos o capitão lhes lamce o seu arroz pelas casas pelos preços que elle quer fyado que depois os penhoran e abexam pelas paguas | e de tudo ysto sejam lyberdados e framqueados.

Item sam agravados pelo dito capitão em não querer que vão buscar mãtymentos e as cousas necesaryas pera seus provymentos e sostentamemtos sem cartazes seus e cõ darem fyamças | pelos quais cartazes lhes levã muyto direito | e porque a sua naviguação he em champanas e cousas pequenas pera luguares Christõs e

seus vezynhos e o mare longe he ate as ilhas de Maldiva | Pedem que sejã lyberdados e framqueados que posam yr e vyr sem os ditos cartazes nẽ levarem pera ysto nemhum trybuto nẽ serem cõstramgydos a os obryguarem sobre este neguocyo. |

Item são os crystãos da pescarya asym todo los outros que nela vyvẽ agravados pelo dito capitão ẽ os não querer leixar vyver em luguares certos omde fação seus asuntos e morem e vyvã | mas amtes os trasmuda e trespasa de huns luguares pera outros e os não leixão vyver quyetos nẽ apeseguados por estas mudamças que neles fazem lhe render muito direito. | Pedem que ao tal não sejam comstrangydos nẽ os trasmudem e os leyxem vyver da semto e morada onde elles quyserem | e quer se mudem quer não tudo seja a vomtade delles e por ysto não lhe levarão nemhum trebuto que seja | somente vyvão lyvrememte. |

Item pedem a S. A. mãde prover todo gentyo que doutas partes vyer acorydos de suas teras e naturezas por os seus nelas os tyranyzarem e roubarem posã estar na dita tera e vyver nela sem receber nemhun escamdalo nẽ mão tratamẽto | mas antes sejã mais favorecydos e onrados cõ mais favor e onra que os naturais por que são muytos e onrados e con bon recolhymemto e trajo e favor que sentyrem serão tornados a samta fee de noso sñor Jhu-Chº | e que estes tenhã todas as lyberdades e framquezas que tem todos os Xrãos da terra | e que lhe não levem nemhum trabuto nẽ direito pelo vyren novamemte a tera | e com ysto Sua A. asy prover sera a terra muyto povoada e o nome de noso sñor Jhu-Chº acrecemtado.

Todas estas cousas são provydas pelo governador Garcya de Saá asy e da maneira que se nelas conten a requerymento de Ruy G[ez] de Camynha morador na cydade de guoa que he procurador de todos elles. | Pedem a S. A. por asynada merce e pera servyço de Deus e acrecemtamemto da fee que asy lho conceda e mãde per suas provisões que se cunpra | e sempre ryguarã em suas orações que Noso Sñor lhe acrecemte seu estado et da Rª Nosa Sñra e pryncype cõ muytos dyas de vyda e saude. Amen. | .



DEUXIÈME PIÈCE : DE LA PROPRE MAIN DU SAINT.

†

Lembrança pera ho vigario geral das cousas que ha de negocear com el Rey pera bem dos Xraos da India.

Faça vosa m. lembrança a el Rey que mãde m^{tos} pregadores da cõpanhia de Ihs a estas partes pois as fortalezas da Imdia tem tamta nececidade de pregadores como v : m : m^{to} bem sabe.

Quamto serviço faria a Deus sua A. se mãdase a estas partes da Imdia ao padre m^{te} simão com m^{tos} da companhia de Ihs pois com sua vimda se faria m^{to} fruyto nas almas dos purtugeses da Imdia e m^{tos} Xrãos da tera [illegible] que sam dos infieis cõ tamto que venha m^{to} favorecido [illegible] A. com jurdição em ho civell sobre todos os Xrãos da tera [illegible] nimgen tivese mãdo sobre eles senão as p^{as} que fosem postas por ho padre m^{te} simã por cãmi de serem providos homems por S. A. p^{a} servirem os tais cargos pois os capitães que tem esta jurdição sobre os Xrãos da tera não se aproveitão p^{a} mais della que p^{a} fazer mall e tomarem o seu a seu dono cõtra sua vomtade e scamdalizãdo os Xrãos da tera e fazemdo que hos infieis não se convertão pelo mão $tratam^{to}$ que vem fazer aos que são ja Xrãos.

Semdo caso que não vier m^{te} simão faça vosa m. com el rey que mãde ao bpõ esta jurdição no civel sobre os Xrãos da tera que nimgem tenha jurdição nẽ mamdo sobre eles senão às p^{as} que forem providas plo bpõ e às que forão providas por S. A. tãto tpõ [illegible] qãto fizerem o que devem de man^{ra} que fiqura o bpõ [illegible] de les damdo cargo à out^{o} quãdo elles nã fizerem o que devem.

[illegible] escusando cousa ho capitão..... serviço....... (1).

Xrãos o feitor de Couchim pode mãdar arecadar aqelas pareas.

(La signature est retranchée.)

---

(1) Cette ligne est presque entièrement effacée.

†

Observations pour Son Altesse, afin qu'elle soit éclairée et puisse prendre des mesures touchant les affaires de la Pêcherie, ainsi qu'il est essentiel pour le service de Dieu et de Son Altesse, pour le bien et la sécurité de la chrétienté qui vit en ces contrées.

Item, en premier lieu les chrétiens sont gravement opprimés et lésés par ce fait qu'on veut les obliger et contraindre à payer un tribut pour la pêche qu'ils n'ont point faite, et qu'aussi on veut les obliger à faire la nature de pêche qu'ils ne veulent point faire, et à payer le tribut, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas fait la pêche. Les chrétiens demandent à Son Altesse qu'Elle leur accorde justice, et qu'ils n'aient plus à payer le tribut que sur le produit de leur pêche, et ne soient point obligés à aller faire la pêche contre leur volonté : car tel est le droit que leur a concédé le gouverneur Garcia de Sá (1), et ils demandent que Son Altesse ordonne que la chose soit exécutée ainsi, et qu'une condition meilleure leur soit faite, s'il peut leur être fait une condition meilleure.

Item, ces chrétiens sont opprimés par le même capitaine de la Pêcherie, qui exige d'eux un droit sur le poisson qu'ils pêchent et qu'ils tuent pour l'aliment de leur existence : ce qui ne s'est jamais fait et n'a jamais été dans les usages, si ce n'est dans ces derniers temps, où l'on a exigé d'eux ce tribut. Ils demandent à Son Altesse d'ordonner qu'ils soient affranchis de ce tribut, et que d'aucune manière on ne leur prenne, et on ne les oblige à payer, des droits de cette nature, sous le prétexte mensonger que ces droits sont pour Son Altesse.

Item, les chrétiens sont gravement opprimés par le capitaine de la Pêcherie, qui exige d'eux des droits : et ainsi sont-ils opprimés par lui et par les siens, qui leur enlèvent le *chamquo* qu'ils ont

(1) Garcia de Sá fut gouverneur des Indes depuis le mois de mai 1548 jusqu'au 6 juin 1549.

Ces limites nous permettent d'indiquer la date de notre pièce inédite. Elle dut être écrite au temps du dernier voyage de notre Saint à la Pêcherie, et adressée au vicaire général des Indes, qui se trouvait chargé d'administrer l'évêché, à cause des infirmités graves du vénérable évêque D. Joam d'Albuquerque.

pêché, c'est-à-dire les coquillages (1), qui sont un objet de commerce avec Benguela (2) : et le même capitaine leur prend violemment ces coquillages, pour le tiers de ce que des marchands étrangers en pourraient offrir. Ils demandent à Son Altesse qu'Elle les affranchisse de cette violence et de cette tyrannie qu'on leur fait souffrir : et que ledit capitaine n'ait point la faculté de faire le commerce de ces coquillages par lui-même ou par d'autres, et que les chrétiens les vendent librement à qui il leur plaira ; et enfin qu'on n'exige aucuns droits de leur part.

Item, les chrétiens sont opprimés par ledit capitaine et par les siens, au sujet des approvisionnements de riz qui arrivent dans le pays ; et ces officiers, attendu que ces denrées sont leurs, ne veulent que personne ne vende aux habitants du pays, si ce n'est leur propre riz et pour le prix qu'eux-mêmes imposent ; et ils réduisent les habitants à une telle misère et détresse, que ceux-ci finissent par être obligés de le prendre et de s'en alimenter. Les chrétiens demandent que ledit capitaine n'ait point la faculté de faire le commerce sur lesdits approvisionnements, et qu'eux-mêmes puissent les transporter et les vendre librement à qui il leur plaira, sans être contraints à payer aucun droit ni tribut à cette occasion. Et que non plus le capitaine ne leur jette pas son riz dans les habitations pour les prix qu'il juge à propos, comptant après cela leur prendre des gages et les vexer pour le payement : et ils demandent d'être délivrés et affranchis de toutes ces persécutions.

Item, ils sont opprimés par ledit capitaine qui ne permet point qu'ils aillent chercher leurs approvisionnements et les objets nécessaires à leurs besoins et à leur existence, sans des licences de lui et en donnant des garanties ; et pour ces licences il lève sur eux des impôts considérables : et attendu que leur navigation se fait sur des sampans (3), et a pour objet de menues denrées pour les villages chrétiens et les terres voisines, et ne s'étend en pleine mer que jusqu'aux îles Maldives, ils demandent d'être délivrés et affranchis, et de pouvoir aller et venir sans licences, sans qu'on lève sur eux aucun tribut, et sans qu'ils soient mis dans le cas de contracter des engagements pour ces opérations.

(1) Ce sont les *Cauris* qui servent de monnaie dans ces contrées.
(2) Sur la côte d'Afrique.
(3) Sampan, barque indienne et chinoise.

Item, sont les chrétiens de la Pêcherie, et également tous les autres habitants du pays, opprimés par ledit capitaine, qui ne veut point leur permettre de vivre dans des lieux fixes, où ils puissent vaquer à leurs affaires, et où ils puissent demeurer et exister : mais au contraire il les change et les déplace d'un endroit dans un autre, et on ne leur permet pas de vivre en repos et en sécurité : et ces changements que l'on opère parmi eux produisent au capitaine des droits considérables. Ils demandent de n'être plus soumis à ces traitements, et qu'on ne les change plus de place, et qu'on les laisse vivre dans la place et résidence qu'ils préféreront : et qu'ils veuillent se déplacer ou qu'ils ne le veuillent point, que ce soit entièrement à leur volonté : et que pour cela on n'exige d'eux aucun tribut d'aucune sorte : qu'enfin ils vivent en toute liberté.

Item, ils demandent à S. A. qu'Elle fasse décider que tous les gentils qui viendront d'autres contrées, fugitifs de leurs terres et pays naturels, parce que les gens de ces pays les tyrannisent et les pillent, puissent vivre dans ces contrées-ci sans y éprouver aucun scandale ni mauvais traitement : mais au contraire qu'ils soient favorisés davantage, et honorés avec plus de faveur et d'honneur que les naturels, en raison de ce qu'ils sont nombreux et recommandables, afin que le bon accueil et traitement, et la faveur qu'ils recevront, les convertisse à la sainte foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ : et que ces nouveau-venus possèdent toutes les libertés et franchises dont jouissent tous les chrétiens de la contrée : et qu'on ne lève sur eux aucun tribut ni droit pour être venus s'établir dans la contrée. Et si Son Altesse règle ainsi lesdites affaires, le pays deviendra très-peuplé, et le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ en recevra un grand accroissement.

Toutes ces choses sont ordonnées par le gouverneur Garcia de Sá, ainsi et de la même manière qu'elles sont exprimées dans la réquisition de Ruy Gomez de Camynha, habitant de la cité de Goa, qui est le procureur de toutes ces personnes. Les chrétiens sollicitent de S. A., comme une grâce signalée, qui intéresse le service de Dieu, et l'accroissement de la foi, qu'Elle concède et ordonne par ses provisions, ainsi qu'il est exposé. Et ils ne cesseront de demander dans leurs prières que Notre-Seigneur accroisse l'existence et l'état de V. A., de la Reine notre souveraine, et du Prince, par un grand nombre de jours de vie et de santé. Amen!

†

Mémorial pour le vicaire général, des choses qu'il devra traiter avec le roi, pour le bien des chrétiens de l'Inde.

Votre Grâce devra rappeler au roi d'envoyer un grand nombre de prédicateurs de la Compagnie de Jésus, dans ces contrées, et en second lieu dans les forteresses de l'Inde. On éprouve un besoin extrême de prédicateurs, ainsi que Votre Grâce le sait parfaitement.

Quel service rendrait à Dieu Son Altesse, si Elle envoyait dans ces contrées de l'Inde le P. maître Simon avec un grand nombre de membres de la Compagnie de Jésus : en effet sa venue produirait de grands fruits parmi les âmes des Portugais de l'Inde, et ferait beaucoup de chrétiens dans la terre du Japon, qui est peuplée d'infidèles : si en même temps maître Simon est, par une grande faveur de Son Altesse, investi de la juridiction civile sur tous les chrétiens du pays ; de sorte que nul n'ait autorité sur eux, si ce n'est les personnes qui auront été mises en place par le P. maître Simon : en outre des personnes qui auraient été désignées par Son Altesse pour occuper ces offices. En effet, les capitaines, investis de cette juridiction sur les chrétiens du pays, n'en font usage que pour commettre le mal, et pour prendre son avoir au propriétaire légitime, contre sa volonté, en scandalisant les chrétiens de la contrée, et en empêchant que les infidèles ne se convertissent, à cause des mauvais traitements que ces derniers voient infliger à ceux qui sont déjà chrétiens.

Dans le cas où maître Simon ne viendrait point, que Votre Grâce obtienne du roi qu'Il confère à l'évêque cette juridiction au civil sur les chrétiens de la contrée : que nul n'ait juridiction ni autorité sur eux, si ce n'est les personnes qui auront été placées par l'évêque ou par S. A. Et ces officiers demeureront dans leur charge aussi longtemps qu'ils accompliront leur devoir : de sorte que l'évêque pourra disposer des employés, et investir d'autres personnes de leurs emplois, quand les premiers ne rempliront pas leur devoir.

(Une ligne est presque entièrement effacée.)

Le facteur de Cochin pourra percevoir ces différentes redevances.

FIN.

TABLE SOMMAIRE

DU TOME DEUXIÈME.

LIVRE V.

Dernières dispositions avant le voyage du Japon. — Administration de la Compagnie. — Instructions au P. Gaspard Barzée et aux autres religieux (1549).

Pages.

LIVRE VI.

Voyage du Japon (1549-1551).

LIVRE VII.

Informations détaillées sur le Japon, adressées à la Compagnie en Europe. — Administration des Indes. — Dernières dispositions avant le voyage de Chine (Janvier-Avril 1552).



34.

pêché, c'est-à-dire les coquillages (1), qui sont un objet de commerce avec Benguela (2) : et le même capitaine leur prend violemment ces coquillages, pour le tiers de ce que des marchands étrangers en pourraient offrir. Ils demandent à Son Altesse qu'Elle les affranchisse de cette violence et de cette tyrannie qu'on leur fait souffrir : et que ledit capitaine n'ait point la faculté de faire le commerce de ces coquillages par lui-même ou par d'autres, et que les chrétiens les vendent librement à qui il leur plaira; et enfin qu'on n'exige aucuns droits de leur part.

Item, les chrétiens sont opprimés par ledit capitaine et par les siens, au sujet des approvisionnements de riz qui arrivent dans le pays; et ces officiers, attendu que ces denrées sont leurs, ne veulent que personne ne vende aux habitants du pays, si ce n'est leur propre riz et pour le prix qu'eux-mêmes imposent; et ils réduisent les habitants à une telle misère et détresse, que ceux-ci finissent par être obligés de le prendre et de s'en alimenter. Les chrétiens demandent que ledit capitaine n'ait point la faculté de faire le commerce sur lesdits approvisionnements, et qu'eux-mêmes puissent les transporter et les vendre librement à qui il leur plaira, sans être contraints à payer aucun droit ni tribut à cette occasion. Et que non plus le capitaine ne leur jette pas son riz dans les habitations pour les prix qu'il juge à propos, comptant après cela leur prendre des gages et les vexer pour le payement : et ils demandent d'être délivrés et affranchis de toutes ces persécutions.

Item, ils sont opprimés par ledit capitaine qui ne permet point qu'ils aillent chercher leurs approvisionnements et les objets nécessaires à leurs besoins et à leur existence, sans des licences de lui et en donnant des garanties; et pour ces licences il lève sur eux des impôts considérables : et attendu que leur navigation se fait sur des sampans (3), et a pour objet de menues denrées pour les villages chrétiens et les terres voisines, et ne s'étend en pleine mer que jusqu'aux îles Maldives, ils demandent d'être délivrés et affranchis, et de pouvoir aller et venir sans licences, sans qu'on lève sur eux aucun tribut, et sans qu'ils soient mis dans le cas de contracter des engagements pour ces opérations.

(1) Ce sont les *Cauris* qui servent de monnaie dans ces contrées.
(2) Sur la côte d'Afrique.
(3) Sampan, barque indienne et chinoise.

Item, sont les chrétiens de la Pêcherie, et également tous les autres habitants du pays, opprimés par ledit capitaine, qui ne veut point leur permettre de vivre dans des lieux fixes, où ils puissent vaquer à leurs affaires, et où ils puissent demeurer et exister : mais au contraire il les change et les déplace d'un endroit dans un autre, et on ne leur permet pas de vivre en repos et en sécurité : et ces changements que l'on opère parmi eux produisent au capitaine des droits considérables. Ils demandent de n'être plus soumis à ces traitements, et qu'on ne les change plus de place, et qu'on les laisse vivre dans la place et résidence qu'ils préféreront : et qu'ils veuillent se déplacer ou qu'ils ne le veuillent point, que ce soit entièrement à leur volonté : et que pour cela on n'exige d'eux aucun tribut d'aucune sorte : qu'enfin ils vivent en toute liberté.

Item, ils demandent à S. A. qu'Elle fasse décider que tous les gentils qui viendront d'autres contrées, fugitifs de leurs terres et pays naturels, parce que les gens de ces pays les tyrannisent et les pillent, puissent vivre dans ces contrées-ci sans y éprouver aucun scandale ni mauvais traitement : mais au contraire qu'ils soient favorisés davantage, et honorés avec plus de faveur et d'honneur que les naturels, en raison de ce qu'ils sont nombreux et recommandables, afin que le bon accueil et traitement, et la faveur qu'ils recevront, les convertisse à la sainte foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ : et que ces nouveau-venus possèdent toutes les libertés et franchises dont jouissent tous les chrétiens de la contrée : et qu'on ne lève sur eux aucun tribut ni droit pour être venus s'établir dans la contrée. Et si Son Altesse règle ainsi lesdites affaires, le pays deviendra très-peuplé, et le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ en recevra un grand accroissement.

Toutes ces choses sont ordonnées par le gouverneur Garcia de Sá, ainsi et de la même manière qu'elles sont exprimées dans la réquisition de Ruy Gomez de Camynha, habitant de la cité de Goa, qui est le procureur de toutes ces personnes. Les chrétiens sollicitent de S. A., comme une grâce signalée, qui intéresse le service de Dieu, et l'accroissement de la foi, qu'Elle concède et ordonne par ses provisions, ainsi qu'il est exposé. Et ils ne cesseront de demander dans leurs prières que Notre-Seigneur accroisse l'existence et l'état de V. A., de la Reine notre souveraine, et du Prince, par un grand nombre de jours de vie et de santé. Amen!

†

Mémorial pour le vicaire général, des choses qu'il devra traiter avec le roi, pour le bien des chrétiens de l'Inde.

Votre Grâce devra rappeler au roi d'envoyer un grand nombre de prédicateurs de la Compagnie de Jésus, dans ces contrées, et en second lieu dans les forteresses de l'Inde. On éprouve un besoin extrême de prédicateurs, ainsi que Votre Grâce le sait parfaitement.

Quel service rendrait à Dieu Son Altesse, si Elle envoyait dans ces contrées de l'Inde le P. [illegible] Simon avec un grand nombre de membres de la Compagnie de Jésus : en effet sa venue produirait de grands fruits parmi les âmes des Portugais de l'Inde, et ferait beaucoup de chrétiens dans la terre du Japon, qui est peuplée d'infidèles : si en même temps maître Simon est, par une grande faveur de Son Altesse, investi de la juridiction civile sur tous les chrétiens du pays ; de sorte que nul n'ait autorité sur eux, si ce n'est les personnes qui auront été mises en place par le P. maître Simon : en outre des personnes qui auraient été désignées par Son Altesse pour occuper ces offices. En effet, les capitaines, investis de cette juridiction sur les chrétiens du pays, n'en font usage que pour commettre le mal, et pour prendre son avoir au propriétaire légitime, contre sa volonté, en scandalisant les chrétiens de la contrée, et en empêchant que les infidèles ne se convertissent, à cause des mauvais traitements que ces derniers voient infliger à ceux qui sont déjà chrétiens.

Dans le cas où maître Simon ne viendrait point, que Votre Grâce obtienne du roi qu'Il confère à l'évêque cette juridiction au civil sur les chrétiens de la contrée : que nul n'ait juridiction ni autorité sur eux, si ce n'est les personnes qui auront été placées par l'évêque ou par S. A. Et ces officiers demeureront dans leur charge aussi longtemps qu'ils accompliront leur devoir : de sorte que l'évêque pourra disposer des employés, et investir d'autres personnes de leurs emplois, quand les premiers ne rempliront pas leur devoir.

(Une ligne est presque entièrement effacée.)

Le facteur de Cochin pourra percevoir ces différentes redevances.

FIN.

TABLE SOMMAIRE

DU TOME DEUXIÈME.

LIVRE V.

Dernières dispositions avant le voyage du Japon. — Administration de la Compagnie. — Instructions au P. Gaspard Barzée et aux autres religieux (1549).

LIVRE VIII.

Départ du Saint pour la Chine. — Derniers temps de sa vie dans l'île de San-Chan.
(Juin-Décembre 1552.)

Pages.

APPENDICE.

TABLE ANALYTIQUE.

A

B

C

E

N

O

P



Q

R

S

T



ERRATA DU DEUXIÈME VOLUME.

Page 6, ligne 24e, *au lieu de :* lamas, *lisez :* prêtres.

— 172, ligne 6e, *au lieu de :* Banda, *lisez :* Bandou.

— 187, ligne 7e, *au lieu de :* ajoutera, *lisez :* ajouterait.

— 204, ligne 3e, *au lieu de :* 20 novembre 1551, *lisez :* 1er septembre 1551.

— 2e note. Barreto, dont il est parlé, était Egidio Barreto. *Voir* la Vie et la Table analytique.

Page 374, ligne 1re, *au lieu de :* Melchior Nunez, *lisez :* Balthazar Nunez.

— 388, ligne 5e, *au lieu de :* Pedro d'Alcaceva, *lisez :* Joam d'Alcaceva.

A M
J W



